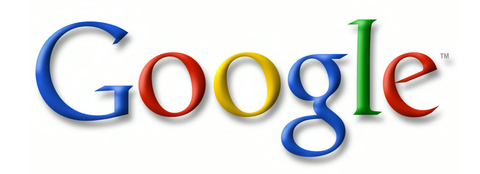
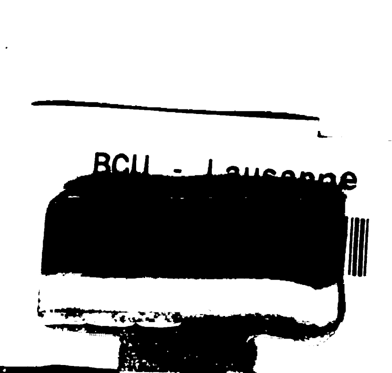
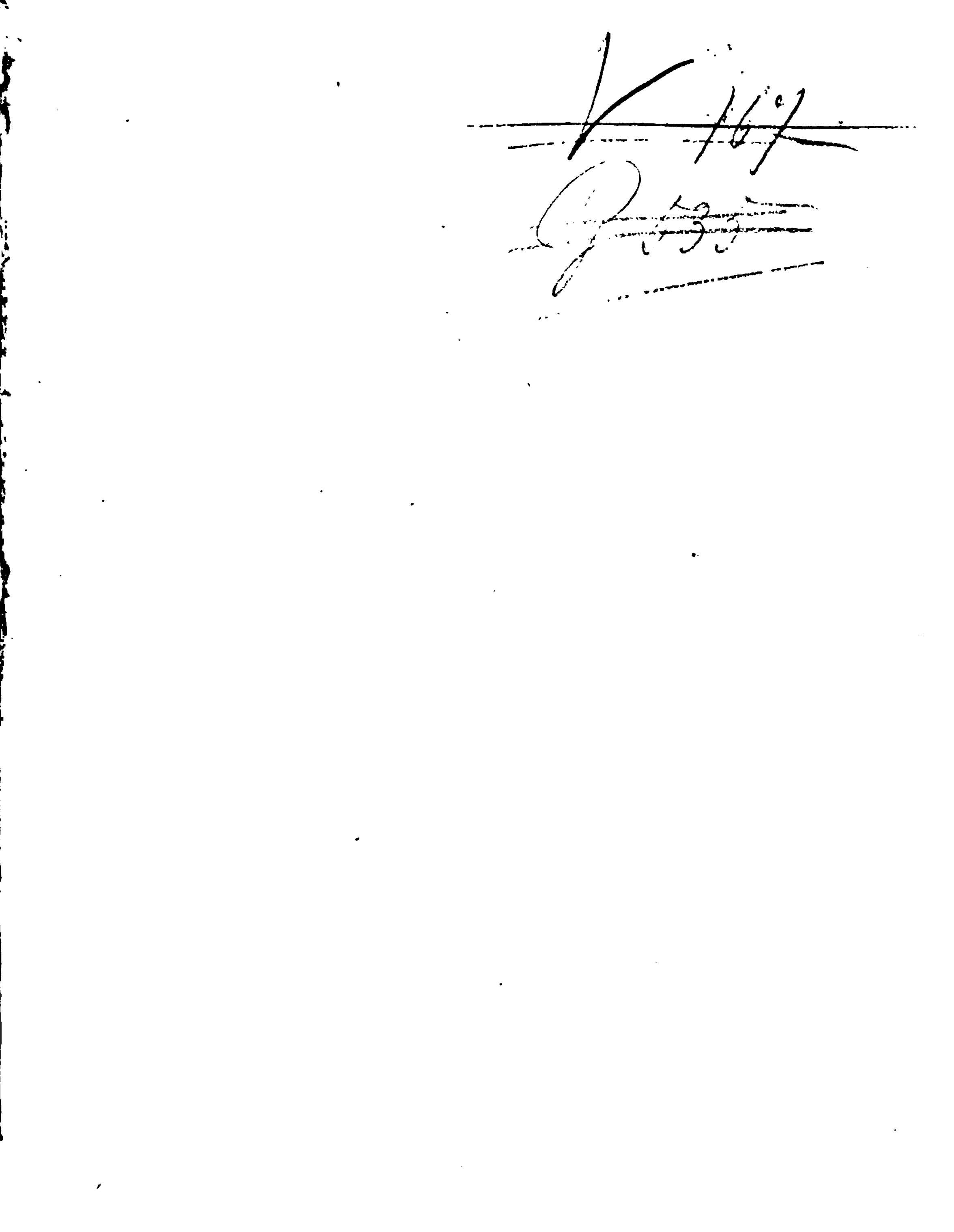





BCU - Lausanne



HISTOIRE
DU
PAPISME,

Ou Suitte de L'APOLOGIE pour la REFORMATION, pour les REFORMATEURS, & pour les REFORMEZ,

TROISIEME PARTIE.

Reponſe par voye de Recrimination aux trois grandes accuſations repanduës dans l'ouvrage du Sieur MAIMBOURG.

Contenant l'Hiſtoire abbregée des troubles que le Papiſme a cauſés dans le monde, des cruautez qu'il y a exercées, & de ſes attentats contre l'authorité ſouveraine.





A ROTTERDAM,
Chez REINIER LEERS,
M. DC. LXXXIII.

Table des Chapitres du Second Volume.

PREMIERE RECRIMINATION.

Histoire des Troubles & des Guerres que le Papisme a causés dans le monde Chrestien depuis 800. ans.

SECONDE RECRIMINATION.

Histoire des Cruautés commises par le Papisme.

CHAPITRE I.

Chap. VI.

TROISIEME RECRIMINATION.

Que le Papisme est une source inespuisable de Rebellions, & de revoltes contre les Princes.

HISTOIRE

HISTOIRE DU PAPISME,

Ou ſuitte de *l'Apologie* pour la REFORMATION, pour les REFORMATEURS & pour les REFORMEZ.

TROISIEME PARTIE.

IL y a trois grandes accuſations contre le Calviniſme qui ſont reſpanduës dans tout l'ouvrage du Sieur Maimbourg: la premiere eſt que le Calviniſme depuis qu'il a paru dans le monde, y a cauſé mille troubles, a donné la naiſſance à mille funeſtes guerres & a excité un nombre infini de ſeditions & de mouvements tumultueux. Pluſieurs batailles rangées, un nombre incroyable de combats, des ſieges de villes, des priſes, des ſaccagements ont donné la mort à une infinité d'hommes, & ont deſolé des provinces & des Royaumes. La France, l'Ecoſſe, l'Allemagne, l'Angleterre, les Pays-bas ſont devenus un theatre ſanglant, où le Calviniſme a fait jouer les plus cruelles tragedies qu'on euſt encore veües dans le monde. En un mot il depeint le Calviniſme comme unie furie ſortie des enfers qui court toute l'Europe le flambeau dans une main & le cimeterre dans l'autre pour allumer le feu par tout, mettre la diſcorde dans les eſtats & dans les familles, & laiſſer en tous lieux de funeſtes marques de ſon paſſage. La ſeconde accuſation: c'eſt que le Calviniſme eſt la plus inſolente & la plus cruelle de toutes les ſectes quand elle a le deſſus. *Selon luy nous avons renouvellé de la memoire de nos peres tout*

tout ce que les siecles passés ont vu de fureurs & de barbaries, les trahisons, les assassinats, les meurtres, les parricides, les massacres & les supplices les plus extraordinaires & les plus cruels. Le Calvinisme comme on le depeint, est un lion dechaisné & furieux qui dechire & qui devore tout sans respect d'aage, de qualité, de vertu & de merite. Enfin la troisiesme accusation c'est que l'esprit du Calvinisme est un esprit de revolte & de rebellion contre les souverains, qui veut vivre dans l'independance, qui rompt les liens les plus sacrés, qui viole la Majesté des Roys, qui ne cherche que le bouleversement des estats & qui inspire un esprit republiquain. C'est luy qui a pensé ruiner la France, qui a fait perdre les Pays-bas à la maison d'Autriche & qui a fait revolter les Ecossois contre leur legitime Reine : à laquelle enfin ils ont fait couper la teste par les mains d'Elisabeth Reine d'Angleterre. Car selon nostre accusateur, le Calvinisme est un evangile de sedition qui ne presche que le sang, le libertinage & la revolte. Ce sont là dis-je les trois idées sous lesquelles le Sieur Maimbourg fait regarder nostre Reformation, & c'est pour estaler ces trois calomnies precisement qu'il a composé son ouvrage. Je pense que nous avons respondu à ces accusations & fait voir que ce n'est point le Calvinisme qui a excité les guerres, encore qu'il y en ait quelques unes où il a eu part : que ces guerres sont nées ou de la cruauté, de l'injustice, & de l'oppression que les Princes faysoient sentir à leurs sujets ; ou de l'ambition & de l'impatience des grands qui ont pris les armes pour se vanger & pour se defendre, & qui ont engagé les peuples dans leurs querelles. Nous avons prouvé au sujet des cruautés, qu'on nous en accuse injustement, qu'on appelle ainsi quelques actions de représailles ausquelles nous avons esté forcés : & que si nostre parti a fait veritablement quelques actions cruelles, elles ne doivent pas estre imputées au Calvinisme, mais à la fureur du soldat qu'on ne retient pas quand on veut, ou au naturel sanguinaire de quelques faux protestants qui se fourroient entre nous

pour

pour des interêts purement mondains. Et enfin nous avons suffisamment justifié nostre conduite au sujet de la derniere accusation, qui est la revolte contre les souverains. En faisant voir que si en quelques lieux les peuples ont changé de gouvernement en changeant de religion, il ne faut pas s'en prendre au Calvinisme, mais à l'abus que les anciens maistres ont fait de leur authorité, & à la cruauté qu'ils ont exercée sur leurs sujets. Nous avons monstré que ce qu'on appelle revolte est une juste & legitime defense pour se garantir de la violence & d'une persecution à laquelle nous n'estions aucunement obligés de nous soumettre, venant de la part d'où elle venoit. En un mot nous avons prouvé par l'histoire de nostre conduitte que nous avons tousjours eu & du respect & de la fidelité pour nos souverains alors mesme qu'on nous poussoit avec la plus grande violence.

Mais, Monsieur, aprés nous estre suffisamment justifiés, ne nous seroit-il point permis de nous donner le plaisir de la vangeance, & de rendre le change au Sieur Maimbourg? Trouvera-t'on mauvais que nous fassions à nostre tour l'histoire des cruautés du Papisme, des troubles qu'il a excités & de ses rebellions contre les Princes? On le trouvera mauvais si l'on veut, mais je vous assure que je m'en vais le faire. Mais j'essayeray de le faire avec fidelité & de ne rien dire dont je n'aye de bons garands. Vous voyés donc presentement que nous ne sommes pas au bout de nos escritures, car voila trois grands textes que nous nous proposons de traitter. Cela divisera cette derniere partie de nostre ouvrage en trois recriminations, la premiere fera voir que le Papisme est cause de la plus-part des troubles & des guerres qui ont desolé l'Europe depuis plus de huit cents ans. La seconde recrimination prouvera par des preuves de fait & de droit que le Papisme est la plus cruelle de toutes les sectes. Et la troisiesme enfin mettra dans une parfaite evidence que le Papisme est ennemi des Roys & des Souverains. Là dessus vous me demanderés ce que j'entends par le Papisme, & par où je veux commencer l'histoire des troubles qu'il a causés?

sés ? Il me semble Monsieur qu'il n'est pas malaisé de respondre à la premiere question. Le Papisme c'est la Religion du Pape, ce sont ses dogmes, ses principes, ses maximes, sa conduite. Si donc nous faisons voir que les dogmes, les principes, les maximes & la conduitte des Papes & de l'Eglise Romaine ont causé presque tous les maux & tous les troubles non seulement de l'Europe mais de toute la Chrestienté; nous aurons prouvé que le Papisme est la veritable cause de tous les troubles. Quant à la question, de quel temps je pretends commencer cette Histoire du Papisme, je respons qu'il est juste de la commencer du temps auquel le Papisme a esté comme formé, & du temps qu'il a commencé à causer de grands desordres dans le monde. C'est dans le huitiesme siecle que la grande corruption de l'Eglise a paru: c'est dans ce siecle que les images ont esté establies dans les temples pour estre les objets de l'adoration, & l'on peut dire qu'alors l'abomination est entrée dans le sanctuaire. Incontinent aprés la lumiere fut eclipsée de l'Eglise, les tenebres d'une profonde ignorance s'en emparerent, les images furent les seuls docteurs des ignorants, & sous ces maistres les hommes demeurerent dans une sombre ignorance, à la faveur de laquelle le demon introduisit de nouvelles erreurs. Ce fut aussi en ce temps la que l'orgueil de l'Evêque de Rome commencea à l'élever au dessus de toutes les puissances de la terre & qu'il se revestit des caracteres de l'homme de peché. Ainsi l'on ne sçauroit prendre un periode mieux choisi pour nostre histoire que le siecle dans lequel le Papisme esmut ces furieux demélés des Iconoclastes & des Iconolatres. A peine est on sorti de l'histoire des Images, qu'on entre en celle du schisme qui separa l'Orient de l'Occident & qui a causé la ruine de l'un & de l'autre empire par l'orgueil des Papes & du Papisme. Incontinent aprés on trouve ces furieuses expeditions qu'on appelle les Croysades par lesquelles la folle superstition Papiste, & l'infernale politique des Papes espuisa toute la Chrestienté & desola l'Orient & l'Occident. Nous trouvons en mesme temps ces horribles guerres du Papisme entre les Papes & les Empereurs d'Allemagne; guerres qui ont fait durant plus de deux cents ans & de l'Italie & de l'Allemagne un theatre

de

de fureurs... Les guerres & les desolations de la Boheme au sujet du retranchement de la coupe viennent tout d'une suite. Dans les mesmes temps on trouve les schismes des Papes qui ont causé de si estranges troubles dans l'Europe. Et enfin cela nous conduira jusqu'à nos derniers troubles, pour faire voir que sans interruption le Papisme a esté comme une furie qui est sortie peu à peu des enfers, & qui à mesure qu'elle paroissoit, allumoit dans le monde de nouveaux feux. Dans ce projet vous ne voyés pas l'histoire des Vaudois, & des guerres que l'on a faites contre eux, c'est Monsieur, que je le reserve pour le chapitre des cruautés, où nous ferons l'histoire des supplices barbares que le Papisme a fait souffrir aux innocents, & des massacres qu'il a faits ou fait faire depuis cinq ou six cents ans. Voyla dequoy faire bien des volumes si l'on avoit autant d'envie d'escrire que le Sieur Maimbourg. Et c'est justement la matiere de ses huit ou dix volumes d'histoire, les Iconoclastes, le schisme des Grecs, les Croysades, la Decadence de l'Empire; le grand schisme d'Occident, l'Histoire de la Ligue, *laquelle il nous prepare. Je vous prie Monsieur de le remarquer, & de le faire remarquer à toute la terre, il y a un juste jugement de Dieu & une secrette providence, dans ce que celuy qui devoit escrire d'une maniere si cruelle contre le Calvinisme pour le charger de la hayne publique en le faisant autheur de tant de troubles, a esté conduit par le juste juge à faire auparavant l'Histoire du Papisme depuis le commencement jusqu'à la fin, & à la faire d'une maniere suffisante pour le convaincre d'avoir mis en feu tout le monde Chrestien. Le Sieur Maimbourg a trouvé moyen de donner à tout cela un tour favorable à son Eglise, & moy Monsieur qui ay dessein de ramener les choses à la verité, je vous les feray voir dans leur estat naturel. Mais vous jugés bien que nous aurons souvent besoin d'estre courts & de renvoyer ceux qui nous liront, à des histoires plus amples.*

PRE-

PREMIERE RECRIMINATION.

Hiſtoire des troubles & des guerres que le Papiſme a cauſés dans le monde Chreſtien depuis 800. ans.

CHAPITRE I.

Abbregé de l'Hiſtoire des troubles que le Papiſme a cauſés dans la controverſe des images, la revolte des Papes contre les Empereurs, que cette revolte eſt cauſe de la diviſion de l'Empire, & que cette diviſion de l'Empire eſt cauſe de la ruine du Chriſtianiſme dans l'Orient.

L'Adoration des images s'eſtablit dans l'Egliſe durant le ſixieſme & le ſeptieſme ſiecle avec aſſés peu de contradictions. Ce fut le peuple naturellement ſuperſtitieux qui fut le premier autheur de cette malheureuſe devotion. La fauſſe prudence de quelques paſteurs les avoit portés à placer des tableaux & des hiſtoires peintes dans les Egliſes pour inſtruire, diſoient ils, les ignorants par ce moyen. Le peuple ne tarda pas longtemps à abuſer de ces images. Sous ces maiſtres qu'on luy avoit donnés pour l'inſtruire & pour le tirer de l'ignorance, il ne ceſſa point d'eſtre ignorant & devint idolatre. Les honneſtes gens de ce ſiecle la firent quelques efforts pour empeſcher ce deſordre : les uns employerent des remedes forts & qui ſeuls pouvoient eſtre efficaces, ils briſerent les images dont le peuple ſe faiſoit des Idoles. C'eſt ce que fit Serenus Eveſque de Marſeille ſur la fin du ſixieſme ſiecle. D'autres ſe contenterent d'inſtruire les peuples du veritable uſage des images, leſquelles n'eſtoient que pour l'ornement des Egliſes & pour la conſervation de la memoire des actions des grands hommes. C'eſt la voye que prit Gregoire le Grand Eveſque de Rome dans le meſme temps. L'une & l'autre methode ſe peut voir dans la lettre que ce Gregoire eſcrivit à Serenus ſur ce que ce dernier avoit briſé les images de ſon Egliſe. Malheureuſement la methode de Gregoire fut preferée à celle de Serenus, les images demeurerent dans les temples, les Paſteurs negligerent

Gregor. Magn. Regiſt. lib. 7. ep. 103.

gligerent d'instruire leurs peuples, ils permirent l'abus, & l'erreur se fortifia durant tout le septiesme siecle, de sorte qu'il se trouva à peu prés establi au commencement du huitiesme. Mais Dieu permit dans ce siecle que ceux qui tenoient pour la verité, se reveillassent de l'assoupissement où ils estoient tombés; & heureusement l'Empereur Leon III. appellé l'Isaurien, se declara pour eux. Mais il eut le malheur de trouver dans le siege de Constantinople, Germain à qui l'on 717.
a donné le nom de saint pour avoir esté grand Iconolatre. Ce Prince eut donc à combattre & la folle superstition des peuples, & l'opiniastreté invincible de son Patriarche. Cependant il ne se rebuta point pour ces difficultés, il resolut d'enlever ces pierres d'achoppement des Eglises & d'oster aux peuples les objets de leur Idolatrie. Nous avons vu au commencement de nostre apologie ce qui porta cet Empereur à cette resolution, selon Zonaras & selon le Pere Maimbourg, ce sont ces deux Juifs qui luy predirent qu'il seroit un jour Empereur & luy firent promettre qu'il destruiroit les images. Il n'y eut jamais de fable plus impertinente que celle là, & qui merite moins d'estre refutée. Autant que l'on peut juger du caractere d'un homme par le portrait qui en a esté fait par ses ennemis, Leon Isaurien estoit non seulement un grand Prince, mais un tres honneste homme. Car toutes les actions contraires à l'honneur & à la pieté qu'on luy attribue paroissent luy estre calomnieusement imputées, & ces histoires scandaleuses des autheurs de ce temps là ont des marques de fausseté qui sautent aux yeux de tout le monde. Par exemple ce qu'on l'accuse d'avoir fait bruler ce college où estoit cette magnifique Bibliotheque Royale pour faire perir douze Docteurs Iconolatres qui estoient dedans: sa conspiration contre Jehan de Damas & les fausses lettres qu'il fit faire sous le nom de cet homme, par lesquelles il paroissoit que Jehan luy avoit voulu livrer la ville de Damas en trahissant le Calife son maistre, son bienfaiteur & son souverain; la lascheté qu'il fit d'envoyer ces fausses lettres au Calife afin qu'il fît perir Jehan de Damas, tout cela dis-je porte des marques de fausseté que tout le monde peut voir. Ce sont des bassesses dont ce Prince qui avoit de grandes qualités n'estoit pas capable, outre que les circonstances font clairement voir que ce sont des fables. Mais je n'ay point dessein de m'engager ni à faire l'Apologie des Empereurs Iconoclastes, ni à reciter leurs demélés avec les Iconolatres sur les images. Il n'y a que deux choses qui sont à mon sujet, l'une est que l'heresie des Iconolatres est l'heresie du Papisme, l'autre est que cette heresie a causé de

terribles troubles dans le monde; & qu'ainsi le Papisme dés sa naissance a produit de funestes effects.

Premierement il est certain que l'heresie des Iconolatres est proprement celle de l'Eglise Romaine, elle ne s'en defend point, elle l'avoue, aujourd'huy elle regarde la conduite des Iconolatres comme le modele de la sienne, & leurs decisions comme les regles de sa foy. Et cela suffiroit pour prouver que l'heresie iconolatre est celle du Papisme. Mais il est bon outre cela de remarquer que ce culte criminel & qui a tant causé de scandale, a pris sa naissance & s'est fortifié principalement dans l'Occident sous la protection de l'Eglise Romaine & des Papes, & qu'ainsi c'est principalement au Papisme qu'on le doit imputer. Il est tres probable que cet usage d'establir des images dans les temples a commencé dans l'Italie, & dans le voysinage de Rome. Car Prudentius qui vivoit sur la fin du quatriesme siecle nous apprend que dans l'Eglise d'Imola ville de la Romagne il avoit vu l'image du martyr Cassien peinte sur la muraille ou sur la voute du temple: & le mesme autheur nous apprend que le Martyre de St. Hippolyte estoit peint dans une eglise de Rome qui portoit le nom de ce martyr. Dans le mesme temps St. Paulin Evesque de Nole au Royaume de Naples, enrichit les oratoires consacrées à la memoire de saint Felix de diverses peintures, comme luy mesme nous l'apprend dans le poëme qu'il a escrit à la louange de ce saint; ce sont là les premieres images qu'on ait introduit dans les temples. A peu pres dans le mesme temps on fit la mesme chose dans quelques eglises de l'Orient, c'est à dire qu'on se donna la liberté de mettre des images dans les temples sans pourtant leur rendre alors aucun culte religieux. Or l'abus de ces images a commencé dans l'Occident, autant que nous le pouvons receuillir des monuments qui nous restent de l'antiquité: Saint Augustin s'en plaint & dit qu'entre les Chrestiens *il s'en trouvait beaucoup qui adoroient les sepulchres & les peintures.* Mais il les appelle des superstitieux & des ignorants & les met au nombre de ceux qui faisoient de sales & de lascives réjouissances sur les tombeaux des morts. Apparemment Saint Augustin ne faisoit pas cette accusation à l'Eglise d'Orient, car en Afrique l'on ne scavoit gueres ce qui s'y faisoit: c'est de l'Eglise d'Occident dont il parle. Mais sur tout nous voyons par l'histoire de Gregoire le Grand & de Serenus Evesque de Marseille laquelle nous avons rapportée, que cet abus des images se fortifia premierement dans l'Occident. La tolerance que Gregoire I. eut pour ces abus les augmenta, & comme ses successeurs

Prud. Hymn. 8.

Idem, Hymn. 10.

Paulin. in Felic. lib. 7.

Lib. de Morib. Eccles. Cath. cap. 34.

prirent moins de soin que luy d'instruire leurs peuples, ce fut à Rome que cette malheureuse devotion prit de plus vives & de plus profondes racines: cela est assés evident par ce qui arriva dans le VIII. siecle. L'Eglise Greque sous la protection de ses Empereurs se declara contre les images, & les brisa, l'Eglise Gallicane & mesme toute l'Eglise d'Occident sous l'authorité de Charlemagne ne brisa pas à la verité les images, mais elle defendit de les adorer par un canon exprés du Concile de Francfort. Mais les Papes & l'Eglise de Rome defendirent les images contre les Grecs Iconoclastes, & l'adoration des images contre le reste des Latins. Ce furent les violences & les revoltes des Papes contre les Empereurs Grecs au sujet des images qui obligerent enfin ces Empereurs Grecs à retenir l'adoration des images afin d'essayer de conserver, ou de restablir leur authorité dans l'Italie. C'estoit apparemment la veritable raison qui obligea l'Imperatrice Irene à faire establir l'adoration des images par le second Concile de Nicée. Il y a bien apparence qu'un monstre tel qu'estoit cette femme, ait esté capable de faire quelque chose par un principe de Religion? Elle voyoit que les Papes avoient fait revolter toute l'Italie contre ses Empereurs, elle avoit appris par experience qu'ils avoient un grand credit & qu'ils remuoient les peuples de l'Occident comme bon leur sembloit, elle espera qu'en ayant pour eux la complaisance d'establir l'adoration des images, ils pourroient beaucoup servir à luy faire recouvrir l'Empire d'Italie. Cela suffit pour faire voir que l'adoration des images a pris son origine des Papes & du Papisme.

Presentement il faut voir combien de troubles ce commencement du Papisme a fait naistre. On dit que le Calvinisme a causé des rebellions & des guerres: il ne faut que lire l'histoire des demélés des Iconoclastes & des Iconolatres pour sçavoir combien les Iconolatres ont excité de troubles dans le monde. Il en arriva un peu moins dans l'Orient que dans l'Occident parce que la presence des Empereurs & leur authorité empeschoit une partie des desordres. Cependant le Sieur Maimbourg ne laisse pas de nous avouer qu'il y eut plusieurs seditions dans la ville de Constantinople, & que quand les Empereurs vouloient abbattre les images la populace de cette ville accouroit en foule, & massacroit les officiers qui executoient les ordres de leur souverain. Quand on vouloit establir un nouveau Patriarche ces mesmes seditieux entroient dans les temples, & accabloient de pierre celuy qui avoit été elu. C'est luy mesme qui

Histoire des Iconoc. liv. 1.

nous apprend que le rebelle Artabasde sous pretexte de la Religion des images fit revolter l'armée imperiale qu'il commandoit, s'en servit pour battre Constantin son maistre, son beaufrere & son Empereur. En suitte il entra triomphant à Constantinople, s'assit sur le throne imperial, se fit proclamer Empereur & s'empara de tout ce qu'il put prendre des provinces de l'empire.

Pour reduire à la raison ce devot des images il falut livrer des combats, donner des batailles; toute l'Asie se vit couverte d'armées, Artabasde en mit deux en campagne qui luy soumirent toutes les Provinces de la petite Asie, on en vint à une bataille où il falut espandre bien du sang. Le succés n'en fut pas heureux au rebelle Artabasde, & c'est de quoy le Sieur Maimbourg a encore aujourd'huy beaucoup de chagrin. Il falut en suitte donner une autre bataille generale contre Nicetas fils du rebelle Artabasde, elle fut tres sanglante de part & d'autre. Nicetas se defendit tres bien avec ses troupes rebelles, cependant il fut battu: ces deux batailles gagnées ne terminerent pourtant pas cette grande querelle, il en falut donner une troisiesme contre le mesme Nicetas: elle eut le mesme succés que les deux precedentes; c'est à dire que Constantin Copronyme y demeura vainqueur.

Hist. des Iconoc. l. 2. an. 743.

Mais ce ne fut pas encore fait, il falut reprendre les villes & les provinces qu'on avoit enlevées à l'Empereur, & pour cela il fut obligé de faire bien des sieges & de donner bien des combats. Mais sur tout il falut reprendre la ville de Constantinople dans laquelle Artabasde s'estoit enfermé. Constantin Copronyme l'assiegea, & le Prince rebelle qui estoit dedans avec tous les habitants, engagés dans la mesme rebellion, pousserent leur opiniastreté si loin qu'ils aimerent mieux mourir de misere & de faim que de se rendre. Cette ville souffrit dans un siege de deux mois tout ce qu'on peut souffrir dans les plus longs sieges parce qu'elle fut surprise degarnie de vivres. Mais elle ne se voulut jamais rendre, de sorte que Constantin fut obligé de la prendre d'assaut, & elle se vit exposée à tous les malheurs qui sont inevitables aux villes que l'on emporte de vive force. Voicy qui vaut desia bien les guerres des Calvinistes de France, le Sieur Maimbourg n'y conte que quatre batailles rangées, en voicy pres qu'autant, & peut estre dans le peu de temps que dura cette guerre il y a bien eu autant de sang respandu que dans nos guerres de Religion. Au moins avons nous cette consolation de n'avoir point eu de Prince Huguenot qui ait fait ce que fit ce *tres Catho-*

lique Artabasde, qui ait pris la couronne & le throne de son maistre, qui luy ait enlevé sa capitale & la pluspart de ses Provinces, qui ait donné trois batailles, & soustenu un siege de plusieurs mois dans la premiere ville de l'estat, pour soustenir sa rebellion.

Mais ces desordres que le Papisme causa dans l'Orient ne sont rien en comparaison de ceux qu'il causa dans l'Occident & dans l'Italie où le Pape estoit le maistre. Le premier fruit de la devotion tres Catholique pour les images fut que *Rome & toutes les autres villes d'Italie qui reconnoissoient son empire eurent tant d'horreur d'une action si detestable qu'elles se souleverent contre luy & renverserent toutes ses images qu'on avoit receües avec grand honneur, selon la coustume, quand il fut proclamé Empereur.* Voilà le commencement de la rebellion, & une rebellion bien formée pour ses commencemens. On n'en trouvera point de semblables dans les guerres du Calvinisme, car les Huguenots ont toûjours eu du respect pour leur Roy, ils ne se sont armés que contre ceux qui abusoient de son authorité. Et de plus considerés que ces Catholiques devots des images levent l'enseigne de la rebellion sans estre attaqués, ce n'est point la necessité de se defendre qui les y contraint, au lieu que nos Huguenots n'ont pris les armes que pour se garantir du feu, du gibet & du massacre. Et enfin remarqués la difference pour le fonds du demélé; il ne s'agissoit là que des images, c'est à dire tout au plus des accessoires de la Religion, & dans nos querelles il s'agissoit de l'essentiel & du capital. Ces premiers mouvements de rebellion ne firent pas perdre courage à l'Empereur Leon, il voulut estre obei dans l'Italie & y fit publier un edit pour abbatre les images: alors la rebellion éclata entierement. Le Pape Gregoire II. donna le signal, il excommunia l'Exarque de Ravenne qui estoit le Vicaire de l'Empire en Italie, qui escrivit aux Venitiens, au Roy & aux Ducs des Lombards, & à toutes les villes de l'Empire pour les exhorter à s'opposer à l'execution de l'edit de l'Empereur. Ces lettres enflammerent tellement les esprits que toute l'Italie se revolta comme de concert, & si le P. Maimbourg n'estoit pas un tesmoin suffisant pour nous assurer de cela, nous pourrions entendre Nauclerus, qui dit, *Que les decrets du Pontife Romain eurent tant de force que premierement les habitants de Ravenne, en suitte ceux de Venise, peuples & soldats se revolterent ouvertement contre l'Empereur & contre l'Exarque, & porterent le Pape & les autres peuples d'Italie à prendre la resolution de secouer entierement la domination de l'Empire de Constantinople & d'établir un Empereur Romain en Italie. Et la rebellion alla si avant que toutes*

Hist. du Calvin. liv. 1. an. 727.

Naucl. Gener. 25.

les villes deposerent les Magistrats que l'Exarque avoit establis & s'en firent d'autres qu'ils appellerent Ducs. La fureur passa bien plus loin, car ces revoltés vouloient mener l'Empereur qu'ils avoient dessein de creer, à Constantinople, & le mettre en la place de Leon; se peut il une rebellion plus furieuse? Le Sieur Maimbourg pretend que Gregoire II. s'opposa à ce dessein, mais dans la suitte on verra ce qui en est. En mesme temps ces furieux & ces rebelles prirent les armes
728. par toute l'Italie & firent des massacres en tous lieux. A Naples les revoltés prirent les armes & massacrerent le Gouverneur de la ville, le fils du Gouverneur & ses officiers. A Ravenne l'Exarque Paul qui soustenoit la Majesté de l'empire dans l'Occident eut le même sort. *Le parti des Catholiques qui estoit le plus fort ayant prevalu, on fit main basse sur les Iconoclastes sans espargner mesme l'Exarque qu'on massacra dans ce tumulte.* Je voudrois qu'en cet endroit il plust au Pere Maimbourg de se souvenir de ces excellentes maximes qu'il propose en tant de lieux de son Histoire du Calvinisme, que *la religion de Jesus Christ ne s'establit point par les armes*; encore moins sans doute par les massacres & par la rebellion; cependant voicy ses Catholiques qui pour des peintures & des images violent la Majesté de l'Empire & tous les droits des gens & de la nature. Ce qui suivit de cette revolte fut, que les Lombards profitant de ces divisions feignirent d'estre fort bons devots des images, & sous ce pretexte se saisirent des biens de l'Empereur en Italie, comme des biens d'un excommunié. l'Empereur Grec se reunit en suitte avec le Roy des Lombards & se servit de luy pour reduire les rebelles d'Italie, dont le premier estoit le Pape, lequel on alla assieger jusques dans Rome. Gregoire II. Evesque de Rome trouva moyen de flechir Luitprand Roy des Lombards, &
729. luy fit comprendre qu'il y avoit plus à gagner en se joignant à luy qu'en demeurant dans les interêts de l'Empereur Grec, tellement qu'ils firent la paix. Et le Pape demeura encore quelque temps dans une apparente soumission pour son Empereur, mais en effect dans un veritable esprit de revolte, qui esclata peu de temps aprés. L'an-
730. née suivante ayant assemblé un Synode à Rome il y excommunia non seulement Anastase Patriarche de Constantinople, mais aussi Leon III. *Il approuva ce que les peuples avoient desia fait d'eux mesmes en se retirant de son obeissance, il defendit & aux Romains & à tout le reste de l'Italie de luy payer aucun tribut.* Voila le plus terrible attentat qui eut jamais esté fait. Un Evesque non seulement se revolte formellement contre son souverain aprés l'avoir excommunié, mais defend à tous les sujets

Histoire des Iconoclast. Liv. 1. an. 728.

Histoire du Calv. liv. 1. an. 730.

ſujets de le recognoiſtre & de luy payer tribut. Je ſcay bien que ce dernier fait eſt conteſté, & que ceux qui ſoutiennent l'independance des teſtes couronnées ſoutiennent auſſi que le Pape Gregoire II. n'a jamais privé l'Empereur Leon Iſaurien des tributs qu'il levoit à Rome. Il nous importe fort peu qui ait raiſon du Pere Maimbourg, ou du Pere Alexandre; il nous eſt permis de prendre droit ſur la confeſſion de noſtre partie. Et meſme je croy que nous pouvons nous ranger dans le ſentiment de l'autheur des dialogues contre l'Hiſtoire des Iconoclaſtes & du Pere Alexandre Dominicain ſans faire aucun prejudice à noſtre cauſe. Je ne penſe pas qu'il fût encore monté dans la teſte de l'Eveſque de Rome qu'il euſt le droit d'oſter & de donner les couronnes; c'eſt pourquoy je croy fort aiſement que Gregoire ſecond n'entreprit pas d'oſter l'empire d'Italie à l'Empereur Leon par voye d'authorité, mais par celle d'exhortation. C'eſt à dire que comme deux ans auparavant il avoit ſoulevé toute l'Italie par ſes lettres ſeditieuſes, pareillement en ce Concile il exhorta tous les peuples à la revolte par ſes decrets. C'eſt un fait dont il n'y a aucune raiſon de douter puiſque les Grecs & les Latins en conviennent.

Quoy qu'il en ſoit nous pouvons regarder cela comme une affaire dont nos parties ſont obligées de ſe tirer, puis qu'elles meſmes nous le diſent: qu'ils aviſent donc ſi ceux qui ont ſecoué le joug de leurs legitimes maiſtres pour des images ſont en droit de faire un procés à nos Huguenots qui aprés avoir pris patience quarante ans durant, ſe ſont defendus contre ceux qui les eſgorgeoient. Dans cet endroit je ne ſçaurois m'empeſcher de remarquer une contradiction groſſiere du P. Maimbourg, qui nous decouvre bien le tour de ſon eſprit & de ſon cœur. Luy meſme nous dit que Gregoire II. oſta l'Empire d'Italie à Leon l'Iſaurien, & il trouve cela tres bien fait & tres raiſonnable, il ne ſe plaint en façon du monde que le Pape ſoit allé au dela de ſes droits: mais quand il s'agit de la depoſition de Chilperic & de l'élevation de Pepin ſur le throne des François, il ſe moque de ce que diſent les flatteurs du Pape, qui aſſurent que le Pape Zacharie de ſon authorité depoſa ce Roy faineant & donna la couronne à Pepin. Il dit qu'en cela le Pape pour ſe donner de l'authorité, fit plus qu'on ne luy demandoit, que les François avoient elu Pepin, que cette election luy donna tout le droit à la couronne, & que les François ne demandoient à Zacharie, *que ſon avis & ſon approbation pour rendre leur election plus plauſible à toute la Chrêtienté.* Si le Pape

Hiſtoir. des Iconoclaſt. liv. 2. an. 755.

Pape a eu le droit d'oster l'Empire de l'Italie à Leon son Empereur pourquoy n'auroit-il pas eu le pouvoir d'oster la couronne de France à Chilperic pour la donner à Pepin? Il ne faut pas s'estonner si le Sieur Maimbourg porte des jugements si differents sur des fait tout à fait semblables. Dans le premier il n'avoit en vuë de flatter personne en particulier, mais d'applaudir en general à la conduitte des Iconolatres, c'est pourquoy il approuve tres fort qu'un Pape Iconolatre ait deposé un Empereur Iconoclaste. Mais dans le second sa complaisance pour les sentiments de la cour ne luy permettoit pas de trouver bon qu'un Pape eust deposé un Roy de France. C'est ainsi que cet homme se tourne du blanc au noir selon ses differents interets.

Je reviens aux Iconoclastes dont la revolte causa la perte de toute l'Italie pour les Empereurs Grecs, en armant les Lombards qui s'emparerent de l'Exarchat de Ravenne, & qui menacerent les terres du Domaine de l'Eglise, & Rome mesme. Ce fut en cette occasion qu'on vit bien l'esprit de la cour spirituelle de Rome qui commenceoit alors à estre faite à peu prés comme elle est aujourd'huy. Le Pape reduit à la derniere extremité par les Lombards a recours à Leon Copronyme & le supplie *de venir luy mesme au plustost avec une puissante armée en Italie pour sauver Rome de la tyrannie des Lombards, & pour retirer d'entre leurs mains ce pitoyable reste de l'Empire.* Ces Papes qui avoient pris occasion de la controverse sur les images de chasser leurs Empereurs d'Italie afin de s'en rendre les maistres, qui avoient defendu qu'on leur payast aucun tribut, s'en vont lachement demander du secours à celuy qu'ils avoient trahi, & dont ils avoient secoué le joug. Leur but estoit de n'avoir pas de maistre; mais reduits à la necessité d'en avoir un, ils aiment mieux reconnoistre pour souverain l'Empereur Grec fort eloigné d'eux, & qui ne conservoit depuis longtemps qu'une ombre de souveraineté dans l'Italie, que de se voir soumis à des maistres voisins & rudes comme estoient les Lombards. Constantin Copronyme estoit bien plus violent contre les Iconolatres que n'avoit esté son pere, cependant le Pape si Catholique & si grand partisan des images s'en va humblement se jetter à ses pieds pour estre secouru contre les Lombards. Cela fait voir qu'entre les Papes & les Empereurs Grecs dans la querelle des Iconolatres & des Iconoclastes, il ne s'agissoit pas des images, mais de l'Empire d'Italie que les Papes vouloient attirer à eux.

Hist. des Iconocl. liv. 2. an. 755.

801.

A la

A la Louange de ces Romains Iconolatres si Catholiques & si devots parcequ'ils aimerent mieux fouler aux pieds les statues, & l'authorité de leur souverain que de relascher de leur devotion pour les images, je ne sçaurois passer l'histoire des cruautés qu'ils exercerent les uns sur les autres, au sujet de l'election d'un Pape aprés la mort de Paul I. Constantin qui avoit esté mis en sa place par l'authorité de Toton Duc de Nepy son frere fut bientost chassé par la faction de Christofle & de son fils Sergius tous deux membres du conseil. On elut Estienne IV. en la place de Constantin, qui fut degradé, & enfermé dans un monastere; où il ne demeura gueres, car on le tira dela pour luy arracher les yeux. On fit le mesme traittement aux Evesques & aux Ecclesiastiques de son parti, à qui l'on coupa la langue & l'on creva les yeux avec tant d'inhumanité qu'ils en moururent. Ce ne sont pas les Calvinistes qui font ces cruautés; ce sont les bienheureux Catholiques devots des images. On dira que ce sont des soldats qui firent ces violences, ouy: mais ils le firent poussés à cela par le parti du nouveau Pape. A peu prés mesme chose fut faite contre le Pape Leon III. Pascal & Campulus neveux du Pape Adrien I. attachés comme luy au parti des images, se saisirent du Pape Leon, écarterent le peuple à grands coups d'espées, se jetterent sur le Pontife en pleine ruë lors qu'il estoit à la procession des grandes Litanies le vingtcinquiéme d'Avril: *Ils commanderent qu'on luy coupast la langue & qu'on luy arrachast les yeux, & aprés qu'on l'eut accablé de mille coups dans l'Eglise de St. Silvestre où ils l'avoient traisné, ils le firent jetter tout couvert de sang & de playes dans la prison d'un monastere.* Voila qui est bien cruel pour des devots qui combattoient d'autre part avec tant d'ardeur pour leur Religion, c'est à dire pour leurs images, contre leur legitime souverain.

Hist. des Iconocl. liv. 3. an. 768.

Hist. des Iconocl. liv. 4. 797.

Si je voulois faire connoistre dans toute son estenduë l'esprit de ces Catholiques zelés pour les images, il faudroit retourner à Constantinople & voir ce que les Iconolatres victorieux y commettent. Il faudroit depeindre la fureur de cette Irene & de son ministre Stauratius, representer la cruauté qui fut exercée contre tous ceux qui ne se voulurent pas soumettre à leur Concile de Nicée; & pour dernier acte il faudroit voir la mort de ce pauvre Prince Constantin fils d'Irene, à qui l'on arracha les yeux par ordre de sa mere & de Stauratius: de cette Irene dis-je & de ce Stauratius qui avoient fait triompher la cause des images dans le Concile de Nicée. Le ciel eut tant d'horreur pour cette action que dix sept jours entiers

Zonar.

il refusa de donner sa lumiere. Cela meriteroit bien d'estre representé avec des couleurs qui fissent voir ces noires actions dans tout leur jour, n'étoit que le Pere Maimbourg nous a espargné la peine de le faire en le faisant luy mesme. Il n'a pas mesme osé dissimuler les cruautés que l'Empereur Michel Curopalate grand Iconolatre exerça sur ceux qui ne voulurent pas adorer les images.

Je laisse toutes ces particularités pour venir au dernier acte de cette grande tragedie, c'est l'action de Leon III. qui acheva en Italie ce que ses predecesseurs avoient commencé : jusqu'à luy les Empereurs Grecs avoient retenu une ombre d'authorité dans Rome & dans l'Italie. Adrien predecesseur de Leon appelloit encore Irene & Constantin *ses maistres & ses tres invincibles Princes*, comme le reconnoist le Pere Maimbourg. Mais Leon III. considerant qu'il pouvoit trouver dans les François un plus grand appuy, que n'étoit en ce temps la celuy des Empereurs de Constantinople, *supplia Charlemagne d'envoyer quelqu'un des Seigneurs de sa cour pour recevoir de sa part le serment de fidelité que luy presteroit le peuple Romain, qui avoit commencé depuis longtemps à secouer le joug des Grecs, & qui vouloit alors s'en delivrer absolument.* Et voyla l'un des points les plus celebres de nostre Histoire, voyla cette fameuse translation de l'Empire sur laquelle on dispute tant ; voyla le moment fatal à l'empire des Grecs, qui leur a osté l'Occident & qui leur a fait perdre dans la suitte l'Orient. Voyla l'une des principales sources d'où est venue la ruine de la Religion Chrestienne. Si l'empire des Romains devenu Chrestien fust tousjours demeuré sous un mesme maistre, il estoit assés puissant pour abbattre le Mahumetisme, ou du moins pour empescher ces effroyables inondations de peuples infideles, de Turcs qui ont englouti les deux tiers du monde Chrestien. Mais ce coup qui fit eclipser dans l'Occident l'authorité imperiale des Empereurs d'Orient, les a affoiblis & les a exposés en proye à ces redoutables ennemis du nom Chrestien. Le P. Maimbourg demeure d'accord plus d'une fois que c'est cette guerre des Iconoclastes qui a fait perdre l'empire d'Occident aux Empereurs de Constantinople ; & nous adjoustons à cela que cette rupture & cette division de l'empire a ruiné l'empire Grec qui s'est trouvé privé des ressources qu'il pouvoit tirer de l'Occident. Ainsi en joignant ces deux choses ensemble il est clair que les demelés entre les Iconoclastes & les Iconolatres, & les rebellions de ceux-cy sont les premiers causes de la ruine de la Religion Chrestienne dans l'Orient, & des progrés du

Histoire des Iconoc l. 4. an. 796.

du Mahumetisme. Or ces demélés & ces rebellions estant des effects du Papisme il s'en suit que le Papisme est la cause de la ruine du Christianisme dans l'Orient. Presentement que l'on compare ces desordres avec ceux que l'on attribue au Calvinisme: on voit icy, aussi bien que dans les troubles causés par le Calvinisme des combats, des batailles rangées, des sieges de villes, des massacres, des seditions, du sang respandu en abondance; & l'on y voit de plus des estats bouleversés, le monde changer de forme, une authorité Imperiale appuyée d'une possession de plus de quinze cents ans foulée aux pieds par des sujets, le plus grand empire du monde deschiré & ruiné, & tout le Christianisme exposé à la fureur des peuples barbares. Le Calvinisme a t'il fait quelque mal & quelque trouble approchant de ceux la?

Je conçoy bien ce que l'on nous répondra: l'on dira que nous avons tort d'attribuer ces desordres au Papisme, si cette division de l'Empire a eu de si funestes suittes il s'en faut prendre à ceux qui y ont donné lieu, dira-t'on, & non pas à ceux qui l'ont faite. Les Iconoclastes sont venus troubler l'Eglise dans la possession où elle estoit, de servir & de venerer les saintes images; c'est eux qui ont commencé la querelle & c'est à eux qu'on doit imputer les malheurs qui sont sortis de ces demélés. Premierement quand il seroit vray que les Empereurs Grecs auroient eu tort & que pour arrester l'abus des images ils se seroient servis de remedes un peu trop violents, cela meritoit-il une punition si terrible, cela dispensoit-il le Pape & les Romains du serment de fidelité qu'ils avoient juré à leur Empereur? Les images sont elles donc une affaire si capitale dans la Religion que pour les conserver il soit permis de violer les loix qui font la subsistence des estats.? Si l'un des Princes du Christianisme s'entestoit du dessein de bannir les images de ses états sans rien changer autre chose dans ce qu'on appelle la Religion Catholique, seroit-ce une suffisante raison à ses sujets de le renverser de dessus le throne & de se faire un autre maistre? On nous a confessé que les images ne sont pas commandées de Dieu. Et quoy pour des commandements d'hommes il sera permis de violer les loix de Dieu, de couvrir la terre de morts, de la baigner de sang, & de refuser obeissance à ceux qui portent l'image de Dieu sur la terre?

Mais de plus ce que l'on suppose dans cette response que les Empereurs Iconoclastes avoient tort & qu'ils sont venus troubler l'Eglise dans la possession où elle estoit de servir les images, cela dis-je est

faux, & faux, je l'ose dire, d'une notorieté publique & confessée par ceux de nos adversaires qui n'ont pas entierement renoncé à toute pudeur. Il est vray que quand Leon l'Isaurien fit la guerre aux images il en trouva les Eglises & les maisons remplies. Il est vray de plus que cette malheureuse superstition commençoit à estre vielle, c'est à dire qu'il y avoit plus d'un siecle qu'elle avoit commencé. Mais une possession de cent ou de deux cents ans pour une erreur & pour un culte Idolatre est elle donc un tiltre qu'on n'ose contester & contre lequel il soit impossible de se pourvoir? S'il est notoire que l'eglise dans les premiers siecles ne servoit pas les images & n'en avoit pas dans ses temples on a eu raison de ramener le culte de Dieu à sa source & à sa premiere pureté: or cela est certain autant qu'une chose le peut estre. Il n'y a pas de sujet sur lequel on descouvre mieux jusqu'où peut aller la hardiesse des hommes à soustenir des faits evidemment faux que celuy-cy. Et jamais je n'ay pu comprendre comment des gens sçavants sans avoir renoncé à toute honte ont pu soutenir que l'Eglise ancienne avoit des images dans ses temples: puis qu'il est notoire que l'art de peindre passoit mesme pour un art illicite dans le premier Christianisme. Tertullien reproche à un heretique comme une chose infame qu'il estoit peintre. *Pingit licitè, nubit assiduè. Il se donne la licence de peindre & de se remarier continuellement.* Dans le livre des spectacles il dit, *que Dieu a defendu de faire la ressemblance d'aucune chose à plus forte raison de son image*: c'est à dire de l'homme. Il dit mesme *que c'est le diable qui a introduit au monde les ouvriers qui font les statues, les images & les simulachres de quelque espece qu'ils soyent.* Clement d'Alexandrie est du mesme sentiment & dit, *que Dieu a defendu par Moyse de faire aucun simulacbre, image ni ressemblance de quelque chose que ce soit, soit de taille, soit de fonte, soit de platepeinture.* Ces gens là estoient insensés si en ce temps la les temples des Chrestiens estoient pleins d'images. Nous voyons que ces anciens en disputant contre les payens leur reprochent que les choses devant lesquelles ils se prosternoient, estoient d'airain, de bois, de pierre, de fer, de matieres soeurs gemelles de nos pots & de nos chaudrons, *materias vasculorum nostrorum sorores*: ils tournent ces Dieux en ridicule sur lesquels les hirondelles & les chahuants s'alloient placer & dans les bouches desquels les rats faisoient leurs nids impunement. Il leur insulte de ce qu'ils se prosternoient devant des choses qui n'avoient ni mouvement, ni raison, ni intelligence: eux qui ayant de l'intelligence & de la raison, meritoient plûtost d'estre adorés par ces statues qu'ils adoroient

Libro contra Hermogen. c. 1.
de spect. cap. 23.
de Idol. cap. 3.
Strom. lib. 5.
Tertull. Apolog.
Minut. Fœlix in Octav.
Lactant. lib. 2. divin. instit. c. 2.

roient & devant lesquelles ils s'humilioient. Certainement ces gens la avoient perdu le sens s'ils avoient dans leurs temples des images devant lesquelles ils se prosternassent. Car ils ne disent rien contre les Idoles des payens qui ne pust estre retorqué contre leurs images. C'est donc une verité evidente que les premiers Chrestiens n'avoient pas d'images. Et il y a des gens dans l'Eglise Romaine qui sont assés sinceres pour en demeurer d'accord. Zephirus dans ses observations sur l'Apologetique de Tertullien l'avoue franchement: *Il faut sçavoir*, dit-il, *que les Chrestiens de ce siecle la n'avoient rien dans leurs temples que l'image de la Croix sur l'autel tournée du costé de l'Orient.* C'est ce qu'il auroit eu assés de peine à prouver que les premiers Chrestiens eussent mesme l'image de la Croix dans leurs temples. Le sçavant Monsieur Baluze dans ses notes sur le livre de Lactance, *de mortibus persecutorum*, qu'il a donné au public, avoue cette verité! C'est à propos de ce que Lactance recitant que Diocletien ayant fait rompre un des temples des Chrestiens on n'y trouva rien, il dit qu'ils n'y trouverent point d'images par ce qu'en ce temps la l'Eglise ne s'en servoit pas. L'Autheur des Dialogues sur l'histoire des Iconoclastes l'avoüe aussi & le prouve par des preuves ausquelles on ne respondra jamais. Mais il pretend que les images sont un point de discipline, & une ceremonie que l'Eglise a pu establir. Il s'ensuit de la que l'Eglise pourroit aussi les destruire. Si donc il est constant que l'Eglise primitive n'avoit pas d'images il n'est pas vray que les Empereurs soient venus troubler l'Eglise dans une juste & legitime possession. C'est la Religion du Pape qui les a establies & par consequent elle est doublement cause de tous les desordres qui sont venus de là: je dis doublement, par ce qu'elle a premierement fourni une juste occasion aux Empereurs de s'irriter contre cette malheureuse superstition. Et en suitte au lieu de se corriger & d'abandonner les images selon le desir de ses souverains, elle a secoué leur joug & s'est enfin rendue independante de tous les Roys.

Miscelanea Baluzii, Tom. 2. in notis.

Les demélés entre les Iconoclastes & les Iconolatres touchent de si prés l'affaire du grand schisme qui a separé l'Orient de l'Occident qu'on n'a pas grand chemin à faire pour aller de l'un à l'autre. Dans le neufviesme siecle la superstition pour les images demeura victorieuse des contradictions, & dans le mesme siecle se fit cette grande & scandaleuse separation de l'Eglise Greque d'avec l'Eglise Latine. Irene qui avoit fait ordonner l'adoration des images dans le Concile appellé second de Nicée, cessa de regner sur le commencement de ce neufviesme siecle. Nicephore qui prit sa 802.

 place,

place, la relegua dans l'Isle de Lesbos & occupa l'Empire neuf ans: durant lesquels les affaires des Iconolatres n'allerent pas bien; car cet Empereur fut ennemy des images & les bannit de l'Eglise comme il avoit banni leur protectrice de la societé des hommes. Michel Curopalates restablit ce que Nicephore avoit ruiné, il fut favorable aux
811. images, mais cette prosperité ne fut pas longue, & cet Empereur ne leur dura que deux ans. Leon l'Armenien fut son successeur & ne
815. fut pas son imitateur, car il fut contraire aux images autant que l'autre les avoit aimées. Cet Empereur aprés un regne d'environ huit
820. années fut assassiné par Michel le Begue, qui ne fut pas non plus grand
826. amy des images mais qui n'en parut aussi pas grand ennemy. Aprés un regne de six ans il laissa l'empire à son fils Theophile.

Cet Empereur auroit eu la mesme debonnaireté que son Pere, c'est à dire qu'il auroit permis à chacun de faire & de penser ce qu'il eust voulu au sujet des images, si l'evenement que je m'en vais rapporter, ne l'eust animé à leur destruction. J'en tiens l'histoire d'un autheur Chrestien Patriarche d'Alexandrie qui a escrit en Arabe dans le dixiesme siecle. Homme qui ne doit point estre suspect, parce qu'il n'a point escrit pour plaire aux Huguenots, ni mesme aux Iconoclastes, car luy mesme est favorable aux images. Voicy ce qu'il dit. *Michel mourut & eut pour successeur Theophile Empereur des Romains qui bannit les images des Eglises & les brisa defendant qu'on n'y en laissât aucune. Et c'est icy la cause qui le porta à faire oster les images des Eglises. Un de ses Conseillers luy disoit un jour qu'il y avoit en un certain lieu de ses estats une Eglise dediée à nostre Dame, dans laquelle l'image de la Vierge rendoit du lait par les mammelles le jour de sa feste. Theophile ne trouvant point cela vraysemblable voulut examiner la chose & trouva que le sacristain avoit fait un trou dans la muraille par derriere l'image & avoit percé jusqu'aux mammelles. Dans ce trou il avoit fait entrer un tuyau de plomb fort delié; & il bouschoit le trou avec du ciment & de la chaux. Quand la feste de la nostre Dame approchoit il ouvroit le trou & versoit dans le tuyau du lait, lequel distilloit en suitte goutte à goutte. Par ce moyen le sacristain avoit amassé une grande somme argent par les liberalités des pelerins qui venoient en foule faire leurs devotions dans cette Eglise. L'Empereur fit couper la teste au sacristain, & declara que ceux qui adoreroient les images, seroient reputés adorer des Idoles, parce disoit il, que les images sont de veritables Idoles, & les fit ainsi oster des Eglises & fit boucher l'endroit que le sacristain avoit percé.* Ce sont les propres mots de l'autheur. Il faut avouer que si les Calvinistes avoient fait faire

Said Ibn Patrik en Grec, Eutych. Annales Alexandr.

cette

cette histoire tout exprés ils ne l'auroient pas autrement composée. La superstition se ressemble bien fort dans tous les siecles: combien de semblables fraudes avons nous decouvertes dans ces derniers temps: des Nostre Dames qui rendoient du lait par les mammelles, des crucifix qui versoient du sang par les playes, des saints qui suoient, d'autres qui pleuroient par des artifices tout pareils à celuy-cy? Cet eschantillon nous fait bien voir, que si nous estions assés heureux pour avoir l'Histoire des Iconoclastes escrite par un honneste homme, nous l'aurions toute autre que nous ne l'avons, & qu'il ne seroit pas necessaire d'aller chercher des Juifs & de composer de ridicules fables pour trouver la source de la hayne que Leon Isaurien & ses successeurs ont eu contre les images. Ce fut donc l'occasion qui obligea l'Empereur Theophile à recommencer la guerre contre les images. Et il y a apparence que s'il avoit vescu, il les auroit enfin exterminées: car le moment fatal à cette querelle estoit arrivé, il faloit qu'elle finist de maniere ou d'autre. Theophile mourut trop tost, & laissa un petit garçon de trois ans entre les mains de sa femme Theodora. Le commerce estroit qu'elle avoit eu avec le Prince son mary grand ennemy des Images, ne put luy arracher du coeur ce malheureux amour superstitieux qu'elle avoit pour elles. Elle aneantit tout ce que son Mary avoit fait la dessus, & finit enfin ces grands demélés par une conclusion qui fut triste pour le parti de la verité, puisqu'elle fit triompher l'erreur, & vit mourir les contradictions. 841.

Si nous aimions à donner dans le grand & dans le merveilleux, nous pourrions faire nostre profit de la multitude des prodiges & des malheurs qui arriverent dans ce siecle. Le Sieur Maimbourg n'a pas manqué de nous remarquer les pestes, les famines, les guerres, les tremblements de terre & les desolations qui arriverent sous les Empereurs Iconoclastes, pour marquer la colere du ciel contre leur impieté. Il en arriva bien d'autres dans le siecle suivant, où le culte impie des images se trouva establi sans contradiction. Une Comete parut en Occident si grande & si extrordinaire, que l'Empereur luy mesme en fut espouvanté, & croyant selon les erreurs populaires que cela presageoit la mort d'un grand, il en consulta avec le Philosophe Eginard, qui luy respondit par les paroles du Prophete, *ne soyés point estonnés des signes des cieux.* L'an 829. il y eut un si grand tremblement de terre à Aix la Chapelle que l'Eglise de nostre Dame toute couverte de plomb demeura decouverte & demi ruinée. En Egypte durant vint & quatre jours regna un vent si terrible que les edifices en furent abbatus,

Fascic. tempor. p. 65. 813.

tus,

Elmac. Hist. Sarac. tus, on vit par tout dans les airs des brandons de feu & quand le vent fut cessé, l'air, la terre & les arbres parurent de couleur rouge & puis jaune, à quoy succeda le noir. En Allemagne il y eut des bourgs entiers brulés par le feu du ciel. La France fut couverte d'une armée de sauterelles qui voloient de lieu en lieu & se posoient comme des camps, elles avoient six pieds, six ailes & deux dents plus dures que des pierres, & rien n'eschapoit sur leur passage. Ces sauterelles s'allerent enfin precipiter dans la mer, mais aprés elles l'air demeura si infecté, qu'une peste emporta le tiers des hommes. Trois jours de suitte il plut du sang en Italie. Et enfin dans l'Orient il y eut de si horribles tremblemens de terrre que presque toute l'Asie fut bouleversée. Dans la ville d'Antioche quinze cents maisons furent renversées & quatrevingt dix tours des murailles de la ville tomberent à bas; un grand nombre de personnes furent escrasées & le bruit causé par la chute des edifices fut si grand, que tout le peuple prit la fuite & se sauva à la campagne. Une montagne se desracina & tomba dans la mer avec un si grand bruit que la mer sembloit bouillir, & il en monta une fumée noire & puante. Dans une autre Province de l'Asie quarante cinq mille personnes furent escrasées sous les ruines causées par les mesmes tremblemens de terre. Et mesme si l'on en croit quelques Historiens les tremblemens de terre dans ce siecle coururent tout le monde. C'est dommage que le P. Maimbourg n'a rencontré ces grands evenemens en son chemin & qu'il ne soit Calviniste: il n'auroit pas manqué de dire en son style que la terre gemissoit de porter ces impies qui mettoient sur les autels de Dieu les idoles de jalousie, qu'elle ouvroit par tout ses entrailles pour engloutir ces Dathans & ces Corés qui se revoltoient contre Dieu, & profanoient les lieux saints par leurs abominations. Tout au moins cela nous servira à faire voir qu'il ne faut pas si legerement conclurre que la conduitte des hommes est desagreable à Dieu en un siecle plus qu'en un autre, parce qu'il y fait paroistre plus de marques de sa colere. Car il dispense ses châtimens avec une sagesse qui nous est souvent impenetrable. Ceux qui eschapent ne sont pas souvent plus criminels que ceux qui sont frapés; ils periront tous semblablement.

Abb. Ursperg. p. 182.

Fasc. Temp.

Elmac. p. 150.

Idem, p. 180.

CHA-

CHAPITRE II.

Abbregé de l'histoire du schisme entre l'Eglise Greque & l'Eglise Latine: que le Papisme est uniquement la cause de cette rupture scandaleuse: quelles en ont esté les funestes suites. C'est la seconde source des troubles causés par le Papisme.

JE viens au plus grand evenement qui soit arrivé dans le neufviesme siecle. C'est la rupture de l'Eglise Greque & de l'Eglise Latine. Elle a esté cause d'un nombre infini de malheurs; or c'est le Papisme qui a causé cette rupture, donc c'est le Papisme à qui l'on doit attribuer tous les malheurs qui ont suivi le schisme. C'est le Papisme qui a fait le schisme. Premierement parce que c'est encore une suitte de la querelle touchant les images. Nous avons vu dans le chapitre precedent que cette guerre des Iconolatres & des Iconoclastes de l'aveu de tout le monde a divisé & deschiré l'Empire, & a fait perdre aux Empereurs Grecs l'Italie & l'Empire d'Occident par la rebellion des Iconolatres. Or il est tres certain que c'est cette division de l'Empire dans le temporel qui a causé le schisme dans le spirituel. Dans les estats Chrestiens l'Empire est si estroitement uni avec le sacerdoce, & les interêts de l'Eglise avec ceux de l'estat qu'on ne doit pas esperer d'union entre les eglises quand il n'y en a pas entre les estats. Un Empire ou un Royaume qui se demembre, dans son deschirement ne manque pas de voir suivre la division des religions. Cela se voit dans l'histoire de Jeroboam qui dechira le Royaume de la maison de David; le schisme suivit incontinent la revolte. Et cela est si vray, que jamais l'Occident partagé comme il est entre plusieurs souverains, ne se seroit conservé dans l'union pour faire une mesme eglise, si le Pape en rompant avec l'Eglise Greque n'avoit trouvé moyen de bastir dans l'Eglise Latine un empire purement temporel qui s'estend sur toutes les provinces de l'Occident. Car cet empire pretendu spirituel de la cour de Rome est la plus grande chimere du monde. La verité est que c'est un Empire mondain formé comme les autres empires: il a sa capitale, ses Gouverneurs de provinces, ses tributs; & les princes de l'Europe sont dans un terrible aveuglement de ne se pas appercevoir qu'ils sont veritables sujets & tributaires du Pape. Il ne se pouvoit donc pas faire que ceux qui avoient rompu l'union temporelle ne rompissent aussi l'union spiri-

ſpirituelle de l'Egliſe d'Orient & de celle de l'Occident, à moins que le Pape ne trouvaſt moyen d'eſtablir ſon empire temporel ſur l'Orient, comme il l'a eſtabli ſur l'Occident. En effect il a eſſayé de le faire & n'en a pu venir à bout; & c'eſt cette tentative ſans ſuccés qui a achevé ce ſchiſme qui eſtoit des-ja commencé par l'expulſion des Empereurs hors de l'Italie. C'eſt donc le Papiſme qui a donné l'occaſion au ſchiſme, & qui l'a fait enfin: cela paroiſtra par ce que nous allons dire.

Puiſque l'Hiſtoire des Iconolatres & celle du ſchiſme ſont ſi voiſines, il faut neceſſairement reprendre l'hiſtoire à l'endroit où nous l'avons laiſſée en parlant des Images. Theophile fils de Michel le Begue mourut aprés un regne de quinze ans & laiſſa un fils aagé ſeulement de trois ans entre les mains de l'Imperatrice Theodora ſa femme. Cette Princeſſe regna d'une maniere fort abſoluë durant la minorité de ſon fils. Mais quand cet Empereur fut devenu grand il voulut regner à ſon tour & ſe defaire de cette tutrice qui avoit les meſmes veües qu'avoit eu Irene, à l'egard de Conſtantin ſon fils, c'eſt de regner tousjours & de ne luy donner aucune part au gouvernement. Theodora croyoit avoir bien pris ſes furetés en mettant Michel ſon fils entre les mains de Bardas ſon frere qu'elle luy avoit donné pour Gouverneur, dans l'eſperance qu'il nourriroit ce jeune Empereur dans un grand eſprit de ſoumiſſion pour elle. Mais la choſe alla autrement, Michel voulut regner ſeul & enfermer ſa mere dans un couvent, & afin de rendre ſon parti plus fort il s'aſſocia à l'empire Bardas ſon oncle maternel, celuy la meſme qui l'avoit elevé. La cour de Conſtantinople fut diviſée, chacun prit ſon parti, Ignace le Patriarche ſe trouva dans celuy de l'Imperatrice: & les demelés allerent ſi avant que le Patriarche ayant pris la liberté d'éloigner Bardas de la communion ſous pretexte d'un mariage inceſtueux qu'il avoit contracte avec ſa belle fille; Bardas pour ſe vanger de ce qu'Ignace l'avoit privé de la communion, priva Ignace du Patriarquat, & le fit releguer dans une des Iſles de la Propontide. Le celebre Photius fut mis en ſa place: il eſt aſſés peu neceſſaire de dire quel homme c'eſtoit, car tout le monde le cognoiſt, ſes ouvrages qui ſubſiſtent encore aujourd'huy font voir qu'il fut non ſeulement le plus ſçavant homme de ſon ſiecle, mais l'un des plus ſçavants & de la plus prodigieuſe lecture qui ayent jamais eſté au monde. Sur tout il poſſedoit en perfection ce qu'on appelle les droits de l'Egliſe, ſes canons, ſa diſcipline & tout ce qui regarde ſon gouvernement depuis les Apoſtres. Tout le monde

tombe d'accord de cela : mais pour flestrir sa memoire les Latins adjoustent que ce fut le plus meschant homme qui ait jamais esté; la raison, c'est qu'il n'a pas voulu se soumettre au Pape, & qu'il a declaré qu'il regardoit son Eglise comme independante & souveraine dans ses propres affaires. Les tesmoins qu'on en apporte ce sont les historiens de l'Eglise Latine, & quelques uns de l'Eglise Greque grands amis du Patriarche Ignace, & grands ennemis de Photius. On jugera si ce sont là des tesmoins dignes de foy : l'un de ces tesmoins est un Nicetas David Paphlagonien, qui a escrit la vie d'Ignace tout exprés pour faire une satyre contre Photius.

Celuy qui a escrit les vies des Papes sous le nom de Damase, qui est Anastase Bibliothecaire du Pape vivant en ce temps la, dit que l'on assembla un Synode dans lequel Ignace fut deposé, & Photius confirmé. Mais cela n'appaisa pas les troubles parce que les Evesques du parti d'Ignace, ni Ignace luy mesme ne s'en voulurent pas tenir là, & continuerent à remuer. C'est ce qui obligea l'Empereur par le conseil de Bardas & de Photius d'envoyer au Pape Nicolas I. pour le prier de deputer quelques Evesques afin de tenir avec eux un Concile plus authorisé & plus general que celuy qui avoit esté tenu, dans lequel on pust tout de nouveau examiner l'affaire de Photius & d'Ignace. Photius n'avoit rien moins dessein en faisant cela que de s'en remettre au jugement du Pape & de le recognoistre pour son souverain. Il estoit en possession du patriarquat, & il eust falu qu'il eust renoncé au bon sens & à ses interêts pour aller remettre au jugement d'un homme estranger un bien dont la possession luy estoit acquise. Mais le Pape Nicolas I. qui à l'imitation de ses successeurs veilloit continuellement sur les moyens d'establir ses pretentions de chef universel de l'Eglise, embrassa cette occasion d'avancer son authorité, & comme le Pere Maimbourg nous a dit du Pape Zacharie au sujet de Pepin & de Chilperic, il voulut faire plus qu'on ne luy demandoit. Il envoya donc en Orient l'Evesque de Porto & celuy d'Anagny, leur commanda de faire confirmer l'adoration des saintes images & de prendre cognoissance de l'affaire de Photius. Et parce qu'il conceut bien que si l'on jugeoit de l'affaire sur les lieux, ses Legats n'auroient que leur voix dans l'assemblée, il leur ordonna de faire l'information, mais de faire en sorte par toutes sortes de moyens que le procés fût renvoyé à Rome afin qu'il en pust juger luy mesme. Assurement la voye estoit sure pour se mettre en possession de juger en qualité de souverain, des affaires du Patriarquat de Constantinople. Mais aussi le piege estoit

In præfatione œcum. 8 859.

extremement grossier, l'Eglise de Constantinople qui avoit tousjours soustenu ses droits d'independance en qualité de la nouvelle Rome contre l'ancienne, auroit miserablement trahi sa propre cause si elle avoit donné les mains à une procedure si nouvelle. Outre cette instruction, les Legats avoient ordre de leur maistre de ne point communier avec Photius & de le traitter comme un intrus, sous pretexte qu'il avoit esté choisi Patriarche de Constantinople estant encore laique; car pour le mettre sur le throne patriarqual en six jours de temps on l'avoit fait passer par tous les ordres, ce qui estoit contre les Canons. C'estoit la dis-je le pretexte, mais la raison du cœur estoit que Photius qui sçavoit tres bien quels estoient les droits de son eglise, n'avoit point demandé pour son establissement l'agreement du Pape comme Nicolas pretendoit qu'il devoit faire. Cela paroist par une lettre de ce Nicolas, où il fait cette plainte & adjouste en se plaignant que les Patriarches de Constantinople retenoient diverses Provinces qui devoient relever du siege de Rome. Ces provinces estoient celles de la Bulgarie. Les Bulgares auparavant payens s'estant convertis à la foy, le siege de Constantinople & celuy de Rome disputoient à qui appartiendroit ce diocese. Les Bulgares qui avoient receu la foy par le moyen des Grecs & qui avoient admis leur service voulurent aussi recevoir des Evesques d'eux & relever de leur Patriarche. Les Papes au contraire vouloient que ce diocese de Bulgarie leur appartînt, & la principale raison c'estoit celle de la bienseance, & de leur insatiable cupidité de regner. Les Legats de Nicolas premier prirent le chemin de Constantinople, avec ces ordres, de ne point recognoistre Photius, de luy arracher le Diocese de Bulgarie, & de le traitter comme un intrus afin d'establir la souveraineté du siege Romain sur les Patriarquats de l'Orient.

Epist. 3.

Photius fut averti de tout cela & prit ses precautions afin de faire avorter tous les desseins de Nicolas, & sur tout pour establir l'independance de son siege. Personne n'estoit plus capable de le faire que luy, parce qu'il sçavoit parfaitement les loix du gouvernement de l'Eglise. Les Legats de Nicolas I. ne furent pas receus à Constantinople comme ils souhaitoient de l'estre, & parce qu'on sçavoit qu'ils étoient venus exprés pour cabaler contre l'interest de l'Eglise de Constantinople, on leur defendit durant trois mois toute communication avec les Evesques. C'est une action de justice dont on se plaint comme d'une grande violence: mais il n'y a rien plus juste que d'agir ainsi avec des gens qui viennent comme ennemis & comme parties pour op-

primer la liberté publique, & prendre un bien qui ne leur appartient pas. L'année suivante le Patriarche assembla un Concile de trois cent dix huit prelats, autant qu'il y en avoit eu au Concile de Nicée, & les Evesques de Porto & d'Anagny y assisterent comme envoyés du Pape. Ils ne purent faire ce qui leur avoit esté ordonné à Rome c'est de faire information, car on leur en osta le moyen. Ils furent juges avec 861.
les autres Evesques & donnerent les mains à ce qui fut arresté par le Concile, dans lequel la deposition d'Ignace & l'election de Photius furent approuvées. Ignace & les Evesques ses partisants ne se voulurent point soumettre, ils en appellerent au Pape & luy escrivirent une lettre dans laquelle ils le flattent & l'appellent *Pontife universel & Patriarche de tous les sieges.* C'est la l'une des causes qui ont produit cette enorme puissance du siege de Rome. Depuis l'erection des Patriarquats il a tousjours tenu le premier rang, c'est à dire qu'il a eu la primauté d'ordre mais avec une esgale jurisdiction, & sans aucune authorité sur les autres, comme les autres n'en avoient pas sur luy. Mais ceux qui se trouvoient lesés & qui croyoient avoir esté maltraittés par leur propre Eglise, ne voyant pas de moyens de se faire relever des injustices qu'il pretendoient qu'on leur avoit faites, s'adressoient à l'Evesque de Rome; & scachant qu'il avoit un grand credit dans l'Eglise, ils se vouloient servir de luy pour estre retablis par voye d'intercession. Les Papes qui ont tousjours eu constamment depuis le quatriesme siecle cette veüe de se rendre souverains de l'Eglise, les recevoient comme appellants, & sans en avoir commission decidoient en juges. Les parties lesées qui avoient recours à eux ne se mettoient pas en peine en quelle qualité les Evesques de Rome jugeassent pourvu qu'on les restablit. Par une lascheté qui accompagne presque tousjours l'interest, ils faysoient prejudice aux sieges dans lesquels ils vouloient estre restablis, & laissoient empieter aux Papes une authorité qui ne leur appartenoit pas. C'est ce que fit Ignace en cette occasion; il sçavoit fort bien que le Pape n'estoit point son superieur & qu'il n'y avoit point d'appel d'un patriarquat à l'autre. Pendant qu'il avoit esté paisible Patriarche de Constantinople si quelqu'un de ses inferieurs eust entrepris de se pourvoir contre ses jugements devant l'Evesque de Rome, assurement il auroit excommunié celuy qui se seroit ainsi pourvu. Cependant il aima mieux renoncer aux privileges de son eglise qu'à ses pretentions au Patriarquat: & sçachant les instructions qui avoient esté données aux envoyés du Pape, il resolut de faire valoir les pretentions des Papes contre le siege de

Constantinople afin de soustenir les sienes contre Photius. Nicolas I. respondit fort aux intentions d'Ignace : quand les Evesques qu'il avoit envoyés à Constantinople furent de retour, il les deposa & les ex-
863. communia. Il excommunia aussi Photius & tous ses adherants & restablit Ignace, c'est à dire qu'il le declara vray Patriarche de Constantinople, sans avoir aucun droit de le faire. Photius ayant appris cette nouvelle de sa part assembla un Concile & excommunia Nicolas & tous ceux de son parti. L'Empereur Michel escrivit fortement à Nicolas la dessus en faveur de Photius : le Pape fit bruler publiquement les lettres de l'Empereur & le menacea de l'excommunier s'il ne se soumettoit. Les choses demeurerent en cet estat & ce fut un commencement de schisme qui dura jusqu'à la fin du regne de Michel Bardas.

Environ trois ans aprés un scelerat appellé Basile le Macedonien homme né de la lie du peuple, mais que ses flatteurs faysoient descendre de la maison des Arsacides anciens Roys des Parthes, assassina Bardas oncle de l'Empereur & son associé à l'empire. Il est vray que cette action se fit du consentement de l'Empereur, mais elle n'en est pas moins lasche, sur tout aprés la reconciliation solennelle de Bardas & de Basile que le Patriarche Photius avoit procurée avant qu'ils partissent tous deux pour aller à l'armée. Basile le Macedonien s'estant
867. defait de Bardas, cet assassin, par la mesme voye se defit peu de temps aprés de l'Empereur luy mesme & l'assassina de la maniere du monde la plus cruelle. Voila l'homme dont les Latins font un Heros. Et la raison est que ce malheureux, coupable d'un double parricide se soumit & luy & son eglise au Pape & eut recours à luy pour estre authorisé dans ses actions, qui donnoient de l'horreur à toute la terre. Il est fatal à ce siege Romain de recevoir son elevation de semblables mains. Le tyran Phocas ayant assassiné Maurice son maistre & son Empereur afin d'avoir l'Evesque de Rome favorable, luy donna le tiltre
L'an 603. *d'Evesque œcumenique & universel*, lequel il retient encore aujourd'huy.

Photius ne pouvant souffrir ce tyran & ce parricide refusa de le recevoir à la communion, & Zonaras qui nous apprend cette circonstance est pour le moins aussy croyable que Nicetas David autheur de la vie d'Ignace auquel le Pere Maimbourg veut que nous nous en rapportions. Basile irrité chassa Photius & restablit Ignace & l'un & l'autre envoyerent faire des hommages au Pape pour avoir son suffrage & son approbation, car depuis plusieurs siecles c'a tousjours esté
867. assés que de flater le siege de Rome pour en obtenir l'approbation des actions

actions les plus criminelles. Sur ces entrefaites mourut Nicolas I. grand ennemy de Photius; Adrien II. luy succeda, auquel on envoya aussi des Legats de Constantinople de la part du Patriarche Ignace, avec le consentement desquels on brula le Concile de Photius, & pour rendre l'histoire plus remarquable, l'on dit qu'il sortit du feu une puenteur dont tout l'air fut infecté. L'année suivante Adrien trouvant l'occasion favorable pour casser tout ce que Photius avoit fait contre l'authorité du siege Romain, envoya à Constantinople Donat Evesque d'Ostie, Marin Diacre de l'Eglise Romaine, & Estienne Evesque de Nepi avec ordre d'y faire tenir un Concile auquel on donneroit le nom d'universel, & d'y establir la souveraineté du siege de Rome sur tous les autres. Jusqu'à ce siecle les entreprises des Papes avoient esté sourdement conduittes, ils s'estoient mis en possession de la superiorité le plus qu'il leur avoit esté possible par des jugemens rendus, souvent où ils n'en estoient pas requis; mais ils n'avoient pu se faire declarer souverains par un Concile. A cette fois soustenus par un parricide qui vouloit estre flatté dans son crime, & par un Patriarche qui estoit prest de sacrifier toute chose pour conserver sa grandeur ils entreprenent de terminer cette grande affaire & de se faire declarer chefs de l'Eglise universelle d'une maniere fort authentique. Les Legats du Pape appuyés de l'authorité du tyran & de son Patriarche assemblerent le Concile qu'ils appellent le IV. de Constantinople & le VIII. universel, qui fut ouvert le sixiesme d'Octobre de l'an 869.

Anastasius in Adr. 868.

869.

L'on ne sçauroit dire combien furent honteuses les procedures des Legats du Pape, pour venir à leurs fins dans cette assemblée. Ignace n'avoit que douze Evesques dans son parti comme l'avoüe Nicetas David qui a escrit sa vie. Tous les autres estoient attachés aux interêts de Photius, dont le merite estoit universellement reconnu, & par consequent ils estoient aussi opposés aux pretentions du siege de Rome & tenoient pour les privileges & pour l'independance du siege de Constantinople. Mais il n'y eut point de laschetés, de bassesses & de trahisons qu'on n'employast pour les gagner ou pour les forcer. Par prieres, par menaces, par presents, par persecutions, de ce grand nombre d'Evesques qui dependent de Constantinople on en ramena quatre vingt dix, qui joints avec les douze partisants d'Ignace firent ce beau Concile auquel on donne le nom de Concile general. D'abord, de l'aveu du Sieur Maimbourg, ce Concile ne se vit composé que de trois Legats du Pape, d'Ignace de Constantinople, de

Thomas Patriarche de Tyr comme tenant lieu du Patriarche d'Antioche, & d'un Moyne nommé Elie, à qui l'on donna le nom de deputé du Patriarche de Jerusalem. Ces deux derniers hommes estoient deux masques que l'on mit sur des sieges pour donner à ce Concile le nom de *general*, & pour faire croire que tous les Patriarches y avoient assisté. Ce Concile ainsi composé de trois Legats du Pape & de trois autres Ecclesiastiques fit entrer les douze Evesques qui seuls restoient du parti d'Ignace, ainsi voila 18. personnes en tout dans ce venerable Synode. Ce furent ces dix huit personnes qui firent retracter les Evesques partisants de Photius, non par leurs raisons & par l'authorité de leurs reglemens, mais par le moyen du tyran Basile le Macedonien qui estoit luy mesme present au Concile accompagné de tous ses principaux officiers pour donner de la terreur à tous ceux qui paroistroient dans cette assemblée. Ce fut là que les Legats de Rome firent la plus grande trahison, & les Evesques Grecs la plus grande lascheté dont on ait jamais ouy parler dans une semblable affaire. Adrien II. avoit fait un formulaire de foy & de soumission qu'il ordonna à ses Legats de faire signer à tous les Evesques Grecs devant que les recevoir au Concile. Par ce formulaire le soussignant s'obligeoit à se soumettre à tous les ordres du saint siege, à reconnoistre Ignace pour veritable Patriarche, à tenir Photius pour un excommunié; & à recevoir tout ce qui avoit esté ordonné dans les Conciles de Rome tenus sous Nicolas I. & Adrien II. c'est à dire à reconnoistre l'Eglise de Constantinople & son Patriarche soumis au siege Romain. Les Legats firent la lecture de leur formulaire dans ce Concile general de dixhuit personnes, d'abord l'Empereur & les Evesques mêmes du parti d'Ignace furent surpris de cette proposition. Il estoit sans exemple & sans raison qu'on envoyast à un Concile des decrets tout formés, on estoit venu pour juger, & le Pape envoye l'affaire toute jugée de Rome, avec la condition que personne ne seroit receu à composer l'assemblée qu'il n'eust signé ce formulaire de foy & de soumission. Il y a du plaisir à voir les tours que se donne le P. Maimbourg en cet endroit pour ne pas approuver une procedure aussi estrange, & pour ne la pas condamner aussi; parce qu'il auroit esté forcé de rejetter ce faux Concile dont pourtant il s'estoit obligé de faire un Concile non seulement legitime mais general. Tout ce qu'il peut faire, c'est de dire, *que cela paroissoit nouveau*, mais que cette nouveauté *n'empescha pas que le Pape ne crust qu'il pouvoit & devoit envoyer ce formulaire tout dressé, sans qu'il entreprist en cela de rien diminuer*

Hist. du Schisme des Grecs, liv. 2. an. 869.

nuer de la liberté & du pouvoir du saint Concile. Ce n'est pas entreprendre sur la liberté d'un Concile que de luy envoyer des decrets tout conceus & tout prets à signer.

Basile & son Patriarche avoient besoin du suffrage du Pape, c'est pourquoy il falut l'acheter à ce prix là ; aucun Evesque ne fut receu dans l'assemblée qu'aprés avoir promis qu'il seroit esclave bien obeissant au siege Romain, & il y eut quatre vint dix Evesques qui eurent la lascheté par foiblesse ou par crainte de souscrire à ce formulaire. Mais les autres porterent leur resolution jusqu'à excommunier en presence de l'assemblée où ils avoyent esté cités, tous ceux qui avoient excommunié Photius. Cette hardiesse anima tellement & Ignace & les Legats que la sentence d'excommunication de Photius & de tous ses adherants fut confirmée avec tant de violence & d'emportement qu'on en fit souscrire l'arrest avec des plumes teintes dans le sang de Jesus Christ, c'est à dire dans la coupe de l'eucharistie. Le Pere Maimbourg qui sçait que nos escrivains ont tiré de cette action une consequence qui n'est pas favorable à la transsubstantiation & à la presence reelle, ne la veut pas croire, & ne juge pas à propos que nous la croyons. Cependant nous la tenons de ce Nicetas Paphlagonien dont il veut que nous recevions les recits outrageants & emportés contre Photius, comme des oracles. Et parce que Robert Creygthon dans sa preface sur sa version de Sguropulus a osé revoquer en doute le tesmoignage de ce violent ennemy de Photius, & celuy d'Anastase Bibliothecaire des Papes, il fait une grande remonstrance à l'Eglise Anglicane pour l'obliger à reprimer la hardiesse de ce Creygthon qui ose revoquer en doute des faits aussi certains que sont les excés & les crimes de Photius. C'est une chose admirable que l'on veuille que nous adjoustions foy à un Bibliothecaire du Pape & à un Grec notoirement calomniateur & duquel le Sieur Maimbourg avoue *qu'il a parlé en des termes qui tiennent de l'invective, & ne sont pas du caractere de l'histoire.* On veut dis-je que nous adjoustions foy à des tesmoins de ce caractere dans une cause où ils sont partie avec le Pape ; plustost qu'à des historiens Grecs qui ne sont point entrés dans cette querelle. Mais je me passionne fort peu pour ces sortes de faits qui ne sont pas fort importants à mon sujet, que Photius fut honneste homme ou non, nous n'avons pas grand interest à demeler cette verité.

Hist. du Schisme des Grecs, liv. 2. an. 869.

Ce qu'il y a d'essentiel icy, c'est ce que j'ay dit que le Pape pour s'establir chef de l'Eglise universelle avec un apparent consentement

de l'Eglise Greque commit la plus effroyable prevarication du monde en faisant soussigner son authorité & ses pretentions à tous ceux qui voudroient avoir seance au Concile. Avec des gens qu'il avoit fait tomber dans de semblables pieges il ne fut pas malaisé de faire tout ce qu'il voulut; on fit dans ce Concile tels canons qu'il plut aux Legats. Entr'autres on y confirma l'authorité souveraine du siege du Pape comme elle avoit esté establie à Rome sous Nicolas & sous Adrien: jusques là mesme qu'il est expressement dit que le Pape ne pourroit estre jugé de personne.

Synod. Conft. 4. Can. 2. & 3.

Les choses n'estoient pas tout à fait conclues, que les Evesques Grecs eurent honte de leur bassesse & de la lascheté qu'ils avoient commise de signer le formulaire envoyé de Rome, c'est à dire le tiltre de leur esclavage. Ils representerent cela à Ignace & à Basile qui enfin ouvrirent les yeux à leurs veritables interests, & au reste ayant du Pape ce qu'ils souhaitoient d'en avoir, c'étoit l'approbation du parricide de Basile le Macedonien, ils ne voulurent plus garder avec luy les mesmes mesures. De plus ils se brouillerent au sujet du Diocese de la Bulgarie que le Pape vouloit avoir & que le siege de Constantinople vouloit retenir. Ce saint Ignace dont on a fait un saint dans l'Eglise Romaine parce qu'il a eu la foiblesse & la lacheté d'abandonner son Eglise aux ambitieuses pretentions du siege Romain, ne voulut pourtant pas se relascher sur cet article la. Luy qui avoit eu recours au Pape & qui l'avoit appellé chef universel, ne le voulut plus reconnoistre pour tel, ni subir le jugement qu'il rendit en sa propre cause pour obliger les Grecs à luy rendre ce diocese si contesté. Ce demélé alla si loin que toute cette belle reunion des deux Eglises & les soumissions de l'Eglise Greque pour l'Eglise Latine s'evanouirent incontinent. Et le Sieur Maimbourg avoüe que les pretendus Vicaires des Patriarches d'Orient s'emporterent jusqu'à dire aux Legats de l'Evesque de Rome, *Ce seroit une chose bien estrange que vous autres Romains qui avés secoué le joug du legitime Empereur des Grecs pour vous donner aux François eussiés encore jurisdiction dans les estats de l'Empereur nostre maistre.* Ces paroles que le Sieur Maimbourg a tirées de Guillaume le Bibliothecaire, sont bien remarquables. Elles font voir premierement que les Grecs dans le fonds ne pretendoyent pas estre sujets du Siege Patriarcal de Rome, & qu'ils n'avoyent point du tout intention que l'Evesque de Rome exerceast aucune jurisdiction dans l'Orient. Et ainsi cela prouve clairement que tout ce qui fut fait dans ce Conciliabule obsedé par les Latins se fit par pure

surprise

surprise & contre l'intention des Grecs. L'autre chose qui paroist clairement c'est que ces Vicaires pretendus des Patriarches de l'Orient estoient des officiers titulaires comme sont les Evesques & les Archevesques que l'on fait à Rome *in partibus infidelium*. Si ces vicaires avoient esté veritablement envoyés par les Patriarches d'Antioche, de Jerusalem & d'Alexandrie, comment auroient ils pu appeller l'Empereur de Constantinople leur Empereur, puisqu'il y avoit des-ja longtemps que ces trois Patriarquats occupés par les Sarrazins n'estoient plus sous l'empire des Grecs? Des le temps du II. Concile de Nicée c'est à dire plus de 80. ans auparavant le commerce des Eglises d'Asie avec celle de Constantinople estoit interrompu par les Sarrazins: & les Patriarches d'Antioche, de Jerusalem & d'Alexandrie ne purent se trouver à ce Concile ni ne purent y envoyer. Seulement il s'y trouva deux moynes d'Orient qui disoient avoir commission des Patriarches d'Orient, & n'avoyent pourtant esté envoyés que par les moynes de la Palestine.

C'est de cette maniere que les Grecs rompirent sur le champ avec les Latins, & afin que ceux cy ne se pussent prevaloir des signatures que les Evesques Grecs gagnés par les Legats avoient posées au bas du formulaire de soumission, on essaya de les leur tirer des mains, & pour cela on se saisit de leurs papiers. Mais les Legats qui avoient senti que les Grecs ne seroient pas long temps sans revenir de cet esgarement & sans se plaindre de la maniere frauduleuse dont on les avoit surpris, avoient mis ordre à leurs affaires, pour ne pas perdre les fruits de tant de finesses & de tant de travaux. Ils avoient chargé Anastase Bibliothecaire du Pape qui estoit parti devant, de tous leurs originaux, lesquels par ce moyen arriverent heureusement à Rome. Ainsi toutes les peines que les Latins s'estoient données, à proprement parler, ne terminerent aucune affaire, & ne finirent point ce schisme. Le demelé particulier de l'Eglise de Constantinople entre Photius & Ignace continua, Photius fut envoyé en exil, traitté avec la derniere cruauté, & les Evesques de son parti pareillement. Mais pas un ne voulut renoncer aux interests de Photius, tant ils estoient charmés de son merite & de ses grandes qualités, & degoustés des lâches procedures d'Ignace. Le credit & l'authorité estoient pour Ignace, mais le merite & le nombre estoient pour Photius, qui du fonds de son exil & de sa prison sçavoit empescher qu'aucun des siens ne se revoltast & n'abandonnât sa cause. L'on envoya une seconde fois des Legats de Rome pour appayser ces differents,

mais cette seconde negotiation n'eut pas plus de succes que la pre-
miere. Les Evesques de Photius soutinrent encore avec la mesme
fermeté la cause de leur Patriarche, & mesme Photius trouva moyen
de rentrer en grace auprés de l'Empereur Basile. Ce Nicetas qui a
fait une si violente satyre contre luy en faveur d'Ignace, dit que ce fut
par des fourbes estranges, & que Photius supposa une Genealogie à
Basile, qui n'estant que fils d'un paysan de Macedone fut ravi de trou-
ver quelqu'un capable de couvrir la bassesse de sa naissance par quel-
que histoire fabuleuse. Nous sommes aussi peu obligés de croire cet
autheur en cet endroit que dans tous les autres, mais il nous importe
peu que cela soit faux ou vray. Ce qui est certain c'est que Photius
revint à la cour, disputa de la faveur avec Ignace, & apparemment
877. l'auroit supplanté une seconde fois, si le vieu Patriarche ne luy eust
fait place par la mort: Photius fut mis en sa place sans contradiction,
& ainsi finit le schisme de l'Eglise de Constantinople. Quant à celuy
878. de l'Eglise Greque & de l'Eglise Latine, ce pretendu Concile huitié-
me universel n'y avoit pas remedié, car nous avons vu que les Legats
d'Adrien II. s'en estoient retournés fort maltraittés par les Grecs.
872. Le Pape Adrien mourut quelque temps aprés & eut pour successeur
Jehan VIII. Ce Jehan sollicité d'envoyer ses Legats à Constantino-
ple pour travailler encore une fois à assoupir les differents entre Pho-
tius & l'Eglise Romaine, les y envoya en effect. Mais bien moins
pour les affaires de l'Eglise que pour les siennes. Il vouloit à toute
force avoir le Diocese de Bulgarie dont Ignace avoit tout nouvelle-
ment pris une nouvelle possession, & d'où il avoit chassé les Missio-
naires que le Pape y avoit envoyés. Jehan VIII. avoit escrit la
dessus violemment à Ignace, qui ne voulut pourtant pas rendre le
diocese, ainsi la querelle & le schisme continua. Mais il acheva de
se former incontinent aprés la mort d'Ignace. Photius rentré dans le
siege de Constantinople & dans la faveur de son Prince demeura mai-
stre de tous ses ennemis. Il voulut selon la coustume avertir l'Eves-
que de Rome de son entrée dans le siege, non pour luy demander la
confirmation comme on pretend; mais pour entretenir l'union entre
les sieges, comme les Roys se donnent avis les uns aux autres de leur
exaltation. L'Empereur & luy envoyerent à Rome afin de faire sça-
voir au Pape qu'il estoit rentré dans le Patriarquat, pour le prier d'a-
voir communion avec luy, & pour obtenir des deputés qui vinssent à
Rome & en la presence desquels on pust achever de terminer les diffe-
rents qui estoient entre Rome & Constantinople au sujet de la juris-
diction

diction & du Diocese de Bulgarie. Le Pape Jehan VIII. fut charmé de cette Ambassade, car à Rome depuis longtemps on aime jusqu'aux ombres de la soumission, de plus il se laissa emporter à l'esperance de recouvrer le Diocese de Bulgarie. Ainsi il accorda tout ce qu'on voulut en faveur de Photius, & donna ordre à ses Legats qui estoient des-ja à Constantinople de terminer les differents des deux sieges à certaines conditions. Si l'on en croit les Latins Photius falsifia les actes de la commission des Legats & les lettres que le Pape escrivoit à l'Empereur Basile; ce qui n'est pas trop aysé à comprendre comment des Legats sont assés ignorants & assés bestes pour se laisser tirer des mains leurs lettres & en recevoir d'autres en la place, toutes differentes. Des gens qu'on envoyoit en Grece pour faire des traités devoient du moins sçavoir assés de Grec pour ne se pas laisser tromper d'une maniere si grossiere & pour voir si les traductions que l'on avoit faites de leurs lettres & de leurs instructions estoient fideles ou non.

Quoy qu'il en soit avec les Legats de Jehan VIII. Photius tint son 779.
Concile qui passe chés les Grecs pour le VIII. universel, & pour un tres saint Concile, & chés les Latins pour un abominable Conciliabule. Il s'y trouva 383. Evesques. Le Concile precedent appellé le VIII. œcumenique par les Latins & les deux conciles de Rome tenus sous Nicolas I. & sous Adrien II. y furent cassés. Photius y fut restabli, tous les jugements rendus contre luy y furent annullés, l'egalité entre les deux sieges à l'esgard de la jurisdiction y fut establie, & il fut ordonné que l'on ne recevroit point d'appellations de l'un à l'autre. Les Legats de Jehan VIII. consentirent à tout cela & le signerent, & le Pape luy mesme mal informé, comme l'on pretend, de ce qui s'estoit passé dans ce Concile au prejudice de son authorité, le confirma. S'il le fit par ignorance, Baronius & les autheurs de son parti ont grand tort de flestrir si cruellement la memoire de ce pauvre Pape Jehan; jusqu'à dire que la mollesse qu'il eut en cette occasion a donné la naissance à la fable de la Papesse Jehanne. Le Pere Maimbourg a trouvé cette pensée de Baronius si ingenieuse qu'il l'a adoptée, & il ne débite point comme une conjecture, mais comme une chose assurée, que ce Jehan fut appellé Femme à cause qu'il eut la foiblesse de se laisser vaincre par les artifices de Photius qui n'estoit que demi homme. Si cette histoire de la Papesse Jehanne estoit une fable, & qu'il en falut tirer l'origine de quelque part, il y auroit bien plus d'apparence de la tirer comme font quelques uns, de l'un de ces Jehans du X. siecle qui furent la plus part des monstres surpassants en molles-

Avent. lib. 4. Annal. Bojor.

se les femmes les plus perdues. Aventin a dit que c'est Jehan IX. qu'on a appellé Papesse à cause que Theodora la fameuse concubine de ce Jehan, le fit Pape. Je ne trouve pas au reste que nous soyons fort interessés à prouver la verité de cette histoire de la Papesse Jehanne. Quand le siege des Papes auroit souffert cette surprise, qu'on y auroit establi une femme pensant y mettre un homme, & que cette femme seroit en suitte accouchée dans une procession solennelle comme l'on dit, cela ne formeroit pas à mon sens un grand prejugé. Et l'avantage que nous en tirerions ne vaut pas la peine que nous soustenions un grand procés là dessus. Je trouve mesme que de la maniere que cette histoire est rapportée, elle fait au siege Romain plus d'honneur qu'il n'en merite. On dit que cette Papesse avoit fort bien estudié, qu'elle estoit sçavante, habile, eloquente, que ses beaux dons la firent admirer à Rome, & qu'elle fut elüe d'un commun consentement, quoy qu'elle parust comme un jeune estranger inconnu, sans amis & sans autre appuy que son merite. Je dis que c'est faire beaucoup d'honneur au siege Romain que de supposer qu'un jeune homme incognu y fut avancé uniquement à cause de son merite, car on sçait que de tout temps il n'y a eu que la brigue qui ait fait obtenir cette dignité. Et particulierement dans le siecle où l'on pose cette Papesse; la qualité de Bardache, ou celle d'amant de quelque grande Dame Romaine, estoit le seul merite qui conduisît au Pontificat. Si Messieurs les historiens de l'Eglise Romaine m'en croient, ils profiteront de cette reflexion pour destruire l'histoire de la Papesse Jehanne, & serieusement je suis trompé s'ils peuvent trouver une meilleure raison. Ils nous ont avoué sincerement que depuis la fin du neufviesme siecle jusqu'au milieu de l'onziesme les Papes estoient intrus dans le siege par les Marquis de Toscane & par des femmes impudiques, & que ces Papes intrus estoient choisis parce qu'ils estoient les ministres des voluptés de ces femmes. Nous ayant confessé cela, il faut qu'il leur revienne quelque chose de leur sincerité: & ils doivent conclurre que les dons rares qu'on attribue à la Papesse Jehanne bien loin de la porter au Pontificat, dans ce siecle la, n'auroient servi qu'à l'en eloigner.

Hist. du Schisme des Grecs, an. 881.

Cependant il est bon de remarquer que le Sieur Maimbourg s'expose bien à se faire tourner en ridicule quand il nous accuse d'avoir inventé cette fable monstrueuse, *& de l'avoir inserée dans les Chroniques des Moynes Marianus Scotus, Sigebert, & Martin le Polonois.* Rien n'a jamais esté dit de plus temeraire & de plus inconsideré. On voit encore des exemplaires de ces autheurs, imprimés plus de 20. ans devant

vant qu'on parlast de Luther, où cela se trouve. Tous les anciens manuscrits sont conformes, quand il seroit vray que cela ne se trouveroit pas en deux ou trois exemplaires, comme le dit le Sieur Maimbourg, il seroit plus vraysemblable que ce peu de manuscrits où cette histoire ne se trouve pas, auroient esté corrigés par ceux à qui cette avanture faisoit de la peine & paroissoit odieuse. Au reste cette histoire ne se trouve pas seulement dans ces trois historiens Marianus Scotus, Sigebert, & Martin le Polonois, elle se trouve dans la chronique de Petrarque imprimée à Florence en Italien l'an 1478. sur l'an 855. *Jehan l'Anglois*, dit-il, *tint le Pontificat deux ans cinq mois & quatre jours. Le siege fut vacant un mois. Cestuy cy ne se met pas sur la liste des Papes parce que c'estoit une femme, qui dans sa jeunesse fut menée à Athenes par l'un de ses amants sous l'habit d'homme; & la elle devint admirable par ses progrés dans toutes les sciences. En suitte elle vint à Rome, se fit admirer de tout le monde & d'un commun consentement fut elevée au Pontificat.* L'on sçait que Petrarque vivoit dans le milieu du XIV. siecle & mourut l'an 1374. prés de deux cents ans avant qu'on parlast de Luther & de Calvin dans le monde. Elle se trouve cette mesme Histoire dans le livre d'un Jehan Boccace qui estoit intime du Petrarque. Elle se trouve dans la Chronique d'Antonin Archevesque de Florence. Elle se trouve dans un vieux manuscrit d'un moyne nommé Jaque d'Egmond qui vivoit il y a plus de trois cents ans & qui a escrit la vie des Papes en vers leonins & rimés. Elle se trouve dans les commentaires de Raphael Volaterranus dediés à Jules second. Elle se trouve dans Platine qui escrivoit sous le Pontificat de Sixte IV. Elle se trouve dans Sabellicus; elle se lit dans le *supplementum supplementi Chronicorum* de *Jacobus Philippus Bergomensis*: elle se lit dans Matthieu Palmarius continuateur du chronique d'Eusebe & de Prosper: elle se trouve dans le Chronique *Hirsaugiense* de l'abbé Trtheme: elle se trouve enfin dans Nauclerus, dans Valerius *Anselmus*, dans Albert Krantz, & dans le faisseau des temps, composé par un Chartreux appellé Rolivingus. Ce ne sont point les heretiques dont on veut parler, qui ont fait parler tous ces gens là, car ils estoient morts devant que ceux que l'on designe aujourd'huy par le nom d'heretiques fussent nés. Je veux que tous ces escrivains ayent emprunté cette histoire des trois premiers, au moins doit on faire cet honneur à tant d'habiles gens de croire qu'ils n'auroient pas esté capables de relever une histoire aussi odieuse que celle la, s'ils avoient cru que c'eust esté une fable. La superstition qu'on dit que les Papes ont eüe autrefois,

Johan Boccac. libro de claris mulieribus, cap. 99.

L'an 1471.

je ne ſcay s'ils l'ont encore, de ne point paſſer dans leurs proceſſions ſolennelles par le lieu où cette Papeſſe accoucha, n'eſt pas une preuve fort convaincante je l'avoue, car cette ſuperſtition pouvoit avoir une autre cauſe : cependant cela peut faire une eſpece de conjecture. Quant à la chaire percée où l'on met les Papes avant leur exaltation, precaution qui fut priſe, dit-on, à l'occaſion de cette Papeſſe, pour eſtre aſſuré deſormais du ſexe de ceux que l'on choiſiroit, cela dis-je me paroiſt encore plus foible, car dans le ſiecle de cet eſtabliſſement, & bien long temps depuis, la plus part des Papes eſtoient fort en eſtat d'apporter ſans beaucoup de myſtere de bons teſmoins vivants de ce qu'ils eſtoient. Que l'on en croye donc ce que l'on voudra, il nous importe fort peu. Mais ce qui eſt tres certain, c'eſt qu'on ne ſcauroit rien produire de convaincant pour prouver que cette hiſtoire eſt fauſſe. Elle a l'authorité pour elle, & quant aux arguments que l'on tire contre elle de la chronologie, bien que ce ſoient les plus forts ils ſont pourtant bien foibles. On dit l'on ne ſçait où placer cette femme : dans les endroits où on la place ordinairement, elle n'y peut pas demeurer, parce qu'en ce temps là il y avoit tel Pape ſeant, cela ſe prouve par tels & tels Conciles & par autres tels monuments de l'Hiſtoire. Rien n'eſt plus douteux que cela. Tous les Hiſtoriens des Papes demeurent d'accord que depuis la fin du neufviême ſiecle juſqu'au milieu de l'onzieſme, c'eſt à dire durant plus de cent cinquante ans, comme la vie des Papes fut ſoüillée d'un nombre incroyable d'infamies, & qu'ils ſe chaſſoient les uns les autres du ſiege aprés l'avoir occupé peu de temps, auſſi leur Chronologie fut extremement confuſe. Il y eut dans ce temps prés de cinquante Papes faux & vrays. Dans un ſiecle tenebreux & ignorant comme on confeſſe qu'a eſté celuy la, on n'a aucun hiſtorien, ni meſme dans les ſiecles ſuivants on n'a point eſté exact à marquer la chronologie & les années. Les hiſtoriens varient ſur le temps que chacun de ces Papes a occupé le Pontificat : Eſt il bien difficile dans un calcul ſi brouillé qu'il ſoit eſchapé aux annaliſtes une année ou deux dans leſquels on peut placer cette Papeſſe Jehanne ?

Cette matiere eſt ſi liée avec celle du ſchiſme des Grecs qu'il eſtoit difficile de n'en pas dire quelque choſe, quoy que cela ne faſſe pas extremement pour noſtre principal but, qui eſt de prouver que les Papes ſont cauſes de ce triſte ſchiſme de l'Egliſe d'Orient & de celle d'Occident. Nous en eſtions demeurés au Concile de Photius par lequel il fut ordonné que l'on n'appelleroit pas de Conſtantinople

tinople à Rome. Ce Concile fut au commencement confirmé par le Pape Jehan VIII. Mais on dit que quand il fut mieux informé de ce qui s'y estoit passé au prejudice de son siege, il anathematisa publiquemeut & Photius, & son Concile, & tous ses adherants, c'est à dire toute l'Eglise Greque. Je m'en tiens fort volontiers à ce que disent là dessus les autheurs Latins; & je marque de ce moment & de cet anatheme de Jehan VIII. la rupture entiere entre les deux Eglises. Depuis ce temps là il n'y eut plus de veritable communion entre les deux Eglises, d'Orient & d'Occident. Il est vray que si l'on en croit Leon d'Allassy que le Sieur Maimbourg a suivi pas à pas, l'Eglise Greque demeura encore dans la soumission tout le dixiesme siecle & ne rompit absolument avec l'Eglise Romaine que vers le milieu de l'onziesme. Mais Leon d'Allassy est un grand compilateur d'un assés petit jugement, passionné à tout excés pour le siege Romain, & qui n'espargne rien pour elever la souveraine authorité de ce siege au dessus de tous les autres Patriarches. Ainsi on doit tenir pour suspect tout ce qu'il dit sur la matiere. Il peut bien y avoir eu quelque commerce entre l'Eglise Greque & l'Eglise Latine aprés Photius, mais cela n'est point allé jusqu'à la reunion; depuis ce temps là on ne s'est point pourvu par appel de Constantinople à Rome, il n'y a point eu de Conciles communs, & il seroit aysé de monstrer que ces hommages que l'on pretend que l'Eglise Greque a rendus à l'Eglise Latine durant ce temps là, n'establissent point du tout les pretentions de la cour de Rome. Le Sieur Maimbourg luy mesme reconnoist *que les peuples de l'Eglise Greque estoient accoustumés à suivre les decisions de leur Patriarche comme des oracles, sans recourir à Rome, avec laquelle on n'avoit pas eu grand commerce depuis les premiers troubles que Photius avoit excites dans l'Eglise*. Il est vray que le schisme n'esclata d'une maniere scandaleuse que sous le Pontificat de Leon neufviesme, & sous le Patriarquat de Michel Cerularius Patriarche de Constantinople parce que jusques là l'Eglise Romaine fut possedée par des monstres d'impudicité qui ne pensoient rien qu'à leurs sales voluptés, & se mettoient fort peu en peine des privileges de leur Eglise.

Leo Allat de Cons. &c. lib. 2.

Hist. du Schisme des Grecs, liv. 3. an. 1042.

L'an. 1053.

Cet abbregé de l'Histoire du schisme suffit pour mon dessein. Il paroist assés que ce schisme a esté fait par l'orgueil des Papes qui se sont voulus elever au dessus de toute l'Eglise, & s'enrichir du bien de leurs voysins. Le Pere Maimbourg a raison de dire que le schisme n'a point tiré son origine des disputes qui sont au-

jourd'huy entre l'Eglise Latine & l'Eglise Greque sur la procession du Saint Esprit, sur les azymes, sur l'estat des ames aprés la mort, sur le jeûne de Samedy, & autres petites controverses de neant. Ce sont des pretextes qu'on a trouvés fort à propos pour entretenir la division, la vraye cause c'est la dispute de la primauté, & les pretentions de la cour de Rome. Or si ces pretentions sont injustes, il est clair que l'ambition du Papisme est la cause de ce grand mal. Et l'on ne sçauroit nous dire icy, que l'on ne doit pas imputer à l'Eglise Romaine tout ce qui est arrivé par l'ambition & par la mauvaise conduite des Papes, car le sentiment qui les a obligés à rompre avec l'Eglise Greque c'est une doctrine qui fait l'essence du Papisme, & qui est soustenüe universellement par tous les Latins contre les Grecs, comme une affaire capitale de laquelle depend le salut & sans laquelle une societé devient necessairement une Synagogue de Satan, c'est la puissance de l'Evesque de Rome sur toute l'Eglise universelle. L'adherence à ce chef passe pour estre d'une si grande necessité que sans cela une Eglise cesse d'estre Eglise, fût elle quant au reste aussi pure que l'Eglise du temps des Apostres.

Je sçay bien que ces Messieurs respondront encore en cet endroit: qu'il y a de l'injustice à rendre l'Eglise Romaine responsable de ce schisme, puisqu'elle n'a rien fait que soustenir ses droits contre une Eglise revoltée de son obeissance : qu'elle a cherché le salut de l'Eglise Greque en travaillant à la retenir dans l'union Catholique & dans la soumission au saint siege : que si les Grecs ont voulu se perdre en se separant, c'est purement leur faute, parce qu'ils ont voulu oster au saint siege un advantage dont il estoit en possession depuis les Apostres, & par les ordres de Jesus Christ. Pour aneantir parfaitement cette responsе, il faudroit plaider au fonds, & faire voir que l'Eglise Romaine a tort dans le principe aussi bien que dans les consequences, que l'Evesque de Rome n'a point esté establi par Jesus Christ pour chef & souverain de l'Eglise, & que l'ancienne Eglise ne l'a pas reconnu pour tel; mais ce seroit quitter l'histoire pour entrer dans la controverse, ce que nous n'avons nullement dessein de faire icy. Quand le Sieur Maimbourg a fait un livre tout exprés pour faire voir que le Calvinisme est la cause de tant de troubles qui ont desolé l'Europe dans le siecle passé, il luy a plu de supposer sans prouver, que nostre Religion est une detestable heresie: car autrement s'il avouoit que nous retenons la Religion des Apostres, il seroit contraint d'avouer aussi que nostre Reformation n'a pas esté la cause

des

des troubles mais qu'elle en a esté seulement l'occasion. Pareillement il nous doit permettre de supposer icy dans nos principes, que cette pretention de primauté & d'empire de l'Eglise Romaine sur toutes les autres Eglises de la terre est un des caracteres de celuy qui s'est assis comme Dieu dans le temple de Dieu. Et dans cette supposition il ne peut empescher que nous ne fassions cet orgueil la cause de tous les desordres qui sont venus en consequence. Mais outre cela, est il possible d'avoir de la raison, & de ne pas sentir que cette dependance de l'Eglise Greque du siege Romain, quand mesme les Grecs auroient eu tort dans le fonds ne peut estre d'assés grande consequence pour obliger à deschirer les flancs de l'Eglise, à damner les deux tiers du Christianisme & à faire une ouverture par laquelle l'ennemy du nom Chrestien est entré & a fait des ravages espouvantables. Supposons que l'Eglise Romaine auroit relasché de ses droits en permettant qu'on ne pust appeller de Constantinople à Rome, & que par ce relaschement elle eust conservé l'union des deux Eglises, par laquelle union elles auroient esté garanties de ces horribles malheurs où elles se sont veües engagées, cela ne luy auroit-il pas esté bien plus glorieux & bien plus honneste que d'excommunier la plus grande partie des Chrestiens pour la conservation de sa grandeur?

Cela estant supposé & prouvé que le Papisme est la cause de ce schisme de l'Orient & de l'Occident, il nous doit estre permis de conclure que le Papisme a bien causé d'autres maux & d'autres troubles que le Calvinisme: car on ne sçauroit dire combien ont esté tristes les suittes malheureuses de cette deplorable division. Premierement si nous voulions en parler selon les principes de l'Eglise Romaine, elle mesme nous diroit que cette division a damné une multitude innombrable de Chrestiens. Car on tient que hors de l'Eglise Romaine il n'y a point de salut, le schisme aussi bien que l'heresie separe de ce corps, ou pour mieux dire donne lieu à la separation, puisque l'heretique & le schismatique ne sont point actuellement separés de l'Eglise qu'ils n'en ayent été chassés par l'excommunication. C'est donc l'Eglise Romaine qui a separé les Grecs de son corps en les excommuniant, & en les laissant vivre & mourir dans cette separation, elle les damne eternellement. Cette pensée ne donne-t'elle pas de l'horreur, que pour ne vouloir pas se relascher sur un point d'honneur, on envoye des millions de millions d'hommes aux enfers? Car enfin selon les principes de l'Eglise Romaine il faut que

 tous

tous les Chrestiens qui vivent sous les quatre Patriarquats d'Orient soient damnés, parce qu'ils vivent dans le schisme & meurent sous l'excommunication. Cette pensée est folle & furieuse, mais elle sert extremement à convaincre l'Eglise Romaine de cruauté.

Mais nous n'avons pas besoin de prendre droit sur ces visions cruelles qui regardent l'autre monde, pour faire voir les suittes funestes de ce schisme, il y en a de plus sensibles, c'est la ruine du Christianisme dans l'Orient. Le Sieur Maimbourg & les autres autheurs Latins ne se lassent point de nous redire, *que ses funestes suittes ont esté comme elles le sont encore aujourd'huy la perte de l'empire de Constantinople pour les Chrestiens, & le honteux & cruel esclavage de l'Eglise Greque sous la tyrannie Ottomanne.* C'est justement faire leur procés, c'est avoüer que leur tyrannie & leurs superbes pretentions ont exposé l'Empire Grec à la fureur des Barbares & la Religion Chrestienne à l'impieté du Mahumetisme. Aprés cela donc ils trouueront bon s'il leur plaist que nous imputions au Papisme toutes ces desolations effroyables qui ont fait de l'Orient de vastes solitudes, tant de combats donnés, tant de batailles perdues, tant de sieges de ville, & tant de saccagements, que les Turcs ont faits dans l'Orient jusqu'à l'an 1452. dans lequel Constantinople fut prise, saccagée & reduitte dans l'esclavage où nous la voyons aujourd'huy. Ils nous permettront aussi de mettre sur leur conte, tous les progrés que le Turc a faits dans l'Occident: tout ce qu'il a occupé dans la Grece, dans la Valachie, la Moldavie, l'Epire, la Hongrie. Combien a-t'il cousté de sang Chrestien pour arrester le torrent furieux de ces malheureuses conquestes & le tout a esté inutile? Si le Christianisme s'estoit tenu bien uni & qu'on ne l'eust pas divisé par cette malheureuse ambition du Papisme, il auroit pu faire teste aux Turcs, les empescher de passer en Europe, & mesme les chasser de l'Asie. Mais par l'orgueil de l'Evesque de Rome & par ses attentats les pauvres Empereurs de Constantinople se sont vus privés de la moitié de leur Empire, & abandonnés des Princes Chrestiens; avec l'autre moitié de leurs forces ils n'ont pu resister à de si puissants ennemis. Ils ont bien senti que cette division les ruinoit; c'est pourquoy diverses fois ils ont tenté de se reunir avec l'Eglise Latine afin d'en tirer du secours. Mais il faut voir avec quelle cruauté & quelle dureté on les a traittés, on les a obligés de se soumettre eux & leur Eglise à celle de Rome sur des esperances de secours qu'on ne leur a point donné. Tellement qu'enfin est arrivée cette malheureuse

Hist. du schisme des Grecs l. 1. an. comm.

heureuse catastrophe de l'Empire; & ce qui est bien plus deplorable, l'extinction de la Religion Chrestienne presque dans tout l'Orient. Non seulement le croissant a esté planté sur les ruines de l'empire de Jesus Christ, non seulement les Temples de Dieu sont devenus des Mosquées, & les restes de cette malheureuse Eglise gemissent sous la croix; mais mesme ce qui est resté de Chrestiens sous cet Empire à peine retiennent ils l'essence du Christianisme. Les Turcs ont porté la barbarie & l'ignorance par tout où ils ont establi leur empire, tellement que les Grecs sont aujourd'huy dans un aneantissement effroyable. Ils n'ont point d'autres escoles que certains monasteres dont la plus part des moynes ne sçavent pas lire. Les Latins y establissent des lieux pour instruire les enfants, mais Dieu sçait si c'est par un esprit de charité, ou par un principe d'ambition, pour se soumettre cette Eglise sous la croix, qu'ils n'ont pu domter pendant qu'elle a esté triomphante. Ils auront bien de la peine à luy faire autant de bien, qu'ils luy ont fait de mal. Voyla des-ja une partie des maux que le Papisme a causés & cause encore depuis sept ou huit cents ans; dans la suitte nous en verrons beaucoup d'autres.

CHAPITRE III.

Troisiesme source des troubles que le Papisme a causés dans l'Europe: les Croysades: que c'est le Papisme qui les a faites: horrible superstition dans ces Croysades: l'orgueil, l'avarice & l'ambition des Papes les ont causées; que ces guerres estoient injustes, qu'il est faux que l'esclavage des Chrestiens sous les Sarrazins fust tel qu'on le depeint: cruauté du Papisme plus grande que celle des Sarrazins: Jugement de Pasquier sur ces Croysades, que le St. Esprit n'a pas esté l'autheur de ce dessein: horrible corruption des Croysés.

LE Schisme des Grecs & des Latins qui se trouva formé sous Photius se renouvella & se confirma un peu aprés le milieu de l'onziesme siecle, par les demelés qui se renouvellerent entre le Pape Leon IX. & Michel Cerularius Patriarche de Constantinople, soustenu de Leon d'Acride Metropolitain de Bulgarie. La guerre des Croysades commencea sur la fin du mesme siecle onziesme. Ainsi nous passons de la seconde source des troubles causés par le Papisme à la troisiesme sans changer de siecle; tant il est vray que sans aucune interruption le Papisme a esté la cause de tous les

grands troubles qu'on a vus dans le monde Chrestien. Depuis que le P. Maimbourg s'est donné la peine de mettre l'histoire de ces Croysades en François, peu de gens ignorent ce que c'est. Tout le monde sçait que ce sont les guerres sacrées entreprises pour arracher la terre sainte, Jerusalem, le sepulchre du Seigneur & les autres lieux saints, des mains des Sarrazins & des Turcs. Depuis que l'on escrit l'histoire je ne sçay s'il s'est rien fait de plus estrange, qui ait causé d'aussi horribles mouvements sur la terre; & une plus grande effusion de sang. Je n'ay pas dessein d'instruire le public de toutes les avantures qui arriverent durant ces longues & cruelles guerres, cela est des-ja fait, mais j'ay dessein de faire trois choses. La premiere est de montrer que c'est le Papisme qui est cause de ces guerres, la seconde qu'elles éstoient injustes & imprudentes, & la troisiesme qu'elles ont causé dans l'Orient & dans l'Occident des maux effroyables aux Princes Chrestiens, & que tous ces maux doivent estre imputés au Papisme.

Sur le premier article nous ne devons pas estre longs, car c'est une affaire qui n'est pas contestée: le Papisme se fait un grand honneur d'avoir excité dans le monde ces guerres qu'il appelle des guerres saintes. Voicy comme on donne à cela une apparence de justice & de devotion. La Palestine, dit-on, est un pays que Dieu s'est reservé & pour ainsi dire approprié depuis qu'il en chassa les Cananeens ses anciens habitans, depuis ce temps là cette terre avoit tousiours appartenu en propre à l'Eglise. C'est son ancien domaine. Ainsi l'Eglise a du travailler à la recouvrer & à rentrer en possession de ses droits: les loix de la nature & celles de la pieté la portoient donc la. De plus la compassion Chrestienne devoit obliger les Chrestiens de l'Occident de secourir leurs freres de l'Orient, qui gemissoient sous la cruelle tyrannie des Sarrazins. Ces Chrestiens de la Palestine imploroient le secours de leurs freres, la Religion ne pouvoit pas souffrir qu'on demeurast en repos pendant que les fideles souffroyent une si cruelle servitude. La profanation de ces lieux saints qui sont l'objet de la veneration des Chrestiens les devoit emouvoir: les ennemis de Jesus Christ possedoient la capitale de son Empire, estoient maistres du saint sepulchre, tiroyent un tribut infame de la pieté des fideles: ces lieux rendus celebres par les miracles de Jesus Christ, par l'effusion de son sang estoient profanés par les trophées que les Mahometans y dressoient à la honte de tout le Christianisme, qui le souffroit sans s'y opposer. On adjoustoit, qu'une telle entreprise de-

voit indubitablement estendre les bornes de l'Empire de Jesus Christ & porter bien loin la foy Chrestienne, parceque de tous les peuples conquis on en feroit tout autant de peuples Chrestiens, & qu'outre qu'on feroit refleurir le Christianisme par tout où il avoit des-ja esté, on pourroit le pousser encore bien plus loin. Au reste, disoit-on, l'on ne fera point d'injustice d'aller oster aux infideles ces grands estats puisqu'ils les ont pris sur Jesus Christ, & sur l'empire Romain dont ils faisoient partie. Il est clair que le grand & le premier mobile par lequel on fit mouvoir tant de machines & tant de corps fut cette fausse devotion qui fait une partie de la Religion Papiste, c'est la veneration religieuse pour les reliques, & pour tout ce qu'on appelle les choses saintes, parce que l'on pretend qu'elles ont appartenu aux saints: superstition la plus vaine du monde & la plus opposée à l'esprit de la Religion Chrestienne, qui se detache de toutes les choses externes pour s'attacher uniquement à Dieu. Autrefois Dieu trouvoit bon qu'il y eust un certain lieu qui fust plus venerable que les autres parce que c'estoit le seul où il vouloit qu'on luy presentast des sacrifices, c'estoit la ville de Jerusalem & le temple qui y estoit basti: cela avoit ses raisons qui estoient toutes fondées dans le type, & dans le rapport à Jesus Christ. Le Seigneur estant venu cette devotion attachée à des pierres & à de certains lieux a esté abolie, comme toutes les autres ceremonies. Le Seigneur le declare nettement quand il dit à la Samaritaine au sujet de Jerusalem, où les Juifs adoroient, & de la montagne de Guerizim, où les Samaritains vouloient attacher le service divin: *En verité je te dis que l'heure est venue que vous n'adorerés Dieu ni dans cette montagne ni dans Jerusalem, mais les vrays adorateurs l'adoreront en esprit & en verité.* C'est une grande erreur de s'imaginer que le Seigneur Jesus Christ ait rendu venerables les lieux où il a esté & les choses ausquelles il peut avoir touché. La presence de la Divinité qui remplit tout & qui est pour ainsi dire l'ame du monde, n'est elle pas incomparablement plus importante à la religion que la presence du corps de nostre Seigneur Jesus Christ? Cependant il n'y a personne assés extravagant pour baiser & adorer la terre, les rochers, & les cavernes, qui sont actuellement pleins de Dieu, comme on va adorer le St. Sepulchre & ce qu'on appelle les saints lieux. Il ne faut pas douter que ce ne soit une devotion tres desagreable à Dieu, car encore que ce culte se rende à des pierres & à de la terre, par rapport à Dieu comme on parle, & à cause de Dieu, cependant il ne laisse pas de hayr ces superstitions.

Evang. selon St. Jehan, Chap. 4.

Dieu

Dieu n'aime pas ces cultes de reflexion qui tombent immediatement ſur les creatures & que l'on veut en ſuitte faire rejaillir ſur luy, il veut eſtre l'objet unique & immediat de tout le culte religieux. C'eſt donc la religion du Pape & non celle de Jeſus Chriſt qui a eſtabli cette eſpece de devotion ; & puiſque c'eſt cette fauſſe devotion qui a porté les Chreſtiens à ſe croyſer d'où en ſuitte ſont venus de ſi grands maux, il eſt clair que c'eſt le Papiſme & la religion du Pape qui eſt cauſe de ces Croyſades. L'Hiſtoire en fait foy : ce fut le Pape Urbain deuxieſme qui publia la premiere Croyſade, dans les Conciles de Plaiſance en Italie, & de Clermont en Auvergne, ce furent les Eccleſiaſtiques qui ſonnerent la trompette dans cette guerre. Pierre l'Hermite de la ville d'Amiens en Picardie, fut l'Ambaſſadeur du Pape qui courut dans toutes les cours de l'Europe pour ſolliciter les Princes Chreſtiens à cette conqueſte de la terre Sainte. Ce furent les Eveſques & les Moynes qui par leurs predications enflammerent les peuples de cette fauſſe devotion. On cria *la croix de Jeſus Chriſt, la croix de Jeſus Chriſt*, pendant qu'on la fouloit aux pieds : comme autrefois les faux Juifs crioient *le temple du Seigneur, le temple du Seigneur*, pendant qu'ils profanoient le temple, & le rempliſſoient d'Idoles. L'on recognut en cette occaſion ce que peut l'eſprit de la ſuperſtition en comparaiſon de la veritable devotion : on vit courir les peuples en foule pour prendre la croix ſur leurs habits & pour s'enroller ſous ces nouvelles enſeignes: Toute l'Europe ſe ſouleva comme de concert, & l'on trouva des millions d'hommes, où l'on n'auroit peut eſtre pas trouvé un ſeul homme pour une entrepriſe legitime dans laquelle la gloire de Dieu auroit eſté veritablement intereſſée. Une affreuſe & tenebreuſe ſuperſtition papiſtique regnoit dans ce temps des Croyſades. Les moynes ne parloient que de miracles faits en faveur des Croyſades, la croix paroiſſoit à tous moments dans les airs, la Vierge apparoiſſoit afin d'encourager au voyage, les religieux & les images des ſaints faiſoient des miracles en faveur des croyſés. Au reſte ces pelerins eſtoient pleins du merite du voeu qu'ils fayſoient & de l'action qu'ils entreprenoient, comme ſi Dieu euſt eſté obligé de les ſauver quand ils mouroient dans ces voyages de quelque maniere qu'ils mouruſſent. La couronne du martyre leur eſtoit deüe à leur conte, comme à ceux qui avoient autrefois ſigné la verité de l'Evangile de leur ſang. Ils croyoient meſme rendre à Jeſus Chriſt ce qu'ils avoient receu de luy. Baronius ſur l'an 1187. ne fait pas de difficulté de dire, *qu'ils rendoient à J. Chriſt la pareille, mort pour mort*,

Enfin

Enfin cette Religion des Croysés estoit un Papisme le plus corrompu qui fut jamais.

Jusqu'icy il est clair que le Papisme, c'est à dire la devotion Papiste & superstitieuse, est cause de ce soulevement general de l'Europe. Mais voicy une autre cause secrette de ces mouvemens qui n'establit pas moins fortement ce que nous pretendons, sçavoir que le Papisme est la cause des Croysades. C'est que reellement & de fait ce fut l'orgueil des Papes qui fit jouer ces machines. On peut dire que jamais le demon n'a inspiré une plus damnable ruse aux suppôts du siege Romain pour augmenter sa grandeur & l'establir sur la ruine de tous les souverains de l'Europe. Depuis le huitiesme siecle & aprés le schisme des Grecs, les Papes aspiroient à la monarchie universelle, & en effect ils y sont parvenus, mais rien ne leur a tant servi à cela que ces Croysades. On tient avec beaucoup de vraysemblance que ce certain Pelerin nommé Pierre l'Hermite fut un suppost d'Urbain II. un homme envoyé en Jerusalem exprés pour jouer la comedie qu'il joua dans la suitte, pour depeindre en termes pathetiques le triste estat de l'Eglise d'Orient & pour solliciter les Princes Chrestiens à la conqueste de la terre sainte. Tout au moins est il certain que les Papes dans la suitte se sont servis avec une merveilleuse addresse de ces guerres saintes pour augmenter & affermir leur tyrannie sur le monde Chrestien. Et il est constant qu'ils avoient dans cette affaire des veües purement charnelles comme il a assés paru par l'evenement. Il suffit de dire que ce fut l'orgueilleux Hildebrand Pape sous le nom de Gregoire VII. qui conceut le premier ce grand dessein, pour estre persuadé que ces entreprises tendoient à l'agrandissement de la domination Papale, car cet ambitieux n'entreprit & ne conceut jamais rien que tendant à ce but. Cet homme est celuy qui a fait les Papes ce qu'ils sont, c'est luy qui les a elevés sur la teste des Roys, qui le premier a osé arracher l'Empire aux Empereurs, aux Roys leurs Royaumes, & qui s'est veritablement revêtu de tous les caracteres de l'Antechrist. Ce Pape ne jugea rien de plus propre à reduire les Princes que de les appauvrir & de les matter, & rien si propre à les matter que de les envoyer se consumer eux & leurs forces dans l'Orient. Gregoire VII.
fut preuenu par la mort & ne pouvant accomplir son dessein, il le laissa 1086.
à ses successeurs. Victor III. qui ne fut assis que deux ans sur le siege Papal n'eut pas le temps d'avancer cette grande affaire. Urbain II. qui
luy succeda, la menagea avec une merveilleuse adresse & avec un 1088.
grand succés. Et voicy precisement les veües que ses successeurs & luy eurent la dedans.

I. Premierement ils jugerent que c'estoit le meilleur moyen de se delivrer des Sarazins qui avoient occupé la Sicile & qui commenceoient fort à les incommoder dans l'Italie. Ils jugerent qu'il faloit imiter la politique des anciens Romains, qui porterent la guerre chés les Cartaginois pour en delivrer l'Italie. II. De plus par la conqueste de l'Orient ils vuidoient la grande querelle qui estoit entre l'eglise Greque & l'eglise Latine, & qui venoit d'esclater avec un grand scandale. Les Papes ne voyoient aucune apparence de soumettre les Gres par des anathemes & par des excommunications, car on se moquoit de ces armes dans l'Orient, c'est pourquoy ils voulurent les reduire par les armes charnelles. Ils ne fussent jamais venus à bout d'obliger les Princes Chrestiens à se croyser, pour aller reduire les Grecs à l'obeissance de l'eglise Latine; il falut prendre un autre pretexte & l'on n'en trouva pas un plus specieux que celuy de la conqueste des pays que les Sarrazins avoient arrachés aux Chrestiens. Par ce moyen on se soumettoit non seulement le Patriarche de Constantinople mais les trois autres, celuy de Jerusalem, celuy d'Antioche & celuy d'Alexandrie. Il est vray que cette premiere Croisade s'entreprit sous le specieux pretexte d'aller secourir l'empire Grec aussi bien que les Chrestiens de la terre Sainte; mais en secourant l'empire Grec on pouvoit bien avoir en veüe de se soumettre l'eglise Grecque, & la suitte fit bien voir qu'on en vouloit à l'empire aussi bien qu'à l'eglise, car on se soumit l'un & l'autre. III. Ces Croisades se faysoyent durant la ferveur de ces grands demélés que les Papes ont eu avec les Empereurs & les Roys de la Chrestienté sur le droit des investitures, & sur l'independance du temporel des Princes. Ces guerres sous le tiltre de guerres de religion servoient à espuiser l'Europe de forces, & les monarques d'argent & de soldats: de sorte que dans cette grande destitution d'appuys les couronnes demeuroient exposées en proye à l'ambition des Papes, qui en disposoient comme bon leur sembloit. Quand un Prince les chagrinoit, ils l'excommunioient pour l'obliger à s'en aller dans un autre monde, & pendant son absence ils bouleversoient ses estats, y faisoient d'horribles factions, & sollicitoient les peuples à la revolte: je ne dis rien que je ne prouve dans la suitte. C'est ainsi que fut traitté l'Empereur Frideric par Gregoire IX. & ce fut ce qui donna la naissance à la querelle entre Boniface VIII. & Philippe le Bel Roy de France: Boniface envoya l'Evesque de Pamiers en France commander à Philippe de se croyser pour aller faire la guerre aux Sarrazins. Cet Evesque s'acquitta

s'acquitta de sa commission avec tant d'insolence, selon les ordres de Boniface, que le Roy fut obligé de le faire mettre en prison. IV. Par ces Croysades les Papes se rendoient formidables à toute la terre, & sous le pretexte de guerres saintes dont ils estoient les chefs, ils devenoient effectivement des monarques universels qui envoyoient leurs prodigieuses armées dans l'Orient & dans le midy pour la conqueste du monde: de sorte que de Princes spirituels ils se firent ouvertement Princes mondains & temporels de toute l'Europe. V. Par la ils se mirent en possession d'armer les peuples quand l'envie leur en prenoit; quand ils vouloient perdre un Empereur ou un Roy, ou destruire une nation, il n'y avoit qu'à les revestir du voyle de l'heresie ou du schisme & les faire declarer ennemis du saint siege: sous pretexte de devotion on levoit des armées d'assassins & de persecuteurs pour destruire ceux qui s'opposoient à la tyrannie Papale & qui gemissoient sous la corruption de l'Eglise. VI. Par ce moyen le Pape se mettoit en possession d'une domination actuelle sur tous les peuples de la Chrestienté en levant de gros tributs sur eux, tout de mesme que si veritablement c'eussent esté ses sujets. Sous pretexte de ces guerres saintes on levoit des impôts prodigieux, & tous ceux qui ne vouloient pas aller à la guerre estoient obligés de donner de tres bon argent, pour lequel on leur donnoit de vaines Indulgences; c'est à dire que pour de l'or on leur donnoit des feuilles. VII. Enfin ce fut un moyen dans la main des Papes pour enrichir les Ecclesiastiques qui sont les sujets de leur Empire, ou plustost les instruments de leur tyrannie. Les Princes seculiers vendirent leurs maisons, leurs villes & leurs fonds pour subvenir aux frais de cette guerre, & ce furent les Ecclesiastiques qui les acheterent. Godefroy de Bouillon vendit le Comté de Bouillon & d'Ardenne à Aubert Evesque de Liege; & Verdun & Stenay à Richer Evesque de Verdun, d'autres en firent autant. Ainsi pendant que ces pauvres Princes croysés alloient chercher dans l'Orient des couronnes chimeriques à travers mille travaux, les Ecclesiastiques de l'Europe se reposoient mollement au milieu des depouilles de ces grands Seigneurs qu'ils avoient seduits par leurs illusions. Tout ce que nous venons de dire est reconnu de tous ceux qui ont de la sincerité, & presque de tous ceux qui n'en ont point. Ainsi nous pouvons poser cela comme un point conclu & bien esclaircy, que le Papisme, l'ambition & l'avarice des Papes ont fait ces Croysades.

La seconde chose que j'ay dessein de prouver c'est que ces guerres bien loin d'estre des guerres saintes, ont esté des entreprises tout à fait

fait injustes. Premierement les raisons que l'on tire de ce que cette terre est de l'ancienne possession du peuple de Dieu, par le don qui luy avoit esté fait de cet heritage promis aux Patriarches, sont si foibles qu'elles ne meritent pas d'estre relevées. Il semble que cela n'ait esté dit que pour donner lieu aux infideles de tourner en ridicule les Chrestiens. Dieu avoit autrefois choisi ce pays pour luy, mais il l'a abandonné depuis. Les pays sont pour les peuples & non pour Dieu, qui ne demeure nulle part, qui remplit tout & qui n'occupe aucun lieu. Quand Dieu n'avoit qu'un peuple il n'avoit qu'un pays, & parce que le peuple estoit petit le pays l'estoit aussi. Les bornes qui divisoient le Juif du Gentil ont esté levées, Dieu a osté la distinction qui estoit entre les nations, il est presentement le Dieu de tous les peuples, c'est pourquoy tous les pays sont à luy. Et s'il y a quelque terre qu'il ait reprouvée, c'est celle là qui semble avoir eu part à la reprobation du peuple par lequel elle estoit autrefois occupée. Les tentatives que les Juifs ont faites de temps en temps pour s'y restablir & pour rebastir leur temple, & le mauvais succes qu'ont eu ces entreprises font assés voir que Dieu n'a plus d'amour ni pour la nation ni pour le pays. Il est vray que cette terre a esté honnorée de la presence du Seigneur Jesus Christ & de la veüe de ses miracles, mais bien loin qu'elle en soit plus sainte, c'a esté à Dieu une occasion de la maudire, parce qu'elle n'avoit pas profité de ces bien faits. *Malheur à vous*, disoit-il, *Corazin, Betsaida & Capernaum, car si en Tyr & en Sydon avoient esté faites les merveilles qui ont esté faites en vous, elles se seroient repenties il y a longtemps avec le sac & la cendre.* C'est un heritage abandonné & qui la esté laissé en pillage aux nations: & c'est se moquer que de vouloir porter le zele pour les interéts de Dieu plus loin qu'il ne fait luy même, en reclamant aprés tant de siecles un bien duquel il a dit, *voicy vostre habitation va estre laissée deserte.* Il faloit, dit-on, aller vanger les outrages que les Sarrazins faisoient à Jesus Christ. Cela me fait souvenir d'une Histoire que rapporte Froissart dans la vie de Charles VI. Roy de France: qu'un Duc de Brabant ayant fait voile en Afrique avec une grande armée pour faire la guerre aux Sarazins, le Prince Sarrazin luy envoya un herault pour sçavoir de luy la cause de sa venue: le Duc respondit qu'il estoit venu pour vanger la mort de Jesus Christ le fils de Dieu qu'ils avoient crucifié. Le Sarazin luy renvoya le mesme Ambassadeur luy dire que s'il n'estoit venu que pour cela il pouvoit s'en retourner, que les Sarrazins n'avoient pas crucifié Jesus Christ & qu'il devoit tourner teste contre la posterité des Juifs.

Maho-

Mahomet II. qui prit Constantinople se railloit fort plaisamment de ce pretendu zele pour Jesus Christ. On dit que l'an 1453. il escrivit au Pape Nicolas V. que s'il l'en vouloit croire il laisseroit là le zele pour Jesus Christ, & qu'ils vivroient en bons amis, que luy & ses Turcs n'estoient point descendus des Juifs mais des Troyens, par consequent qu'il estoit parent du Pape & des Romains, qu'il estoit de leur devoir commun de relever les ruines de Troye leur ancienne patrie & de vanger les affronts que les Grecs avoient fait à leur grand pere Hector: que c'estoit pour cela qu'il s'estoit des-ja emparé d'une partie de la Grece, & qu'il alloit prendre l'autre: mais que quant à Jesus Christ il le tenoit pour un grand prophete, qu'ainsi c'estoit contre les Juifs que les Chrestiens devoient avoir affaire. C'est assurement une plaisante devotion que d'aller vanger Jesus Christ des affronts qui luy sont faits par les infideles, & ce pretexte n'est bon qu'à tromper les sots & les ignorants. On sçait bien que les Heros de la Croysade alloient conquerir des pays pour eux & non pas pour Dieu. Nous sçauons un peu comment le monde est fait & comment il a esté fait de tout temps. Je ne sçay pour qui l'on nous prend quand on nous veut persuader que Godefroy de Bouillon & les braves Normans n'avoient pas d'autres veües que d'aller tirer le St. Sepulchre d'esclavage. Je croy que ces Messieurs estoient de fort honnestes gens selon le monde, mais on auroit peine à nous persuader qu'ils fussent aussi superstitieux qu'on les fait. Il y avoit plus d'ambition que de Religion dans leurs desseins, & mesme quand on diroit qu'il n'y avoit que de l'ambition je croy qu'on ne leur feroit pas beaucoup de tort. La maniere dont ils se sont conduits en cette affaire n'est rien moins que de saints. Et je suis persuadé que s'ils n'avoient esperé trouver de bonnes provinces bien fertiles à conquerir dans le pays où on les envoyoit, ils ne se seroient pas si facilement defaits des petits pays qu'ils avoient dans l'Europe. En effect quand ils furent arrivés c'étoit à qui en auroit le plus & à qui pilleroit le mieux: chacun se fit Roy de ce qu'il put occuper & chercha son regne & non pas celuy de Jesus Christ.

Cette guerre estoit injuste comme toutes celles qui s'entreprenent uniquement pour faire des conquestes. Godefroy de Bouillon & Boëmond avoient tout autant de droit sur Jerusalem & sur Antioche qu'Alexandre le Grand en avoit sur l'Empire des Perses, & les Romains sur les grands estats qu'ils ont engloutis. C'est à dire que les Princes croysés estoient d'honnestes voleurs comme la plus part

des conquerants. Dire que les Sarrazins avoient usurpé ce pays sur les Chrestiens par voye d'une injuste conqueste, ce n'est rien dire. La plus part des conquestes sont injustes dans leur commencement, & la plus part des Conquerants sont des usurpateurs. Mais le temps & une longue possession font devenir legitime une authorité qui au commencement estoit violente, autrement il n'y auroit quasi point de puissances legitimes au monde. Les peuples sujets à l'empire Romain estoient tous peuples conquis: cependant il n'est jamais venu dans l'esprit des premiers Chrestiens que sous ce pretexte il leur fust permis de secouer le joug des Empereurs, sous lesquels ils estoient cruellement persecutés. Il y avoit quatre cent soixante & trois ans que Jerusalem estoit en la main des Sarrazins, il me semble que c'est assés pour establir un tiltre de possession legitime. Et s'il est vray que Sophronius Patriarche de Jerusalem ait concerté avec l'Hermite Pierre d'Amiens, cette grande partie pour se retirer de dessous la domination de ses maistres, je ne fais pas de difficulté de dire qu'il estoit un sujet rebelle & traistre à ses souverains.

Pour mieux faire voir que cette guerre n'avoit pas mesme ce qu'on appelle l'apparence de justice, il est bon de sçavoir que l'Eglise n'etoit pas aussi malheureuse sous les Sarrazins que le voulut persuader Urbain II. dans la pathetique harangue que les historiens ont faite pour luy au Concile de Clermont. Il seroit assés difficile de deviner ce qu'il dit alors, car chaque Autheur luy a fait un discours different. Cependant il est aysé de juger qu'il appuya fort sur la misere de ces pauvres Chrestiens esclaves. Mais il est bon d'entendre parler les historiens sur l'estat où estoit l'Eglise sous les Sarrazins.

L'an 26. de l'empire d'Heraclius, Haumar Prince des Arabes assiegea Jerusalem. Le siege dura deux ans au bout desquels elle se rendit par composition. Il ne se peut rien de plus modeste que la maniere dont les Sarrazins se conduisirent dans cette occasion : voicy ce qu'en dit Nicetas Choniates. *Ils ne violerent point les femmes, ils ne remplirent point le sepulchre de Jesus Christ de cadavres & ne firent pas de l'entrée de ce tombeau vivifiant une descente aux enfers, ni ne firent pas de ce champ de vie un champ de mort, ni de ce monument noble par la resurrection un lieu de ruine & de chute. Ils se contenterent d'un mediocre tribut par teste & laisserent posseder à chacun paisiblement son bien sans employer contre eux ni le fer, ni le feu, ni la persecution.* Sophronius qui estoit alors Patriarche capitula pour l'Eglise & obtint que les Chrêtiens auroient toute liberté de faire leur service comme auparavant,

Annal. Theop. Guill. Tyrius &c.
L'an de Christ. 636.
Nicet. in Alexand. Murzufl.

ce

ce qui leur fut accordé. Haumar ne voulut point entrer dans Jerusalem en triomphant mais en penitent, il se couvrit d'un sac, d'une haire & de vestements sales & sordides. Il se fit monstrer le lieu où autrefois avoit esté basti le Temple de Salomon, à dessein, comme l'on croyoit, d'y faire bastir une Mosquée, ce qui affligea le Patriarche, & luy fit dire que le temps estoit venu dans lequel l'abomination devoit estre placée sur le lieu saint. Haumar comme Prince des Sarrazins & parend de la nation d'Israel, pleura sur les ruines du temple de Salomon, se revestit d'habits de deuil, & ne les quitta qu'à la priere du Patriarche. Car aprés qu'il eut esté long temps dans ce triste appareil Sophronius le conjura d'en sortir & de reprendre les marques de sa dignité; d'abord il le refusa & ce ne fut qu'aprés bien des prieres qu'il depouilla ses habits de deuil, & les rendit au Patriarche, pour reprendre ses habits ordinaires: voila un commencement qui ne promet rien de cruel. Cela est tout aussi edifiant que l'entrée des Princes croysés en là mesme ville de Jerusalem l'an 1099. quatre cent soixante & trois ans aprés. La suitte ne fut point si triste que l'on avoit lieu de le craindre; les Chrestiens vescurent assés paisiblement sous cette nouvelle domination. On peut lire l'Histoire d'Elmacin & les Annales d'Eutichius Patriarche de Constantinople que nous devons au sçavant Seldenus & que M. Pochok a tournées de l'Arabe. On ne verra point là dedans de persecutions sanglantes, point de massacres & peu de sang répendu. On peut dire avec verité qu'il n'y a point du tout de comparaison entre la cruauté des Sarrazins contre les Chrestiens, & celle du Papisme contre les vrays fideles. En peu d'années de guerres contre les Vaudois, ou mesme dans les seuls massacres de la Saint Berthelemy on a respandu plus de sang pour cause de Religion que les Sarrazins n'en ont respandu dans toutes leurs persecutions contre les Chrestiens. Il est bon qu'on soit desabusé de ce prejugé, que le Mahumetisme est une secte cruelle, qui s'est establie en donnant le choix de la mort ou de l'abjuration du Christianisme: cela n'est point, & la conduitte des Sarrazins a esté une debonnaireté euangelique, en comparaison de celle du Papisme, qui a surpassé la cruauté des Cannibales. Ce n'est donc pas la cruauté des Mahometans qui a perdu le Christianisme de l'Orient & du Midi, c'est leur avarice. Ils faisoient acheter bien cher aux Chrestiens la liberté de conscience, ils imposoyent sur eux de gros tributs, ils leur faisoient souvent racheter leurs Eglises, lesquelles ils vendoyent quelque fois aux Juifs, & aprés cela il faloit que les Chrestiens les rachetassent, la pauvreté aneantit les

les esprits & abaisse les courages. Mais sur tout le Mahumetisme a perdu le Christianisme par l'ignorance. Les Mahometans ont aboli les escoles & les Academies, parce qu'ils sont naturellement barbares & ennemis des sciences. Les Chrestiens à cause de la dureté de leur servitude se sont abâtardis, & n'ont pas fait d'effort pour se tirer de cette ignorance. Ainsi ce ne sont point les persecutions cruelles qui ont abbattu le Christianisme en Orient. Sur tout dans le commencement de l'Empire des Sarrazins ils ne traittoient pas la Religion Chrestienne en Religion ennemie. Les Chrestiens conserverent mesme la plus part de leurs Eglises. Eutychius nous raconte que le Calife *Walid Ebn Abdil* voulant bastir une magnifique Mosquée à Damas, il fit venir les Chrestiens & leur dit, *Nous voudrions adjouster à nostre temple cette eglise de St. Jehan qui vous appartient, or cette eglise estoit tres belle & la plus belle qui fust dans tout le pays.* Le Calife adjousta; *Nous vous donnerons de l'argent pour en bastir une autre toute semblable en tel lieu qu'il vous plaira. Ou bien si vous voulés je vous payeray ce qu'elle vaut, & il leur en offrit quatre cent mille pieces d'or. Mais ils le refuserent & luy produiserent le traitté qu'ils avoient fait avec le Calife Ebn Walid. Ce refus le mit fort en colere.* Cette Histoire fait voir que les Chrestiens avoient conservé toutes leurs eglises, mesme les plus belles, & qu'on ne les traittoit point avec tant de hauteur, puisque pour avoir un de leurs temples dont on avoit affaire, on s'offroit de le leur payer ce qu'il valoit.

Eutych. Annal. tom. 2. p. 317.

Nous avons dans Baronius la lettre de Theodore, qui estoit Patriarche de Jerusalem l'an 869. quand les Latins tinrent ce Concile dont nous avons parlé dans l'Histoire du schisme, où ils opprimerent la liberté des Grecs. Que cette lettre soit veritablement du Patriarche de Jerusalem ou non, il ne nous importe, elle est asseurement de quelqu'un des Orientaux qui sçavoit fort bien l'estat de la Religion Chrestienne sous les Sarrazins. Dans cette lettre le Patriarche rend tesmoignage qu'ils estoient fort doucement traittés par les Sarrazins. *Tres saint pere*, dit-il, *vous sçavés bien la cause pourquoy nous n'avons pas pu ni vous escrire ni deputer vers vous. C'est afin de ne point donner de jalousie aux puissances ausquelles nous sommes soumis, & de ne leur point donner de soupscon. Car elles nous tesmoignent beaucoup de compassion & de bienveillance. Ils nous permettent de bastir nos eglises, de faire nostre service & de conserver nos coustumes sans nous faire aucune injustice ni aucune violence.*

Dans Baron. sub ann. 169. n. 16.

Il est vray que cet Eutychius Patriarche d'Alexandrie que nous venons

nons de citer, dit à la fin de son histoire qui finit vers le milieu du dixiesme siecle que les Musulmans exciterent du tumulte à Jerusalem l'an 325. de l'hegire & brulerent les portes du temple de Constantin,& l'Eglise de la resurrection. C'estoit à quoy alloit la pluspart des persecutions que souffroient les Chrestiens, c'est à la perte de quelques bastimens. Mais entre toutes les Eglises il n'y en avoit pas de moins maltraittée que celle de Jerusalem, parce que les Sarrazins, par le grand abord de Pelerins tiroient beaucoup de profit de la superstitieuse devotion que les Chrestiens avoient pour ce lieu. Enfin il est tres certain que les Chrestiens vivoient sous les infideles plus tranquillement que ne vivent les Chrestiens sous les Chrestiens, & que les Sarrazins n'ont jamais exercé la milliesme partie des cruautés que l'Eglise Romaine dans les lieux où elle est dominante, exerce sur les Reformés. Et ainsi la captivité des Chrestiens sous les Sarrazins ne pouvoit estre une cause suffisante & legitime de remuer toute l'Europe pour aller vanger le Christianisme de la tyrannie qu'on exerceoit sur luy. Je ne sçay si l'on trouveroit bon que les Roys d'Angleterre allassent depouiller la maison d'Austriche de tous ses estats, à cause qu'elle persecute la Religion reformée. Il n'y avoit donc aucune ombre de justice à aller attaquer les Sarrazins dans un pays que Dieu leur avoit donné, & où chacun pouvoit vivre en paix en servant Dieu selon sa Religion. Aussi bien loin que ces Croysades aient servi à soulager les Chrestiens d'Orient, au contraire ce sont elles qui ont perdu le Christianisme dans l'Orient par mille raisons, & par ce qu'elles y ont porté la corruption & l'impieté, & parce qu'elles ont aggravé le joug, & ont obligé les Mahometans à abbaisser les Chrestiens pour les mettre hors d'estat de faire de semblables entreprises.

Si ces guerres estoient injustes à les regarder mesme selon la morale du monde, à plus forte raison l'estoient telles selon les loix de l'Evangile & dans la morale de l'Eglise. Où est ce que Jesus Christ a donné de telles leçons ou de tels exemples? Son Evangile s'est estabh dans le monde par la voye de la persuasion, & par les martyres de ses Apostres & de ses envoyés: a-t-il commandé qu'on le portast aux extremités de la terre par les armes? Je supplie donc ceux qui nous insultent aujourd'huy & qui nous accusent d'avoir estabh nostre Religion par la violence, d'accorder la conduitte de leurs devots Pelerins de la Croysade avec les maximes de ce cette severe morale, sur laquelle ils nous veulent faire nostre procés. On nous accuse d'avoir estabh nostre Religion par la guerre : ce sont les Croysés

qui sont coupables de ce crime, eux qui s'en vont le sabre & le flambeau à la main arborer la croix de Jesus Christ sur les remparts des infideles, & la faire passer sur un million de corps morts; Jesus Christ ne veut point de tels predicateurs.

Au reste il faut que l'on sçache que ce ne sont pas les Huguenots seuls qui font ces reflexions sur les Croysades & qui les regardent de ce costé la: si vous voulés Monsieur, je vous transscriray icy un grand passage d'Estienne Pasquier qui vous apprendra ce qu'il en pensoit. *Tout cela sembloit specieux & plein de religion. Toutefois le malheur voulut que le levant fut le tombeau des Chrestiens, que nos Croysades se soient evanouies en fumée & que tous les pays que nous esperions convertir par les armes soient demeurés dans leurs anciennes mescreances. Et qui plus est que nous ayons tourné avec le temps ces premiers fondements des Croysades en une ruine & desolation de nostre eglise. Parce qu'en premier lieu depuis les Papes exerceant inimitiés particulieres contre quelques Princes souverains lors qu'ils s'en voulurent vanger, les excommunierent, puis à faute d'absolution les declarerent heretiques. Et à la suitte de cela firent souvent trompeter des Croysades contr'eux comme s'ils eussent esté infideles, afin que les autres Princes s'armassent & s'emparassent de leurs principautés & Royaumes. Ce qui causa une infinité de divisions, de troubles & de partialités dans nostre Chrestienté. D'avantage lors que les courtisans de Rome vouloient sous fausses enseignes faire un grand amas de deniers, on faisoit publier une Croysade contre les Turcs: & pour exciter chacun à y aller ou contribuer à cette sainte ligue; les Papes envoyoient par toutes les Provinces plusieurs gens porteurs de leurs indulgences afin d'en faire part plus ou moins selon le plus ou moins de deniers que l'on financeroit pour l'expedition de tels voyages. Comme de fait il avint sous Clement cinquiesme. Car ayant*
1311. *esté une Croysade conclue au Concile de Vienne, il la fit prescher par un Cardinal en France, & se trouverent une infinité de Seigneurs qui se vouërent à ce pelerinage. Entre autres choses qui donnoit un denier avoit pardon d'un an, douze deniers de douze ans, & qui donnoit autant comme il convenoit pour defrayer un homme de guerre avoit indulgence pleniere, & absolution de tous ses pechés. Et le Pape disposa des personnes ausquelles il se fioit pour recevoir ces offrandes durant cinq ans, pendant lesquels il leva une incroyable somme de deniers. Mais au bout du temps le voyage fut rompu par occasion, & dit le Livre dont j'ay tiré cette histoire, que la plus grande partie de ces deniers fut donnée par le Pape à un Marquis sien neveu.*

Recherches Liv. 5. chap. 21.

C'est à quoy servirent les Croysades; à enrichir les Papes & à les rendre redoutables. Ce'est assés parler de l'injustice de ces entreprises, disons

disons un mot pour faire voir qu'il n'y avoit pas plus de prudence que de justice là dedans. Cela est d'une evidence si grande qu'on n'a pas besoin de le prouver: quand mesme ceux qui entreprenoient ces guerres, auroient eu de bonnes intentions cependant il n'y avoit rien de plus mal imaginé, que d'oster à la Chrestienté tout ce qu'elle avoit de forces, de braves gens, d'argent & de soldats pour les envoyer en Orient. C'estoit exposer l'Europe & l'Eglise à la fureur des Sarrazins d'Occident. L'Espagne en estoit pleine, la Sicile & toutes les costes de l'Afrique. Si ces gens avoient sceu prendre leur temps & qu'ils eussent fait un grand effort sur ces costes, ils auroient trouvé tous les estats denués. Il ne faut point dire qu'on donnoit assés d'occupation aux Sarrazins dans l'Orient par ces Croysades pour les empescher de rien tenter sur l'Occident, car ils avoient de quoy fournir à tout, & de quoy se defendre & de quoy attaquer. Les Sarrazins d'Afrique & d'Espagne ne se sentirent guere des efforts des Croysés contre la Palestine. Mais outre cela quelle espece d'entreprise est ce icy? Entreprendre de mener de prodigieuses armées presqu'au bout du monde à travers mille ou douze cents lieues de pays, sans sçavoir de quoy vivront ces armées dans un si long voyage, sans munitions, sans vivre & quasi sans armes. Enfin l'on ne peut rien de plus imprudent que de quitter son throne, abandonner ses propres pays à la division du dedans & aux efforts des estrangers, pour s'aller battre contre des Barbares afin de leur arracher trois pieds de terre, qu'on ne pouvoit les empescher de reprendre le lendemain. Un Roy qui feroit aujourd'huy ce qu'ont fait autrefois les Empereurs, les Roys de France & ceux d'Angleterre, passeroit pour un homme à mettre aux petites maisons. Sous les ordres d'un Prestre s'en aller courir des avantures de Chevalier de Roman dans l'Asie & dans l'Afrique, abandonner ses propres estats quasi sans esperance de les revoir pour aller conquerir des royaumes pour le Pape; ne falloit-il pas avoir perdu le sens? Cependant si l'on en croit ce que dit le P. Maimbourg, il ne tiendra pas à luy que le Roy ne marche sur les traces du bienheureux Saint Louis, & n'aille porter son courage, sa prudence, ses forces & ses bons officiers pour planter la croix de Jesus Christ dans tous les lieux où est planté le croissant. C'est en parlant d'une ancienne prophetie qui dit que les infideles doivent estre destruits par les François. *Il y a sans doute*, dit-il, *plusieurs predictions semblables à celle-cy; c'est le temps qui doit faire voir un jour si elles sont veritables. Mais il est bien certain que ce ne sera*

Hist. du schism. des Grecs, l. 3. p. 355. seconde Edition.

 jamais

jamais que quand les François, qui estant bien unis comme ils le sont aujourd'huy sous un des plus grands Roys qu'ils ajent jamais eu, sont capables tout seuls d'achever une si heureuse avanture, n'en seront pas empeschés par les guerres estrangéres & par d'injustes ligues, qui pour une juste defense les detourne d'une si glorieuse entreprise. En mil six cent soixante & dix sept il n'y avoit que la ligue des Pays bas, de l'Empire & de l'Espagne qui empeschast le Roy d'aller accomplir la profesie qui dit que les François doivent destruire les infideles. Aujourd'huy cette ligue est abbatuë, le Roy en a glorieusement triomphé & a donné la paix à l'Europe. Ainsi selon les veües du Pere Maimbourg, ce grand Prince doit presentement quitter le glorieux poste qu'il occupe dans l'Occident, passer dans l'Orient avec l'élite de ses sujets, mener tous ses braves Generaux, renoncer à tout le present & aux grandes esperances de l'avenir, & avec ses seules forces aller abbattre l'empire des infideles. Cette entreprise ne seroit elle pas bien d'un Prince sage & prudent comme luy? En verité quand un historien donne dans la flatterie, il est perdu; il n'y a pas d'extravagance qu'il ne soit capable de dire.

Hist. des Croysad. livre 1.

Je n'ay plus qu'une chose à faire pour descouvrir quel estoit l'esprit qui a inspiré les desseins de ces Croysades. *Ce fut Dieu*, dit le Sieur Maimbourg, *qui enflamma le zele des Princes Chrestiens pour entreprendre la conqueste & la delivrance de la terre sainte.* C'est ce qu'il faut voir, & nous n'en scaurions mieux juger que par la conduitte de ces Croysés & sur tout des premiers; car ce fut dans le commencement que le zele fut plus fervent. Vous & moy Monsieur, n'avons jamais vu ces honnétes gens qui chargerent la croix de Jesus Christ pour la porter en Orient. Peut estre que si nous avions esté dans ce temps la avec les dispositions où nous sommes aujourd'huy, nous aurions bien decouvert des choses qu'on ne nous a pas apprises. Nous en sçavons pourtant assés pour estre assurés que tous ces gens la n'ont pas esté inspirés du saint Esprit, mais que la plus part ont esté possedés de l'esprit du demon: car je ne sçay s'il y a jamais eu une conduitte plus effroyable que celle de ces Croysés. Des-ja ils vivoient dans un siecle où les inspirations estoient fort rares: Je ne croy pas qu'il y en ait jamais eu un plus corrompu dans le Christianisme. Les autheurs Catholiques Romains eux mesmes nous depeignent l'Eglise Romaine du dixiesme siecle & jusqu'à la moitié de l'onziesme comme une Sodome & une Babylon. Le Pere Maimbourg avoue que ce siecle des Croysades estoit encore beaucoup plus corrompu que le nostre.

nostre. Il remarque entr'autre chose que la coustume estoit establie de se faire justice à soymesme par les armes & par les voyes de fait les plus violentes : c'est à dire que les assassinats, les meurtres & les pilleries de particulier à particulier estoient permises & authorisées par la coustume. Si l'on vouloit fouiller les anciens registres on y trouveroit une liste des impuretés pour le moins aussi longue que celle des violences. Il ne faut que lire saint Bernard, le Faisseau des temps, Alvare Pelage & mille autres semblables autheurs tres dignes de foy. Voyla des gens bien preparés à recevoir les inspirations du saint Esprit. Mais sans nous amuser à faire des conjectures escoutons les Historiens qui nous apprendront des faits certains. En voicy un qui nous dit : *Ce n'estoit pas Dieu ni la prudence mere des vertus qui portoit tous les Croysés à faire ces vœux. Mais les uns alloient pour ne pas abandonner leurs amis, les autres pour avoir de l'occupation, d'autres purement par legereté, d'autres pour se mettre à couvert des poursuittes de leurs creanciers.* Les autres y estoient portés par le libertinage, par l'assurance du pillage, par le dessein de se garantir des peines que meritoient leurs crimes, & par mille autres motifs semblables qui ne venoient pas apparemment du saint Esprit. Voicy encore un autre historien, c'est l'autheur de la Chronique de Jerusalem. *Un certain prestre*, dit-il, *appellé Pierre, autrefois Hermite, de la ville d'Amiens qui est située à l'Occident de la France, fut le premier instigateur, qui sollicita cette entreprise dans la province de Berry par ses sermons & par ses exhortations. Par la force de ses sollicitations il fit entrer dans ce dessein les Evesques, les Abbés, les Ecclesiastiques, les Moynes, les Laiques des plus grandes maisons, les Princes & tout le peuple, chastes & incestueux, adulteres, homicides, larrons, perjures, brigands, & mesme des femmes.* Mais sans aller plus loin que le P. Maimbourg il n'y a qu'à prendre droit sur ses confessions. Il avoue que ces armées de Croysés estoyent composées de toute la canaille de l'Europe, de Moynes libertins qui jettoient le froc pour prendre les armes, de femmes impudentes qui prenoient des habits d'hommes, d'ecclesiastiques relachés qui cherchoient le libertinage, de debauchés, d'athées, d'impies & de gens qui n'avoient aucun sentiment de Religion. Il adjouste qu'il y avoit parmi cela beaucoup d'honnestes gens : cela se peut si l'on entend de ces honnestes gens selon le monde qui cherchent à faire leurs affaires. Peut estre y avoit il aussi quelques gens entestés d'une fausse devotion, mais d'honnestes gens selon la morale de Jesus Christ, il auroit de la peine à nous y en trouver. Un certain autheur nommé Dodechindus, qui vivoit en ce temps la disoit, *Ce fut un admi-*

Guillel. Tyrius de bello sacr. lib. 1. c. 16.

Albert. Aquens. Chron. Hierof. l. 4. c. 7.

admirable esprit qui poussa les hommes de ce siecle là à faire ce voyage. Les femmes voulurent estre de la partie & prirent des habits d'homme & marchoient sous les armes, toutes sortes d'impuretés & d'abominations se commirent entr'eux. Cet Albert Aquensis que nous avons cité nous rapporte un fait horrible que le Sieur Maimbourg n'a pas voulu dissimuler. Une armée de Croysés, *trainant une infinité de femmes & menant la vie du monde la plus debordée en toutes sortes de debauches, se forma aux environs de Cologne.* Ces Croysés pour premier exploit de cette sainte guerre massacrerent tout ce qu'ils purent trouver de Juifs à Cologne & à Mayence, de la maniere du monde la plus barbare & la plus inhumaine, sans espargner ni femmes, ni enfants. Cette fureur poussa ces pauvres gens tellement au desespoir, *Que s'estant barricadés dans leurs maisons les meres devenuës furieuses y couperent la gorge aux enfants qu'ils allaittoient, les maris à leurs femmes & à leurs filles, & les peres & les fils & les valets s'entretuerent pour ne pas tomber entre les mains de ces impitoyables qui profanoient & rendoient odieux le nom de Chrestien.* Voila de quelle maniere ces gens estoient inspirés, jugés par quel esprit. Il estoit mesme si fatal à l'esprit de Croisade de devenir un esprit de fureur & d'impureté, que les meilleurs s'y corrompoient. Il est tres certain que de tous ceux qui ont entrepris ces voyages, il n'y en a point eu dont les intentions ayent esté plus pures, que le Roy saint Louis. Et sans doute que pour une guerre si sainte il avoit choisi les plus braves & les plus honnestes gens de son Royaume. Mais ces honnestes gens devinrent incontinent des monstres. Voicy ce que nous en dit le Seigneur de Joinville. *Les Barons, Chevaliers & autres Seigneurs qui estoient au camp qui devoient sagement garder leur bien & espargner iceluy pour s'en ayder, & l'employer à la necessité, commencerent à le dependre follement, faisant grands & exquis banquets, les uns aux autres, prenant tous les plaisirs dont ils se pouvoient adviser. En sorte qu'en peu de temps tout leur argent fut dependu, puis commencerent à opprimer & forcer le commun peuple & les piller par tous moyens. Il n'y avoit femme ni fille qui ne fust violée ni mise à honte. Les bordeaux estoient espandus par tout le camp, en sorte que le Roy mesme trouva plusieurs bordeaux que ses gens tenoient au tour de son pavillon, à un jet de pierre, & de ce averti le Roy donna congé à plusieurs de ses officiers. Et tant d'autres maux estoient commis & perpetrés au camp qu'il seroit chose de grande horreur qui les voudroit tous raconter. Ainsi donques tout le monde estoit malvivant. Mais nous en endurasmes la peine, comme sera dit cy aprés.*

Chron. Hierof. lib. 1. c. 26.

Livre 1. 1096.

Chron. de St. Louis.

Des plus Occidentales parties de l'Europe jusqu'à Jerusalem il y a fort loin: c'est pourquoy ces armées de Croysés avoient moyen de se repurger en chemin: car ordinairement de cent mille hommes qui partoient par le chemin de terre, il en arrivoit cinq ou six mille en la terre sainte. Ainsi ce n'étoit plus que la fleur des saints qui arrivoit là. Escoutés pourtant quelles gens c'étoient. Selon le rapport d'un certain Moyne nommé *Brocardus Argentoratensis*, qui a fait la description de la terre sainte selon ce qu'il avoit vu de ses propres yeux dans le temps des Croysades. *Il y a*, dit-il, *dans la terre promise des hommes de toutes nations qui sont sous le ciel, & chaque nation y vit selon ses coustumes, & pour en dire la verité, à nostre tres grande confusion, il n'y en a point de pires & de plus corrompus dans leurs mœurs que les Chrestiens: dont je croy que voicy la raison. En Espagne, en France, en Allemagne, en Italie quand quelqu'un est coupable de quelque crime comme homicide, larcin, pillerie, inceste, adultere, fornication, trahison, & qu'il craint le chastiment, il se sauve en la terre sainte comme pour abolir tous ses pechés. Quand il est arrivé là il se trouve qu'il a changé de lieu sans changer de cœur. Et il luy arrive ce qui est escrit: le More peut il changer sa peau? Ainsi dans la terre sainte il y a plusieurs personnes qui despouillent les pelerins logés chés eux vivants sous leur bonne foy & estant de mesme pays qu'eux. Ces peres detestables laissent des enfants encore plus meschants qu'eux qui foulent aux pieds le lieu saint, & par leur vie honteuse attirent un grand mespris sur les saints lieux.* C'est ainsi qu'estoit faite la race de ces bienheureux Croysés qui suivirent Pierre l'Hermite. Le Sr. Maimbourg en demeure d'accord & avoue *que la vie des Chrestiens d'Orient & mesme celle du Clergé estoit si horriblement debordée qu'on ne peut sans horreur se representer l'affreuse peinture qu'en ont fait les ecrivains de ce temps là.* Il est vray les historiens de ce temps là nous en disent des choses horribles. Et il est bon d'en sçavoir quelque chose de moins general que ce qu'en avoue le Sieur Maimbourg. C'est des escrivains du temps, qu'un escrivain du nôtre a puysé ce qu'il nous apprend, qu'Heraclius sur la fin du douziesme siecle peu devant la prise de Jerusalem par Saladin, fut fait Patriarche de Jerusalem par la brigue de la Reine Mere Marie vefve du Roy Almerich. Guillaume Archevesque de Tyr, celuy la mesme qui a escrit l'histoire de la guerre sainte jusqu'à la perte de Jerusalem, s'opposa à l'election d'Heraclius, mais il ne la put empescher. Le Patriarche pour s'en vanger & en mesme temps pour se desaire d'un homme qui l'incommodoit par ce qu'il estoit trop honneste homme,

Apud Canis. antiq. lect. l. 1.

Circa ann. 1250.

Besold. de Regib. Hieros. p. 284.

me, le fit empoysonner à Rome, où cet Archevesque estoit allé pour le faire deposer. Aprés cela, il obtint du Pape sa confirmation dans le Patriarquat, s'en retourna en Jerusalem & voicy comme il y vescut selon cet Autheur. *Il devint amoureux d'une certaine Taverniere de la ville de Naples de la Palestine à douze lieues de Jerusalem. Il alloit fort souvent la voir & il la faisoit venir aussi fort souvent, la renvoyant chargée de presents afin que ces voyages ne depleussent pas au mary. Peu de temps aprés le mary mourut, & le Patriarche transporta cette femme avec son pere & sa mere à Jerusalem. Il luy acheta une belle maison de pierre de taille, & à la veue du public il vivoit avec elle comme un mari vit avec sa femme, excepté qu'il ne demeuroyent pas en mesme maison. Quand elle alloit à l'Eglise, elle estoit dans l'equipage d'une Princesse & d'une Reine, suivie d'une grande foule de serviteurs. Si quelqu'un qui ne la connoissoit pas, demandoit qui estoit cette Dame, sans facon on respondoit que c'estoit la Patriarchesse ou la femme du Patriarche. Elle s'appelloit Pascha de Riveri, & eut plusieurs enfants du Patriarche. Il arriva un jour, qu'estant à l'armée le Roy tenant conseil avec le Patriarche & les Barons pour sçavoir si l'on donneroit bataille aux Sarrazins, un bouson entra hardiment & s'addressant au Patriarche, il luy dit Monseigneur vous me devés payer mon voyage pour la bonne nouvelle que je vous apporte, Pascha de Riveri vostre femme est accouchée d'un beau garcon. Le Patriarche fut un peu confus, mais pourtant sans se deferrer il luy respondit, taisés vous vous estes un fou, taisés vous. Cette conduitte du Patriarche estoit un exemple dont tout son clergé, ses moynes & ses prestres profitoient fort bien; car ils estoient si debauchés qu'aucune femme ne tenoit bon contre eux à peine y avoit il une femme chaste dans toute la ville de Jerusalem.* C'estoit pour reprendre cette sainte ville que l'on avoit donné tant de combats, afin de la rendre sainte comme vous voyés qu'elle estoit. Il est à juger que ceux qui l'habitoient & ceux qui l'avoient conquise estoient de grands saints, puisque le clergé qui la conduisoit estoit ainsi fait. Au reste que cela ne vous soit pas suspect: car Besoldus a tiré cette histoire mot à mot de Marin Sanut noble Venitien, l'un des plus grands zelateurs des Croysades qui ait jamais esté, qui fit cinq fois le voyage de Jerusalem, & qui fit tous ses efforts auprés du Pape Jehan XXII. de l'Empereur, du Roy de France & des autres Princes de l'Europe pour les obliger à recommencer les Croysades; c'est pour cela qu'il composa son livre intitulé *Secreta fidelium crucis.* Sans doute le Sieur Maimbourg pretendra que ces Croysés avoient degeneré de la vertu de leurs ancestres selon le sort de toutes les choses hu-

Marin. Sanct. secreta fidel. crucis, l. 3. part. 6. c. 24. Vixit circa ann. 1310.

humaines qui vont tousjours en empirant, mais s'il nous dit cela il faudra le faire ressouvenir des descriptions que luy mesme nous fait de ces bienheureux Pelerins en plusieurs endroits de l'histoire. A l'exception de quelques uns des chefs dont on fait d'assés honnestes gens, on nous avoüe que la plus part des autres estoient des monstres d'impudicité & qu'ils vivoient non pas comme des gens qui alloient conquerir Jerusalem la sainte: mais comme s'ils eussent voulu s'ouvrir le chemin à l'ancienne Corinthe, de laquelle il a esté dit, *non licet omnibus adire Corinthum*, à cause du prix excessif que les courtisanes y mettoient à leurs faveurs. Puisque nous sommes obligés à faire un petit abbregé de la conduite & des avantures de ces Croysés, nous aurons lieu de prouver cela dans la suitte.

CHAPITRE IV.

Abbregé des maux & des malheurs causés par les Croysades opposés à ceux dont on accuse le Calvinisme: des trois premieres Croysades, leurs mauvais succés & le nombre inconcevable d'hommes qui y perit.

APrés avoir prouvé que ces Croysades sont les productions du Papisme, il est bon de faire un petit abbregé des horribles maux qu'elles ont causés dans le monde. C'est la troisiesme chose que nous nous estions proposé de faire. Et je le juge necessaire afin de donner à ces Messieurs le plaisir de pouvoir comparer les troubles que nostre Calvinisme à faits avec ceux que leur Papisme a produits. 1096.
Ce fut tout à la fin de l'onsiesme siecle que ce certain Pierre l'Hermite, l'un des plus grands hypocrites qui ait jamais esté au monde, se mit à prescher la premiere Croisade sous l'authorité du Pape. Cet enchanteur avoit si bien charmé les peuples que quand il passoit on arrachoit les poils de sa mule pour en faire des reliques. Il fit si bien que sous la conduitte de plusieurs chefs dont il fut l'un des principaux, il se souleva une multitude de prés de deux millions d'hommes en moins d'un an de temps. Cet Hermite se fit general d'armée & pour sa part il eut commission de prendre le devant avec un nombre d'hommes si grand qu'on ne le sçauroit marquer: car cela ne se contoit que par cents milles. Cette multitude composée comme on nous l'a depeinte, de canailles, de pendarts, de femmes debauchées, & de gens de neant, traversa toute l'Allemagne en recevant des vivres pour de l'argent: & les Allemands qui les voyoient passer,

se railloient d'eux & de leur devotion. Car les Allemands, à ce que nous dit l'Abbé d'Ursperg, n'envoyerent point à cette premiere Croysade, & se moquoyent de la peine que se donnoient ces pelerins, c'est à dire qu'il n'y eut point de gens distingués de cette nation dans ce premier voyage. Quand ils furent arrivés en Hongrie & en Bulgarie, la vertu de leur premiere inspiration estant passée, ils agirent en demons. Ils y firent des excés horribles, c'est le Pere Maimbourg qui nous le dit, *Il n'y a sorte d'excés, ni de crimes de perfidie, de cruauté, de brigandage, d'incendie & de violence que ces brutaux ne commissent.* Les Hongrois & les Bulgares s'en vangerent, firent main basse sur cette canaille, & le bon saint Pierre l'Hermite eut bien de la peine à se sauver & à ramasser les debris de son naufrage. Peu de temps aprés les Allemands en voulurent estre: une armée de quinze mille Allemands se forma sous la conduite du prestre Godescal, & en passant par la Hongrie ces seconds Croysés y commirent les mesmes excés que les premiers & eurent encore un plus triste sort, car ils furent tous massacrés par les Hongrois. Dans la mesme année il s'assembla aux environs de Cologne une autre armée de Croysés, c'est celle dont nous avons parlé, qui massacra tous les Juifs. Cette armée composée de plus de deux cent mille hommes, en marchant sur les traces de Pierre l'Hermite arriva aussi en Hongrie en commettant par le chemin des abominations inoüies, jusques à adorer une chevre. Ces deux cent mille hommes perirent dans la Hongrie au siege d'une ville qu'ils vouloyent raser & bruler, pour se vanger de ce qu'elle leur avoit refusé le passage. De tant de garnements partis de l'Europe dont la pluspart perirent en chemin, il s'en sauva pourtant assés pour porter la terreur & le desordre dans la ville de Constantinople, auprés de laquelle ils se camperent sous la conduitte de leur Pierre l'Hermite. Là ils pillerent, ils ravagerent, ils violerent & firent tout ce que l'on peut faire en pays ennemy. Aprés cela on trouve mauvais que les Grecs se soyent degoustés de ces Croysés & ayent fait tout ce qu'ils ont pu pour les perdre. Mais je ne trouve rien en cela d'estonnant; ils virent qu'on leur avoit envoyé d'Occident des armées pour les piller & non pour les secourir. Sans doute en ce siecle le Christianisme par tout estoit dans une tres grande corruption, les Grecs eux mesmes n'estoyent gueres honnestes gens. C'est pourquoy il n'est pas estrange que pour se vanger des Croysés ils ayent opposé la tromperie à la violence & qu'ils ayent faits mille fourbes selon le genie de leur nation, pour faire perir ces pelerins qui les devoroyent.

Hist. des Croysad. Liv. 1.

Albertus Aquen.

voroyent. Cette foule innombrable de Croysés passa enfin le Bosphore & s'en alla perir aux environs de Nicée en Bythinie où les Turcs en firent un massacre horrible, jusques là que de plus de six cent mille personnes qui estoyent parties de l'Europe, il n'en resta que trois mille qui retournerent chés eux tous nuds & desarmés.

Godefroy de Bouillon venoit aprés, avec une armée bien moins nombreuse mais incomparablement plus belle: car il estoit suivi de quatre vint mille hommes qui estoient l'elite de toute la France & des Pays-bas. Cette belle armée grossissoit en chemin par le nombre des Pelerins qui s'y joignoyent & qui prenoyent parti: & sur tout par la jonction de plusieurs autres grandes armées qui partirent au mesme temps de diverses parties de nostre monde, & particulierement d'Italie sous les Princes Normands.

Ainsi ces nouveaux Conquerants se trouverent au siege de Nicée 1097.
au nombre de plus de six cents mille combattants, rechapés de tant de perils qu'ils avoient couru en chemin: & où plusieurs estoient demeurés. Nicée fut emportée, mais il en cousta bon aux Princes Croysés. Car quand ils voulurent en poursuivant leur voyage & leurs conquestes assieger la ville d'Antioche, ces six cents mille hommes estoient desja reduits à moins de trois cents mille. Durant l'espace de neuf mois que dura ce siege d'Antioche cent cinquante mille hommes perirent de faim, de maladie, de miseres & par les armes des Turcs: & tout le reste y seroit demeuré sans la trahison d'un Chrêtien Apostat nommé Pirrhus, qui estoit entre les Sarrazins & qui fit entrer dans Antioche l'un des Princes Croysés, & en suitte tous les autres. Les actions que firent les Croysés dans ce siege & dans la bataille qui fut donnée auprés de cette ville paroissent incroyables. Si l'on en croit l'histoire, en une seule journée les Turcs perdirent deux ou trois cent mille hommes. Mais en faisant toutes ces merveilles l'armée des pelerins ne laissoit pas de diminuer, de sorte que quand elle arriva à Jerusalem, qui estoit le but de ses travaux, de plus de deux millions de personnes qui estoient parties de l'Europe il ne se *l'an* trouva plus que 50. ou 60. mille combattants. Jerusalem fut prise *1099.* par les Chrestiens & ils en userent certainement avec les Sarrazins d'une maniere peu Chrestienne. *Ceux qui assisterent à ce lamentable spectacle assurent que le temple & le parvis estoient tellement remplis de sang qu'il y couloit à grands ruisseaux & qu'on en avoit jusqu'au dessus du pied.* Mais le Sieur Maimbourg a oublié de nous dire ce que nous apprend Elmacin, c'est que les Croysés *enfermerent tous les Juifs*

Hist. des Croysades, Liv. 3.

dans leur temple & les y brulerent. C'est ainsi que Jesus Christ a ordonné que l'on convertist les ames. Que l'on se souvienne de ce que fit Haumar quand il prit cette mesme ville sur les Chrestiens. Les Sarrazins agirent alors comme des disciples de Jesus Christ, & nos pelerins Chrêtiens agissent icy comme les disciples de Mahomet. Bon Dieu quel espece de zele! est cela le moyen dont Dieu veut que l'on se serve pour establir la foy & l'Evangile de son fils? Cette prise de Jerusalem inspira à tous les Chrestiens d'Occident une nouvelle ardeur, tout le monde voulut avoir part à la gloire & il se forma une nouvelle armée de deux cent soixante mille hommes. La plus grande partie perit encore en chemin par les armes des Turcs & par les perfidies de l'Empereur Grec. Et ceux qui reschaperent de ce nombre prodigieux allerent terminer leur voyage & leur vie dans une bataille que Baudouin I. Roy de Jerusalem perdit contre les Sarrazins d'Egypte. Tous ces travaux establirent pourtant quatre petits estats dans l'Orient: celuy d'Antioche, celuy d'Edesse, celuy de Tripoli, & celuy de Jerusalem. En conscience cela vaut-il bien deux ou trois millions de personnes qui perirent dans cette conqueste? Ce bonheur peut-il estre mis en parallelle avec tous les horribles mouvements que cela causa dans l'Europe, avec tant d'effroyables crimes qui furent commis, avec la perte de l'elite de la noblesse de France, d'Allemagne & d'Italie, avec les licences & les debauches enormes ausquelles ces grandes expeditions donnerent lieu, avec ces torrents de sang humain, que l'on fit couler de tous costés; enfin avec l'espuisement d'hommes, de forces & d'argent que cela causa dans l'Occident? Quel profit & quel honneur revint il de tout cela à Jesus Christ & à son Eglise? Le fruit de tant de peines fut que l'on establit quatre principautés dans l'Orient; c'est à dire qu'on satisfit l'ambition de quatre hommes qui cherchoient des couronnes au prix du sang de tant de millions d'hommes. Dans cette seule Croysade la Chrestienté souffrit des-ja plus mille fois qu'elle n'a souffert depuis cent cinquante ans à l'occasion de ce que l'on appelle le Calvinisme. Car tous les mouvements d'Ecosse, d'Angleterre, de Flandres & de France au sujet de la Reformation, pris ensemble n'ont pas consumé la dixiesme partie des hommes qui perirent en l'espace de dix ans dans l'establissement de ce nouvel Empire d'au dela des mers.

Elmac. Hist. Saracen. lib. 3. p. 297. ann. 1102.

L'an 1146.

La seconde Croysade fut publiée l'an onze cent quarante six par ordre du Pape Eugene III. & par le Ministere du celebre Saint Bernard Abbé de Clairvaux. C'estoit pour aller soutenir ce nouvel empire

empire d'Orient des-ja escorné par les infidelles d'une quatriesme partie, & dont tout le reste branloit. St. Bernard deploya tout son esprit & toute son eloquence pour inspirer aux François ce qu'il faloit de feu pour entreprendre ce voyage, il prêcha, il fit des miracles, il s'engagea formellement de la part de Dieu en qualité de Prophete & d'inspiré, que le dessein reussiroit. Louis le Jeune autrement appellé Louis VII. Roy de France & Conrad Empereur de Germanie prirent la croix. Le premier abandonna ses estats entre les mains d'un moyne, c'estoit Sugger Abbé de St. Denis, & prit avec luy presque toutes les forces du Royaume. L'Empereur en fit de mesme, & partit le premier avec l'une des plus belles armées qu'on ait jamais veues. Il faloit comme on la represente qu'elle fût de prés de trois cent mille combattants, puisque de Cuirassiers seulement sans la Cavalerie legere, il y en avoit soixante & dix mille. C'estoit tout ce qu'il y avoit de plus beau, de plus grand & de plus brave dans l'Empire. On se fût bien passé d'aller exposer tant de braves gens à la perfidie des Grecs & à la fureur des Turcs. L'on pretend que Manuel Empereur Grec fit des trahisons effroyables pour se deffaire de cette puissance qui luy estoit plus formidable que toutes celles des Sarrazins. Ce fut dans ce voyage qu'on l'accuse d'avoir fait mêler de la chaux dans le pain qu'il fournissoit à l'armée des Croysés. Et l'on dit qu'il donna à l'Empereur d'Allemagne, qui pourtant estoit son beaufrere, des guydes qui par une trahison de commande conduisirent cette armée dans des deserts, où elle perit par la misere & par les armes des ennemis en entrant dans l'Asie. Ainsi Conrad qui peu de jours auparavant s'estoit veu à la teste de la plus florissante armée du monde, eut bien de la peine à se sauver seul, & ne peut jamais ramasser aucune piece considerable du debris causé par cet horrible naufrage. Il retourna à Constantinople d'où il se fit quelque temps aprés transporter à Jerusalem par mer, comme un avanturier sans armée & quasi sans suitte.

Le Roy de France Louis le Jeune qui marchoit aprés l'Empereur Conrad vint assés à temps pour estre tesmoin de la defaite generale de l'armée de ce pauvre Prince. Mais luy mesme ne fut gueres plus heureux; il eut des travaux incroyables en poursuivant son voyage, ayant perpetuellement les Turcs sur les bras, qui luy enlevoient tousjours quelque chose; & qui luy firent perir en une seule fois la moitié de son armée, c'est à dire toute l'arrieregarde. Luy mesme y courut en sa personne le plus grand peril où l'on se puisse trouver.

Il se sauva sur un rocher d'où il combattit seul contre une armée de Turcs, & ne fut sauvé que par la nuit qui le deroba à la veüe des ennemis. Par parenthese Monsieur, je puis bien vous avertir que tous les miracles de courage & de vaillance que l'on fait faire aux Croysés, ne sont peut estre pas aussi grands qu'on les dit. La Grece & l'Asie ont esté fertiles en heros fabuleux, & il est fatal à ce pays la de nous envoyer des recits d'avantures extrordinaires & qui sortent des regles de la vraysemblance. C'est pourquoy il est à craindre que l'esprit Grec ne soit entré dans les Latins quand ils ont respiré l'air & possedé la terre des Grecs. Et je ne sçay si les prodiges que l'on fait faire à ces heros des Croysades ne seroient point de l'ordre des avantures des Hercules & des Thesées, comme ils viennent du mesme lieu. A beau mentir qui vient de loin, on ment de bien plus prés, & l'infidelité de nos histoires nous doit obliger à regarder comme suspectes ces histoires qui nous viennent d'Orient. Ce qui augmente le soupsçon, c'est que les heros qui ont fait de si prodigieuses actions dans l'Orient, devant que d'y aller, & aprés en estre revenus ont agi d'une maniere beaucoup plus naturelle dans les occasions où ils se sont rencontrés. Cela soit dit en passant à propos de l'action de Louis le Jeune qui sauva sa vie par une action de courage qui tient du prodige. Ce pauvre Prince si brave & si vaillant n'eut pas enfin un meilleur succés dans son entreprise que l'Empereur Conrad, & ils arriverent en la terre sainte à peu pres en mesme estat, & avec aussi peu de gens. Il s'estoit donné la peine de traisner la Reyne sa femme, qui ne laissoit pas, à ce qu'on dit, de se donner le plaisir de la galanterie pour se delasser des travaux d'un si long voyage. Mais c'estoit un nouveau travail pour ce Prince, qui voyoit perir son armée & corrompre sa maison en mesme temps. Ces deux Princes Conrad & Louis arriverent enfin à Jerusalem, & la conclusion de tant de peines fut le siege de Damas, où perirent les miserables restes des deux plus belles armées qu'on eust pu voir, car il falut lever le siege aprés avoir perdu

L'an 1148. & l'honneur & ce qu'on avoit de bons soldats. Conrad comblé de chagrins, revint tres mal accompagné en Europe, où il mourut trois ans aprés. Louis le Jeune reprit aussi le chemin de l'Europe & ne rapporta en France que des sujets de deüil & de mortification pour tout le Royaume. On se vangea à mesdire de St. Bernard le Prophete de cette seconde Croysade. Mais ce petit plaisir ne rendit point aux vefves leurs maris, aux meres leurs enfants, aux soeurs leurs freres, ni à ceux qui s'estoient appauvris les sommes immenses qui avoient esté tirées de l'estat.

On

On attribue le mauvais succes de cette seconde Croysade à l'horrible debordement des Croysés, & à celle des Chrestiens de l'Orient. C'est un malheur qui est inseparable de ces saints pelerins : ils sont les plus debordés de tous les hommes, aussi sont ils les plus malheureux, car Dieu ne manque pas de les chastier selon leur merite. Le malheureux succés de la seconde Croysade entraisna la ruine des affaires des Chrestiens de l'Orient aprés soy : les Sarrazins eurent toute sorte d'avantage, & enfin Saladin Prince des Sarrazins d'Egypte reprit Jerusalem l'an onze cent quatrevint sept, environ quatre vint huit ans aprés l'établissement de ce nouveau Royaume. Ainsi perit ce nouvel estat qui avoit cousté aux Chrestiens plus de sang & plus de travaux que la conqueste du monde n'en avoit cousté aux Alexandres, aux Cesars & aux autres fondateurs des Empires. Cette seconde Croysade qui ne servit qu'à precipiter la perte de ce Royaume de Jerusalem, fit perir pour le moins quatre ou cinq cents mille ames, & espuisa les forces de la France & de l'Allemagne. Il faudroit bien joindre ensemble des guerres de Calvinistes pour assembler autant de malheurs.

Cette chute du Royaume de Jerusalem donna lieu à la troisiesme Croysade. Les Chrestiens tenoient encore Antioche & quelques villes maritimes, d'où ils envoyerent l'Achevesque de Tyr pour solliciter du secours. Cette ambassade eut tout le succes qu'on en pouvoit attendre : Philippe Auguste Roy de France, Henry Roy d'Angleterre, & en suitte son successeur Richard coeur de Lion se croyserent pour reconquerir Jerusalem. Dans cette occasion *il parut au ciel une croix toute eclatante de lumiere qui acheva d'embraser la devotion de ceux qui se croysoient :* car notés, que Dieu estoit tousjours d'intelligence avec le mauvais genie des Estats de l'Europe pour les faire donner dans le piege & pour obliger les gens à se croyser. Il me semble que Dieu ne devroit confirmer par ses miracles les desseins des hommes, que quand il a resolu de leur donner un heureux succes. Je ne sçay donc à quoy bon le ciel fit une si grande profusion de miracles en faveur de gens qu'il menoit à la boucherie. Le P. Maimbourg se sauve quelquefois à la faveur d'un, *on dit* : mais aussi, souvent il trouve ces miracles si beaux qu'il ne juge pas à propos d'en douter. Il auroit mieux fait & dans cette histoire & dans celle des Iconoclastes de ne debiter toutes ces merveilles que sur la foy de *l'on dit*, qui est le pere des fables anciennes & modernes.

1188. *sous Clem.* 3.

Hist. des Croysad. l. 5.

Le brave & le vaillant Empereur Friderich I. nommé Friderich de Suaube qui avoit accompagné l'Empereur Conrad son oncle dans la

precedente Croysade, ne fut point rebuté par les malheurs dont il avoit esté tesmoin & où il avoit eu sa bonne part; & voulut aussi se croyser. Il partit le premier, car les guerres qui brouillerent les Roys de France & d'Angleterre aprés qu'ils se furent croysés retarderent de deux ans l'accomplissement de leur voeu. Friderich sortit de l'Allemagne suivi de cent cinquante mille hommes aussi braves qu'il y en eût dans toute l'Europe. Jamais voyage ne fut plus penible ni plus glorieux que le sien. Il est vray qu'il trouvoit des ennemis à combattre par tout, mais aussi la victoire le suivoit en tous lieux.

L'an 1189.

Il eut premierement à combattre les Bulgares; Isaac l'Ange qui estoit alors Empereur de Constantinople le trompa, comme les autres Empereurs Grecs avoient trompé les Princes des precedentes Croysades. Il falut que Friderich non seulement se tirast des embusches & des pieges des Grecs, il fut obligé de repousser leur violence par la force, car ils s'opposerent ouvertement à son passage. L'Empereur Grec fut battu, humilié & reduit à la raison. Quand Friderich fut passé en Asie il trouva les Turcs & les Sarrazins & il eut le bonheur de remporter sur eux une considerable victoire auprés d'Iconium, aprés laquelle il se rendit maistre de la ville de ce nom. Mais peu de temps aprés, toutes ces glorieuses actions se terminerent par une triste mort que Friderich trouva dans le fleuve Cydnus, où il vouloit se baigner; la froideur de l'eau le saisit & le tua: si ce Prince avoit sceu l'histoire d'Alexandre qui pensa mourir pour s'estre baigné dans ce mesme fleuve, peut estre en auroit il profité. Voila donc où se terminerent les avantures de ce grand Empereur: c'estoit bien la peine d'envoyer le plus grand Prince qui fust dans l'Europe mourir à sept ou huit cent lieües de son pays, & priver le Christianisme d'Occident de l'un de ses plus puissants appuys & de son plus bel ornement. Friderich son fils prit sa place pour achever le voyage avec les pitoyables restes de cette armée, qui toute chargée d'honneur & de gloire, de cent cinquante mille hommes dont elle estoit composée en sortant

1190. d'Allemagne se vit pourtant reduite à sept mille hommes quand elle arriva à la terre sainte. Il alla joindre l'armée des autres Croysés qui tenoit la ville de Ptolemaïs assiegée depuis deux ans. Ce camp de devant Ptolemaïs estoit le rendés vous de tous les Chrestiens de l'Europe: le siege avoit esté commencé avec sept ou huit mille hommes, pour lesquels les Sarrazins de la ville eurent tant de mespris qu'ils ne voulurent pas prendre la peine de fermer leurs portes. Mais tous les jours il venoit du secours d'Occident qui grossissoit l'armée, & qui

L'an 1188.

qui ne la mit pas à la verité en estat de prendre la ville, mais au moins il empescha le reste des Chrestiens d'Orient d'estre entierement destruits par Saladin. Deux flottes arriverent tout à la fois de l'Europe, l'une estoit celle des Frisons & des Danois : l'autre celle des Allemands qui vinrent à propos pour grossir l'armée de leur Empereur, laquelle estoit devenüe à rien. Le concours des Croysés fut si heureux qu'ils se trouverent auprés de Ptolemais plus de cent mille hommes, où ils ne s'estoient vus que sept ou huit milles au commencement. C'estoit la plus grande armée de Croysés qu'on eust encore vu dans la Palestine, car en partant elles estoient fort nombreuses mais en arrivant ce n'estoit plus rien. Ce grand corps composé de plusieurs pieces & de plusieurs debris se crut en estat de faire un grand coup & d'atterrer tout à la fois les Sarrazins. Ils entreprirent de donner bataille à Saladin, qui pourtant estoit plus fort qu'eux de la moitié. Mais les Croysés ne firent pas ce qu'ils esperoient faire, & Saladin aussi ne fut pas aussi heureux qu'il avoit accoustumé d'estre, la perte fut à peu prés esgale de part & d'autre. C'est pourquoy cette bataille ne finit aucune affaire, le siege de Ptolemais continua, & il falut attendre l'arrivée des deux Roys croysés Philippe Auguste de France, & Richard cœur de Lion d'Angleterre. En attendant, cette grande & belle armée qui estoit devant Ptolemais perit dans son camp de faim & de maladie & par les armes des Sarrazins. Entre les autres Frederich de Suaube fils de l'Empereur de mesme nom y mourut d'une maladie d'armée. Ainsi & le Pere & le fils perirent miserablement dans cette expedition, & l'Europe se vit privée de deux grands hommes. Le peu qui restoit d'Allemands las de mourir & de voir mourir retournerent chés eux comme ils purent. Voyla de quelle maniere fut terminé le second voyage des Allemands en la terre sainte.

L'an 1190.

Richard Roy d'Angleterre faisoit de grands preparatifs pour le voyage de la Palestine, & ses peuples pour se disposer à cette sainte guerre & attirer la benediction de Dieu sur leurs armes firent presque par tout le Royaume une horrible massacre des Juifs. Voila justement le zele du Papisme, & à cela l'on reconnoist les freres de ces zelés Catholiques du siecle passé, qui se frayoient le chemin à la terre sainte, c'est à dire au ciel, par les massacres des Huguenots. Le Roy d'Angleterre fit une flotte de 200. vaisseaux la plus belle & la mieux equippée qu'on eût veüe sur l'ocean depuis longtemps. Philippe Auguste leva aussi en France une grande & florissante armée composée de pres-

que toute la noblesse de France & de soldats tous choisis. Ces princes qui prirent leur chemin par la mer, n'eurent point de Turcs à combattre dans les detroits des montagnes & aux passages des rivieres, mais ils eurent à lutter contre la mer & contre les elements, car Dieu s'opposoit visiblement à ces entreprises; si les Croysés prenoient leur chemin par terre, ils perissoient par les mains des infideles avant que d'estre arrivés au lieu où ils vouloient aller; s'ils alloient par mer, leurs equipages & souvent leurs personnes estoient englouties par les eaux.
1190. Philippe Auguste fut plus hasté que le Roy d'Angleterre & il arriva au camp devant Ptolemais plusjieurs mois devant luy: car pour Richard Roy d'Angleterre il sembloit qu'il ne fust pas extremement pressé d'arriver, il se maria en chemin à Messine & prit en suitte le Royaume de Chypre, non sur les Sarrazins mais sur un prince Grec, & se rendit enfin au camp devant Ptolemais. Aprés cette jonction on vit dans la Palestine ce que l'on n'avoit jamais eu, c'est une armée de trois cent mille Chrestiens. Dans la premiere Croysade le siege de Jerusalem fut formé avec soixante mille hommes seulement. Il est certain que si Dieu eust eu ces armes agreables & les eust voulu benir, il y avoit assés de gens pour conquerir toute l'Asie, car c'estoit presque tout ce qu'il y avoit de grand, de brave, de noble & de vaillant dans Europe. Mais Dieu fit bien voir en cette occasion combien il aime peu que l'on travaille à estendre les bornes de l'empire de son fils par l'effusion du sang. Car ce prodigieux nombre de vaillants hommes ne fit rien que se faire tuer. La division se mit entre Philippe Roy de France & Richard Roy d'Angleterre: ils vouloient partager la peau de l'ours devant que l'avoir pris, ils faysoient la division de leurs conquestes sur la carte, & chacun vouloit avoir tout le profit & tout l'honneur. Cependant si l'on en croit les historiens ils n'alloient là que pour la gloire de Dieu & pour celle de l'Eglise. Malgré toutes

Prise de Ptolemais.

ces divisions, cette armée de trois cent milles hommes pour grand exploit acheva de prendre une ville assiegée depuis quatre ans & ruinée de toutes parts. Il perit en ce siege *plus de braves gens qu'il n'en faloit pour conquerir toute l'Asie.* De douze mille Danois bons hommes qui arriverent durant ce siege sur une flotte, il n'en resta que cent
1191. à la fin du siege, & des autres à proportion. Philippe Auguste ne fut que quatre mois à terre, arrivé au commencement d'Avril il partit le premier jour d'Aoust de la mesme année & s'en revint en France laissant à d'autres le soin de conquerir le saint sepulchre. Richard d'Angleterre demeura & fit des merveilles à ce que l'on dit, il tua 40.

mille

mille Sarrazins en la bataille d'Antipatride, il eut un combat singulier avec Saladin lequel il renversa par terre. Il fit lever le siege que le mesme Saladin avoit mis devant Jaffa & luy defit une seconde fois ses troupes. Dans cette occasion & dans une autre trois jours aprés il fit de ces prodiges de vaillance dont j'ay parlé, qui font croire que tout aussi tost que nos Princes de l'Europe avoient mis le pied en Asie ils devenoient heros de Roman, invincibles, & invulnerables. Luy dixiesme il soustint l'effort d'un corps de sept mille Sarrazins, coupa bras, jambes, testes, corps, armes, cuirasses, chevaux, car rien ne leur pouvoit resister. En ce temps la d'un seul coup ils coupoient en deux des hommes tout armés de fer: la moitié des hommes & des armes tomboient d'un costé du cheval & l'autre moitié tomboit de l'autre. C'étoient là les coups ordinaires de Godefroy de Bouillon. Aprés tous ces beaux exploits de Richard il s'en revint pourtant sans rien faire, aprés avoir deux fois fait feinte de vouloir assieger Jerusalem. Mais Saladin n'en eut que la peur, & tout ce que l'on gagna par tant de travaux fut une tresve de quelques années que les Sarrazins voulurent bien donner aux Chrestiens. Ce traitté estant fait Richard s'embarqua un peu moins accompagné qu'il n'estoit venu; en avanturier il se mit sur un meschant vaisseau qui fit naufrage dans le golphe de Venise & en suitte traversant l'Allemagne deguisé, il fut pris par les gens du Duc d'Austriche son mortel ennemy, qui ne le traitta pas en Prince, & le retint prisonnier plus d'un an. Ainsi finit cette troisiesme Croysade, qui cousta bien encore à l'Europe un million d'ames sans aucune hyperbole, & de ce nombre il y en avoit cinq ou six cent milles de braves gens & l'elite des Royaumes de la Chrestienté. Il y perit un nombre inconcevable de Seigneurs François, Anglois, Italiens, Danois, Frisons, & Allemands. C'estoit un malheureux fonds que cette terre qu'on appelloit terre sainte: Elle devoroit les hommes, l'argent, & les bestes. Les troubles que le Calvinisme a causés, & les hommes de la mort desquels il a esté occasion ne monstrent plus gueres auprés des desolations & des morts causées par les trois premieres Croysades.

1192.

CHAPITRE X.

Histoire abbregée des maux horribles causés par les autres Croysades & voyages en la terre sainte.

QUand Richard estoit parti de la Palestine pour retourner en Angleterre il avoit fait une trefve de trois ans qui fut assés bien observée par les Sarrazins, parce qu'ils perdirent Saladin cet incomparable chef. Son frere & ses enfants se partagerent sur la successions, & pendant ce temps la les Chrestiens de l'Orient avoient du relasche. Mais les Papes n'en donnoient pas aux Chrestiens d'Occident. Celestin III. envoya ses Legats par toute l'Europe pour obliger les Princes à se croyser afin, disoit il, de profiter de la mort de Saladin, & de la division qui estoit entre ses successeurs. Le Roy Philippe Auguste, & Richard d'Angleterre n'en voulurent plus, le voyage qu'ils avoient fait les avoit rassasiés de guerres saintes, & de plus ils se faysoient entr'eux une guerre qui les empeschoit de penser à toute autre affaire. Le Pape n'ayant rien à attendre de ces pays là se tourna du costé de l'Allemagne & engagea l'Empereur Henri VI. à secourir la terre sainte. Cet Empereur voulut luy mesme se croyser, mais ses Allemands s'y opposerent à cause des malheurs qui estoient arrivés à Conrad & à Friderich de Suaube dans les deux precedentes Croysades. Il se contenta donc d'y envoyer trois armées; l'une par terre & par la voye de Constantinople, une autre par mer, & la troisieme de soixante ou soixante & dix mille hommes, fut conduitte par luy mesme par l'Italie, d'où aprés qu'il eut conquis du Royaume de Naples, ce que les Princes Normands en tenoient encore, il la fit passer en Syrie. Ces trois armées arriverent assés heureusement & commencerent leurs exploits par une lasche trahison & par une horrible cruauté ; la trefve qui avoit esté faite avec les Sarrazins pour trois ans & trois mois, n'estoit pas encore expirée & les Princes Sarrazins n'avoient rien fait qui pûst obliger à leur manquer de parole. Cependant on rompit la trefve & l'on fit un massacre de tous les Sarrazins qu'on put surprendre. Infidelité qui cousta bien cher, car les Sarrazins par represailles ne manquerent pas de faire main basse sur tout ce qu'ils purent rencontrer de Chrestiens. La guerre estant ouverte les Chrestiens donnerent des batailles, les gagnerent, prirent des villes & sembloient devoir faire des merveilles, mais

L'an 1195.

cette

cette Croysade qui n'estoit que des Allemands seuls eut le mesme succes que les deux precedentes de la mesme nation. La division se mit entre les Chrestiens d'Orient nés dans la Syrie & les nouveaux venus, parce que ceux qui estoient en possession pour estre nés dans le pays, vouloient demeurer maistres, & au contraire ceux qui venoient de l'Europe estant les plus forts vouloient avoir la meilleure part au butin & à la gloire. Ainsi estant dans des interêts tout differents ils ne s'accommodoient presque jamais. En mesme temps la guerre civile s'alluma en Allemagne par la mort de Henri VI. à qui les uns voulurent donner pour successeur Philippe de Suaube frere de l'Empereur defunt, & les autres Othon de Saxe. Le Pape avoit favorisé l'election de ce dernier pour destruire la maison de Suaube qui ne luy avoit pas esté assés soumise. Les Allemands croysés ayant appris dans la terre sainte cette division de l'Allemagne s'en retournerent incontinent & abandonnerent *l'heritage de Jesus Christ* en proye aux Sarrazins. Ainsi cette quatriesme Croysade ne servit qu'à faire mourir plusieurs milliers de Chrestiens qui perirent ou par les mains des Sarrazins, ou par les accidents qui sont inseparables de la guerre.

La cinquiesme Croysade fut publiée par Innocent III. qui fut successeur de Celestin. Mais avant que de parler de cette Croysade je vous prie Monsieur de remarquer par quelle machine le Pere Maimbourg fait entrer dans son livre des Croysades, l'histoire d'une version que cet Innocent III. condamna. L'Evesque de Mets avertit ce Pape que l'on faisoit courir dans son dioceze une version Françoise du Nouveau Testament. *Et ceux qui la lisoyent avoient l'insolence de protester avec une incroyable hardiesse qu'ils n'obeiroient ni à leur Evesque ni à leur Archevesque, ni au Pape mesme, quand il condamneroit par un decret solemnel cette traduction, laquelle ils estoient resolus de n'abandonner jamais & en suitte ils meprisoyent & traittoyent de simples & d'ignorants les prestres & tous ceux qui ne la vouloyent pas recevoir.* L'Evesque de Mets donna avis de cela à Innocent III. qui fulmina cette version & ceux qui la lisoyent. On ne se seroit pas attendu de trouver l'histoire des versions dans celle des Croysades: les nouvelles passions de cet homme ne luy font point abandonner les vielles. Il n'est pas comme Louis douziesme qui de Duc d'Orleans estant devenu Roy de France, ne voulut pas vanger par le Roy de France les injures que le Duc d'Orleans avoit receües. Metamorphosé de predicateur en historien, il fait passer dans ses histoires toutes les passions qu'il avoit autrefois fait eclater en chaire. Il faloit que les pauvres Tra-

V. Croysade.

Hist. des Croysades, liv. 7. ann. 1198.

ducteurs de port Royal, les filles & les devots de leur maison trouvassent la en passant leur portrait & une bonne censure. Tirons en cette conclusion à nostre usage, que cet homme est si fort possedé par ses passions dominantes que la raison, le temps, ni l'aage ne sont pas capables de l'en faire revenir.

La digression du Sieur Maimbourg est cause de la nostre, je reviens à la cinquiesme Croysade qui fut entreprise sous les ordres du Pape Innocent III. & preschée par Foulque Curé de Neiully, le second St. Bernard de la France. Dans cette Croysade il ne se trouva pas de Roys mais beaucoup de gens qui souhaittoient de le devenir.
1202. Ce furent le Marquis Boniface de Montferrat, Louis Comte de Blois, Simon de Montfort, Baudouin Comte de Flandres, & un tres grand nombre d'autres, qui assemblerent une grande & puissante armée à la teste de laquelle ils se mirent. Ils trouverent moyen d'engager les Venitiens dans la mesme entreprise, & se rendirent à Venise pour s'embarquer sur les vaisseaux de la republique. Cette troupe de nouveaux conquerants loüa d'abord ses peines pour reduire la fortresse de Zara sur la costé de Dalmatie, qui s'estoit revoltée contre les Veni-
1202. tiens. Et comme l'on croyoit que ces Croysés s'en devoient aller de là en la Palestine pour y ceuillir des palmes, on les vit tout d'un coup se rabattre & fondre sur l'Empire Grec & sur la ville de Constantinople, dont la conqueste leur parut bien plus aysée que celle des *couronnes*
Georg. Logoth. *Idumées* qui estoient entre les mains des infideles. Cette action parut faite par occasion, mais les Grecs conjecturent avec une tres grande vraysemblance que c'estoit une partie faite & liée par Innocent III. tout exprés pour destruire ce miserable Empire Grec & le transporter aux Latins, afin de reduire l'Eglise Greque à l'obeissance de l'Eglise Latine. Quoy qu'il en soit ce fut l'action la plus violente, la plus infidele & l'usurpation la plus injuste qui fut jamais. Des Chrestiens se croysent sous pretexte d'aller conquerir des pays Chrestiens sur les infideles, & ils vont arracher à des Empereurs Chrestiens un bien dont ils estoient en possession depuis tant de siecles. Ils vont dechirer & par consequent affoiblir cet Empire Chrestien qui tout uni resistoit avec tant de peine aux efforts des Sarrazins qui travailloient à esteindre le Christianisme.

Premierement il faut sçavoir que les historiens Latins du 13. siecle & des suivants qui ont escrit les guerres saintes dans la vüe de justifier cette effroyable action, exaggerent terriblement les maux que les Grecs avoient fait aux Latins dans leurs voyages d'Orient, leurs violences,

lences, leurs fourbes, leurs perfidies qui avoient fait manquer les entreprises des Croysés, & avoient fait perir leurs armées. Les Grecs au contraire assurent que tout cela est calomnie & que leurs Empereurs ont tousjours agi de bonne foy, mais que les Latins faisoient dans l'Empire de si horribles ravages que souvent on estoit obligé de s'en ressentir. La verité est que les armées des Croysés estoient toutes pleines de garnemens qui faisoient par tout d'horribles desolations, & les chefs estoient des ambitieux, de qui il n'est pas estonnant que les Empereurs Grecs eussent de la defiance. Ils comprenoient fort bien que ce n'estoit pas le zele de la maison de Dieu qui faisoit venir les Latins de si loin, c'estoit l'esperance du pillage qui attiroit le peuple & l'esperance de gagner des couronnes qui faisoit agir les grands. On avoit raison de se defier & de se defaire de gens ainsi faits. Ces injures des Grecs estoient des accusations fausses ou des affaires passées. Il n'y avoit qu'à ne point passer sur les terres de l'Empire Grec pour n'estre point exposés aux infidelités de la nation, la mer estoit ouverte à tout le monde pour aller en la terre sainte.

Le pretexte de cette conqueste de Constantinople fut le dessein de restablir sur le throne le jeune Alexis & Isaac l'Ange son pere qu'Alexis Commene son frere avoit renversé pour occuper sa place. Innocent III. & les Princes croysés conçurent, dirent ils, tant d'horreur pour cette usurpation, tant de hayne pour l'usurpateur, & tant de compassion pour ces Princes depouillés qu'ils se laisserent vaincre par les sollicitations du jeune Alexis. Jamais il n'y eut un pretexte plus ridiculement pris. Il faut sçavoir premierement, que cet Isaac l'Ange pour le restablissement duquel on renonce au recouvrement du patrimoine de Jesus Christ, estoit ce perfide Empereur qui avoit trahi le grand Empereur, Friderich de Suaube, qui s'estoit accommodé avec Saladin pour faire perir l'armée des Latins conduitte par Friderich, & qui en effet au prejudice du traitté qu'il avoit fait, non seulement refusa des vivres à l'armée des Croysés, mais leur ferma le passage, qu'ils furent obligés de s'ouvrir par les armes. Homme au reste meschant, perfide, sacrilege, lasche, voluptueux, qui voloit les biens & les thresors des Eglises pour s'en accommoder, c'est ainsi que le depeint le Sr. Maimbourg luy même. Voila l'homme dont on dit que les Croysés embrassent les interêts par generosité au prejudice de ceux de Jesus Christ. Secondement cette usurpation d'Alexis Commene sur son frere Isaac l'Ange n'estoit pas une affaire dont les Latins eussent besoin de se mêler, c'estoit l'affaire des Grecs,

Hist. des Croysades, liv. 5. ann. 1189.

il fa-

il faloit la leur laisser demêler. Alexis Commene estoit de la famille Imperiale, l'usurpation n'en estoit pas si criminelle; de plus si l'on vouloit regarder comme usurpateurs entre les Empereurs de Constantinople tous ceux qui par des voyes violentes, se sont mis en possession du throne, il n'y auroit quasi point eu de legitimes Empereurs. Car ceux qui ont seulement jetté les yeux sur l'Histoire Byzantine sçavent que les Empereurs Grecs se succedoient les uns aux autres par des voyes violentes, par la revolte des peuples, & par la faveur des armées; & presque tousjours il en coustoit la vie ou les yeux à celuy qui estoit chassé. C'est ainsi que la detestable Irene establit son empire sur celuy de son fils, auquel elle fit crever les yeux. Nicephore
802. chassa Irene de dessus le throne & la relegua en l'isle de Lesbos. Peu de temps aprés Leon l'Armenien chassa de dessus le throne Michel Curopalates. Leon l'Armenien luy mesme fut depouillé de la vie &
813. de l'empire par Michel le Begue son successeur. Ce Michel laissa l'Empire à son fils & à son petit fils, mais ce dernier le perdit par le
867. parricide de Basile le Macedonien qui tua l'Empereur Michel III. son Empereur & son Pere par adoption. Isaac l'Ange luy mesme estoit un usurpateur; car il avoit chassé son predecesseur Andronique, & l'avoit fait mourir de la maniere du monde la plus cruelle & la plus horrible. Il fit charger ce malheureux Prince de deux grosses chaisnes de fer: les menottes aux mains & les fers aux pieds, on l'amena devant Isaac l'Ange qui luy fit mille indignités, luy fit donner des soufflets, arracher les poils de la barbe & les cheveux, briser les dents dans la bouche, & rompre le nés. On luy coupa la main droite, on le jetta en prison mutilé de cette maniere sans luy donner ni à manger ni à boire: quelques jours aprés on luy arracha un oeil, on le mit sur un chameau couvert de farcin, & on le fit passer tout nud la teste pelée au travers des places de Constantinople: où le peuple le chargea d'injures, de bouë, de crachats, de pierres, de coups de massue sur la teste & de coups de baston sur les espaules. Une putain prenant de sa cuisine une chaudiere d'eau bouillante la luy jetta sur le corps. Aprés cela par ordre d'Isaac l'Ange on prit cet Empereur & on le pendit par les pieds dans la place publique, où aprés mille maux qu'on luy fit souffrir dechiré dans toutes les parties de son corps, on luy traversa une espée par la bouche dans les intestins. Il souffrit ces horribles supplices avec une patience qui tient du prodige sans rien dire, sinon, *Seigneur aye pitié de moy.* Et se tournant du costé du peuple enragé il leur disoit, *Pourquoy brisés vous ce roseau desja*

Nicetas in Andronic.

desja brisé? Il mourut ainsi & son corps demeura estendu en spectacle par plusieurs jours jusqu'à ce quelques honnestes gens le voulurent enlever pour l'enseveIir. Mais le cruel Isaac l'Ange poussa sa fureur plus loin que la mort, car il ne voulut pas qu'on luy donnast la sepulture. Voila l'homme pour lequel les Latins renoncent à la conqueste de la terre sainte. Ils devinrent avec le temps bien tendres & bien delicats du costé de la conscience, ces Latins. Ils ne peuvent souffrir sur le throne de Constantinople un Empereur qui a usurpé l'Empire sur son frere; & ils avoient bien voulu reconnoistre pour legitime Empereur le tyran & le parricide Phocas qui avoit assassiné 603.
malheureusement l'Empereur Maurice pour occuper l'Empire. Ils avoient communiqué avec Irene comme avec une legitime Imperatrice aprés qu'elle eut fait crever les yeux à son fils le legitime Empereur. Ils avoient eu une liayson tres estroitte avec Basile le Macedonien: ce parricide qui s'estoit emparé de l'Empire par le meurtre de Bardas & de l'Empereur Michel III. Voila les absurdités où se reduisent les Historiens sans sincerité & sans jugement comme le Sieur Maimbourg qui pretend justifier cette entreprise des Croysés sur l'Empire de Constantinople, par la raison qu'ils avoient dessein de l'oster à un usurpateur pour le rendre aux legitimes Princes, Isaac & le jeune Alexis son fils.

Pour nous, nous avons lieu de croire qu'en partant de Zara ils avoient dessein de faire ce qu'ils firent. Et cela paroist assés parce qu'en promettant au jeune Alexis de le restablir dans Constantinople, ils l'obligerent à des conditions qu'ils sçavoient fort bien qu'il ne pourroit jamais executer. Ils assiegerent donc Constantinople, le vieu Alexis Commene l'abandonna & du consentement du peuple Isaac l'Ange & son fils furent restablis sur le throne des Empereurs. Mais la premiere chose que les Latins firent à Constantinople fut un horrible embrasement qui consuma la plus grande & la plus belle partie de cette superbe ville. Cela ne se fit pas de l'ordre des chefs, je l'avoue, mais par l'insolence du soldat; ce qui fait voir quel estoit l'esprit des soldats Croysés. Les Latins n'avoient point encore ce qu'ils demandoient; ils vouloient l'Empire de Constantinople, & il falloit un pretexte pour s'en saysir. Ils le trouverent dans le defaut de payement de la somme que le jeune Alexis leur avoit promise. Et ce que disent la dessus les autheurs Latins est d'une si grande absurdité que l'on ne comprend pas comment des gens qui se piquent de bon sens le peuvent avancer. Le jeune Alexis estoit depuis peu de mois sur le throne,

mal affermi, hay de ses peuples, parce qu'il les avoit remis sous le joug des Latins. Et par consequent il n'estoit gueres en estat de se faire obeir & de tirer du peuple l'argent qu'il avoit promis aux Latins pour les renvoyer. Au reste il n'y avoit personne qui eût tant d'interest que luy à se defaire des Latins, qui luy avoient esté de bons amis en apparence, mais qui dans le fonds luy estoient de redoutables ennemis. Il le sçavoit bien, ainsi il ne tint pas à luy qu'il ne les renvoyast en payant tout ce qu'il leur avoit promis, aussi leur paya-t-il tout ce qu'il put. Pour le restant qui n'estoit pas la valeur d'une ville, nos Croysés firent la résolution de se saisir de l'Empire Grec & de le faire passer aux Latins, c'est se bien payer. N'est-ce pas là un pretexte insensé, parce qu'un Prince n'a point d'argent & ne peut payer ce qu'il doit, on le depouille de son Empire? Aussi les Historiens Latins aprés avoir longtemps tourné à l'entour, sont obligés d'en venir là, & de confesser rondement qu'on se voulut saisir de l'Empire Grec pour se faciliter la conqueste de l'Orient & des pays occupés par les infideles. Voila une veüe bien Chrétienne, pour retirer le *Patrimoine de Jesus Christ* des mains des Sarrazins & des Turcs on arrache à un Prince Chrestien son bien & son domaine: autre pretexte; ce n'estoit pas pour s'ouvrir le chemin à la terre sainte que ces Croysés prirent Constantinople, c'estoit pour assouvir leur avarice par le pillage, & leur ambition en s'elevant sur le throne des Cesars. C'estoit un beau moyen pour vaincre les Turcs que de dechirer l'empire des Chrestiens: faire un Empereur Latin à Constantinople, un Grec qui eut son siege à Nicée: partis qui furent tousiours aux mains l'un contre l'autre durant les cinquante huit ans que Constantinople fut possedée par les Latins, & qui par consequent firent une grande diversion des forces qu'on auroit pu employer pour la ruine des infideles. En effect ce fut un miracle de la providence, ce que les Turcs, dès ce temps la ne profiterent pas de ce deschirement de l'empire de l'Orient & n'enleverent pas cet empire partagé, aux Latins & aux Grecs.

Toutes ces raisons me font conclurre que ce fut une ambition demesurée qui obligea les Latins à se saysir de l'empire de Constantinople comme ils firent l'an 1204. Ils la prirent par une espece de composition, car quoy qu'ils fussent dans la ville, ceux de dedans s'étoient retranchés, & en se defendant ils demanderent quartier. Mais la grace qu'on leur fit, c'est qu'on abandonna au pillage la premiere & la plus riche ville du monde, on y mit le feu en plusieurs lieux & on en fit un champ

de car-

de carnage & un theatre de fureurs. Il faut lire la description que nous fait Nicetas, de ce sac. Ces furies dechaisnées qu'on appelloit des pelerins devoués à Jesus Christ, couroient dans les rues le flambeau dans une main & le cimeterre dans l'autre, ils entroient dans les maisons pour en emporter tout ce qui y estoit & pour oster aux femmes ce qui leur est plus cher que les richesses & la vie. Il n'y eut ni temple ni lieu saint qui pût servir d'asyle contre la fureur impudique de ces monstres, & contre l'avarice de ces demons. Ils faisoient entrer leurs chevaux & leurs mulets jusqu'au pied des autels, pour se charger de la depouille des eglises; les ciboires, les chasses, les reliquaires, les vases d'or & d'argent furent emportés: les reliques, les images, les hosties estoient couchées par terre au milieu de l'ordure & de la fange & ce qu'on appelle le divin corps de nostre Seigneur fut foulé aux pieds des hommes & des chevaux. Le sang des Chrestiens tués jusque dans leurs asyles, celuy des bestes qui se cassoient le cou sur le pavé glissant des eglises, la fiente des chevaux & celle des hommes, fit de ces superbes Eglises de Constantinople des cimetieres affreux & des escuries puantes. Une vivandiere sauta sur le throne du Patriarche, s'y assit pontificalement & pour hymnes sacrés se mit à chanter de ces sales chansons d'armée que les bienheureux pelerins avoient tousiours à la bouche en allant conquerir la terre sainte. De cette maniere fut prise Constantinople par les Latins qui y elurent Boudouïn Comte de Flandres pour Empereur, & qui la garderent cinquante huit ans jusqu'à Baudouin II. à qui les Grecs l'enleverent. Car Theodore Lascaris receuillit les debris de ce miserable *L'an.*
empire dans l'Asie, & eut son siege en Bithinie dans la ville de Ni- 1206.
cée fameuse par ses deux Conciles; & enfin Michel Paleologue van- 1262.
gea les Grecs des violences des Latins en les chassant de la capitale de l'empire & de toutes ses dependances. Ainsi le fruit de cette cinquiesme Croysade fut la desolation de la plus belle ville de l'univers par deux sieges, par trois embrasements, & par un pillage de plusieurs jours, & la division de cet empire Grec en deux parties: durant laquelle division il y eut du sang Chrestien respandu en abondance. Voyla les productions du Papisme & de cette prodigieuse ambition des Papes qui pour restablir leur domination sur l'eglise Greque, desolerent tout l'Orient & l'exposerent à la fureur des infideles. Ne trouvés vous pas qu'aprés cela le P. Maimbourg a extremement lieu de feliciter les Croysades de leurs heureux succés. *Cela pourra desabuser*, dit-il, *ceux qui se sont imaginés que les Croysades n'ont pas* *Croys. livre 8. à la fin.*

 reussi,

reussi, c'est en parlant de la conqueste de l'empire Grec par les Latins. Voila certes un admirable succés, aller usurper contre tous droits divins & humains la moitié de l'empire des Grecs pour en estre ensuitte chassés honteusement aprés un peu plus de 50. ans de possession.

VI. Croysad. Les bienheureux Pelerins conduits par le Marquis Boniface de Montferrat, & par Baudouin Comte de Flandres bien contents d'avoir trouvé en chemin une si precieuse relique comme estoit l'Empire de Constantinople, arresterent là leur devotion, & ne voulurent point passer plus avant, car, selon eux, cela valoit bien le saint sepulchre. C'est pourquoy Innocent III. qui vit que sa premiere entreprise avoit si bien reussi & qu'il avoit mis l'empire des Grecs dans les terres de son obeissance, resolut de passer plus avant. Il publia une sixiesme Croysade, plus solemnellement que la precedente, car ce fut dans le quatriesme Concile de Latran à qui l'on fait l'honneur de donner le nom de Concile œcumenique, quoy qu'il ne fût composé que des Prestres Latins, & de quelques gens qu'on appeloit les Legats des Patriarches d'Orient; Le Sieur Maimbourg fait sur ce Concile une reflexion qui m'a fait rire. *Il faut avouer*, dit-il, *que nos peres, &c. estoient bien plus expeditifs pour conclurre une grande affaire qu'on ne l'a esté dans les siecles suivants. Ce grand Concile où l'on traitta de tant de choses & si importantes & si differentes pour la doctrine & pour les mœurs, pour la police, & pour la discipline de l'Eglise, pour la paix entre les Princes, pour la guerre saincte, & pour les interêts generalement de toute l'Europe fut heureusement terminé en moins de trois semaines.* Il fait la mesme observation sur le concile general de Lion. *Ce grand concile où l'on traitta de bien des choses de tres grande importance & dont la moindre sembloit devoir estre d'une tres longue & tres difficile discussion fut pourtant terminé en trois seances.* En verité je ne sçay pour qui cet homme la nous prend. Il croit que nous n'avons jamais jetté la veüe sur l'histoire; ou il est bien imprudent de se faire un sujet d'admiration d'une chose qui le devroit couvrir de confusion & de honte luy & toute sa religion. C'est la tyrannie des Papes, qui en ce temps là n'assembloient pas des conciles pour deliberer, & pour faire des canons, mais pour les escouter. Le Pape entroit dans l'assemblée & faisoit lecture des canons que luy mesme avoit formés sans consulter les Evesques. C'est ainsi que cela se fit dans le concile quatriesme de Latran dont le Sieur Maimbourg admire si fort la diligence. *Chacun ayant pris sa place dans le lieu qui a esté dit & selon la coustume des conciles generaux, le Pape commencea par une exhortation,* *aprés*

Histoir. des Croysad. liv. 2. 1215.

Livre 2. l'an 1245. sous Innoc. IV.

Matth. Paris. in Joh. p. 262. Tigur. 1606.

aprés laquelle on fit lecture en plein Concile de soixante chapitres qui parurent raisonnables à quelques uns & onereux aux autres. Enfin le Pape commencea la mattere de la guerre sainte, &c. & il dit nous voulons & commandons que les Patriarches, Archevesques, Evesques, Abbés, Prieurs & tous autres ayant cure d'ames preschent soigneusement la Croysade. Pensés vous qu'il faille trois semaines pour entendre la lecture de soixante petits Chapitres, pour opiner par un *placet*, & pour prester audiance *à un volumus & mandamus.* Cela auroit encore pu estre fait en moins de temps: nous trouvons tousiours quelque singularité du P. Maimbourg qui nous arreste en chemin.

Nous en sommes sur la sixjesme Croysade preschée par Innocent 1217.
III. qui devoit estre conduitte par l'Empereur Friderich II. Mais Friderich n'ayant pas voulu laisser ses estats dans la confusion que la fureur des Papes y avoit jettée, laissa cette armée de nouveaux Croysés sous la conduite d'André Roy de Hongrie qui se vit à la teste de l'elite des forces de l'Europe. Les Frisons seuls avec ceux de Cologne equipperent une flotte de trois cents vaisseaux, le Roy de Hongrie arriva par mer à la terre sainte bien accompagné, & pour premier exploit avec cette grande armée nouvellement venüe de l'Europe, il alla assieger la forteresse de Thabor, où il eschoua. Les Croysés firent une nouvelle entreprise qui ne leur reussit pas mieux. Ils voulurent entrer dans la Phœnicie, ils penserent y perir tous de froid, *par une tempeste mêlée de vents, de greles, de tourbillons, de foudres & de tonnerre espouvantable.* Car *le ciel qui animoit les gens à prendre la croix par des croix admirables qu'il faisoit paroistre dans les airs quand on preschoit la Croysade*, leur tournoit le dos des qu'ils estoient arrivés dans la Palestine, & ne leur faisoit plus voir dans les airs que des foudres qui les escrasoient. Le pauvre Roy de Hongrie aprés avoir perdu quasi tout ce qu'il avoit mené en ce pays la, s'en revint chés luy. Cependant les Croysés ayant receu du renfort de toutes les parties de l'Europe se trouverent plus puissants que jamais, & resolurent de porter la guerre en Egypte, qui estoit le lieu de la demeure des Soudans & la source d'où ils tiroient toutes leurs forces. Cela fut executé comme il avoit esté proposé: la guerre fut transportée en Egypte, Damiete la plus forte ville du pays fut assiegée & de tous costés on vit aborder à ce siege une foule incroyable
de pelerins & de Croysés. Il y arriva une chose qui prouve bien 1218.
ce que nous avons remarqué en parlant de ces guerres, c'est que les Papes avoient eu dessein par ce moyen d'affermir & d'estendre leur

Histoire des Croys. livre 9. l'an 1217.

empire temporel en se faisant Empereurs & Generaux d'armées. Pelagius Cardinal Legat du Pape Honorius III. vint à ce siege de Damiete; Jehan de Brienne alors Roy titulaire de Jerusalem y comman-
Croysad. l. 10. doit en qualité de general. Le Legat *luy dit nettement & sans façon qu'il vouloit commander l'armée, alleguant pour toute raison que l'Eglise avoit ordonné la Croysade & que les Croysés qui estoient venus au secours de la terre sainte, n'estoient pas les sujets du Roy de Jerusalem & qu'ils dependoient de l'Eglise par l'authorité de laquelle ils avoient pris la croix.* Voila precisement quelles estoient les veues du Pape, c'est de tenir de prodigieuses armées sous ses enseignes, qui le rendissent la terreur de toute la terre. Il commandoit les armées par son clergé, c'estoit une chose monstrueuse, mais pourtant ordinaire alors, de voir des prestres & des Evesques à la teste des armées ayans leurs quartiers dans les sieges, montans à l'assaut, donnans des batailles & plongeans leur bras dans le sang humain. Peut-il monter dans l'esprit d'un homme qni n'a pas perdu le sens, que des gens qui sortoient si fort de leur caractere, qui le souilloient par tant de meurtres & qui faisoient gloire de s'approcher de ce qu'ils appellent les autels de Jesus Christ tout couverts de sang humain fussent conduits par l'Esprit de Dieu?

1219. Ce siege de Damiete qui dura plus de dix huit mois cousta à l'Europe un nombre infini de personnes: la ville fut pourtant prise enfin à force d'hommes & de sang. Et le Soudan Coradin durant ce siege pour se vanger de la violence que l'on faisoit à Damiete fit raser toutes les murailles de Jerusalem qui estoit le but des conquestes des Croysés: de sorte qu'ils virent perir en un jour le sujet de tous leurs travaux & l'objet de leurs esperances. Damiete estant prise les Pelerins s'y reposerent deux ans de leur fatigue. Mais enfin l'humeur martiale du Cardinal Pelage les engagea à sortir de cette ville pour aller pousser leurs conquestes jusqu'aux dernieres fron-
1221. tieres de l'Ethiopie & de l'Egypte. Ils sortirent au nombre de soixante & dix mille hommes, frays comme des gens qui avoient eu tout le temps de recevoir du secours de toutes parts. Cette grande & belle armée alla perir dans les marais d'Egypte à la veüe du Soudan Meledin, qui les espargna; l'on ne sçait par quelle raison. Quoy qu'il en soit les reschapés de ce funeste naufrage en furent quittes pour rendre Damiete qu'ils avoient prise avec tant de travaux & tant de sang. Voyla comment se termina cette Croysade qui cousta la vie à plus de cinq ou six cent mille personnes. Quelques années aprés *un crucifix lumineux qui parut au ciel avec toutes les marques tres distinctes des cinq playes,* donna

donna tant de courage aux Anglois pour se croyser qu'il sortit d'Angleterre plus de soixante mille hommes pour la guerre sainte. Mais ce crucifix si lumineux ne mena ses pelerins que dans la Pouille, *où durant les plus grandes chaleurs de l'esté qui sont excessives en ce pays là une maladie populaire se mit parmi eux qui en enleva une grande partie & fit rebrousser chemin à plusieurs qui perirent presque tous de miseres avant qu'ils pussent regagner leur pays.* Je vous avoüe que je ne sçaurois me lasser d'admirer ces croix, & ces crucifix de lumiere qui ne servent jamais à ces devots qu'à les conduire dans les tenebres profondes d'une triste & malheureuse mort.

Histoir. des Croysad. liv. 10. l'an 1226.

L'on doit rapporter à la mesme Croysade le voyage de l'Empereur Friderich II. en la Palestine, car ce fut à l'occasion de la Croysade qu'Innocent troisiesme avoit publiée au Concile de Latran que ce Prince persecuté par les Papes fut enfin obligé de faire le voyage de la terre sainte. Cette Croysade, où ce voyage fut en cela moins malheureux que les precedents, c'est qu'il en cousta la vie à moins de gens, parce que l'Empereur en mena fort peu avec luy. Mais au fonds le succés ne fut pas plus heureux: Friderich qui se pretendoit Roy de Jerusalem parce qu'il avoit espousé Jolante fille heritiere de Jehan de Brienne Roy de Jerusalem; se fit rendre le Royaume par le Soudan. Mais il ne receut que des mazures & des villes demantelées, qu'il estoit par consequent impossible de garder. Aprés avoir traitté avec le Soudan il revint en Europe pour se defendre de la perfide guerre que luy faisoient les Papes en son absence.

1228. 1229.

Pendant que Gregoire IX. persecutoit l'Empereur Friderich, ce Pape ne negligeoit pas de faire prescher la Croysade, & il ralluma un nouveau feu dans l'Europe qui sembloit plus grand que tous les precedents. Car une multitude infinie de Croysés François & Allemands se mirent sous la conduitte de Thibault Comte de Champagne & Roy de Navarre. Mais le Pape qui avoit besoin de gens en plus d'un lieu envoya une partie de ces Croysés à Constantinople pour conserver à l'Eglise cette nouvelle conqueste que les Empereurs Grecs ayant leur siege à Nicée estoient prets de luy ravir. La Croysade pour la terre sainte ne fut pas si grande qu'elle eust esté sans cela, elle ne laissa pourtant de l'estre fort; une partie des Croysés prit son chemin par terre comme avoient fait les pelerins de la premiere Croysade, aussi eurent ils le mesme sort c'est à dire que la plus part perirent en chemin. Le Roy de Navarre qui avoit pris la mer avec une autre partie arriva plus heureusement en la Palestine. Mais une seule journée les rendit tous

VI. Croysad. 1239.

esgaux,

esgaux, & ceux qui estoient peris dans le chemin & ceux qui estoient arrivés à bon port. Ce fut la journée de Gaze, ville de la Syrie auprés de laquelle l'armée des Pelerins fut entierement defaite
1240. par le Soudan. Et le Roy de Navarre qui heureusement pour luy ne s'estoit pas trouvé à cette bataille prit le parti de s'en revenir chés luy.

Mais ce coup ne fut pas encore si terrible que fut celuy que les Croysés receurent quelque temps aprés. Ces gens faisoient profession de n'avoir ni foy ni loy, ils ne gardoient aucun des traittés que l'on faisoit avec les Soudans; c'estoit assurement sur la bonne maxime qui a tousjours esté si bien pratiquée dans le Papisme, qu'il ne faut point garder la foy aux heretiques & aux infideles. Nous avons desja vu comment aprés la mort de Saladin, les Chrestiens rompirent la treve par une lasche trahison, & tous les jours ils faisoient la mesme chose. Les Sarrazins d'Egypte las de souffrir les infidelités de ces pretendus fideles de Jesus Christ, lascherent sur eux certains peuples appellés Corasmins venus d'au dela de l'Euphrate, qui desolerent Jerusalem & toute la Palestine, dont ils firent un champ de carnage & de pillage. Les Croysés rassemblerent toutes leurs forces pour resister à ce torrent de nouveaux peuples barbares, mais ces derniers efforts ne leur servirent qu'à mourir avec honneur, car ayant donné une bataille contre ces Corasmins, ils y furent defaits absolument & demeurerent presque tous morts ou prisonniers. Et ce fut alors que les Chrestiens croysés avec les foibles restes de leurs conquestes en Orient se virent reduits aux derniers abois.

VIII. Croysad. La Cour de Rome qui s'estoit fait un si grand honneur de cette conqueste de la terre sainte resolut de faire aussi les derniers efforts pour en empescher la perte, qui sembloit estre prochaine & inevitable. Innocent IV. alors seant assembla un concile à Lion dans lequel entre autres choses que l'on y fit, l'on publia une nouvelle Croysade. Mais l'ambition des Papes avoit mis l'Europe dans une si grande confusion qu'il ne se trouvoit plus gueres de Prince qui voulust abandonner ses estats exposés à l'avarice de la Cour de Rome pour s'en aller chercher de nouvelles couronnes dans l'Orient: de sorte que si une maladie de saint Louis dont il revint par miracle ne l'eust porté à faire voeu de secourir la terre sainte il n'y auroit plus eu de Croysés. Le Pape Innocent IV. eut l'adresse de se prevaloir de la foiblesse de ce bon Prince pour l'engager dans une entreprise où l'on avoit fait perir tant d'Empereurs & tant de Roys. Le Pape envoya donc en France un legat

legat qui par ses emissaires & par ses predicateurs reveilla ce faux zele par toute la France & fit prendre la croix & les armes à tout ce qu'il y avoit de grand & de noble dans le Royaume. Le Roy St. Louis & ses trois freres se mirent à la teste d'une grande armée qui entraisnoit avec elle toutes les forces de l'estat. Et pour montrer qu'ils n'avoyent pas dessein de faire un petit voyage, la Reyne & les trois Princesses femmes des trois premiers Princes du sang furent de la partie. Toutes ces grandes forces aprés avoir fait quelque sejour dans *L'an* l'Isle de Chypre allerent fondre sur l'Egypte & enleverent aux Sar- 1248. razins la ville de Damiete sans siege & sans surprise, parce que les infideles l'abandonnerent par une terreur. Cet heureux succes fut un 1249. piege que la mauvaise estoile de la France tendoit à ce bon Prince, qui estoit digne d'un meilleur siecle & d'une plus heureuse fortune. St. Louis sortit de Damiete avec une armée triomphante composée de soixante mille hommes. Elle fit des merveilles, elle battit plusieurs fois les Sarrazins, saint Louis y fit des prodiges de vaillance. Mais avec tout cela il perit avec toute cette grande armée, en partie par des maladies, en partie par la fatigue d'un voyage en un pays chaud & incognu, & sur tout par le nombre de Sarrazins qui l'accable- 1250. rent, luy taillerent en pieces ses meilleures troupes & le firent prisonnier avec les restes de son armée. Voila ce que produisit cette grande expedition; ce fut la perte de toute la noblesse de la France, & la captivité de son Roy: lequel il fallut racheter en abandonnant Damiete la nouvelle conqueste, & en donnant de prodigieuses sommes d'or: quelques uns disent que St. Louis donna mesme son Dieu pour sa rancon, c'est à dire une Hostie consacrée. Le P. Maimbourg est fort en colere de ce qu'on a dit cela, mais il me semble qu'il ne devroit pas s'en prendre aux Huguenots comme il fait. Car nous ne sommes pas cause que Paul Jove a debité cette histoire, ou cette fable, s'il luy plaist de l'appeller ainsi.

A l'occasion de cette espouvantable defaite des François qui perirent dans le fonds de l'Egypte par les mains des Sarrazins, il arriva une chose en France qui fait bien voir que cet esprit de Croysade estoit un esprit de fureur & de phrenesie. Joinville qui a fait la Chronique de St. Louis n'en parle pas, apparemment parce qu'estant alors à la suitte du Roy prisonnier comme luy, ou dans la Palestine, il ne scavoit gueres *Anton.* ce qui se faisoit en France. Voicy comme la rapporte Antonin dans sa *Chron.* 3. Chronique selon qu'il l'a trouvée dans Paul Emile & dans Blondus. *Titul.* 19. *Il ne faut pas oublier une estrange illusion du Diable qui arriva aprés* *cap.* 9. §. 5.

que les fideles eurent esté defaits en Egypte par les Sarrazins, ainsi qu'il a esté dit. L'année suivante l'on ne sçait par quel esprit presque tous les bergers de France s'assemblerent & formerent un corps sous un chef qu'ils appelloient leur maistre. Ils disoient qu'un ange leur avoit revelé que la terre promise devoit bientost estre delivrée & tirée des mains des payens. S'assemblant à grandes troupes sous pretexte de ferveur & de zele pour la justice ils persecutoient les Prestres & les Religieux qui s'opposoient à leurs crimes & à leurs actions frenetiques: ils faisoient & defaisoient leurs mariages par caprice & par fureur, ils pardonnoient les pechés commis & à commettre. Quelques uns d'entr'eux portoient l'anneau Episcopal & donnoient la benediction au peuple; pretextant de faux miracles, ils se rendoient les maistres des Eglises, ils sonnoient les cloches & disoient qu'ils avoient des visions d'Anges & commerce avec les habitants des cieux. Et parce que les Prestres s'opposoient à ces fureurs, ils les persecutoient, mesme jusqu'au sang. Car à Orleans, à Chartres & en divers autres lieux ils tuerent ceux du Clergé & du peuple qui s'opposerent à eux. Leur maistre sous la conduitte duquel ils marchoient estant arrivé à Bourges avec sa compagnie de Bergers, il se mit à y persecuter les Juifs & brula leurs livres: & aprés avoir commis diverses enormités il se retira. Les Bourgeois le poursuivirent & l'ayant rencontré entre Villeneufve & Mortemar ils le tuerent avec un grand nombre de ces canailles, le reste fut dispersé. Croira qui voudra que les autres Croysés estoient beaucoup plus sages, mais je n'en croiray jamais rien: s'il y avoit des sages entr'eux ils avoient du moins la folie de se laisser emporter par les fous.

On ne sçauroit exprimer toutes les calamités, qui passerent sur les miserables restes de cette armée de Saint Loüis, defaite par les Sarrazins, ils demeurerent prisonniers, & durant leur prison on leur creva les yeux, on leur arracha les membres, on les massacra, & un tres petit nombre jouirent du benefice du rachapt que St. Louis leur procura. Ce Prince demeura encore aprés qu'il fut sorti de la prison des Sarrazins, quelques années dans la Palestine pour restablir les affaires
1254 des Chrestiens dans l'Orient. Mais il ne put en venir à bout, ayant relevé & fortifié quelques villes demolies, il revint en France aprés six ans d'absence.

Incontinent aprés son depart les affaires des Croysés roulerent avec precipitation dans la decadence. Les Mammelucs d'Egypte sous la conduitte de Bendocdar prirent Antioche que les Chrestiens avoient
1268. possedée depuis la premiere Croysade. Les Chrestiens perdirent aussi Cesarée, Sidon, Jaffe, & il ne leur resta plus que deux ou trois villes

villes sur la mer. Les divisions & les horribles corruptions qui regnoient entre ces restes de Croysés & dans leurs villes acheverent de les ruiner, & Dieu laissa tomber sur eux les derniers esclats de sa foudre? St. Louis voulut faire un second effort par un second voyage pour empescher leur derniere ruine. Il partit une seconde fois de France *L'an*
avec une armée de soixante mille François, & alla mourir en Afrique 1269.
devant Thunis d'où il fut rapporté en France, & canonisé vingt-qua- 1270.
tre ans aprés par Boniface VIII. Philippe le Bel petit fils de St. Louis 1294.
recompensa fort mal l'honneur que ce Pape avoit fait à son grand Pere de le placer dans le Paradis & sur le Calendrier, car il luy fit rompre les machoires, le fit mettre en prison & l'y fit mourir. Ce bon Pape qui faisoit des saints & qui ouvrit le Paradis aux autres, n'eut pas le credit de se l'ouvrir à luy mesme, si l'on en croit le vieu *Rebus*, qui dit de luy, qu'il entra au Papat comme un renard, qu'il y vescut comme un lion, & qu'il en sortit comme un chien, c'est à dire enragé.

Ainsi finirent les Croysades & les travaux des Croysés en Orient; car Ptolemais la derniere ville qu'ils ont possedée dans l'Orient fut enfin assiegée & prise par les Mammelus d'Egypte, & tout ce qui s'y trouva de Chrestiens, y fut massacré ou demeura esclave. Voila un abbregé des calamités que ces expeditions ont causées à l'Europe. On
ne peut conter les millions d'hommes que cette phrenesie Papiste a 1291.
fait perir. Pour conquerir ou pour conserver cinq ou six villes dans l'Orient on a donné plus de batailles qu'il n'en a esté livré pour la fondation des quatre grandes Monarchies. Le P. Maimbourg qui s'est fait un si grand plaisir de conter les quatre batailles rangées & les trois cent combats qui ont esté donnés dans les guerres du Calvinisme, peut conter icy plus de 30. ou 40. batailles rangées, & un nombre infini de combats. C'est le Papisme qui a fait cela & qui a causé la mort de tant de Roys, d'Empereurs, de grand Seigneurs & de peuples. C'est luy qui a espuysé l'Europe de forces, d'hommes, & d'argent durant deux siecles. Il faudroit bien des guerres du Calvinisme mises bout à bout pour aller aussi loin, & pour egaler cette longue & effroyable suitte de maux. Outre ces Croysades generales pour la conqueste de la terre sainte, il y en a eu encore plusieurs autres particulieres, qui ne sont pas moins les effects du Papisme que celles la & qui ont aussi causé de grands maux. Mais elles trouveront leur place dans les chapitres que nous avons à traitter.

CHAPITRE VI.

Quatriesme source des troubles causés par le Papisme; l'orgueil & les entreprises des Papes pour se rendre Princes temporels & spirituels du monde Chrestien. Response à l'exception que font quelques gens que ces pretentions des Papes ne sont pas des articles de foy, & ne doivent pas estre regardées comme faisant partie de la Religion Romaine, & qu'ainsi l'on ne peut pas imputer à la Religion les desordres causés par les Papes.

IL est temps presentement de passer à l'Histoire de ces effroyables desordres que le Papisme a causés dans l'Europe depuis sept ou huit cents ans par l'elevation prodigieuse de l'Evesque de Rome: qui a trouvé moyen de s'elever non seulement au dessus de tous les Evesques, mais au dessus de tous les hommes sans en excepter les Empereurs & les Roys. Mais avant que d'entrer dans l'histoire de ces troubles, il est necessaire de prouver que ce qui les a fait naistre, est proprement le Papisme. Il me semble que nous ne devrions pas estre obligés à prouver cela, car la chose est sensible; il s'agit de la puissance du Pape; c'est donc proprement du Papisme dont il s'agit. Et ce point de la puissance du Pape est une affaire si capitale dans la Religion Romaine, qu'on declare nettement que sans elle il n'y a point d'Eglise. Selon ces Messieurs l'Eglise est essentiellement un corps non seulement mystique & spirituel, mais un corps materiel & visible qui doit avoir son chef & ses membres visibles. Ce chef est si essentiel à ce corps que si on l'oste il n'y a plus de corps: qui ne reconnoit pas le Pape ne reconnoist point Jesus Christ & n'a point de part en luy. C'est pourquoy selon cette rare Theologie toutes les Eglises d'Orient qui ne se soumettent pas au Pape, sont des assemblées de schismatiques pour lesquelles il n'y a ni salut ni vie eternelle à esperer. Le Pape est le centre de l'union, ostés ce centre, tout le corps est desuni; c'est un amas confus & monstrueux qui n'a plus ni figure ni forme d'Eglise. Enfin errés de telle erreur qu'il vous plaira, niés les fondemens, revoqués en doute les plus augustes mysteres de la Religion, & vous tenés au Pape & dans l'esprit de soumission au St. Siege, vous n'errés point mortellement, si vous soumettés vos pensées au jugement de ce chef. Mais retenés toutes les verités essentielles au Christianisme, & rejettés l'authorité souveraine & pontificale du Pape, vous errés

errés d'une erreur damnable; il n'y a point de misericorde pour vous si vous ne revenés de la. En effect la puissance du Pape est si essentielle au Papisme que quand elle est abbatuë, il faut que tout le Papisme tombe. Ils ont raison de dire que c'est le lien, car cette chaisne estant rompue, le reste s'en va. Par consequent si l'on prouve que cette puissance du Pape a causé des troubles dans l'Europe qui pour leur durée & leur grandeur n'ont point d'exemple dans toute l'histoire du monde, on aura bien prouvé que le Papisme est cause des plus grands desordres qui ayent jamais esté.

Je prevoy bien ce que nos François opposeront à cela: ils diront que ces troubles dont j'ay dessein de parler ont esté causés par l'ambition des Papes, & que l'ambition des Papes n'est point le Papisme. Si les Evesques de Rome eussent voulu, dit-on, se contenter du pouvoir spirituel que Jesus Christ leur a donné & ne se point estendre sur le temporel des Roys, cet article n'auroit pas causé de troubles. Car ces furieuses agitations qu'on a veues dans l'Europe ne sont venues que des entreprises de la cour de Rome sur les droits des souverains. Au reste cette Theologie n'est point celle de l'Eglise, à ce que l'on dit, c'est le sentiment de quelques particuliers, & cela ne doit pas estre imputé à tout le corps non plus que tous les troubles qui sont nés de là. J'ay bien des choses à dire la dessus. Premierement, il est juste de regarder comme le Papisme, c'est à dire comme le sentiment de l'Eglise Romaine, celuy qui est le mieux lié avec ses autres principes, or il est certain que cette doctrine qui enseigne que la puissance du Pape s'estend directement ou indirectement sur le temporel des Roys jusqu'à les pouvoir deposer & leur oster leurs couronnes, dans les principes de l'Eglise Romaine, est incomparablement plus raisonnable que l'autre qui s'appelle la Theologie de l'Eglise Gallicane. Le principe reçeu & reconnu generalement dans toute l'Eglise Romaine est que le Pape est le chef spirituel de toute l'Eglise, qu'à luy appartient le soin de tous les troupeaux, & qu'il est obligé de travailler efficacement à la conservation de la foy dans tous les Royaumes & dans tous les estats qui sont soumis à l'Eglise. Or cela estant, il est clair que la puissance temporelle doit estre jointe avec la spirituelle dans la personne du Pape, autrement cette puissance du chef de l'Eglise ne seroit point du tout proportionnée à sa fin. C'est à dire qu'il y auroit mille occasions où le Pape ne pourroit travailler efficacement à la conservation de la foy par l'usage de la seule puissance spirituelle. Supposons qu'un Prince Chrestien tombe dans l'heresie &

s'y obstine, il se moquera des Censures du Pape & mesprisera ses armes spirituelles: si le Pape n'est pas en droit de passer plus avant, ce Prince par son heresie ruinera la foy dans ses estats. Mais si le souverain Pontife est revestu d'une authorité qui luy donne le droit d'oster la couronne à ce Prince, de dispenser ses sujets du serment de fidelité, & d'establir en sa place un autre souverain, alors il est certain que le Pape pourra travailler efficacement à la conservation de la foy, comme il y est appellé. De plus c'est encore la doctrine universelle de l'Eglise Romaine que le Pape est le Vicaire de Jesus Christ en terre & celuy qui le represente icy bas: si cela est on peut dire que le Pape doit entrer dans tous les droits de Jesus Christ & qu'il peut faire icy bas tout ce que Jesus Christ y pourroit faire s'il y estoit. Car c'est la le privilege des Vicaires & des Vicerois d'estre revestus de l'authorité de ceux lesquels ils representent. Or je suppose que c'est aussi un sentiment receu generalement dans toute l'Eglise Romaine que si Jesus Christ estoit icy bas, il seroit en droit de deposer les Roys pour le bien de l'Eglise, d'où il s'ensuit que le Pape entré dans tous les droits de Jesus Christ a pouvoir sur le temporel des Roys. Enfin c'est une doctrine de toute l'Eglise Romaine que le Pape a une puissance pastorale sur tous les fideles sans en excepter les Roys; d'où il s'ensuit qu'il doit avoir aussi une puissance sur les Roys qui luy donne moyen de se faire obeir. Or si le Pape ne peut pas chastier les Roys par la perte de leur temporel, il n'a pas de voye pour faire valoir son authorité pastorale, ce qui sera d'une grande absurdité selon la Theologie Romaine. Pour nous cela ne nous touche point, parce que nous bastissons sur d'autres principes. Ce sont là les raisons de ceux qui defendent cette puissance prodigieuse du Pape, & ces raisons ne sont point mauvaises. Tout ou rien, il faut que le Pape ne soit qu'un Evesque particulier, ou s'il est Evesque universel, il faut qu'il ait des armes charnelles pour se faire obeir. Il ne faut pas qu'on nous dise que par les mesmes raisons nous donnerions à nostre clergé une puissance qui s'estendra aussi sur le temporel des Princes, parce que si nous ne leur donnons pas d'armes temporelles, les armes spirituelles seront souvent de tres peu d'efficace: sur tout contre les gens qui soustiennent un gros caractere dans le monde: car nous ne donnons point à nos Pasteurs de puissance *coactive*, mais seulement *directive*, *les Roys des nations les maistrisent*, *il n'en sera pas ainsi entre vous*. Si quelques Theologiens reformés ont porté trop loin la puissance de l'Eglise peut estre que cette dif-

Voy Bellarm. de summo pontif. l. 5. c. 7.

ficulté

ficulté les incommodera; c'est leur affaire & non pas la nostre ni celle du Calvinisme en general.

Ma seconde observation c'est que l'Eglise Gallicane n'a aucun droit de parler en cette affaire comme elle fait & de pretendre que son sentiment sur l'authorité du Pape doit passer pour le sentiment de l'Eglise Romaine, en sorte qu'on ne soit point en droit d'attribuer à l'Eglise Romaine le sentiment opposé. Et pour voir l'injustice de cette pretention, il faut premierement considerer que l'Eglise d'Espagne & celle d'Italie sont dans des sentiments opposés, qu'elles tiennent pour le Concile dernier de Latran, & qu'elles elevent le Pape au dessus des Conciles, & au dessus des Princes pour le temporel. Les Eglises d'Italie & d'Espagne n'ont elles pas autant de droit de dire de leur sentiment que c'est celuy de l'Eglise Romaine, comme l'Eglise Gallicane a droit de dire cela du sien? En effect elles le disent: or si ces deux Eglises, celle d'Italie & celle de France disent des choses tout à fait opposées, il faut necessairement que l'une ou l'autre mente. Si l'Eglise Gallicane, dit le Pape n'a point de droit sur le temporel des Princes, & c'est là le sentiment & la doctrine de l'Eglise Catholique: L'Eglise d'Italie au contraire dit, le Pape peut oster aux Roys leur couronne, & c'est la doctrine Apostolique & Romaine. A qui croirons nous? vous ne croirés ni l'un ni l'autre dira quelqu'un; parce que cela n'a pas encore esté defini par l'Eglise, c'est un point indecis qui ne fait pas un article de foy. Les Italiens diront la dessus qu'il est faux que cela n'ait pas esté defini par l'Eglise, ils produiront la bulle *unam sanctam*, & les decisions des Papes, lesquels selon eux sont la bouche par laquelle l'Eglise rend ses oracles & fait des articles de foy. Ils produiront mesme des Conciles tres authentiques: ce sont les saints Conciles de Florence & le dernier de Latran. Au contraire ceux qui tiennent pour les libertés de l'Eglise Gallicane se serviront du tesmoignage du tres saint Concile de Constance. Mais supposons que cela n'ait pas encore esté defini, en attendant cette definition à quoy nous en tiendrons nous sur une affaire aussi importante? L'Eglise Romaine n'a-t-elle donc aucun sentiment reglé sur cette question du pouvoir du Pape sur le temporel des Princes? Il est clair qu'en attendant la decision, nous devons attribuer à l'Eglise Romaine ce qui se receuille de sa pratique. Or c'est la pratique de l'Eglise Romaine depuis sept cents ans. Le Pape est en possession d'excommunier les Roys, de donner leurs Royaumes à d'autres quand bon luy semble, de relever leurs sujets du serment de fidelité.

Six

Six ou sept cents ans font ce me semble une possession assés longue pour établir un droit. Il faut considerer en second lieu qu'on se moque du genre humain, quand on nous donne l'Eglise Gallicane en general comme un corps qui nie le pouvoir, au moins indirect, du Pape sur le temporel des Roys : tout au moins le Pape a pour luy dans l'Eglise Gallicane tous les Moynes & tous les Evesques qui ont destroites liaysons avec les Jesuites, & qui sont dans leurs principes. Il a mesme pour luy tout le clergé de France, car la Theologie qu'on appelle les libertés de l'Eglise Gallicane est la Theologie des Parlements & non pas celle des prestres, c'est une matiere à laquelle il faudra necessairement retoucher quand nous parlerons des attentats du Papisme sur l'authorité des Princes. Là nous prouverons que c'est une pure illusion que de dire que le Clergé de France ne croit point qu'en aucun cas il soit permis au Pape ou à l'Eglise de deposer les Roys : c'est pourquoy nous n'en dirons pas d'avantage pour le present.

Ma troisiesme observation c'est que quand il seroit vray que l'opinion qui eleve le Pape sur le temporel des Princes, ne seroit recuë qu'à Rome, en Italie & à la cour de Rome, cela suffiroit pour me donner droit d'appeller cette opinion le Papisme : car le Papisme proprement dans nostre sens c'est la Religion du Pape & de la cour Romaine. Et ainsi en prouvant que les superbes pretentions de l'Evesque de Rome ont causé dans l'Europe les plus funestes divisions qu'on y ait jamais veües, j'auray bien prouvé que le Papisme est la cause d'un million de maux. Henri VIII. Roy d'Angleterre avoit bien trouvé moyen de separer le Papisme de la Religion Romaine, car il avoit renoncé au Papisme, & croyoit pourtant avoir retenu la Religion Romaine. Un escrivain moderne, autheur d'un livre intitulé *Moyens seurs & honnestes pour la conversion de tous les heretiques*, fait profession d'estre bon Catholique, & certainement il n'est pas Huguenot : mais de profession il a renoncé au Papisme, il le deteste de tout son cœur, il en dit mille maux, & va aussi loin qu'aucun Huguenot ou Lutherien le plus emporté ait jamais esté. Il ne seroit donc pas impossible de distinguer le Papisme de la Religion Romaine si bon nous sembloit. Mais nous declarons que nous ne voulons point nous servir de ce droit, & que nous ne sçaurions considerer le Papisme & la Religion Romaine comme deux choses distinctes, parce que le Papisme est l'ame & l'essence de la Religion Romaine. Ainsi nous pretendons que toutes

les accusations que nous faisons au Papisme, tombent directement sur la Religion Romaine.

Enfin ma derniere observation, c'est que la raison qu'on nous veut donner, pour empescher que nous ne puissions imputer à toute la religion Romaine les troubles causés par les superbes pretentions des Papes, est une tres mauvaise raison, au moins dans la bouche de ces Messieurs. Car si cette raison est bonne, celle sur laquelle on accuse le Calvinisme d'estre la cause des troubles de la France & des Pays bas ne vaut rien. On dit que l'on ne doit point imputer à la religion Romaine les troubles qui ont esté causés par les demelés que les Papes ont eu avec les Empereurs & les Roys Chrestiens parce que ce sont des affaires particulieres qui n'ont pas de liayson necessaire avec la religion, qui pouvoient n'arriver pas, sans que la religion fust autre qu'elle n'est : & que ce sont des passions humaines qui ont excité ces troubles à l'occasion de la religion. Si cette response est bonne, elle est bonne pour moy & meilleure que pour ces Messieurs. Car ils n'auront plus droit, selon cela, d'accuser le Calvinisme d'estre la cause des troubles, puis qu'il est certain que ce n'est pas le Calvinisme qui a excité les guerres, ce sont les passions humaines & les interêts mondains qui ont pris pour couverture la religion. Comme donc cette verité dont ces Messieurs demeurent d'accord ne leur oste pas le droit, comme ils pretendent, de pouvoir accuser le Calvinisme de tous les troubles dont il a esté simplement l'occasion : pareillement ce qu'ils disent que les troubles causés par les Papes & par leurs pretentions ne sont nés de la religion que par accident, ne nous doit pas oster le droit d'imputer au Papisme les guerres & les divisions qui durant tant de siecles ont desolé les estats de l'Europe.

CHAPITRE VII.

Abbregé des troubles que les Papes causerent en Allemagne & en Italie pour oster aux Empereurs d'Allemagne le droit d'election des Papes, celuy des investitures, & la souveraineté de Rome.

APrés les reflexions du Chapitre precedent je croy que dans les suivants nous pouvons faire l'Histoire des guerres & des troubles que la tyrannie des Papes & du Papisme a causés, sans estre accusés de nous esgarer. Les Papes dans ces querelles qu'ils ont eu

avec les souverains de l'Europe & particulierement avec les Empereurs d'Allemagne avoient pour but principalement ces cinq choses. I. De rendre leur election independante de l'authorité des Empereurs, contre ce qui avoit esté pratiqué durant les sept siecles de l'Eglise, qui se sont escoulés depuis Constantin premier Empereur Chrestien jusqu'au Pape Gregoire VII. II. D'oster aux Princes le droit des investitures, c'est à dire le pouvoir d'investir les Evesques & les Abbés de leurs benefices en les en mettant en possession par le signe du baston & de l'anneau. III. De s'acquerir la souveraineté de Rome & de secouer entierement le joug des Empereurs comme ils ont fait. IV. De rendre l'election des Empereurs dependante de la volonté des Papes, au lieu que de tout temps l'election des Evesques de Rome avoit dependu des Empereurs. V. Et enfin de se rendre maistres du temporel des Roys pour les pouvoir deposer & dispenser leurs sujets du serment de fidelité jusqu'à donner leurs estats à d'autres Princes. Les Papes ont fait de cela leur religion, ils ont supposé que c'estoient des droits qui leur avoient esté transmis par Jesus-Christ, & qui estoient inseparables de leur dignité. Parce que nous ne faisons pas icy un traitté de controverse, il n'est point necessaire de nous étendre à montrer l'injustice de ces pretentions, il suffira de faire quelques breves observations dessus, seulement pour esclaircir l'histoire de ces grandes querelles.

A l'esgard du premier article, qui est l'independance des Papes de l'authorité des Empereurs pour leur election, il est certain que jusqu'à l'onziesme siecle les Papes n'avoient point entrepris de secouer le joug. Avant que les Empereurs fussent Chrestiens l'election des Evesques se faisoit par le Clergé & par le peuple, quand les Empereurs furent Chrestiens, c'est à dire depuis Constantin, comme les Empereurs estoient les premiers membres de l'eglise, ils avoient leur droit dans l'election des Evesques, & rien ne se faisoit en cela sans leur consentement. Particulierement parce que l'ancienne Rome estoit la capitale de l'empire d'Occident, un Evesque ne s'establissoit dans ce siege qu'aprés un exprés consentement des Empereurs. Bien que l'eloignement des souverains de l'Empire qui avoient leur siege à Constantinople eust affoibli leur authorité dans Rome, ils avoient pourtant conservé ce droit. Quand l'Empire d'Occident passa aux François dans la personne de Charlemagne, les Empereurs François & Allemands conserverent ce mesme droit sur le siege episcopal de Rome durant pres de trois cent ans. Et le Sieur Maimbourg demeure

demeure d'accord que les Empereurs depuis Justinien jusqu'à Othon I. *furent maistres de l'election des Papes de sorte qu'elle ne se pouvoit faire sans leur permission & qu'il faloit deplus qu'estant faite ils la confirmassent. Et quoy que les Empereurs François eussent restabli la liberté des elections, il paroit neantmoins par plusieurs exemples, sur tout par ceux de Benoist III. de Gregoire IV. & de Sergius I. qu'on ne les pouvoit ordonner, que les commissaires de l'Empereur qui devoient assister à leur consecration, n'eussent jugé que l'election s'estoit faite canoniquement & qu'en suitte le Prince y eust consenti.* Il n'y a que les esclaves de la cour de Rome qui chicanent la dessus. Decadence de l'empire. l. I. an. 964.

Le droit des investitures n'estoit pas moins acquis aux Empereurs par une possession de temps immemorial; c'est à dire depuis que l'on avoit enrichi l'eglise & que les Princes d'Occident avoient permis aux Evesques & aux Abbés de tenir de grands fiefs & de grandes terres. Comme il appartient aux souverains d'investir leurs sujets & leurs vassaux des fiefs qu'ils tiennent d'eux, il estoit juste que les Evesques devenus de grands Princes temporels par la liberalité des Princes relevassent d'eux & fussent investis de leurs domaines par eux. C'est ce que les Roys de France de la premiere race ont fait, c'est que ceux de la troisiesme font encore aujourd'huy par le droit de nomination à tous les grands benefices de leur royaume qu'ils exercent. C'est ce qui appartenoit aussi aux Empereurs d'Allemagne avant que les Papes le leur eussent arraché par les violences que nous verrons.

Pour ce qui est de la souveraineté de Rome dont aujourd'huy les Papes sont en possession, ils auroient bien de la peine à en montrer les tiltres, & à prouver qu'ils ne sont pas de veritables usurpateurs. Depuis que l'on a recognu la fausseté de cette impertinente piece qu'on appelle la donation de Rome & de sa souveraineté par Constantin le grand au Pape Sylvestre, on n'oseroit plus nier que les Papes ne fussent sujets des Empereurs Romains. Charlemagne en prenant possession de l'empire à Rome y agit en souverain, il y rendit la justice, il y fit punir les coupables: il y establit des Magistrats. Les successeurs de Charlemagne se conserverent ce droit de souveraineté: dans le dixiesme siecle les trois Othons se porterent encore comme souverains de Rome. Othon premier fit prester serment de fidelité au Pape Jehan douxiesme & le deposa en suitte. Othon troisiesme fit creer Pape à Rome son parent Brunon fils d'Othon de Saxe, qui prit le nom de Gregoire V. Dans l'onziesme siecle l'Empereur Henri II. dont on a fait un saint, confirma les donations que les Empereurs L'an 961. 996.

 Fran-

Baron. in ann. 1014. Francois & Allemands avoient faites à l'Eglise Romaine & y en adjousta de nouvelles, en se reservant neantmoins la souveraine puissance. Henri IV. Empereur fut reconnu pour souverain par un concile tenu à Rome sous Nicolas II. dans lequel on luy confirma le pouvoir de nommer celuy qu'on voudroit faire Pape, ou d'approuver l'election de celuy qui auroit esté choisi par le peuple & par le clergé. *Baron. in ann. 1059.* Dans le douziesme siecle les Papes ayant arraché aux Empereurs le droit des investitures ils commencerent aussi à leur oster la souveraineté de Rome & jetterent les fondemens de leur usurpation. L'Italie dans le mesme temps secoua le joug des Empereurs Allemands, chaque petit estat & chaque Seigneur essaya de se rendre souverain. Les Papes voulurent faire la mesme chose à Rome, le peuple s'y opposa & se voulut remettre dans son ancienne liberté. L'on crea un patrice à qui l'on donna le pouvoir qu'avoient autrefois les consuls, mais cette entreprise ne reussit pas & Eugene III. soumit les Romains. Les Papes qui luy succederent continuerent d'augmenter
1145. & d'affermir leur domination dans Rome jusqu'à ce qu'à la fin de ce
1200. mesme siecle Innocent III. acheva de rendre Rome autrefois la maistresse du monde, l'esclave d'un prestre, en se faisant prester serment de fidelité par le Senat & par le Gouverneur de la ville. Voilà l'une des choses que les Papes avoient pour but dans les violents mouvemens qu'ils ont causés. *Sigonius de Regno Italiæ, 1200.*

L'ambition des Papes estoit un monstre insatiable: non contents d'avoir secoué le joug des Empereurs, d'avoir rendu leur election independante du consentement de ces Empereurs, de leur avoir osté le droit d'investiture, & de leur avoir enlevé la ville de Rome, ils voulurent rendre les Empereurs leurs sujets & leurs vassaux; pretendirent qu'un Prince n'estoit point veritablement Empereur qu'il n'eût esté couronné de la main du Pape: ils supposerent par une fausseté notoire que la translation de l'empire d'Occident, des Grecs aux Francois & Allemands s'estoit faite par l'authorité du Pape en vertu du pouvoir qu'il a receu de Jesus Christ de planter & d'arracher, d'establir & de destruire. C'est sur cette chimerique pretention qu'a esté formée cette insolente conduitte des Evesques de Rome qui envoyoient la couronne imperiale à qui bon leur sembloit avec de tels vers,

Glaber. lib. 1.

Petra dedit Romam Petro, tibi Papa coronam.
Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho.

Ils

Ils faisoient peindre sur les murailles de leurs Palais & de leurs Eglises les Empereurs à leurs pieds avec de telles ou semblables paroles.

Rex venit ante fores jurans prius urbis honores.
Post homo fit Papæ, sumit quo dante coronam.

Les Empereurs pour ne vouloir pas donner les mains à cette superbe pretention, & pour ne se vouloir pas soumettre laschement à celuy qui estoit naturellement leur sujet, furent les objets de la fureur & de la persecution des Papes.

Enfin la derniere pretention des Evesques de Rome c'est celle de pouvoir deposer les Roys, aprés les avoir excommuniés, de mettre des Royaumes entiers en interdit: d'y faire cesser le service divin, d'empescher que les morts n'y fussent enterrés, de reduire des estats Chrestiens en un espece de Paganisme & d'obliger des sujets à se revolter contre leurs Princes. Tyrannique puissance, dont Gregoire VII. commencea le premier à faire usage dans l'onziesme siecle, dans la possession de laquelle les Papes se sont tousjours conservés du depuis, & par laquelle ils ont bouleversé toute l'Europe & fait couler des fleuves de sang humain. Parce que les souverains se sont quelque fois opposés à ces attentats & ont voulu se maintenir dans le privilege de ne tenir leurs couronnes que de Dieu & de leur espée ou de l'election de leurs peuples, ils les ont persecutés avec le fer, avec le feu, & par tous les moyens dont auroient pu se servir les vicaires du demon. Ce sont ces productions & ces dogmes du Papisme qui ont causé les malheurs dont nous allons donner une histoire abbregée.

On peut dire que depuis que les Papes se furent revoltés de l'obeissance qu'ils devoient aux Empereurs Grecs leurs legitimes souverains, & qu'ils eurent esté enrichis par les liberalités de Charlemagne & de sa maison, de qui ils receurent une partie des depouilles des Roys Lombards en Italie, ils formerent le dessein de la Monarchie universelle dont ils sont presentement en possession, car ils augmenterent tous les jours en credit, en authorité & en puissance à la faveur de ces nouvelles entreprises qu'ils faisoient tous les jours. Ils ne reussirent pourtant parfaitement dans ce dessein de secouer tout le joug que sous le pontificat du fameux Hildebrand qui porta le nom de Gregoire VII. C'est à cet homme, à qui le siege Romain doit sa grandeur; ce fut luy qui conceut tout à la fois tous les attentats dont nous

avons parlé, d'empescher que les Empereurs ne fussent maistres de l'election des Papes: d'oster aux souverains le droit des investitures; de retirer en general tout le clergé de dessous leur domination; de se rendre maistre de l'election & du couronnement des Empereurs d'Allemagne, & enfin de se mettre en possession de deposer les Princes, & de leur oster leurs estats, quand bon luy sembleroit. C'est ce qui l'a rendu si celebre entre les Papes & qui fait que sa memoire est si glorieuse à Rome. Ce sont les tiltres de sa Canonisation, car la cour de Rome & Baronius en font un saint. Mais les historiens de ce temps la nous en font un monstre. Benno Cardinal de l'Eglise Romaine vivant dans le temps mesme de Gregoire, nous dit qu'il estoit Magicien, qu'il avoit appris la magie des Papes Benoist IX. & Gregoire VI. & de l'Archevesque de Melfe, qu'il portoit avec luy un livre pour evoquer les demons, & qu'un jour qu'il avoit oublié ce livre il l'envoya querir par deux serviteurs ausquels il defendit sous de grandes peines de l'ouvrir; mais qu'eux se laissant surmonter par leur curiosité l'ouvrirent, & qu'aussitost une legion de demons leur apparut; qu'un jour il jetta le sacrement au feu avec des ceremonies de magie pour procurer la mort de l'Empereur Henri IV: que pour escraser cet Empereur il avoit fait dresser une machine dans l'Eglise où il alloit faire ses devotions, que ce coup ayant manqué il avoit aposté des assassins pour le tuer. Il l'accuse aussi d'avoir eu un commerce criminel avec Mathilde Duchesse de Toscane. En effet il est certain que cette femme suivoit Gregoire par tout, qu'il la faisoit entrer dans tous ses conseils, qu'il estoit seul avec elle tres souvent, & qu'elle le fit son heritier luy donnant par testament les grands estats qu'elle possedoit en Italie. Il faut avouer qu'on ne voit guerre d'amitiés legitimes aller jusques la. En un mot ce Cardinal Benno en fait le plus meschant de tous les hommes. Il est visible qu'il escrit en ennemy & qu'il estoit entierement dans les interêts de l'Empereur, c'est pourquoy il n'est pas necessaire de prendre au pied de la lettre tout ce qu'il dit. Mais aussi n'est il en façon du monde vraysemblable que toutes ces fortes accusations soyent sans fondement. Car il n'y a gueres d'exemples d'une passion qui soit allée si loin, que de transformer un ange de lumiere en un ange de tenebres, & faire un monstre d'un saint. Les monstres comme Bolsec sont rares, & la gloire de porter des esprits ainsi faits étoit reservée à nostre siecle. Ce qui fait extremement contre Gregoire c'est que tous les autheurs Allemands s'accordent à dire la même chose de ce Pape. Une assemblée d'Evêques du parti de l'Empereur

Baron. an. 1073. & 1085. *Benno vita Gregorii VII.* *Sigebert Historia Saxon. Aventin. l. 5. annal. Bojor. Abbas Ursperg.*

reur Henri tenüe à Brixen en Baviere le declara *faux moyne, magicien, devin, necromantien manifeste, consultant les esprits de python, addonné aux vanités des songes & des presages.* Au moins ne peut on nier que ce ne fust un monstre d'orgueil, le plus hardi & le plus entreprenant & le plus temeraire de tous les hommes. C'est ainsi que le depeint Pierre Damien Cardinal de ce temps là, qui n'est point suspect en cette cause, puisque l'on en fait un saint homme: & qu'il a escrit, pour la cause d'Hildebrand en l'election d'Alexandre II. C'est là l'homme qu'*il* falloit pour establir cette monarchie qui a declaré la guerre à Jesus Christ. Cet homme conceut d'abord le dessein, avant que d'estre Pape, d'oster aux Empereurs la puissance de creer les Papes. Dans cette veüe il persuada à celuy qui fut depuis Leon IX. que l'Empereur Henri III. envoyoit à Rome pour y estre Pape, de renoncer au droit que luy pouvoit donner cette nomination de Henri & de se faire elire tout de nouveau d'une maniere canonique par le peuple & par le clergé. Ce Pape mourut l'an 1054. & l'Empereur Henri III. mourut deux ans aprés, laissant l'empire à Henri IV. son fils qui n'estoit aagé que de cinq ans. La minorité de ce prince fut de grand usage à Hildebrand pour avancer ses desseins. Il est vray que sous le Pape Nicolas II. dans un concile de cent treize Evesques celebré à Rome l'on confirma à l'Empereur Henri IV. le pouvoir dont avoient jouy ses ancestres de nommer le Pape, ou de confirmer par son approbation celuy qu'on avoit elu. Mais Hildebrand n'avoit pas dessein de souffrir que ce decret eust lieu. Car Nicolas estant mort peu de temps aprés, Hildebrand contre le gré de l'Empereur sans le consulter & sans attendre son consentement fit elire Anselme Evesque de Luques qui prit le nom d'Alexandre II. L'Empereur averti de l'entreprise qu'on avoit faite sur ses droits, fit assembler un concile à Basle où l'on elut pour Pape un Cadaloüs qui se nomma Honorius II. Mais Henri IV. qui n'estoit qu'un enfant ne soustint point son Pape; c'est pourquoy il tomba, & celuy d'Hildebrand fut maintenu par le Duc de Toscane mari de la Princesse Beatrix mere de Mathilde la grande amie d'Hildebrand. Cet Alexandre II. Pape de la facon de Hildebrand fut à sa devotion, & comme dans son election il avoit donné la premiere atteinte à l'authorité des Empereurs, il se servit de luy pour en donner une seconde. C'est qu'il obligea le Pape Alexandre II. à citer l'Empereur Henri IV. devant son tribunal pour se justifier des crimes dont il estoit accusé. Action qui n'avoit point d'exemple & qui fut le premier attentat de cette

Sigon. de regn. Ital. an. 1080.

an. 1049.

1056.

1059.

1061.

L'Abbé d'Ursp.

1072. cette nature, que les Papes eussent commis contre la Majesté des souverains.

Cet Alexandre mourut & laissa sa place à Hildebrand, qui se fit elire par la cabale ennemie des Empereurs, & par le pouvoir que les Ducs
1073. de Toscane avoient à Rome. Il entra dans son pontificat par une fourbe, car estant resolu d'oster aux Empereurs le droit de creer & de confirmer les Papes, laschement il se fit pourtant confirmer par l'Empereur: auquel il rendit conte de son election, avec tant de bassesse & de fourberie qu'il protesta que c'estoit absolument contre son gré qu'on l'avoit elu sans attendre les ordres de l'Empereur; & promit solemnellement de ne se point faire consacrer ni couron-
Decad. de l'Emp. ner qu'il n'en eust son consentement exprés. Le Sieur Maimbourg l'avoue & il appelle cela *un procedé franc & sincere*, qui satisfit entierement l'Empereur. Il faut avoir perdu le sens pour parler ainsi: luy qui nous avoue que cet Hildebrand avoit fait citer Henri IV. par Alexandre II. & qu'il estoit resolu d'oster aux Empereurs le droit des elections & des investitures; ce qu'il fit tout aussi tost qu'il eut le consentement de l'Empereur pour sa confirmation. *Il ne manqua pas*, dit-il, *de faire valoir toute la force de l'authorité pontificale pour executer ce qu'il avoit depuis si longtemps projetté en faveur des elections, contre le droit que les Empereurs, les Roys & les autres grands Princes pretendoient avoir de conferer les Eveschés & les Abbayes dans leurs estats.*

En effect cet homme qui avoit paru dans son election si soumis aux
1074 ordres de l'Empereur, tint l'année suivante un concile dans l'eglise de Latran, auquel assista Mathilde sa chere & bien aimée, dont l'histoi-
Avent. Annal. Bojor. lib. 5. Matth. Paris. in Guiljel. II. Abbas Ursperg. in Henric. IV. re a dit tant de mal. Là il condamna tous les prestres mariés dont il y avoit un bon nombre en Allemagne & en Lombardie, & là mesme il excommunia tous ceux qui recevroient l'investiture d'un benefice de la main d'un laique de quelque qualité qu'il fust, sans excepter l'Empereur. Et il eut l'audace d'envoyer ses legats en Allemagne avec des defenses de communier avec Henri jusqu'à ce qu'il se fust soumis à ce decret. Il cita l'Empereur à comparoistre devant luy & sur le refus qu'il fit de renoncer au droit d'investiture il le menacea de l'excommunier. L'Empereur qui le voulut traitter en sujet rebelle, assembla ses Evesques à Wormes, le fit deposer & luy fit escrire en ces termes par le Concile. *Par ce que tu entre dans le pontificat par tant de*
1076. *parjures & de fourberies, & que l'eglise est en grand peril de perir par les*
Ursperg. Chron. *abus, & par les nouveautés que tu veux introduire, & que de plus tu deshonnores ta vie par des actions infames, nous renonceons à l'obeissance que*

nous

nous ne t'avons point promise & que nous sommes resolus à ne te jamais rendre. Comme tu ne veux pas nous recognoistre pour Empereur, nous ne te recognoissons point pour Pape. Gregoire qui estoit né pour faire des exemples d'actions qui n'en avoient point, à l'excommunication de Henri, adjousta la deposition; il le priva de l'empire, & defendit à tous les Allemands de luy rendre obeissance. Othon de Frisingue avoue que c'est le premier Pape coupable de pareil attentat. Je ne m'arresteray pas à rapporter toutes les procedures du Pape contre l'Empereur & de l'Empereur contre le Pape, il suffit de sçavoir que cette effroyable temerité mit toute l'Allemagne & toute l'Italie en feu. Les Allemands se revolterent contre Henri IV. luy declarerent que si dans un an il n'estoit reconcilié avec le Pape ils eliroient un autre Empereur. Ce grand Prince abandonné par ses sujets fut obligé de venir en Italie demander pardon au Pape, qui le tint trois jours dehors, à la porte d'un chasteau nuds pieds au cœur de l'hyver, depouillé de tous ses ornements imperiaux, couvert d'un meschant manteau de laine: d'autres adjoustent qu'on l'obligea à prendre en sa main des ciseaux & un balay quand il comparut devant le Pape pour signifier qu'il se confessoit digne d'estre fouetté, & tondu pour estre jetté dans un couvent. Et ce fut en cet equipage que l'Empereur obtint sa reconciliation avec le Pape. Gregoire adjousta la perfidie à l'orgueil, car il escrivit en mesme temps aux Allemands qu'il avoit bien reconcilié Henri à l'eglise & avoit levé l'excommunication, mais qu'il ne luy avoit pas rendu l'Empire. Ainsi malgré cette bassesse à laquelle on avoit forcé le miserable Empereur, les Allemands revoltés eslurent Rodolphe de Suaube beaufrere de Henri par ordre du Pape & en presence de ses legats. L'Empereur trouva pourtant des amis contre les rebelles, l'orgueil detestable avec lequel Gregoire l'avoit traitté, donna de l'horreur à bien des gens & les fit revenir, de sorte que Henri IV. de retour en Allemagne se trouva en estat de defendre son honneur & sa dignité contre les attentats de Rodolphe & du Pape. Il se defendit, livra plusieurs combats, battit plusieurs fois Rodolphe, qui fut enfin blessé d'un coup à la main dont il mourut; & en mourant il leva sa main percée en disant, c'est icy cette perfide main que j'avois levée en promettant à mon Empereur la fidelité, que je luy ay violée par la persuasion du Pape, *Voicy, je laisse & l'empire & la vie presenté, regardés moy dans ce triste estat, vous qui m'avés fait monter sur le throne qui luy appartenoit.* L'Empereur aprés avoir soumis l'Allemagne passa en Italie pour punir les rebelles de ce pays la, il reprit 1081.

A Canuse. *Malmesbur.* *Vsperg. Chron.* *Helmol. Chron. Slavor. Lib. 1. cap. 29.* *Vsperg.*

toutes les villes que le Pape avoit fait revolter; se saysit de la ville de Rome, fit elire un autre Pape, chassa Gregoire qui se sauva dans la
1085. Pouille, où il mourut miserable à Salerne. On dit qu'en mourant il confessa que c'estoit par la suggestion du Diable qu'il avoit esmu ces horribles troubles dans la Chrestienté, & qu'il en demanda par-
Sigebert. Gemblacensis. don à Dieu. En cela sans doute on luy fait beaucoup d'honneur, & j'inclinerois fort à croire qu'il n'en est rien. Desja ces huit ou dix années de troubles avoient rempli toute l'Italie & toute l'Allemagne d'horreurs, de desolations, de saccagements, de meurtres & de sang: on n'entendoit parler que de combats, que de sieges de vil-
Sigonius de regno Italiæ l. 9. ann. 1048. les, que de batailles, & l'Italie se trouva en un si triste estat qu'au rapport de Sigonius les femmes furent contraintes par la faim de manger leurs enfants. Encore auroit on peine à trouver un tel exemple dans les guerres causées par le Calvinisme.

Il ne tint pas à ce Gregoire VII. que toute l'Europe ne fût reduite aux mesmes extremités par ses foudres & par ses anathemes, car il y eut peu de Roys & de souverains contre lesquels il ne les lanceast. Il excommunia les Guiscards Princes Normands qui tenoient le Royaume de Naples, mais il se reconcilia avec eux, & s'en servit en suitte
Voy Baron. ad ann. 1074. 1078. 1080. contre l'Empereur. Il eut la temerité de menacer Philippe I. Roy de France de luy oster & la communion de l'Eglise & la Couronne s'il ne luy obeissoit. Il excommunia Nicephore Empereur de Constantinople. Il osta à Boleslas Roy de Pologne sa couronne & mit tout le Royaume à l'interdit. Ce prodige d'orgueil en mourant laissa les semences de ce feu qu'il avoit allumé, & la paix ne fut point renduë à la Chrestienté par la mort de celuy qui avoit esté le flambeau de la
1088. guerre. Les successeurs de Gregoire poursuivirent ce qu'il avoit commencé. Urbain II. confirma tout ce que Gregoire avoit fait, fit une puissante ligue contre l'Empereur avec Mathilde Duchesse de Toscane & maistresse de plusieurs autres grands estats en Italie. L'Empereur fut obligé de repasser en Italie, où la guerre recommencea avec autant de succés pour luy. Mais l'insigne perfidie du Pape & ses
1092. lasches sollicitations firent revolter Conrad fils de l'Empereur contre son propre pere. Ce Conrad se fit couronner Roy d'Italie à Milan & en chassa son pere, mais il ne jouit pas longtemps du fruit de sa re-
1102. volte, car il mourut peu d'années aprés. Pascal II. successeur d'Urbain excommunia encore tout de nouveau l'Empereur Henri IV. & fit revolter contre luy Henri son second fils, jeune homme, fourbe,
Baron. perfide, imperieux, violent, comme le depeignent les historiens d'Italie.

d'Italie. Et la raison pourquoy les flatteurs de la cour de Rome disent tant de mal de luy n'est pas celuy qu'il fit à son pere; mais celuy qu'il fit aux Papes usurpateurs de son authorité. Ce jeune Prince servit aux passions du Pape aussi longtemps qu'il eut besoin de luy pour se maintenir contre l'Empereur son pere. Par la rebellion de ce fils Henri IV. fut depouillé de l'Empire, & mourut à Liege persecuté jusqu'à la mort par son propre sang & par le Pape. Il fut mesme per- 1106.
secuté au dela de la mort. Car ce fils denaturé le fit deterrer & oster de la terre sainte où l'Evesque de Liege l'avoit fait mettre. Je ne sçay comment on peut lire sans horreur ce que dit le Cardinal Baronius sur cette conduitte du jeune Henri à l'égard de son pere, *Que c'estoit à Henri V. une action de grande pieté d'avoir esté si cruel à son pere, sa seule faute ayant esté qu'il ne l'avoit pas assés bien enchaisné jusqu'à ce qu'il fust revenu à luy.* L'Histoire dit que cet Empereur Henri IV. *Ursperg. Chron.*
l'un des plus grands qui soit monté sur le throne des Cesars Allemands s'est trouvé en soixante & deux batailles rangées, sans un grand nombre de combats, & tout cela pour se defendre des attentats des Papes, ou pour les en punir. L'on peut juger combien de gens perirent dans ces demélés: je croy que ces soixante & deux batailles que le Papisme a fait donner dans le regne du seul Henri IV. valent bien les quatres qui ont esté données dans les guerres du Calvinisme.

Le Pape Paschal II. croyoit avoir gagné la victoire dans cette querelle des investitures, par la revolte du fils contre le pere, par la mort de l'Empereur, par la precaution qu'il avoit prise de faire jurer le jeune Henri qu'il renonceoit aux investitures, & enfin par ce qu'il avoit fait prester serment à tous les Evesques en plein Concile, de detester la nouvelle heresie, c'est ainsi qu'on appelloit les pretentions des Empereurs, & d'estre tousjours sujets à l'Eglise Romaine. Aprés cela il ne croyoit pas que la revolte se pust renouveller. Mais toutes ces precautions furent inutiles: Henri V. n'avoit nullement intention de renoncer aux droits de ses ancestres, & tout aussitost qu'il se vit paisible possesseur de l'Empire par la mort de son pere il secoua le joug de la cour de Rome, declara qu'il vouloit donner les investitures, & se mettant en estat d'amener le Pape à la raison par la force, il passa en Italie avec une grande armée. Il reduisit les rebelles & obli- *L'an*
gea Paschal à faire un traitté par lequel à la verité l'Empereur renon- 1111.
ceoit au droit d'investir les Evesques, mais à condition que les Evesques renonceroient à tous les grands fiefs & à tous les biens qu'ils tenoient de l'Empire, & de la liberalité des Empereurs. C'est à dire

que le Pape fut fort liberal du bien d'autruy & depouilla les Evesques Allemands de tous leurs biens, pour se conserver toute sa grandeur. Il n'y avoit rien plus juste que ce que l'Empereur avoit demandé & que Pascal sembloit luy avoir accordé. Car si les Ecclesiastiques veulent tenir des biens des Roys il faut qu'ils en fassent hommage comme les autres sujets, ou s'ils ne veulent pas en rendre hommage, il faut qu'ils y renoncent. Mais ni l'Empereur ni le Pape n'avoient fait ce traitté dans l'esperance qu'il seroit executé, car ils sçavoient bien tous deux que les Evesques & les Abbés Allemands ne renonceroient pas à leurs biens. C'estoit un tour qu'Henri V. avoit trouvé pour rentrer dans le droit de donner les investitures auquel le Pape l'avoit fait renoncer. Cela ne servit donc de rien qu'à renouveller la guerre & à la porter dans le cœur de Rome mesme: l'Empereur y estant entré pendant que son armée estoit aux portes, l'on vit les Eglises & les places devenir un champ de bataille. L'Empereur vouloit qu'on le couronnast, le Pape ne le vouloit pas faire & *L'an 1111.* sur ce refus les Allemands prirent les armes. Le Pape fit massacrer tout ce qui se trouva d'Allemands dans Rome; pauvres pelerins qui n'y venoient que pour faire leurs devotions & pour visiter les Eglises. Les Allemands eurent bien tost leur tour; car le lendemain l'on fit un grand carnage des Romains, ainsi Rome par l'ambition des Papes & par le Papisme se vit baignée de son propre sang & de celuy des estrangers. Henri emmena Pascal prisonnier & ne luy rendit point sa liberté, qu'il n'eût promis de ne jamais inquieter les Empereurs sur les investitures & de leur en confirmer le privilege par une bulle, de ne jamais excommunier l'Empereur, & de le couronner presentement. Pascal confirma toutes ces promesses par de grands serments qu'il fit sur les Evangiles. Le Pape & l'Empereur rentrerent dans Rome, la bulle pour la confirmation du droit d'investiture rendu aux Empereurs fut faite, seellée, mise en bonne forme & delivrée à Henri V. qui fut enfin couronné par le Pape. Dans la ceremonie du couronnement & de la reconciliation, Paschal II. rompit une hostie en deux pieces, en prit une partie, & donna l'autre à l'Empereur & confirma le traitté qu'il avoit fait par cet horrible serment; *Que celuy de nous qui rompra le premier le traitté & l'accord que nous avons fait, soit separé de Jesus Christ comme ces deux parties sont separées l'une de l'autre.* Endroit bien remarquable à cause de la maniere dont ce Pascal viola ce serment si extrordinaire & si terrible. Car il ne se vit pas plustost en liberté qu'il fit assembler un concile à Rome, où aprés avoir

protesté

protesté qu'il ne pouvoit inquieter l'Empereur sur les investitures L'an 1112.
aprés le serment qu'il avoit fait de ne le troubler jamais la dessus, il permit à son concile de casser tout ce qui avoit esté fait. Admirons icy combien la Theologie Romaine est commode. Quand il s'agit d'estendre la puissance du Pape, le Concile luy est inferieur, il n'est point en droit de revoir, de casser, ni de corriger les decrets des Papes. Mais quand il faut annuller quelque acte fait par un Pape au prejudice du Pape mesme, alors le St. Pere est soumis non seulement à un Concile universel mais à un petit Synode provincial. Si le Pape est superieur au Concile universel de droit divin, se peut il depouiller de ce droit & devenir sujet d'un Concile particulier? Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cette action c'est le tour que ce Pape prit pour violer sa parole. Je ne sçay pas comment il se peut trouver des gens capables de chercher des couleurs pour couvrir une aussi lâche perfidie, & un parjure aussi effroyable. Paschal II. ne revoqua pas luy mesme ce qu'il avoit fait & confirmé avec une imprecation si singuliere, mais il assembla un Concile pour le revoquer & en fit faire la revocation en sa presence, & le Pere Maimbourg appelle cela *l'action d'un fort honneste homme*. Par cette perfidie & par ce parjure, *d'un fort honneste homme*, la guerre & la querelle sur les investitures recommencea. L'Archevesque de Vienne excommunia solennellement l'Empereur: tant l'insolence du Clergé estoit horrible en ce temps là: non seulement le Pape mais de simples Evesques entreprenoient d'excommunier des souverains avec lesquels ils n'avoient aucune espece de relation. Dans le mesme temps Mathilde que Gregoire VII. avoit corrompüe de corps & d'esprit mourut, & la cour de 1115.
Rome eust bien voulu s'emparer des grands estats que cette Princesse avoit donnée à Gregoire VII. Mais l'Empereur Henri V. se prepara à passer en Italie pour en prendre possession & pretendit qu'ils luy devoient revenir comme parent de la defunte & comme Empereur, parce que c'estoient des fiefs de l'empire. La crainte que devoit avoir Paschal du juste ressentiment de l'Empereur, ne l'empescha pas de violer encore une fois d'une maniere plus solennelle les serments qu'il avoit faits avec imprecation de ne renouveller jamais la querelle des investitures. Il assembla un nouveau Concile à Rome, dans lequel sans destour il condamna le meschant privilege qu'il avoit accordé à Henri V.
pour les investitures, & luy defendit de s'en servir jamais sur peine d'a- 1116.
natheme & fit souscrire son ordonnance par tout son Synode. Voyla un Pape deux fois parjure & deux fois violateur de l'alliance la plus

saincẗement jurée qu'on ait jamais veüe. L'Empereur ne manqua pas de s'en ressentir & l'année suivante il vint & se saisit de Rome, d'où
1117. Pascal fort à propos pour luy s'estoït sauvé & jetté entre les bras des Princes Normans, dont le but estoit tousjours de ruiner la puissance des Empereurs en Italie, & qui à cause de cela servoient d'azyle aux Papes rebelles. Le Pape eut pourtant le plaisir de rentrer dans Rome que l'Empereur abandonna, mais il y mourut peu de jours aprés
1118. y estre rentré, & Gelase II. fut mis en sa place, par la cabale ennemie des Empereurs. Mais comme il y avoit dans Rome un grand parti qui tenoit pour eux, ce nouveau Pape se vit bientost saysi, traisné par les rues, battu de coups de poing, percé de pointes d'esperon & jetté en prison. Il est bon de remarquer l'effroyable tumulte qui arriva alors dans Rome, où l'on vit les Cardinaux & tous les Ecclesiastiques culbutés, traisnés dans la boüe, & battus, pour en faire comparaison avec ces troubles que le Calvinisme a causés comme l'on pretend. L'Empereur vint au secours de ceux qui tenoient son party & qui avoient esté contraints de ceder à celuy du Pape, lequel estoit devenu le plus fort. L'Empereur arrivé fit encore une fois changer la face des affaires, il se rendit maistre de Rome : Gelase eschapa des mains des Allemands avec grande peine & se sauva à Gayete où l'on acheva les ceremonies de son sacre. L'on fit un autre Pape à Rome qui se nommoit auparavant Burdin & qui prit le nom de Gregoire VIII. tout ce qui tint pour Gelase fut ravagé à l'exception de quelques villes fortifiées qu'on ne put prendre, à cause qu'elles furent secouruës par ces Princes Normands qui regnoient en la Pouille. Ainsi l'Italie se vit, ou plustost continua de se voir cruellement deschirée par l'effroyable ambition de ce Papisme qui se vouloit establir sur la ruine de la puissance des souverains. Gelase s'enfuit & se sauva en France laissant Rome en la possession de son Antipape : voyés quelle estoit la face de l'Europe & de l'Eglise en ce temps la. Gelase II. mourut en France & eut pour successeur cet Archevesque de Vienne qui avoit eu la hardiesse d'ex-
1119. communier l'Empereur, il prit le nom de Calliste II. Cet homme suivant l'esprit qu'il avoit fait paroistre, n'estant encore qu'Archevêque, porta les choses à l'extremité quand il fut Pape. Il tint un Concile à Rheims l'année mesme de son exaltation, où il excommunia solemnellement Henri V. à torches esteintes, & confirma sous peine d'anatheme la defence de donner les investitures des Eveschés & des Abbayes. Durant ce temps là l'Antipape Gregoire VIII. estoit maistre de

de Rome, mais cette prosperité ne luy dura pas longtemps. Car le Pape Calliste retourna en Italie, receut une bonne armée des Princes Normands, chassa l'Antipape, l'enferma dans un couvent & se rendit maistre de Rome. Il travailloit aussi avec succés en Allemagne pour avoir le dessus de l'Empereur Henri & fit faire contre luy une ligue, dont Adalbert Archevesque de Mayence fut le chef. Cette ligue produisit une grande armée de revoltés qui estoit toute preste à donner bataille à celle de l'Empereur, quand un bon remors saisit les rebelles. De sorte qu'au lieu de donner la bataille, ils tenterent une voye d'accommodement, qui reussit. La paix se fit entre le Pape Calliste II. & Henri V. & le traitté fut que l'Empereur pour luy & ses successeurs renonceroit au droit d'investiture & ne se mesleroit plus des Elections, que cependant il luy seroit permis de donner l'investiture des fiefs & des regales, non par la crosse & l'anneau mais par le sceptre ou le baston. Ce fut donc un partage que firent les Empereurs & les Papes entr'eux: les Empereurs cederent la moitié de leurs droits pour avoir la paix & pour voir finir tant de miseres qui accabloyent l'Empire par la persecution des Papes. Calliste II. pour affermir sa victoire & la signifier à tout l'Occident assembla un Concile dans l'Eglise de Latran, lequel se conte par Eglise Romaine pour le neuvieme universel. Ainsi finit la celebre querelle des investitures & des elections aprés avoir duré plus de cinquante ans & causé des desolations effroyables. Il faut lire les historiens de ce temps la & l'on avouera que les guerres dont le Calvinisme a esté le pretexte & tous les maux qu'on pretend qu'il a causés, n'esgalent pas ce qui a esté fait en deux ans par le Papisme dans ces funestes demelés. La corruption alloit du pair avec les calamités, car à la faveur de ces guerres, l'Italie & l'Allemagne estoient devenues des sieges de brigands & de voleurs. Il n'y avoit plus de seureté pour la vie, pour l'honneur & pour les biens. Particulierement la Cour de Rome estoit si prodigieusement debordée que les portraits qu'en ont fait les autheurs du temps donnent de l'horreur. Entre les autres Hildebert Evesque du Mans dit en parlant des Ecclesiastiques de cette Cour Romaine que *dans le palais ils estoyent Scythes, viperes dans la chambre, boufons dans les festins, Harpies par leurs exactions, statues dans les conversations où il s'agissoit de parler de bonnes choses, bestes à l'egard des questions de science: de pierre quand il s'agissoit d'avoir pitié, de bois quand il faloit mettre tout en feu, en amitié des tygres, en grimaces des ours, en tromperie des Renards, en orgueil des Taureaux, pour devorer des Minotaures,*

Pandul. subdiac. Vsperg. Chron.

Abbé d'Vsperg.

L'an 1122.

Later. I. 1122.

Matth. Paris. Vsperg. Chron. Sigonius de Regno Italiæ.

Hildeb. Epist.

Lions dans les conseils & lievres dans les armées. On en peut voir encore des portraits plus hideux dans les œuvres d'Honorius d'Autun. Nous apprenons de l'abbé Tritheme qu'un nommé Arnulse homme qui faisoit profession de sainteté estant venu à Rome parla contre ces debordements du clergé, & que les prestres & les Cardinaux le prirent la nuit & le firent noyer en cachette.

Honor. Augu/st.

Chron. Hirsaugiense.

Au reste avant que de nous eloigner d'avantage de la querelle des elections & des investitures il est necessaire de remarquer que dans les autres estats de l'Europe comme en Espagne & en France les Roys jouissoyent presque paisiblement de ce droit de nommer aux grands benefices, où tout au moins de confirmer par leur approbation les sujets qui avoyent esté elus. Et bien que les Papes fissent aussi quelques efforts pour priver les autres souverains de ce privilege, cependant il ne s'y portoient pas avec la mesme violence que contre les Empereurs. C'est pourquoy cette querelle ne causa pas tant de maux dans les autres estats qu'en Allemagne & en Italie. Voicy la raison de cette difference. Les Papes en combattant avec tant de fureur pour oster aux Princes le droit de nommer aux Eveschés & d'en investir, n'avoient pas tant pour but de conserver ce qu'ils appellent *les Immunités de l'Eglise*, que de soustraire entierement leur siege à la puissance des Empereurs, lesquels jusque là avoient eu le droit ou de creer les Papes ou de les confirmer quand ils avoient esté elus, ce qui estoit une marque evidente de sujettion: Ainsi les Papes se prirent particulierement aux Empereurs dans cette affaire parce que Rome estoit un fief de l'Empire & le premier de tous les benefices, qui estoient au don de l'Empereur: tellement que si les Empereurs se fussent conservé le droit de donner les benefices & les Eveschés, le Pape seroit demeuré leur sujet. Or c'est ce que les Papes ne vouloient pas. Ainsi ce qu'ils obligerent les Empereurs à renoncer au droit des investitures & des nominations en general fut un effect de leur ambition particuliere, & c'est ce premier degré qui les a elevés à cette prodigieuse grandeur où on les a vus du depuis.

C'estoit donc là l'une des choses que les Papes avoient pour but, c'est de n'avoir plus de maistres à Rome, & nous venons de voir comment ils en sont venus à bout. Mais cela ne fut pas capable de remplir cette vaste ambition qui les dominoit. Non seulement ils ne voulurent point de maistre à Rome, mais ils voulurent estre les maistres de Rome. C'est le second degré sur lequel ils monterent & il faut voir comment ils s'y prirent, car ce fut une nouvelle source de troubles.

Si les Papes estoient obligés de produire les tiltres de la souveraineté qu'ils ont à Rome, ils seroient fort empeschés : cela ne leur vient pas de Jesus Christ & de Saint Pierre, ils n'oseroient dire cette absurdité. La donation de Constantin au Pape Sylvestre est une piece grossierement supposée, sans doute dans le temps de ces demelés des Papes avec les Empereurs Allemands. Aucun autre Empereur n'a fait aux Papes une donation de Rome. Les Romains n'ont pas renoncé à leur liberté en faveur des Papes, par aucun acte qu'on puisse produire, ainsi cette domination est purement usurpée. Nous avons vu que le premier degré à cette usurpation fut le refus que les Papes firent de recognoistre les Empereurs Allemands pour leurs maistres, & presentement il faut voir comment ils acheverent. Aprés la mort de Callis-te II. qui arriva l'an 1224. il falut faire un nouveau Pape; comme l'Empereur n'avoit plus rien à voir dans cettte election, le peuple Romain, le Clergé & le senat en furent les maistres. Et parce que le senat & le peuple estoient encore libres & independants du Clergé ils 1124.
ne se purent accorder : de sorte que l'on fit deux Papes l'un fut appellé Celestin & l'autre Honorius II. On dit que Celestin estoit plus canoniquement elu que Honorius, mais le parti d'Honorius se trouvant le plus fort Celestin luy ceda volontairement le siege. Ainsi se schisme ne dura pas, car Honorius fut choisi d'un commun consentement dans la suitte; mais il mourut quelques années aprés, & le schis- 1130.
me recommencea entre Innocent II. & Anaclet. Ce schisme produisit d'assés grands desordres, dont nous renverrons l'histoire à un autre chapitre, & nous remarquerons seulement icy que l'authorité laquelle les Empereurs s'estoient donnée de créer les Papes & de rendre leur election dependante d'eux, estoit de tres grand usage pour la conservation de la paix; car tout aussi tost que les Empereurs eurent abandonné leur droit & perdu la souveraineté qu'ils avoient à Rome, cette ville se vit cruellement deschirée dans les elections, par des schismes longs & scandaleux. La puissance des Empereurs ayant esté aneantie dans la ville de Rome, toute l'Italie voulut suivre cet exemple, presque toutes les 1140.
villes se mirent en liberté & ne voulurent plus reconnoistre l'Empereur, animées de cet esprit de rebellion que les Papes leur avoit inspiré. La ville de Rome voulut aussi estre libre comme les autres, & ayant renoncé aux Empereurs ses maistres legitimes, elle ne vouloit pas reconnoistre les Papes, qui se vouloient mettre en la place des Empereurs. Il se forma dans

Rome un parti puissant pour la liberté, & ce parti fut appellé, des Arnaudistes, à cause du celebre Arnaud de Bresse: qui fut enfin brulé comme heretique, parce qu'il enseignoit que les prestres, les gens d'Eglise & le Pape mesme ne devoient point estre des Seigneurs temporels: mais que les Princes & les republiques devoient manier les affaires de l'estat & laisser aux prestres celles de l'Eglise. Ces Arnau-
1142. distes, c'estoit le senat, le peuple Romain & toute la noblesse de Rome; qui tous ensemble se firent des tribuns & se mirent en possession de la puissance souveraine. Ils ecrivirent à l'Empereur Conrad III.
1144. *Othon. de Frisingue. liv. 7.* pour l'obliger à maintenir son authorité dans Rome; n'en ayant pas esté bien receus ils se créerent un souverain magistrat sous le nom de *Patrice*; & declarerent au Pape Lucius qu'il devoit renoncer aux droits, qu'il pretendoit avoir dans la souveraineté de Rome, parce
1145. qu'ils ne luy permettoient pas de l'exercer. Eugene III. succedant à ce Lucius voulut agir en souverain malgré ces oppositions du senat. Mais les Romains prirent les armes pour leur liberté, chasserent le Pape & tous les Cardinaux qui refuserent de faire le serment de fidelité à la republique. Eugene sortit de Rome, leva de bonnes armées, batit les Romains, renversa leur nouvelle republique & resta-
1154. blit son authorité. Neuf ou dix ans aprés les Romains firent encore un nouvel effort pour s'opposer à l'orgueil des Papes qui vouloient estre souverains de Rome sans pouvoir produire aucun tiltre. Ils allerent declarer au Pape Adrien IV. ce qu'ils avoient auparavant declaré à Eugene; que le senat pretendoit estre le maistre dans Rome, & sur ce qu'Adrien n'y voulut pas donner les mains il se fit un nouveau soulevement qui cousta la vie à quelques uns des partisants du
1155. Pape. Mais ces derniers efforts de la liberté mourante estoient trop foibles pour soustenir le poids de la puissance des Papes, qui pouvoient bien estre maistres dans Rome, puisqu'ils estoient des-ja
Baron. ad annum 1155. maistres de toute l'Europe. Adrien vint facilement à bout des Romains par un interdit, sous lequel il mit toute leur ville. Il s'appuya d'une alliance avec Friderich I. Empereur qui estoit en Italie & qui avoit en son camp Arnaud de Bresse. Il obtint de Friderich qu'on luy livreroit cet heretique pretendu, duquel, aprés l'avoir brulé, il fit jetter les cendres au vent. Les Romains ne laisserent pas de continuer dans le dessein de secouer le joug des prestres, ils essayerent à engager l'Empereur dans leurs interets, & parce qu'il n'y voulut pas entrer & qu'il refusa de les soustenir dans cette entreprise, ils resolurent de la poursuivre avec leurs seules forces. Toute la ville en ar-

mes

mes assiegea le Pape dans son palais, mais le succés ne fut pas heureux pour les Romains, ils furent battus par les Allemands que le Pape appella à son secours: l'on en tua un grand nombre, l'on en noya aussi quantité. Ainsi par l'ambition des Papes Rome & le Tybre se virent couverts de sang & de corps morts: si ce n'est la establir le Papisme par la violence, je ne sçay comment cela se doit appeller. Ce second effort avancea extremement l'establissement de la souveraineté des Papes dans la ville de Rome, cependant pour ce coup elle ne demeura pas encore victorieuse des contradictions. Car deux ou trois ans aprés Friderich Barberousse estant revenu en Italie pour remettre les villes revoltées dans l'obeissance, il traitta Rome comme l'une de ces villes rebelles qui avoient secoué le joug des Empereurs. Il y envoya 1158.
des Officiers pour y establir des Magistrats en son nom, il exigea des terres sujettes au Pape toutes les redevances qu'il tiroit des terres de l'Empire, il traitta avec le senat & le peuple Romain sans le consentement du Pape: & quand le Pape s'en plaignit il respondit, qu'il croyoit *Radevic. lib. 2.* estre par la grace de Dieu Empereur des Romains & qu'il falloit bien qu'il fut Maistre à Rome, qu'autrement son tiltre seroit ridicule & vain. Pour conserver ces restes d'authorité Imperiale dans Rome il eust falu que les Empereurs eussent tousiours esté en Italie avec une armée, car aussi tost qu'ils estoient de retour en Allemagne la faction du Pape reprenoit le dessus. Sur tout les Papes ne manquoient pas de profiter des divisions qui estoient frequentes dans l'Empire sur l'election des Empereurs, pour se rendre maistres de Rome & de l'Italie. Il en arriva une grande, aprés la mort de Friderich Barberousse. Les uns elurent Philippe de Suaube, frere 1191.
de Barberousse, & les autres à l'instigation du Pape & de la cour de Rome qui haissoit mortellement la maison de Suaube, elurent Othon de Saxe. Innocent III. l'un de ceux qui a poussé plus loin l'authorité & la domination des Papes sceut bien tirer avantage des guerres que ces deux rivaux exciterent en Allemagne. Il pilla l'Italie, il se rendit maistre absolu dans Rome, il se saisit du Duché de Spolete, de la Romagne, de la marche d'Ancone & d'une partie de la Toscane, par le pretendu droit de la donation que Matilde avoit faite à Gregoire VII. de ses estats: don duquel les Papes n'avoient encore pu jouïr jusques la à cause des oppositions des Empereurs. Othon 1208.
de Saxe estant demeuré seul Empereur, & les troubles d'Allemagne ayant cessé il voulut reprendre ce qu'on avoit enlevé à l'Empire & avec une armée il se jetta dans l'Italie pour oster à Innocent ce qu'il

Sigonius. avoit violemment usurpé. Mais Innocent III. sçeut si bien menager les Allemands, que luy ayant excommunié Othon IV. il les obligea à se revolter contre cet Empereur, & à en faire un autre. C'est ainsi que le Papisme s'establit sur une suitte continuelle de rebellions. Depuis ce temps là l'authorité des Empereurs demeura esteinte à Rome sans qu'il en demeurast aucun vestige, & la liberté du senat & du peuple demeura opprimée, en sorte que ni l'une ni l'autre ne s'en sont jamais relevées depuis. Les Papes prirent dans la suitte toutes les precautions necessaires pour n'estre point troublés dans la possession de
1310. la souveraineté de Rome. Plus de cent ans aprés Clement V. fit faire serment à Henri VII. Empereur, qu'il ne feroit dans Rome aucune ordonnance ni aucun acte de souve rain. Il est vray que Louis de Baviere qui succeda à Henri de Luxembourg se saisit
Raynald. ad ann. 1039. de Rome & y fit toutes les actions de souverain jusqu'à y condamner à la mort Jaques de Cahors, Pape sous le nom de Jehan XXII. mais cela ne dura pas & n'eut point de suite. De sorte que l'on peut conter qu'Innocent III. acheva ce que ses predecesseurs avoient commencé & se rendit absolument souverain dans Rome. Il est vray que Laurent Valle qui a escrit contre la fausse donation de Constantin, pretend qu'il y eut encore quelque image de liberté dans Rome jusqu'à Boniface IX. qui fit bastir de bonnes citadelles pour tenir les Romains en bride, mais ce reste de liberté n'estoit qu'une ombre. Ainsi voila les Papes venus à bout de trois de leurs entreprises; mais l'on voit par combien de troubles, de guerres, & d'effusion de sang humain.

CHAPITRE VII.

Histoire des troubles que le Papisme a causés dans l'Allemagne & dans l'Italie, quand les Papes ont travaillé à rendre les Empereurs leurs vassaux & l'Empire un fief de l'Eglise Romaine.

C'Est une chose digne d'admiration que la maniere dont les Papes travaillerent à establir leur grandeur, vous diriés qu'ils ne sont qu'un seul homme, que l'ame de l'un passe dans le corps de l'autre, ou que de main en main ils se fournissent de la tablature pour agir d'une maniere uniforme & efficace, tant leurs mesures estoient justes & par tout semblables à elles mesmes. Nous avons vu cinq grand desseins

seins que Gregoire VII. avoit formés pour l'aggrandissement de son siege. Si ses successeurs & luy avoient voulu tout emporter tout à la fois, peut estre que tout leur seroit eschapé, mais nous les voyons s'avancer par degrés, aprés avoir gagné un pied en gagner un autre. Nous venons de voir comment ils vinrent à bout de rendre leurs elections independantes de la volonté des Empereurs: comment ils se delivrerent du joug de rendre hommage pour les biens temporels qu'ils possedoient; & enfin comment ils se rendirent souverains de Rome. Il faut voir presentement comment ils travaillerent à se faire maistres de l'Empire, à le rendre un fief de l'Eglise, & à mettre les Empereurs au nombre de leurs vassaux. Car ils n'entreprirent hautement & fortement cette quatriesme affaire que quand ils eurent achevé les trois premieres. Et cela est encore de nostre sujet parce que ces superbes pretentions du Pape sont le Papisme, & qu'elles causerent de nouveaux troubles dans l'Europe, qui allerent un peu plus loin que ceux que le Calvinisme a causés dans la France.

Le premier Pape qui entreprit ouvertement de soumettre les Empereurs & de les rendre ses vassaux fut Adrien IV. monstre d'orgueil elevé de la poussiere, fils d'un paisan Anglois qui avoit esté gueux mandiant, en suitte valet d'un Chanoine de Valence en Dauphiné. Ces sortes des gens sont les plus propres à s'oublier quand ils montent aux grands honneurs.

Neub. liv. 2. 1154.

Cet homme devenu Pape, parce que ses predecesseurs l'avoient rendu independant des Empereurs, pour rendre ce qu'il avoit receu, & faire pour les autres ce qu'on avoit fait pour luy, voulut rendre les Empereurs dependants de luy & de ses successeurs. La premiere chose qu'il fit qui tendit à cela, c'est que dans une entreveüe de l'Empereur Friderich Barberousse & de luy il fit proposer à Friderich de luy tenir l'estrier quand il monteroit à cheval, adjoustant qu'autrement il ne luy donneroit pas la couronne Imperiale. Cette superbe proposition fit tant de peur aux Cardinaux mesmes, qu'ils s'enfuirent persuadés que l'Empereur feroit esclater son ressentiment d'une maniere terrible qui passeroit jusqu'à eux. Cependant Friderich ne le fit pas, il fit ce que le Pape voulut: mais pour se moquer de luy, & se vanger de son mespris par un autre mespris, au lieu de tenir l'estrier droit il tint le gauche, & dit aprés pour se justifier que comme c'estoit la premiere fois qu'il avoit fait cet office il ne se faloit pas estonner, s'il s'y estoit trompé. Le Pape en colere de cette raillerie refusa

Helmold. l. 1. Hist. Slavon. Otho de Frising. de gestis Frid. l. 2. cap. 20.

 opiniastre-

opiniastrement de couronner Friderich jusqu'à ce qu'il luy eust une seconde fois tenu l'estrier, & qu'il eust tenu le droit au lieu du gauche. C'est le premier exemple de ce prodigieux orgueil, & ce fut la premiere action d'esclat par laquelle les Papes voulurent rendre les Empereurs leurs vassaux; car c'est la proprement l'action d'un vassal à son Seigneur. La seconde chose qui fut faite pour establir cette souveraineté des Papes sur les Empereurs dans le temporel fut une peinture que l'on fit faire à Rome, representant l'Empereur Lothaire, qui à genoux recevoit la couronne de la main d'Innocent deuxiesme, avec ces deux vers au bas du tableau,

Radev. lib. 1. cap. 18.

Rex venit ante fores, jurans prius urbis honores,
Post homo fit Papæ, sumit quo dante coronam.

L'Empereur Barberousse eut la patience de voir & de souffrir tout cela; mais enfin il esclata à la troisiesme action, qui fut telle. Un certain Evesque Anglois revenant de Rome, avoit esté maltraitté en passant par les terres de l'Empire. Adrien la dessus envoya des legats à l'Empereur qui estoit alors à Besançon dans la Franche Comté; & luy escrivit d'une maniere haute pour avoir reparation de ce tort & de la breche qui avoit esté faite aux *immunités de l'Eglise*. Entr'autres choses il luy disoit qu'il avoit receu de luy le benefice ou le fief de la couronne Imperiale: *Insigne beneficium coronæ tibi contulimus.* La lecture de ces paroles causa un si furieux emportement à tous les Princes de l'Empire qui environnoient l'Empereur, que sur le champ Othon Comte Palatin auroit passé son espée au travers du corps du Legat si Friderich ne l'avoit empesché. Et ce qui avoit encore plus irrité ces Seigneurs Allemands, c'est que l'un des Legats avoit eu la hardiesse de dire: *& de qui donc vostre Empereur tient-il l'Empire s'il ne le tient de nostre Seigneur le Pape?* Ces Legats furent chassés honteusement de la cour, & l'Empereur escrivit un manifeste qu'il addressa à tous les estats de l'Empire dans lequel il exposa à la veue de toute l'Allemagne l'insolence de la cour de Rome & la temerité du Pape: protestant qu'il ne tenoit son Empire que de Dieu & de l'election des Princes. En mesme temps il se prepara à passer en Italie avec une bonne armée, pour chastier la temerité d'un sujet qui aprés s'estre retiré de dessous sa domination vouloit encore devenir son maistre, & pour effacer cette injurieuse peinture de Lothaire que l'on avoit mis aux pieds du

Radev. lib. 1. cap. 15.

du Pape. Adrien qui ne se trouva pas en estat de soustenir ce grand orage baissa la teste, se soumit, ou feignit de se soumettre. Il escrivit à l'Empereur des excuses & des esclaircissements : il luy representa qu'il n'y avoit pas lieu d'estre si fort en colere pour quatre mots; que quand il avoit dit qu'il avoit donné à l'Empereur la couronne il n'avoit voulu dire autre chose sinon qu'il avoit fait la ceremonie du couronnement, que par le mot *beneficium*, qui signifioit à la verité un fief, il n'avoit entendu quant à luy autre chose que *bonum factum*, une chose bien faite; & qu'il croyoit avoir fait une fort bonne oeuvre en couronnant Friderich. Au reste il reconnoist dans ces lettres, l'Empereur pour souverain de la ville de Rome & par consequent pour le sien; car il l'appelle *dominus urbis & orbis*, Seigneur de Rome & de l'Empire. *Radev.*

Dans cet endroit de l'histoire le P. Maimbourg decouvre bien son caractere d'homme sans sincerité. Il pose en fait que cette conduitte d'Adrien vint de ce que ce Pape se fit justice à luy même & qu'il reconnut bien que ses expressions n'avoient pas esté justes. Comme si ces termes si superbes estoient eschapés par hazard à ce Pape, & que dans le fonds il n'eust pas pretendu que l'Empereur estoit veritablement vassal & feudataire de l'Eglise. Mais la verité est que Adrien voulut faire cette tentative pour assujettir les Empereurs, & que son intention dans sa premiere lettre estoit de faire comprendre à Friderich qu'il estoit son vassal : cela paroist premierement par ce qu'on disoit tout hautement à Rome. *Les Romains affirmoient temerairement que l'Empire de la ville & le Royaume d'Italie n'avoit esté possedé jusque là par nos Roys qu'en vertu de la Donation des Papes, &c. C'est pourquoy ils disoient de l'Empereur Lothaire qu'il avoit esté fait homme lige & vassal du Pape,* homo Papæ, *& qu'il avoit receu la couronne de luy aprés avoir presté serment de fidelité.* Ce sont les paroles de Radevic chanoine de Frisingue, qui a ramassé toutes les pieces de ce procés. Secondement cela paroist par la lettre que cet Adrien IV. escrivit sur ce demeslé à Arnulfe Evesque de Mayence & aux deux autres Electeurs ecclesiastiques, où il disoit, *Que l'Empire Romain avoit esté transferé des Grecs aux Allemands par les Papes, en sorte que leur Roy ne pouvoit estre Empereur qu'il n'eust esté couronné par le Pape. Devant la consecration il est Roy, aprés il est Empereur : d'où donc a-t'il l'Empire sinon de nous?* Enfin il est clair quelles pretentions cet Evesque de Rome avoit sur l'Empire & sur tous les autres estats, par ce qu'il eut la hardiesse d'escrire à Henri Roy d'Angleterre que *l'Irlande & toutes*

Radev. l. 1. c. 10.

Avent. annales Bojor. lib. 6.

les isles ausquelles J. Christ le soleil de Justice avoit relui, appartenoient Matth. Westmonast. *à St. Pierre & à l'Eglise Romaine.* Il valoit donc bien mieux confesser franchement qu'Adrien n'osa pas alors pousser plus loin ses pretentions parce qu'il ne se vit pas assés bien appuyé pour les soustenir.

L'Empereur Friderich ayant receu satisfaction du Pape Adrien, ne laissa pas de passer en Italie pour remettre dans l'obeissance toutes les villes qui s'estoient revoltées à l'imitation des Papes & à leur instigation. Il le fit avec un grand succes, & comme nous l'avons desja vu il agit à Rome en souverain aussi bien que dans les autres villes. Si la conduitte d'Adrien avoit esté sincere il n'auroit pas du se fascher de cela, puisque par ses lettres il avoit reconnu l'Empereur pour maistre *Urbis & orbis*, de la ville de Rome & de l'Empire. Mais il s'estoit humilié dans l'esperance que l'Empereur s'appaiseroit absolument, qu'il ne descendroit pas en Italie, ou du moins qu'il ne se serviroit pas de ses droits jusque dans Rome. Quand il se vit trompé & que l'Empereur voulut estre le maistre, il ne garda plus de mesure, il escrivit secretement aux villes de Lombardie pour les porter à la revolte & resolut d'excommunier Friderich pour luy oster l'Empire : mais la mort l'empescha d'executer cette resolu-
1159. tion. Le pretexte qu'il avoit pour se porter à cette resolution violente estoit que l'Empereur se faisoit rendre hommage par les Evesques & par les Abbés qui possedoient des fiefs de l'empire : comme si cela eust esté contre le traitté de Henri V. & de Callistе II. fait au premier Concile de Latran. Ce qui estoit tres faux, car au contraire par ce traitté les Empereurs en renonceant aux investitures par la crosse & par l'anneau avoient expressement retenu l'investiture par le sceptre; & le droit de recevoir l'hommage des Ecclesiastiques pour les terres & les biens qu'ils possedoient dans l'Empire.

Aprés la mort d'Adrien on elut en sa place un Cardinal nommé Roland, celuy la mesme que Adrien avoit envoyé à Besançon & qui avoit eu la hardiesse de dire aux officiers de l'Empereur, que leur maistre tenoit l'Empire du Pape. C'estoit justement un homme tel qu'il le faloit, pour achever ce qu'Adrien avoit commencé, sçavoir de rendre les Empereurs vassaux des Papes. Mais au commencement il fut traversé par un Antipape, dans son election; les Cardinaux & le peuple Romain se partagerent eu deux factions, qui estoient formées depuis longtemps. Car les Empereurs avoient tousjours leurs partisans à Rome & en Italie, & les Papes les leurs. Le parti des Empereurs dans la suitte prit le nom de *Gibelins*, & celuy des

des Papes celuy des *Guelphes*. Roland mortel ennemy de Frederich fut donc elu & prit le nom d'Alexandre III. Un certain Octavien fut proclamé grand Pontife par l'autre parti sous le nom de Victor IV. L'Empereur ne pouvoit pas manquer de prendre le parti de ce dernier puisque le premier estoit son ennemy. Les affaires qu'eut Alexandre III. pour se defendre contre son Antipape soustenu des armes de l'Empereur luy firent oublier pour un temps le dessein de son predecesseur qui estoit d'obliger les Empereurs à se reconnoistre vassaux du Pape; sous pretexte que les Papes faisoient les ceremonies du sacre des Empereurs, ce qu'ils ne faisoient qu' en qualité de premiers Prelats de l'Empire, & d'Evesques de la premiere ville imperiale. Alexandre donc au lieu de penser à humilier Friderich fut obligé de penser à se soustenir contre luy, & ne pouvant pas tenir bon en Italie il se sauva en France, où ses predecesseurs avoient souvent trouvé des azyles, Friderich passa en Italie avec une grande armée, & ce passage eut les suites que nous verrons dans le chapitre où nous parlerons des schismes. La guerre dura jusqu'à l'an 1177. que 1177.
la paix se fit à Venise où Alexandre & Friderich s'entrevirent. Ce fut là que ce Pape fit valoir les pretentions d'Adrien IV. son predecesseur, se fit rendre hommage par l'Empereur, luy mit le pied sur la gorge en prononceant ces paroles, *Il est escrit tu marcheras sur l'Aspic & sur le Basilic, tu fouleras à tes pieds le Lionceau & le Dragon.* Friderich luy respondit, *non tibi sed Petro*; ce n'est pas à toy c'est à Saint Pierre; Alexandre repartit *& mihi & Petro*, c'est à moy & à Saint Pierre. Le Cardinal Baronius, & les autres historiens des Papes ne veulent pas reconnoistre cette histoire pour veritable; & leur raison est qu'il n'y a pas d'apparence qu'un Pape si sage ait fait une action d'un si prodigieux orgueil. Ce ne sont point les Lutheriens & les Calvinistes qui ont inventé cela. On le lit dans une Chronique de la republique *De rebus Venetis chonicorum codex.*
de Venise qui se garde dans la Bibliotheque de Saint Marc. Je ne sçay pas pourquoy les Venitiens auroient inventé cette histoire. Au reste c'est une raillerie de dire qu'un Pape sage n'auroit pas esté capable d'en user ainsi, car Gregoire VII. a passé pour sage ches les Chroniqueurs de ces Messieurs puis qu'on en fait un saint: & certainement la maniere dont il en usa avec ce grand Empereur Henri IV. ne fut pas plus honneste. Nous avons vu qu'il le fit tenir trois jours entiers nuds pieds dans la glace à la porte de son Chasteau, & ne le voulut voir à ses pieds que couvert d'un meschant manteau de laine au lieu du manteau Royal. Quoy qu'il en soit & de quelque maniere que ce puisse

L'an 1191. estre, la paix se fit entre Alexandre III. & Friderich Barberousse qui depuis ce temps la n'eut plus d'affaires avec les Papes. Pour s'en defaire, & afin qu'il ne luy prist plus envie de se revolter contre le saint siege, on l'envoya mourir dans la Palestine, afin qu'il pust estre mis en terre sainte: il mourut mesme avant que d'y arriver comme nous avons vu.

Nous avons vu qu'Othon de Saxe aprés avoir longtemps disputé la couronne imperiale avec Philippe de Suaube son competiteur, demeura le seul Empereur & fut excommunié par le Pape, & deposé par les Electeurs à sa sollicitation. Friderich II. petit fils du grand
1215. Friderich Barberousse luy succeda. C'est ce Prince qu'on peut dire avoir esté l'objet de la plus cruelle & de la plus injuste persecution du monde, tant de fois excommunié par les Papes, & poursuivi par toutes sortes d'armes spirituelles & temporelles, uniquement parce qu'il ne voulut pas obeir au Pape comme un Vassal obeit à son Seigneur en marchant à ses ordres. Le Pape Innocent III. avoit esté son tuteur, mais tuteur d'un fort mauvais conte, car il luy avoit enlevé le plus qu'il avoit pu de son bien. Je ne sçay si outre les droits que les Papes pretendoient avoir sur les Empereurs ils croyoient en avoir un particulier sur celuy-cy à cause qu'il avoit esté leur pupille: ou bien que comme ils le connoissoient n'estre pas d'humeur à souffrir les entreprises de la cour de Rome non plus que son grand pere dont il portoit le nom, ils vouloient se defaire de luy? Quoy qu'il en soit ils entreprirent à toute force de l'envoyer en la Palestine. Nous avons vu que la folie des Croysades estoit à la mode en ce temps la & que les Papes s'en servoient fort utilement pour se defaire des Princes dont la vigueur les incommodoit le plus dans l'Europe. Innocent
1215. III. fit publier la sixiesme de ces Croysades au Concile de Latran, & Friderich II. en devoit estre le chef. Ses affaires ne luy permirent pas d'accomplir si tost ce vœu; & il differa tant qu'à la fin les Papes las de le souffrir, l'excommunierent s'il ne faisoit le voyage sans
1222. differer. Honorius III. qui avoit succedé à Innocent III. l'an 1216. le menacea de l'excommunication, mais il n'en vint pas jusqu'à l'effect, apparemment parce qu'il mourut. Aprés sa mort on elut
1227. Pape le Cardinal d'Ostie qui prit le nom de Gregoire IX. qui fut à Friderich II. ce que Gregoire VII. avoit esté à l'Empereur Henri IV. c'est à dire un cruel persecuteur. Ce Pape quelques mois aprés son election excommunia l'Empereur *sous des pretextes vains & frivoles*, dit l'Abbé d'Ursperg, Frederich publia un manifeste & se prepara à luy

L'Abbé d'Ursper. Avent. lib. 7.

luy faire bonne guerre. Gregoire excommunia encore Friderich pour une seconde fois le Jeudi saint de l'année 1228. L'Empereur *L'an* de sa part se fit un gros parti dans l'Italie & particulierement à Rome *1228.* d'où Gregoire IX. fut chassé. Et en mesme temps comme le pretexte de ces excommunications redoublées estoit le refus qu'il faisoit d'aller en la terre sainte secourir les Croysés, afin de lever ce pretexte il fit le voyage & accomplit son voeu. Le Pape devoit estre appaisé par là, si le zele pour le sepulchre de Jesus Christ l'eust rongé, comme 1228. il le feignoit. Au lieu de cela Gregoire IX. se servit de l'absence de l'Empereur pour luy enlever tout ce qu'il avoit de places dans le Royaume de Naples, & pour faire soulever toute la Lombardie. Il defendit aux Croysés, dit l'Abbé d'Ursperg, de passer en la Palestine pour fortifier l'armée de Friderich. Il fit mesme faire main basse sur une partie des Lombards Croysés qui vouloient aller secourir leur Empereur. Il fit courir des lettres dans toute l'armée qui estoit en Orient, qui defendoient de rendre obeissance aux ordres de Friderich, ce qui fit revolter contre luy les Chrestiens d'Orient. Il escrivit mesme au Soudan pour l'empescher de traitter avec l'Empereur. Enfin il le persecuta à toute outrance dans ce pays qui est au delà de la mer & fit tout ce qu'il put pour l'y faire perir. C'est là sans doute la plus noire de toutes les perfidies qui ayent jamais esté commises: & cela fait bien voir que les Papes en vouloient à Friderich non parce qu'il refusoit d'aller faire la guerre aux infideles mais parce qu'il s'opposoit à leur tyrannie & à leurs usurpations. Friderich II. outré de cet affront revient de la terre sainte, reprend toutes les vil- 1229. les qu'on luy avoit enlevées, pour le feu que l'orgueil de Gregoire IX. avoit allumé, il en allume un autre, & toute l'Italie se vit embrasée par les horribles divisions des Guelphes & des Gibelins. C'est dans ce temps qu'on vit naistre ces deux noms de faction; je dis ces deux noms, car pour les factions, elles estoient nées il y avoit longtemps: depuis le temps de Gregoire VII. & de Henri IV. les Empereurs avoient tousjours eu leur parti dans l'Italie & les Papes le leur, & ces deux partis avoient presque tousjours esté aux mains. Mais il est vray que depuis Frederich II. jusqu'à la fin du regne de Louis de Baviere ces deux factions pour & contre les Papes & les Empereurs durant l'espace d'environ 140. ans redoublerent leurs fureurs, & firent des ravages effroyables dans toute l'Italie. C'est icy un beau champ à faire des recriminations & des oppositions de ces fureurs Guelphes & Gibelines, produites, nourries, élevées, fomentées

& entretenues par les Papes & par le Papisme a ces pretendues fureurs des Calvinistes qui ont desolé la France durant un si longtemps, à ce que l'on dit. Tous les maux que la France a vus le siecle passé ne sont rien en comparaison de que vit alors l'Italie partagée entre ces deux factions. Les villes estoient divisées les unes contre les autres, on n'entendoit parler que de batailles, de combats, de sacs de villes, d'embrasements, de meurtres, d'assassinats, de proscriptions, de supplices. Non seulement les villes estoient divisés entr'elles mais avec elles mesmes. Une mesme ville estoit un camp où les deux partis estoient cantonnés, l'un contre l'autre, maison contre maison, famille contre famille; & la dedans on se battoit à toute outrance & jusqu'au sang. Boniface VIII. fut un cruel persecuteur des Gibelins: il avoit resolu de les exterminer dans toute l'Italie, & tous ceux qui luy tomboient entre mains perirent sans misericorde. Quand il avoit appris le lieu de leur retraitte il les y faisoit poursuivre; ce qui en obligea un grand nombre à se retirer dans les bois & dans les montagnes & à s'y fortifier. Quelques unes des grandes familles de l'Italie se retirerent sur les rivages de la mer, où n'étant pas encore assés à l'abry de la persecution de Boniface enfin ils se sauverent dans la mer mesme & se rendirent pirates. Ce Pape ayant appris qu'il y en avoit un grand nombre dans Genes, il y alla pour les persecuter. C'est là que ce Pape fit, à ce que l'on dit, une action brutale & profane. Prochet Archevesque de Genes estoit Gibellin, ce Prelat estant venu aux pieds du Pape le jour qu'on appelle des cendres, pour recevoir ces cendres de la main de Boniface qui les donnoit solemnellement, le Pape au lieu de luy en marquer le front selon la coustume, les luy jetta aux yeux en luy disant, non ces paroles ordinaires *memento homo quod cinis es & in cinerem reverteris*, souvien toy homme que tu es poudre & que tu retourneras en poudre; mais celles cy, *souvien toy homme que tu es Gibelin & que tu perirас avec les Gibelins*. Le parti des Gibelins eut son tour, car ce fut Siarra Colonna celebre Gibelin duquel Boniface avoit exterminé une partie de la famille, qui luy cassa les dents, le prit prisonnier à Anagnie sous l'authorité de Philippe le Bel & le jetta dans une prison où il mourut.

Naucletus Gener. 44.

Je reviens à Friderich II. qui se fit absoudre malgré que le Pape en eust: la paix se fit entr'eux. Le Pape n'en eut pas toute la satisfaction qu'il souhaitoit parce que l'Empereur en s'humiliant pour luy rendre hommage ne luy avoit baisé que le genou & mesme fort lege-

L'an 1230.

legerement. De plus comme la crainte des armes de Friderich l'avoit seule obligé à luy donner l'absolution, la paix fut fort mal entretenuë. Car le tres Saint Pere trama contre l'Empereur les plus noires trahisons qui se puissent imaginer. Il engagea par serments toutes les villes d'Italie à la ruine de Friderich & mesme il fit revolter contre luy son propre fils, l'induisant par ses Legats à venir enlever à son pere le Royaume de Lombardie. Ce Pere trouva moyen d'arrester les desseins de ce fils rebelle à l'instigation du Pape, & le convainquit mesme de l'avoir voulu empoisonner: il descendit en Lombardie & mit à raison tous ces rebelles que Gregoire IX. luy avoit mis sur les bras par ses intrigues secrettes. Le Pape fremissoit cependant, n'ayant pas de pretexte pour agir ouvertement contre l'Empereur. Mais enfin l'occasion s'en presenta, Friderich reprit une partie du Royaume de Sardaigne que les Papes luy avoyent enlevé. Sur cela le Pape l'excommunia une troisjéme fois, le deposa, & voulut donner l'Empire à Robert Comte d'Artois frere de St. Louis en supposant que Friderich avoit *renoncé à la foy Chrestienne*. C'est renoncer à la foy selon la Theologie Romaine que de resister aux entreprises des Papes, & voila comme ces Saints Peres calomnient d'une maniere atroce les Princes Chrestiens. Le Sieur Maimbourg luy mesme nous dit aprés Matthieu Paris, que Saint Louis prit bien la peine d'envoyer en Allemagne pour s'esclaircir sur ce fait si horrible & pour sçavoir si Friderich s'estoit fait Sarrazin, ou s'il estoit devenu heretique, & ayant appris qu'il n'estoit ni l'un ni l'autre il refusa de recevoir l'Empire pour son frere, & recognut tousiours Friderich pour Empereur. Friderich passa en Italie avec une bonne armée, le Pape pour se defendre fit publier une Croysade dans Rome: d'une partie de ces croysés l'Empereur fit des Martyrs & leur fit fendre la teste en croix, à ce que l'on dit. Il se fit en suitte une espece de treve entre Friderich & Gregoire IX. celuycy feignant de vouloir assembler un Concile pour donner la paix à l'Eglise. Mais Matthieu Paris nous apprend que sous pretexte d'assembler ce Concile il assembla beaucoup d'argent par ses Legats, lesquels il envoya par toute l'Europe & sur tout en France. St. Louis fit arrester cet argent levé sous des pretextes de devotion, mais que l'on destinoit à faire la guerre à un Empereur Chrestien. Cette trahison de Gregoire IX. qui sous pretexte d'envoyer des legats pour convoquer un concile faisoit faire de grandes levées de deniers pour faire la guerre à l'Empereur, l'obligea à faire cette action sur laquelle les Historiens de la Cour

Avent. lib. 7.

1239.

Matth. Paris. ad an. 1239.

1240.

de Rome se rescrient comme sur le plus horrible de tous les attentats; c'est qu'il fit prendre les Cardinaux legats du Pape avec tous les Evesques qu'ils emmenoient au Concile par mer, & les fit conduire prisonniers à Naples. Gregoire IX. ne survesquit pas longtemps à ce malheur. Celestin IV. tint le siege 18. jours seulement, & aprés que ce siege eut esté deux ans vacant on le remplit du Cardinal Sinibalde qui prit le nom d'Innocent IV.

Toute l'Eglise Romaine esperoit de voir la paix restablie par cette election, parce que ce Cardinal avant que d'estre Pape avoit fait profession d'amitié avec l'Empereur Friderich II. Mais la hayne contre la puissance des souverains est attachée aux os du pontificat & reside dans ses moelles. C'est pourquoy cet ami de Frederich ne fut pas plustost devenu Pape qu'il devint son ennemy. Frederich n'y fut pas trompé car on dit que quand il eut appris l'election de Sinibald il s'escria, *J'ay perdu le Cardinal mon amy & j'ay acquis un Pape pour ennemy*. L'Empereur fit pourtant ce qu'il put pour estre faux profete, il envoya une magnifique ambassade à Innocent, auquel les Ambassadeurs eurent ordre de faire de grandes soumissions, & de promettre tout ce que l'on voudroit en son nom, sauf pourtant la Majesté de l'empire. C'est une exception dont on ne veut point à Rome, où l'on demande une soumission sans reserve. Innocent IV. bon amy de Friderich, n'en voulut rien rabattre pour la bonne amitié, on exigea de luy qu'il subist tous les jugements de condemnation prononcés contre luy par Gregoire IX. & il eut assés de courage pour n'en rien faire. De sorte que cet Empereur fut encore une fois obligé de laisser agir ses Gibelins en Italie, qui contraignirent Innocent quatriesme à en
1245. sortir. Ce Pape vint en France où il celebra le premier Concile general de Lion, & là avec des grandes ceremonies à torches esteintes & renversées il excommunia & deposa l'Empereur solemnellement.
Matth. Paris. in Henric. III. Si les excommunications des Papes ont la vertu de damner, ce pauvre Prince devoit estre en un triste estat, car le voila chargé de quatre ou cinq excommunications consecutives. Le bon Roy saint Louis & les autres Princes intercederent pour arrester ce coup; Friderich demanda du temps pour se trouver au concile, on ne voulut luy donner que dix ou douze jours. Il offrit, si l'on vouloit, le reconcilier à l'eglise, de s'en aller en la terre sainte & de n'en revenir jamais. Mais rien n'y fit; il falut qu'il fût excommunié & deposé. Les Roys de France & d'Angleterre voulurent estre cautions pour luy, qu'il iroit dans la Palestine. Le Pape ne voulut point de ces cautions & respondit avec un

un orgueil qui ne peut convenir qu'au fils de perdition, *Nous ne voulons point de ces Roys pour caution parce que si Frederich venait encore à manquer de parole, il nous les faudroit chastier comme luy & pour un ennemy nous en aurions trois.* Nous n'avons pas accoustumé de nous esmouvoir des choses qui sont passées il y a plusieurs siecles, parce que nos passions ne sont sensibles qu'aux choses presentes dans lesquelles seules nous sommes interessés. Cependant je vous avoüe que je ne sçaurois lire de semblables endroits dans l'histoire des Papes sans fremir & sans estre saysi d'horreur. Vous diriés que tous les souverains du monde sont des valets de la cour de Rome, à qui le Pape est en droit de donner les estrivieres tout aussi tost qu'ils manquent à leur devoir.

Matth. Paris in Henrico III. an. 1249.

Cette excommunication par l'ordre du Pape fut publiée dans toutes les eglises de l'Europe à cloches sonnantes & à torches esteintes, & la dessus Matthieu Paris nous a conservé la memoire de l'action d'un des Curés de Paris qui fut fort plaisante. Aprés le prosne il dit à ses paroissiens, *J'ay receu ordre du Pape d'excommunier l'Empereur; je sçay qu'il y a entr'eux de fort grands demelés, mais je ne sçay qui est celuy qui a tort & qui fait outrage à l'autre. C'est pourquoy j'excommunie celuy qui a tort & j'absous celuy qui a raison.* Cette injuste excommunication contre laquelle tous les honnestes gens se rescrierent aussi bien que le Curé de Paris, ne laissa pas de porter coup, parce qu'en mesme temps Innocent IV. par ses emissaires fit revolter l'Allemagne contre l'Empereur. Son Legat assembla les ennemis de Frederich & fit elire Henri Landgrave de Thuringe & de Hesse, & voila derechef toute l'Allemagne & toute l'Italie en feu, couvertes d'armées : l'on ne vit de toutes parts que des ligues, des factions, des revoltes, des sieges, des batailles : Conrad en Allemagne pour son pere, Friderich luy 1246.
mesme en Italie, combattoyent pour l'empire & pour la vie. Henri competiteur de Friderich fut tué dans un combat, la faction papale luy donna pour successeur Guillaume Comte de Hollande, qui ne fut pour un temps guere plus heureux que le Landgrave, car il fut battu souvent par Conrad fils de Frederich. Mais toutes ces victoires de Frederich tant en Allemagne qu'en Italie coustoient du sang, des travaux & du bien infiniment, aux sujets de l'empire, qui par la fureur des Papes estoit un affreux theatre de desolations.

Parce que ces attaques ouvertes ne reussissoient pas assés bien, Innocent IV. resolut de faire assassiner l'Empereur & il engagea dans la conspiration les propres domestiques de ce Prince, un Thibaut Francisque,

Le mesme. ibid.

ciſque, un Jaques de Mora, un Pandolfe de Phaſanellis & un Guillaume de ſaint Severin & pluſieurs autres. Mais la conſpiration fut deſcouverte par l'un des conjurateurs. L'Empereur fut tout preſt d'en envoyer enchaiſnés, ſix des principaux en montre par toute l'Europe avec la bulle du Pape qui les authoriſoit. Les aſſaſſins n'ayant pu faire leur coup le Pape employa les empoyſonneurs. Il gagna Pierre des Vignes Chancelier, qui juſques là avoit eſté ſi fidele à ſon maiſtre Frederich. Ce Pierre des Vignes fit preparer par un Medecin un poyſon que l'Empereur qui eſtoit malade devoit avaler comme une medecine. . Frederich qui en fut averti fit faire l'eſſay du breuvage ſur des criminels condamnés à la mort, qui moururent incontinent aprés. Sigonius ne diſſimule point que cela n'ait eſté imputé à Innocent & à l'egliſe Romaine. Il eſt vray qu'il adjouſte que ce furent les ennemis du Pape, qui reſpandirent cette atroce accuſation contre luy, mais un autheur Italien ne pouvoit moins dire pour juſtifier ſon maiſtre. Pour l'Empereur il ſceut fort bien d'où cela luy venoit, car il s'eſcria dans ſon lict quand cette derniere conjuration fut decouverte, *Que je ſuis miſerable, que mes propres entrailles s'arment contre moy, que ce Pierre qui eſtoit la moitié de moy meſme, me veuille donner la mort, & que le Pape que mes predeceſſeurs ont crée, enrichi, & fait devenir grand de rien qu'il eſtoit, s'efforce de ruiner l'empire & de me donner la mort.* Toute l'Europe fut auſſi tres perſuadée qu'Innocent IV. eſtoit l'autheur de cette action de Pierre des Vignes; car Matthieu Paris nous a dit que cela rendit le nom & la reputation du Pape infame, *& obſorduit Domini Papæ fama per hoc non mediocriter.* Tout au moins ne peut on pas nier que ces laſches conſpirations contre la vie de ce grand Empereur ne fuſſent des ſuittes inevitables de la Croyſade qu'Innocent IV. fit publier contre ce Prince & qu'il fit precher par les Cordeliers : comme cela ſe voit par les lettres de Friderich au Roy d'Angleterre. Car par ces flambeaux de ſedition il le faiſoit traitter par tout dans les chaires de chien enragé, de monſtre, d'Herode, de Pharao, de Neron, d'infidele pire que les Sarrazins, & donnoit des indulgences à tous ceux qui vouloient ſe croyſer contre luy, & qui promettoient d'en delivrer le monde de quelque maniere que ce fuſt. Ces Croyſés s'obligeoient par vœu à faire perir par toutes ſortes de voyes ceux contre leſquels ils ſe croyſoient, & qui ne ſcait que les bigots enteſtés d'une fauſſe devotion ſont capables des entrepriſes les plus infernales? Nous en avons de bonnes preuves dans nos Clements, nos Jehan Chaſtels, nos Ravail-

Dans Matth. Paris.

lacs

lacs & dans les autres assassins des Roys. Nous pouvons juger de ce que les Papes de ce temps la estoient capables de faire contre leurs ennemis, par ce qu'ils ont fait depuis la reformation contre les testes couronnées. Il n'a pas plu au Sieur Maimbourg de toucher cet endroit de la vie de Frederich & de celle d'Innocent IV. parce qu'il ne trouvoit pas de bon tour à luy donner. Friderich ainsi persecuté par le fer, par le feu, par le poyson, par les excommunications & par la deposition ne laissoit pas de rechercher continuellement le Pape. Mais jamais il ne le put flechir, ainsi il falut qu'il mourust sans absolution. *L'an* 1250.

L'Empire aprés luy tomba dans une horrible confusion par un interregne de seize ans. Conrad son fils prit le nom d'Empereur, mais Innocent IV. l'excommunia comme il avoit fait son Pere, & le contraignit de quitter l'Allemagne pour venir conserver en Italie les deux Royaumes de Sicile & de Naples, que ce Pape luy vouloit oster. Ainsi Guillaume de Hollande l'Empereur du Pape fut seul Empereur durant quelques années; Mais aprés sa mort les Electeurs se partagerent & firent deux Empereurs qui ne furent que des Empereurs de Theatre, car ils ne jouirent pas de l'empire, qui durant seize ans demeurant sans maistre, fut cruellement deschiré par les guerres civiles. Ces Messieurs trouveront bon s'il leur plaist que nous imputions au Papisme ces derniers troubles aussi bien que les precedents. Car il est certain que ces divisions entre les Electeurs ne venoient que des cabales des Papes qui jettoient tousjours de nouvelles semences de discorde, & qui avoient partagé les esprits de toute l'Allemagne par la persecution qu'ils avoient excitée contre Friderich & contre sa maison. Si le Pape eut laissé jouir Conrad de l'Empire aprés son Pere, toute l'Allemagne seroit demeurée en paix. Mais la cour de Rome mettoit les grands de l'Empire aux mains, de sorte que ces esprits animés & aigris les uns contre les autres ne purent se rapprocher, pour convenir de l'election d'un Empereur. 1256.

C'est ainsi que les Papes persecuterent les Empereurs pour les rendre leurs vassaux: & ce fut de cette maniere que Frederich s'opposa à cette entreprise. Rodolphe fut elu aprés l'interregne, & il jugea que pour n'avoir point de demeslé avec les Papes, le plus seur estoit de leur laisser leur couronne imperiale à Rome, dont il se passa fort bien demeurant veritablement Empereur en Allemagne, mais il perdit toute l'Italie. Adolphe & Albert qui luy succederent, ne prirent 1292. point non plus la couronne de la main des Papes, quelques instances 1298.

que les Papes leur en fissent ; & cela fut cause que la querelle touchant la souveraineté du Pape sur la dignité des Empereurs n'esclata pas durant ces regnes là.

1308. Enfin Henri VII. de la maison de Luxembourg fut elu Empereur, & il eut la foiblesse de croire que son couronnement à Rome luy feroit un grand honneur, ou pour mieux dire estant resolu de passer en Italie pour en chasser les tyrans & les usurpateurs qui deschiroient l'Empire, par occasion il se fit couronner à Rome, par des Cardinaux que le Pape Clement V. seant à Avignon avoit nommés pour faire la ceremonie. Il n'en falut pas d'avantage au Pape Clement V. pour faire valoir

1312. les pretentions de ses predecesseurs & pour traitter Henri VII. comme son vassal. Et sous ombre que l'Empereur à son sacre avoit juré d'estre protecteur de l'Eglise Romaine & d'exalter la sainte Eglise le plus qu'il pourroit, Clement V. pretendit qu'il luy avoit fait serment de fidelité. Cela jetta Henri VII. dans un terrible emportement, & sur le champ il fit une solennelle protestation par escrit que ni luy ni ses predecesseurs n'avoient jamais fait serment de fidelité à personne. D'autre part Clement V. continua à pretendre que ce serment estoit un serment de fidelité d'un vassal à son Seigneur, & qu'en effect avant ce serment un Empereur elu n'a aucun pouvoir d'en faire les fonctions. Et ce qui ne s'estoit point encore vu, Clement en fit une constitution qui est encore aujourd'huy entre les Clementines. Henri VII. se resolut à soustenir la majesté de l'Empire par les mesmes armes par lesquelles Friderich Barberousse l'avoit defenduë contre Adrien IV. Mais la mort l'ayant enlevé du monde il laissa cette affaire à demêler à son successeur Louis de Baviere qui la poussa avec une admirable vigueur. Clement V. mourut aussi & eut pour successeur Jehan XXII. fils d'un savetier de Cahors, d'une naissance toute semblable à celle d'Adrien IV. elevé de la poudre comme luy: & se meconnoissant dans le faiste de grandeur où la fortune l'éleva, il se trouva justement dans les mesmes dispositions où avoit esté cet Adrien, pour rendre les Empereurs vassaux du Pape, & poussa ces pretentions superbes par les mesmes voyes. Il commença par la publication des constitutions de Clement sous le nom de Clementines. C'estoient des bulles que le Pape Clement luy mesme avoit supprimées ; parce dit Aventin, qu'il jugea qu'elles estoient repugnantes à la simplicité Chrestienne. Entre ces constitutions que Jehan XXII. publia, estoit la bulle *Clementina unica, de Jure jurando*, qui declare que l'Empire est un fief du saint siege, & que durant la vacance de

Annal. Rayn. ann. 1309. *Clem. de Jure jurando.*

1313. 1314.

Annal. Boyor. liv. 7. 1316.

l'Empire

l'Empire le Pape est luy mesme Empereur. Et en mesme temps luy mesme par l'extravagante *ne sede vacante*, cassa tous les vicaires de l'Empereur en Italie, & excommunia tous les Gibelins, qui tenoient pour la Majesté de l'Empire contre les usurpations des Papes. Les Papes n'agirent plus dans cette derniere action d'une maniere couverte comme ils avoient fait auparavant, mais le masque fut entierement levé, ils entreprirent ouvertement d'obliger les Empereurs à se reconnoistre leurs vassaux, & la guerre fut declarée. Car Louis de Baviere resolu à punir cette audace envoya une bonne armée en Italie au secours des Gibelins de Lombardie, & fit lever aux Guelphes amis du Pape, le siege qu'ils avoient mis devant Milan. Sur cela Jehan XXII. publia un insolent monitoire par lequel il declara que l'election de Louis de Baviere estoit douteuse, parce que Friderich d'Austriche son competiteur avoit aussi esté elu par une partie des Electeurs. De plus il l'accusa de s'estre injustement emparé de l'Empire parce qu'il n'avoit pas attendu la confirmation du saint siege, sans laquelle il ne pouvoit estre veritable Empereur; & la dessus il luy ordonna comme un Seigneur à son vassal de retirer ses troupes d'Italie & de se deporter du gouvernement de l'Empire jusqu'à ce que le Pape eust examiné si son election estoit legitime ou non. En mesme temps il travailla à soulever toute l'Europe contre luy, il fournit de l'argent à Leopold Duc d'Austriche pour lever une armée, il donna au Duc de Pologne le tiltre de Roy, à condition qu'il attaqueroit Louis de Baviere: il ordonna aux Chevaliers Teutoniques de se jetter sur le pays de Brandebourg appartenant au fils de l'Empereur. D'autre costé Louis de Baviere assembla les estats de l'Empire à Ratisbonne & y fit faire lecture de l'insolente bulle de Jehan XXII. où il disoit entr'autres choses *que Dieu luy avoit commis les droits de l'Empire terrestre, & du celeste.* Cela donna de l'horreur non seulement aux Princes seculiers mais aux ecclesiastiques. Dans cette diete il fut ordonné que l'Empereur auroit soin que la liberté, *& la Majesté de l'Empire ne fussent opprimées* *Avent. lib. 7.* *par ce Tyran*; la bulle fut dechirée & l'on mit au ban de l'Empire tous ceux qui entreprendroient de la defendre. Cet arrest qui se trouve tout entier dans les Annales de Baviere d'Aventin est digne d'estre vu. Là sans destour ces bons Allemands appellent les Papes *des Pharisiens, des faux Apostres, des messagers de l'Antechrist & non des Prestres de Jesus Christ, des loups couverts de la peau de l'agneau.* Le Pape Jehan y est en particulier orné du nom *d'Antechrist,* & de celuy de *Satan.* Ainsi Louis ayant esté excommunié par le Pape & le Pape ayant esté traduit

duit par Louis de cette maniere, l'irritation estant extreme de part
& d'autre on ne garda plus de mesures & les suites du ressentiment
des deux partis passerent aux dernieres extremités. Car l'Empereur
1326. vint en Italie, remit toutes les villes dans l'obeissance, se fit couron-
ner à Milan de la couronne de fer. Il fut receu des Romains avec
1328. de grands applaudissements & couronné dans Rome par quatre Ba-
rons Romains. L'Empereur qui n'agissoit ainsi qu'à regret fit tout
ce qu'il put pour ramener Jehan XXII. à la raison, par ses soumissions,
car il le fit prier de vouloir confirmer son election, & de luy donner
la couronne Imperiale, ce que jamais il ne voulut faire. Cette opi-
niastreté poussa la patience de Louis de Baviere à bout: on luy rend
tesmoignage d'avoir esté l'un des Princes du monde le plus doux
& le plus honneste. Et il faloit bien que les outrages qu'il avoit
receus du Pape fussent extrémes puis que son ressentiment alla jus-
qu'à faire deposer Jehan XXII. à faire elire un autre Pape & mesme
à condamner ce Jehan à la mort comme un heretique & un cri-
Lib. 7. minel de leze majesté. L'Arrest en est dans les Annales de Bavie-
res d'Aventin, & il est digne de la curiosité des honnestes gens, mais
il est trop long pour estre rapporté icy. Jehan XXII. condamné
à la mort à Rome n'en vivoit pas moins à son ayse à Avignon, où de-
puis quelque temps les Papes avoient transporté leur siege, & de là il
faisoit tout autant d'affaires qu'il pouvoit à l'Empereur. Louis de
Baviere retourné en Allemagne vit perir de la tout ce qu'il avoit fait
en Italie. Les Romains retournerent sous leur ancien maistre,
& luy las de ces divisions fit tout ce qui se peut imaginer pour se re-
concilier avec Jehan XXII. & avec ses successeurs. Le Pape Jehan
1334. mourut & eut pour successeur Benoist XII. qui ne voulut point non
plus absoudre Louis de Baviere. C'est alors que les estats de l'Em-
pire pour mettre une forte barriere à l'usurpation des Papes s'assem-
1338. blerent auprés de Cologne & firent un arrest par lequel ils declarerent
que l'Empire est absolument independant du Pape, que l'Empereur
ne le tenoit que de Dieu & des Electeurs, & condamnerent à la mort
Herw. tous ceux qui enseigneroient le contraire. Benoist XII. mourut & on
tom. 2. luy donna pour successeur Pierre Roger Limosin moyne Benedictin &
ad ann. 1337. Archevesque de Rouen, qui prit le nom de Clement VI. Ce Pape rallu-
Alber. ma le feu que la moderation de Benoist XII. avoit un peu esteint, il en-
Argent. in Chr. voya des legats pour faire revolter ce qui tenoit en Italie pour l'Empe-
reur. Il renouvella les excommunications de Jehan XXII. & en foudroya
de nouvelles contre Louis de Baviere. Et quand cet Empereur fit trait-

ter

ter de sa reconciliation à l'eglise avec ce Pape; il lui posa comme un preliminaire d'une absolue necessité, qu'il faloit qu'il renonceât à l'empire, qu'il se remist luy, sa personne & celles de ses enfants entre ses mains, c'est à dire dans ses prisons & qu'il receust en suitte l'Empire de luy s'il jugeoit à propos de le luy rendre. Ces articles furent signés par les Ambassadeurs de Louis, mais tous les estats de l'Empire desavouerent ces Ambassadeurs & eurent horreur de ces propositions. *Albert. Argent.*

Sur ce pretexte Clement VI. excommunia tout de nouveau l'Empereur, le deposa & ordonna aux Electeurs d'en faire un autre. Par des voyes honteuses & basses ce Pape gagna quelques Electeurs dont il acheta les voix avec de grandes sommes d'argent; quoy qu'il en soit il trouva moyen de faire elire contre Louis de Baviere, Charles de Luxembourg, Prince mesprisé & mesprisable, qui se rendit esclave des Papes & dans la personne duquel mourut la Majesté de l'empire: car Louis de Baviere a esté le dernier qui se soit opposé vigoureusement aux attentats des Evesques de Rome. Ce grand Empereur mourut l'an 1347. dans la reputation du plus grand Prince qui fust alors dans l'Europe; & quoy qu'il soit mort excommunié sa memoire ne laisse pas d'estre glorieuse & en benediction mesme entre les Papistes, au moins entre ceux qui ne sont pas absolument esclaves de la cour de Rome & de ses sentiments. Charles IV. qui avoit esté elu un an devant la mort de Louis de Baviere, luy succeda aprés avoir eu de grandes affaires avec les competiteurs qu'on luy donna. Enfin demeuré seul Empereur il alla prendre la couronne Imperiale à Rome; ce qu'il fit d'une maniere si basse & si honteuse qu'on le peut marquer comme celuy qui vit perir les restes de la Majesté des Empereurs. Nauclerus nous apprend que le Cardinal d'Hostie auquel le Pape Innocent VI. donna la commission de couronner l'Empereur Charles IV. eut ordre de ne le pas laisser entrer dans Rome qu'à condition qu'il n'y feroit aucun sejour, & qu'il sortiroit incontinent d'Italie. Et mesme il falut qu'il entrast dans Rome à pied, sans aucune marque de grandeur: pour signifier qu'il n'avoit encore aucun caractere de la dignité imperiale. Cette entrée de l'Empereur à Rome, dans un equipage si eloigné de la pompe des anciens Empereurs, donna lieu à une application fort ingenieuse que fit un senateur Romain, en haranguant dans le capitole sur ce couronnement de Charles IV. des paroles de l'Evangile qui ont esté dites de nostre Seigneur J. Christ à propos de son entrée à Jerusalem sur une asnesse. *Ecce Rex tuus venit tibi mansuetus & humilis.* Voici ton Roy vient humble & debonnaire *Gener. 46.*

 monté

monté sur une asnesse. Voila de quelle maniere les Papes trouverent moyen de s'elever au dessus des Empereurs & de les rendre leurs vassaux; & c'est là un petit abbregé des troubles effroyables que cette entreprise causa dans l'Europe devant qu'elle put estre achevée. On nous fera plaisir de comparer ces troubles à ceux qu'on impute au Calvinisme, & si ceux cy en approchent le moins du monde, nous sommes prets à passer condamnation volontaire.

Au reste ce n'est pas seulement sur l'authorité des Empereurs que les Papes ont entrepris, c'est sur l'authorité de tous les autres souverains, & ces entreprises ont causé par tout des troubles. Mais il faut reserver quelque chose pour les Chapitres que nous destinons particulierement à l'histoire des attentats des Papes sur le droits des Princes, & des rebellions qu'ils ont causées ou favorisées. Pour le present je passe à l'Histoire des schismes.

CHAPITRE IX.

Cinquiesme source des Troubles causés par le Papisme: les schismes des Papes & des Antipapes. Schismes de Damase & d'Ursicin: de Boniface I. & d'Eulalius, de Symmaque & de Laurent, de Boniface II. & de Dioscore, de Silvere & de Vigile, d'Eugene & de Zinzinne, de Benoist III. & d'Anastase; de Jehan XII. & de Leon VIII. de Boniface VII. de Benoist VII. & de Jehan XIV. de Gregoire V. & de Jehan Philagathus.

PAr les schismes nous entendons selon le style des historiens ecclesiastiques de l'Eglise Romaine les divisions qui sont arrivées dans cette Eglise à l'occasion des elections des Papes ausquels on a opposé des Antipapes. Tout le monde sçait qu'il y a un tres grand nombre de ces schismes & qu'ils ont causé d'horribles troubles dans l'Eglise d'Occident, des combats, des batailles, des meurtres, des violences, des assassins & une grande effusion de sang. Or nous pretendons estre en droit d'attribuer tous ces troubles au Papisme & il est clair que nostre pretention est juste. Car la grandeur du Pape & son elevation est cause de tous ces schismes, quand mesme nous ne regarderions cette elevation que dans le point dont toute l'Eglise Romaine convient; c'est à dire quand nous ne considererions le Pape que comme le chef de l'Eglise universelle & le juge souverain de toute la terre dans les choses purement spirituelles, il faut avouer que c'est

la premiere dignité du monde. Dans la derniere assemblée du Clergé de France il a esté dit que les vicaires de Jesus Christ ont une puissance sans bornes pour l'edification. C'est assés pour remplir l'ame la plus ambitieuse, on n'en sçauroit dire davantage des plus grands Empereurs : aussi est il certain qu'il n'y en a jamais eu qui pussent conter autant de sujets & dont la jurisdiction fust plus estendüe & plus grande. Il ne faut donc point s'estonner que cette dignité si elevée soit l'objet de la jalousie & de l'ambition de tous ceux qui sont en estat d'y pretendre : & l'on ne doit pas trouver estrange que pour y arriver ils aient remué le ciel & la terre. Or cette Majesté & cette authorité du Pape qui l'eleve au dessus de toute l'Eglise universelle, est comme nous l'avons desia remarqué & prouvé, l'essence du Papisme, puis que celuy qui refuse de recognoistre ce chef selon la supposition de ces Messieurs, est hors de l'Eglise & l'ennemy de Jesus Christ. Si donc cette grande elevation a produit des troubles dans l'Europe il est clair que ces troubles doivent estre attribués au Papisme. Si Calvin avoit establi quelque dignité semblable ou approchante, & qu'à l'occasion de cette charge on vist les Calvinistes souvent aux mains les uns avec les autres & avec leurs voysins, troubler les estats, lever des armées, donner des batailles & respandre le sang, il est certain qu'on attribueroit tous ces troubles au Calvinisme & qu'on auroit raison de le faire. Or supposé que cette enorme puissance de l'Evesque de Rome soit une pure usurpation, comme nous le pretendons, il est evident qu'il est coupable de tous les desordres qui viennent en consequence. Ce que je remarque afin qu'on ne m'objecte pas que la religion Chrestienne a esté cause de tant d'effusion de sang, & qu'on n'en doit pourtant pas former un prejugé contre elle, parce qu'elle n'est pas proprement la cause de ces troubles, elle n'en est que l'occasion. On conclura qu'il en est de mesme du Papisme, ou de l'elevation des Papes sur toute l'Eglise, elle est bonne, dira-t-on, & conforme à la volonté de Jesus Christ, c'est purement par accident qu'elle a causé des schismes & des divisions dans la Chrestienté. On n'est pas en droit de respondre cela, premierement parce que cette pretention, que cette dignité souveraine elevée sur toute l'eglise ait esté establie par Jesus Christ, est fausse & disputée par les trois quarts du Christianisme contre la quatriesme partie, c'est à dire par les trois Patriarches de l'Orient contre celuy de l'Occident. De plus il n'y a rien de semblable entre les troubles qui ont esté excités à l'occasion de la religion Chrestienne & ceux que le Papisme a causés par l'ambition

tion des Papes & des Antipapes: car l'Eglise Chrestienne n'a point souslevé de peuples & n'a point causé de mouvemens contre le monde, c'est le monde qui s'est soulevé contr'elle. Au contraire nous voyons que c'est l'Eglise mesme, ou ce qu'on appelle l'Eglise, qui par les schismes a esmu ces horribles tempestes dans le monde, ou contre le monde.

Au reste que ce soit cette prodigieuse grandeur à laquelle le siege Romain s'est elevé, qui a causé ces schismes, cela est clair parce que dans le temps que les Evesques de Rome n'ont point eu ces superbes pretentions, l'on n'a pas vu de schismes ni d'esmotions considerables. Pendant les trois premiers siecles de l'Eglise il n'y avoit pas de dispute pour le siege Episcopal Romain, parce que c'estoit le chemin qui *L'an 1254.* conduisoit infailliblement au martyre; & quand les Empereurs payens excitoient des persecutions, les Evesques de Rome pour l'ordinaire estoient les premiers sacrifiés. Le siege n'avoit alors ni splendeur, ni magnificence, ni ayse, ni gloire, c'est pourquoy l'on ne se battoit point pour l'avoir. Il est vray que vers le milieu du troisiesme siecle Novatien fit une espece de schisme contre Corneille: mais cela ne dura guere & n'eut pas de fort fascheuses suittes. Mais tout aussitost que les Empereurs furent devenus Chrestiens, ce siege devint superbe parce qu'il se trouva establi dans la ville qui estoit maistresse de l'univers. La liberalité des Princes Chrestiens le fit passer tout d'un coup de la bassesse à une merveilleuse grandeur. Alors l'ambition commencea à s'emouvoir, chacun voulut avoir part à cette grande dignité. Un autheur payen de ce siecle la raisonnoit ainsi la *Ammien Marcell. lib. 27.* dessus. *Je ne m'estonne pas*, disoit-il, *en considerant la pompe & le faste de ce siege de la ville que ceux qui y aspirent, fassent tout leur possible pour y arriver. Car quand ils y sont une fois ils sont assurés de devenir riches des presents des femmes, on les voit sortir en public montés superbement & magnifiquement vestus, leurs repas sont splendides & leurs tables sont plus delicieuses que les tables Royales.* Il disoit cela à propos de l'election de Damase, laquelle fut combattuë & traversée par un parti qui vouloit avoir Ursicin. La fureur fut si prodigieuse entre ces deux partis qu'ils se battirent au milieu de l'Eglise avec une grande effusion de sang. Voicy comme le mesme autheur rapporte la chose. *Damase *L'an 376.* & Ursicin brulants d'une ambition demesurée d'occuper le siege Episcopal, firent deux partis & vinrent aux mains d'une maniere si cruelle qu'il y eut de part & d'autre plusieurs morts & plusieurs blessés. De sorte que Vincent Maistre du palais ne pouvant empescher ni diminuer le desordre, fut contraint*

traint de se retirer à la campagne. Dans le combat Damase demeura victorieux par la violence du parti qui le favorisoit. Et il est certain que dans le temple où les Chrestiens font leur assemblée on trouva pour un seul jour cent trente sept hommes morts. Bien que cet historien soit payen, il n'en est que plus digne de foy, car il est moins interessé, & l'on ne peut pas l'accuser d'avoir pris parti. Au reste tous les historiens ecclesiastiques demeurent d'accord de la chose: c'estoit un prodigieux scandale de voir des Evesques Chrestiens se battre jusqu'au sang à la veüe de Rome qui estoit encore presque toute payenne, & sous les yeux d'un senat encore payen. C'est une chose assés plaisante que Baronius veut tirer avantage de cette histoire, & conclurre que les Papes de ce temps la estoient reconnus pour chefs du monde Chrestien: ce qui rendoit cette dignité si enviée que les plus grands Seigneurs se faisoient un honneur d'y aspirer, & les Magistrats estoient jaloux de sa grandeur. S'il eust esté vray qu'alors l'Evesque de Rome eust esté consideré comme chef universel du monde, Ammien Marcellin n'auroit pas oublié de nous le dire. Il nous apprend pourquoy ce siege estoit si envié, c'est que ceux qui l'occupoient devenoient riches des presents de ces femmes bigottes dont la devotion malconduitte se respand en liberalités mal entenduës & mal placées. Si alors l'Evesque de Rome eût eu une jurisdiction sur toute l'Eglise, & eût receu par consequent les hommages & les presents de tous les Chrestiens, cet autheur payen n'auroit pas manqué de nous rendre cette raison de la prodigieuse passion qu'on avoit d'occuper ce siege, cela sans doute auroit esté un peu meilleur à citer que la liberalité des Dames Romaines. Et quoy que cette liberalité pût estre une des sources qui fournissoit à la despense & au faste où les Evesques de Rome s'étoient desja laissé aller, les affaires Ecclesiastiques qui seroient venuës de toutes les parties du monde pour estre vuidées par le siege Romain y auroient apporté sans doute bien d'autres richesses que la devotion des femmes. Ammien Marcellin n'auroit pu ignorer cela, & le scachant il ne l'auroit pas tu. Ainsi bien loin que ce passage puisse prouver que les Papes fussent alors des Seigneurs reconnus par toute la terre, il prouve bien que la Jurisdiction de l'Evesque de Rome n'estoit alors reconnuë que dans Rome & dans les lieux d'alentour.

Socrat. lib. 4. cap. 29. Ruffin. lib. 2. cap. 10.

Baron. in ann. 367.

Mais pour revenir à nostre but, si la grandenr de l'Evesque de Rome qui dans ce siecle la n'estoit rien au prix de ce qu'elle est devenuë du depuis, a esté la veritable cause de ces meurtres qui furent

commis dans l'election de Damase & d'Ursicin, on peut juger ce que doit avoir produit cette mesme dignité, quand par les attentats des Papes sur l'Eglise & sur le monde, elle est montée au souverain degré d'elevation. Ainsi pour ces raisons je conclus que nous avons droit de faire entrer dans l'histoire des troubles causés par le Papisme, tous les desordres & les maux qu'on a vus à l'occasion des schismes & des Antipapes. Il y a encore une autre raison qui nous donne le mesme droit, c'est qu'une partie de ces schismes dans lesquels il y a eu des Antipapes ont esté faits & fomentés par les Princes & par les souverains que les Evesques de Rome avoient maltraittés & poussés à bout. Et comme ces entreprises des Papes sur les souverains sont des suittes & des effets du Papisme, nous pouvons aussi conter entre les troubles causés par le Papisme tous les desordres causés par ceux de ces schismes, qui ont esté des suittes du ressentiment des Roys & des Empereurs mortellement offensés par la rebellion des Papes. Au reste si nous voulions faire l'histoire de tous les schismes & de tous les Antipapes quelque abbregée que fût cette histoire elle seroit longue. Car l'on conte prés de trente schismes dans l'Eglise Romaine & prés de quarante Antipapes. Mais pour nostre but & pour l'interest de nostre cause nous n'avons besoin que des schismes qui ont excité des troubles assés grands pour estre comparés aux desordres que l'on pretend qui ont esté causés par le Calvinisme; c'est pourquoy nous ne nous attacherons qu'à ceux là.

L'an 418. sous Honor. Le schisme d'Eulalius contre Boniface I. ou de Boniface contre Eulalius fit assés de bruit dans le monde. Je n'entre point dans le demeslé que le Cardinal Baronius veut avoir avec Illiricus touchant ce schisme. *Illiricus, Histor. Eccles.* Illiricus veut qu'Eulalius fust le veritable Evesque & Boniface l'intrus & l'usurpateur; au contraire l'histoire des Papes veut que Boniface soit le veritable Evesque, & Eulalius le faux Pape, cela nous importe peu. Ce qui est certain c'est que Symmachus gouverneur de Rome pour l'Empereur Honorius estoit favorable à Eulalius, qu'il escrivit à l'Empereur qu'Eulalius estoit le veritable Evesque & que Boniface estoit mal elu & entré par violence. *Epistol. Symm. apud Baron. Tom. 5. an. 418.* Je ne voy pas pourquoy nous n'en croyrions pas un homme present & qui a vu les choses; mais encore une fois on en croira ce que l'on voudra. Il suffit pour nostre but de sçavoir que ce schisme partagea la ville de Rome & la cour de l'Empereur, qu'il y eut de grandes seditions dans Rome, que Symmachus luy mesme gouverneur de Rome, y pensa perdre la vie, & que l'Empereur Honorius d'abord chassa Boniface,

receut

receut Eulalius, qu'en suitte il les interdisit tous deux, & ordonna que l'Evesque de Spolete vint faire le service à Rome jusqu'à ce qu'un Synode eust choisi l'un ou l'autre, ou les eust deposés tous deux pour en choisir un troisiesme; & de plus il declara que desormais si pareille chose arrivoit, qu'on en eluſt deux tout à la fois, ni l'un ni l'autre des elus ne seroit Evesque de Rome, mais qu'on en choisiroit par son ordre un troisiesme à l'exclusion des deux autres. Par parenthese il est bon de remarquer qu'en ce temps là les Papes ne dethronoient pas les Empereurs, mais que les Empereurs dethronoient les Papes, les interdisoient, les releguoient, les exiloient & faisoient faire leur office par d'autres. Dans la suitte le parti de Boniface prevalut sur celuy d'Eulalius, si ce fut par brigue ou par des voyes canoniques, l'on n'en peut rien sçavoir de certain, & nous n'avons pas grand interest à nous en instruire. Ce que l'on doit remarquer dans l'histoire des Papes & des Antipapes, c'est que celuy qui est demeuré le dernier sur le throne & qui a trouvé moyen d'en chasser l'autre, a tousjours passé pour le vray Pape, & celuy qui a esté malheureux a esté regardé comme un intrus.

La grandeur de l'Evesque de Rome s'augmentoit d'une année à l'autre par la decadence de l'Empire Romain, car les Papes bastissoient leur Empire sur les ruines de celuy des Empereurs. Et ainsi parce que le siege de l'Evesque de Rome croissoit tous les jours en dignité & en gloire, il inspiroit tousjours une plus violente passion aux Ecclesiastiques ambitieux. C'est pourquoy les schismes suivants estoient ordinairement plus violents que les precedents. Celuy de Symmaque & de Laurent sur la fin du cinquiesme siecle fut plus funeste que celuy d'Eulalius & de Boniface. Symmaque fut elu l'an quatre cent quatre vingt dix huit en la place d'Anastase II. Le Patrice Festus & un grand nombre de Senateurs Romains contraires à cette election firent elire Laurent. Les deux partis s'en allerent à Ravenne pour recevoir le jugement de Theodoric Roy Goth regnant en Italie. Il ordonna que celuy qui avoit esté elu par le plus grand nombre de voix & le premier, demeureroit dans le siege. Et par ce jugement le parti de Symmaque crut demeurer victorieux. Mais celuy de Laurent ne se voulut pas rendre, & malgré l'ordonnance de Theodoric le schisme dura prés de cinq ans. Les partisants de Laurent porterent diverses accusations contre Symmaque devant le Roy Theodoric: Laurent qui avoit esté chassé fut rappellé secretement dans la ville, le senat & le peuple se virent derechef partagés, toute

L'an 498. sous Theodor. Roy d'Italie.

Anast. biblioth. in vita Symmachi. la ville tomba dans la derniere confusion, on prit les armes, de part & d'autre il y eut du sang respandu, les maisons furent pillées & dans cette guerre sainte on fit toutes les violences qui se font dans les guerres profanes. Theodoric fut obligé de deputer un commissaire pour connoistre des crimes dont Symmachus estoit accusé. L'année suivante Theodoric jugea que sa presence estoit d'une absoluë necessité pour appaiser ces desordres, c'est pourquoy il se transporta à Ro-
500. me. Mais sa seule presence ne put entierement esteindre ce grand feu, tellement qu'il fut obligé d'assembler un concile à Rome, qui fut appellé Synodus *Palmaris* du lieu appellé Palmaria où se tint l'as-
502. semblée: dans ce Concile Laurent fut deposé comme un Antipape & en suitte envoyé en exil; Symmaque fut justifié des crimes & particulierement de l'adultere, dont il estoit accusé. Par les actes du mesme concile il paroist que les partisants du Pape Laurent avoient attaqué le Pape Symmaque par des voyes de violence, qu'ils l'avoient voulu assassiner, qu'ils avoient tué plusieurs prestres & plusieurs laiques & que les religieuses avoient esté arrachées de leurs cloistres,
Anast. in Symmacho. depouillées nuës & fouettées publiquement. Cela fait voir quelle estoit deslors la face de l'Eglise Romaine, & quels troubles le Papisme naissant causoit dans le monde; il ne faut pas s'estonner s'il en a causé de si terribles quand il a esté entierement formé.

L'an. 530. Sous le regne d'Athalaric il se fit un nouveau schisme. Dioscore fut elu Evesque de Rome contre Boniface II. Mais la mort de Dioscore termina cette grande affaire, qui n'auroit pas eu de moins fascheuses suittes que les precedentes. Boniface foudroya les cendres & la memoire de son antagoniste. Mais un Pape defit ce qu'un Pape avoit fait. Agapet par son decret declara absous Dioscore, qui ne s'en trouvoit ni pis ni mieux dans l'autre monde pour ces sentences renduës pour & contre luy. Il n'est pas necessaire que nous nous arrestions sur le schisme de Silverius & de Vigile parce que ce schisme fut peut estre
530. l'ouvrage de Belisaire & une affaire d'estat, à laquelle le Papisme n'eut point de part. Le fameux Belisaire avoit repris Rome & une grande partie de l'Italie sur les Goths; Vitigés Roy des Goths assiegoit Rome pour la reprendre sur Belisaire; Silvere Evesque de la ville fut accusé d'avoir des intelligences avec le Roy Goth, & sur ce pretexte Belisaire le chassa & l'envoya en exil où il mourut. Vigile fut mis en sa place & passa pour un Antipape tout le temps que Silvere
540. vescut en son exil. Mais ce qu'il y a d'admirable dans les historiens du Papisme, c'est que ce Vigile qui durant la vie de Sylvere avoit esté se-

lon eux un meſchant Pape, un intrus, un ambitieux & preſque un ſcelerat, devint un bon Pape & un excellent homme aprés la mort de Silvere, parce que le Clergé Romain le reconnut pour tel. Il paroiſt que dans ce temps la, les Empereurs conſervoient encore ſur les Eveſques de Rome la puiſſance que les Roys exercent ſur leurs ſujets, c'eſt de les pouvoir depouiller de leurs biens s'ils ne leur ſont pas fideles. Et les Eveſques de Rome comme les autres, eſtoient ſoumis à ce droit des Empereurs. C'eſt pourquoy ſans attendre la mort de Silvere nous pouvons reconnoiſtre Vigile pour legitime Eveſque de Rome, puiſqu'il l'eſtoit par la volonté de Juſtinien qui eſtoit alors Empereur.

Durant la querelle des Iconoclaſtes & des Iconolatres, il arriva un grand bruit à Rome pour la poſſeſſion de ce ſiege. Paul I. mourut l'an 767. & Toton Duc de Nepy fit mettre en ſa place Conſtantin ſon frere, Mais il y avoit une autre cabale dans Rome qui ſe rendit maiſtreſſe de la ville à la faveur des troupes qui luy furent envoyées par le Roy des Lombards. Toton Duc de Nepi combattit pour ſon frere & pour luy, mais la fortune ne luy ayant pas eſté favorable il fut defait luy & ſes troupes. Conſtantin fut depoſé, on arracha les yeux avec la derniere inhumanité à luy & à ceux de ſon parti dont on put ſe rendre maiſtre. Ainſi la ville ſainte devint en cette occaſion comme en beaucoup d'autres, un champ de bataille & un eſchafaut, où la cruauté & la barbarie jouerent d'horribles tragedies. Si l'Eveſque de Rome n'avoit eſté en ce temps la que ce qu'eſtoient Linus & Cletus peu de temps aprés les Apoſtres, on n'auroit pas reſpandu tant de ſang pour occuper cette place. Nous ne ſçavons pas les particularités du ſchiſme qui arriva aprés la mort de Paſchal I. Mais l'hiſtoire nous dit en general qu'Eugene ayant eſté elu par la plus grande partie des nobles, le peuple ne voulant pas ſouſcrire à cette election, il ſe fit un autre Pape appellé Zinzinne. A cette occaſion il y eut des diſſenſions horribles dans Rome, & telles que l'Empereur Louis le debonnaire fut obligé d'y envoyer Lothaire ſon fils & ſon collegue à l'Empire pour pacifier ces differents qui deſchiroient les entrailles de la ville de Rome. Le ſchiſme qui arriva l'an 855. ne fut pas long, mais il fut violent comme le rapporte Anaſtaſe le Bibliothecaire. Leon IV. mourut, Benoiſt troiſieſme fut mis en ſa place, mais par la faveur de Louis II. Empereur, Anaſtaſe fut elu contre Benoiſt. Et l'hiſtoire dit que cet Anaſtaſe vint à Rome, qu'il ſe rendit maiſtre de l'Egliſe de St. Pierre, qu'il briſa les images, les

Anaſt. in Stephan. 4. 767.

834.

Author. rerum geſt. Lud. Imper.

In Benedicto III. 855.

les brula, renversa les autels, se rendit maistre de la personne de Benoist, le deposa & le mit en prison. La sedition ne dura que trois jours; car Anastase qui ne fut pas soustenu fut contraint de ceder la place à Benoist. C'est là l'image de la conduitte des grands du siecle qui combattent pour leurs dignités, à qui supplantera son competiteur.

Nous pourrions bien passer par dessus le dixiesme siecle & faire grace en cet endroit à nos adversaires à cause de leur sincerité. Nous aurons bien de la peine à dire de leurs Papes en ce siecle, plus de mal qu'eux mesmes n'en disent. Baronius appelle ce siecle dixiesme, un siecle *de fer* à cause de sa sterilité en bonnes choses, un siecle *de plomb* à cause de sa laideur, un siecle *d'obscurité & de tenebres*, à cause de la profonde ignorance du Clergé. Rome & le siege de son Evesque dans ce sixiesme siecle furent un theatre de fureurs & d'impuretés. Les Papes se chassoient les uns les autres, s'excommunioient, s'estrangloient & s'assassinoient. Les factions de Rome & de la Toscane estoient tousjours aux mains, & la plus forte vouloit avoir un Pape de sa façon, qui tomboit aussitost que la faction opposée devenoit victorieuse. Ainsi cette ville autrefois la maistresse du monde estoit exposée en proye à mille tyrans. Mais à des tyrans monstrueux, car ces Messieurs nous avouent que c'estoient des monstres d'impudicité, & que deux fameuses putains Marozia & Theodora faisoient & defaisoient les Papes à leur gré. Nos parties ne doivent pas trouver mauvais que nous attribuions ces desordres au Papisme; si le Papisme n'avoit pas fait du Pape un grand Prince terrien, son siege n'auroit pas esté l'objet de l'ambition des grands, & le sujet de tant de cruels demeslés. Il n'auroit pas non plus esté souillé par tant de crimes & occupé par tant de monstres. Les plus meschants dans le monde sont presque tousjours ceux qui y occupent les plus grandes dignités, parce que le crime est un moyen qui ouvre assés le chemin à la grandeur. Si le Papat n'estoit pas devenu par le Papisme une monarchie purement mondaine, ces hommes impurs ne s'en feroient pas emparés, parce qu'une charge d'Evesque apostolique sans revenus ne les auroit pas accommodés. Je suis trompé si l'histoire du petit evesché de Tulle nous pourroit fournir autant de malhonnestes gens que nous en trouvons dans le catalogue des Papes.

Baron. ad an. 900.

La necessité que nous nous sommes imposée de mettre à la veüe du public un abbregé des desordres causés par les schismes, fait que nous ne sçaurions passer par dessus ce dixiesme siecle sans parler du schisme

de Jehan XII. & de Leon VIII. Ce Jehan XII. estoit au rapport des historiens un des hommes du monde le plus infame. Estant fils de la fameuse Marozia la concubine du Pape Sergius, & la plus fameuse debauchée de son siecle, il pouvoit bien estre Pape & petit fils de Pape, car en ce bienheureux siecle les Papes se succedoient de pere en fils. Tout au moins estoit il né d'une couche incestueuse de Marozia avec Albert Marquis d'Etrurie qui couchoit avec la mere & avec la fille. Digne fils de tels pere & mere; il estoit, dit l'histoire, fornicateur, adultere, incestueux, violant les femmes impunement, profane, sacrilege, blasphemateur, impie, dissolu & debauché au souverain degré, consumant sa vie à la chasse & avec des femmes perduës. L'Empereur Othon I. vint en Italie pour la delivrer de ses tyrans; aprés les avoir chassés, il trouva qu'il n'avoit rien fait pour la republique s'il ne la delivroit du plus grand monstre qu'elle eust dans son sein, c'estoit Jehan XII. Il fit donc assembler un concile & ayant deposé ce bon Pape il mit Leon VIII. en la place. Icy Baronius s'emporte d'une maniere terrible contre l'Empereur Othon & contre son concile, le premier est un tyran, le second est un conciliabule & une assemblée de schismatiques, parce qu'ils avoient osé toucher à ce venerable Pape Jehan. Ce n'est pas qu'il n'avoue dans toutes les formes que ce Pape estoit un scelerat achevé. Mais il forme ce jugement contre l'Empereur Othon sur le canon, *si Papa*, qui dit que si le Pape devient fils de la geesne & qu'il entraisne aux enfers une multitude innombrable de gens aprés luy, on ne doit pourtant pas entreprendre de le juger, parce qu'il est juge de tout le monde, & qu'il ne peut estre jugé de personne. Il faloit donc selon les Canonistes laisser vivre paisiblement Jehan XII. avec ses chiens, ses putains & ses bardaches, & attendre en patience le jour du grand jugement pour y obtenir la condamnation de ce Pape, qui en qualité de Pape ne pouvoit estre jugé de personne. C'est une affaire que nous laisserons demeler à ces Messieurs: ils ne sont pas tous de mesme avis là dessus. Au moins le Pere Maimbourg trouve bon qu'Othon I. ait fait deposer Jehan XII. comme indigne du Pontificat. Mais nostre affaire icy c'est de voir les troubles horribles que ce schisme causa. Jehan XII. qui ne pouvoit estre hay des Romains parce que chacun aime son semblable, & qu'alors la ville sainte estoit une Babylon, une Sodome & une Gomorre tout ensemble, eut bientost regagné le credit que l'Empereur Othon luy avoit fait perdre. Il souleva les Romains contre Othon, lequel avec peu de gens fut obligé de se defendre

Luitpr. liv. 6.

dans

dans Rome mesme, pour sauver sa vie de l'horrible conspiration qu'on avoit formée contre luy. Il vint assés facilement à bout de cette populace nourrie & amollie dans l'usage des plus brutales voluptés ; & en fit faire un carnage furieux. Voila le premier fruit du schisme. L'Empereur Othon victorieux de la trahison des Romains les reduisit autant par la douceur que par la force, & croyant par sa clemence avoir bien pourvu à la seureté de Leon VIII. son Pape, il quitta Rome & s'en alla poursuivre la conqueste de l'Italie. Mais aussi tost qu'il fut sorti de cette ville Jehan XII. fit incontinent rentrer les bourgeois de Rome dans ses interests par le moyen de leurs femmes dont il estoit fort aimé à cause de ses debauches : le peuple Romain se souleva, chassa le Pape Leon VIII. qui eut bien de la peine à se sauver. Si on avoit l'attrapé il auroit eu le mesme sort que ses amis à qui l'on coupa, aux uns la teste, aux autres les mains & les doigts, aux autres le nés & la langue. On dit que le demon peu de temps aprés se chargea du soin de vanger le genre humain, & qu'il rompit le cou à ce Jehan XII. comme il estoit
964. couché avec une femme de qualité qu'il avoit corrompue. Le schis-
Luitprand, lib. 6. me & les malheurs du schisme ne cesserent pas pour cela. Les Romains ne voulurent point recognoistre pour leur Evesque ce Leon VIII. que l'Empereur Othon avoit fait creer, ils en elurent un autre qui fut appellé Benoist V. Mais l'Empereur revint sur ses pas, assiegea Rome, la reduisit aux dernieres extremités par la famine, la prit, l'obligea à recevoir Leon VIII. deposa Benoist & l'emmena en Allemagne. C'est ce Benoist que l'on conte aujourd'huy à Rome pour le vray Pape successeur de Jehan XII. & predecesseur de Jehan XIII. car pour Leon VIII. on ne le veut regarder que comme un intrus & un Antipape, parce qu'on ne recognoist plus à Rome l'authorité de l'Empereur Othon, & qu'on n'y redoute plus ses armes.
964. Le schisme finit par la mort de Jehan XII. & de Leon VIII. qui moururent en la mesme année. Mais les funestes suittes du schisme durerent encore quelques temps. Les Romains qui avoient herité de Jehan XII. l'esprit de revolte se rebellerent contre l'Empereur Othon, & chasserent le Pape qu'on avoit elu avec son consentement. L'Em-
966. pereur fut obligé de repasser une seconde fois en Italie, il se rendit maistre de Rome & y fit pendre les Magistrats & les autheurs de la revolte. Voila des troubles assés considerables & assés de sang repandu pour un seul schisme.

L'Empereur Othon ne fut pas plustost expiré que le schisme recommencea. Benoist VI. avoit succedé à Jehan XIII. Les Romains

ne craignant plus Othon I. qui estoit dans le tombeau, voulurent secouer le joug & de Empereur Othon II. & du Pape Benoit. Un nommé Francon se fit Pape sous le nom de Boniface VII. & pour n'avoir pas la peine de deposer Benoist VI. dont il venoit d'occuper la place, il l'estrangla. Mais la faction des Comtes de Tuscanelle & des Marquis d'Etrurie, voisins de Rome se reveilla : ils se remirent en possession de l'avantage que l'Empereur Othon leur avoit osté, c'est de faire des Papes à leur gré, de leurs amis ou de ceux de leurs femmes. 974.
Ils chasserent Boniface VII. & mirent dans le siege un de leurs parents qui prit le nom de Benoist VIII. & fut vray Pape recognu pour tel encore aujourd'huy : non qu'il ait esté canoniquement elu, mais parce qu'il demeura le plus fort, & qu'avec le secours de ses parents il tint le siege neuf ans paisible possesseur & y mourut. Pendant ce temps la Boniface VII. l'autre Pape estoit à Constantinople, ainsi l'eglise Romaine se peut vanter d'avoir eu un Pape residant actuellement dans l'eglise Greque. Mais comme son authorité estoit là fort mal recognüe & qu'il n'y estoit qu'en refuge, il revint en Italie aussi tost qu'il crut y pouvoir faire quelque chose. Il sollicita ses amis qui agirent avec tant de succés qu'aprés bien du sang repandu il demeura le plus fort. Jehan XIV. avoit esté elu aprés la mort de Benoist VII. *Baron. ad ann. 984.*
Boniface VII. revenu de Constantinople le prit, le mit en prison & l'y fit perir comme il avoit desja fait perir Benoist VI. son predecesseur : mais pour se donner le plaisir de la diversité au lieu qu'il avoit fait estrangler celuy la, il fit mourir celuy cy de faim dans un miserable cachot, & fit exposer son corps mort sur un pont à la porte de la citadelle. Mais il n'eut pas le plaisir de regner long temps aprés son restablissement, car il mourut d'une mort subite, & ceux la mesmes qui l'avoient aimé durant sa vie ne le craignant plus quand il fut mort donnerent cent coups de poignard à son cadavre, & le traisnerent dans les rues. Ainsi finirent le schisme & la vie de Boniface VII. Le nom n'y est pas heureux, car celuy qui porta depuis le nom de Boniface VIII. eut une vie & une mort qui ne ressemblent pas mal à celles cy, puisqu'il vescut comme un lion & mourut comme un chien. Voyla d'effroyables maux pour un seul schisme, deux Papes qui meurent de mort violente, sans conter le sang de tant de citoyens qui fut respandu. Il est juste que le Papisme qui a fait les Evesques de Rome si grands se charge de tout cela; car jamais il n'en arrivera autant pour la cure de Neuilly.

La mesme ambition & la mesme passion d'estre assis sur un siege

qui commençoit à s'elever au dessus de celuy des Roys, fit un troisiesme schisme dans le mesme siecle. L'Empereur Othon III. imitant son grand pere aprés avoir establi à Rome un Pape qui avoit pris
996. le nom de Gregoire V. s'en estoit retourné en Allemagne. Mais il fut bientost obligé de revenir en Italie parce qu'un nommé Jehan Philagatus Evesque de Plaisance voulut estre Pape & s'appuya du tyran Crescentius qui s'estoit emparé de Rome durant l'absence de l'Empereur. Pour vuyder cette querelle il falut qu'Othon III. revint avec une grande armée qui couvrit l'Italie & qui vint assieger la ville de
998. Rome : on la prit, Gregoire V. qui s'estoit retiré en Allemagne en revint avec son protecteur, & rentra dans son siege par le suffrage de 25. ou 30. mille soldats. Il en cousta aux Romains tous les travaux & les malheurs qui sont inseparables d'un siege, mais il en cousta plus à Jehan Philagatus, qui eut les yeux arrachés, le nés & les oreilles coupées, & qui perit en cet estat dans un miserable exil.

CHAPITRE X.

Schismes de Benoist VIII. & de Gregoire VI. De Benoist IX. de Jehan XXI. de Silvestre III. & de Gratien: de Nicolas II. & de Benoist X. D'Alexandre II. & de Cadalous: de Gregoire VII. & de Clement III. De Gelase II. & de Gregoire VIII. D'Innocent II. & d'Anaclet: D'Alexandre III. & Victor IV. De Jehan XXII. & de Pierre Corbaria.

Sigonius de regno Ital. Sigebert Ditmar. lib. 6.

LEs armes des Empereurs n'estoient employées en ce temps la qu'à vuider les querelles des Papes & des Antipapes. Il falut que l'Empereur Henri II. qu'on appelle St. Henri descendist en Italie comme avoit fait son predecesseur Othon pour appaiser les troubles qui étoient à Rome à l'occasion d'une double election qui se fit aprés la mort de Sergius IV. Les uns elurent par le credit & l'authorité des Comtes de
1012. Tuscanelle un homme de cette maison qui prit le nom de Benoist VIII. Les Seigneurs de Tuscanelle & d'Etrurie estoient en possession depuis un siecle de mettre des scelerats dans le siege Romain. Celuycy n'estoit pas tel qu'avoient esté les autres, cependant la plus part des Romains n'en voulurent point venant d'une si mauvaise main. Ils firent un autre Pape qui prit le nom de Gregoire sixiesme. Le parti de ce dernier fut le plus fort par la voye des armes & par l'effusion du sang. Benoist fut obligé de s'enfuir en Allemagne auprés d'Henri qui

qui le ramena l'année suivante en Italie avec une bonne armée & le restablit à Rome. Jamais le Seigneur Jesus Christ n'auroit pensé que ses vicaires dussent ainsi luy succeder & se succeder les uns aux autres par tant de combats, & que l'on dust conquerir son throne à la pointe de l'espée comme celuy des Cesars. Et c'est une chose assés singuliere qu'on se fraye le chemin au souverain sacerdoce par le pillage, par le meurtre & par l'effusion du sang.

L'on pretend que la faction des Comtes de Tuscanelles & d'Etrurie avoit bien rencontré en faisant le Pape Benoist VIII. Mais ils ne furent pas si heureux dans la promotion de leur fils Benoist neufviéme, qui succeda à Jehan XX. son oncle, car l'on avoue que c'estoit 1033.
l'un des hommes du monde le plus infame & le plus debauché. Le Cardinal Benno dans la vie d'Hildebrand nous dit que ce Benoist estoit sorcier, qu'il sacrifioit aux demons dans les bois & qu'il attiroit l'amour des femmes par des sortileges. Il fut pourtant durant plus de dix ans la bouche sacrée par laquelle Dieu rendoit ses oracles & le juge infaillible des controverses. Mais au bout de ce *Otho Frising. lib. 6.*
temps la le peuple Romain se lassa de luy; ou pour mieux dire une autre faction de scelerats comme la premiere, gagnée par l'argent de *Leo Ostiensis.*
Jehan Evesque de sainte Sabine crea cet Evesque Pape sous le nom de Sylvestre III. qui fut l'Antipape de Benoist IX. Ainsi Rome devint *Baron. in ann.*
le champ de bataille des deux Papes, mais bientost il y en eut trois. Car Benoist IX. qui trouvoit que le pontificat ne luy estoit plus com- 1044.
mode pour la satisfaction de ses brutales voluptés, parce qu'il estoit tousjours obligé à estre en garde contre son Antipape, vendit son sacerdoce à un autre scelerat nommé Jehan, lequel il consacra pour Pape & se retira dans la maison d'Alberic Marquis d'Etrurie son pere 1044.
pour y mener une vie oysive & consacrée à la desbauche. Mais il se lassa bientost de n'estre plus rien, honteux de sa lascheté il reprit les armes pour defaire ce qu'il avoit fait. Il revint à Rome, se rendit maistre du palais de Latran & se refit Pape aprés s'estre defait luy même de son Pontificat. Alors il y eut trois Papes dans trois Eglises differentes, Benoist neufviesme dans l'Eglise de St. Jehan de Latran, Sylvestre troisiesme dans l'Eglise de St. Pierre; & dans l'Eglise de Sainte Marie majeure Jehan qui devoit s'appeller Jehan vint & uniesme; car il y en avoit eu desja vint. Car dans cet heureux siecle de *fer*, de *plomb*, de *tenebres*, de Pontifes incestueux & adulteres, les Papes aimoient extremement le nom de Jehan, en moins de cent ans il y en avoit eu dix. Ce qui fut le plus singulier dans ce schisme c'est que ces

trois Papes aprés s'estre bien battus jugerent qu'il y avoit bien de la folie, à se battre pour une place qui estoit assés grande pour eux trois. Ils partagerent le butin qui venoit des divers Royaumes soumis au saint siege, l'un prit les revenus du patrimoine de St. Pierre, un autre ce qui revenoit du Royaume d'Angleterre; le troisiesme se reserva une autre portion, & chacun d'eux trouva que de ce qui luy estoit eschu, il avoit dequoy vivre fort honnestement à son ayse, en grand Seigneur, en entretenant force valets & force concubines. Outre le schisme il y avoit la dedans quelque chose de bien particulier qui pourroit servir de matiere à de bonnes reflexions. Cela vaut bien la Papesse Jehanne dont ces Messieurs se defendent tant : ce fut un grand plaisir au ciel de voir à Jesus Christ trois lieutenants generaux en terre au lieu d'un, & un grand repos à l'Eglise si elle eust sceu en joüir d'avoir trois Chefs en bonne intelligence. Ce fut à l'occasion de cet estat de l'Eglise qu'un Hermite envoya ces trois vers rimés à l'Empereur Henri III.

Imperator Henrice, omnipotentis vice
Vinea Sunamitis, nupsit tribus maritis
Dissolve connubium, & triforme dubium.

C'est là ce siege qu'on nous veut faire respecter comme celuy de la divinité.

Sans doute ces trois Papes auroient longtemps joüi fort doucement de la chaire de St. Pierre dans une bonne paix, n'estoit qu'il survint un quatriesme plus fin qu'eux; c'estoit un prestre nommé Gratien que le Pere Maimbourg appelle *un saint Prestre.* Ce *saint Prestre* acheta le Pontificat des trois autres à beaux deniers contants, & les laissa jouir des trois parties des biens ecclesiastiques afin d'avoir la quatriesme avec le nom de Pape, auquel les trois autres renoncerent, s'en tenant aux revenus, qui estoient la seule chose qu'ils cherchoient. Mais ce *saint Prestre*, qui s'appella Gregoire VI. & qui par devotion avoit acheté le pontificat pour delivrer l'Eglise de ce grand scan-
1045. dale n'eut pas le bonheur de jouir longtemps des fruits de sa devotion. Car l'Empereur Henri le Noir vint & le fit deposer comme simoniaque pour mettre en sa place un Allemand Saxon Evesque de Bamberg qui prit le nom de Clement II. L'Empereur retournant en Almagne prit avec luy son Pape pour le mettre à l'abry des persecutions des Romains qui n'aimoient pas les Papes Allemands, mais la mort

luy fit trouver un autre asyle. Et aprés sa mort Benoist IX. rentra dans le siege pour la troisiesme fois; il en fut chassé par un Pape nommé Damase II. que l'Empereur envoya tout fait d'Allemagne. Ce Damase ne vescut dans le siege que vint trois jours, & Benoist rentra pour la quatriesme fois en possession du Pontificat. Mais enfin il en fut expulsé par Brunon Evesque de Toul que l'Empereur Henri III. envoya à Rome pour estre Pape sous le nom de Leon IX. Ainsi finit ce schisme, le plus honteux qu'on ait jamais vu dans le siege Romain.

Dans ces siecles dix ans ne se pouvoient à peine passer sans un schisme. Il en arriva un moins violent que le precedent aprés la mort d'Estienne X. Les Marquis d'Etrurie en possession depuis longtemps de faire des Papes ne pouvoient souffrir que les Empereurs les depouillassent de ce beau privilege. C'est pourquoy durant la minorité de Henri IV. Roy de Germanie & futur Empereur ils prirent leur temps quand Estienne fut mort de mettre sur le siege Episcopal de Rome Jehan Mincius Evesque de Velitre leur parent. Mais Hildebrand, si connu dans l'Histoire sous le nom de Gregoire VII. qui commenceoit à estre fort puissant à Rome, forma une cabale opposée & fit elire Gerard Evesque de Florence qui fut nommé Nicolas II. Ce Nicolas excommunia, & par le secours du Duc de Toscane terrassa de telle maniere le pauvre Benoist X. qu'il ne put s'en relever.

L'an 1049.

1058.

L'Eglise Romaine ne fut pas trois ans sans voir un nouveau schisme qui fut plus long & plus sanglant que l'autre. Le precedent finit l'an 1059. & le suivant se fit l'an 1061. Hildebrand qui s'avanceoit en credit, & qui vouloit oster aux Empereurs le droit de nomination à l'Evesché de Rome fit elire contre le gré de l'Empereur Henri troisiesme un Anselme Evesque de Luques, auquel il fit prendre le nom d'Alexandre II. L'Empereur qui tenoit sa cour à Basle & qui avoit assemblé là les Evesques d'Allemagne pour choisir un homme propre à estre Pape, fut bien en colere de ce que Hildebrand avoit fait faire à Rome, & pour contrequarrer ce Pape Romain les Evesques d'Allemagne & de Lombardie elurent Cadalous Evesque de Parme qui prit le nom d'Honorius II. Cadalous vint à Rome pour occuper le siege, Alexandre fut obligé de se sauver chés le Duc de Toscane & entre les bras de la Princesse Beatrix mere de Mathilde la grande amie des Papes & sur tout de Gregoire VII. En mesme temps toute l'Italie arma pour & contre ces deux Papes, Honorius II. avoit pour luy la faveur de l'Empereur, une bonne partie des Evesques Allemands & toutes les forces

1061.

Pierre Damien Cardinal d'Ostie in Dial. Herm. contract. Ciaconius, &c.

forces de la Lombardie. Rome qui devoit estre le prix du vainqueur se vit divisée & deschirée par les factions qui estoient dans ses murailles & environnée de plusieurs grandes armées qui desoloient ses campagnes. Au commencement Honorius battit ses ennemis, mais Godefroy Duc de Toscane luy deroba le fruit de sa victoire, battit ses troupes, les tailla en pieces & les dissipa. Ainsi le Pape Honorius cessa d'estre Pape parce qu'il ne fut pas assés puissant pour se mainte-
1063. nir, & Alexandre II. fut à l'eglise Romaine un *espoux de sang*. Honorius ne se rendit pourtant pas, il revint, il rentra dans Rome & se rendit maistre du Palais de Vatican à la faveur de son amy Cencius Gouverneur du chasteau saint Ange. Aussi tost que le peuple en fut averti il prit les armes, Rome se vit tout en feu & pleine de seditions, mais le parti d'Honorius succomba encore une fois, l'Antipape se sauva dans le chasteau saint Ange où l'on le tint assiegé deux ans. Pendant ce temps la le schisme duroit tousjours, les Allemands estoient pour le Pape que leur Empereur avoit fait. Mais enfin l'on trouva moyen de debaucher au Pape Honorius ses amis & de luy oster même l'amitié & la faveur de l'Empereur, qui estant encore enfant vouloit
1067. tout ce qu'on luy inspiroit. Pour conclusion Honorius fut deposé par un concile d'Italiens & d'Allemands: quand il se vit abandonné de tous ses amis il mourut & mourant il fit cesser ce schisme qui estoit le quatriesme de ce siecle la.

L'an 1080. *Vsperg. Chron. Baron. ad ann.* 1080.

Le cinquiesme fut formé par le terrible attentat de Gregoire VII. qui excommunia & deposa l'Empereur Henri IV. en le privant des Royaumes de Germanie & d'Italie : l'Empereur pour luy rendre le change fit faire un autre Pape, ce fut Guibert Archevesque de Ravenne qui prit le nom de Clement III. Gregoire VII. fut deposé par les Evesques Allemands à Brixen dans le voisinage de Trente, comme sorcier, simoniaque, parjure, rebelle, criminel de leze Majesté & perturbateur du repos public. Clement III. s'en alla à Ravenne faire le Pape, en attendant qu'il pust aller seurement à Rome. L'Em-
1081. pereur le vint prendre pour l'y mener l'année suivante avec une bonne armée, mais qui ne fit pas tout ce qu'il voulut parce qu'il trouva que Gregoire VII. avoit pris ses suretés & avoit tiré un grand secours de sa bien aimée Mathilde. Les années suivantes furent plus heureu-
1083. ses pour l'Empereur & pour son Pape Clement III. car Henri IV.
1082. prit la ville de Rome & Gregoire fut obligé de se sauver dans le chasteau saint Ange, où il demeura assiegé. Il est vray que Robert de Guiscard Duc de la Pouille vint l'en tirer avec une armée, mais tout

ce

ce qui luy en revint fut un fascheux exil durant lequel il mourut à Salerne de la maniere que nous avons vu cy devant. Henri se trou- 1084.
vant maistre de Rome y establit le Pape Clement III. & luy laissa une 1085.
bonne garnison pour se maintenir. Aprés la mort de Gregoire VII. le schisme continua car sa faction elut Victor III. qui fut installé à Rome sur le throne de Saint Pierre durant l'absence de Clement III. l'autre Pape. Celuy cy revint à Rome quelque temps aprés avec de bonnes troupes & en chassa Victor le nouveau Pontife, qui se sauva & s'en alla excommunier à Benevent le Pape Clement III. & tost 1087.
aprés il mourut. Par sa mort le schisme ne cessa point car il eut pour successeur celuy qui prit le nom d'Urbain deuxiesme celebre par la premiere Croysade qu'il fit publier. C'est le troisiesme Pape sous l'Antipape Clement III. dont la bonne fortune les devoroit les uns 1088.
aprés les autres. Cette bonne fortune l'accompagna jusqu'à l'an 1093. car en ce temps là l'Empereur qui l'avoit soustenu ne pouvant 1093.
plus le secourir à cause que l'Italie s'estoit revoltée contre luy sous son propre fils Conrad, il tomba, fut chassé de Rome & n'y rentra jamais. Il mourut au commencement du Pontificat de Paschal II. qui succeda à Urbain, à l'heure qu'il se croyoit prest de rentrer dans le siege à la faveur de ses armes, par lesquelles il ravageoit toutes les campagnes aux environs de Rome. Ainsi finit ce schisme aprés avoir 1100.
duré 20. ans, pendant lesquels il fut encore bien respandu du sang.

Un autre recommencea bien tost aprés, par la mesme occasion, 1119.
c'est par le dessein que les Papes faisoient de s'assujettir les Empereurs *Vsperg.*
par des entreprises continuelles sur leur authorité. Nous avons vu *Chron.*
comme Henri V. avoit eu la lacheté d'abandonner son pere Henri *Pandul.*
IV. & de se declarer contre luy dans cette juste querelle qu'il avoit *Sugger in vita*
soustenüe contre les Papes pour les droits de l'empire : & qu'aussi tost *Ludov.*
qu'il fut Empereur paisible aprés la mort de son pere, il se repentit de *groff.*
sa lascheté, & soustint ses privileges & les droits de sa dignité avec autant de vigeur que ses predecesseurs. Cette vigueur le rendit l'objet de la persecution des Papes, Paschal II. luy manqua de parole par plusieurs fois & l'Empereur l'en chastia en le chassant de Rome, de *L'an*
laquelle il se rendit le maistre, & s'y fit couronner par Maurice Bur- *1117.*
din Archevesque de Braga. Paschal eut pourtant le plaisir de revenir à Rome & d'y mourir l'année suivante. Aprés sa mort la cabale ennemie des Empereurs elut Gelase II. Les Frangipanes qui estoient dans les interêts de l'Empereur Henri V. furent bien estonnés de ce

qu'on

qu'on n'avoit pas eu d'esgard à leur recommendation pour un sujet qui estoit de leurs amis. Et la dessus selon l'esprit de fureur alors dominant à Rome ils s'en allerent avec une troupe de gens armés, se saisirent du nouveau Pape, luy donnerent cent coups de pieds & d'esperons, le traisnerent en prison chés eux, & traitterent à peu prés de mesme les Cardinaux qui avoient fait cette election. Incontinent aprés les Frangipanes furent obligés de lascher prise & de mettre en liberté le nouveau Pape parce que sa faction estoit grosse & plus forte que celle de l'Empereur. Mais au milieu de ces desordres l'Empereur arriva luy mesme avec l'elite de la cavalerie de son armée, son arrivée releva le courage à son parti, Gelase fallit à estre arresté, il ne se sauva qu'à peine, & abandonna la ville de Rome à ses ennemis : qui de Maurice Burdin Archevesque de Braga luy firent un Antipape. Cet Antipape qui se nomma Gregoire VIII. se fortifia dans Rome, & Gelase amassa ses amis pour y rentrer. Les princes Normands furent pour Gelase, l'Empereur pour Gregoire, & ces deux grandes puissances qui partageoient l'Italie, la desolerent par deux armées qui combattoient pour la cause de deux prestres. Toute la vaillance des Princes Normands de la Pouille ne put pourtant chasser Gregoire VIII. de la ville de Rome, & le Pape Gelase ne trouvant plus de seu-
1118. reté en Italie se retira en France, où nous avons vu qu'il mourut dans l'abbaye de Clugny. Il eut pour successeur Calliste II. qui fut plus
1119. heureux, car non seulement il excommunia impunement Henri V. & son Antipape Gregoire VIII. mais il revint en Italie, rentra dans Rome, en chassa Gregoire & l'assiega avec une bonne armée dans la ville de Sutry : d'où il faisoit continuellement des courses sur le territoire de Rome, & desoloit toute la campagne. Enfin il s'en rendit le maistre, Gregoire tomba vif entre ses mains, on revestit ce miserable Antipape de peaux de chevres sanglantes, on le traisna par la ville de Rome en le chargeant d'injures & de coups, & enfin on le jetta dans la noire prison de quelque monastere où il perit miserablement. Ainsi finit ce schisme, mais ce ne fut pas sans avoir causé de terribles
1121. desordres, des pilleries, des embrasements, des meurtres, & toutes les suittes naturelles de la guerre.

1130. *Baron. Petrus Diacon. lib. 4. Plat. in Innoc. II.*

L'orgueil & la division ne sont gueres l'un sans l'autre, car où tout le monde veut regner il faut necessairement se battre à qui regnera. C'est pourquoy il estoit comme impossible que ce siege où l'on n'aspiroit que par un principe d'orgueil ne fust cause de divisions perpetuelles. L'Eglise Romaine ne fut pas dix ans en paix qu'elle se vit deschi-

deſchirée par un nouveau ſchiſme. Honorius II. avoit ſuccedé à Caliſte deuxieſme, & quand Honorius fut mort ceux à qui appartenoit le droit d'election ſe partagerent. Une partie elut Innocent II. l'autre partie elut Pierre de Leon qui prit le nom d'Anaclet. Ce dernier eut la plus forte voix des Romains; il eut pour luy Roger Duc de Calabre & de la Pouille, auquel il donna le tiltre de Roy de Sicile. Ainſi Innocent II. fut obligé d'aller chercher un aſyle hors de l'Italie. Baronius dit que ces deux Papes furent elus en meſme jour, mais Platine rapporte la choſe un peu differemment. Il dit qu'Innocent II. incontinent aprés ſon election entreprit une guerre contre Roger Duc de Sicile qui s'eſtoit emparé de la Pouille aprés la mort de Guillaume, le dernier de la famille des Guiſcards. Roger qui ſe ſentoit grand Seigneur par la jonction de la province de Naples à la Sicile voulut avoir le tiltre de Roy & ſouhaitoit que le Pape le luy donnaſt. Non ſeulement Innocent II. le luy refuſa, mais il entreprit de luy arracher la ville de Naples dont il s'eſtoit emparé depuis peu. Cela ne reuſſit pas à Innocent. Il eut de l'avantage au premier combat, mais il fut battu au ſecond & la defaitte fut ſi entiere que le Pape demeura priſonnier avec tous ſes Cardinaux. C'eſtoit une choſe fort ordinaire en ce ſiecle la & fort edifiante de voir des Papes à la teſte des armées plonger leurs mains ſacerdotales dans le ſang. Platine adjouſte que pendant que le Pape Innocent II. eſtoit dans cette expedition qui luy reuſſit ſi mal, les Romains elurent pour Pape Pierre de Leon. Innocent II. delivré de ſa priſon de Naples voulut revenir à Rome, mais il trouva la place priſe, il s'enfuit en France, ſe mit ſous la protection de Louis VI. dit le gros & de Saint Bernard qui eſtoit alors l'oracle de la France. Il ſe tint un Concile à Eſtampe où Saint Bernard engagea les Eveſques de France à prendre le parti d'Innocent II. contre Anaclet; de ſon coſté Anaclet aſſembla un Concile à Rome dans lequel il excommunia Innocent & tous ſes adherents. C'eſtoit excommunier bien des gens tout à la fois, car Innocent avoit dans ſes intereſts une grande partie de l'Europe, & l'Empereur meſme; ce qui dans ce temps là eſtoit une choſe aſſés rare, de voir un Empereur bien avec un Pape. Lothaire qui eſtoit alors l'Empereur regnant, ramena Innocent II. à Rome & ſe fit couronner par luy, ce qui donna lieu à la peinture dont nous avons parlé, qui offenſa ſi fort l'Empereur Friderich de Suaube. Anaclet occupoit pourtant encore le Vatican & le chaſteau St. Ange d'où il ne put eſtre chaſſé. De ſorte que tout

L'an 1124. 1130. *Loth. II.* 1133.

auſſitoſt que Lothaire s'en fut retourné en Allemagne; Anaclet ſouſtenu de Roger qu'il avoit fait Roy de Sicile tout exprés pour l'avoir à ſa devotion, chaſſa Innocent, s'empara par armes de toutes les villes de l'eſtat eccleſiaſtique; & le Pape Innocent ſe retira à Piſe, où il ſe conſola en tenant un Concile, dans lequel il excommunia Anaclet & tous ſes partiſants. Juſques icy tous ces demelés s'eſtoient pourſuivis par les armes & par conſequent par la violence & par l'effuſiõn du ſang ſelon l'eſprit de l'evangile des Papes, mais la concluſion fut encore bien plus ſanglante. L'Empereur Lothaire revint en Italie au ſecours du Pape, avec deux grandes armées, à la teſte de l'une deſquelles Innocent ſe mit, ces deux armées ravagerent l'Italie & particulierement le Royaume de Naples, les villes furent priſes, la campagne fut deſolée, la Pouille & une partie de la Calabre furent ſubjuguées & conquiſes ſur Roger Roy de Sicile; le tout pour la
1138. querelle de ces deux Papes qui furent cauſe par leur ſchiſme de mille deſolations. Anaclet acheva de terminer cette querelle par ſa mort, & Innocent pour confirmer les ſuittes de ſa victoire tint un Concile, qui fut appellé le dixieſme œcumenique & le ſecond de Latran.

Aprés cela l'Egliſe Romaine fut environ vint ans ſans ſchiſme,
1159. *Baron. in hunc ann. & ſequent. Radev. &c. Platin.* c'eſtoit beaucoup en ce temps la. Il y en eut un grand & conſiderable aprés la mort d'Adrien IV. qui avoit eu ces furieux demelés avec le grand Empereur Friderich Barberouſſe au ſujet de la queſtion, ſcavoir ſi les Empereurs tiennent l'Empire des Papes. La cour de Rome eſtoit diviſée en deux parties, l'une eſtoit contre l'Empereur & l'autre eſtoit pour luy. La cabale oppoſée aux Empereurs elut un nommé Roland qui ſe fit appeller Alexandre III. Celuy la meſme, comme nous avons vu, qui avoit ſouſtenu à Friderich que les Empereurs tenoient l'Empire des Papes. Les partiſants de l'Empereur au contraire elurent le Cardinal Octavien qui ſe nomma Victor IV. Et comme ce dernier avoit la faveur du ſenat & du peuple il malmena ſon competiteur, luy arracha de vive force le manteau pontifical & s'en reveſtit. Il ſe fit creer & conſacrer Pape dans Rome, & Roland qui avoit pris le nom d'Alexandre III. fut obligé de s'aller faire conſacrer à cinq ou ſix lieues de Rome dans un lieu appellé Nym-
L'an 1160. Radev. l. 2. c. 55. & 67. pha. L'Europe ſe vit encore diviſée & partagée entre ces deux Papes. L'Empereur Friderich en qualité d'Empereur ſe voulut rendre maiſtre de ce different & le faire decider par un Concile, lequel il convoqua à Pavie. Les deux Papes y furent cités, Alexandre n'y voulut pas comparoiſtre, Victor y plaida ſa cauſe & la gagna, aprés

avoir

avoir prouvé qu'il avoit esté le premier installé & proclamé Pape, sans aucune opposition du parti de Roland. L'election d'Alexandre III. fut donc cassée dans ce Concile de Pavie, l'Allemagne & l'Italie furent pour son competiteur & la France & l'Angleterre furent pour luy. Voicy donc encore une fois l'Europe aux mains pour deux Evesques; Alexandre se sauva en France, y tint un Concile à Tours
où il excommunia & Frederich & Victor. En Italie Victor tint son 1162.
Concile à Lodi où il excommunia aussi Alexandre & tous ses fauteurs.
Il mourut l'année suivante, & le schisme continua dans son successeur. 1165.
Car les Cardinaux elurent aprés luy Guy de Creme qui prit le nom de Paschal III. Ce second Pape retint dans son obeissance les mesmes provinces qui avoient obei à Victor IV. & parce qu'Alexandre III. revenu en Italie luy debauchoit une partie des Italiens & mesme s'estoit emparé de Rome, l'Empereur Friderich I. passa en Italie
avec une grande armée pour le soustenir. Il livra la bataille à une ar- 1166.
mée de trente mille Romains qui tenoient pour Alexandre & la defit. En suitte de cette victoire il entra triomphant dans Rome & y restablit Victor. Cet avantage que Victor remporta sur Alexandre cousta bien cher à l'Italie & à l'Allemagne. L'armée des Romains perit par les armes des Allemands, & celle des Allemands perit par la peste. Ainsi la querelle de ces deux prêtres ambitieux fit mourir une infinité d'hommes. La ruine de l'armée Allemande fit reprendre le courage au parti d'Alexandre, l'Italie fut deschirée, ville contre ville, province contre province, les uns pour les autres contre Victor, qui mourut à Rome & laissa sa place à un troisiesme Antipape,
ce fut l'Abbé de Strume qui prit le nom de Calliste III. L'Empereur 1169.
Friderich fit un cinquiesme Voyage en Italie pour soustenir ce troisiesme Antipape. 1174.
Dans ce dernier voyage Friderich fut moins heureux que dans les precedens. Le parti qui tenoit pour Alexan-
dre gagna sur luy une grande bataille dans la Lombardie. Ce qui 1175.
le reduisit à faire la paix avec Alexandre III. de la maniere que nous avons vu cy devant. L'Antipape Calliste III. vit mourir son authorité par la paix qui se fit entre Frederich & Alexandre:
aprés avoir tenu son siege premierement à Rome & en suitte à Viter- 1177.
be il fut obligé de se despouiller de sa dignité, & de laisser Alexandre seul maistre du pontificat. Ce dernier schisme dura plus que les guerres du Calvinisme du siecle passé & donna lieu à tant de combats, de sieges & de batailles que peut estre n'en trouveroit on pas davantage dans ces guerres que l'on attribue aux protestants.

Je ne croy pas qu'il soit fort necessaire de nous arrester sur le schisme de Pierre Corbaria que l'Empereur Louis de Baviere fit creer Antipape à Rome contre Jehan XXII. Ce que nous en avons dit dans l'histoire des entreprises des Papes sur le temporel des Empereurs suffit. Parce que les horribles agitations qui troublerent en ce temps la l'Italie, ne furent point causées par cet Antipape ni pour ses interêts, ce fut un phantosme que Louis de Baviere eleva pour faire peur à Jehan XXII. mait qui ne fit ni peur ni mal, & disparut incontinent. Ce pauvre homme aprés avoir porté le nom de Pape un peu plus d'un an, vint y renoncer la corde au col aux pieds de Jehan, qui s'assura de sa personne & le retint prisonnier dans son palais d'Avignon. Ainsi n'ayant rien de considerable à dire de ce schisme nous pouvons passer au dernier & au plus grand de tous: c'est celuy qui a duré plus de cinquante ans pendant lesquels l'Eglise Romaine avoit un Pape à Avignon ou en Espagne, & l'autre à Rome. Où estoit alors le siege de l'infaillibilité, & la bouche par laquelle le ciel prononce ses decisions & ses arrêts? C'est icy que toute la Theologie de Rome est à bout. Hors de l'Eglise il ne sçauroit y avoir de salut, ceux qui sont dans le schisme sont hors de l'Eglise & par consequent il n'y a pas de salut pour eux, voyla leur principe. Durant ces cinquante ans toute l'Europe estoit partagée, la moitié necessairement estoit dans le schisme, car de ces deux Papes regnants il ne pouvoit y en avoir qu'un vray: l'autre estoit schismatique, excommunié, fils de la geesne & chef des reprouvés lesquels il menoit aux enfers avec luy. Cependant le Sieur Maimbourg avoue que dans l'un & l'autre parti il y avoit de tres honnestes gens, mesme *des saints, des saints à revelations & à miracles.* Il faut donc qu'il y ait eu des saints & *des saints à miracles & revelations* qui ayent esté damnés, parce qu'ils estoient hors de l'Eglise en qualité d'excommuniés & de schismatiques. Ces Messieurs se tireront de cette difficulté quand il leur plaira. Mais avant que de faire des reflexions il faut faire l'histoire.

Marginalia: 1328. — 1330. — *Hist. du grand schisme, liv. 1.*

CHA-

CHAPITRE XI.

Abbregé de l'histoire du grand schisme d'Occident sous Urbain VI. Boniface IX. Innocent VII. Gregoire XII. d'une part, & Clement VII. Benoist XIII. & Pierre Mugnos de l'autre: & Alexandre V. & Jehan XXIII. d'un troisiesme parti.

PHilippe le Bel croyoit avoir fait un grand coup d'avoir obligé les Papes à venir en France tenir leur siege à Avignon. Les entreprises de Boniface VIII. luy firent craindre que l'ambition de la cour de Rome ne jettast la France dans le deplorable estat où elle avoit jetté & retenu l'Empire depuis prés de trois cents ans. C'est pourquoy aprés avoir mis Boniface VIII. à la raison, selon que nous l'apprenons de l'histoire, il voulut avoir les Papes sous sa main, s'imaginant qu'il les retiendroit bien plus aysement dans leur devoir. Mais ce Conseil reussit mal pour la France, la cour de Rome transportée à Avignon remplit le Royaume de mille impuretés, & l'espuisa par l'avarice des Papes & de leur Clergé. Car c'est dans ce temps là que furent inventées les Annates, les reservations, les indults & mille autres moyens que la cour Romaine trouva pour attirer de l'argent & dont on a voulu tant de fois se delivrer du depuis sans en avoir pu venir à bout. Monsieur de Mezeray est court la dessus mais il est bon: *Le séjour de la cour de Rome en France y a introduit*, dit-il, *trois grandes desordres, la simonie fille du luxe & de l'impieté, la chicane exercice de grattepapiers & gens oiseux, tels qu'estoient une infinité de Clercs fayneants qui suivoient cette cour; & un autre execrable dereglement à qui la nature ne sçauroit donner de nom.* Aprés cela qui doutera que ce ne soit la cour sainte, & que le Pape ne soit *sa sainteté par excellence?* Clement V. fut le premier qui transporta le siege Papal de Rome à Avignon: c'estoit une grande folie de quitter une ville comme Rome qui estoit à luy pour demeurer dans une ville comme Avignon qui ne luy appartenoit pas; car alors cette ville estoit encore à Charles Roy de Sicile. Mais il s'estoit engagé à Philippe le Bel de faire cela, sans quoy il n'auroit pas eu les voix des François dans l'election. Aprés luy six Papes tinrent leur siege au mesme lieu d'Avignon, durant l'espace de soixante & quatorze ans selon la supputation de Platine, Jehan XXII. Benoist XII. Clement VI. Innocent VI. Urbain V. & Gregoire XI. tous Francois & la plus

Abbregé &c. dans la vie de Philippe le Bel.

L'an 1305.

plus part Limousins. Les Italiens qui se voyoient exclus du Papat par les François par une possession de prés de quatre vingt ans se desesperoient, & firent tous leurs efforts pour ramener le Pape en Italie. Ils pousserent en avant un Evesque que Gregoire XI. vouloit obliger à la residence; qui respondit au Pape, toy qui veus obliger les Evesques à resider au milieu de leurs troupeaux, pourquoy as tu abandonné le tien & pourquoy demeures tu hors de la ville où est naturellement ton siege? On pretend que cette pointe le piqua, one mploya mesme une sainte, & une *Sainte à revelations & à miracles:* ce fut sainte Catherine de Siene, afin que ce changement fust authorisé par un profete. Tous ces moyens reussirent, Gregoire XI. restablit son siege à Rome, en mourant il vit qu'il avoit esté trompé par ces revelations pretenduës, & exhorta ceux qui l'assistoient à la mort de s'en donner de garde. Dans le fonds la veritable raison du retour des Papes à Rome fut la politique, qui a tousjours esté le premier mobile des mouvements de la cour de Rome. L'estat ecclesiastique s'en alloit perdu, Rome menaceoit de secouer le joug,& les Florentins levoient desja l'enseigne de la rebellion en faveur de toute l'Italie contre les Papes. C'est pourquoy Gregoire onziesme aprés avoir regné sept ans à Avignon vint restablir son siege à Rome où il mourut peu de temps aprés, bien faché d'avoir quitté la France, & des peuples souples & obeissants pour se remettre entre les mains des Romains qui durant l'absence des Papes avoient pris l'habitude d'estre maistres & ne la pouvoient quitter.

Platine.

Aprés la mort de Gregoire XI. les Cardinaux François eussent bien voulu elire un homme de leur nation. Mais le peuple Romain persuadé qu'un Pape Francois retourneroit tenir son siege en France, contraignit par armes & par menaces le College des Cardinaux de faire un Pape Italien. L'on choisit donc parce qu'il le falut, Berthelemy Archevesque de Bary qui prit le nom d'Urbain VI. Cet homme dur & naturellement violent voulut exercer un Empire tyrannique sur les Cardinaux, desja fort mecontents de ce qu'on leur avoit osté leur liberté dans l'election, ce qui les obligea à se revolter contre luy. Les Cardinaux François se retirerent d'abord à Anagnie ville de l'estat ecclesiastique, declarerent à Urbain VI. qu'ils ne le reconnoissoient point pour vray Pape & luy defendirent d'agir en cette qualité parce qu'il s'estoit fait elire par violence. En suitte ils firent revolter les troupes qui estoient au service d'Urbain, ils traitterent avec Jehanne Reine de Naples pour l'engager dans leurs interêts & pour se procurer une retraitte

Theod. à Niem, lib. I. Ciacon. Platin. &c.

retraitte où ils pussent elire un autre Pape en fureté. Il n'y avoit auprés d'Urbain que trois Cardinaux qui estoient Italiens : c'estoit peu mais cependant ces trois representoient une nation. Les autres Cardinaux revoltés estoient tous François, n'estant que d'une nation ils craignoient que cela ne formast un prejugé contre l'election qu'ils alloient faire. Ils travaillerent donc à debaucher ces trois Cardinaux qui estoient demeures attachés à Urbain, & ils en vinrent à bout par la plus insigne fourbe qui ait jamais esté faite. Ils firent rendre à chacun de ces trois Cardinaux en particulier une lettre secrette par laquelle on promettoit de le faire Pape aussitost qu'il seroit arrivé à Fondi, qui estoit le lieu du Royaume de Naples où l'on devoit faire l'election. En mesme temps on avertissoit chacun d'eux de tenir la chose secrette, afin que les deux autres n'en eussent point de jalousie, & ne traversassent pas le dessein qu'on avoit. Je ne sçay comment on n'a pas honte de produire de semblables actions : le Sieur Maimbourg qui ne se fait point une affaire de passer sous silence ce qui n'est pas avantageux à la cause qu'il favorise, devoit ce me semble avoir supprimé cet endroit de l'Histoire, si honteux aux Cardinaux Francois & au Pape qu'ils elurent, pour lequel il se declare si ouvertement.

Theodor. à Niem, lib. 1. cap. 9.

Il est facile à croire que les trois Cardinaux Italiens arriverent bien promptement & bien eschauffés à Fondi, attirés par un si puissant leurre. . Mais ils furent bien estonnés & bien surpris quand ils virent peu de jours aprés qu'on elut dans le Conclave Robert Cardinal de Geneve qui prit le nom de Clement VII. Ainsi Urbain VI. se vit en teste un Antipape cinq mois aprés son exaltation. Rien au monde n'est si singulier que la maniere dont le Sieur Maimbourg traitte cette matiere ; & pour n'estre pas le seul qui la traitte ainsi, la chose n'en est pas moins admirable. Le monde se partagea, incontinent les Royaumes & les Estats de l'Europe choisirent pour leur Pape, les uns Urbain VI. & les autres Clement VII. Il est certain que l'un des deux fut un Antipape & ses sectateurs furent des schismatiques. Cependant par un milieu fort surprenant le Sieur Maimbourg declare que les uns ni les autres n'estoient schismatiques, *Que les foudres & les anathemes que les deux Papes lancoient reciproquement l'un contre l'autre, & contre tous ceux qui suivoient un parti contraire au leur ne faisoient nul mal a personne.* Puisqu'il n'y avoit point alors de schismatiques il n'y avoit point d'Antipape. Car il est constant que tous ceux qui adherent à un Antipape sont schismatiques selon leur Theolo-

1378. 2. de septemb.

Hist. du grand schisme &c. l. 1. p. 93.

Theologie. S'il n'y avoit point d'Antipape, il y avoit donc deux vrays Papes: Jesus Christ avoit deux lieutenants & l'Eglise trois espoux. Je dirois au Sieur Maimbourg ce qu'il fait dire à un autre: *S'il croit au rapport des Cardinaux il doit reconnoistre Clement, & s'il ne veut pas qu'on y croye, il faut qu'il tienne pour Urbain.* Et en effect il se declare assés ouvertement contre Urbain comme contre un Pape intrus, creé par une pure violence & par la fureur du peuple Romain, absolument contre les canons; cependant il ne veut pas que ce soit un Antipape. Pourquoy? Parce qu'il seroit obligé de dire comme nous que sa Sainte Catherine de Siene, *sainte à revelations & à miracles*, qui soustenoit Urbain dans son schisme estoit une fourbe, & une debiteuse d'illusions, de fausses visions & de faux miracles. Mais, dit le P. Maimbourg, chacun dans son parti estoit dans la bonne foy, & croyoit que le Pape auquel il obeissoit estoit canoniquement elu. Et que fait cela? ne faut il qu'estre dans la bonne foy pour n'estre ni schismatique ni heretique? Selon cela nous ne sommes plus dans l'heresie ni dans le schisme, car nous sommes dans la bonne foy. Qui a jamais ouy dire qu'une ignorance non invincible dans une chose de fait mette les gens en seureté & les garantisse de schisme ou d'heresie? N'estoit il pas notoire que les Romains avoient forcé les Cardinaux les armes à la main à elire un Pape Italien? Et ce qu'on appelle la violence n'est elle pas entierement opposée à ce qu'on appelle des Elections Canoniques? C'est un terrible embarras que celuy où se trouvent les devots defenseurs de ce chef qui est le lien & le centre de l'unité! De part & d'autre on voit des saints à miracles & à visions, car Clement Pape d'Avignon qui ne vouloit en rien estre inferieur à son concurrent, se fit aussi un saint à miracles: & comme Urbain avoit sa sainte Catherine de Siene, il voulut avoir son beat Pierre de Luxembourg: de bien meilleure maison à la verité que la sainte du Pape Italien, mais beaucoup plus jeune & moins authorisé; car ce Pierre de Luxembourg par les miracles duquel Clement voulut soutenir la verité de son pontificat, n'avoit que 18. ans quand il mourut. Sans doute le St. Esprit estoit d'intelligence avec la mauvaise estoille de l'Eglise pour entretenir le schisme & pour retenir les hommes dans l'ignorance de la verité & du bon parti. Ces gens qui veulent nager entre deux eaux, estre pour tout le monde & ne se declarer contre personne, sont sujets à se jetter dans des embarras d'où ils ne peuvent sortir. Nous en avons plus d'un exemple en ce siecle dans les demeslés qu'on y a vus renouveller sur les matieres de la grace, & sur d'autres points.

Le premier fruit de cette division fut la rupture dans le corps de l'Eglise Latine : la France, l'Espagne, l'Escosse furent de l'obedience de Clement VII. qui vint enfin restablir son siege à Avignon; l'Italie & l'Allemagne tinrent pour le Pape seant à Rome. Le second, fut les anathemes & les excommunications mutuelles, car les deux Papes ne manquerent pas de s'excommunier mutuellement avec tous leurs adherants. Le troisiesme fruit fut une bonne guerre qui cousta bien du sang à l'Italie. Le Pape Clement VII. estoit encore en Italie, ses gens tenoient le chasteau saint Ange, & l'autre Pape estoit maître du reste de la ville. Ainsi dans Rome mesme les deux partis estoient continuellement aux mains & il en coustoit tousjours du sang. En mesme temps on faisoit la guerre à la campagne. Clement mit aux champs les troupes Bretonnes & Gasconnes que les Cardinaux avoient fait revolter contre Urbain. Les Romains sortirent de leur ville pour donner bataille à ces troupes, & furent battus à la campagne avec une fort grande perte des leurs. Les Bretons & les Gascons victorieux entrerent dans Rome, porterent la terreur jusques dans le Capitole & dans le Vatican, tout fut desolé, ruiné & brulé jusqu'au portes de la ville; & ceux qui estoient dans le chasteau saint Ange de l'autre costé tuoient de dessus leurs remparts, & faisoient des sorties qui reduisirent cette ville aux dernieres extremités. Le Pape Urbain VI. pour se vanger de ces insultes qu'on luy faisoit & au dedans & au dehors, fit faire main basse sur tout ce qui se trouva d'Ultramontains à Rome, prestres, femmes & enfants, rien ne fut espargné, ils estoient à la verité fort innocents, gens qui estoient à Rome ou par curiosité, ou par devotion, ou pour avoir des benefices, mais n'importe; c'estoit tousjours se vanger. Peu de temps aprés ce mesme parti d'Urbain prit bien une vangeance plus utile & plus glorieuse. Urbain fit une bonne armée des troupes de Lombardie, de celles que luy avoit 1379.
envoyées l'Empereur Wenceslas, & des vielles bandes aguerries d'un *Platine,*
certain Jehan Acut, fameux Capitaine qui louoit ses troupes à celuy *Sabell.*
qui luy donnoit le plus d'argent. Cette armée rentra dans Rome, obli- *Theodor. à Niem.*
gea tous les partisants de Clement à se retirer dans le chasteau S. Ange, où on les assiegea de fort prés & on les reduisit à la derniere extremité. L'armée de Clement s'approcha de Rome pour secourir la citadelle qui tenoit pour luy, ou pour attirer les Romains à la bataille. Elle se donna, mais avec un succes funeste au parti de Clement; le Comte Alberic de Balbiano qui commandoit l'armée du Pape Urbain, sortit de Rome & tailla en pieces l'armée de Clement avec un si grand carnage qu'à

peine en eschapat-il quelques uns pour demeurer prisonniers. Ce fut en cette occasion dit le Sieur Maimbourg qu'on vit les tiares pontificales se passer sur le ventre les unes aux autres; *Aigles contre aigles, Romains contre Romains.* Ce fut là qu'on respandit en abondance *le sang Chrestien pour le throne de ce Royaume tout spirituel que Jesus Christ n'a establi dans son Eglise qu'en versant tout son sang pour le salut de tous les hommes, & en pacifiant toutes choses au ciel & sur la terre.* Ne trouves vous pas Monsieur, que celui qui fait cette reflexion a bonne grace de nous venir reprocher que nous avons estabili le regne de nôtre nouvel Evangile par le fer & par le feu?

Hist. du grand schisme, lib. 1. p. 138.

Cette Victoire d'Urbain reduisit Clement à de grandes extremités; de Fondi où il avoit demeuré depuis son election il se sauva à Naples. Mais la bonne fortune de son antagoniste le suivoit par tout, l'authorité de Jehanne Reine de Naples ne le put mettre en seureté ni le garantir de la fureur du peuple de cette ville, qui se declara pour Urbain contre la Reine & contre Clement. Tout ce que purent faire & le Pape & la Reine dans cette sedition populaire fut de se sauver dans un chasteau, d'où Clement quitta la partie à Urbain, luy abandonna l'Italie, se retira en France & enfin se posa dans la ville d'Avignon.
1379. La Reine de Naples ayant trouvé moyen de chastier & de reprimer les rebelles employa ses troupes contre Urbain & continua de desoler toute cette partie de l'Italie qu'on appelle l'estat ecclesiastique, jusqu'aux portes de Rome. Les Romains las d'estre mangés par les deux armées se voulurent defaire de leur Pape qui estoit la cause que leur pays estoit devenu le theatre de la guerre. Ils se revolterent contre luy, essayerent de l'empoysonner, & ne l'ayant pû faire ils voulurent l'assassiner & forcerent pour cela son palais. Sa bonne fortune plustost que sa sagesse le sauva de leurs mains, & appaisa cette fureur populaire sans que personne s'en mêlast. En mesme temps les deux Papes l'un à Rome & l'autre à Avignon se fulminerent de nouveau & publierent une Croysade avec indulgences plenieres à tous ceux qui prendroient les armes contre l'Antipape & contre ses adherants. Les Historiens nous apprennent que cela fut cause d'un nombre infini de maux, de meurtres, de pilleries & d'assassins: car pour gagner des indulgences ces miserables aveuglés se croysoient les uns contre les autres dans un mesme pays & dans une mesme ville, & se faisoient une cruelle guerre; de sorte que ce schisme eut une maligne influence qui causa de terribles desordres dans tout l'Occident.

Annal. Rayn. ad ann. 1379.

Theod. à Niem, lib. 1.

Mais

Mais l'un des plus grands fut, les desolations & les revolutions qui arriverent au Royaume de Naples. Urbain pour se vanger de la Reine Jehanne qui avoit pris le parti de Clement, l'excommunia, la depouilla de ses estats, & les donna à conquerir à Charles de Duras parent de la Reine & de mesme maison qu'elle. Ce miserable Prince qui mesme devoit heriter de Jehanne le Royaume de Naples, pour s'avancer de quelques jours la possession de cette couronne se laissa gagner par Urbain. Et ce Pape pour luy donner le moyen de payer son armée fondit les croix d'argent & d'or, les calices & les statues des saints, dont le metal & la matiere furent trouvées de quelque valeur. Il falut que les bons saints de Paradis qui ne s'estoient pas meslés de cette affaire en patissent pourtant. Et bienheureux furent les saints qui n'estoient que de bois & de pierre, car ce furent les seuls qu'on espargna, parce qu'on ne put en faire de la monnoye. Charles de Duras chargé de ces saintes reliques fit la guerre avec un tres grand succés. Il vint à Naples avec une bonne armée, mais il n'eut pas besoin de s'en servir, car les habitants de la ville luy ouvrirent les portes, & se revolterent contre leur Reine. Cette Princesse fut assiegée & l'armée qui la venoit secourir sous la conduitte d'Othon son mary, ayant esté defaite absolument, taillée en pieces & Othon luy mesme pris, elle fut obligée de se rendre à discretion au vainqueur. Ce meschant homme ministre des passions & de la vangeance d'Urbain VI. aprés avoir gardé cette grande Reine prisonniere huit mois, la fit inhumainement estrangler dans sa prison. Voila des fruits de l'enorme ambition des Papes, les suittes naturelles du Papisme, & les actions des devots du saint siege. Ainsi perit cette Reine descenduë de la race de Charles d'Anjou frere de St. Louis, à qui les Papes avoient donné le Royaume de Naples, que les Papes osterent à la petite fille de son petit fils: ce qui fait voir que ces usurpations & ces entreprises des Papes n'ont pas tousjours esté sans suitte. C'est ainsi que cette Reine fut payée de la foiblesse qu'elle avoit eüe d'aliener en faveur des Papes, de la Comté de Provence le beau Comtat & la ville d'Avignon. Cette triste mort ne fut pas la punition de ce qu'elle avoit adheré à Clement comme l'ont publié ces partisans d'Urbain. Mais on peut la regarder comme un chastiment de l'humeur altiere & superbe de cette Reine qui ne voulut jamais qu'Othon de Bronswik son quatriesme mary fust Roy de Naples, & ne le traitta jamais que comme le premier de ses sujets, jusqu'à l'envoyer en Ambassade à Rome, rendre hommage au Pape en son nom. Tous ceux qui dans

Rayn. annales, in ann. 1381.

Theodor. à Niem.

ce Royaume de Naples avoient tenu le parti de Clement ne furent gueres mieux traittés, on les chargea de fers, on les jetta dans de noires prisons & on les fit perir de miseres.

Jehanne Reine de Naples voyant la puissante ligue que le Pape Urbain faisoit contre elle, & le don qu'il avoit fait de ses estats à Charles de Duras, de son costé avoit adopté Louis Duc d'Anjou fils de France, frere de Charles cinquiesme, & l'avoit fait heritier de tous ses estats. Ce Prince se mit en devoir de venir defendre les estats dont il devoit estre heritier, & la Reine de laquelle il devoit heriter. Mais il tarda trop, c'est pourquoy cette pauvre Princesse eut le temps d'estre depouillée de son Royaume & privée de la vie. Car prés de deux ans s'escoulerent avant que Louis Duc d'Anjou entrast dans le Royaume de Naples. Le Pape Clement l'envoya donc comme son chevalier chargé de richesses, se battre pour luy contre Urbain, comme Urbain avoit envoyé Charles de Duras chargé de l'or & de l'argent de Rome se battre contre la Reine de Naples. Mais la fortune estoit par tout contraire à Clement. Louis Duc d'Anjou couronné Roy de Naples par le Pape Clement VII. mena miserablement perir en Italie une armée de soixante mille hommes, riches des depouilles de toute la France. Charles de Duras ne voulut jamais donner aux François le plaisir de se battre, il se renferma dans ses villes, il abandonna la campagne aux François, qui l'eurent bien tost desolée & qui perirent enfin de misere, en faisant perir avec eux un
1384. million d'autres hommes. Louis Duc d'Anjou y mourut luy mesme d'une miserable maladie contagieuse qui consuma une partie de ceux qu'il avoit menés avec luy. Ce Prince qui estoit passé en ce pays, le plus riche Prince du monde, estoit si pauvre au bout de deux ans, que quand il mourut il n'estoit habillé que de toille peinte & pour vaisselle il n'avoit qu'une tasse d'argent. Les miserables restes de son armée reschapés de la famine, de l'espée & de la peste revinrent en France en mandiant leur pain. Voila desja une infinité d'hommes qui perirent pour cette querelle des deux Papes, mais ce n'est rien en comparaison de ce qui perit dans la suitte. Car de là sont venus ces droits que les Roys de France pretendent avoir sur le Royaume de Naples. Ce Louis Duc d'Anjou à qui Clement VII. Pape ou Antipape, cela nous importe peu, avoit donné le Royaume de Naples, mourut, & laissa à ses heritiers ce vain tiltre de Roy de Naples, qui se conserva dans sa famille jusqu'à Charles IV. qui herita de René Roy de Sicile & de Naples, & mourant sans enfants laissa son til-

tre & ses droits à Louis XI. lequel il institua son heritier l'an 1481. Et c'est ce qui a tant de fois fait passer des armées en Italie où elles sont miserablement peries : d'où vient ce proverbe que l'Italie est le tombeau des François. C'est au schisme de Clement & d'Urbain que la France doit imputer toutes ces pertes, & l'Italie toutes les horribles desolations qu'elle a souffertes pendant prés de 200. ans, durant lesquels elle a esté le champ des combatants & le prix du victorieux.

Ce n'estoit pas assés à Urbain de faire jouer ces sanglantes tragedies dans l'Italie, il fit encore publier une Croysade en Angleterre Royaume de son obedience, contre la France qui estoit de l'obedience de Clement : Henri Spenzer Evesque de Norwik fut la trompette de cette sedition. Il assembla une armée de vint ou trente mille Croysés, se mit à leur teste & se fit general d'Armée comme faisoient les Evesques d'alors, dignes generaux de l'antechrist. Avec cette armée de pelerins & de soldats de Jesus Christ il vint fondre sur la Flandres, qui estoit pourtant pays d'obedience d'Urbain, pour lequel il avoit pris les armes. Là il fit perir un grand nombe de miserables, & y vit aussi perir son armée de Croysés. Encore autres torrents de sang respandus par ces vicaires de Jesus Christ, qui n'a pas versé d'autre sang que le sien. 1383.

Le Pape Urbain qui se trouvoit si bien du service que luy rendoit le Royaume de Naples sous la conduitte de Charles de Duras qu'il en avoit mis en possession, crut qu'il en tireroit encore d'avantage d'utilité s'il pouvoit s'en rendre absolument le maistre en le faisant posseder en tout ou en partie par son neveu. En donnant à Charles l'investiture de ce beau Royaume, par un traitté il l'avoit obligé d'en promettre une grande partie à ce neveu. Il voulut que le nouveau Roy de Naples executast ce traitté. Dans cette veüe il alla à Naples, où sa presence donna lieu à de nouvelles tragedies dans lesquelles ce Pape joua luy mesme un tres fascheux personnage. Charles de Duras le fit arrester & le fit mener prisonnier dans un chasteau : en y allant conduit par les gens du Roy de Naples il les excommunioit tout en chemin faisant, à droit & à gauche. Mais malgré toutes ces excommunications il falut marcher & quand Charles le tint en lieu de seureté il ne le laissa point aller qu'il ne l'eust mis hors d'estat par de nouveaux traittés de rien entreprendre pour son neveu sur le Royaume de Naples. Il le retint mesme assés longtemps dans une honneste prison à Naples. Mais enfin comme luy mesme fut obligé de sortir pour aller contre son competiteur Louis Duc d'Anjou, pen-

Theod. à Niem Secret. de ce mesme Pape.

1383.

Le mesme

pendant son absence le Pape luy eschapa & s'alla mettre en seureté dans le chasteau & dans la ville de Nocera, qui avoit esté cedée à son neveu dans ce Royaume de Naples. Ce fut là qu'Urbain vit une estrange revolution, il decouvrit une partie faite contre luy entre le Roy de Naples & ses Cardinaux, qui à ce que dit l'un des domestiques de ce Pape qui a escrit son histoire, n'avoient pas moins dessein que de le faire bruler comme heretique. Ce qui est certain c'est que Charles & les Cardinaux se vouloient defaire de ce tyran. Mais ils furent prevenus, la conjuration fut decouverte, les pauvres Cardinaux furent saisis, jettés dans de noires prisons, brisés sur des tortures & sur des geesnes. Charles de Duras de son costé fit souffrir mille cruels supplices aux ecclesiastiques qui tenoient pour Urbain. Le Pape l'excommunia, le deposa, le despouilla de ses estats, le cita à respondre devant luy du crime de felonnie dont il l'accusoit comme un vassal rebelle, en mesme temps il mit la ville de Naples sous l'interdit. Charles comparut devant le Pape avec une armée avec laquelle il l'assiegea & prit jusqu'à la premiere enceinte du chasteau de Nocera. Urbain reduit aux dernieres extremités se defendoit dans la forteresse par les armes spirituelles, faute de meilleures. Tous les jours trois fois il paroissoit à une fenestre du chasteau, d'où il excommunioit à chaque fois les assiegeants au son d'une clochete & en eteignant des cierges renversés. N'est ce pas la jouer une veritable Comedie, & exposer la religion à la moquerie, je ne dis pas des infideles & des incredules, mais des sages & des honnestes gens ? Toutes ces excommunications reiterées trois fois le jour n'empeschoient pas les assiegeants d'avancer leurs travaux, & n'auroient pas garanti Urbain d'un triste sort, si par le moyen des troupes que les Francois avoient encore en Italie, il n'eust esté enlevé de cette fortresse, qui auroit esté son tombeau comme elle estoit sa prison. Les Francois comme attachés au Pape Clement estoient grands ennemis d'Urbain, mais ils estoient encore bien plus grands ennemis de Charles de Duras Roy de Naples. C'est pourquoy pour luy faire depit & pour profiter des thresors qu'Urbain avoit avec luy, ils entreprirent de le tirer du Chasteau de Nocera, & y reussirent. Voila bien des troubles & bien des combats, & comme ils ont tous leur source dans ce schisme des Papes, il a esté fort à propos de les representer au public afin qu'il en fasse une opposition aux pretendus troubles causés par le Calvinisme.

Parce que je m'attache precisement aux troubles qui sont nés de ce schisme,

schisme, je ne parleray pas de ceux qui n'ont pas une estroite liayson avec luy. C'est pourquoy nous ne dirons rien des circonstances de la mort de Charles de Duras qui laissa le Royaume de Naples pour aller usurper la couronne de Hongrie, où il fut malheureusement assassiné & traitté selon ce qu'il meritoit. Mais il est essentiel à l'histoire des troubles causés par ce schisme de remarquer qu'aprés la mort de de Charles de Duras Roy de Naples la Reyne sa vefve fit incontinent proclamer Roy, Ladislas son fils aagé de sept ans. Clement VII. ne voulut pas perdre l'occasion de cette minorité pour exciter de nouveaux troubles dans ce Royaume de Naples afin d'en chasser une famille qui luy estoit ennemie & qui avoit soustrait le Royaume de son obeissance. Il envoya Othon de Bronsvic mari de la feüe Reyne Jehanne qui fit soulever ce Royaume en faveur de Louis II. Duc d'Anjou & Roy titulaire de Naples, fils de ce Louis aussi Duc d'Anjou auquel Clement avoit donné ce Royaume à conquerir & qui dans cette entreprise avoit perdu la vie. Le dessein de Clement reussit admirablement d'abord. La ville de Naples cruellement deschirée par quātre ou cinq factions entretenuës par les partisants des deux Papes & des deux jeunes Roys Ladislas fils de Charles, & de Louis fils de Louis. Ces factions desoloient cette malheureuse ville & la baignoient de sang. Clement profitant de cette division par les intelligences qu'il entretenoit dans la ville se fit livrer une des portes par laquelle Othon de Brunswik fit entrer une armée. Et en mesme temps le Pape Urbain qui avoit son parti & ses troupes dans le Royaume de Naples faisoit entrer sous la conduite de Raymond des Ursins d'autres gens par la porte Capuane. De sorte que d'un costé on entendoit des soldats entrans par l'une des portes de la ville qui crioient vive *le Pape Clement & le Roy Louis*, & de l'autre il entroit d'autres troupes qui crioient *vive le Pape Urbain & le Roy Ladislas*. On peut juger quelle estoit alors la face de Naples & en quel estat ces deux vicaires de Jesus Christ reduisirent cette belle & grande ville. Elle devint un effroyable theatre de toutes sortes de violences, les partisants & les troupes d'Urbain furent battus, Raymond des Ursins qui les conduisoit, eut bien de la peine à se sauver aprés avoir vu ses soldats mourir à ses pieds. Tous ceux qui avoient favorisé le parti de Charles de Duras contre Louis d'Anjou, & celuy d'Urbain contre Clement furent massacrés, esgorgés, emprisonnés, pillés & depouillés. Ce Royaume se vit donc encore une fois soumis à Clement le Pape d'Avignon. Urbain le Pape d'Italie estoit alors à Genes & à Luques d'où il foudroyoit ses ennemis,

ennemis, faisoit publier des Croysades, contre Clement & contre Louis. Pour monoye à payer les troupes il promettoit des indulgences, mais on commenceoit un peu à revenir de cette folie, & il ne se trouva personne qui voulust aller faire la guerre à ses despens, pour ces lettres de seureté d'entrer en paradis, que ce Pape distribuoit & offroit si liberalement. Il tenta par d'autres armes de recouvrer le Royaume de Naples, mais elles ne luy reussirent pas mieux, ainsi aprés avoir bien tourné dans toutes les villes d'Italie il vint mourir à Rome l'an 1389.

Ses Cardinaux, dont chacun esperoit estre Pape, ne voulurent point laisser mourir le schisme avec Urbain; ils luy donnerent pour successeur Boniface IX. qui foudroya le Pape d'Avignon comme avoit fait son predecesseur. Il fut plus heureux que luy dans le dessein de reconquerir le Royaume de Naples; car il cassa tout ce qu'Urbain avoit fait contre Ladislas fils de Charles de Duras, & le fit couronner
1390. Roy de Naples. Louis II. qui en estoit alors en possession, y vint & passa en Italie où aprés s'estre fait voir il s'en retourna en France. Durant son absence le Pape Boniface avec le jeune Ladislas chassa encore une fois les Francois de ce Royaume & s'en rendit le maistre. C'est ainsi que la fureur & l'ambition des Papes faisoient de cet estat un theatre de perpetuelles revolutions, au despens des miserables peuples qui estoient pillés, tués & massacrés. Ce Boniface IX. eut aussi le bonheur d'estouffer les ombres de liberté qui estoient demeurées aux Romains depuis que les Papes s'en estoient rendus les maistres. Il fortifia les citadelles du Chasteau St. Ange & du capitole pour retenir les Romains en leur devoir.

1391. Ce fut dans les années suivantes que l'on commencea à se remuer en France & dans la pluspart des Royaumes de l'Europe pour trouver des moyens d'esteindre ce schisme si scandaleux. Les universités, les Theologiens, les moynes, les grands, les Roys, les cours, les sçavants & ceux qui ne l'estoient pas, tout s'en mela. Ce ne furent que consultations, qu'escrits, qu'harangues, qu'ambassades, que negotiations, qu'intercessions auprés des deux Papes, pour les obliger à ceder, à renoncer à leur pontificat & à se soumettre à un concile general. Mais rien n'y fit, chacun d'eux vouloit estre Pape. Comme je n'ay dessein de rappeler dans la memoire des hommes simplement que les troubles causés par ces schismes, sur tout ceux qui produisirent des guerres & de l'effusion du sang, je laisse à part tous ces mouvemens qui ne produisirent que des paroles perdues, des pas inutiles & de l'ancre respandue. Il

Il faut seulement se souvenir en passant que la proposition que l'on fit à Clement Pape d'Avignon de renoncer au Papat pour la paix de l'Eglise, le fit mourir de douleur l'an 1393. Les Cardinaux d'Avignon qui n'avoient pas moins de passion de devenir Papes que ceux de Rome, ne voulurent pas non plus esteindre le schisme; Ils elurent un successeur à Clement, ce fut le celebre Pierre de Lune qui se fit appeller Benoist XIII. Cet homme ambitieux & superbe au dela de toute imagination avoit donné des promesses tres solemnelles avec de grands serments à tous les Roys de l'obedience d'Avignon, que pour la paix de l'eglise il renonceroit au Pontificat quand on le jugeroit à propos. Mais il se moqua de tous ses serments, il s'accorda mesme avec Boniface IX. Pape de Rome & ils arresterent entr'eux que l'on ne parleroit plus de cession, mais que chacun maintiendroit ses droits & se conserveroit dans la possession où ils estoient. Les negotiations recommencerent par tout pour faire cesser le schisme; & comme Benoist avoit violé honteusement & d'une maniere tout à fait perfide les serments qu'il avoit faits, on voulut l'obliger par force à tenir ce qu'il avoit promis. Les François se retirerent de l'obedience 1398.
de leur Pape seant à Avignon, on fit plus, on l'assiegea dans son chasteau, on le prit & on l'y retint prisonnier cinq ou six ans. Mais jamais il ne voulut renoncer au Papat, il aima mieux estre Pape sans liberté & sans sujets que d'estre libre & à son ayse sans estre Pape. D'autre part le Pape seant à Rome n'agissoit pas avec plus de bonne foy, ce fut de part & d'autre dans les deux Papes une suitte de collusions, de fourbes & de violences pour entretenir le schisme & se conserver leur dignité malgré les oppositions des Princes qui vouloient rendre la paix à l'eglise. Et je ne scaurois comprendre comment ceux qui lisent l'histoire de ce schisme toute telle mesme qu'elle nous a esté faite par le P. Maimbourg peuvent estre tellement aveuglés par leurs prejugés qu'ils ne voient pas un esprit infernal & ennemy de Jesus Christ le Dieu de paix, regnant dans la conduitte de ces deux Papes, dont l'un pourtant estoit le veritable vicaire de Jesus Christ. Ces monstres d'ambition aiment mieux voir leur eglise deschirée, destituée de ce qu'ils appellent son chef, toute l'Europe divisée & souvent les armes à la main que de cesser de regner. A bien considerer cela, il est impossible que toute personne equitable n'en fasse un puissant prejugé contre cette eglise.

Pendant que sur le theatre de la France on jouoit divers actes de cette tragedie, Benoist XIII. y estant tantost prisonnier & depouillé

de toutes les Provinces de son obedience; & tantost libre & restabli sur le throsne, comme il fut, aprés estre sorti de sa captivité de cinq
1403. ans, le siege de Rome changeoit souvent de maistre. Benoist IX. n'y dura que cinq ans, & mourut l'an 1404. Les Cardinaux Romains pour continuer le schisme se hasterent de luy donner pour successeur
1404. le Cardinal de Boulogne qui prit le nom d'Innocent VII. & ne dura
1406. que deux ans; on mit en sa place Gregoire XII. & ce fut le quatriesme Pape Romain depuis la naissance du schisme, contre deux d'Avignon. Ils duroient moins à Rome parce qu'on les avoit choisis vieux, chacun des Cardinaux Electeurs souhaitant aussi d'avoir quelque jour part au Pontificat. Ce Gregoire XII. estoit, dit-on, un venerable personnage, dans une grande reputation, de bonnes mœurs & l'on attendoit de luy des merveilles pour le restablissement de l'Eglise. Mais il se trouva qu'il estoit fait comme les autres Papes, ennemy de la paix, ambitieux, & voulant regner à quelque prix que ce fût. Il ne tint pas à luy non plus qu'à Benoist XIII. seant à Avignon, qu'on ne laissast aller les choses dans le train qu'elles avoient pris. Les deux Papes s'entendirent & furent un temps de concert pour empescher qu'on ne les dethronast l'un & l'autre.

La France parut pourtant absolument resoluë à faire cesser le schisme, & l'on commencea par se soustraire entierement à l'obeissance de Pierre de Lune dit Benoist XIII. Cet homme eut la hardiesse d'ex-
1408. communier le Roy de France à cause de cette soustraction & de luy faire signifier cette sentence par des envoyés exprés; qui furent traittés à Paris comme ils meritoient; car on les traisna dans les rues de Paris montés sur des charretes habillés de blanc par raillerie, & en suitte ils furent jettés en prison; enfin l'on assembla un Concile à Pise, l'an
1409. 1409. & en suitte un autre à Constance l'an 1419. pour faire cesser ce schisme. Il n'est point de mon but de m'engager dans l'histoire des procedures de ces deux Conciles, puisque je n'ay dessein que d'exposer les troubles causés par ce dernier schisme: il suffit de dire en abbregé que le concile de Pise n'appaisa pas le schisme mais le multiplia, au lieu de deux Papes il en fit trois, il deposa Gregoire XII. Pape de Rome & Benoist XIII. Pape d'Avignon & crea Pape Alexandre V. qui eut son siege à Bologne. Ce dernier ne vescut que peu de mois & eut pour successeur Jehan XXIII. Neapolitain, qui se fit elire par si-
1410. monie. Durant neuf ans qu'il avoit esté Legat à Boulogne, il s'y estoit
Platine. enrichi & y avoit acquis de l'authorité, de sorte qu'il ne luy fut pas malaisé de se faire elire par ses presents & par le credit de ses amis. Ce

Jehan

Jehan trouva moyen de se rendre maistre de Rome d'où il chassa Gregoire XII. Il voulut y celebrer un concile: mais Nicolas de Clemangis ce celebre Archidiacre de Bayeux nous apprend qu'un affreux chahuant s'estant placé dans la voute du temple vis à vis de Jehan, se mit à hurler d'une maniere si effroyable que tous les assistants prirent cela pour un funeste presage du succés de cette assemblée; c'est pourquoy chacun se retira. Le Concile de Constance reussit un peu mieux à l'extinction du schisme, on y deposa les trois Papes Gregoire, Benoist & Jehan, & l'on en fit un quatriesme qui fut appellé Martin V. 1414. Il fut elu durant le Concile par les Cardinaux ausquels on associa six hommes de chaque nation, sçavoir de la nation Françoise, de l'Espagnolle, de l'Allemande, de l'Angloise, & de l'Italienne. Le schisme ne fut pas entierement esteint par cette election. Car Pierre de Lune ne se voulut jamais rendre & trouva tousjours quelques factieux qui le soustinrent dans sa rebellion & dans sa retraittre d'Espagne. Il mourut enfin, sans estre rassasié de jours quoy que ce fut 1423. à l'aage de quatre vint dix ans: si confirmé dans la resolution de continuer le schisme qu'il ordonna à deux Cardinaux qui l'avoient accompagné jusqu'à la mort de luy elire un successeur. Ce qu'ils firent en effect & choisirent un certain Gilles Mugnos Gentilhomme Arragonnois, Chanoine de Barcelone qui se fit appeller Clement huitiesme. *Marian. Histor. Hispan. lib. 20.* Mais comme ce fantosme de Pape n'estoit soustenu que par Alphonse Roy d'Arragon, qui s'estoit revolté contre le Pape; aussitost que ce Roy fut reconcilié avec la cour de Rome, ce Pape imaginaire tomba, & ainsi finit ce schisme aprés avoir duré plus de cinquante ans, 1429. principalement par l'opiniastreté de Pierre de Lune qui le fit durer dix ou douze ans plus qu'il ne devoit. Avant que de finir ce chapitre je ne sçaurois m'empescher de faire une reflexion sur un evenement que les historiens rapportent & que le Sieur Maimbourg n'a pas oublié. C'est que le corps de Benoist XIII. fut tiré du lieu où on l'avoit mis à Paniscole six ans aprés sa mort, & qu'il fut trouvé tout entier avec une odeur tres agreable. Les Comtes de Lune de la maison desquels il estoit, l'ont fait transporter à Igluera ville d'Arragon appartenante à leur maison, où il repose aujourd'huy incorruptible. Voila un miracle dans toutes les formes. Aprés cela, fiés vous à ces pretenduës miraculeuses conservations des corps des saints canonisés dans l'Eglise Romaine, par lesquelles comme par une tres bonne marque on veut prouver que le Papisme est la veritable Religion Chrestienne. Tel est de fraische datte le miracle ar-

Bellarm. de Notis Eccles. lib. 4. cap. 5. rivé dans le corps de François Xavier qui fut trouvé quinze mois aprés sa mort enterré dans de la chaux mais tout entier & respandant une bonne odeur: miracle que Bellarmin met entre ceux qui prouvent que l'Eglise Romaine est la veritable Eglise. Tel est encore la miraculeuse conservation du corps de St. François d'Assise qui repose dans une grotte sousterraine debout & tout entier avec les stigmates de Jesus Christ aux pieds & aux mains. On ne peut pas douter que ces miracles ne soient des preuves, que nous sommes damnés comme des heretiques. Mais aussi avec la mesme force l'histoire du corps de Benoist XIII. prouve tres bien qu'il est mort vray Pape, & que toute l'Eglise Romaine qui estoit alors separée de luy estoit dans le schisme & dans la voye de damnation.

CHAPITRE XII.

Nouvelle source de troubles, causés par le Papisme; La loy du Celibat; desordres arrivés à cette occasion en Allemagne, en Angleterre, & en diverses parties de l'Europe.

JUsques icy nous avons vu les troubles que la prodigieuse grandeur à laquelle est monté l'Evesque de Rome, a produits dans le monde Chrestien. Cette dignité papale est l'essence du Papisme & le premier de ses dogmes. Ainsi quand le Papisme n'auroit causé de troubles que par ce costé la, ce seroit assés pour nous donner lieu de dire qu'il a fait de terribles maux dans le monde. Mais il est vray aussi qu'il en a causé pour l'establissement d'une partie de ses autres dogmes. Nous avons desja vu comme l'establissement des images a couté bien du sang. Il faut pour conclurre cette histoire des maux causés par le Papisme dire quelque chose des troubles excités à l'occasion du celibat des prestres & du retranchement de la coupe.

Ce seroit une histoire un peu longue que celle des troubles qu'a excités dans l'Eglise d'Occident le dessein des Papes dont ils sont enfin venus à bout, d'empescher les Prestres de se marier. Car depuis le decret qu'on attribue au Pape Syricius seant sur la fin du quatriesme siecle, on peut dire que jusqu'au Concile de Trente, cette Loy du celibat durant l'espace de douze cents ans a bien causé des desordres, des murmures, des contradictions & mesme des seditions & des revoltes. Nous pourrions mesme mettre entre les maux causés par

cet

çet article du Papiſme, les impuretés effroyables, les fornications, les inceſtes, les adulteres, les pechés contre nature & les autres horreurs qui ſont venues à la ſuitte de ce decret, qui impoſe la neceſſité du celibat aux eccleſiaſtiques, ſans leur donner la vertu de la continence. Ce ſont aſſurement la des choſes qu'on pourroit mettre au rang des troubles. Nous pourrions encore avec plus de juſtice mettre dans l'hiſtoire de ces troubles, les aſſaſſinats, les meurtres, les empoiſonnements, les enfants meurtris, noyés & eſtoufés & mille autres crimes ſemblables commis ou par les Preſtres, ou à l'occaſion de ces Prêtres qui s'occupoient à corrompre les femmes & les filles, à quoy ils eſtoient pouſſés par cette malheureuſe neceſſité qu'on leur avoit impoſée de ne pouvoir chercher dans le mariage un remede aux flammes de la concupiſcence. Tous les livres ſont pleins de ces hiſtoires ſcandaleuſes d'eccleſiaſtiques qui ont porté le feu dans les familles par leurs laſcivetés, par leurs debauches & par leurs corruptions. Pour jouir des femmes avec plus de facilité les maris ont eſté aſſaſſinés & empoyſonnés. Les marys pour ſe delivrer de ces monſtres d'impudicité qui vouloient partager leur lict, les ont fait aſſaſſiner ou s'en ſont defaits d'une autre maniere. Les femmes pour couvrir leurs debauches avec les eccleſiaſtiques parce qu'elles eſtoient devenuës meres contre leur volonté, en ont depouillé les ſentiments, & ont fait perir leurs enfants auſſitoſt qu'ils ont paru au monde, aprés avoir inutilement tenté de les eſtouffer dans leur propre ſein. Se peut il voir quelque choſe de plus prodigieux en ce genre que ce que dit Ulrich Eveſque d'Ausbourg? Le Pape Nicolas II. voulut obliger les Preſtres Allemands à ſe ſoumettre au joug du celibat, il en envoya les ordres en Allemagne & en preſſa l'execution. Ulrich Eveſque d'Ausbourg en eſcrivit au Pape, luy repreſenta les faſcheuſes ſuittes de cette loy, luy fit voir par l'authorité de l'Eſcriture & des ſaints Peres que les Preſtres ſe pouvoient marier. Et ſur ce que quelques uns luy oppoſoient le teſmoignage de St. Gregoire Eveſque de Rome, voicy ce qu'il reſpond. *Il y en a*, dit-il, *qui prenent St. Gregoire pour defenſeur de leur ſecte, mais j'ay du meſpris pour leur temerité & de la compaſſion de leur ignorance. Ils ne ſcavent pas que ce decret qui ſouſtenoit l'hereſie fut en ſuitte corrigé par St. Gregoire luy meſme qui à cette occaſion ſe repentit de l'avoir fait. Un jour qu'il avoit donné ordre qu'on luy peſchaſt du poiſſon dans un eſtang, au lieu de poiſſon on luy apporta ſix mille teſtes d'enfant. A cette veue il gemit, & touché d'une veritable repentance il confeſſa que la loy par laquelle il avoit ordonné le celibat eſtoit cauſe de cela: il condamna ſon*

L'an 858.

Epiſt. S. Ulrich. Auguſtani ad Nicol. II.

decret & approuva le conseil de l'Apostre, qui dit qu'il vaut mieux se marier que de bruler. De telles & semblables horreurs pourroient legitimement estre placées entre les plus grands desordres que le Papisme a causés. Mais l'histoire en seroit grosse, car le catalogue de ces evenements est infini. Ainsi je ne toucheray, & mesme que fort brevement, qu'à ce qui arriva dans l'onziesme siecle dans lequel les Evesques de Rome firent leurs plus grands efforts pour faire passer par tout cette loy du celibat des ecclesiastiques. Leon IX. qui succedoit à cette longue suite de Papes scelerats qui avoient occupé le siege de Rome durant plus de 150. ans se voulut distinguer de ses predeces-
1050. seurs par une discipline tres severe & tint à Mayence un concile au commencement de son pontificat, dans lequel il fit renouveller la defence aux prestres de se marier. Mais pour l'heure ce decret n'eut pas beaucoup de suittes parce que le nombre des ecclesiastiques mariés estoit si grand qu'on n'osa pousser plus loin les procedures. Hildebrand sans doute avoit donné ce conseil à Leon IX. car c'estoient deux choses dont il s'estoit entesté, d'oster le mariage aux prestres, & la souveraineté aux Empereurs. C'est pourquoy quand il fut Pape, il poussa cette affaire avec bien plus de vigueur que n'avoient fait Leon IX. & Nicolas II. ses predecesseurs. Il avoit plu à ce Nicolas second de donner par la plume du Cardinal Humbert de forest blanche escrivant contre Nicetas Pictoratus, aux prestres mariés, le nom de Nicolaites, & de dire qu'ils defendoient l'heresie de Nicolas le Diacre nommé au septiesme des actes, & de ces anciens Nicolaites assés cognus dans l'histoire des heretiques. Sous ce nom & sous ce pretexte d'heresie Nicolaite Hildebrand devenu Pape appellé Gregoire VII. entreprit de pousser aussi loin qu'il pourroit ces prestres mariés & les joignit avec les simoniaques. Il appelloit ainsi tous ceux qui recevoient les investitures de leurs benefices par la main des Empereurs. Il est bon de remarquer en passant la malignité des Papes qui attachoient des noms odieux à des verités innocentes, comme ces anciens payens qui revestoient les Chrestiens de peaux de bestes pour les faire devorer par les lions. Gregoire VII. armé contre l'heresie des Nicolaites & contre la simonie fit assembler un concile dans lequel il condamna ces deux pretendues heresies, defendant aux prestres de se marier & aux clercs de recevoir l'investiture de la main des laiques. L'union de ces deux causes de celle des prestres & de celle des Empereurs, rendit celle des prestres meilleure ; car l'Empereur presta son authorité aux ecclesiastiques pour soustenir leur liberté,

Vide Epiph. hæres. 25.

berté, & les ecclesiastiques donnerent à l'Empereur leurs suffrages pour condamner les entreprises de Gregoire VII. *Dans ce temps là*, dit Aventin, *les prestres avoient des femmes & les retenoient publiquement comme les autres Chrestiens, & ils en avoient des enfants. Ce que je trouve dans les actes des donations lesquelles ils faisoient aux eglises, aux prestres & aux moynes où leurs femmes sont nommées comme tesmoins & sont appellées du nom honneste de presbyterisse.* Gregoire VII. escrivit & ordonna aux peuples d'Allemagne & à tous les autres, *Qu'ils se separassent des prestres mariés comme de scelerats & d'impies, qu'ils n'assistassent point à la messe quand ces prestres celebreroient, qu'ils evitassent leur approche, leurs discours & leur conversation comme la peste.* Et parce que l'Evesque de Constance se moqua de ce decret & ne laissa pas de tolerer les prestres mariés, Gregoire VII. enscrivit au peuple de Constance pour l'exhorter à s'opposer à leur Eveque. *La dessus* dit un autre historien, *toute la faction du Clergé se mutina & fit grand bruit, disant que cet homme estoit heretique & insensé & qu'il avoit oublié ces paroles du Seigneur, lequel dit, que tous ne comprenent pas ces choses, & ce que dit l'Apostre, qu'il vaut mieux se marier que de bruler.* Gregoire qui vouloit estre obei à quelque prix que ce fût, envoya l'Evesque de Coire Legat en Allemagne portant ordre à l'Archevesque de Mayence sur peine de perdre son Archevesché & sa dignité, de contraindre tous les prestres de son diocese de renoncer à leurs femmes ou au Sacerdoce. Le Legat voulut executer sa commission dans un Synode Diocesain des prestres soumis à l'Archevesque de Mayence. Mais tous les ecclesiastiques se leverent avec tant de feu & tant d'emportement, que le Legat craignit d'y perdre la vie, & il renvoya l'affaire au Pape sans passer plus avant. Ces oppositions ne firent point perdre courage à Gregoire VII. qui ne scavoit ce que c'estoit que lascher le pied, il fit publier son decret par toute l'Allemagne avec de grands anathemes lancés contre tous les contrevenants, & voicy ce que cela produisit comme le rapporte Aventin. *Il s'éleva*, dit-il, *une prodigieuse sedition au milieu du troupeau de Jesus Christ, & jamais une si grande maladie ne frapa le peuple de Jesus Christ. Les prestres se revolterent contre leurs Evesques, & les peuples contre les prestres. Les laiques & les profanes exercerent toutes sortes de cruautés contre ceux qui celebroient les mysteres, tout fut reduit en une horrible confusion. Les hommes & les femmes selon que chacun estoit poussé par l'avarice, par l'ambition & par l'envie excitoit des guerres, des procés & exerceit ses haines particulieres: chacun sous le moindre pretexte se donnoit la liberté de resister à son Curé & de piller les biens de l'eglise & les*

Avent. Annal. Bojor. lib. 5.

apud Naucl. generat. 36.

Lamb. Shafnaburg. ann. 1074.

Le mesme.

Avent. lib. 5.

les eglises mesmes: les laiques mesprisoient les prestres qui avoient des femmes, ils souilloient la religion, profanoient les choses sacrées, faisoient sur eux des aspersions d'eaux benistes, (comme pour les exorciser & pour chasser des demons) *ils bruloient au feu les dismes, & ce que j'ay horreur de prononcer ils jettoient dans la boüe, & fouloient aux pieds les tres saintes hosties qui avoient esté consacrées par des prestres mariés. Car Hildebrand avoit declaré que telles gens n'estoient plus prestres & ne pouvoient faire le sacrifice. Et les faux prophetes prirent occasion de cette doctrine d'Hildebrand de feindre des miracles & d'inventer des fables pour jetter de la poudre aux yeux du peuple Chrestien afin de le destacher de la verité par ces histoires fabuleuses qu'ils appelloient des exemples, & par des passages de l'Escriture ausquels ils donnoient la geesne pour en tirer ce qu'ils vouloient. Au reste il y en eut peu qui renonceassent au plaisirs criminels, & quelques uns qui faisoient monstre d'une grande chasteté sous ce beau nom commettoient par tout impunement des viols, des adulteres & des incestes.*

1076. Peu de temps aprés les Evesques & les Prestres d'Allemagne trouverent moyen de se vanger, car pour leur interest & pour celuy de l'Empereur Henri IV. ils deposerent Hildebrand soy disant Pape: une des raisons sur lesquelles est appuyée leur sentence c'est *qu'il altere*
Avent. *la sainte Philosophie par ses nouveaux dogmes, en interpretant ces saintes escritures pour les faire servir à ses intentions: qu'il ruine la concorde qui doit regner dans la societé, &c. separe les maris de leurs femmes, prefere des impudiques à des espouses legitimes, & les paillardises & les incestes à un chaste mariage; souleve le peuple contre les prestres & contre les Evesques.* Et de la on prit occasion de dire que Gregoire étoit possedé d'une horrible passion de regner, on le maudissoit en public & en particulier. On disoit que c'estoit *l'Antechrist qui sous les beaux noms de pieté & de bien public couvroit ses malignes passions, qui s'elevoit dans le temple de*
Le mesme. *Dieu par dessus tout ce qui s'appelloit Dieu, qui corrompoit les escritures, qui traittoit les affaires de l'Eglise dans des conciliabules de femmes, qui appelloit tous ses arrêts la loy de Dieu, &c. qui defendoit aux prestres le mariage & aux laiques d'assister aux messes celebrées par des prestres mariés: que par la il faisoit grand plaisir aux fornicateurs qui pour renoncer une seule femme en prenoient cent. Mais que les bons Evesques & les honnestes gens regardoient ce nouveau dogme comme l'une des heresies les plus pestilentieuses qui ayent troublé la Chrestienté*: C'est ainsi que Gregoire VII. se faisoit dire ses verités. Ces gens irrités contre luy s'assemblerent à Brixen en Baviere & le deposerent.

On

On ne ſcauroit repreſenter les deſordres que cette violence de Gregoire pour faire obſerver le celibat aux preſtres cauſa dans l'Italie & dans l'Allemagne, tant entre ceux qui obeirent qu'entre ceux qui n'obeirent pas. Aventin nous en a deſcrit une partie. Nauclerus adjouſte que dans ce deſordre les laiques entreprenoient de faire tous les offices des preſtres, ils baptiſoient, ils donnoient le ſacrement de l'extreme onction; un autre autheur nous rapporte qu'entre les prêtres qui obeirent & qui abandonnerent leurs femmes pour conſerver leurs benefices, quelques uns ſe ſervoient de leurs femmes ſecretement, mais que les autres furent bien ayſes d'abandonner *des femmes qu'ils n'aymoient plus pour ſe ſervir de leurs ſervantes qu'ils aimoient d'avantage ou pour corrompre des femmes, dont ils ſeduiſirent un bon nombre.* Ceux qui ne voulurent pas obeir à ce decret tyrannique travaillerent par leurs predications à inſtruire leurs peuples de la liberté que les paſteurs de l'egliſe Chreſtienne ont de ſe marier; & parce qu'ils ſcavoient bien qu'on les enverroit bien toſt depoſſeder & qu'alors ils n'auroient plus la liberté de parler, ils ſe haſterent d'inſtruire leurs peuples, juſqu'à parler quatre & cinq heures de ſuitte ſur la matiere. Gregoire en fit ſaiſir pluſieurs des plus honneſtes gens & les fit mourir pour donner de la terreur aux autres. Mais l'Hiſtorien nous remarque que cette cruauté bien loin de reuſſir cauſa une revolte preſqu'entiere contre le ſiege Romain dont on meſpriſa tres fort les ordonnances. Il adjouſte qu'en ce temps la *l'Egliſe d'Occident ſe vit dans de grands troubles, que la terre fut melée avec le ciel & que pluſieurs peuples ſe joignirent à l'egliſe d'Orient.* Hildebrand qui avoit commencé cette querelle auſſi bien que celle des inveſtitures ne vit finir ni l'une ni l'autre. Il mourut mais il laiſſa ſon eſprit à ſes ſucceſſeurs Urbain II. Paſchal II. & Calliſte II. qui firent auſſi condamner le mariage des eccleſiaſtiques, touſiours ſous ce ridicule nom de l'hereſie Nicolaite.

Gener. 36.

Huldricus Mutius, lib. 13.

Le meſme.

Le meſme.

Il y eut à peu prés les meſmes troubles en Angleterre ſur le meſme ſujet. Nous apprenons de Polydore Virgile que des le dixieſme ſiecle, il y eut grand bruit dans le Royaume à l'occaſion de la defenſe qui fut faite aux preſtres de ſe marier. Un certain moyne appellé Dunſtan fort celebre dans l'hiſtoire du Papiſme entreprit cette affaire. Il ſe fit Archeveſque de Cantorbery & fit aſſembler un Synode à Winceſtre dans lequel il voulut faire eſtablir la loy du Celibat. Il y eut tant d'oppoſitions qu'à la pluralité des voix elle ne put paſſer: parce que les voix des hommes n'eſtoient pas favorables à ce moyne il

feignit des voix du ciel, l'on fit courir le bruit que l'Ange Gabriel avoit apporté du ciel un parchemin qui condamnoit les prestres mariés. Il fit chasser les prestres de tous leurs benefices & en mit en possession les moynes; les prestres se pourvurent devant leurs juges; l'affaire fut plaidée en grande assemblée & les moynes estoient prets de perdre leur procés à la pluralité de voix, quand tout d'un coup on entendit sortir d'un crucifix une voix qui disoit *ceux qui favorisent les prestres ne jugent pas bien*. Les Moynes gagnerent leur cause par cette fourbe & les prestres mariés furent deboutés. Mais cela causa un trouble & des confusions horribles dans toutes les Eglises de ce Royaume. Car les prestres malgré toutes ces ordonnances de Dunstan se maintinrent dans la liberté d'avoir des femmes legitimes jusqu'à la fin de l'onziesme siecle, dans lequel Anselme Archevesque de Cantorbery recommencea les procedures contre les prestres mariés & les interdisit de l'exercice de leurs charges s'ils ne vouloient pas abandonner leurs femmes. Plusieurs obeirent, mais peu de temps aprés s'eleva une plainte generale par tout le Royaume, que cette loy du celibat avoit introduit cet horrible pesché pour lequel Sodome fut brulée, & que les laiques & les ecclesiastiques estoient plongés dans cette abomination. On eut recours à Rome pour trouver du remede à un si grand mal; mais Honorius II. ne voulut rien relascher pour cela de la severité des loix du celibat. Au contraire il envoya en Angleterre Jehan de Creme son legat, qui en l'authorité du Pape defendit tout de nouveau le mariage aux prestres; & il se conduisit en Angleterre d'une maniere qui fit bien du plaisir à ces pauvres prestres qu'on traittoit de scelerats, de Nicolaites & de concubinaires parce qu'ils estoient mariés. L'histoire en est assés bonne pour estre rapportée dans les termes mesmes des Historiens afin qu'on ne puisse estre accusé d'y avoir rien adjousté. L'année 1125. *Jehan de Creme Cardinal du saint siege Apostolique vint en Angleterre par la permission de Henri II. Il traversa les dioceses & visita les Abbayes dont il receut de grands presents. Il tint un concile à Londre le jour de la nativité de nostre Dame; dans lequel il traitta severement les prestres qui avoient des concubines* (c'est à dire qui estoient mariés) *disant que c'estoit une chose honteuse qu'un prestre se levast d'auprès d'une paillarde pour aller faire le corps de Jesus Christ. Luy mesme ce mesme jour aprés avoir celebré la Messe, fut surpris sur le soir dans un lieu infame. Chose estrange mais si notoire qu'on ne la peut nier*. Mais la raison que donna ce Cardinal pour se justifier est encore plus plaisante que l'action; il respondit quand

Polyd. Virgil. Anglic. Histor. lib. 6.

Henric. Huttindoniens. archid. Histor. lib. 7.

Matth. Paris in Henrico I. ann. 1125.

VVestmon. l. 2. ann. 1125.

on luy reprocha son crime qu'il n'estoit pas prestre mais correcteur des prestres. *Ego non sum sacerdos, sed corrector sacerdotum.* Enfin toutes ces resistances du Clergé ne purent empescher le Papisme de demeurer victorieux, la loy du celibat passa, mais ce ne fut pas sans contradiction, car cette Loy troubla toute l'Europe. Dans le milieu du douziesme siecle un nommé Malachie envoyé par le Pape Adrien IV. introduisit le celibat des prestres en Irlande, mais il falut que les souverains esclaves des Papes interposassent leur authorité pour l'establissement de cette tyrannie, car les foudres des Papes ne suffisoient pas. Sur la fin du mesme siecle Celestin III. envoya le Cardinal de Capoue pour soumettre les Polonois au mesme joug. Le mesme Cardinal voulant faire la mesme chose en Boheme pensa y estre lapidé. En Dannemark sous Clement III. le peuple se souleva contre l'Archevesque Absalon, qui pour obeir aux ordres de Rome vouloit oster aux prestres leurs femmes; on dit mesme que jusqu'à la fin du quatorziesme siecle il s'est trouvé des prestres mariés en Norvege, en Irlande, & en Portugal. Ce qui fait voir que cette partie du Papisme ne s'est point establie qu'aprés de longues contradictions & par consequent aprés de grands troubles.

Bernard. in vita Malac. 1150.

1196. *Martin. Cromer. de rebus Polon. liv. 7.*

Saxo Gram. rerum Danic. l. 5.

CHAPITRE XIII.

Autre source de troubles excités par le Papisme, le retranchement de la coupe. Guerres civiles de Boheme; signalées victoires de Zisca remportées sur l'Empereur Sigismond; grande effusion de sang; division des Hussites; les Calixtins ruinent les Taborites.

JE ne sçay si dans toute l'histoire ancienne & moderne il se trouve autant de choses grandes, extrordinaires & remarquables en aussi peu de temps & dans une aussi petite estendue de pays, que ce qui se passa au commencement du quinziesme siecle dans la Boheme seulement en quinze ou vint ans. Ce Royaume d'une fort mediocre estendüe fut durant ce temps la l'un des plus sanglants theatres qui ait jamais esté au monde. Tout ce que la rage, la fureur, la vangeance, l'ambition & la superstition produisirent jamais de plus terrible se vit dans les cruels demelés entre les Papistes, les Calixtins & les Taborites. Bien que nous recognoissions que ces derniers avoient raison pour le fonds de la cause, cependant nous n'approuvons pas leur conduitte, & de plus la reformation des Calixtins estoit si imparfaite que nous ne nous croyons point du tout obligés

à les defendre, en les considerant absolument comme membres d'un mesme corps avec nous. Mais encore que les Calixtins & Taborites ne soyent point innocents, il est pourtant certain que tous les maux qu'ils ont soufferts & les desordres qu'ils ont causés doivent retomber absolument sur le Papisme, car ce fut le Papisme qui y donna lieu par ces trois choses. La premiere est la corruption de la doctrine & des moeurs dans le Papisme, qui porta les Bohemiens à se revolter contre l'Eglise Romaine; la seconde est la cruauté dont le Papisme usa contre Jehan Hus & Jerosme de Prague dans son Concile de Constance: & la troisiesme est l'effroyable infidelité par laquelle on opprima ces deux innocents contre la foy donnée & le sauf conduit de l'Empereur Sigismond. Ce sont là dis-je les trois raisons qui ont porté les Bohemiens à faire ce qu'ils ont fait. Si le Papisme n'avoit pas corrompu la doctrine & le culte de l'Eglise, ou du moins s'il n'eust pas agi avec tant de cruauté & d'infidelité contre ceux qui ne vouloient point se soumettre à cette Religion corrompue, jamais les Bohemiens n'eussent fait ce qu'ils ont fait. Ainsi ces Messieurs trouveront bon que nous rendions le Papisme coupable de ces guerres sanglantes & cruelles qui desolerent la Boheme & les Provinces voysines aprés le Concile de Constance. Et pour cet effect afin d'achever l'histoire des troubles causés dans le monde par le Papisme, nous donnerons un petit abbregé des desordres dont il a esté non seulement l'occasion mais la cause dans le Royaume de Boheme.

1370. *Eneas Sylvius Hist. Bohem. Joachim. Camerar. Hist. narrat. de Eccles. &c.*

Tout le monde sçait que ce fut la doctrine de Wiclef qui fit naistre aux Bohemiens la pensée de se reformer, & qui leur decouvrit une partie des erreurs de l'Eglise Romaine. Ce Wiclef estoit Anglois Curé de la paroisse de Lutherworth dans l'Evesché de Lincoln, Professeur en Theologie à Oxford, homme esclairé pour son siecle, qui combattit fortement la pluspart des erreurs de l'Eglise Romaine que nous combattons aujourd'huy. A ses veritables sentimens on joignit d'autres opinions ridicules & monstrüeuses qu'il n'avoit jamais enseignées: & c'est sous cette idée fausse & infidele que sa doctrine fut condamnée au Concile de Constance. Quelques gentilhommes Bohemiens qui estoient en Angleterre, estudierent sa Theologie, la gousterent & rapporterent en Boheme les livres de cet heresiarque, c'est ainsi qu'on l'appelloit. La lecture de ces livres reveilla les esprits, & persuada bien des gens d'une verité que l'on commençoit à sentir depuis longtemps, c'est que l'Eglise Romaine estoit horriblement corrompuë. Charles IV. Empereur avoit

estably à Prague une Academie à l'imitation de celle de Paris; cette université s'estoit renduë celebre dans tous les Royaumes du Nort. L'an 1348.
Jehan Hus & Jerosme de Prague en estoient les principaux ornements au commencement du quinziesme siecle, la lecture des livres de Wiclef les illumina & leur donna tant d'amour pour la verité, qu'ils formerent la resolution de la retirer du tombeau profond de l'oubli & de la superstition sous lequel elle estoit ensevelie. Ils ouvrirent les yeux & les firent ouvrir à beaucoup d'autres. Dans le mesme temps arriva la solemnité du Jubilé qui se solennisoit à Rome, & Wenceslas Roy de Boheme obtint de Boniface IX. la permission L'an de celebrer ce Jubilé dans la ville de Prague avec les mesmes indul- 1400. gences qu'à Rome : cela y attira une foule prodigieuse de gens, & l'on y vit la superstition se respandre en mille & mille cultes pleins d'Idolatrie. Les Reliques furent exposées dans les Eglises en grande pompe & la devotion de ce Jubilé par lequel on devoit gagner les indulgences fut attachée à des Images, à des os, à des lambeaux, à des cendres & à d'autres objets semblables. Ce qui donna lieu aux sectateurs de la doctrine de Wiclef de declamer avec plus de liberté contre tous ces abus. Les uns les soustenoient, les autres les condamnoient, ainsi les esprits furent partagés. A cette division ils s'en joignit une autre purement par accident, c'est que l'université de Prague formée sur le modelle de celle de Paris estant divisée comme celle cy en plusieurs nations, il survint une querelle entre la nation Allemande, & la nation Bohemienne. Les Bohemiens se plaignirent à Wenceslas que les Allemands s'estoient rendus les maistres dans l'université, qu'ils en occupoient les principales chaires, & que tout s'y faisoit à leur volonté: qu'il estoit raisonnable que la nation Bohemienne partageast au moins les avantages, puisqu'elle avoit fondé l'université. Wenceslas Roy de Boheme homme brutal & sensuel au souverain degré, à qui les Electeurs avoient osté l'Empire à cause de sa cruauté & de ses debauches, se mettoit fort peu en peine des demelés qui dechiroient son Academie. Ainsi sa stupidité & sa nonchalance laisserent croistre ce mal à tel point que des paroles on en vint aux coups & à la violence. Les Allemands furent chassés par les Bohemiens & s'en allerent establir une autre université à Lipsie dans la Misnie. Cela n'avoit rien de commun avec 1409. la religion, cependant parce que Jehan Hus estoit un des principaux maistres de la nation Bohemienne, l'on veut que sa doctrine ait esté cause de ce premier tumulte.

Pendant ce temps là Jehan Hus preschoit tousiours publiquement avec beaucoup de vigueur contre les erreurs de l'Eglise Romaine, & contre la corruption de ses mœurs, dans son Eglise de Bethlehem. C'estoit une Eglise qu'un riche Bourgeois de Prague avoit fondée par la permission du Roy Wenceslas, pour y faire prescher en langue du pays, parce que les Allemands occupans tous les autres temples, on y preschoit en Allemand: & ce riche Bourgeois nommé Mulhemius s'estant conservé le droit de patronage de cette Eglise, avoit nommé Jehan Hus pour y prescher. Sebinco de Hasburg estoit alors Archevesque de Prague, le parti Romain luy fit des plaintes de la maniere dont preschoit Jehan Hus; il fut emu par les remonstrances qu'on luy fit la dessus, fit bruler les livres de Wiclef & interdisit la chaire à Jehan Hus. Toute l'université estoit alors dans les interêts de Jehan Hus, & dans les sentiments de Wiclef. Les escoliers espece de gens insolents & capables de tout entreprendre, s'estant animés les uns les autres à la vangeance de l'affront que l'on avoit fait à leur maistre, firent une figure de femme semblable à cette debauchée dont nous parle St. Jehan dans l'Apocalipse, habillée en courtisane, toute couverte d'or & de pierreries & dans une posture lascive & immodeste. Ils la poserent sur un chariot & autour d'elle ils pendirent les bulles des Papes qu'ils avoient rassemblées de divers costés avec leurs plombs, menerent cette figure de la Babilon spirituelle sur la place de la nouvelle Prague & la brulerent avec des cris & des hurlements effroyables. Jehan Hus estoit hors de Prage & n'eut point de part à ce tumulte, la brutalité de Wenceslas fut ce qui donna le plus de lieu à cette action, car il ne prit aucune peine pour arrester ces mouvements dans leur naissance, au contraire on dit qu'il fut l'un des spectateurs de cette comedie. Cela esmut extremement la bile de l'Archevesque: voyant qu'on ne devoit attendre aucun secours du Roy de Boheme plongé & enseveli dans ses brutales voluptés, il prit la resolution de s'adresser à Sigismond Roy de Hongrie frere de Wenceslas, & celuy à qui selon toutes les apparences la couronne de Boheme devoit revenir. Parce qu'encore que cette couronne fust elective cependant les Bohemiens avoient accoustumé de choisir quelqu'un de la famille de leurs Roys. Sebinco prit donc le chemin de Hongrie pour engager Sigismond à la conservation de la religion Romaine dans la Bohême, mais il mourut en chemin, & eut pour successeur un certain miserable professeur en Medecine nommé Albicus, qui acheta l'Archevesché des mains de Wenceslas, & pour n'y

n'y rien perdre le vendit aprés à un autre nommé Conrad de Westphalie. Durant ces changements Jehan Hus revint à Prague d'où il s'étoit volontairement exilé & il se mit à y prescher comme auparavant.

Sur ces entrefaites Robert où Rupert Empereur Comte Palatin mourut, & Sigismond Roy de Hongrie & Marquis de Brandebourg se fit luy mesme Empereur : car les Electeurs ne se pouvant accorder 1411. sur le choix d'un sujet ils s'en rapporterent à Sigismond, qui respondit qu'il ne connoissoit personne plus propre que luy mesme pour soustenir cette dignité. Cet Empereur forma le dessein de faire cesser ce grand schisme qui subsistoit depuis 35. ans entre les Papes d'Avignon & ceux de Rome, ausquels le Concile de Pise en avoit adjousté un troisiesme seant à Boulogne. Et en mesme temps il voulut pourvoir aux desordres de la Boheme dont il ne doutoit pas que la couronne ne le regardast. Dans ces veües il se donna toute la peine imaginable pour assembler un Concile à Constance & en vint à bout. Jehan Hus & Jerosme de Prague y furent cités, ils ne voulurent point y venir sans avoir pris des precautions & avoir receu toutes sortes de suretés. On les leur donna & Jehan Hus obtint de Sigismond un passeport aussi etendu & en aussi bonne forme qu'il y en ait jamais eu. J'en prens à tesmoin celuy la mesme qui a escrit depuis peu l'histoire *Prem. Part. pag. 90. 96.* de l'heresie de Wiclef, d'une maniere qui revient à peu de gens. Il n'escriroit pas tout à fait mal s'il alloit tousjours son grand chemin : mais il est pitoyable quand il veut avoir de l'esprit, & chercher des manieres delicates. L'endroit où il parle de l'infidelité du Concile & de celle de Sigismond est un de ceux, où il faloit avoir ou plus de hardiesse ou plus d'esprit qu'il n'en a. Le tour qu'il prend icy est extraordinaire & n'est à proprement parler qu'un tres meschant galimathias. S'il est capable de recevoir conseil il ne se mêlera point d'imiter & de suivre le Pere Maimbourg car il le suit de trop loin. Neantmoins comme il est de la Religion Romaine & qu'il paroist de bonne foy, il nous est permis de le citer comme un tesmoin qui avoue que le Concile, ou tout au moins Sigismond viola la parole qu'il avoit donnée à Jehan Hus & à Jerosme de Prague. Car c'est ce qui se peut receuillir de ce qu'il dit ou de ce qu'il a voulu dire dans sept ou huit periodes embarassées. Il est vray qu'on luy doit un peu pardonner l'embarras où il est dans cet endroit, car il seroit difficile de dire quelque chose de raisonnable pour defendre une action aussi honteuse. Ce grand parleur qui a fait deux gros volumes contre le petit livret de la Politique du Clergé, a donné un chapitre pour la

justifi-

Apol. pour les Cathol. I. Part. Chap. 2.

justification de cette infidelité de Sigismond & du Concile. Mais luy qui aime tant à respandre des torrents de paroles inutiles & de reflexions mal placées est bien court dans cet endroit. Il se contente de dire que selon les Jurisconsultes il y a deux sortes de saufconduits, les uns en forme commune *simplici ac consuetâ forma*, qui n'assurent que contre la violence, & non contre l'execution de la justice; & les autres dans une forme extraordinaire qui mettent à l'abri de tout. Premierement on dit la dessus que le saufconduit de Jehan Hus n'avoit point la clause de *salva justitiâ* comme celuy de Jerosme de Prague, il estoit absolu & sans reserve. Secondement c'estoit une lasche surprise à l'esgard de Jerosme de Prague de le faire venir à Constance dans l'assurance qu'il ne luy seroit fait aucun mal, & inserer dans le saufconduit une clause à la faveur de laquelle on le vouloit faire bruler. Il y a bien apparence que Jerosme de Prague eust voulu prendre un saufconduit contre les voleurs? Il avoit dessein de se munir contre la violence & contre l'injustice des juges, & s'il les eust laissé en estat de luy faire son procés, c'eust esté une plaisante precaution à luy de prendre un saufconduit pour se mettre à l'abry de la mauvaise volonté de ceux qui ne luy pouvoient faire de mal, & s'abandonner à des juges furieux & animés à sa perte. Il est donc vray comme l'avoue l'autheur de l'histoire de Wiclef qu'ils prierent *l'Empereur de leur faire expedier un saufconduit en la forme la meilleure qui fût en usage en la Chancellerie Imperiale.*

Tout le monde sçait que Jehan Hus & Jerosme de Prague avec leurs saufconduits furent brulés par le venerable Concile de Constance. Et ce fut le feu qui brula ces deux martyrs, par lequel toute la Boheme en suitte fut embrasée. Jehan Hus mourut l'an mille quatre cent quinze & Jerosme de Prague un an aprés. La noblesse de Boheme qui estoit au Concile fit tout ce qu'elle put pour obliger l'Empereur Sigismond à garder sa parole, & en effect il avoit une tres grande inclination à le faire, & il se fit une grande violence en ne le faisant pas. *Il ne respondit point que son saufconduit fût limité, &c. ou que Jehan Hus s'en fut rendu indigne, &c. au contraire il sembla en demeurer d'accord par deux actes.* Ces deux actes furent qu'il promit formellement aux Bohemiens qu'on laisseroit aller Jehan Hus, & en suitte il demanda au Concile qu'on le laissast retourner chés luy. Mais le Concile le paya de ces meschantes raisons qu'on peut lire dans les autheurs du temps & dans cet autheur moderne. Cette cruauté & cette infidelité

Hist. de l'heresie de VVicl. p. 108.

pous-

poussèrent la noblesse de Moravie & de Boheme au desespoir parce qu'ils estoient persuadés que Jehan Hus & Jerosme de Prague estoient d'excellents hommes. Les Bohemiens se plaignirent dabord de cette injustice par des paroles pleines de leur ressentiment, mais incontinent des paroles, de part & d'autre on en vint au coups. Il y eut 1416.
d'horribles seditions à Prague, ni la parenté, ni l'aage, ni le sexe, ni la dignité, rien ne fut espargné. La fureur fut egale dans les deux partis, & si les Papistes souffrirent d'avantage c'est parce que leur parti estoit le plus foible. Car il n'y a point de cruautés qu'ils n'ayent exercées contre les Hussites quand ils ont esté les plus forts. Le miserable Wenceslas mourut au milieu de ces desordres, & Sigis- 1418.
mond qui luy succeda entreprit de reduire les rebelles par la force. Maix eux jugeant bien parce que Sigismond avoit fait à Jehan Hus & à Jerosme de Prague qu'ils ne pouvoient attendre que la mort & le feu s'ils tomboient entre ses mains, ne le voulurent point reconnoistre pour Roy de Boheme. Ils leverent une armée, ils mirent au jour un manifeste par lequel ils exposoient les raisons pourquoy ils ne pouvoient consentir à l'election de Sigismond. Aprés cela ils s'emparerent de la nouvelle Prague qui estoit separée de la vielle, par la riviere. Ils se rendirent maistres de plusieurs forteresses dans le Royaume & mirent à leur teste un gentilhomme de Boheme nommé Jehan Zisca, l'un des plus grands, & sans contredit le plus heureux Capitaine du monde. Sigismond dans ces commencements de guerres civiles estoit occupé contre les Turcs dans la Hongrie, & les Hussites n'avoient à combattre que la vesve de Wenceslas dont l'authorité estoit fort mal recognuë. Neantmoins ils n'avoient point dessein de se servir de ces avantages, que pour avoir le libre exercice de leur religion; car aussi tost que cela leur fut accordé ils poserent les armes bas, & Zisca rendit toutes les forteresses dont il s'estoit emparé. Mais l'Empereur Sigismond escrivit une lettre qui tomba entre leurs mains, par laquelle il faisoit cognoistre que son dessein estoit de les pousser à l'extremité, & de ne rien menager avec eux. Cette declaration les mit au desespoir, & quoy qu'ils fussent desarmés & sans places ils resolurent de perir en defendant leur vie, leur liberté & celle de leur conscience. Zisca ramassa ce qu'il put de troupes qui ne furent que de l'infanterie; avec cette armée sans cavalerie il defit entierement l'armée Imperiale sans donner quartier à personne, parce que n'ayant plus de place forte où mettre les prisonniers ils n'en voulurent pas faire. Ce fut la premiere bataille où Zisca eut une pleine & une entiere victoire.

En suitte il s'empara de Mosca, de Volgise & de quelques autres places, où il trouva des chevaux, sur lesquels il monta une partie de son infanterie & en fit de la cavalerie. Il fit bastir une ville à cinq milles de Prague sur une montagne appellée Thabor pour luy servir de retraitte. Les Imperiaux restablirent une grande armée sous la conduitte des Comtes de Rosson & de Rayer pour aller assieger cette nouvelle ville de Thabor & exterminer les Hussites tout à la fois. Zisca les prevint, les arresta & les defit entierement dans un defilé où il leur faloit passer; c'est la seconde victoire. Dans ce mesme temps Zisca en gagna une troisiesme sur l'Empereur Sigismond luy mesme, qui entreprit de forcer le camp des Hussites. Les Imperiaux perirent par l'espée & dans les precipices des montagnes, où on les poussa en les faisant reculer jusques sur les lieux les plus escarpés. L'Empereur ne fut pas rebuté par toutes ces pertes, il leva une troisiesme
1420. armée pour faire lever le siege de Vissegrade laquelle Zisca avoit investie. Il succomba encore dans cette entreprise, & Zisca luy defit dans une quatriesme bataille son armée, à tel point qu'il fut obligé de s'enfuir en Silesie avec vint personnes. Les amis qu'il avoit en Boheme luy remirent sur pied une autre armée plus grande que les precedentes, mais elle n'osa pas seulement soustenir les regards des Hussites, qui demeurerent victorieux pour la cinquiesme fois, & Sigismond fut obligé de quitter la Boheme. Zisca qui n'avoit qu'un oeil, le perdit d'un coup de fleche qu'il receut en faisant le tour d'une ville qu'il assiegeoit, mais tout aveugle qu'il estoit la bonne fortune ne l'abandonna pas. Sigismond rongé de chagrin & couvert de honte par tant
1421. de mauvais succés voulut faire un dernier effort pour opprimer les Hussites. Il amena une armée d'Allemagne de plus de cent trente mille hommes qui estoient l'elite de tous les Allemands. Une partie de cette grande armée eschoua au siege de Soas où les Hussites soustinrent vint six assauts & forcerent les Imperiaux à se retirer aprés un siege de plusieurs mois. L'autre partie de l'armée qui estoit sans comparaison la plus considerable perit dans une bataille que Zisca donna au commencement de l'année 1422. Ce fut la sixiesme victoire que ce general gagna, & elle fut si entiere que Sigismond se vit entierement chassé de la Boheme. Aprés cela Zisca n'ayant plus affaire qu'aux Bohemiens de la Religion Romaine, il leur donna la paix fort volontiers, & traitta pour les Hussites qu'ils auroient l'exercice de la Religion entierement libre dans toutes les villes & à la campagne, & en suitte se defit de la charge de Capitaine general. Il refusa la couronne qu'on luy voulut donner, & souffrit qu'en excluant Sigismond

mond on eluſt pour Roy de Boheme Vitold General de Lithuanie. Ce nouveau Roy entreprit de chaſſer du Royaume ce qui y reſtoit d'Imperiaux, & pour cela il ſe joignit à Ziſca & aux Huſſites, mais il les abandonna bientoſt aprés. De ſorte que Ziſca avec une tres foible armée ſe vit encore reduit à la neceſſité de ſouſtenir ſeul les nouvelles forces que l'Empereur avoit remiſes ſur pied par le ſecours de ſes alliés. Car Sigiſmond rentra dans la Boheme avec deux grandes armées de Danois & de Portugais joints avec ſes Allemands. Ziſca diviſa ſes troupes en deux corps, il ſe mit à la teſte de l'un & donna la conduitte de l'autre à Procope Gentilhomme Bohemien qui n'eſtoit gueres moins grand Capitaine que Ziſca. Ce Procope fit lever à l'armée imperiale le ſiege d'Itemberg dans la Moravie avec honte & grande perte, & en ſuitte venant rejoindre l'autre armée, Ziſca & luy battirent l'armée de Sigiſmond, laiſſerent neuf mille morts ſur le champ & le reſte fut diſſipé: c'eſt la ſeptieſme grande bataille gagnée par Ziſ- 1422.
ca. L'année ſuivante il ſe forma une partie ſi terrible contre Ziſca par la nobleſſe mecontente qu'il penſa perir à cette fois. Mais ſa bonne fortune qui l'avoit touſjours accompagné ne l'abandonna pas non plus 1423.
icy, & dans une huitieſme bataille qu'il donna, il gagna une huitieſme victoire, qui oſta abſolument à Sigiſmond l'eſperance de retirer par force le Royaume de Boheme des mains d'un ſi grand & ſi heureux capitaine, c'eſt pourquoy il ſe reſolut de rechercher l'amitié de Ziſca. Il paroiſt par toute la conduitte de cet homme extrordinaire qu'il ne demandoit que la liberté de ſa Religion pour les Huſſites & une ſureté pour leur vie. Ainſi il quitta les armes auſſitoſt que Sigiſmond leur accorda l'une & l'autre. Il eut meſme tant de confiance en la parole de Sigiſmond qu'il ſe reſolut de l'aller trouver, mais il mourut en chemin au mois d'Octobre de l'année 1424. 1424.

Cette mort empeſcha la concluſion de la paix, les Imperiaux crurent n'avoir plus rien à faire puiſqu'ils n'avoient plus ce terrible homme ſur les bras, mais ils furent trompés dans leurs eſperances. Il eſt vray que le parti ſe diviſa en deux armées, dont l'une prit le nom de Thaborites, & l'autre celuy d'Orfelins parce qu'ils avoient perdu ce Ziſca qui eſtoit leur pere & leur protecteur. Mais Procope qui avoit appris le mêtier des armes ſous ce grand maiſtre luy ſucceda & ſouſtint la guerre. L'Empereur voyant qu'il ne viendroit pas auſſi ayſement à bout des Bohemiens comme il ſe l'eſtoit perſuadé, leur offrit liberté de conſcience juſqu'au concile de Baſle, mais ils la voulurent abſolue & pour touſjours. Alors la cour de Rome qui s'intereſſoit à la ruine entiere de ce parti, publia deux Croyſades en Allemagne contre les Huſſi-

Huſſites. Mais ces deux armées de Croyſés perirent à la veüe des Huſſites preſque auſſi toſt qu'elles parurent devant eux, quoy que la derniere Croyſade commandée par le Marquis de Brandebourg fuſt de prés de cent mille hommes.

1431. Dans ce temps la s'aſſembla le concile de Baſle, de l'authorité duquel on ſe voulut ſervir pour reduire les Bohemiens, aprés avoir inutilement tenté la voye des armes. Nous ne parlerons point de toutes les procedures qui furent faites pour cela, parce que nous ne faiſons pas l'hiſtoire des Huſſites, mais ſeulement l'hiſtoire des troubles dont le Papiſme a eſté la cauſe. Nous remarquerons ſeulement que ce fut alors, que Jehan Lukawits l'un des principaux Docteurs des Taborites fit cette confeſſion eſtendue & prouvée que nous avons encore aujourd'huy, & qui nous inſtruit de la Theologie de ces Thaborites, abſolument ſemblable à la noſtre. L'an 1431. il ſe fit une aſſemblée generale de toute la Boheme, l'on y deputa douze perſonnes, choiſies des trois eſtats du Royaume pour preſider à une conference qui ſe tint entre les Thaborites & leurs adverſaires. Rokenzana qui portoit la parole pour les accuſateurs des Thaborites, leur objecta pluſieurs choſes ſur leſquelles ils donnerent leur declaration par eſcrit. Les Huſſites deputerent au concile de Baſle ſous la protection d'un ſaufconduit mieux conceu que celuy qu'on avoit donné à Jehan Hus & à Jeroſme de Prague & qui fut mieux obſervé; car aprés que les Bohemiens eurent eſté ouis longtemps au concile ils s'en retournerent ſans y avoir rien conclu de poſitif. Mais les deputés que le concile envoya en Boheme agirent avec plus d'efficace pour la reduction de ces peuples revoltés contre l'egliſe Romaine; car ils diviſerent les Huſſites en ſeparant les Thaborites des Calixtins. Les Calixtins eſtoient abſolument Papiſtes excepté qu'ils vouloient communier ſous les deux eſpeces; mais les Thaborites avoient une religion fort eſpurée de ſuperſtitions comme il paroiſt par leur confeſſion. Rokenzana le plus celebre des Calixtins deputé au concile de Baſle ſe declara grand ennemi des Thaborites, de ſorte que ces deux partis en vinrent aux mains. Et leurs ennemis profitant de ces diviſions reprirent l'ancienne & la nouvelle Prague & pluſieurs autres places. Enfin on en vint à une bataille qui fut tres funeſte aux Thaborites, car le parti Catholique Romain s'eſtant rendu maiſtre du camp des Huſſites, les deux chefs du parti tous deux appellés Procope, l'un le grand Procope & l'autre le petit Procope, y furent tués : toute l'infanterie ſe rendit à diſcretion, & par une barbarie qui n'a point d'exemple entre les payens, l'on enferma tous ces miſerables au nombre de plus de vint

Preface de la confeſſion des Taborit. par Lukawits.

vint mille dans des granges où on les brula tout vifs. Depuis ce temps la les affaires des Hussites roulerent avec precipitation dans la decadence ; Rokenzana se laissa corrompre par la promesse qu'on luy fit de le faire Archevesque de Prague. Comme il ne s'agissoit à son esgard & celuy des Calixtins que de la communion sous les deux especes il ne fut pas difficile à vaincre. On luy tint parole & il fut pourveu de l'Archevesché, mais jamais il n'en eut les bulles, & mesme il ne conserva pas longtemps sa dignité, car comme c'estoit un esprit fier, brouillon, intraitable, il observa mal les conditions de son traitté, & fut chassé. L'Empereur Sigismond rentra triomphant en la ville de Prague & mourut deux ans aprés. Le reste des *L'an*
forces des Thaborites estoit dans la ville sur la montagne de Thabor. 1436.
Le malheureux Rokenzana fit conjuration avec George Pogebradius de les exterminer entierement. Ce Pogebradius estoit Hussite mais de ceux qui estoient simplement Calixtins, & qui ne differoient de l'Eglise Romaine qu'en ce qu'ils vouloient la communion sous les deux especes & ne vouloient pas de moynes. Pogebradius se fit elire Roy de Boheme, se reconcilia à ce que disent quelques autheurs, avec l'Eglise Romaine aprés son election ; assiegea Thabor, la prit aprés un an de siege, fit passer tous ceux qui s'y trouverent par
le fil de l'espée, avec tant de soin qu'il n'en eschapa pas un seul, & rasa 1441.
la ville jusqu'au fondements. Rokensana rentra dans l'archevesché de Prague & se rendit maistre de l'Eglise de Boheme, & n'ayant pu obtenir de Rome sa confirmation & ses bulles il se joignit à l'Eglise
Greque, & envoya à Constantinople rendre hommage au Patriarche 1450.
en luy envoyant sa confession. Les Grecs eurent bien de la joye de cet evenement, mais les Turcs leur ayant pris Constantinople trois ans aprés, ils n'eurent pas le plaisir de jouir longtemps de cette conqueste qu'ils avoient faite sur l'Eglise Latine. Rokenzana proprement se fit Pape en Boheme & en mesme temps persecuteur des Thaborites qui defendoient la veritable doctrine de l'Eglise. Il mou-
rut & George Pogebradius Roy de Boheme aussi l'an 1471. Par sa 1471.
mort les Thaborites eurent du relasche & l'on dit que dans les regnes suivants ils se multiplierent dans la Moravie, dans la Silesie & dans la Boheme de sorte qu'environ l'an 1500. il se trouva qu'ils avoient plus de deux cents Eglises. Voila de quelle maniere fut agité le Royaume de Boheme par une guerre civile de 25. ou 30. ans, durant lesquels il se donna 12. ou 15. grandes batailles, une infinité de combats, on fit des sieges de villes, on desola un Royaume & deux ou trois provinces voisines & l'on versa une infinité de sang. Si l'on en croit Æneas Sylvius,

ces pauvres Thaborites par la necessité de tenir la campagne & l'hyver & l'esté pour se defendre, estoient devenus semblables à des ours. Il raconte qu'en allant à Prague ceux de sa compagnie & luy, craignant d'estre tués & devalisés par les voleurs s'ils passoient la nuit en un village, ils demanderent retraitte pour une nuit aux Thaborites, qui les receurent luy & ceux de sa troupe fort humainement dans leur camp. *C'estoit*, dit il, *une chose digne d'estre vüe, cette populace estoit en desordre & rustique quoy qu'elle voulust paroistre honneste, les uns estoient tout nuds n'ayant rien que des chemises, les autres estoient revestus de peaux : quelques uns avoient des chevaux sans selle, d'autres sans bride & les autres n'avoient point d'esperons. Il y en avoit qui avoient une jambe bottée, & l'autre toute nue, les uns avoient perdu un oeil, d'autres n'avoient plus qu'une main, & pour me servir des paroles du Poëte c'estoit une chose affreuse à voir,*

Epist. ad Cardin. St. Angeli Ioh. de Carvajal.

Populataque tempora raptus
Auribus & truncas inhonesto vulnere nares.

Ils marchoient sans ordre, n'observoient aucune bienseance dans leurs discours & ils nous receurent avec la rusticité des paysants. Ils nous firent pourtant des presents & nous donnerent du poisson, du vin & de la bierre. C'est où les avoit amenés cette longue guerre qu'ils avoient esté obligés de soustenir, la plus part estoient nés dans les camps. Je l'ay dit & je le repete encore, tous ces troubles doivent estre imputés au Papisme, qui a retranché au peuple la coupe pour laquelle ces peuples combattoient afin qu'elle leur fust renduë. Je finiray icy l'histoire des troubles causés par le Papisme parce qu'il faut finir quelque part, & que l'on ne peut pas dire tout, car certainement l'on n'auroit jamais fait si l'on ne vouloit rien oublier. Quels desordres n'ont pas causé les moynes dans le monde? On peut voir dans le livre du scavant Usserius de *Christianarum Ecclesiarum successione in Occidentis partibus*, quels troubles causerent les ordres des mandiants dans le treiziesme siecle par cet Evangile eternel dont nous avons dit quelque chose dans le chapitre du fanatisme de l'Eglise Romaine. Et que seroit ce, si nous voulions produire tous les troubles ausquels la Hierarchie Romaine a donné lieu : ces querelles, ces seditions, ces brigues, ces meurtres si souvent arrivés pour les sieges, pour les Eveschés & pour les Abbayes? En un mot c'est une mer sans fin que cette histoire des troubles causés par le Papisme; c'est pourquoy il s'en faut tirer tout presentement & ne s'y pas engager plus avant.

Cap. X.

Fin de la troisième Partie.

SE-

SECONDE RECRIMINATION.

Histoire des cruautés commises par le Papisme.

CHAPITRE I.

Histoire abbregée des cruautés qui furent commises en Languedoc dans la destruction des Albigeois.

NOus passons presentement à la seconde Recrimination, c'est celle qui regarde les cruautés. Le Pere Maimbourg dit que le Calvinisme *est la plus insolente & la plus cruelle de toutes les sectes quand elle a le dessus.* Il y a plus de six vint ou de cent trent ans que les premiers troubles causés par le Calvinisme ont esté excités. C'est assés pour cognoistre l'esprit d'une secte, & si elle estoit si cruelle, elle pourroit en avoir donné des preuves. Aussi pretend on qu'elle en a donné, mais nous avons respondu aux objections qu'on nous a faites la dessus, nous avons prouvé que rien n'est plus injuste que cette accusation. Il faut à nostre tour que nous fassions voir que le Papisme est la plus cruelle de toutes les sectes qui ait jamais esté au monde, mesme sans en excepter le paganisme. Car jamais le paganisme n'a poussé si loin la cruauté & la persecution contre les Chrestiens que le Papisme l'a portée contre les vrays fideles. Nous avons observé cy dessus que les cruautés des Sarrazins & des Mahumetans n'ont jamais approché de celle du Papisme. Il ne faut pour prouver cela que faire l'histoire de ces persecutions & de ces cruautés. C'est une entreprise qui n'est pas moins grande que celle que nous avons achevée dans la recrimination precedente, où nous avons donné l'histoire des troubles causés par le Papisme, car on voit l'esprit cruel & sanguinaire du Papisme dans tous les troubles qu'il a causés. Mais pour abbreger cette histoire des cruautés nous ne repeterons rien de ce que nous avons dit; nous renverrons ceux qui liront cet ouvrage à l'apologie pour nos martyrs qui est dans la premiere partie, où l'on a dit quelque chose de la rage & de la fureur des persecuteurs. Il est bon de relire aussi dans la seconde partie ce qui a esté dit de la cruauté du

du parti Catholique Romain exercée durant les guerres de religion en France. L'on peut adjouster ce que nous avons rapporté des fureurs des Croysés contre les Sarrazins, & contre les Chrestiens mesmes. Tout cela rassemblé fait une histoire de cruautés qui peut justifier cette verité que le Papisme est la plus cruelle de toutes les sectes. Mais afin qu'on en doute moins, & pour rendre nostre histoire plus complete, à toutes les cruautés precedentes il faut joindre celles dont nous n'avons point encore parlé.

Vsser. de success. &c. cap. 8. 9 & 10. Perin. hist. des Vaudois. Nic. Bertr. de gestis Tholos. Moyne des vallées de Sernay. Hist. des Albigeois,

Nous en commencerons l'histoire par ce qui fut fait contre les Vaudois & Albigeois, selon que nous l'apprenons, non par des recits douteux & par des traditions incertaines, mais par des pieces indubitables, c'est à dire par des procés verbaux, des instructions & des procedures criminelles faites contre ces pauvres Albigeois & Vaudois; & par les autheurs mesme de la religion de nos adversaires. Parceque nous ne voulons point faire l'histoire des Vaudois en faisant celle des cruautés du Papisme, nous ne parlerons point de l'origine de ces Vaudois ni de leur progrés en diverses parties du monde, il nous suffira de parler des maux & des persecutions qu'ils ont souffertes. Pierre Valdo riche marchant de Lion fut converti precisement comme le Sieur Maimbourg nous le dit en parlant de Calvin. L'un de ses amis tomba mort à ses pieds d'une mort subite, ce qui le frapa si fort qu'il resolut de renoncer au monde: il se fit tourner en langue vulgaire quelques livres du nouveau Testament, par la lecture desquels il recognut visiblement que l'eglise Romaine ne pouvoit estre la veritable eglise. Il fit part de ses lumieres à d'autres qui en profiterent & il eut beaucoup de sectateurs. Alexandre III. les excommunia & les fit excommunier par l'Archevesque de Lion; cette excommunication fut suivie de la persecution, la persecution causa la dispersion, & cette dispersion produisit la conversion d'une infinité de gens: particulierement dans le Languedoch où ces perse-
L'an 1176. cutés se refugierent. Ces premiers convertis par les Vaudois dans le Languedoch furent appellés Albigeois, & c'est contre eux qu'on exercea la premiere fureur. Le Pape Innocent III. entreprit de reduire, c'est à dire de destruire ces pretendus heretiques, car la reduction à la foy dans cette religion se fait en conduisant à la mort. Il envoya d'abord des moynes predicateurs, afin de pouvoir dire qu'on avoit em-
1200. ployé les voyes de douceur avant que d'en venir à la violence. Cette voye de dispute ne reussit pas, les moynes fort ignorants furent confondus par tout & particulierement dans une celebre conference te-

nuë à Montreal. Toutes ces disputes ne produisirent rien, & mesme le Pape n'avoit pas esperance qu'elles pussent rien produire, mais cela ne se faisoit que pour amuser les Albigeois, contre lesquels on fit publier une Croysade avec les mesmes indulgences qu'on accordoit à ceux qui faisoient le voyage de la terre sainte contre les Sarrazins. Il ne faloit pas moins qu'une Croysade pour exterminer tant de gens, car toute la partie meridionale de la France estoit peuplée de ces pretendus heretiques Albigeois.

Il y avoit entre leurs amis des Gentilhommes, des Nobles, des Comtes & mesme des Roys, car nous verrons que le Roy d'Arragon qui estoit venu au secours de ces persecutés fut accablé sous leur ruine. Le Comte Raymond de Thoulouse estoit l'un des grands *L'an* protecteurs des Albigeois, ce fut aussi luy à qui l'on se prit le premier. 1209. On assembla contre luy une prodigieuse armée de Croysés de toutes les parties de la France. Ce Comte ne se trouvant pas assés fort pour soustenir un si terrible choc eut la foiblesse de se soumettre au Pape, de luy livrer sept des principales places qu'il avoit dans la Provence & dans le Languedoc, & de souffrir que le Legat luy donnast le fouet. Il recéut cette discipline tout nud n'ayant que de simples calcons, nuds pieds, nue teste, en faisant neuf fois le tour du sepulchre d'un moyne nommé Pierre de Chasteauneuf, qui avoit esté tué sur les terres du Comte en persecutant les Albigeois. Cette armée de Croysés n'ayant plus rien à faire contre le Comte de Thoulouze qui s'estoit soumis, tourna teste contre le Comte de Beziers & s'en alla assieger la ville de ce nom, dans laquelle il y avoit à la verité des Albigeois, mais il y avoit aussi grand nombre de gens qui vivoient encore dans la communion de Rome, & qui luy estoient fort soumis. Le Comte de Beziers luy mesme faisoit profession d'estre bon Catholique Romain: & en cette qualité il interceda pour ses sujets, pour sa place & pour son bien, afin qu'on ne le ruinast pas. L'Evesque du lieu interceda pareillement afin qu'on ne fist pas perir tant d'innocents Catholiques Romains qui estoient dans la ville, & qu'on tentast les voyes de douceur pour ramener les heretiques. Tout cela ne servit de rien, la ville fut assiegée & n'estant pas en estat de tenir contre cent mille Croysés elle fut prise, brulée & reduite en poussiere. On fit main basse sur tout ce qui se trouva d'hommes, de femmes & d'enfants sans pardonner à personne. Et ce qui est horrible, leurs propres Catholiques qui s'étoient renfermés dans la grande Eglise afin qu'on les pust distinguer, sortirent de leur Eglise avec la banniere & la croix en chantant

tant des hymnes pour marques de la joye qu'ils avoient de ce que leur ville alloit estre repurgée d'heresie. Dans cet estat ils s'en allerent au devant des Croysés qui entroient dans la ville. Le Legat avoit ordonne à ces pelerins de ne rien espargner : pour executer cet ordre ils esgorgerent tous ces miserables : la croix, la banniere, les eaux benistes, les ornements sacerdotaux, & toute la Catholicité ne leur servirent de rien, ils furent massacrés comme tous les autres. Le Comte de Beziers qui n'avoit pu sauver cette ville se jetta dans celle de Carcassonne, mais il y fut incontinent investi par une armée de trois cent mille Croysés, car aprés la prise de Beziers cette armée de massacreurs s'estoit fortifiée d'une infinité de gens & mesme de grands Seigneurs qui l'estoient venu joindre. Ce Comte en protestant qu'il estoit de la Religion Romaine prit pourtant la resolution de se defendre à l'extremité, disant à ses gens que ce n'estoit pas icy une guerre de Religion, que c'estoit une partie faite pour les depouiller de leurs biens, luy & le Comte Raymond de Thoulouze. La ville de Carcassonne estoit partagée en deux parties, l'une que l'on appelloit la *cité*, estoit située sur une colline bien fortifiée, l'autre s'appelloit le Bourg & estoit bastie à quelque distance de l'autre. Cette derniere partie n'estant point forte fut prise sans peine & tout y fut mis à feu & à sang sans distion ni d'aage, ni de qualité, ni mesme de Religion, comme on avoit fait à Beziers : mais ceux qui estoient dans la haute ville avec le Comte de Beziers se defendoient, tres-resolus de vendre bien cher leurs vies. Sur ces entrefaites le Roy d'Arragon arriva au champ des Croysés, il interceda pour le Comte de Beziers, & ce que le Legat luy accorda fut que le Comte pourroit se retirer luy dixiesme où bon luy sembleroit, mais que tous les habitants se rendroient à discretion & sortiroient de la ville nuds sans chemise tant hommes que femmes, & attendroient en cet estat nuds comme des enfants naissants, la misericorde du Legat & ce que l'on voudroit faire d'eux. Si ce fait n'estoit attesté par des autheurs Papistes on ne le pourroit croire, car il n'y a rien au monde de si inhumain, de si brutal & mesme de si impudique, que de vouloir que toute une ville hommes & femmes paroissent tout nuds à la veüe d'une armée. Comme tous ces Croysés estoient des saints sans doute l'on ne croyoit pas qu'un tel objet pût embraser leur concupiscence. Le Comte de Beziers eut horreur de cette proposition, il se resolut de souffrir les dernieres extremités : ceux de la ville se battirent donc en desesperés, & il en cousta la vie à un nombre incroyable de pelerins qui trouverent au pied des murailles de Carcassonne, l'enfer au

Le Moyne des Vallées de Sernay.

lieu

lieu du paradis qu'on leur promettoit. Mais enfin le Legat vint à bout par une lâche trahison de ce pauvre Comte de Beziers, qu'il n'avoit pu surmonter par la force. Il envoya un gentilhomme qui l'attira hors de sa place par de grands serments qu'il ne luy seroit fait aucun mal, & par de magnifiques promesses que le Legat traitteroit avec luy de bonne foy & avec douceur, mais aussitost qu'il fut en la presence du Legat on le retint prisonnier. Les habitants de Carcassonne desesperés de la perte de leur Comte ne penserent qu'à se sauver. Ils trouverent heureusement sous leurs remparts une caverne sousterraine qui les rendit à trois lieues du camp des massacreurs, & ainsi ils eschaperent la fureur de ces Catholiques devots & debonnaires qui les auroient assurement traittés comme on avoit traitté ceux de Beziers.

Quand le Legat fut maistre de Carcassonne il en fit sa place d'armes & son arsenal contre les Albigeois, il y fit nommer le Comte Simon de Montfort pour general des troupes de l'Eglise contre les heretiques Albigeois, & on luy donna pour s'assurer de sa fidelité les grandes terres qu'on avoit ostées au Comte de Beziers: qui par parenthese, mourut prisonnier, & selon les apparences empoisonné. Il persevera tousjours dans la profession de la Religion Romaine jusqu'à la mort, mais cela ne le put sauver de la barbarie du Papisme. Le Comte de Montfort, ce nouveau General de l'Eglise, ne se trouva pas d'abord en estat de faire grande chose, parce que les pelerins qui n'avoient fait vœu que pour quarante jours de service, s'estoient retirés au bout de leur quarantaine. Mais l'année suivante sa fem- 1210.
me & des Prestres luy amenerent un grand secours de Croysés. Il s'en servit pour prendre les places qui ne se vouloient pas soumettre; entr'autres il prit un Chasteau nommé Menerbe, où il trouva prés de deux cent Albigeois. Il les fit haranguer pour les persuader de renoncer à leurs pretenduës heresies, & sur le refus qu'ils en firent il fit faire un grand feu dans lequel il fit jetter tout à la fois cent quarante personnes tant hommes que femmes. Voila un eschantillon de la debonnaireté de ce Papisme, qui accuse le Calvinisme d'estre la plus cruelle de toutes les sectes. Aprés cela il assiegea la ville de Lavaur & y fit tout passer au fil de l'espée, excepté quatre vint gentilhommes qu'on fit pendre, & la Dame du lieu femme de naissance & de qualité, qui fut jettée visve dans un puits. Aimeri Sieur de Montreal frere de la Dame de Lavaur fut pendu par honneur sur un gibet distingué de tous les autres par sa hauteur,

teur, parce qu'il estoit d'une famille plus distinguée que les autres gentilhommes. Les Mores & les Cannibales en ont ils jamais fait autant?

Le Roy d'Arragon qui s'estoit rendu en Languedoc dans l'armée des Croysés eut horreur de cette conduitte. Il vit bien que la Religion n'estoit qu'un pretexte pour exercer impunement le plus cruel & le plus effroyable de tous les brigandages, & pour depouiller de leurs biens les grands Seigneurs du pays. Le Comte Raymond de Thoulouze s'en estoit allé à Rome pour se reconcilier avec le Pape & l'avoit fait, d'où il paroist qu'il n'avoit aucune intention de se separer de l'Eglise Romaine, seulement il vouloit proteger ses sujets de quelque Religion qu'ils fussent, & les faire vivre en paix. On l'avoit engagé à chasser les Albigeois de ses terres, ce qu'il ne put se resoudre de faire parce qu'il auroit depeuplé son pays & seroit demeuré seigneur sans sujets. Ainsi parce qu'il ne voulut pas chasser les Albigeois de ses terres, le Legat du Pape l'excommunia & luy fit declarer la guerre par ce miserable instrument de ses violences Simon de Montfort: qui ne pouvoit manquer d'estre fort zelé pour la cause de l'Eglise Romaine contre les Seigneurs Albigeois dont on luy donnoit toutes les terres & toutes les depouilles. Le Comte de Foix avec celuy de Thoulouze furent ceux que l'on fit dessein de deposseder pour mettre Simon de Montfort en possession de leurs grands domaines. On leur enleva tout ce qui ne fut point en estat de se defendre, & ils furent reduits à se renfermer dans leurs places fortes.

Enfin le Roy d'Arragon qui avoit esté jusques la, ou mediateur de la paix, ou dans le parti de Simon de Montfort general des Croysés, lassé de voir une si longue suitte de cruautés & d'injustices par lesquelles on vouloit despouiller le Comte de Thoulouze qui estoit son beaufrere & le Comte de Foix qui estoit son vassal, se declara pour eux & abandonna le Comte de Montfort: non pour aucune cause de Religion mais simplement pour s'opposer aux violences de ce brigand qui estoit aux gages de la cour de Rome. Il se prepara donc à faire un grand effort, & mit sur pied une grande armée. Mais Dieu qui pour les raisons secretes de sa profonde providence ne favorise pas tousjours les desseins legitimes des hommes, voulut qu'il fût tué & l'armée des confederés entierement defaite. De sorte que Simon de Montfort & ses pelerins eurent lieu de satisfaire leur pieté sanguinaire, car ils esgorgerent quinze ou vint mille hommes en cette journée la. En suitte la ville de Thoulouze se rendit à discretion, ou luy promit

qu'on

qu'on ne luy feroit aucun mal, mais sans avoir aucun esgard à cette promesse elle fut abandonnée au pillage & entierement demantelée, aprés quoy Narbonne eut le mesme sort. Simon de Montfort en usa de la maniere du monde la plus inhumaine avec les habitants de Thoulouse, il les chassa, les bannit, les dispersa en diverses prisons elognées, où la plusspart perirent de miseres & de mauvais traittements. Le cruel regne de ce Simon de Montfort dura encore quatre ans aprés cela, pendant lesquels il eut tout le succes qu'il eust pu demander à la fortune, mais il en usa de la maniere du monde la plus insolente. Un Historien de ce temps la tres Catholique, selon le style de l'Eglise Romaine, escrit de luy *que c'estoit une chose fort louable de chastier ceux qui s'estoient esgarés de la foy. Mais que c'estoit un grand crime de presser excessivement ses vassaux en amoncelant sur eux miseres sur miseres, en violant filles & femmes, & en retenant le bien d'autruy, &c. Mais comme je pense, le desir de regner l'aveugla, ce qui est aisé à connoistre par les mauvais traittements, les oppressions & les extorsions de l'innocent peuple de Tholouze.* Noguier hist. de Thoul. liv. 3. c. 10. Voila l'un des saints de l'Eglise Romaine & l'un de ses heros. Quand la providence eut permis à ce petit tyran de s'elever aussi haut qu'il pouvoit monter, elle prit soin de le punir. Le Comte Raymond de Thoulouze reprit sa ville, Simon de Montfort 1418.
l'y vint assieger avec plus de cent mille Croysés, qui furent tous defaits à ce siege, & Simon de Montfort luy mesme y fut tué d'un coup d'espée dans la cuisse & d'un coup de pierre tiré d'une arbaleste laschée par une femme de dessus les remparts. Ainsi dans cette rencontre les confederés eurent bien leur revanche de la journée où perit le Roy d'Arragon. Les Comtes de Thoulouze, de Foix & de Cominges principaux tenants pour les Albigeois, reprirent les terres qu'on avoit prises sur eux, & conserverent quelque temps ces avantages. Mais la mort du Comte Remond de Thoulouze changea la face des affaires. Le jeune Comte Remond son fils continuant la guerre avec 1420.
des forces inesgales à celles de ses ennemis, fut obligé de se rendre & contre la promesse qu'on luy avoit donnée de le traitter honnestement, il fut mené prisonnier à Paris, où pour mieux dire il s'alla rendre luy mesme entre les mains de la Reine Blanche mere de Saint Louis. Quand les Legats du Pape en furent les maistres il luy firent faire amende honorable tout nud en chemise devant l'autel. Aprés cela pour sauver sa vie il fut contraint d'abandonner celle de ses sujets; con- 1428.
tre lesquels on le forcea de signer des arrets cruels, en vertu desquels l'inquisition fut establie. Le Comte de Foix & celuy de Cominge

ne se trouvant point non plus en estat de soustenir les forces de tant d'ennemis qui leur tomberent sur les bras, se rendirent; & depuis ce temps la le Papisme exercea sa cruauté contre les pauvres Albigeois en toute liberté. Durant 50. ou 60. ans le Languedoc fut un theatre de fureurs: la rage des inquisiteurs n'eut plus de frein ni de bornes, l'innocent & le coupable, l'Albigeois & celuy qui ne l'estoit pas, tout fut enseveli sous les mesmes ruines. Estre amy, parent, allié d'un homme soupsconné, mais estre riche & avoir des biens enviés c'estoit estre heretique ou fauteur d'heretique, & sans estre convaincu ni chargé que par un simple delateur il faloit mourir sans misericorde. Cette cruauté obligea les peuples à cacher leurs sentiments, mais cette semence de la verité ensevelie a regermé & reparu tout aussi tost qu'elle a trouvé jour, car ces mesmes Provinces où les Albigeois avoient annoncé la pureté de l'Evangile, se font converties à la veritable religion aussitost qu'elle leur fut annoncée dans le siecle passé.

CHAPITRE II.

Cruelles persecutions des Vaudois dispersés: particulierement dans les vallées de Piemont & dans la Calabre.

SI l'on veut poursuivre l'histoire des cruautés du Papisme il n'y a qu'à suivre les Vaudois à la trace; par tout le Papisme les suit, & par tout où il les trouve, il exerce sur eux une cruelle persecution. Nous avons vu une tres petite partie de ce qu'on fit contre ceux de ces Vaudois qui se respandirent dans le Languedoc & furent appellés Albigeois. Les Vaudois chassés de Lion se retirerent dans les lieux les plus voisins & les plus forts, & c'est ce qui en remplit alors les vallées de Dauphiné & de Piemont. Clement VII. l'Antipape seant à Avignon dans le voysinage du Dauphiné donnoit de bons ordres pour leur extirpation. Un moyne inquisiteur nommé François Borelli eut commission d'informer contre les Vaudois dans les Dioceses d'Aix,
L'an d'Arles, d'Ambrun, de Vienne, de Geneve, &c. Pour executer
1380. cette commission il fit bruler en une seule fois à Grenoble cent cinquante personnes tant hommes que femmes, que filles & enfants, & peu de temps aprés quatre vints autres de ces mesmes vallées de
1400. Dauphiné. L'an 1400. les Vaudois de la vallée de Pragela furent surpris au cœur d'hyver par leurs ennemis du costé de Suse ville de Piemont; ces pauvres miserables qui ne logeoient qu'en des cavernes se

voyant

voyant attrapés à l'heure qu'ils y pensoient le moins, furent obligés de se sauver dans les montagnes des Alpes couvertes de neige. Les peres & les meres chargerent leurs enfants & traisnerent ceux qu'ils ne purent porter. Mais leurs cruels ennemis les attaignirent durant le jour avant qu'ils eussent gagné la montagne. Ils les massacrerent, pendirent aux arbres tous leurs prisonniers, & firent perir de la maniere du monde la plus cruelle ceux qui eschaperent l'espée & la corde. Ces pauvres gens fugitifs se trouverent la nuit au milieu des neiges & y moururent de froid : le lendemain au matin on trouva quatrevints enfants morts dans leurs berceaux, & la plus part des meres roides mortes aussi, prés de leurs enfants. Ces zelés Catholiques en mesme temps pilloient les maisons de ces miserables afin que ce qui eschaperoit à l'espée & au froid perist de faim. Tout le siecle suivant qui fut le quinziesme se vit ensanglanté de ces cruelles persecutions contre ces pauvres Vaudois des vallées. La Providence de Dieu par une espece de merveille a fait tomber entre nos mains les procés & les condamnations de ces fideles affligés : & par ces procés on voit des procedures Diaboliques qui ont esté faites contr'eux. On a trouvé dans ces procés de petits billets dans lesquels le commissaire prenoit la response de l'accusé selon qu'il la donnoit : mais aprés dans l'instruction cette response estoit estendüe & travestie, en sorte que d'une parole innocente on en faisoit un blaspheme. Par exemple quand le Vaudois interrogé s'il croyoit que Jesus Christ fust dans le Sacrement de l'autel, respondoit que non, on supposoit qu'il avoit confessé qu'il ne croyoit point en Dieu. Interrogé s'il faloit invoquer les saints & respondant que non, on mettoit dans l'interrogatoire qu'il avoit blasphemé contre les saints ou contre la vierge Marie. C'est ce que l'on a trouvé dans les instructions des procés faites par un Moyne nommé Jehan Veletti, commis par l'Archevesque d'Ambrun à la recherche des Vaudois environ l'an 1480. Ils faisoient plus, ils supposoient des confessions horribles comme les ayant receües des Vaudois mesmes, & les faisoient entrer dans les arrests de mort, pour servir de couleur à leur cruauté. Par exemple, *que pour la multiplication du genre humain on peut coucher avec sa propre soeur, avec sa mere & avec toute autre proche parente, parce que Dieu a dit croissés & multipliés : que tout homme dans l'ardeur de sa concupiscence peut coucher avec toute femme quelle quelle soit, parce que St. Paul dit, il vaut mieux se marier que bruler.* Par un juste jugement de Dieu il est arrivé que les informations sur lesquelles ces sentences avoient esté rendues se sont conservées

vées avec les fentences & nous les avons entre les mains. Par ces informations il paroist que les tesmoins qui estoient la plus part prestres & moynes ont esté interrogés sur ces faits, sçavoir s'ils n'avoient pas de cognoissance que les Vaudois enseignassent telles choses, sur quoy ils respondirent que non. L'on a trouvé le procés de deux Barbes; c'estoit le nom des pasteurs Vaudois, l'un nommé François de Gerondin & l'autre Pierre de Jacob condamnés au feu par un Cordelier inquisiteur nommé François Plorreri de l'Archevesché d'Ambrun. Ce miserable Moyne dans l'interrogatoire de ces deux Barbes, sur la question pourquoy la secte des Vaudois pulluloit si fort & s'espandoit en tant de lieux, leur fait respondre que cela venoit de la vie dissoluë de l'eglise Romaine dans laquelle il n'y avoit ni Pape, ni Cardinal, ni Evesque qui n'exerceast le plus affreux de tous les crimes. Il n'est pas impossible que ce Barbe ait pensé cela, mais il eust falu qu'il eust esté fou pour le dire en l'estat où il estoit. Voicy bien pis; interrogé ce que les Vaudois croyoient touchant la luxure, le moyne fait respondre à l'accusé que toute couche est permise, si ce n'est du fils avec la mere. Interrogé pourquoy la couche de la mere avec le fils est incestueuse on luy fait respondre que c'est parce que Jesus Christ a dit à St. Jehan avant que de monter au ciel, *Cave ne ingrediaris unde egressus es.* Il faut estre bien aveugle pour ne pas recognoistre cet esprit des persecuteurs qui des payens a passé dans ces persecuteurs des Vaudois & des persecuteurs des Vaudois dans ceux des Reformés de France. On le recognoist à ce caractere de calomnie si uniforme & si semblable à luy mesme. Les Payens donnoient la torture aux Chrestiens pour leur faire avouer que dans leurs assemblées ils se souilloient pesle mesle, le pere avec la fille, & la mere avec le fils. Les persecuteurs des Vaudois les ont accusés de la mesme chose, leur ont donné mille coups de geesne pour leur faire confesser ce crime, & n'ayant pu extorquer cette confession ils n'ont pas laissé de la faire coucher dans leurs procés. Enfin nous avons vu comme le Cardinal de Lorraine & ces autres persecuteurs des fideles du siecle passé firent porter les mesmes accusations contre les Reformés. Il faut avouer qu'il y a la dedans quelque chose de fort singulier & qui merite bien d'estre remarqué. Il ne faut pas non plus passer cet endroit sans remarquer l'ignorance souveraine du moyne inquisiteur qui fait dire à Jesus Christ ces paroles, *prens garde que tu ne rentres d'où tu es sorti*, que le Seigneur n'a jamais dites, & qui ne se trouvent pas mesme dans toute l'Escriture. Cette ignorance ne peut estre imputée

Il y en a beaucoup dans la Bibliotheque de l'Academie de Cambridge. l'an 1492.

putée

putée au Barbe, car outre que tout cet article est supposé, les Barbes n'estoient point ignorants dans l'Escriture, au contraire c'estoit la leur unique estude.

Dans les poursuites precedentes qui durerent depuis 1400. jusqu'à 1488. l'on fit perir un nombre infini d'innocents. Cependant la cruauté du Papisme n'en pouvoit estre satisfaite, c'est pourquoy afin d'en expedier beaucoup tout à la fois on se resolut d'en venir à un massacre general dans les vallées de Piemont & de Dauphiné. Innocent VIII. en fit expedier une bulle pour authoriser un certain *Albert de Capitaneis* Archidiacre de Cremone & un autre nommé *Blasius* L'an
de Bena moyne Dominicain inquisiteur. Cette bulle ordonnoit 1487.
qu'on prescheroit une Croysade pour exterminer les heretiques. La Croysade fut preschée & une infinité de massacreurs sous le nom de Pelerins se mirent aux champs pour esgorger tous les Vaudois des vallées. Ces pauvres gens qui furent avertis de l'horrible resolution qui avoit esté prise contre eux, ne purent faire autre chose que se sauver dans les montagnes & se cacher dans les cavernes; les bourreaux remplirent de bois les entrées de ces cavernes, en suitte on y mit le feu. La flamme brula quelques uns de ces malheureux, la fumée estouffa les autres, ceux qui purent sortir se precipiterent au travers des rochers, & ceux qu'on put joindre furent massacrés. L'on trouva dans ces cavernes quatre cents enfants estouffés dans leurs berceaux, ou entre les bras de leurs meres mortes. Enfin il n'eschapa rien dans celles de ces vallées qui peurent estre occupées par ces demons. C'estoient pourtant des zelés Catholiques, mais dont le zele justifioit bien *que le Papisme est la plus cruelle de toutes les sectes.* Dans les autres vallées où la precaution des Vaudois empescha qu'on ne pust faire le mesme massacre, on mettoit des embusches tout à l'entour; & quand ces pauvres gens descendoient des montagnes pour travailler, ou pour trouver de quoy vivre on les prenoit, on les menoit à la prochaine ville & on les y bruloit. Ces supplices furent en si grand nombre qu'environ l'an 1500. c'est à dire dix ou douze ans aprés, ces Vaudois persecutés ayant presenté leur requeste au Roy Louis douziesme, & ce Prince ayant fait apporter les procés à la cour il se trouva des papiers pour la charge d'un mulet. Il faut bien des roolles de parchemin pour charger un animal qui porte aussi pesant : Et cependant Rostain Archevesque d'Ambrun depo- 1507.
se que ce n'en estoit qu'une partie. Cet *Albert de Capitaneis* ne fut pas si heureux dans les vallées de l'obeissance du

Duc de Savoye: ces bonnes gens voyant ce qu'ils devoient attendre s'ils ne se defendoient pas, se mirent en defense & rendirent inutiles les efforts d'une armée de plus de dix huit mille soldats enroollés & d'un beaucoup plus grand nombre de Croysés. Dieu les sauva par les merveilles de sa providence, & l'une de ces merveilles fut le changement qui arriva miraculeusement dans l'esprit de Philippe VII. alors Duc de Savoye. Il fit cesser cette persecution & rendit tesmoignage à ces Vaudois qu'il n'avoit pas de meilleurs serviteurs qu'eux, ni de plus fideles sujets. Mais la paix qui fit cesser la guerre ne finit pourtant pas la persecution; car les inquisiteurs insatiables de sang & de supplices ne laissoient pas de prendre tout autant de Vaudois qu'ils en pouvoient rencontrer & de les bruler vifs.

Pendant que l'on traittoit les Vaudois de Savoye & de Dauphiné avec cette cruauté, l'on travailloit avec la mesme ardeur à la ruine de ceux qui estoient en Provence dans les quartiers de Cabrieres & de Merindol, & le Parlement d'Aix en faisoit faire des executions cruelles & nombreuses. Louis XII. Prince debonnaire en fut esmu, & fit surseoir ces executions jusqu'à ce qu'il eût luy mesme pris connoissance de cette affaire. Il envoya sur les lieux Adam Fumée maistre des requestes, qui fit des informations par lesquelles il parut que toutes les horribles accusations qu'on avoit faites contre ces pauvres Vaudois & sur lesquelles il avoit donné la permission de proceder contr'eux estoient des calomnies sans fondement. Sur le rapport qui luy en fut fait par cet Adam Fumée & par son confesseur moyne Jacopin il dit en jurant que *ces Vaudois estoient plus honnestes gens que son peuple & luy*. Ainsi il arresta cette persecution, & ils demeurerent dans une espece de paix jusqu'au regne de François I. sous lequel fut fait l'horrible massacre de Cabrieres & de Merindol dont nous avons vu la description ailleurs.

Vesembeckius oratione de Valdensibus.

Les Vaudois sujets du Duc de Savoye jouirent de la paix que leur avoit accordé Philippe VII. un peu plus de trente ans, aprés lesquels la persecution recommencea, parce que du temps que la reformation se fit en Allemagne & en Suisse par les predications de Luther & de Zuingle, ceux des vallées prirent courage & firent publiquement leurs assemblées de devotion qu'ils n'avoient faites jusques la que la nuit & en cachette. Cette hardiesse irrita le Duc de Savoye, & il
1535. donna la commission à un gentilhomme nommé Pantaleon Bressour de les aller exterminer. Cet homme entra dans les vallées avec cinq cents hommes & fit massacrer tout ce qui tomba sous ses mains. Mais

ceux

ceux qui se sauverent à la faveur de la nuit s'estant ralliés le lendemain la partie fut plus esgale, les assassins eurent plus de la moitié du mal, & ceux d'entre les massacreurs qui eschaperent n'eurent plus envie de revenir. Le Duc de Savoye ne voulut plus qu'on les attaquast à force ouverte, mais on mit des embuscades par tout, & tous ceux qui donnerent dans ces pieges furent menés au feu. Peu de temps aprés François I. se saisit du Piemont, sur le Duc de Savoye; durant la guerre ils eurent quelque relasche, & ils croyoient que le changement de maistre apporteroit quelque changement à leur condition. C'est pourquoy ils presenterent requeste au Roy pour avoir repos. Mais François I. leur respondit qu'il ne bruloit par leurs semblables en France pour les supporter dans les Alpes. Le Parlement de Turin eut ordre de proceder contr'eux à toute rigueur, ce qu'il fit & il en cousta la vie à un grand nombre de ces miserables qui furent brulés tout vifs.

L'année 1551. la persecution recommencea sous les auspices du 1551.
Parlement de Turin & d'un nommé le President de St. Julien, qui n'ayant pas reussi dans le dessein de les convertir par des predications, voulut faire une nouvelle tentative pour les destruire: la situation du lieu où ils avoient leurs retraittes les garantissoit des efforts de leurs ennemis, mais tous ceux qu'on put surprendre experimenterent la rigueur des supplices dont la cruauté du Papisme avoit establi l'usage. Henri II. si cruel persecuteur des Reformés de son Royaume estant alors maistre des estats du Duc de Savoye, ne poussa pourtant pas ces pauvres Vaudois aussi loin qu'il sembloit le devoir faire, suivant ce qu'il faisoit dans ses propres estats. Par la paix le Duc Emanuel Philibert de Savoye rentra en possession de ses estats, & à peine estoit il restabli que la cour de Rome & ses supposts Piemontois, obtinrent de ce Prince un arrest de mort & de confiscation de biens contre
tous ces pauvres habitants des Vallées. Le Comte de la Trinité 1561.
eut la commission d'executer cette cruelle sentence; il s'en acquitta avec la barbarie d'un Cannibale. Il ravagea, il tua, il brula & fit tant d'enormités que l'histoire en seroit trop longue à faire. Il bruloit les hommes à petit feu & obligeoit les femmes à apporter les fagots & à les allumer pour griller leurs maris. Au commencement ces pauvres gens ne se defendoient pas, de sorte qu'on n'avoit pas beaucoup à faire d'en venir à bout avec une grande armée. Leurs ministres mesmes les exhorterent à ne se point defendre par les armes, ils eurent recours aux prieres par leurs deputés & s'allerent jetter

aux pieds de leur Prince. Le Duc ne voulut point avoir pitié de leurs larmes & malgré leur caractere de deputés on les alloit bruler, s'ils ne se fussent jettés à genoux devant le Legat & ne luy eussent promis de se soumettre aux loix de l'Eglise Romaine. Ces deputés promirent donc tout ce qu'on voulut, par la crainte de la mort. Mais comme on ne les avoit pas envoyés pour cela ils furent desavoués, & le Duc de Savoye furieux de ce mauvais succés donna de nouveaux ordres & envoya de nouvelles troupes pour massacrer tous ces malheureux. La necessité les obligea cette fois à prendre les armes & à se defendre, & Dieu qui combattit pour eux, voulut bien qu'ils fussent exercés par mille supplices, mais il ne permit pas qu'ils fussent exterminés. Au contraire aprés s'estre longtemps defendus contre la violence des mauvais conseillers du Duc de Savoye, ce Duc leur donna la paix. C'est à dire qu'il fit retirer ses armées, car les supposts de Rome & les inquisiteurs n'ont jamais cessé d'exercer sur eux leur fureur & leur cruauté.

Ce seroit une grande affaire que de suivre les Vaudois dans toutes leurs dispersions pour voir de quelle maniere ils y ont esté persecutés: mais nous ne sçaurions oublier ceux de Calabre. Environ l'an 1370. *L'an 1370.* les Vaudois des vallées de Dauphiné trop pressés dans leurs montagnes s'escarterent du costé de l'Italie, & trouvant des terres inhabitées dans la Calabre, entreprirent de les cultiver, s'y habituerent du consentement des Seigneurs, & y bastirent six ou sept gros bourgs. On s'apperceut incontinent qu'ils n'estoient pas amis de la Religion Romaine, les Curés firent rapport qu'ils mesprisoient leurs mysteres. Mais les Seigneurs ordonnerent aux Curés de n'en rien dire parce que d'ailleurs ces gens estoient bonnes gens, fideles, charitables, & apportoient un grand profit au pays. Les Curés consentirent assés volontiers à garder le silence parce que leurs disme par le travail de ces Vaudois estoient fort augmentées. Ils demeurerent en cet estat prés de deux cents ans faisant instruire leurs enfants secretement & servant Dieu dans des assemblées secretes. Mais l'an 1560. quand la reformation fut establie en Allemagne & en France, ils voulurent jouir de la mesme liberté que les autres nations, ils envoyerent à Geneve demander des pasteurs, & voulurent faire leur service publiquement. Le Pape Pie IV. en fut adverti & supporta impatiemment qu'une poignée de paysants eussent eu une telle hardiesse à la porte de Rome. On jura leur perte, & l'on chargea de la commission le Cardinal Alexandrin avec deux Moynes inquisiteurs, qui se transporterent

sur

ſur les lieux. On commencea par des menaces & par de terribles exhortations. Mais ces gens au lieu de reſpondre comme on le ſouhaitoit, ſe ſauverent dans les montagnes avec leurs femmes & leurs enfants. Le Viceroy de Naples fit publier un pardon pour tous les bandits qui voudroient preſter main forte à l'Egliſe pour l'extirpation des heretiques de Calabre; luy meſme y envoya pluſieurs compagnies de gens de guerre & enfin il y vint en perſonne, & fit crier à ſon trompe que le lieu de ſaint Xiſt qui eſtoit l'un des bourgs de ces Vaudois eſtoit condamné à eſtre mis à feu & à ſang. On fit main baſſe ſur tous ces pauvres miſerables, ceux qu'on ne put atteindre ſe retirerent couverts de playes dans les cavernes où ils moururent de miſere & de faim. Les autres bourgs furent pris à diſcretion & ſous promeſſe qu'on les traitteroit bien. Le bien qu'on leur fit c'eſt qu'on leur donna la couronne du martyre; on mena ſoixante & dix de ces patients devant l'inquiſiteur Panza, qui ſe mit en teſte de leur faire confeſſer à force de tortures cette vielle calomnie jettée contre les Vaudois, qu'ils s'aſſembloient la nuit pour ſe ſouiller avec leurs ſœurs & leurs meres. Il leur fit donner la queſtion avec tant de violence que les boyaux ſortirent hors du corps de l'un d'eux nommé Eſtienne Charlin. Un autre nommé Verminel dans les tourments promit d'aller à la Meſſe, l'inquiſiteur Panza crut que puiſque l'on avoit bien obtenu cela de luy par la torture, on pourroit bien tirer le reſte, & luy faire confeſſer les couches inceſtueuſes dont on accuſoit les Vaudois. C'eſt pourquoy nonobſtant ſa promeſſe de ſe convertir on redoubla la geeſne & on le tint pour une ſeule fois huit heures entieres à la torture. Il y en eut qui furent tués avec des coups de verge de fer, d'autres avec des tiſons flambants; l'un de ces martyrs nommé Bernardin Comte, ayant refuſé de baiſer un crucifix & l'ayant jetté par terre comme on le conduiſoit au ſupplice, l'inquiſiteur commanda qu'on le remenaſt en priſon afin d'aggraver ſa peine: on le conduiſit à Coſſence où il fut couvert de poix & brulé au milieu de la place comme une torche: eſt ce l'eſprit de Jeſus Chriſt ou celuy de Neron qui fit cela? Ce meſme inquiſiteur nommé Panza fit eſgorger & ſaigner quatrevints de ces confeſſeurs comme on fait ſaigner des moutons à la boucherie & les fit couper par quartiers qu'il fit attacher à des paux ſur les chemins de diſtance en diſtance, ceux qu'on n'eut pas le loiſir de bruler furent eſtranglés & precipités. Un jeune homme vigoureux precipité du haut d'une tour en preſence & par ordre de l'inquiſiteur ſe briſa tous les os, mais il

ne se tua pas absolument. Il estoit donc la estendu sur le pavé priant Dieu & demandant la mort comme une grace à tous ceux qui passoient. Le Viceroy passant par la rue & le voyant vivant & parlant, luy donna un coup de pied par la teste en disant, *ce chien est il encore icy, faites le manger aux pourceaux* ? Soixante femmes de ces bienheureux persecutés furent appliquées à la question avec tant de violence que les cordes leur entrerent dans les bras & dans les jambes, & en cet estat toutes demembrées, on les jetta dans de noires prisons où elles acheverent de mourir par un long supplice. Aprés cela ne faut il pas avouer que le Sieur Maimbourg a bien raison de dire, *que le Calvinisme est la plus cruelle de toutes les sectes ?* Quand nous poursuivrions d'avantage l'histoire des Vaudois & des persecutions qu'ils ont souffertes par le Papisme qui accuse les autres sectes de cruauté, nous ne verrions tousjours que la mesme chose: des feux, des roues, des gibets, des tortures, des massacres. Peut-estre quelquefois on trouveroit quelque petite singularité, comme celle de cet inquisiteur nommé Conrad de Marpurg dont nous parlent l'Abbé Tritheme & Godefridus Monachus. Il esprouvoit les hommes avec un fer chaud pour cognoistre les heretiques; ceux qui pouvoient manier un fer rouge estoient, disoit il, bons Catholiques, mais ceux qui sentoient le feu estoient Vaudois, & sur cette preuve il les livroit au bras seculier. Aujourd'huy on trouveroit fort peu de gens assés bons Catholiques pour sortir à leur honneur de cette espreuve. Mais cette singularité & quelques autres semblables ne feroient pas une assés grande diversité pour rendre supportable l'histoire de la persecution des Vaudois si nous la faisons plus longue. Pour conclurre on sçaura que de conte fait on pourroit trouver pres d'un million de Vaudois que le Papisme avec la debonnaireté dont il se vante par opposition à nostre cruauté, a fait perir par le fer, par le feu, par les roues, par les massacres & par mille especes de supplices.

Trith. Chron. Hirsangicuse! Godef. Monac. in Annalibus.

CHAPI-

CHAPITRE III.

Recit de la maniere cruelle dont les Espagnols ont traitté les Indiens du nouveau monde sous pretexte de les convertir.

CEtte Histoire de la cruauté du Papisme nous a conduits jusqu'au siecle passé, c'est à dire jusqu'au temps de la reformation de Luther & de Calvin. Et c'est la un endroit où nous pourrions nous arrester avec avantage & faire voir qu'il n'y eut jamais de conduitte plus barbare & plus furieuse que celle du Papisme contre les Lutheriens & contre les Calvinistes, mais nous avons desja en partie fait cela en faisant l'Histoire de la reformation. Rappelés donc icy, Monsieur, toutes les horreurs que nous vous avons estalées commises en France, en Angleterre, dans les Pays bas, & conclués avec moy qu'il n'y eut jamais d'accusation plus imprudente que celle que nous fait le Sieur Maimbourg *d'estre la plus cruelle de toutes les sectes.* Nous pourrions adjouster à ce que nous avons dit, les cruautés que Philippe II. fit en Espagne à son retour de Flandres, comment il fit bruler à Valladolid vint ou trente personnes distinguées, & fust prest à faire deterrer son pere parce qu'il estoit mort dans le soupscon d'heresie.

Il est si vray que la cruauté est essentielle au Papisme, que plus les hommes sont penetrés de ce faux esprit de devotion Romaine, plus ils sont cruels. Les femmes qui sont naturellement ennemies de la cruauté & de l'effusion du sang renonçent à la douceur de leur sexe quand elles sont entestées de ce malheureux esprit du Papisme. Marie Reyne d'Angleterre dans le siecle passé voyoit de toutes parts bruler ses sujets par un esprit de devotion : & la Marquise de Pianesse en siecle icy, alloit demander l'aumosne & faire des questes dans Turin & par toute la Savoye, jusque dans les cabarets, pour amasser de l'argent afin de lever une armée pour detruire les protestants des vallées de Piemont. Plus une nation est Catholique comme on parle, plus elle est cruelle, mesme dans les affaires où la religion n'est pas interessée. Tesmoins les Espagnols nation si Catholique, sujets du Roy Catholique par excellence. Nous n'avons aucun lieu de douter que leur cruauté ne leur vienne de leur catholicité: la conduitte du Duc d'Albe & des Espagnols dans les Pays bas en est une preuve. Au reste que cette nation

nation la plus Catholique de toutes soit en mesme temps la plus cruelle, nous n'en pouvons douter non plus, si nous consultons ses propres historiens & particulierement Bartholomeo de las Casas qui a fait l'histoire des cruautés que les Espagnols ont commises dans les Indes. Il en raconte des choses qui seroient entierement incroyables, n'estoit que cet autheur estoit Moyne, Evesque Espagnol, qu'il avoit vu de ses propres yeux ce qu'il dit, & qu'au reste il n'avoit aucun interest, que l'on scache, de rendre sa nation odieuse. Il faut l'entendre parler.

Aprés avoir depeint le naturel des Indiens doux, traitable, soumis & même capable de recevoir les instructions de la foy Chrestienne il adjoûte, *Chés ces agneaux si doux qui ont receu ces dons de leur createur, les Espagnols sont entrés comme des loups, des lions, des tygres tres cruels qui auroient esté longtemps sans manger. Et depuis quarante ans, ils n'ont fait autre chose que les mettre en pieces, les tuer, les affliger, les tourmenter & les destruire par des manieres, & en exerceant des cruautés qui n'avoient jamais esté veües, ni leües, ni oüies. En sorte que de plus de trois millions d'ames qui étoient dans l'Isle Espagnole, il n'y reste pas plus de deux cents personnes naturels du pays.* Il dit en suitte que dans l'Isle de Cube & dans les Isles voisines qui sont en grand nombre, de plus de cinq cent mille habitants il n'en restoit pas un. Il dit avoir vu luy mesme les lieux, & avoir cherché ce qu'il y avoit d'Indiens de reste pour travailler à les convertir & n'en avoir trouvé qu'onze qui perirent bien tost. Ecoutés le encore: *Pour ce qui est de la terre ferme nous scavons assurement que nos Espagnols par leurs cruautés & actions execrables ont depeuplé & desolé plus de dix Royaumes plus grands que toute l'Espagne en y comprenant l'Arragon & le Portugal: & deux fois plus de pays qu'il n'y en a de Seville à Jerusalem, d'où il y a pourtant milles lieües de chemin. Tous ces Royaumes des Indes sont encore aujourd'huy deserts & en desolation aprés avoir esté peuplés autant qu'un pays le peut estre. De bon conte fait & tres certain on peut prouver, que les Espagnols par leur tyrannie & par leurs actions Diaboliques ont fait mourir plus de douze millions d'ames, hommes, femmes & enfants, & je ne croirois pas me tromper quand je dirois quinze millions.* Mais tout cela n'est que general, il faut que vous entendiés quelque chose du destail. En parlant de ce que firent les Espagnols dans l'Isle Espagnole, aprés avoir dit que par leurs insolences redoublées ils pousserent à bout la patience de ce pauvre peuple qui prit les armes pour se defendre, il adjouste, *que les Espagnols avec leurs chevaux, leurs lances & leurs espées firent de ce miserable peuple qui n'estoit armé que de roseaux, un horrible carnage. Ils entrerent dans les villes, dans les bourgs & dans les villages n'espargnant ni les femmes, ni les*

Hist. des cruautés des Espagnols, par Dom Barthol. de las Cazas en Castillan.

enfants, ni les viellards. Ils ouvroient le ventre des femmes grosses toutes vives & en arrachoient le fruit. Ils faisoient des gageures à qui d'un seul coup d'espée ouvriroit & fendroit un homme par le milieu, ou à qui luy couperoit la teste avec plus d'adresse, ou à qui luy ouvriroit le mieux les entrailles. Ils prenoient les enfants par les pieds & les arrachant des mammelles de leurs meres, ils leur froissoient la teste contre les rochers. Ils en jettoient d'autres dans les rivieres en les elanceant en l'air & quand ils retomboient dans l'eau ils rioient & disoient remue toy corps d'un tel, &c. Ils faisoient certains gibets longs & bas de maniere que les pieds touchoient presque à terre: chaque gibet estoit pour treize personnes à l'honneur disoient ils, de nostre redempteur & de ses douze Apostres, puis ils mettoient le feu dessous & bruloient ainsi vifs ceux qu'ils avoient suspendus à ces gibets. A ceux qu'ils laisserent vivre ils leurs couperent les deux mains à demi, laissant pendre les mains au bout du bras attachées encore à quelques nerfs, puis ils leur disoient, allés avec ces lettres porter des nouvelles à ceux qui s'en sont fuis aux montagnes. Ils faisoient ordinairement mourir les Nobles & les grands Seigneurs d'entre les Indiens de cette facon. Ils faisoient de certaines grilles avec des perches dressées sur des fourchettes & allumoient un petit feu dessous afin que ces miserables mourussent lentement en jettant de cris de desespoir. Une fois je vis quatre ou cinq de ces principaux Seigneurs rotir & bruler sur ces grilles, & je pense qu'il y avoit encore trois ou quatre grilles garnies de mesme. Ceux qui estoient dessus jettoient des cris horribles qui empeschoient le Capitaine de dormir, ce qui l'obligea à commander qu'on les estranglast: le sergent dont je scay le nom & cognois la famille à Seville, plus cruel que le bourreau qui les bruloit, ne voulut pas qu'ils fussent estranglés, & luy mesme leur mit des baaillons à la bouche pour les empescher de crier, & attisoit le feu afin qu'ils grillassent lentement & à plaisir. J'ay veu tout cela & une infinité d'autres actions semblables. Cet Evesque fait bien de dire *j'ay veu*; car on a besoin de tesmoins oculaires pour ne pas revoquer en doute ces prodiges de cruauté, en comparaison desquels la rage des demons est assurement la debonnaireté mesme.

Ce mesme autheur nous dit aussi que les Espagnols pour attraper les Indiens qui se sauvoient dans les montagnes, dressoient de gros matins & de grands levriers pour la chasse des hommes comme on les dresse pour la chasse du lievre ou du renard, de sorte qu'un de ces chiens mettoit en pieces un Indien dans le temps qu'on est à reciter un credo, aussitost qu'il en avoit receu le signal de son maistre. Ils remplissoient des granges de ces miserables peuples & en bruloient plusieurs milliers tout à la fois. Si quelque Espagnol prenoit un de ces Indiens & le mettoit en croupe derriere luy comme un veau pour en

faire un esclave, un autre Espagnol venant par derriere pour faire essay de son adresse le tuoit d'un coup de lance. Si quelque jeune enfant ou garcon estoit tombé à terre un Espagnol venoit qui luy coupoit les jambes & le laissoit là.

Ceux qui eschapoient à la fureur de ces monstres servoient de bestes de charges, on leur mettoit des fardeaux de quatrevint ou cent livres sur le corps qu'on leur faisoit porter deux cent lieües de chemin, & pour les faire marcher la dessous on leur donnoit mille coups de baston & de nerfs de boeuf. *Et quand quelques uns succomboient sous le fardeau ou par lassitude, ou par la faim, ou par la maladie, afin de s'espargner la peine de defaire la chaisne & pour avoir plus tost fait, on leur coupoit la teste contre le collier, ainsi le corps tomboit d'un costé & la teste de l'autre.* Il faut necessairement se servir des propres termes de l'historien autrement on ne croiroit jamais que les choses fussent fidelement rapportées. Il ne parle presque jamais que de ce qu'il a veu. Par exemple il a vu ce qui suit. *Une fois les Indiens venoient au devant de nous à dix lieues d'une grande ville pour nous recevoir avec des vivres & des viandes delicates en nous faisant mille caresses. Ils nous donnerent du poisson, du pain & d'autres viandes autant qu'ils en purent trouver: les Indiens estoient paisiblement assis devant nous, hommes, femmes & enfants, subitement le Diable entra dans les Espagnols, & en ma presence sans qu'il y eust raison aucune ils massacrerent plus de trois mille de ces innocents. Je vis là de si grandes cruautés que jamais homme n'en a vu ni n'en verra de semblables.* Le supplice ordinaire dont ils faisoient mourir ceux qui tomboient vifs entre leurs mains c'estoit le feu, ils les bruloient tout vifs. Ce fut un de ces Roys Indiens seigneur de Cuba, lequel ils bruloient vif, qui respondit à un moyne ce bon mot si cognu. Comme il estoit attaché au posteau pour estre brulé un moyne travailloit à l'induire à se faire Chrestien en luy promettant qu'il iroit en paradis: le Roy Indien demeura quelque temps pensif & prit la parole pour demander si les Espagnols alloient aprés leur mort en ce pays qu'on appelloit le paradis, ouy dit le Moyne s'ils sont honnestes gens: sans balancer le Roytelet respondit, je n'y veux donc point aller car je ne me veux jamais trouver en mesme lieu avec de telles gens. Quand ils soupsconnoient qu'un homme avoit de l'argent caché ils le lioient sur une planche & luy mettoient les pieds auprés d'un gros feu & luy laissoient rôtir la plante jusqu'à ce que la moëlle luy sortist toute fondue des os des pieds aprés que la chair en avoit esté brulée. *Un Espagnol allant un jour à la chasse &*

n'ayant rien pris dequoy faire curée à ses chiens parce qu'il crut qu'ils avoient faim; il prit l'enfant d'une Indienne d'entre ses bras, le mit en pieces, luy coupa les bras & les jambes, les distribua à chacun de ses levriers, & en suitte il jetta le tronc du corps à tous les chiens ensemble. Il faudroit Monsieur transcrire cet ouvrage tout entier, pour rapporter ce qui est de mesme force; car il est tout plein de choses semblables, consultés le livre quoy qu'il ne soit pas commun il se trouve pourtant. Vous y verrés que quand ils entroient dans un pays où il y avoit cinq cents mille ames, un million, deux millions, au bout de six mois il n'y avoit plus personne, tout estoit peri par l'espée, par le feu & par le travail horrible des mines ausquelles on faisoit travailler ces pauvres gens avec plus d'inhumanité que des chevaux.

Au reste il ne faut pas qu'on me dise que toutes ces cruautés sont estrangeres à l'histoire du Papisme. Car il faut sçavoir que les Espagnols faisoient cela sous pretexte de religion & pour exterminer des nations qui ne se vouloient pas soumettre à la foy. Je n'en veux pas estre cru, escoutés ce qu'en dit Bartholomeo de las Casas. *Un funeste aveuglement a tousjours possedé ceux qui ont gouverné les Indes à l'esgard du soin qu'ils devoient avoir de la conversion & du salut de ces gens la. Dans la verité ils ont tousjours tres negligé leur conversion, mais cependant leur bouche protestoit tousjours le contraire & ils feignoient de l'avoir extremement à cœur. Et ils en venoient jusqu'à faire faire des mandemens aux Indiens de recevoir la foy & de se soumettre à l'obeissance du Roy de Castille, ou autrement qu'on leur feroit la guerre à feu & à sang, qu'on les tueroit & qu'on les mettroit en servitude. Comme si le fils de Dieu qui est mort pour eux avoit commandé quand il a dit,* euntes docete gentes, *qu'on fist des mandements aux infideles paisibles & pacifiques & que s'ils les refusoient incontinent sans autre predication & sans travailler à les instruire, &c. on leur fist perdre leurs biens, leurs terres, leur liberté, leurs femmes, leurs enfants & leur vie. Ce qui est une chose folle, insensée & digne de l'enfer.* Il adjouste que le gouverneur des Indes pour donner de la couleur à ses violences quand il vouloit extirper une nation Indienne, *envoyoit des Espagnols jusqu'à demi lieüe prés de la ville ou du bourg qu'il vouloit saccager, où sans autre tesmoins qu'eux mesmes, ils faisoient à haute voix la lecture & la publication de ces mandements en ces termes: Caciques & Indiens de cette terre ferme & de ce lieu: Nous vous faisons sçavoir qu'il y a un Dieu, un Pape & un Roy de Castille qui est seigneur de ce pays, venés incontinent luy rendre hommage, & si vous ne le faites, sçachés que nous vous ferons la*

 guerre,

guerre, nous vous tuerons, & vous ferons esclaves. Voila l'esprit du Papisme, c'est à peu prés la maniere dont on en a usé contre les Vaudois. Si quelque fois on leur a envoyé des predicateurs, c'a esté tres rarement & seulement par forme, mais sans les convertir on travailloit à les destruire par le fer & par le feu. Cette forme que les Espagnols observoient pour destruire les Indiens fait voir qu'ils le faisoient ou vouloient paroistre le faire par un principe de religion. Or la religion pour laquelle ils agissoient ainsi, c'estoit le Papisme & par consequent c'est au Papisme qu'on doit imputer toutes ces cruautés.

CHAPITRE IV.

Abbregé des persecutions faites en Boheme depuis l'an 1618.

PArce que l'Histoire des cruautés du Papisme n'a pas plus de bornes que celle des troubles qu'il a causés dans le monde il faut necessairement se resserrer dans cette seconde recrimination comme nous avons fait dans la premiere, afin de ne pas escrire à l'infini, c'est pourquoy je me renferme dans trois evenements considerables qui sont trois sanglantes tragedies que le Papisme a fait jouer sur le theatre de l'Europe dans le siecle present. La premiere est la grande affaire de Boheme dans la rejection de Ferdinand II. Empereur, & l'election de Frederick Electeur Palatin : la plus grande & la plus considerable partie du Royaume de Boheme estoit protestante. Tout ce qu'il y avoit de plus distingué dans les ordres du Royaume estant Reformé il estoit juste qu'au moins ils eussent autant de liberté que le Papisme qui y estoit le plus foible de beaucoup; cependant la religion reformée y estoit persecutée par les Papistes & sous l'authorité des Roys de Boheme de la maison d'Austriche. Les Bohemiens à diverses reprises firent des tentatives inutiles auprés de l'Empereur Rodolphe pour obtenir un Edit favorable par le moyen duquel ils pussent avoir libre exercice de leur religion sans estre troublés. Enfin l'an 1609. les Estats de Boheme assemblés à Prague firent de si grandes instances pour obtenir cet Edit qu'ils l'obtinrent par l'intercession de l'Archiduc Matthias. Cet Edit estoit ample & dans toutes les formes, il permettoit aux Protestants d'avoir leur Conseil establi dans Prague, de bastir des temples dans tous

Le continuat. de Florimond de Remond, naissanc. de l'heresie. Aubert. Miræus & autres.

les lieux de leurs demeures, d'eriger des Academies par tout où il leur plairoit, d'elire des defenseurs & des protecteurs de leur Conseil & de leurs Academies, de pouvoir faire assembler les principaux Officiers de la couronne & mesme les Deputés des trois Estats dans Prague sans que l'Empereur y pust mettre empeschement, toutes les fois qu'ils voudroient avoir justice des torts qu'on leur auroit faits. En un mot ils estoient conservés par cet edit dans la possession de tous les droits, charges, privileges, dignités & honneurs comme membres du Royaume sans que la religion y pust apporter aucun prejudice. Des lors les Papistes qui estoient dans le conseil de Boheme & entr'autres le Chancelier firent grand bruit. Mais cependant la chose passa parce que l'Empereur qui craignoit son oncle Matthias Roy de Hongrie n'estoit pas en estat de s'y opposer. Mais comme ce n'estoit point du tout son intention que cet edit fut bien observé, il ne le fut pas aussi, & les moynes & les ecclesiastiques troublerent par tout les protestants comme auparavant : quand ils voulurent bastir des temples outre ceux qu'ils avoient desja selon la permission de l'arrest, on les en empescha, & mesme on les depossede de plusieurs eglises dont ils estoient en possession de tout temps. Ils en porterent leurs plaintes à l'Empereur, qui bien loin de les satisfaire maltraitta fort le Comte de la Tour Burggrave de Carelstein, l'un des principaux protecteurs des protestants Bohemiens, & l'on mit en prison plusieurs personnes dans le chasteau de Prague. Ferdinand II. estant venu à la couronne forma la resolution de ruiner la religion protestante dans la Boheme. Il y eut à Rome congregation sur cette affaire pour scavoir comment on procederoit pour repurger la Boheme & l'Allemagne d'heretiques. Et il fut conclu que les remedes violents n'ayant pas produit ce que l'on attendoit, on ne mettroit pas à mort les heretiques en cette qualité, parce qu'ils se glorifient de leurs martyrs, mais qu'on se serviroit d'autres moyens pour les lasser & les ramener à l'obeissance. Les Bohemiens en estant bien avertis firent une assemblée generale dans la vielle Prague au College de Charles IV. & prirent quelques mesures pour la conservation des libertés du Royaume & pour celle de la religion ; car Ferdinand n'en vouloit pas moins à l'une qu'à l'autre. Le Royaume de Boheme estoit electif & les Estats y avoient de tres grands privileges. L'Empereur vouloit rendre ce Royaume hereditaire dans sa maison & s'y faire

L'an 1617.

maistre absolu, c'est pourquoy il y eut union de tous les estats du Royaume tant Protestants que Papistes. Ferdinand averti des assemblées que faisoient les Estats de Boheme de l'une & de l'autre religion pour la conservation de leurs privileges leur escrivit d'un style fort dur, & ses ministres dans le conseil de Boheme en userent d'une maniere encore plus malhonneste. Cela poussa à bout la patience des estats & les porta à maltraitter les conseillers de l'Empereur, jusqu'à les faire sauter par les fenestres à ce que disent les historiens de la maison d'Autriche. Aprés cette action les estats de Boheme composés des trois ordres mirent au jour un manifeste pour justifier leur conduitte, & firent voir à toute l'Europe les attentats de l'Empereur & de ses ministres contre les libertés du Royaume & contre la religion Protestante que l'on vouloit opprimer. L'Empereur de sa part ne voulut plus rien menager avec les Bohemiens se croyant en estat de les reduire par la force. C'est pourquoy il revoqua les Edits de pacification sous lesquels les Bohemiens de l'une & de l'autre religion avoient vescu en paix. Sur cela les estats du Royaume s'assemblerent à Prague au mois de Juillet de l'an 1619. & firent du consentement des deux religions un traitté d'union pour establir la liberté de conscience & la paix entre tous les membres du Royaume, pour chasser les Jesuites, pour conserver les ordres des moynes qui estoient dans le Royaume, pour empescher qu'on n'en establist de nouveaux; & pour obliger les Catholiques Romains à renoncer au detestable decret du concile de Constance par lequel il est decidé qu'on ne doit pas tenir la foy aux heretiques. A cela pres la religion Romaine par ce traitté d'union demeura en possession de tous ses privileges, de ses biens, de ses eglises & de tous les avantages qu'elle avoit alors. Excepté qu'on obligea les couvents à fournir aux frais de la guerre. Et comme il n'y avoit aucun lieu d'esperer de paix du costé de l'Empereur, ils elurent dans le mois suivant Frederich V. Electeur Palatin pour Roy de Boheme avec le consentement de tous les estats du Royaume, & de ceux de Moravie, de la Silesie & de Lusacie qui avoient esté convoqués à Prague conjointement avec les estats de Boheme. L'Electeur Palatin accepta la couronne de Boheme, & tout le monde sçait quel fut le succes de cette grande affaire. Ce nouveau Roy de Boheme fut battu l'année suivante & chassé du Royaume par Maximilian de Baviere qui commandoit les troupes de l'Empereur. L'armée des Bohemiens fut defaite le 8. de Novembre 1620. & le jour suivant Prague se rendit. Et c'est en cet endroit

L'an 1618. — *1620.*

que

que parut la cruauté de l'esprit du Papisme. Car l'Empereur fit ligue avec tout ce qu'il put de Princes Allemands pour l'entiere extirpation des Protestants. Pour commencer par la Boheme où il pretendoit que l'on s'estoit rebellé contre luy, il y fit la plus severe & la plus cruelle justice qui ait jamais esté faite d'une semblable action. Il est constant que les Bohemiens ont droit de s'elire un Roy; tout Royaume qui a droit de s'elire un souverain a aussi le droit de le dethroner quand il use tyranniquement de son pouvoir. Or il n'y a pas une plus grande tyrannie que celle d'oster à un peuple libre la liberté de sa conscience: de plus il est certain que la maison d'Autriche vouloit opprimer la liberté de l'Estat aussi bien que celle de l'Eglise. Ainsi les Bohemiens avoient dequoy soustenir leur action, mais quand cette action des Bohemiens seroit insoustenable, encore n'y avoit il pas lieu d'en user d'une maniere aussi cruelle que fit la maison d'Austriche.

Aubert. Miræus de Rebus Bohem.

L'on fit arrester tout ce qu'il y avoit dans les estats de Boheme de plus distingués & de plus grands Seigneurs. Aprés les avoir retenus en prison plusieurs mois le 21. de Juin de l'an 1621. l'on tira un coup de canon de la citadelle de Prague, ce fut le signal funeste de la sanglante tragedie qui se joua en ce jour la & dans les jours suivants. A ce coup de canon toutes les portes de la ville furent fermées, & toutes les places publiques occupées par l'armée de l'Empereur, on dressa un grand eschafaut tout couvert de drap noir sur laquelle il y avoit un homme vestu aussi d'un habit long de drap noir le visage couvert, tenant un crucifix à la main. C'estoit le heraut de mort qui devoit annoncer à chacun de ceux qui monteroient sur l'eschafaut le moment de sa derniere destinée. Ce fut sur ce sanglant theatre qu'on vit verser durant plusieurs jours le plus pur & le plus noble sang de Boheme, on y fit monter les Comtes, les Barons & les autres grands Seigneurs du Royaume, tous gens d'un merite distingué, la plus part venerables par leur aage, car le plus jeune avoit plus de cinquante ans & quelques uns en avoient quatre vint. Le matin de cette triste journée Dieu avoit fait paroistre dans l'air le plus admirable arc en ciel qu'on eût jamais vu: les couleurs en estoient vives & extraordinaires, il estoit d'autant plus miraculeux que depuis deux ou trois jours il n'avoit paru aucun nuage dans les airs. Toute la ville de Prague accourut pour le voir, mais les prisonniers à qui l'on avoit prononcé l'arrest de mort le jour d'auparavant & qui avoient passé la nuit en prieres, le regarderent comme l'accomplissement d'une profetie qui leur fut

faite par l'un d'entr'eux, qui les assura que le lendemain avant l'execution Dieu leur feroit voir un signe qui tesmoigneroit que Dieu acceptoit le sacrifice de leur sang, lequel ils ne respandoient que pour avoir defendu la verité & l'avoir voulu garantir de l'oppression. L'arc en ciel est le signe que Dieu donna à Noë pour l'assurer qu'il estoit appaisé envers la terre, & ce fut à ces honnestes gens un signe que Dieu n'estoit point en colere contr'eux, & qu'il leur donneroit la couronne du martyre.

Pendant que cet acte sanglant se passoit on amusoit le reste du Royaume par des promesses redoublées que l'on y conserveroit la liberté de la Religion. Mais des ce temps la mesme on fit mille violences aux Reformez, les Temples furent demolis, & les pasteurs furent tués & brulés en divers lieux. Les Protestants qu'on appelloit de la religion *sub utraque* furent abandonnés à la fureur & à l'avarice du soldat, les maisons des gentilshommes furent pillées & les peuples furent accablés de charges & reduits à la derniere pauvreté. L'année suivante la persecution devint ouverte; par edit de l'Empereur tous les Ministres de Prague & en suitte du reste du Royaume furent bannis, tous les temples rasés & fermés, defence fut faitte de faire aucun exercice de la Religion reformée dans tout le Royaume; toute la noblesse de cette Religion fut banniё, & tous ses biens furent perdus. Car encore que l'Empereur eust expressement declaré par un arrest du 31. de Juillet 1617. que tous ceux qui ne voudroient pas obeïr à ses ordres en allant à la messe pourroient se retirer où bon leur sembleroit & vendre & disposer de leurs biens comme il leur plairoit; cette grace ne leur servit de rien pour plusieurs raisons. Premierement parce que des gens à qui on avoit desja tout osté par les pilleries & par les imposts n'avoient rien à vendre; de plus les Papistes qui seuls demeuroient en estat d'acheter n'avoient garde de le faire, par ce qu'ils esperoient avoir les biens des exilés pour rien, & de plus tout leur but estoit de mettre les Protestants au desespoir pour les contraindre à l'apostasie. Ainsi ceux qui se retirerent furent obligés de s'en aller tout nuds. On poussa même la dureté jusqu'à poursuivre les pauvres refugiés dans les Provinces voisines où ils avoient cherché des asyles: la fureur alla jusqu'à separer les maris des femmes, & il fut ordonné que les femmes de la religion *sub utraque*, mariés à des Papistes seroient envoyées en bannissement. En suitte parce qu'il y avoit beaucoup de maris grands Seigneurs Catholiques Romains qui s'opposerent à cet arrest parce que leurs femmes estoient Protestantes, il fut moderé d'une assés plaisante maniere.

L'an 1622. & 1624.

maniere. Un nouvel arrest de l'an 1629. ordonna *que les femmes de la Religion reformée seroient tolerées dans le pays jusqu'à la mort de leurs maris, mais qu'elles demeureroient privées de tous droits de succession aprés la mort des maris & envoyées en exil. Et en attendant defence leur estoit faite de se trouver au nopces, festes & solennités, ou si elles s'y trouvoient, qu'elles ne pourroient occuper que les plus basses places aprés les Catholiques.* Je trouve ce châtiment assés singulier, les persecuteurs sçavent profiter de tout & mettre tout en usage. Ce fut en ce temps là qu'on vit une lamentable dispersion de ces pauvres habitants de Boheme qui furent obligés de quitter leurs biens pour aller mandier chés les nations estrangeres.

Ceux qui demeurerent ne furent gueres plus heureux que ceux qui sortirent, car tout le peuple du Royaume fut reduit en servitude. L'Empereur commanda qu'on luy apportast à Vienne toutes les chartres & les tiltres qui contenoient les privileges des villes. Ces tiltres consistant en grands parchemins avec des seings & des seaux des Roys de Boheme furent mis devant Ferdinand II. & quand il les vit, *Ce sont la*, dit il, *ces papiers qui ont tant fait de mal à mes ancestres*, en suitte il les deschira & les jetta au feu. Le destail des violences & des cruautés qui furent exercées dans cette persecution sont d'une trop longue deduction pour y entrer. Il suffit de dire qu'il n'y a point d'espece de maux qu'on n'ait fait souffrir aux fideles dans ce Royaume de Boheme, dans la Silesie, la Moravie & dans toutes les Provinces sujettes à la maison d'Austriche. Quand la revolte des Bohemiens auroit merité d'estre punie comme un attentat contre l'authorité du Prince, la vangeance alloit infiniment au dela du crime. L'abominable action des fanatiques Anglois qui couperent la teste sur un echauffaut au bienheureux Charles I. de glorieuse memoire, estoit bien d'une autre nature que la pretenduë rebellion des Bohemiens. Ce crime qui n'a point d'exemple dans tous les siecles passés pouvoit porter le Roy d'Angleterre aujourd'huy regnant à punir cet effroyable attentat par quelque chastiment dont la rigueur fust aussi sans exemple. Mais il s'est contenté d'avoir fait executer à mort quelques uns de ces malheureux juges qui eurent la hardiesse & l'insolence de prononcer un arrest de mort contre leur souverain. Selon les maximes de la cour de Vienne il auroit du exterminer plus de la moitié d'une grande & belle nation, envelopper l'innocent avec le coupable dans la mesme ruine, dresser des eschafauts dans toutes les parties du Royaume, bannir, proscrire, confisquer, aneantir tous les privileges & reduire les peuples dans une cruelle servitude. Mais l'esprit de la

reformation qu'on accuse d'estre si cruel ne dicte rien de tel à nos Princes, au contraire il leur apprend à pardonner & à espargner les coupables.

L'esprit de vangeance qui animoit Ferdinand II. ne put estre satisfait par tant de sang respandu dans la Boheme, & par tant de miseres dans lesquelles il avoit reduit les fideles de ses estats. Il voulut aller persecuter ceux qui estoient dans les estats estrangers. Ceux du Palatinat sous pretexte que leur Prince avoit usurpé la couronne de Boheme furent massacrés, pillés, desolés par une funeste guerre, dont les fureurs ont depeuplé les plus florissantes Provinces de l'Allemagne. Car la maison d'Austriche aprés la defaite du Roy de Boheme se vit elevée à un si haut point de grandeur & montée à un degré d'orgueil si extraordinaire, qu'elle osa tout entreprendre sur les libertés de l'Allemagne, & contre les Princes protestants. Ce qui les obligea de s'allier avec la France & avec Gustave Roy de Suede, & d'introduire les estrangers en Allemagne pour se garantir de l'esclavage dont ils estoient evidemment menacés. Gustave vint du fond du Nort vanger les fideles de Boheme. Il porta la terreur jusques dans les forts les plus assurés de la maison d'Austriche. Non seulement il fit evanouir les grands desseins de Monarchie universelle à laquelle elle avoit aspiré depuis Charles Quint, mais soustenu du Cardinal de Richelieu le genie de la France, il la reduisit à des extremités qui firent croire que l'heure fatale à son empire estoit arrivée. Et en effect si ce Prince n'eust point esté assassiné par un traistre, payé pour faire ce lasche coup, il eust bien percé jusqu'à Vienne & jusqu'au throne des Empereurs. La mort de ce Roy prolongea la guerre, & augmenta les desolations, qui ont reduit une partie de l'Allemagne en desert. Miseres dont on peut accuser sans injustice la cruauté du Papisme, car si Ferdinand II. eust usé plus moderement de sa victoire sur les Reformés de Boheme, il est certain que tous ces maux ne seroient point arrivés. La maison d'Austriche fit bien du mal mais elle en souffrit aussi: & l'on peut dire qu'elle ne se relevera jamais du coup qu'elle s'est attiré par la persecution de la Boheme, & par le dessein d'opprimer les Protestants d'Allemagne. Il y a bien apparence que la cruauté du Papisme la perdra: la maniere dont on en a usé dans ces dernieres années avec les Hongrois Reformés à qui l'on a osté leurs biens, leurs ministres, leurs temples, justement comme on avoit fait aux Bohemiens cinquante ans auparavant a reduit l'Empereur à de grandes extremités. Les attentats ne sont pas tousjours heureux & Dieu se lasse de laisser faire les perse-

perſecuteurs. Si les Turcs attirés par les mecontents pourſuivent leurs deſſeins nous ne ſçavons ce que la Chreſtienté deviendra. Et peut eſtre aurons nous bien occaſion de nous plaindre, & de dire que le faux zele du Papiſme aura attiré ſur l'Europe un deluge de maux. Car la perſecution de Hongrie qui a forcé des Chreſtiens à tirer du ſecours des infideles peut avoir des influences qui ſe reſpandront de maniere ou d'autre ſur la liberté de toute l'Europe.

CHAPITRE V.

Hiſtoire de la rebellion d'Irlande en 1641. *& des maſſacres faits par les Irlandois. Maſſacre dans les vallées de Piemont de l'an* 1655.

LA ſeconde tragedie cruelle & ſanglante qui a paru dans l'Europe en noſtre ſiecle, c'eſt la grande affaire de la rebellion d'Irlande & des maſſacres que les Papiſtes Irlandois & Anglois y ont fait dans les années 1641. & 1642. Nous aurions beſoin de cette hiſtoire en deux lieux, elle nous eſt neceſſaire dans le chapitre des rebellions & des attentats du Papiſme contre les ſouverains que nous traitterons apres celuy où nous ſommes. Nous en avons auſſi beſoin dans l'hiſtoire des cruautés du Papiſme, parce qu'il n'y eut jamais rien de plus cruel que ce que firent les Papiſtes dans cette horrible rebellion. Nous pourrions ſeparer la rebellion des cruautés, parler de celle cy en cet endroit & renvoyer les autres à ſon lieu naturel. Mais ce ſeroit couper en deux parties un ſujet que le public ſera bien ayſe de conſiderer tout entier & tout d'une veüe: outre cela la rebellion & les cruautés dans cette affaire ſont ſi conjointes qu'il ſeroit malaiſé de les ſeparer, c'eſt pourquoy nous ferons l'hiſtoire de la rebellion & de la cruauté en ce lieu; à la charge Monſieur, que quand nous en ferons à l'hiſtoire des attentats du Papiſme contre leurs ſouverains, vous n'oublierés pas cette horrible conſpiration, & vous vous en ſouviendrés pour ne nous pas obliger à la repetition. Il n'y a pas d'evenement en toute l'hiſtoire ſi propre à deſcouvrir l'eſprit du Papiſme naturellement cruel & rebelle que celuy-cy. Au reſte l'affaire eſt peu cognue au deca de la mer, & il eſt neceſſaire qu'on la connoiſſe un peu exactement. Nous tirerons cette hiſtoire d'une bonne ſource, c'eſt de la relation que nous en a donné un homme important qui eſtoit membre du grand conſeil d'Irlande quand cette affaire arriva.

 L'Irlande

The Irish Rebellion, &c. by Sir John Temple.

L'Irlande est sujette des Roys d'Angleterre depuis l'an 1172. Henri II. passa dans cette Isle à la priere d'un de ses Roytelets nommé *Dermott Mac Morough* Roy de la province de Lemster qui fut chassé & depossedé par ses voysins. Ce Prince se sauva en Angleterre & obtint ce qu'il demandoit & plus qu'il ne demandoit. Car l'Isle fut conquise mais ce ne fut pas pour luy ni pour ses heritiers. Henri II. s'en saisit & s'en rendit maistre absolu en vertu d'une donation du Pape Adrien IV. qui estoit Anglois de nation. L'on a descouvert que long temps avant ce temps la le Christianisme & les belles lettres avoyent fleuri dans cette isle, mais quand les Anglois y entrerent elle estoit à peu pres retombée dans la barbarie. Le pays estoit plein d'habitations, de bourgs & de villages, mais les bastiments n'estoyent que de miserables cabanes. Quand Henri II. y arriva il ne put pas trouver dans toutes les maisons de leurs Seigneurs & de leurs Roys un seul lieu où loger à Dublin qui estoit la capitale du pays: & il fut obligé de faire faire des especes de tentes fort longues avec des perches polies & jointes ensemble à la mode du pays. Les hommes y vivoient en bestes sans civilité, sans loix reglées, pour assurer aux particuliers la possession de leurs biens; la force & la violence vuidoyent tous leurs proces, les assassinats, les vols, les pilleries y demeuroyent impunis, de sorte que c'estoit une nation de brigands cruels, inhumains & barbares. Ce peuple conquis depuis cinq cents ans en conservant ses anciennes inclinations, c'est à dire beaucoup de brutalité & de fureur, a conservé aussi un amour pour son ancienne liberté, qui luy a fait faire de continuels efforts pour secouer le joug des Roys d'Angleterre, leurs legitimes souverains, non seulement par le droit de conqueste, mais sur tout par le droit d'une possession, dont la longueur a sans doute aneanti tous les anciens droits de la nation & toutes les irregularités qui pouvoyent s'estre rencontrées dans la conqueste. Toute l'histoire d'Angleterre est pleine des rebellions de ce peuple, des effects de sa hayne contre les Anglois & des efforts qu'il a fait pour secouer leur joug. Mais particulierement depuis que le Royaume d'Angleterre est reformé, cette hayne des Irlandois contre les Anglois est augmentée de la moitié, & est changée en rage: car au milieu de leur barbarie ils ont une attache à l'Eglise Romaine, qui est incroyable, qui apparemment ne vient pourtant que de leur aversion contre la nation Angloise avec laquelle ils ne se veulent rencontrer en rien. Car il n'est pas apparent que des monstres de cruauté & de perfidie fassent quelque chose pour la Religion. Sous le regne d'Elisabeth Reyne d'Angleterre

Matth. Paris. an. 1156.

on

on fit de grands efforts, pour civiliser cette nation & pour la tirer de la barbarie. Elisabeth fit establir des cours de justice en diverses provinces, & des escoles publiques dans les Dioceses pour y elever la jeunesse. Mais les Irlandois naturels regarderent cela comme des moyens d'affermir leur esclavage, ils se revolterent plusieurs fois, & tousiours par les efforts & par la sage conduitte de cette Reyne ces rebellions furent reprimées assés promptement & avec succés, excepté celle qui se fit sous la conduitte d'un nommé le Comte de *Tyrone*, sur la fin de la vie de la Reyne Elisabeth. Ce rebelle avoit bien fait sa partie, & dedans & dehors, ayant de grandes intelligences en Espagne d'où il tira un grand secours. De sorte que la Reyne fut obligée d'y envoyer une grande armée qui mit à raison ce traistre & fit cesser une partie des maux que la rebellion avoit causés dans le Royaume. Mais la mort qui la prevint l'empescha d'achever cet ouvrage. Le Roy Jaques son successeur se crut plus en estat que ses predecesseurs de reduire l'Irlande parce qu'il se trouvoit Roy d'Ecosse aussi bien que d'Angleterre & qu'ainsi il tenoit les Irlandois de tous les costés. En effet il acheva ce que la Reyne Elisabeth avoit commencé, il essaya d'arracher les racines de la rebellion, envoya de grandes colonies d'Anglois en Irlande, il y bastit des citadelles en divers lieux, il y fit de bonnes loix & y fit observer une tres bonne police, sous laquelle on contraignoit les Irlandois naturels du pays à vivre heureux avec les Anglois nouvellement arrivés. Ce Royaume devint florissant, bien cultivé, rempli de beaux bastiments, assés peuplé, & les Irlandois eux mesmes paroissoient fort contents de l'estat où l'on avoit mis leur pays. Le Roy Charles I. qui succeda au Roy Jaques son pere eut un grand soin d'entretenir la paix en ce Royaume; & sur la plainte que cet estat luy fit en l'an 1640. des violences & de l'oppression qu'il avoit souffertes sous le Comte de Strafford qui en estoit Viceroy, il voulut bien les ouir luy mesme & pourvoir aux maux dont ils se plaignoient. C'est l'estat où se trouvoit cette isle dans le temps qu'on vit paroistre l'horrible rebellion dont nous voulons parler. Pour ce qui regarde la religion, les Irlandois n'avoient aucun sujet de se plaindre de la rigueur de la religion dominante. Ils n'estoient pas violentés en leurs consciences, ils faisoient ce que bon leur sembloit chés eux sans en estre inquietés. Ils avoient leurs Archevesques titulaires, leurs Evesques, leurs grands vicaires, des prêtres, des Abbés, des moynes & sur tout des Jesuites parmi eux en tres grand nombre. Et c'est la licence que les derniers Gouverneurs leur

donnerent à cet esgard qui les perdit ; car leur clergé nombreux & puissant las de n'avoir que des tiltres & une puissance spirituelle sur les troupeaux voulut reconquerir les biens ecclesiastiques & les eglises que la religion dominante occupoit. Tellement qu'au milieu de la paix & dans l'estat le plus heureux où les Irlandois eussent esté depuis cinq ou six cents ans ils formerent l'horrible conjuration que nous allons voir.

Il faut premierement sçavoir quel estoit le but de cette conjuration ; en suitte nous verrons quels en estoient les autheurs & les fauteurs, aprés nous dirons comment ils se prirent à l'executer, & enfin comment tout ce grand dessein aprés une horrible effusion de sang s'evanouit & demeura sans succés. Le dessein des conspirateurs estoit d'exterminer la religion protestante, de chasser tous les Anglois, de secoüer le joug des Roys d'Angleterre pour rentrer en possession de leurs eglises, de leurs terres & de leurs provinces. Mais la grande raison, ou tout au moins le grand pretexte dont les prestres & les Seigneurs Irlandois se servirent pour ebranler les peuples fut celuy de la religion, qui est presque tousiours le piege que l'on tend aux peuples quand on les veut engager dans une rebellion contre leurs souverains. Cela paroist parce que les vieux Anglois habitants de l'isle depuis un long temps se joignirent avec les rebelles Irlandois & agirent de concert avec eux pour exterminer les protestants. Ce qu'ils n'auroient pas fait si les Irlandois n'avoient combattu que pour la liberté. Car les Anglois quoy qu'habitués de longue main dans l'isle n'auroient pas eu d'interest à secoüer le joug de leur propre nation pour se mettre sous celuy d'une nation estrangere & barbare. L'Irlande estoit peuplée de trois sortes de gens, de naturels du pays, d'Anglois qui s'y estoient habitués & comme naturalisés depuis un tres long temps, & de nouveaux Anglois qui y avoient esté transportés sous le regne du Roy Jaques. Les deux premiers ordres des habitants de l'isle estoient Papistes, & par ce commun interest ils estoient ennemis de la troisiéme espece d'habitants, c'estoient les nouveaux Anglois, qui la plus part estoient protestants. Ainsi ces deux premiers ordres de concert conjurerent la perte du troisiesme & de la religion reformée en même temps.

Au commencement ils furent en dispute entr'eux de quelle maniere ils procederoient à l'extirpation & des Anglois & de leur religion : les uns estoient d'avis qu'il se faloit contenter d'expulser les Anglois, les bannir du Royaume & se mettre en possession de leurs biens sans plonger leurs mains dans le sang innocent. Mais les autres suivant

l'esprit

l'esprit de la nation & du Papisme furent pour les conseils de violence & representerent que tous les Anglois qu'ils laisseroient vivre, seroient autant d'ennemis despouillés & par consequent irreconciliables. Parce qu'envoyés au dela de la mer ils seroient tousjours prets à observer les occasions pour rentrer dans leurs biens; & que comme ils cognoissoient le pays ce seroient leurs plus rudes ennemis quand le Roy d'Angleterre entreprendroit de reconquerir l'Irlande; c'est pourquoy ils concluoient qu'il faloit faire main basse sur tous les Anglois. On ne scait pas bien quel fut le resultat de ces conferences & quel avis l'emporta; mais il y a lieu de croire que ce fut le dernier puis qu'en effet la chose se fit selon le projet de ces derniers opinants, c'est à dire que les Irlandois firent, par tout où il furent maistres, le massacre des Anglois protestants. Leur dessein estoit donc d'effacer toutes les traces de la religion & de la nation Angloise dans leur pays, & un nommé Creigthon a deposé leur avoir ouy dire qu'ils vouloient bruler jusqu'à la ville de Dublin, consumer par le feu tous les papiers, les parchemins, les loix, destruire tous les monuments de la domination Angloise, faire des loix tres rigoureuses contre ceux qui parleroient Anglois, & oster aux places, maisons & pays tous les noms Anglois pour leur rendre leurs anciens noms. Leurs projets ambitieux ont passé plus loin: ils avoient dessein comme l'ont avoué leurs chefs, aprés avoir massacré tous les Anglois de l'Irlande, de passer en Angleterre avec une armée de trente mille hommes, & secourus de l'Espagne & du Pape de s'en rendre les maistres, d'y abolir la religion reformée & d'y establir une nouvelle religion & de nouveaux Roys. Voila quel estoit le but de cette horrible conjuration: cela s'est sceu par la confession des conspirateurs eux mesmes, & il est fort aysé à croire que vu ce qu'ils firent ils n'avoient pas dessein de demeurer à moitié chemin.

Pour ce qui est des autheurs de cette conspiration: il est indubitable qu'elle a pris sa naissance à Rome comme la plus part des autres de mesme nature. Il est vray que les horribles execrations de serment dont les prestres & les moynes ont accoustumé de lier les consciences en ces occasions ont empesché qu'on n'ait pu suivre cette conjuration bien distinctement jusqu'à sa premiere source. Mais on a eu des esclaircissements suffisants pour prouver les soupscons & pour les faire passer en certitude. Les loix contre les ecclesiastiques estrangers s'estoient tellement relaschées en ce temps là que l'entrée de l'Irlande estoit permise à tout le monde, & la religion Romaine y pre-

prenoit des licences prodigieuses. A la faveur de ce relâschement de rigueur, l'Espagne & la cour de Rome qui ne cessent jamais de veiller pour reconquerir ces pays qui se sont soustraits à l'obeissance de l'eglise selon leur style, avoient introduit un effroyable nombre de ces emissaires qui ont ordre d'establir le Regne du Pape *per fas & nefas*, par le meurtre, par les assassinats, par les rebellions & par les massacres. Ces gens reveillerent dans les confessions & mesme par les predications, les inclinations sanguinaires des Irlandois qui estoient comme assoupies. Ce ne sont pas des conjectures, ce sont des faits bien prouvés.

Un Gentilhomme nommé François Sacheverel a deposé avoir ouy dire à quatre prestres incontinent aprés que la conjuration eut esclatté, *que les prestres, les Jesuites & les moynes d'Angleterre, d'Irlande, d'Espagne & des autres pays d'au dela de la mer avoient esté les autheurs de cette rebellion & de ce soulevement: Et que depuis six ans ces religieux avoient esté en mouvement par toute l'Europe pour executer ce dessein, qu'enfin la chose estoit venue au point où on la voyoit, dont les dits prestres tesmoignoient avoir une grande joye.* Quand les Irlandois eurent pris les armes on surprit une lettre escrite de Rome à *Phelim Oneale* & *Mac Guire*, deux des principaux chefs des rebelles, par lesquelles on leur disoit, *que le Pape Urbain VIII. & ses deux Neveus avoient appris avec bien de la joye que Phelim Oneale avoit pris les armes & on les assuroit de leur fournir toute assistance, qu'on prioit Phelim Oneale d'envoyer un agent en Espagne, un autre à la cour de l'Empereur, & un autre en France pour en tirer du secours.* On a preuve que plusieurs des rebelles Irlandois ont confessé, que les prestres leur donnoient le sacrement sous condition qu'ils n'espargneroient ni hommes, ni femmes, ni enfants d'entre les protestants. Et qu'en suitte plusieurs se vantoient hautement qu'ils laveroient leurs mains dans le sang des heretiques. Il y a des tesmoins qui deposent que les prestres, estant interrogés sçavoir s'il estoit permis de tuer un homme refusant d'aller à la messe, respondoient qu'il n'en faloit non plus faire de conscience que de tuer un chien ou une brebis. D'autres ont deposé que les prestres disoient aprés la messe à leurs auditeurs que les corps de ceux qui mourroient dans cette querelle n'auroient pas le temps de froidir, que leurs ames seroient dans le ciel sans avoir fait de sejour en purgatoire. Les mesmes prestres lancerent une excommunication par ordre de leurs superieurs contre tous ceux qui donneroient l'aumosne ou qui presteroient quelque espece de secours aux protestants Anglois. Outre cela ils

ils invectivoient avec la derniere violence contre les Protestants, ils exaggeroient l'oppression que la Religion Catholique souffroit en Angleterre. Ils faisoient accroire que l'on avoit pendu le confesseur & l'aumosnier de la Reine devant elle, que le dessein estoit formé de faire un massacre general de tous les Catholiques dans tout le Royaume, que le 23. de Novembre estoit marqué pour se saisir de toute la noblesse d'Irlande, & massacrer tous ceux qui ne renonceroient pas à la Religion Catholique pour embrasser l'heresie: qu'il les faloit prevenir & les massacrer sans aucune pitié, parce que c'estoit un peché mortel d'avoir compassion d'un Anglois heretique. C'estoient la les discours seditieux & violents dont les Jesuites & les Prestres se servoient pour allumer la cruauté de cette nation: & voila sans doute la premiere source de la rebellion.

L'an 1641.

Les seconds autheurs furent les grands d'Irlande descendus des O *Neales*, des O *Conors*, des O *Malaglins*, des O *Briens*, & des *Mac Moroughs*, noms fameux dans l'histoire des rebellions arrivées dans les siecles precedents. On croit que le premier projet de la rebellion s'est formé dans un petit circuit de pays qui est à cinq ou six mille de Dublin qui s'appelle *la closture, ou la palissade, Angloise*, habitée par ces vieux Anglois originaires de ceux qui s'estoient autre fois emparés de l'Isle. Ces gens devenus Irlandois d'inclination n'ont pas eu moins de penchant à faire le massacre, que les habitants naturels du pays. Ce ne furent pas à la verité les premiers qui parurent dans la conjuration, mais on croit que les Irlandois ne marchoient que sous leurs ordres, & suivoient precisement la tablature qui leur estoit venuë de la. Quoy qu'il en soit ceux qui parurent les premiers & comme les chefs de la conspiration, furent des Seigneurs Irlandois naturels; comme *Phelim O Neale, Roger O Moore, Turlagh O Neale*, frere de *Phelim O Neale, Philippe O Rely, Mac Mahone, Mac Guire*, & plusjeurs autres dont il nous importe fort peu de sçavoir les noms barbares & hybernois.

Cette conspiration fut conduite avec un bonheur & avec un secret qui tient du prodige. Il y avoit plus de huit ou dix ans qu'on travailloit à ourdir cette trame; un Prestre de ce canton qu'on appelloit la closture Angloise, a confessé que sept ans durant il avoit voyagé en diverses parties du monde pour amener les choses au point où on les vouloit avoir; un nommé *Patrick O Brian* de la comté de Fermanah, a affirmé avec serment que toute la noblesse Papiste du Royaume étoit entrée dans la conjuration, qu'ils avoient pratiqué du secours d'Espagne,

& qu'un nommé le Colonel Plunket, l'un de ceux qui devoient estre acteurs dans la tragedie, avoit asseuré, qu'il avoit eu connoissance de cette conjuration il y avoit plus de huit ans. L'Irlande est composée de quatre provinces *Lemster*, *Ulster*, *Munster*, & *Conaugt*. Selon le projet de la conspiration le soulevement se devoit faire dans toutes les quatre provinces tout à la fois à mesme jour, & à la mesme heure: c'estoit la nuit du 23. au 24. du mois d'Octobre de l'an 1641. Pour amener les choses à ce point il a falu communiquer le secret à un nombre incroyable de gens, & il a falu bien du temps. Non obstant le grand nombre des conspirateurs & le longtemps que cette conjuration fut à se former elle ne fut point descouverte que la veille mesme du jour dans lequel elle devoit estre executée, & cela par un seul homme. Cet homme s'appelloit Owen O Conally Irlandois naturel, il s'adressa à Milord Person qui commandoit en Irlande en l'absence du Comte de Strafford, qui estoit prisonnier à Londre accusé de haute trahison, ce que nous appelons crime de leze Majesté. Cet Owen O Conally declara à ce Milord que les Irlandois Papistes avoient fait dessein unanimement de secouer le joug des Anglois & de se soulever le lendemain dans toutes les parties du Royaume: qu'on devoit d'abord se saisir des citadelles & entr'autres de celle de Dublin; que le Milord *Mac Guire*, un autre nommé *Mac Mahon*, le Capitaine *Brian O Neale* avec un grand nombre d'autres estoient dans ce moment à Dublin avec commission de se saisir de la citadelle. Cet avis fut donné assés à temps pour sauver la ville de Dublin & pour prevenir les desseins des conspirateurs en ce lieu. Car incontinent on se saisit des chefs de la conjuration, qui confesserent tout, aussitost qu'ils se virent arrestés. Mais il n'estoit plus temps de prevenir les funestes effects de cette conspiration dans les autres lieux du Royaume, car il n'y avoit pas moyen de donner des avis aux Anglois, ni d'opposer des forces aux rebelles dans les divers endroits du Royaume où le soulevement & le massacre se devoient faire à la mesme heure, comme on avoit fait aux vespres Siciliennes. Les chefs de la conspiration qui furent pris à Dublin dirent qu'on disposeroit d'eux comme on voudroit, mais qu'ils seroient bientost vangés, parce que le mesme jour l'on devoit prendre les armes dans tout le Royaume. En effect cela se fit & les pauvres Anglois Protestants furent opprimés par tout en un moment à l'heure qu'ils y pensoient le moins. Il ne fut pas difficile aux Irlandois de les accabler & ils n'eurent pas de peine à les trouver. Car leurs habitations estoient les unes parmi les autres, ils vivoient ensemble

comme sujets d'un mesme Prince, sous la bonne foy, sans rien craindre les uns des autres.

Il n'est pas necessaire pour mon but que j'entre dans le destail de tout ce qui se fit de la part des conjurés pour achever leur entreprise, ou de la part du conseil du Royaume pour s'opposer à la conspiration. Il suffit de dire que les rebelles avoient admirablement bien pris leur temps. Le Royaume d'Irlande estant depourvu de tout secours, sans Viceroy, sans soldats, sans munition de guerres & quasi sans armes; de sorte que les conspirateurs aprés avoir fait esclater la rebellion, durant plusieurs mois firent tout ce qu'ils voulurent; le Roy d'Angleterre commenceoit à se brouiller avec son Parlement, ces brouilleries retarderent le secours; ainsi avant qu'il fût venu, les rebelles avoient desja fait des maux infinis, ils s'estoient rendu maistres de la campagne, avoient pris toutes les villes excepté quelques ports de mer, Dublin & quelques chasteaux, qui se trouverent un peu garnis, & en estat de faire quelque resistance. Dublin la ville capitale fut bloquée & reduite aux dernieres extremités: elle regorgeoit d'un nombre infini de miserables qui venoient de toutes parts reschapés des massacres & de la cruauté des Hybernois. Ils arrivoient tout nuds comme des enfants naissants, sans bien, sans argent, sans vivres & estoient receus dans une ville où il n'y avoit point de vivres pour les nourrir ni d'estoffes pour les couvrir, ni de maisons pour les loger, les eglises, les estables & les escuries en estoient pleines. Mais parce que le nombre en estoit trop grand, toutes les rues en estoient couvertes: ainsi ces pauvres gens apres avoir eschapé l'espée des barbares, mouroient de faim & de froid dans un rude hyver au milieu des rues de Dublin. Pendant ce regne des rebelles ils exercerent des cruautés horribles, dont il faut que nous rapportions icy un abbregé puisque nous faisons l'histoire des cruautés du Papisme.

Nous ne devons conter pour rien le pillage du bestail & des biens, & l'embrasement des maisons des Protestants: mais il faut conter pour quelque chose l'inhumanité des rebelles qui depouilloient les Protestants tout nuds, les faisoient marcher devant eux à grands troupeaux, les chassoient hors des maisons afin qu'ils mourussent de froid durant la rigueur de l'hyver, & qu'ainsi ils souffrissent beaucoup plus que si on les avoit esgorgés sur le champ. Si quelques uns cherchoient & trouvoient moyen de recouvrir quelques vieux haillons pour couvrir leur nudité, ils les despouilloient encore. Il y en a eu qu'ils ont ainsi depouillés jusqu'à sept fois. Si ces pauvres persecutés

par la honte qu'ils avoient de se voir nuds & pour se garantir de la rigueur du froid se sauvoient dans quelques granges & se cachoient sous la paille, ces bourreaux mettoient le feu à la paille & les bruloient tout vifs. Ceux qui se sauvoient dans les bois y estoient massacrés ou perissoient de miseres: & enfin quand aprés avoir erré longtemps ils arrivoient à quelque retraitte où on les recevoit, ils y mourroient incontinent, la nature n'estant pas capable de se relever de dessous les horribles maux dont ils avoient esté accablés. Mais tout cela n'est que commencement de douleurs. Quand les rebelles se virent maistres de la plus part des places fortes du Royaume, ils crurent qu'ils n'avoient plus rien à craindre ni à menager. Ils firent des massacres inhumains par tout le Royaume, quand la conspiration fut estouffée on en fit information & on trouva par depositions de tesmoins irreprochables ce qui suit. *Thomas Wenslaw* & *Jean Simpson* deposent que dans le chasteau de Lisgoole les Irlandois brulerent vifs 152. personnes, hommes, femmes & enfants. Le mesme *Thomas Wenslaw* atteste que les rebelles tuerent quatre vint dix protestants dans le chasteau de *Moneah*, & qu'en suitte ils allerent assieger le chasteau de *Talla*, receurent à composition les protestants qui estoient dedans, mais quand ils furent maistres des armes & du chasteau ils depouillerent les Anglois tout nuds, en suitte les massacrerent & en brulerent vifs plusieurs. Il y a preuve par tesmoins qu'un de ces rebelles nommé *Rowry Mac Guire* le 24. d'Octobre vint au chasteau de *Lissens Keah*, & demanda à parlementer avec un nommé *Midleton* qui tenoit le chasteau, que quand il fut entré en faisant de belles promesses à ce *Midleton* il le contraignit à ouir la messe, & en suitte le fit pendre luy, sa femme & ses enfants, & fit massacrer plus de cent personnes qui estoient refugiées dans ce chasteau. Ils assembloient les protestants par troupeaux tout nuds, les menoient à quelque riviere pour les y noyer, & dans le chemin par ce qu'ils ne marchoient pas assés viste ils leur lardoient le corps de la pointe des espées. Enfin quand ils arrivoient ou à la riviere ou à la mer ils les precipitoient dedans par troupes de mille, deux mille jusqu'à cinq & six mille. Et afin qu'ils ne pussent eschaper il y avoit des hommes sur le bord de l'eau qui les enfoncoient avec des massues & les crosses de leurs mousquets quand ils revenoient sur l'eau; ou s'ils ne les pouvoient atteindre avec la crosse ils tiroient sur eux & les tuoient. Une femme nommée Mademoiselle *Cambels* comme on la jettoit dans l'eau, saisit si fort l'Irlandois qui la precipitoit qu'elle

l'en-

l'entraisna & le fit noyer avec elle. Un nommé le Capitaine Parkins depose que *Phelim O Neale*, le grand chef des rebelles fit assembler tous les protestants qui estoient restés à Armach & les ayant fait conduire hors de la ville environ à une journée de chemin il les fit tous esgorger. Il y avoit bien cinq cents personnes refugiées dans la grande Eglise d'Armach, ce malheureux *Phelim O Neale* y fit mettre le feu & les brula. Ils coupoient les jambes & les jarrets à ces pauvres gens & les laissoient estendus le long des chemins languir plusieurs jours & demander la mort pour grace à tous les passants. Ils prenoient les enfants de l'aage de sept ou huit ans & au dessous, & les pendoient en la presence des peres & des meres. Ils en ont enterré vifs un grand nombre, pour une seule fois ils enterrerent vifs soixante & dix personnes en une mesme fosse. Alexandre Creygton depose qu'un prestre Irlandois nommé Mac O Degan fit prendre dans sa paroisse quarante ou cinquante protestants; leur persuada de renier la religion reformée en leur promettant la vie. Aprés leur abjuration il les fit communier, & leur demanda croyés vous que Jesus Christ soit reellement & corporellement dans l'Eucharistie, ils respondirent qu'ouy. Il poursuivit à les questionner s'ils croyoient que le Pape estoit le souverain chef de l'eglise, ils respondirent aussi qu'ouy. Sur cela il leur dit vous voyla en fort bon estat: & de peur qu'ils ne retournassent à l'heresie il leur fit à tous couper la gorge sur le champ. Je sens bien que l'imagination se fatigue de voir tant d'objets affreux. C'est pourquoy je m'arreste icy tout court en adjoustant seulement que de cette sorte & par divers autres supplices ces rebelles Papistes firent perir trois cents mille personnes protestantes en peu de mois.

Pendant qu'ils jouerent tout seuls, ils jouerent fort heureusement, mais aussi tost qu'ils eurent quelqu'un en teste la chance tourna. Le secours d'Angleterre, aprés avoir longtemps tardé, arriva enfin: Et ces rebelles si fiers quand ils n'avoient à combattre que des hommes desarmés ne purent tenir bon contre une tres mediocre armée qui passa d'Angleterre en Irlande. C'est le veritable caractere des Irlandois, ils sont barbares & cruels mais lasches dans le fond. Pendant deux ans que la guerre dura depuis 1641. jusqu'en 1643. ils furent tousiours bastus & par tout, & souvent un Anglois battoit dix Irlandois. Et ainsi ces cruels recurent le juste chastiment de leurs crimes enormes. Il n'y a rien plus semblable aux Espagnols que les Irlandois & pour leur attachement au Papisme & pour leur cruauté, de sorte que nous avons raison de croire que ces deux sentiments sont inseparables.

La derniere preuve sanglante de la cruauté du Papisme qui ait paru dans ce siecle, & dont nous ayons dessein de parler, c'est le massacre des fideles des vallées de Piemont executé par ordre du Duc de Savoye, ou plustost sous sa permission par le Marquis de Pianesse l'an 1655. Monsieur Leger ministre des vallées nous en a donné une tres ample relation que je ne sçaurois lire sans fremir. Et je suis bien ayse que cette relation soit nouvelle, entre les mains de tout le monde & cognue de toutes personnes pour m'exempter la peine de la rapporter icy. Monsieur Leger a pris tout le soin imaginable pour rendre cette histoire des massacres de Piemont touchante, & pour esmouvoir le coeur & l'imagination. Il n'a oüblié aucune des circonstances des actions cruelles qui furent commises: il a mesme pris la peine de faire faire des tailles douces, qui representent aux yeux les horribles supplices que l'on fit souffrir à ces innocents. En un lieu on voit des troupes d'hommes & de femmes qu'on esgorge, en un autre lieu des enfants qu'on arrache des bras de leurs meres pour les escraser contre les rochers. En un autre des femmes & des filles à qui, aprés les avoir violées on emplissoit le ventre de cailloux. En un autre des hommes que l'on hachoit tout vifs en pieces, membre aprés membre: En un autre des vieillards & des femmes enfermés & brulés vifs dans des maisons: en un autre on voit des soldats faire cuire la teste d'un homme & en manger la cervelle. En un autre des bourreaux enfoncer des faucilles dans le bas du ventre des femmes & les fendre depuis le bas jusqu'au haut. On en voit d'autres à qui l'on coupe les mammelles, d'autres qu'on empale toutes vives, on voit des hommes & & des femmes qui souffrent des especes d'indignités & de supplices que je n'oserois mesme dire, on voit des enfants deschirés par quartiers, les bourreaux prenant les jambes de part & d'autre, & les tirant jusqu'à ce qu'ils les eussent separées du tronc du corps: on en voit d'escorchés tout vifs par lonques esguilletes que les bourreaux laissoient pendre sur le ventre des patients. On en voit de traisnés vifs au milieu des rochers à la queüe d'un cheval. On voit des femmes embrochées dans des piques tourner & rostir aupres d'un grand feu. Si nous voulions quelque chose de plus nouvelle datte, nous avons la cruelle persecution de Hongrie contre les Reformez. Toute l'Europe sçait que Monsieur de Ruyter Amiral des Provinces unies trouva tous les Ministres Hongrois qu'on avoit envoyés aux galeres d'Espagne. On sçait aussi les horribles violences que ces pauvres Reformez de

Hongrie ont souffertes en leurs personnes & en leurs biens. Il faut confesser en lisant tout cela, qu'il ny a pas de fureur pareille à celle que peut inspirer le faux zele; & qu'il n'y a point de religion qui ait produit de si terribles effects de ce faux zele que la religion Romaine. Ainsi ces Messieurs sont bien imprudents de nous obliger à faire l'histoire de leurs cruautés, en nous reprochant mal à propos les nostres.

CHAPITRE VI.

Derniere preuve de la cruauté du Papisme: le tribunal de l'inquisition, son origine & ses procedures.

MAis à quoy bon perdre le temps à accumuler faits sur faits, histoires sur histoires pour prouver que le Papisme est la plus cruelle de toutes les sectes, & que ce n'est pas le Calvinisme; puisque nous en avons une preuve parlante qui subsiste continuellement & que personne n'oseroit contredire. C'est l'effroyable tribunal de l'inquisition. Ce sera la derniere preuve que j'employeray, je m'en vais vous dire l'origine de ce tribunal & ses cruelles procedures.

Ce qu'on appelle inquisition a tiré sa naissance de la persecution contre les Vaudois: ce nom avant le treiziesme siecle estoit incognu. Le Pape Innocent III. envoya deux moynes en Languedoc pour convertir les Vaudois, Pierre de Chasteauneuf, & Dominique de Calahorre Espagnol. Pierre de Chasteauneuf l'un de ces Apostres fut *L'an*
tué auprés de Thoulouze, & Dominique demeura pour vanger sa 120[illegible]
mort. Jamais mort de moyne ne fut aussi cruellement vangée; nous avons veu ce qu'il en coûta au Comte de Thoulouze, qui n'en estoit pas coupable, & à tous les Vaudois, dont il n'y en avoit tout au plus que quelques uns qui eussent commis ce meurtre. Dominique se rendit chef de tous les Croysés qui firent voeu d'exterminer les Albigeois, il s'y employa avec une chaleur prodigieuse & fit respandre plus de sang humain que n'en avoient jamais respandu les plus cruels conquerants; c'est la le tiltre & le fondement de sa canonization. Il eut authorité du Pape de faire recherche de tous ceux qui estoient soupsconnés d'heresie & environ l'an 1206. il establit une societé de gens qui s'appellerent inquisiteurs, dont l'office estoit de deferer & d'accuser ceux qu'on soupsconnoit d'heresie. Parce que les Evesques & leurs grands vicaires ne se portoient pas asses diligemment à cela, le Pape en donna la commission à Dominique & aux moynes,

Moynes, dont il fut instituteur qui furent appellés Dominiquains de son nom. Au commencement ces gens n'avoient pas d'autre pouvoir que de veiller sur la conservation de la Religion Romaine, en faisant rapport au Pape des diligences que les Evesques & les Magistrats faisoient pour l'extirpation de l'heresie. Car dans les premieres cinquante années de leur institution ils n'avoient pas de tribunal & n'étoient pas juges. L'an 1244. l'Empereur Friderich II. augmenta beaucoup leur authorité par quatre edits qu'il donna à Pavie, par lesquels il recevoit les inquisiteurs sous sa protection, attribuoit aux juges ecclesiastiques la connoissance du crime d'heresie, en laissant aux juges seculiers la charge de faire le procés aux heretiques quand les juges ecclesiastiques auroient jugé de l'heresie, ordonnant la peine du feu pour les heretiques obstinés & la prison perpetuelle à ceux qui se repentiroient. C'est la premiere loy qui a soumis à la mort tous les heretiques sans aucune distinction. Friderich mourut, & aprés sa mort il y eut un interregne en Italie de pres de vingt ans. Innocent IV. Evesque de Rome estant demeuré maistre de la Lombardie & des Provinces voisines qui estoient abandonnées par les Allemands, il se servit de son authorité & se prevalut de cet interregne pour establir plus fortement l'inquisition. Afin de recompenser le zele ou plustost
L'an 1250. la fureur des inquisiteurs qui s'exposoient sans crainte aux plus grands perils pour persecuter les pretendus heretiques, il leur establit un tribunal perpetuel pour connoistre uniquement du crime d'heresie. C'est à dire qu'il osta aux Evesques le pouvoir de connoistre de cette espece de crime dont la connoissance leur avoit tousjours appartenu. Il priva aussi par ce moyen les juges seculiers de la puissance qu'ils avoient tousjours eüe de faire le procés aux heretiques, puissance qui leur avoit esté confirmé par les dernieres ordonnances de Frederich II. Car cet Empereur en prenant les inquisiteurs sous sa protection avoit pourtant ordonné que les juges seculiers procederoient à la condemnation sur le rapport des inquisiteurs. Le Tribunal de l'inquisition fut premierement estabIi dans la Lombardie & dans les Provinces voisines à cause de la grande authorité qu'Innocent IV. s'y estoit acquis. Cet establissement trouva à son commencement quelque difficulté, & il y eut des oppositions à cause du grand pouvoir que le Pape avoit donné à ces inquisiteurs: car ils pouvoient excommunier qui bon leur
1259. sembloit, mesme les Evesques & les Prelats. Alexandre IV. successeur d'Innocent & Clement IV. successeur d'Urbain IV. firent tous leurs efforts pour surmonter les difficultés qui s'augmentoient par les extor-

extorsions des inquisiteurs & par les abus horribles qu'ils faisoient de leur authorité. Les Papes surmonterent en quelque sorte ces difficultés & l'inquisition fut establie en plusieurs provinces d'Italie, en quelques villes de France & d'Allemagne, & dans l'Arragon: mais elle ne fut point establie au Royaume de Naples à cause de la mauvaise intelligence qui estoit entre les Papes & les Roys de Naples en ce temps là. Ce Tribunal ne subsista pas longtemps en Allemagne & en France, ni mesme dans l'Arragon. De sorte que l'Espagne ne fut point soumise à cet espouvantable joug jusqu'au temps de Ferdinand Roy de *L'an* Castille qui acheva de chasser les Sarrazins d'Espagne, & obligea tous 1474. les Maures & les Juifs qui voulurent demeurer en Espagne à se faire Chrestiens. Et afin de repurger ses estats de Mahumetisme & de Judaisme, par le consentement & sous l'authorité de Sixte IV. il establit l'inquisition d'Espagne, precisement dans la forme où elle est aujourd'huy; & c'est ce qui fit obtenir à ce Roy le surnom de *Catholique*, lequel ses successeurs Roys d'Espagne ont tousjours gardé du depuis.

La forme de ce Tribunal est, que le Roy d'Espagne nomme un inquisiteur general dans tous ses Estats & Royaumes d'Espagne, de Sicile, de Sardaigne & des Indes. Le Royaume de Naples est excepté & jamais l'inquisition n'y a pu estre establie à cause de l'opposition que les Papes y ont faite; ce qui est assés singulier. Cela vient de ce que les Roys d'Espagne ont voulu avoir un tribunal d'inquisiteurs dans le Royaume de Naples qui fussent sujets à l'inquisiteur general resident en Espagne; & la cour de Rome n'y a jamais voulu consentir parce qu'elle pretend que le Royaume de Naples relevant du saint siege, l'inquisition qu'on y establiroit devroit relever de celle de Rome, & non pas de celle d'Espagne. Ils n'ont pu s'accorder là dessus. Ainsi les Evesques de ce pays la sont demeurés en possession de juger du crime d'heresie; sous la permission du Viceroy, & de la cour de Rome. Charles Quint fit faire une tentative pour establir l'inquisition dans Naples, mais cela causa une grande sedition, dans laquelle il y eut beaucoup d'Espagnols tués: & depuis ce temps là l'on n'a pas fait des nouveaux efforts pour introduire l'inquisition en ces lieux à cause des oppositions du Pape & des Cardinaux. Quand l'inquisiteur general est nommé la cour de Rome le confirme, & aprés cela elle ne se mesle plus des affaires de l'inquisition. Cet inquisiteur general a le pouvoir de nommer tous les officiers de l'inquisition dans tous les Royaumes soumis au Roy d'Espagne. Ainsi l'on peut assurer que c'est l'un

des puissants membres de l'estat. Cet inquisiteur general a son conseil souverain dont il est le president, & où l'on juge sans appel. Ce conseil fait de nouvelles loix quand il le juge à propos, il vuide les procés qui sont entre les inquisiteurs de quelque nature qu'ils soyent, il chastie les ministres de l'inquisition, il reçoit toutes les causes par appel. Il a sous luy tous les tribunaux d'inquisition qui sont dans toutes les terres du Roy d'Espagne. Presentement il faut voir de quelle maniere on procede devant ces tribunaux.

Florim. de Rem. naissance de l'heresie, liv. 4. Chap. 6. Paul. Venet. Historia inquisitionis, &c. Pinedo notis in Steph. de Urbibus, pag. 128. Mariana Histor. Hisp. lib. 24. cap. 17.

Il ne faut rien pour faire tomber un homme dans ce qu'on appelle soupscon d'heresie, de Judaisme, ou de Mahumetisme: un bruit que l'on fait malicieusement courir, une fourbe ou d'un inquisiteur ou d'un autre qui veut perdre un ennemy: sur ce soupscon l'on cite l'accusé devant le tribunal des inquisiteurs, par l'un de ces hommes qui s'appellent *des familiares*. Cet officier rencontrant l'accusé luy dit qu'il a sceu des inquisiteurs qu'on leur avoit mal parlé de luy, & qu'il aille parler à eux un tel jour & une telle heure. L'accusé est estimé bien cité par cela seul & n'oseroit manquer à l'assignation: car s'il y manque il est perdu sans ressource; il ne scauroit mesme travailler à sa seureté par la fuite parce qu'incontinent tous les inquisiteurs sont avertis en tous lieux de son evasion, on le fait suivre par tout; & on ne manque gueres de le rattraper par le moyen de ce qu'ils appellent *l'Hermandat*: c'est à dire la fraternité, autre invention qui n'est pas moins infernale que l'inquisition. Cet *Hermandat* est une espece de societé ou de justice qui sert à rattraper les criminels qui se sont eschapés. Ces gens suivent l'accusé, & par tout où ils le trouvent s'ils ne peuvent s'en saysir par force ils font amitié avec luy, le traittent, luy font des presents, luy prestent de l'argent, l'assistent en ses maladies, luy font mille serments de sincere amitié, & par ces pieges ils l'attirent en quelque lieu où ils le font saisir & enlever par des gens apostés. Si celuy que l'on poursuit est dans la defiance, on trouve moyen de l'engager insensiblement à quelque partie de plaisir sur la mer, dans un navire ou dans un batteau sur une riviere, dans un carrosse à la campagne, & quand il est la dedans on l'enleve & on l'emmene en Espagne. De cette sorte on a enlevé des gens jusques dans Constantinople. Les inquisiteurs se servent utilement de cette confrairie de *l'Hermandat* dont la profession est de tromper, de jurer faussement & de se servir du voile de la chose du monde la plus sainte qui est l'amitié, pour commettre de noires trahisons.

Florim. de Rem.

Quand l'accusé paroist devant les inquisiteurs pour la premiere fois on

on luy demande ce qu'il veut & qui il est, & s'il n'a rien à dire. Le plus seur parti ou le moins dangereux est de dire constamment qu'on n'a rien à dire; sur cela ils renvoyent l'accusé. Mais les inquisiteurs luy mettent aux trousses deux ou trois de ces *familiares* pour espions qui l'observent dans toutes ses demarches, dans ses actions & dans ses paroles. Et en mesme temps ils font venir le proviseur ou le vicaire du Diocese dans lequel demeure l'accusé & le font souscrire au decret de condamnation, & de prise de corps. Et pendant qu'on fait ces procedures à l'insceu du miserable qu'on veut perdre, si quelqu'un des inquisiteurs le rencontre dans la rue il luy fait mille caresses & mille offres de service afin qu'il demeure persuadé qu'on est fort content de luy, souvent mesme ce jeu dure plusieurs mois pendant lesquels le miserable s'endort: quand son heure est venüe le tribunal de l'inquisition donne un decret de prise de corps contre luy & le fait saisir. La premiere chose que l'on fait quand on tient un malheureux, c'est qu'on luy fait rendre toutes ses clefs, tous ses papiers & son argent; l'on se saisit generalement de tous ses biens qu'on met en sequêtre, & on luy oste tout, excepté son habit. Aprés quoy on le jette dans une prison sombre & noire où il n'entre aucune lumiere, on l'y laisse tant qu'on veut, huit jours, quinze jours, & quelque fois plusieurs mois sans luy parler de rien. Au bout de ce temps là les inquisiteurs luy font dire par le geolier qu'il ait à demander audiance, mais le geolier paroit dire cela de son mouvement & par charité sans ordre des juges. Car on veut dans ce barreau que l'accusé soit tousiours demandeur. On fait venir le prisonnier, & les inquisiteurs luy disent, nous avons appris du geolier que vous souhaités d'estre ouy. Le prisonnier respond qu'il souhaite que l'on cognoisse de son affaire afin qu'il puisse estre justifié s'il est innocent. Sur cela les inquisiteurs exhortent vivement le prisonnier de confesser son peché & d'avouer qu'il a tenu quelques discours, ou fait quelques actions scandaleuses & opposées à la foy: s'il nie, on le renvoye en prison en luy disant qu'on luy donne du temps pour y penser & pour rappeller sa memoire. Aprés l'avoir traisné ainsi longtemps s'il ne veut rien confesser, ils le font jurer sur le crucifix & sur le messel. S'il refuse de prester serment on le condamne sur le champ. Aprés avoir pris son serment ils l'interrogent sur toutes les circonstances de sa vie depuis le commencement jusqu'à la fin, & mesme sur la vie de ses ancestres pour scavoir si quelqu'un d'eux a jamais esté repris & chastié par l'inquisition. Jusques la on ne luy donne aucune cognoissance ni de ses accusateurs, ni du

crime dont il est accusé, mais par mille detours on essaye à tirer de sa bouche quelque chose, sur quoy on le puisse condamner. S'il persiste à nier, enfin on luy delivre par escrit l'accusation portée contre luy, à laquelle les inquisiteurs adjoustent mille faux crimes & dont le prisonnier n'est point accusé, afin d'atterrer le miserable par les horribles accusations dont il est chargé, & pour avoir lieu d'examiner quelles seront les accusations sur lesquelles il se rescriera le moins, concluant que ce sont celles qui sont veritables. Quand par ces voyes ils croient avoir tiré quelque confession de l'accusé ils ne se contentent pas de luy imputer, les heresies qu'il a confessées, mais aussi toutes celles qu'ils croient qu'on en peut tirer par consequence. Par exemple si quelque homme du vulgaire confessoit qu'il a douté du purgatoire, de là ils prendroient occasion de mettre dans son accusation qu'il a nié l'infaillibilité de l'Eglise, du Pape & des conciles, qu'il a cru que l'homme estoit justifié par la foy seule, que la messe ne vaut rien & qu'elle est inutile pour les morts & par consequent pour les vivants, & mille autres consequences à quoy le pauvre homme n'aura jamais pensé.

Lors qu'on a delivré à un prisonnier son accusation on luy donne un advocat, c'est à dire que l'on nomme certaines gens dont il choisit l'un pour defendre sa cause, mais il ne luy est point permis de conferer, avec cet avocat qu'en presence du Greffier & des inquisiteurs: & le prisonnier n'oseroit se defendre par la bouche de son avocat, il faut qu'il se defende luy mesme contre un accusateur incognu: car on ne luy nomme point ses tesmoins ni ses accusateurs. Pour la partie elle est assés cognue parce qu'il n'y en peut avoir d'autre que le procureur Fiscal de l'inquisition; & les delateurs ne sont jamais parties, parce qu'on veut qu'ils soient tesmoins. Trois jours aprés qu'on a delivré à l'accusé la copie de son accusation, on le fait venir à l'audience avec son avocat, qui demeure müet comme un tronc sans oser parler, ou s'il parle c'est aprés avoir consulté avec l'inquisiteur; de sorte que ce pretendu avocat ne sert à rien qu'à presser continuellement l'accusé de confesser, selon l'intention des inquisiteurs, un crime dont souvent il n'est pas coupable. On continue à celer au prisonnier le nom de ses tesmoins, mais il luy est permis de les deviner & de demander si ce ne sont pas tels & tels ses ennemis qui sont tesmoins contre luy. A quoy l'on ne respond rien, ou l'on respond ce que l'on veut, sans pourtant avouer qu'il a bien deviné, quand en effect il a rencontré le nom des tesmoins qui ont deposé

contre luy. Aprés tout cela s'il continue à nier on le replonge dans des prisons dont la description seule fait trembler, ce sont quatre murailles fort estroites sans aucune ouverture ni petite ni grande qui puisse donner du jour; ce sont des cachots sousterrains où regne tousjours une profonde nuit sans aucun rayon de lumiere. Là ces miserables sont dans un lieu semblable à l'enfer sans avoir la consolation de lire ou de pouvoir s'occuper à aucune chose. Au milieu d'une ordure puante amassée depuis longtemps, on les laisse croupir là dedans souvent plusieurs années sans leur permettre de voir ni de parler à personne. Si la proximité d'un cachot à l'autre leur permettoit de s'entretenir on leur defend toute communication, & si on entend ces miserables parler ou avec quelqu'un ou seuls, on entre & on les deschire à coups de fouets. L'on dit que ces malheureux n'osant parler d'un cachot à l'autre se parlent avec les doits, frapant un certain nombre de coups sur la muraille, selon le nombre de la lettre de l'Alphabet, dont ils ont besoin pour exprimer le mot qu'ils veulent faire comprendre. Par exemple s'ils vouloient signifier ce mot de *pain*, parce que la premiere lettre du mot est la quinziesme de l'alphabet, ils fraperoient quinze coups, parce que celle qui suit est la premiere, ils fraperoient un coup & ainsi des suivantes. Cela les occupe, car la conversation ne va pas viste avec de tels organes, & il faut bien du temps pour dire peu de chose. On dit mesme que si les bourreaux qui les gardent, pouvoient leur oster cette consolation ils le feroient. Parce que ce tombeau dans lequel ces malheureux sont ensevelis tout vivants est pire que la mort mille fois, on leur oste tous les moyens de se defaire, on les visite souvent pour voir s'ils n'ont point de couteau, de ciseaux ou de cordes avec lesquelles ils se pussent donner la mort. Car il y a beaucoup d'exemples de gens qui se sont desesperés dans ces abysmes tenebreux & qui se sont tués eux mesmes.

Enfin aprés avoir gardé un miserable quelque fois cinq ou six ans dans cette espece d'enfer ils l'en tirent plus mort que vivant pour luy faire voir une autre enfer. On le presente devant le tribunal où on luy donne les depositions des tesmoins, que jusque là il n'avoit point veuës ni ouies, car l'accusation qu'on luy avoit fournie auparavant, estoit une piece composée par les juges melée de crimes faux & vrays. Enfin on luy fait donc voir les depositions des tesmoins, mais falsifiées, tronquées & dont on a osté premierement toutes les circonstances des lieux & des personnes qui pourroient faire deviner à l'accusé ceux qui auroient deposé contre luy. De plus si les tesmoins ont mélé dans leur

deposition quelque chose à la descharge du prisonnier, cela demeure bien dans le procés qu'ils appellent *original*, mais on ne le delivre point dans la copie que l'on fournit au criminel, de peur qu'il ne tirast de la quelque avantage pour sa justification. Ainsi ces depositions tronquées d'où l'on a osté les noms des lieux & des personnes pour mettre *une certaine personne* en *certain lieu*, en presence d'une *seconde* ou d'une *troisiesme personne*, sont ordinairement d'horribles galimathias que l'accusé ne comprend pas, qui ne servent qu'à jetter des tenebres dans son esprit & d'affreuses perplexités dans son ame. C'est à dire que ces gens font tout ce que feroient des demons accusateurs, s'ils vouloient dans ces formes de justice oster à des innocents tout moyen de se justifier. Au sujet des tesmoins il est bon de remarquer icy I. Que dans le tribunal de l'inquisition deux tesmoins par ouy dire valent un tesmoin qui a vu & qui a ouy. II. Qu'un fils peut tesmoigner contre son pere, un pere contre son fils, un domestique contre son maistre, un mary contre sa femme & une femme contre son mary: ce qui renverse toutes les loix. III. *Qu'en crime d'heresie à cause de l'enormité on reçoit tous les tesmoignages de quelque lieu qu'ils viennent, & quelques infames & reprochables que soient ces accusateurs, des ennemis declarés de l'accusé, des parjures, des maquereaux, & des putains.* IV. Que les delateurs eux mesmes sont receus en tesmoignage. V. Et enfin que deux de ces tesmoins notoirement infames & indignes de foy sont suffisants pour faire bruler un homme.

Direct. inquisit. comment. 28.

Je reviens aux procedures; quand on a signifié à un accusé les depositions des tesmoins qui ont parlé contre luy, s'il ne veut pas donner ses reproches & ses responses sur le champ on luy donne trois ou quatre jours pour y penser. Il faut la dessus qu'il fasse ses conjectures, qu'il cherche dans sa memoire quels peuvent estre ses ennemis & ses accusateurs, car on refuse constamment de les luy nommer & de les luy faire voir. Aprés ce temps la on le rappelle, & on l'escoute dans tous les reproches qu'il veut faire contre ses tesmoins dont il ne connoist pas les noms, ni les qualités par consequent. Si par hazard il devine qui sont ces tesmoins & qu'il les reproche par quelque chose de valable, c'est un bonheur pour luy, & les inquisiteurs dans le jugement du procés luy font valoir ces reproches ce qu'il leur plaist, & souvent rien, encore qu'ils fussent tres bons. Mais de tout ce qui peut estre apporté pour reprocher un tesmoin rien ne sert que de prouver que l'accusateur est un ennemy declaré: cela n'aneantit pas son tesmoignage mais au moins cela l'affoiblit. Car pour les autres

reproches

reproches de crime & d'infamie notoire ils ne servent de rien ; Quelque fois quand on veut faire grace à un miserable on l'admet à prouver qu'il a esté à la messe, qu'il a eu estroite familiarité avec des Moynes, qu'en telle occasion il a baisé & adoré une image ou une relique, & dans la suitte du procés on y a tel esgard que l'on veut.

Si tout cela ne satisfait pas & que l'accusé continue à nier, on le condamne à la torture ; & pour la luy faire souffrir on le mene en un lieu où il voit un abbregé des enfers ; c'est une grotte sousterraine dans laquelle on descend par une infinité de destours afin que la voix du patient ne puisse remonter & estre entenduë. Là dedans il trouve des flambeaux sombres, & qui ne jettent qu'une tres petite lumiere, mais suffisante pourtant pour y voir un bourreau que l'on a habillé en Diable d'une grande robe de treillis noir, le visage couvert d'un voile noir. Et ce spectre affreux vient saisir le patient, comme un demon saisit une ame damnée. On despouille le miserable tout nud, soit homme soit femme, & on luy donne seulement une braye de toille pour couvrir ce que la nature veut que l'on cache, mais c'est seulement aprés que les venerables inquisiteurs & le Curé de la paroisse du patient ont repu leurs chastes yeux de cette nudité. Devant que d'appliquer l'accusé à la question les inquisiteurs & le Curé luy font encore une grave remonstrance pour l'obliger à confesser : si cela ne fait rien, on le lie aux cordes par lesquelles on luy estend les membres, on luy pend de gros poids aux pieds & avec une poulie on l'enleve en haut par les bras renversés en arriere ; & de toute la hauteur du lieu où il est, on le laisse tomber à un pied de terre avec des secousses qui luy disloquent toutes les jointures & luy font jetter des cris horribles. Ce jeu dure ordinairement trois ou quatre heures, aprés lequel ce miserable demembré est retraisné dans sa prison, c'est à dire dans son antre tenebreux. Si cette torture n'est pas suffisante on en employe d'autres comme l'eau & le feu : l'eau, qu'on fait avaller au patient, en luy serrant & en luy mettant les membres dans un espece de chevalet, qui est un banc creux où ils couchent le miserable, & dans le milieu duquel il y a un baston de travers qui rompt l'espine du dos de celuy qui souffre la torture. Le feu, auprés duquel on luy brule les pieds jusqu'à ce qu'il ait confessé. Si par tous ces moyens on ne peut rien tirer, Florimond de Remond qui fait l'eloge de l'inquisition, dit qu'on ramene l'accusé en prison, *& qu'on use d'infinis artifices pour l'attraper y mettant des hommes apostés qui feignant d'estre prisonniers & coupables d'heresie le sondent, & le font tomber dans des pieges pour le perdre.* Les inqui-

inquisiteurs eux mesmes leur font mille amitiés, les consolent, les caressent, leur promettent de les tirer d'affaire pourveu qu'ils confessent.

La conclusion de tout cecy c'est, que si l'accusé demeure convaincu selon le jugement de Messieurs les inquisiteurs, ou par des tesmoins, ou par sa confession, il est condamné selon l'enormité de son heresie à differentes peines; ou à la mort, ou à la prison perpetuelle, ou aux galeres, ou au foüet, ou à quelque autre semblable chastiment. Mais cette condamnation & l'execution de sa sentence se fait en grande pompe & avec beaucoup de ceremonies, & c'est ce qu'ils appellent *l'acte de foy*, qui se fait sur la fin du caresme de chaque année. Le Vendredi devant Pasque fleurie, l'on assemble tous les prisonniers condamnés, en de grands espaces, ceux qui sont condamnés à la mort ensemble, & ceux qui sont condamnés à de moindres peines aussi ensemble, dans un autre lieu. Le lendemain aprés les avoir fait fort bien dejeuner, & leur avoir donné un repas magnifique on les fait sortir en ordre de procession; ceux qui en doivent estre quittes pour moins que la mort les premiers, & ceux qui doivent estre brulés en suitte: tous vestus de cet habit extravagant qu'ils appellent le *Sambenito*, c'est un grand habit long de toille jaune sur lequel sont imprimées des figures rouges. Pour ceux qui ne doivent pas mourir le *Sambenito* n'est parsemé que de croix rouges de la forme des croix de St. André. Mais ceux qui sont condamnés au dernier supplice, ont leur *Sambenito* semé de figures de Diables, & sur la teste on leur met une mithre de papier sur laquelle est peint un homme qui brule sur un monceau de bois, environné de plusieurs Diables qui attisent le feu. Ces criminels ayant tous un baillon à la bouche qui leur serre la langue & les empesche de parler, marchent devant: les Magistrats, les Officiers de la Justice, les Officiers du Roy, le Gouverneur de la ville & toute la noblesse marchent aprés chacun en son rang. En suitte viennent les membres du Clergé, l'Evesque, ses grands vicaires, les Prestres & les ordres des Moynes, & enfin Messieurs de l'inquisition ferment la pompe & la marche comme les maistres & les Roys de la feste. Ils font marcher devant eux le grand estendart de l'inquisition. C'est une banniere de Damas rouge enrichie de broderie, sur l'un des costés est peint le Pape avec ses armes, & de l'autre l'image de Ferdinand l'instituteur de l'inquisition. Ils trouvent un grand eschafaut dressé dans la principale place de la ville, sur lequel on fait asseoir les condamnés selon le rang dans lequel on les a fait marcher. Un predicateur

leur fait un sermon à la louange de l'inquisition & contre l'heresie. Aprés cela on prononce publiquement les sentences, premierement de ceux qui sont condamnés à quelques supplices moindres que la mort: aprés de ceux qui doivent mourir, quoy qu'ils ayent abjuré l'heresie. Car il est à remarquer qu'il ne sert de rien dans ce tribunal de se faire Catholique, pour expier le crime d'heresie; il faut mourir sans misericorde quand une fois on a eu le malheur d'estre trompé. La difference est que ces convertis vont à la mort avec un *Sambenito* semé de croix & les obstinés ont le leur plein de figures de Diables. Enfin & en troisiesme lieu on prononce les sentences des heretiques obstinés qui sont condamnés au feu. Le president des inquisiteurs murmure quelques prieres entre ses dents, on degrade ceux d'entre les patients qui sont ecclesiastiques, & on les livre tous au bras seculier pour estre brulés: en priant pourtant ce bras seculier de ne leur faire point de mal. Car en cet endroit de la tragedie on entremêle un acte d'une Comedie ridicule & impertinente. La sentence porte, *Que le saint Tribunal de l'inquisition livre tels & tels à la Justice seculiere, la suppliant de les vouloir traitter avec misericorde sans leur rompre os ni membre, ni tirer une goutte de sang.* Et cependant l'inquisition ne les amene là pour autre chose que pour estre brulés, & mesme aprés les y avoir expressement condamnés.

Ceux qui ne doivent pas mourir sont ramenés en prison, d'où on les tire les jours suivants pour executer leurs sentences: un grand nombre d'entre ceux là sont condamnés à des prisons perpetuelles où ils perissent miserablement s'ils n'en sortent par quelques amis ou par de grandes sommes d'argent. Ceux dont les crimes ne sont pas bien prouvés, ou ne meritent pas les peines capitales de mort, de bannissement, de galere & de perpetuelle prison, devant que de sortir des mains des inquisiteurs doivent faire abjuration *de levi* ou *de vehementi*, comme ils parlent en sousentendant le mot de *suspicione*, de leger, ou de vehement soupçon. Ceux qui font abjuration de ce qu'ils appellent *vehement soupscon*, s'ils viennent à retomber sont estimés *relaps*, & doivent mourir sans quartier. C'est par exemple ceux qui auront été accusés d'avoir mal parlé des Moynes, d'avoir mesprisé quelque ceremonie de l'Eglise, ou de quelque chose semblable. Ceux qui sont seulement prevenus de ce qu'ils appellent *de levi*, ne sont pas sujets à la mort encore qu'ils retombent, ce sont ceux par exemple qui auront dit que la paillardise, ou l'inceste, ou la sodomie ne sont pas des pechés mortels. Au reste tous ceux qui ont fait abjuration, sur tout *de vehementi*

injustement, & qu'il ne se plaigne pas des Juges Ecclesiastiques ou du jugement de l'Eglise. Mais s'il est injustement condamné qu'il se rejouisse, qu'il souffre pour la Justice. Si vous me demandés pourquoy l'inquisition se sert de procedures, par lesquelles elle avoüe que les innocents peuvent estre opprimés par de faux tesmoins, je vous respondray que c'est par une de ses maximes que j'avois oublié de vous rapporter cy dessus; sçavoir qu'il vaut mieux faire perir cent Catholiques sains en la foy, que de laisser eschaper un heretique. Parce qu'en donnant la mort à un Catholique on ne fait que luy asseurer le Paradis: au lieu qu'en laissant aller un heretique il pourroit perdre & infecter un million d'ames. On ne veut point qu'un homme soit trouvé faux tesmoin encore qu'il le fust veritablement, & jamais on ne permet à un tesmoin de se retracter. C'est pourquoy les tesmoins ne comparoissent jamais devant l'accusé & ne luy sont point declarés, parce que l'accusé pourroit trouver des moyens de les intimider, de les corrompre ou de les adoucir. C'est pour cela mesme que dans le tribunal de l'inquisition, on ne punit point les faux delateurs, on ne les oblige pas à prouver leur accusation: parce que si les delateurs estoient obligés à prouver, il s'en trouveroit peu qui voulussent s'exposer au risque d'estre chastiés, s'ils n'avoient pas de suffisantes preuves de l'accusation.

Aprés ces preuves generales si l'on avoit besoin de faits particuliers pour prouver cette verité, que le Papisme est celle de toutes les Religions du monde qui inspire le plus de cruauté il seroit fort aisé d'en trouver. Car on trouveroit plusieurs innocents qui sans avoir renoncé au Papisme, par ce qu'on appelle l'heresie, sont morts dans le Papisme mesme par la cruauté du Pape & de ses supposts. De ce nombre est cet Arnoux de Bresse qui fut brulé à Rome sous Adrien IV. son heresie estoit qu'il reprenoit le luxe & les autres crimes des ecclesiastiques & les vouloit faire retourner à la modestie & à la frugalité des premiers fondateurs de l'Eglise Chrestienne. Selon le rapport de Sigonius il ne vouloit pas que le Clergé eust rien en propre, ni que les Evesques eussent des regales, disant que tout cela appartenoit aux Princes, & qu'ils ne les devoient laisser posseder que par des Laïques: n'est ce pas là une heresie digne du feu? C'est pour le mesme crime qu'un nommé Thomas Connecte Carme Breton fut aussi brulé vif l'an 1431. sous le Pape Eugene IV. *Plusieurs croyent que sa liberté Evangelique à reprendre les abominations des Prelats, & la temerité qu'il eut de porter la reforme jusqu'à la source de la corruption, fut tout son crime. Du reste ses predications estoient si energiques, qu'elles causoient un merveil-*

Sigon. l. 2. de Regno Ital.

Baronius, an. 1155.

M. de Mezeray Abbregé, &c. en Charles VIII.

merveilleux changement par tout où il passoit, touchant mesme les femmes les plus coquettes, jusqu'à vendre leurs pierreries & leurs robes pour faire l'aumosne, & à jetter publiquement au feu tous les affiquets de leur vanité. Il avoit beau estre grand predicateur & grand saint: prescher contre les mœurs du Clergé, c'est une heresie qui merite le feu. Le celebre Jerosme Savonarole moyne Jacopin à Florence, ne put estre convaincu d'autre chose que de n'approuver pas les vices horribles du Clergé & de la cour de Rome. *Il avoit desiré la convocation d'un Concile general pour y voir reformer les mœurs corrompuës du Clergé & l'estat de l'Eglise de Dieu si elognée du droit chemin pour la ramener au genre de vie des temps voisins des Apostres.* Cela s'appelle un crime capital & pour cela il luy falut mourir du supplice des empoisonneurs & des magiciens.

Guicchardin, Hist. des guerres d'Italie, l. 3. l'an 1498.

Enfin l'action de cet Alphonse Diaze bon Catholique Romain, qui prit bien la peine de venir de Rome en Allemagne tout exprés pour assassiner son frere qui s'estoit fait Lutherien, est une assés bonne preuve que le Papisme inspire la cruauté à proportion de ce qu'il a pris de profondes racines dans le cœur. Jehan Diaze Espagnol s'estoit fait Lutherien en Allemagne, Alphonse Diaze son frere qui estoit à Rome vint pour le tirer de ce mauvais chemin, & n'ayant pu le persuader il essaya de le tromper en feignant luy mesme estre bien converti, & l'exhortant à venir avec luy en Italie pour y prescher ensemble la doctrine de l'Evangile, & cela dans le dessein de livrer ce frere à l'inquisition aussitost qu'ils seroient en Italie. Ces pieges n'ayant pas reussi il feignit de le quitter avec beaucoup de regret, mesme jusqu'à verser des larmes, & deux jours aprés il revint en poste, amena avec luy un assassin, le fit monter à la chambre de Jehan Diaze son frere, pendant que luy tenoit leurs chevaux à la porte, & fit donner à Diaze un coup de hache sur la teste qui le coucha mort sur le carreau; aprés ce beau coup il s'enfuirent tous deux. Je soustiens que le Calvinisme n'a jamais produit & ne produira jamais une telle fureur. Il n'y a que la superstition & le faux zele, c'est à dire il n'y a que le Papisme qui puis se fournir de tels exemples. C'est assés pour l'histoire de la cruauté du Papisme, aprés avoir rapporté les faits il faut examiner le droit, & voir de quelles raisons on appuye une conduite si opposée à l'esprit de l'Evangile.

CHAPITRE VII.

Examen de cette question, sçavoir si l'on doit bruler les Heretiques & les punir de mort. Raisons de ceux qui veulent bruler les heretiques: quels ont esté là dessus les sentiments de nos Reformateurs.

LA raison generale dont l'Eglise Romaine se sert pour faire l'Apologie de toutes ces inhumanités, c'est que ce sont de justes supplices, qu'il est permis d'exercer la rigueur sur les heretiques aussi bien que sur les autres criminels, que les loix qui les condamnent à la mort & au feu sont tres equitables & nullement cruelles. Pour cognoistre la force de cette response nous sommes obligés d'examiner cette celebre question touchant le supplice des heretiques. Le Sieur Maimbourg nous donne lieu à cela, en supposant en divers lieux de son ouvrage qu'il est permis de faire mourir les heretiques, il le prouve par ces paroles de Jesus-Christ *force les d'entrer*, & suppose mesme que c'est une verité recognuë entre nous, defendüe par Calvin, & mise en pratique sur divers sujets, & entre autres sur Servet qui fut brulé à Geneve dans le siecle passé. C'est un fait que le Sieur Maimbourg n'avoit pas garde d'oublier, aussi le repete-t-il plusieurs fois. *Quoy qu'il soit veritable*, dit-il, *& Calvin mesme en est tombé d'accord, que l'on puisse punir les heretiques par les voyes rigoureuses de la Justice, ainsi qu'il le fit à Geneve, où il porta les Magistrats à condamner au feu Michel Servet.*

Histoire du Calv. liv. 6. an. 1572.

Dans cette question comme en toute autre, on combat par raisons & par authorités. Et voicy ce qu'apportent ceux qui veulent bruler les heretiques. Ils disent I. Que sous la Loy de Moyse on punissoit de mort les faux Prophetes. Le Legislateur ordonne expressement que si un faiseur de miracles, ou un songeur de songes, met en avant une pretenduë vision & qu'il dise au peuple allons aprés d'autres Dieux, *on fasse mourir ce Prophete là, ou ce songeur de songes, parce qu'il aura parlé de revolte contre le Seigneur vostre Dieu qui vous a tirés hors du pays d'Egypte, &c. Ainsi tu racleras le meschant du milieu de toy.* II. Avant mesme que Moyse eût receu ce commandement de Dieu, il avoit fait mourir par l'espée un tres-grand nombre d'hommes pour le peché du veau d'or, ordonnant aux Levites de faire le massacre de tout ce qui se trouveroit devant eux. Elie fit esgorger en sa presence quatre cents Prophetes de Bahal tout à la fois. Jehu fit assembler tous

Becan. summa Theolog. cap. 15. quæst. 7. Eckii Enchiridion. Sciopp. classicum belli sacri, &c.

Deuteronom. 13: 1. 5. Exod. 32: 27.

les serviteurs de Bahal dans le temple de ce faux Dieu sous pretexte de 1 Reg.
celebrer une feste solemnelle à l'honneur de cette Idole, & quand 18: 40.
ils furent tous enfermés dans le temple il les y fit tous massacrer. Phi- 2 Reg.
nées longtemps auparavant avoit esté loué de ce qu'il avoit transpercé 10: 25.
la Moabite & l'Israëlite qui se souilloient par l'Idolatrie de Bahal Pehor & par la fornication. Pour la punition de ce mesme fait de Ba- Nombr.
hal Pehor, Moyse *ordonna aux Juges d'Israël de faire mourir ceux qui* 25.
estoient sous leur conduitte, lesquels s'estoient joints à Bahal Pehor, & le massacre fut de vingt quatre mille personnes. C'est plus qu'il n'en perit dans le grand massacre de Paris. Tous les ages de l'eglise ont regardé comme une action tres pieuse & tres juste ce que fit Matathias, pere des Macabées, qui tua de sa main un Juif lequel sacrifioit aux Dieux d'Antiochus sur l'autel de Modin. De tout cecy l'on conclut que s'il est permis de mettre à mort les faux prophetes, & les Idolatres, il doit estre permis aussi de faire mourir les heresiarques & les heretiques, qui sont de faux docteurs & qui detournent les ames du vray service de Dieu pour les attacher aux vaines idoles de leurs imaginations. III. On adjouste que mesme selon la Loy de Moyse, celuy qui estoit desobeissant au souverain sacrificateur devoit mourir. *L'homme qui se sera porté fierement pour ne pas obeir au sacrifica-* Deuter.
teur qui assiste pour faire le service du Seigneur son Dieu, &c. cet homme 17: 12.
la mourra & tu racleras le meschant d'Israël. D'où l'on infere que celuy qui se revolte contre le Pape qui est le souverain Pontife de l'eglise, contre Dieu & contre Jesus Christ, pour enseigner une doctrine opposée à celle de l'Eglise, doit mourir aussi. IV. Par la mesme loy de Moyse le blasphemateur devoit estre puni du dernier supplice; *Celuy qui aura blasphemé contre le Seigneur meure de mort.* On sup- Levitiq.
pose que les heretiques blasphement contre Dieu en niant ses verités, 24: 16.
& l'on conclut qu'ils doivent donc estre punis du supplice de mort. V. On pretend que ces loix subsistent sous le Nouveau Testament, & on croit le bien prouver parce que le Seigneur Jesus Christ appelle les faux docteurs des loups. *Ils viendront à vous en habits de brebis,* Matt. 7.
mais par dedans ce sont des loups ravissants. Or il est certain qu'on ne se contente pas de chasser les loups de la bergerie, on les tue quand on le peut. VI. On tire en exemple ce que nostre Seigneur fit, quand il chassa du temple les vendeurs & les changeurs qui profanoient la maison de Dieu; les heretiques, dit-on, profanent l'eglise qui est la maison spirituelle du Dieu vivant, il les en faut chasser & cela ne se peut faire plus seurement qu'en leur ostant la vie & en les faisant sortir

du

du monde. Le mesme Sauveur dans la parabole du festin des nôces, qui sont la figure des biens dont on jouit dans l'eglise, commande *qu'on force d'entrer* ceux qui refusent de suivre les invitations de ses serviteurs; or rien n'est plus propre à forcer les hommes à se soumettre aux loix de Jesus Christ que les frayeurs du supplice. VII. On dit aussi que St. Pierre fit mourir Ananias & Sapphira sa femme pour avoir menti au St. Esprit, & pour un crime qui paroissoit bien plus leger que celuy d'heresie. Car quelle comparaison y a-t-il entre soustraire une partie d'un bien que l'on a voué tout entier à Dieu, & respandre sur les verités Chrestiennes des tenebres qui les derobent aux yeux, qui deshonnorent Dieu, qui aveuglent les hommes & qui les conduisent à la mort. VIII. On adjouste que Saint Paul a mis en main des Princes Chrestiens l'espée pour la punition des desobeissances. *Le Prince est serviteur de Dieu pour ton bien, mais si tu fais mal crain, car il ne porte point l'espée sans cause.* Or le crime d'heresie est un des plus grands dont un homme se puisse rendre coupable, & par consequent il soumet & doit soumettre l'heretique à la plus grande severité des Loix. IX. En consequence de cette declaration de l'Apostre, les Empereurs se sont mis en possession de chastier corporellement les heretiques, comme cela se prouve par le Code Theodosien & par le Code Justinien. La loy 3. 1. C. de summa Trinit. & fid. cath. ordonne, *Que tout ce que Porphyre avoit escrit poussé par sa folie, contre le service des Chrestiens soit brulé en quelque lieu qu'on le trouve, car nous ne voulons pas que les escrits qui peuvent provoquer la colere de Dieu ou estre en scandale aux bonnes ames soyent cognus. Outre cela nous ordonnons que ceux qui adherent à l'impie doctrine de Nestorius, s'ils sont Evesques ou membres du clergé soyent deposés, s'ils sont laiques qu'ils soyent excommuniés. Et parce qu'il est parvenu à nos oreilles que certaines gens ont fait des escrits ambigus & qui ne s'accordent pas bien avec la doctrine des synodes & des saints Peres assemblés à Nicée & à Ephese, non plus qu'avec la doctrine de Cyrille d'heureuse memoire cy devant Evesque d'Alexandrie, nous voulons que tels escrits favorables à Nestorius soyent brulés & aneantis, & que ceux qui entreprendront de retenir de semblables livres souffrent le dernier supplice.* La loy *Manichæos, & Donatistas meritissima severitate persequimur*, ordonne *que les Manicheens & les Donatistes ne jouissent d'aucun privilege en vertu des loix & du droit Romain, & n'ayent rien de commun avec les autres, que leur crime soit estimé crime public, parce que ce qui est commis contre la religion va à la ruine de tous. Que leurs biens soyent confisqués, qu'ils soyent incapables de recevoir aucun legat, ni succession, ni don entre vifs*

Rom. 13: 4.

L. Manichæos 4. C. de heret. & Manic. & Samaritis

vifs, ni autrement, qu'ils ne puissent ni vendre, ni acheter, ni donner, ni contracter en aucune maniere: que leur punition s'estende mesme au dela de leur mort, que leurs donations par testament, codicille, lettres ou autrement soient de nulle valeur & soyent cassées à cause de cela seul qu'ils seront morts Manicheens: que leurs enfants ne puissent jouir de leur succession à moins qu'ils ne renoncent à l'heresie de leurs peres, & enfin que tous les fauteurs de semblables heretiques, & qui leur fournissent asyle dans leurs maisons, soyent sujets aux mesmes peines. C'est l'ordonnance des Empereurs Gratien, Valentinien & Theodose. La loy *quicumque* contre les Apollinaristes & Eutychiens, va plus avant que la precedente; car aprés leur avoir defendu de faire des assemblées, d'avoir des Evesques, des prestres, & des monasteres, elle soumet ces heretiques & tous ceux qui leur donneront retraitte à la peine d'exil & de confiscation, & les heresiarques ou docteurs de l'heresie à la peine de mort, *ultimo etiam supplicio coërceantur qui illicita docere tentaverint.* C'est l'ordonnance de l'Empereur Martien. La loy, *Arian.* 5. en parlant de ceux qui retournent au Manicheisme contient ces paroles, *& ultimo supplicio tradendis*: la loy *quisquis* 9. ordonne qu'on fasse mourir les Encratites. Enfin dans l'ordre des loix on cite celle de Friderich II. qui adjugea aux flammes les Patarins, les Gazares, les Leonistes, les Esperonistes, les Circoncis, & tous autres heretiques de toutes conditions & de tous sexes. X. Pour avoir des tesmoignages tirés de la bonne antiquité & des anciens Theologiens l'on cite St. Augustin, qui avoüe *avoir esté de ce sentiment, qu'on ne devoit point obliger ni forcer les schismatiques à rentrer dans l'Eglise par violence & en employant l'authorité des puissances seculieres. Et j'estois,* dit-il, *alors dans ce sentiment parce que je n'avois pas encore appris par experience à combien d'excés l'impunité estoit capable de les porter, & combien le chastiment exactement appliqué pouvoit servir à les faire revenir à leur devoir.* Le mesme Pere dans ses Epistres à Vincent Evesque des Rogatiens, c'estoit une secte des Donatistes, & à Boniface gouverneur d'Afrique, estale fort amplement les raisons de son changement d'avis; & monstre que l'Eglise peut faire souffrir persecution aux heretiques comme elle la souffre de leur part. St. Augustin respondant aux lettres d'un certain Donatiste nommé Petilien prouve par le chap. 13. de l'Epitre aux Romains que les heretiques peuvent estre chastiés par le Magistrat. Petilien avoit dit, *S'il estoit permis de contraindre quelqu'un mesme au bien, nous eussions peu aussi vous contraindre vous miserables, mais à Dieu ne plaise que nous forcions personne à embrasser nostre religion.* Saint Augustin respond, *Il ne faut à la verité amener personne à la foy par force*

L. quicumque 8. de haeret. Man. & Samar.

Retract. lib. 2. cap. 5.

Epist. 48. ad Vincentium. *Epist. 50. ad Bonifacium.*

Contra litteras Petiliani Donat. lib. 2. cap. 83.

malgré qu'il en ait, mais Dieu corrige la perfidie & l'incredulité par sa severité & mesme par sa misericorde en chastiant les perfides. Parce que l'on choisit le bien avec liberté, s'ensuit-il que la loy n'ait pas le pouvoir de chastier ceux qui font mal, &c. Si donc on a fait quelques loix contre vous, ce n'est pas pour vous contraindre de bien faire, mais pour vous empescher de mal faire. Personne à la verité ne sçauroit faire le bien s'il ne le veut. Cependant la crainte des peines encore qu'elle ne soit pas accompagnée du plaisir de la bonne conscience, retient la cupidité dans ses bornes. Ceux qui ont fait des loix pour reprimer vostre audace, ne sont ils pas du nombre de ceux dont l'Apostre dit qu'ils ne portent pas l'espée sans cause & qu'ils sont vangeurs par justice sur ceux qui font mal: toute la question donc revient à sçavoir si vous estes du nombre de ceux qui font mal: vous dis je à qui l'on reproche le sacrilege d'un si grand schisme. Vous ne voulés pas examiner cette question, & ne dites que des choses vaines. Vous vivés comme des brigands & vous voulés mourir comme des martyrs. XI. A toutes ces authorités l'on adjouste cette raison; que les homicides, les larrons, les seditieux, les perturbateurs du repos public doivent estre exterminés. On dit que les heretiques sont les plus dangereus de tous les homicides, qu'ils tuent les ames, qu'ils les empoisonnent, qu'on les doit mettre au rang des sorciers qui ensorcelent & enchantent les esprits, que ce sont les instruments dont le demon se sert pour emmener les hommes au royaume de la geesne. Et c'est pourquoy entre les supplices on a choisi celuy du feu qui est le supplice des sorciers & des empoysonneurs, parce qu'il n'y a pas de gens dont le crime ressemble mieux à celuy de l'heresie. Comme donc ils sont semblables dans leurs pechés il faut qu'ils se rencontrent dans leurs peines.

Je ne pense pas que le Sieur Maimbourg & ceux qui avec luy croyent qu'on peut tres justement bruler les heretiques, me reprochent d'avoir dissimulé leurs preuves. C'est pourquoy ils me pardonneront bien sans doute si j'ay oublié la raison contenüe dans ce celebre memoire que les Docteurs de Sorbonne & les zelés Catholiques au commencement du regne de Charles IX. envoyerent au Roy d'Espagne par Artus desiré pour obliger ce Roy à leur prester du secours afin d'exterminer les heretiques. Ces Messieurs disent, *qu'il est fait ample mention de la punition & de la brulure des heretiques dans le V. & le N. Testament, ainsi qu'il est escrit au livre des Juges, où il est dit que Samson mit le feu aux queües de trois cents renards, par lesquels nous sont figurés les dits heretiques qu'on doit corriger & punir par peine de mort.* Cela s'appelle un passage formel, ou il n'y en eut jamais. Car qui a-t-il de plus

Histoire ecclesiast. livre 5. chap. 15.

plus semblable à un renard qu'un heretique? Mais sur tout, rien ne ressemble mieux au feu mis à la queüe d'un renard que le feu qu'on met au derriere d'un pauvre Huguenot pour le bruler. Nous devons cela aux beaux esprits & aux zelés Catholiques, car sans eux nous n'aurions jamais penetré le mystere des renards de Samson. Mais il s'en faut tenir à la glose de ces Messieurs & s'arrester où ils se sont arrestés: si quelque Huguenot poussoit un pas plus loin l'allegorie, il gasteroit tout: car il diroit que les Philistins sont la figure de l'Eglise Romaine, que ces Philistins ont ravi à nostre Samson son espouse, & ont corrompu l'Eglise du fils de Dieu, & que pour se vanger Jesus Christ a bien voulu permettre qu'on mist le feu au derriere des Huguenots afin de ravager & reduire en cendre par ce moyen les moissons des Philistins. Parce que la constance & le courage de ces bons Huguenots qu'on a brulés, a extremement diminué les moissons des moynes & des prestres, & sur tout de la cour de Rome, qui est la capitale des Philistins. Cette preuve tirée de l'histoire des renards de Samson est à peu prés aussi bonne que celle qu'un autre tiroit de ces paroles de Saint Paul. *Hereticum hominem post unam & secundam correptionem devita*: *de vita*, c'est à dire, oste luy la vie. Mais d'autres Docteurs tres serieusement apportent pour prouver qu'on peut punir les heretiques par le fer, ce que dit St. Paul aux Galates, *utinam & abscindantur qui vos conturbant*.

Tit. 3.

Eckius Enchir.

Vous sçavés Monsieur, comment les interpretes de port Royal ont tourné ces paroles & pourquoy: *Plust à Dieu que ceux qui vous troublent fussent non seulement circoncis mais plus que circoncis.* En joignant cette explication des Jansenistes avec l'application qu'en font ceux qui veulent qu'on fasse la guerre à l'heresie par le fer, voila un moyen seur d'empescher la propagation de l'heresie en empeschant celle des heretiques. Je sens bien qu'on nous dispensera de respondre serieusement à ces dernieres preuves, & que l'on se contentera que nous fassions nos reflexions sur les premieres.

Il faut qu'elles ayent quelque force ou du moins quelque apparence de preuve; car elles ont seduit de fort habiles gens. Et mesme entre nos Reformateurs il y a eu des hommes sages & habiles qui ont cru que les heretiques pouvoyent estre punis de mort. Crammer Archevesque de Cantorbery, le grand reformateur de l'Eglise Anglicane, força le jeune Roy Edouard sixiesme à souscrire à l'arrest de mort de Jehanne de Kent. Cette femme à la verité avoit de terribles heresies & demeura extremement opiniastre: Elle disoit *que l'homme spirituel*

ne pouvoit pecher quoy qu'il commit; que Jesus Christ n'estoit pas Dieu, qu'il n'estoit qu'un simple homme & un prophete tout au plus, & qu'il n'estoit pas né d'une vierge. Edouard poussé à bout par toutes les raisons de Crammer, qui voulut juger cette femme par la loy de Moyse portée contre les blasphemateurs, prit la plume pour signer l'arrest, & dit à l'Archevesque en pleurant; si je fais mal vous en porterés la peine & en respondrés devant Dieu, car je le fais par complaisance pour vous. Ce mot frapa l'Archevesque comme un coup de foudre, & l'obligea à differer l'execution de plusieurs jours afin de faire les derniers efforts pour gagner cette femme. Mais elle rejetta toutes les instances qu'on luy fit là dessus avec tant de blasphemes & tant d'insolences qu'on fut obligé de l'abandonner au bras seculier. Cela ne laissa pas d'estre blamé, & les Anglois nous disent qu'il n'y eut pas d'endroit dans la vie de Crammer qui ait donné plus de prise à ses ennemis que celuy-cy. J'avoüe aussi que l'on croyoit en ce temps là à Geneve qu'on pouvoit user de cette severité envers certains heretiques, & peut estre estoit ce l'opinion la plus commune entre les Reformés. Je ne m'en étonne pas, on ne se defait pas de tous ses prejugés tout à la fois. Il y avoit quatre ou cinq cents ans qu'on voyoit bruler les hommes sous le nom d'heretiques; c'est assés pour fortifier un prejugé. Les Apostres tout inspirés qu'ils estoyent & enrichis des dons du saint Esprit, qui estoit tombé sur eux ne pouvoient revenir de ce prejugé de la nation, que le Messie n'estoit venu que pour les Juifs. Ils retenoyent ce reste de Judaisme, & il falut une revelation extrordinaire & une vision magnifique pour en faire revenir saint Pierre; car sans la vision du linceuil où estoient enfermés toutes sortes d'animaux souillés & nets, & sans un commandement exprés il auroit cru commettre un crime enorme, en preschant l'Evangile aux Gentils. Ainsi l'on doit bien pardonner aux orthodoxes l'opinion qu'ils ont eüe qu'on pouvoit bruler certains heretiques. C'estoit un reste du Papisme qui leur estoit demeuré. Au reste cette erreur chés eux ne pouvoit produire autant de mal qu'ailleurs, parce que nous ne faisons pas des heretiques & des gens brulables à si bon marché que l'Eglise Romaine, nous distinguons les heretiques & les heresies, & tout au plus nos anciens Theologiens n'auroient consenti qu'à la mort de ceux qui nioient les principaux articles du Symbole; comme sont la divinité, la providence, Jesus Christ Dieu & homme, la trinité, la resurrection de la chair & immortalité de l'ame. Mais dans le tribunal de l'inquisition nier que ce soit un peché mortel de manger de la chair en

caresme,

caresme, ou que Saint Jaques le patron d'Espagne doive estre invoqué, c'est assés pour estre brulé. On voit bien par la maniere dont les Reformés en ont usé que leur cœur & l'esprit de l'Evangile ne consentoyent point du tout à cette pensée dont ils estoyent prevenus, qu'on pouvoit bruler les heretiques; car cela ne leur est arrivé que tres rarement. Cette erreur n'a pas cousté la vie à plusieurs millions d'hommes comme dans l'Eglise Romaine. On sçait bien que depuis nostre reformation dans les pays où elle a esté dominante, en Suisse, à Geneve, en Allemagne, dans les Pays-Bas & en Angleterre on y a vu beaucoup d'heretiques & de fanatiques; & cependant je ne croy pas qu'on puisse trouver six personnes sur lesquelles on ait exercé cette rigueur. Sur tout l'Eglise Romaine n'a pas sujet de se plaindre: car on n'a jamais mis à mort aucun Papiste precisement pour sa religion. Cela pouvoit donc estre consideré dans les nostres comme une erreur tolerable, parce qu'elle n'avoit pas de dangereuses suittes. Mais dans l'Eglise Romaine qui est cruelle & alterée de sang, c'est une erreur intolerable parce qu'elle est la cause des plus horribles cruautés & des actions les plus enormes qui ayent jamais esté commises. C'est pourquoy nous nous trouvons obligés de la combattre.

CHAPITRE VIII.

Preuves tirées de l'Escriture contre les supplices qu'on fait souffrir aux heretiques: cinq preuves tirées de la Raison.

JE suis parfaitement persuadé que rien n'est plus opposé à l'esprit de l'Evangile que ce cruel & ce barbare zele qui massacre & brule ceux qui ne veulent pas se soumettre à ses loix. C'est une chose estrange qu'on soit dans la necessité de prouver une verité si recognüe & si confessée. Car ceux là mesmes qui sont tousiours tout prets à exercer mille cruautés contre ceux qu'ils appellent les deserteurs & les ennemis de l'Eglise, quand ils sont de sang froid, nous disent qu'une secte qui employe ces moyens pour regner, *par la seule maniere violente & toute contraire à l'Evangile dont elle se veut establir fait voir manifestement qu'elle est fausse & qu'elle ne fut jamais de Jesus Christ qui est le Dieu de paix.* En effect il faut s'aveugler volontairement pour ne pas voir que Jesus Christ n'est point venu pour regner par l'effusion du sang humain. Il est venu sans armes, il a establi son empire par l'effusion de son sang & de celuy de ses fideles, les preceptes qu'il donne à

Histoir. du Calvinisme livre 1.

ses Disciples vont tous à la douceur: Il veut que nous ne rendions jamais injure pour injure, que nous tendions la joüe à celuy qui nous frape, que nous donnions le manteau à celuy qui nous veut arracher nostre saye. Y a-t-il apparence que celuy qui donne ces preceptes prene plaisir à voir deschirer, traisner à la mort & bruler au milieu des flames, ceux qui ne veulent pas, ou qui ne peuvent pas donner les
2 Cor. mains aux verités qu'il nous a revelées. St. Paul dit selon l'esprit de
10: 4. cet Evangile qu'il preschoit, *nos armes ne sont point charnelles, mais puissantes de par Dieu pour destruire les forteresses & les hauteurs qui s'elevent contre la connoissance de Dieu.* Les heresies ne sont elles pas de ces forteresses que le demon eleve contre la connoissance de Dieu, & n'en sont elles pas mesme les principales? L'Apostre dit pourtant que l'Eglise ne se sert point d'armes charnelles pour abbattre ces forteresses.

Au reste nostre Seigneur Jesus Christ n'a-t-il point vu d'heretiques en son temps, & ne pourrions nous pas conjecturer de la maniere dont il a agi avec eux, comment nous devons aussi agir? Il y avoit les Samaritains & les Sadduciens: les premiers, sçavoir les Samaritains, estoient heretiques & schismatiques en mesme temps: les seconds sçavoir les Sadduciens estoient heretiques sans estre schismatiques: mais quels heretiques bon Dieu? Ils nioient qu'il y eust des Anges & des Demons, ils ne croyoient pas l'immortalité de l'ame, ils nioient la resurrection de la chair, c'est à dire qu'ils renversoient absolument tous les fondements de la Religion. Le Seigneur ne dissimule point à ces deux especes d'heretiques le mal qu'ils commettoient. Il dit
Jehan aux Samaritains *vous adorés ce que vous ne connoissés point, nous adorons*
Chap. 4. *ce que nous connoissons & le salut est des Juifs.* C'est une terrible sentence, ce n'est pas les flatter, c'est leur declarer qu'il n'y a pas de salut pour eux. Il dit aux Sadduciens qu'ils erroient par ignorance des escritures. Mais quoy si les Samaritains & les Sadduciens avoient esté ce que sont les sodomites & les sorciers dans le monde, dignes de la peine du feu, comment est ce que nostre Seigneur Jesus Christ auroit voulu converser avec eux? Et comment n'auroit-il pas tonné contre la negligence des Magistrats qui auroient laissé vivre dans la societé civile des scelerats, des monstres, des gens dignes des mesme peines que les empoisonneurs & les magiciens? Si le peuple des Juifs avoit toleré dans son sein une societé de gens liés avec le demon par un commerce connu & averé, le Seigneur s'en seroit-il tu, & ne leur auroit-il pas reproché cette criminelle tolerance? Si donc les heretiques Sadduciens avoient

avoient du estre considerés comme autant de magiciens dignes du feu, le Seigneur auroit-il pu s'en taire & agir avec eux avec tant de clemence? On ne me doit pas respondre que Jesus Christ estant venu pour amener les pecheurs à la repentance, il devoit converser avec eux & les traitter avec douceur. Car je suis asseuré que si dans le peuple des Juifs il y avoit eu une societé de sorciers & de magiciens, le Seigneur Jesus Christ n'auroit eu aucun commerce avec eux, & n'auroit pas gardé à leur esgard ces mesures de charité, qu'il gardoit à l'esgard des peagers, des gens de mauvaise vie, lesquels il laissoit approcher de soy & desquels luy mesme s'approchoit à dessein de les convertir. Cela fait voir clairement que les heretiques selon l'esprit de Jesus Christ ne doivent pas estre traittés comme des sorciers, & soumis aux mesmes peines dans le monde.

Aprés avoir examiné les principes & la conduite de nostre Seigneur Jesus Christ, si nous examinons celle de ses Apostres, nous n'y trouverons pas non plus qu'il faille bruler les heretiques comme des magiciens. St. Paul a predit qu'il devoit y avoir des heresies, il en a vu naistre dans son temps; il a combattu des gens qui nioient la resurrection. St. Jehan dans sa premiere Epistre & dans le premier Chapitre de son Evangile avoit certainement en veüe ceux qui nioient la divinité de Jesus Christ. St. Jaques a combattu l'heresie abominable des Gnostiques qui soustenoient que pourvu qu'on eust la foy l'on pouvoit se dispenser de la pratique des bonnes œuvres, & se plonger mesme en toutes sortes d'impuretés. Ces Nicolaites dont St. Jehan parle dans le second Chapitre de l'Apocalypse, enseignoient, à ce que l'on dit, que les femmes devoient estre communes. Au moins est-il certain qu'ils enseignoient quelque doctrine terrible, car Dieu tesmoigne pour eux une grande aversion. Mais y a-t-il quelque chose dans tous les escrits de ces Apostres, dans les endroits où ils ont combattu ces heresies, ou quand ils en ont parlé, qui puisse faire soupçonner qu'on doive mettre les heretiques au rang des sorciers & des sodomites, & leur faire souffrir les mesmes peines? Ainsi le silence de l'escriture là dessus m'est desja un prejugé fort favorable à ma cause. Il ne faut point dire que les Apostres n'ont pas donné de preceptes sur les chastiments des heretiques parce que de leur temps les Chrestiens n'estoient pas maistres du glaive, car apparemment les Apostres étoient prophetes; ils sçavoient qu'il y auroit un jour des Princes Chrestiens, & qu'il y auroit des heresies dans tous les siecles, & par consequent ils devoient des ce temps là donner des directions pour l'inquisi-

l'inquisition à venir. Mais qu'est-il besoin de tirer des preuves du silence des Apostres où eux mesmes parlent? Ils nous apprenent de quelle maniere nous devons agir avec les scandaleux, du nombre desquels sont les heretiques,
1 Cor. 5: 13. *Ostés d'entre vous le meschant*, dit St. Paul. *Ne vous accouplés point & ne vous joignés pas avec les infideles*, dit-il encore.
2 Cor. 6: 15, 17. *Departés vous du milieu d'eux & vous en separés, & ne touchés à aucune chose souillée.*
Tite 3: 13. *Rejette l'homme heretique aprés la premiere & la seconde admonition.* C'est une chose surprenante qu'ils reduisent toutes les peines des heretiques à l'expulsion de l'Eglise, & que celle qui se dit l'Eglise par excellence, ait porté son zele si loin au dela de celuy de St. Paul & des autres Apostres, & brule les heretiques comme des empoysonneurs. La Loy a pris le soin de marquer fort nettement les peines des blasphemateurs; il n'y a pas d'apparence que si les heretiques devoient estre traittés de mesme, l'Evangile n'en eust dit quelque chose & ne nous eust au moins renvoyés à la loy pour estre instruits là dessus.

Si nous consultons nostre sens commun aprés avoir consulté l'Escriture sainte, il nous dira qu'il n'est rien plus insoustenable que ce zele barbare qui soumet les heretiques à la peine des sorciers & des empoysonneurs. I. Premierement, s'il est permis de bruler les heretiques, pourquoy ne sera-t-il pas permis de bruler les Idolatres & les infideles? L'infidelité est elle moins criminelle que l'heresie? S'il est permis de donner le choix à un peuple heretique de la mort ou du changement de religion il doit aussi estre permis de s'en aller les armes à la main attaquer les infideles, & leur dire il faut mourir ou devenir Chrestiens. On ne doit pas respondre que l'Eglise ne juge pas de ceux de dehors mais de ceux de dedans, qu'elle n'a pas de pouvoir sur les infideles qui sont hors de son enceinte, mais qu'elle doit chastier les heretiques qui sont des sujets & des enfants rebelles. Cette responsе ne vaut rien pour deux raisons, la premiere est que, selon les principes de ceux que nous combattons, les heretiques sont hors de l'Eglise aussi bien que les infideles. Ceux cy n'y ont jamais esté & ceux cy en sont sortis, mais cette difference est purement accidentelle. Car dans le fonds ils en sont esgalement dehors; & par consequent cette regle de St. Paul, *Nous ne jugeons point ceux qui sont de dehors*, est bonne pour les uns & les autres, ou elle ne vaut rien pour tous les deux. De plus il est faux que tous les heretiques ayent esté dans l'Eglise: les Eutychiens & les Nestoriens d'aujourd'huy n'ont jamais esté dans l'Eglise Greque, leurs peres s'en sont separés il y a plus de douze

douze cents ans. Les Anglois & les Hollandois d'aujourd'huy n'ont jamais esté dans l'eglise Romaine. Estce donc que l'on conserve un droit sur des deserteurs jusques à la centiesme generation? Le Roy d'Espagne seroit il en droit de repeter les neveux & arriere neveux de ceux qui ont abandonné son pays il y a deux ou trois cents ans? La seconde raison qui fait que cette response ne vaut rien, c'est que les jugements à mort ne peuvent estre dans la puissance de l'eglise à l'esgard des heretiques non plus qu'à l'esgard des infideles, parce que l'Eglise a de l'horreur pour l'effusion du sang. Il est vray qu'elle a droit d'exercer une espece de jugement sur les heretiques qui sont dans son sein, qu'elle ne peut pas exercer sur les Idolatres; c'est qu'elle peut excommunier les heretiques & les retrancher de sa communion, ce qu'elle n'a pas accoustumé de faire à l'esgard des Idolatres & des infideles, qui sont desja actuellement separés de son corps. Mais elle ne peut avoir droit de condamner à la mort les uns non plus que les autres, parce que les supplices corporels ne sont point de la jurisdiction de l'Eglise. Et cela est si recognu que mesme malgré les barbaries du Papisme on n'a pas laissé d'y retenir cette maxime *l'eglise ne met pas sa main au sang*. C'est cette maxime qui fait le fondement le l'impertinente comedie des inquisiteurs qui aprés avoir condamné les heretiques au feu, les donnent à bruler au bras seculier: comme si celuy qui condamne & donne la sentence de mort n'estoit pas celuy qui tue, & non pas le bourreau, qui n'est que l'executeur. C'est là l'honneur que l'eglise Romaine fait aux Roys & à ses Magistrats, elle en fait ses bourreaux.

II. Nostre seconde raison, c'est que si les heretiques sont justement adjugés au feu, ce doit estre parce qu'on les doit regarder dans la societé civile comme des sodomites, des sorciers, des empoysonneurs & comme les plus scelerats de tous les hommes, car le feu est le supplice de ces sortes de gens. Or s'il estoit ainsi que les heretiques dussent estre regardés comme des sorciers & des magiciens, je dis qu'il ne seroit jamais permis dans aucune circonstance de faire des alliances & des traittés avec des heretiques. Supposons qu'un prince ait dans ses estats un grand nombre de gens empoysonneurs, magiciens & de profession adorateurs du Demon, qui declarassent, que rien au monde ne leur peut faire abandonner l'exercice de leurs sorceleries, de leurs malefices & de leurs empoysonnements; je soustiens que ce Prince ne peut sans commettre un crime enorme contre l'estat & contre l'Eglise, entrer en traitté avec ces miserables, leur

permettre par edit, libre exercice de leur horrible Religion, si cela se peut appeller ainsi. C'est une verité si evidente qu'elle n'a pas besoin de preuves, on devroit sans misericorde exterminer ce peuple de sorciers & de magiciens si l'on ne les pouvoit ramener de leurs esgarements. Si donc les heretiques sont justement dans le mesme cas, dignes du mesme supplice que les magiciens, ils doivent estre mis au méme rang qu'eux & il ne devra jamais estre permis à un Prince Catholique Romain de faire aucune espece de traitté avec eux, sous quelque pretexte que ce soit. Or il n'y a point de bruleur si desesperé, ni de persecuteur si furieux qui ne tombe d'accord qu'il y a des circonstances, dans lesquelles un Prince Catholique Romain peut traitter avec ses sujets heretiques. Et mesme la pluspart des Docteurs de l'Eglise Romaine enseignent ou plustost font profession d'enseigner qu'on doit tenir la foy aux heretiques avec lesquels on a traitté. La premiere conclusion de Becan sur la matiere, *C'est qu'il ne faut pas aysement faire des traittés & des alliances avec les heretiques, à cause de trois raisons. La premiere qu'il ne faut pas aysement donner la foy aux heretiques, la seconde est le scandale qui se rencontre dans ces traittés, la troisiesme est le peu de seureté qu'il y a, à cause de la mechanceté des heretiques & leur infidelité.* Mais sa seconde conclusion est pourtant, *que quand une fois on a traitté avec eux, il faut leur garder la foy.* Je n'examine pas presentement comment cela s'accorde avec la definition du Concile de Constance. Mais il suffit que selon cette conclusion il est permis de traitter avec les heretiques dans quelques circonstances. Il est donc permis aussi de laisser vivre les heretiques, & l'on n'est point obligé de les tuer & de les massacrer. C'est aujourd'huy le sentiment courant dans l'Eglise Romaine, qu'il ne faut pas se servir du fer & du feu contre les heretiques, par prudence: parce qu'ils se glorifient de leurs martyrs, & que cela sert à les endurcir. Ainsi l'on croit qu'il est plus utile de menager leur conversion en espargnant leur vie. Or je soustiens que ces menagements ne peuvent estre permis à l'esgard des sorciers & des magiciens, au nombre desquels on met les heretiques. Il n'est jamais permis de les laisser vivre, & si les Roys de France avoient agi avec un peuple de sorciers & d'empoysonneurs, comme ils ont agi avec les Protestants de leur Royaume, il est certain qu'on ne les pourroit justifier d'une prevarication manifeste contre la Loy de Dieu.

Summa Theolog. Cap. 16. quæst. 16.

Supposons aussi qu'un Prince Chrestien ait dans son voysinage des nations entieres de gens dignes du supplice du feu, sçavoir de sodomites

mites & de magiciens, sera-t-il permis, sera-t-il honneste à ce Prince de traitter avec ces nations consacrées actuellement & expressement au service du Demon? Il est certain que non: faut-il croire que les Rois tres Chrestiens dans les estroites alliances qu'ils ont prises depuis cent ans contre la maison d'Austriche avec les Suedois, les Suisses, & aujourd'huy avec les Anglois, sont aussi coupables que s'ils avoient fait alliance avec des peuples de magiciens? Il n'y a personne qui ose dire cela. Aujourd'huy tout le monde est persuadé qu'il est permis de traitter avec des nations heretiques, ce qui fait voir qu'il y a une prodigieuse difference entre les heretiques & les personnes coupables de malefices qui meritent le feu.

III. Nostre troisiesme raison contre les supplices des heretiques est que l'on doit mettre une grande difference entre les crimes commis par ignorance & ceux qui partent d'un esprit de rebellion. Tout le monde sçait cela, que l'ignorance excuse; St. Paul disoit, *je l'ay fait par ignorance, c'est pourquoy misericorde m'a esté faite.* La loy avoit des victimes propitiatoires pour les fautes commises par erreur, mais elle n'en avoit pas pour celles qui avoient esté commises par un esprit de revolte. C'est pourquoy David au Pseaume 19. demande pardon seulement des pechés commis par erreur, mais à l'esgard des autres il dit *preserve moy des pechés commis par fierté.* Or les heretiques qui sont dans la bonne foy pechent absolument par ignorance. Je ne pretens pas que cette bonne foy dans laquelle sont les heretiques, les excuse absolument devant Dieu, comme le disent quelques uns. Mais au moins cela diminue leur peché devant les hommes. Il ne faut pas se persuader que l'on soit en droit de bruler sur la terre tous ceux que la justice divine peut bruler dans les enfers. Les avares, les ambitieux & ceux qui par l'amour propre se font d'eux mesmes une idole, tres assurement sont exclus du Royaume des cieux. Il n'est pourtant pas permis selon les loix divines & humaines de leur donner la mort & de les produire au dernier supplice. Les pechés du cœur sont reservés à Dieu qui est le juge des cœurs & qui les sonde, l'heresie est indubitablement le peché du cœur & de l'entendement. Rien n'est plus digne de compassion qu'un peuple trompé par de faux Docteurs & qui de bonne foy est persuadé, qu'on luy enseigne la verité, & il n'y a rien plus cruel que de massacrer des millions d'hommes seulement parce qu'ils ont eu le malheur d'estre seduits.

IV. Nous adjoustons que cette pratique barbare de bruler les heretiques bien loin d'estre utile à l'Eglise luy fait un grand tort. Car

rien

rien n'est plus capable d'elogner un homme de la foy ni de former un puissant prejugé contre la Religion dominante que cette cruauté. Tout le monde est prevenu de cette pensée & l'on n'en fera jamais revenir personne, que la Religion, c'est à dire le sentiment du coeur, doit estre libre, & que la veritable Religion est douce & debonnaire. De sorte que quand on voit la Religion Chrestienne le bras armé respandre du sang, en faire couler des fleuves, le flambeau à la main bruler des pauvres miserables abusés qui du reste ne font aucun mal, on la prend pour une furie montée des enfers, & non pas pour une Deesse descenduë des cieux. Nous avons ouy cy dessus ce que disoit le Prince Americain qu'un Moyne exhortoit à se faire Chrêtien, comme on l'attachoit au posteau pour le bruler, afin qu'il pust aller en Paradis aprés sa mort. Il estoit prest de se convertir quand il s'avisa de demander en quel lieu alloient les Espagnols aprés leur mort: en Paradis, respondit le Moyne, s'ils sont honnestes gens. Je n'y veux donc point aller repartit promptement le Prince barbare, car je ne veux point estre en mesme lieu avec des gens si sanguinaires & si cruels. C'est le bon sens & la raison, qui se produisoient du fonds de la nature.

Bartholomeu de los Casas.

V. Cette cruauté est opposée à toutes les fins que la Religion se propose; entr'autres à la conversion des ames & au salut des hommes. Il n'y a pas un moyen plus seur de damner un heretique que de le condamner au feu. S'il persiste dans son obstination vous le damnés infailliblement: car vous le faites mourir dans son peché. Au lieu que si vous le laissés vivre, il y a sujet d'esperer que Dieu le convertira. Aprés la mort il n'y a plus de lieu à la repentance; la vie est le temps durant lequel Dieu dispense ses graces salutaires. Il y a douze heures au jour, celuy que Dieu ne visite pas le matin, il peut le visiter le soir. Celuy qui abbrege cette journée derobe à un malheureux les moments favorables dans lesquels Dieu auroit pu faire lever sur luy les rayons de sa grace. Si l'heretique se rend au milieu des tortures & des geesnes de l'inquisition, comme on le brule nonobstant, on le fait mourir hypocrite & heretique en mesme temps. Si on luy donne la vie on le fait vivre dans une hypocrisie continuée, & la violence qu'il est obligé de faire à sa conscience le desespere, le fait vivre dans une espece d'enfer, & augmente infiniment la haine qu'il avoit pour la verité.

CHA-

CHAPITRE IX.

Derniere preuve contre la coustume de punir de mort les heretiques tirée de la doctrine & de la pratique de l'ancienne Eglise. Histoire du supplice de Priscillien & de ses compagnons.

JE viens à la pratique de l'ancienne Eglise. Il me semble qu'il est d'une grande inutilité de se mettre en devoir de prouver qu'elle ne bruloit pas les heretiques. Mais il est utile de prouver qu'elle n'estoit pas dans les principes selon lesquels elle pust bruler les heretiques. Par l'ancienne Eglise nous entendons principalement celle des trois premiers siecles du Christianisme, car c'est celle que nous prenons pour la regle de nostre foy & de nostre conduitte, parce que c'est la plus pure. Il est disje tres inutile de prouver que cette Eglise ne bruloit pas les heretiques. I. Premierement il est notoire qu'elle ne les bruloit pas & ne les pouvoit bruler, car elle n'avoit pas de tribunaux, de Magistrats, de Juges, de prisons, de supplices, elle estoit sous la domination des Empereurs Payens. II. Elle ne pouvoit selon ses maximes condamner les heretiques à la mort; car ceux qui poussoient la severité de la morale un peu loin, ne vouloient pas mesme qu'il fust permis à un Chrestien d'exercer les Magistratures; ou tout au moins ils estimoient que les Magistrats Chrestiens ne devoient condamner personne à la mort. *Neque judicet de capite alicujus vel pudore*, dit Tertullien, *feras enim de pecunia, neque damnet nec praedamnet, neminem vinciat, neminem recludat aut torqueat.* Il ne veut pas que les Chrestiens condamnent à la prison, aux fers ou à la mort, mais seulement à quelque amande pecuniaire. Y a-t-il apparence que ceux qui n'auroient pas voulu emprisonner un parricide eussent voulu bruler un heretique?

Lib. de Idololatria, cap. 17.

III. Par interest cette Eglise ancienne ne pouvoit estre en d'autres sentiments que ceux que nous luy attribuons. Si elle eust cru & enseigné qu'on peut bruler les heretiques qui blasphement contre les mysteres de la religion, elle auroit armé les payens contre elle mesme, & elle n'auroit eu aucun sujet de se plaindre de la cruauté des supplices qu'on faisoit souffrir aux fideles. La religion Chrestienne blasphemoit contre les mysteres de la religion payenne autant qu'on le peut faire: elle disoit que les payens adoroient le diable, & que toutes

les divinités du paganisme estoient des esprits malins. Il faut mesme avouer qu'on ne gardoit aucune mesure de prudence à l'esgard de la religion dominante. Il ne faut que voir le *protrepticon* de Clement d'Alexandrie & les livres d'Arnobe *adversus gentes*, & l'on verra que les Chrestiens medisoient de la religion de leurs Empereurs avec autant de force & de liberté qu'on fit quand les Empereurs furent Chrêtiens. On ne doit pas respondre que ce que les Chrestiens disoient contre les mysteres du paganisme n'estoient pas des blasphemes.; mais de justes reproches. Cette responsc disje ne vaut rien, car il est certain qu'à l'esgard des payens ces justes reproches estoient des blasphemes, & que les payens dans leurs principes les devoient regarder comme tels. De plus si cette responsc estoit bonne pour les Chrêtiens des premiers siecles, elle seroit aussi fort bonne pour les heretiques d'aujourd'huy, qui diroient dans leurs principes, nous ne blasphemons point contre vos verités; mais nous faisons de justes reproches à vos erreurs. Si donc les Chrestiens avoient enseigné qu'on peut bruler les heretiques, les Empereurs leur auroient dit, vous ne trouverés donc pas mauvais s'il vous plaist que nous vous brulions, car il n'y a pas de plus pernicieux heretiques que vous: vous estes des impies & des Athées, & vous blasphemés contre les grands Dieux. En effect c'est en cette qualité que les payens bruloient les Chrestiens, ils les appelloient *Athées & impies*. Ils pouvoient adjouster de plus ce que l'Eglise Romaine dit aujourd'huy des heretiques, ils sont sortis du milieu de nous, ce sont des deserteurs sur lesquels nous avons droit. Car les Chrestiens estoient tous sortis du milieu des payens. Ainsi comme dans tous les siecles les hommes ont tousjours formé dans cette question, leur Theologie sur leurs interêts, nous pouvons estre asseurés que l'Eglise ancienne n'estoit pas d'avis de bruler les heretiques.

Mais nous ne sommes pas reduits à juger de ses pensées par ses seuls interests, elle s'est exprimée là dessus fort nettement par plusieurs de ses Docteurs. Tertullien disoit, *Nos unum Deum colimus, quem omnes naturaliter nostis, ad cujus fulgura & tonitrua contremiscitis, ad cujus beneficia gaudetis. Cæteros & ipsi putatis Deos esse quos nos dæmonas scimus. Tamen humani juris & naturalis potestatis est unicuique quod putaverit colere, nec alii obest aut prodest alterius religio. Sed nec religionis est cogere religionem, quæ sponte suscipi debeat non vi: cum & hostiæ ab animo libenti expostulentur. Nous adorons un seul Dieu que vous cognoissés tous naturellement & qui vous fait trembler quand il lance ses esclairs & fait gronder son tonnerre. Vous croyés aussi que les autres sont Dieux, qui selon*

ad Scapulam cap. 11.

nous

nous, ne sont que des demons. Cependant c'est un droit de la nature humaine & une puissance naturelle a chacun des hommes d'adorer ce qu'il luy plaist. La religion de celuy cy ou de celuy-là ne peut nuire ni profiter à une autre. Mais une religion ne doit pas faire violence à une autre religion, parce que l'on doit se soumettre volontairement à la religion & non par contrainte, car Dieu ne veut que des victimes & des offrandes volontaires. Pamelius, qui ne veut pas qu'on luy oste le plaisir de pouvoir bruler les heretiques, nous avertit dans ses notes sur cet endroit qu'il ne faut pas entendre ces paroles de Tertullien des sectes & des heresies; mais qu'il faut chercher le sentiment de cet ancien sur la conduitte qu'on doit observer à l'esgard des heretiques, dans le livre intitulé *Scorpiacon.* Voicy comme parle Tertullien dans ce dernier endroit: *Ad officium hæreticos compelli non illici dignum est, duritia vincenda est non suadenda. Il est convenable de forcer les heretiques plustost que de les attirer, il faut vaincre leur opiniastreté & non la persuader.* C'est à dire selon la glose de ces Messieurs, il ne faut point s'amuser à disputer avec les heretiques, il faut les bruler. Cette glose est fort apparente! il est fort vray semblable que celuy qui ne veut pas qu'on pende les scelerats & les malfaiteurs, veuille bruler les heretiques, & que celuy qui nous a dit qu'on ne doit point forcer la Religion, soit d'avis qu'on punisse de mort ceux qui ne se veulent pas soumettre à la verité. Si l'on veut lire la judicieuse observation de Rigaut sur ce passage, on en trouvera le veritable sens; on entendra que Tertullien disputant contre les Gnostiques & contre les Valentiniens, qui ne vouloient pas souffrir le martyre pour la verité, dit qu'il ne faut pas là dessus persuader les heretiques par de petites raisons tirées de la commodité, de l'honneur, de la gloire & d'autres semblables motifs, mais qu'il faut amener les heretiques à souffrir le martyre pour la Religion par l'authorité des saintes Escritures. Il faut faire voir aux heretiques la necessité de mourir pour la foy, devant que de leur en monstrer l'utilité. *Arma cœlestia intentat, aciem scripturarum instruit. His gladiis compellit hæreticos ad officium, his crucibus atque tormentis duritiam eorum frangit & subigit.* Ce sont les elegantes paroles de Rigault. *Il presente des armes celestes, il tire une armée de raisons de l'Escriture. Ce sont là les espées avec lesquelles il force les heretiques, ce sont les croix & les tortures avec lesquelles il surmonte leur opiniastreté.* Je ne m'arresteray pas longtemps sur le tesmoignage de Lactance, parce qu'il est du mesme sens & quasi dans les mesmes termes que celuy de Tertullien. *Religio cogi non potest, verbis potius quam verberibus res agenda est: defendenda*

Scorpiacon, c. 11.

Lib. 5. divin. institut. cap. 19.

denda religio non occidendo sed moriendo, non sævitia sed patientia, non scelere sed fide, &c. Nihil est tam voluntarium quam religio, in qua si animus sacrificantis aversus est, jam sublata, jam nulla est. La religion ne doit point estre contrainte, il faut employer des paroles non pas des verges, & on doit defendre la religion non en donnant la mort, mais en la recevant : non par la cruauté, mais par la patience, non par le crime, mais par la foy. Il n'y a rien si volontaire que la religion, si le cœur de celuy qui sacrifie n'en est pas, il n'y a plus de religion. Y a-t-il apparence que des gens qui parlent ainsi, eussent voulu bruler ceux qui auroyent confessé un Dieu en trois personnes, un Jesus Christ Sauveur & Redempteur du monde?

La Theologie du troisiesme siecle de l'Eglise estoit donc absolument la mesme que la nostre. Mais pour vous faire voir qu'elle n'étoit pas encore changée dans le quatriesme & dans le cinquiesme, il faut que je vous rapporte avec un peu d'exactitude, l'histoire du supplice de quatre ou cinq celebres heretiques, selon que nous la trouvons dans Sulpice Severe. Le faux zele d'un Evesque nommé Ithacius s'étoit faite une affaire d'oster la vie à un fameux heretique nommé Priscillien qui ravageoit par ses heresies les Eglises de l'Espagne & de la Gaule. Ithacius obtint de Maxime qui s'estoit emparé de la partie occidentale de l'Empire Romain, la permission d'assembler un synode à Bourdeaux. On y cita Priscillien & Instantius son compagnon heresiarque comme luy. Instantius fut deposé, Priscillien en appella à l'Empereur Maxime & declina la jurisdiction du Synode. On mena les deux heretiques à Maxime, suivis des deux Evesques Idacius & Ithacius leurs accusateurs. Sulpice Severe prononce que selon son jugement les accusateurs ne valoient gueres mieux que les coupables. *Ac mea quidem sententia est, mihi tam reos quam accusatores displicere.* Puis il fait le caractere de cet Ithacius qui estoit le principal accusateur. *Certainement*, dit-il, *il n'estoit ni saint ni honneste homme, il estoit bardi, grand parleur, impudent, voluptueux, esclave de son ventre & tres intemperant, & il estoit monté à ce point d'impertinence qu'il accusoit tous ceux qui se donnoient à la lecture & au jeûne, d'estre infectés de l'heresie de Priscillien.* Tel estoit celuy qui sollicita le supplice de Priscillièn; au contraire *Saint Martin Evesque de Tours s'y opposoit de toute sa force, & ne cessoit point de presser Ithacius d'abandonner sa poursuitte, & de prier Maxime de ne point tremper sa main dans le sang de ces malheureux, disant que c'estoit assés que par la sentence des Evesques ils eussent esté chassés de leurs sieges.* Enfin Ithacius l'emporta sur St. Martin, & *Priscillien, Falicissimus & Armenius* deux de ses compagnons, deux Diacres *Asarinus & Aurelius* furent

rent condamnés à la mort, *aprés avoir esté convaincus par deux jugements consecutifs, de malefices, d'avoir enseigné des doctrines pleines de turpitude, d'avoir fait des assemblées de femmes durant la nuit, dans lesquelles ils prioient tout nuds.* Ce seroit un crime atroce aux devots Catholiques de laisser vivre de semblables gens: & en effect si l'accusation estoit veritable cela meritoit chastiment, parce qu'il y avoit impureté & malefice conjoints. Cependant l'action d'Ithacius fut generalement desaprouvée par les Evesques, qui firent le procés à ces sanguinaires zelés. Ithacius trouva moyen de se descharger & de rejetter la faute de cette violente sollicitation sur d'autres, de sorte qu'il ne fut pas deposé. Il n'y eut qu'un nommé Mardacius, qui porta la peine pour tous les autres quoy qu'il ne fust pas le plus coupable. On le despouilla de son Evesché & il fut degradé. Sulpice Severe adjouste que la suitte de cette severité mal entenduë ne fut pas la ruine de l'heresie: au contraire elle se fortifia: on reporta en Espagne les corps de ces cinq heretiques qui avoient souffert la mort, & l'on en fit des saints & des martyrs par le nom desquels on juroit. Je pourrois combattre le supplice des heretiques par le tesmoignage de tous les anciens, & de Saint Augustin, & de St. Jerosme, qui disoit quelque part, *hæreticum hominem ex præscripto Apostoli vitare didici non igni tradere*: l'Apostre m'apprend à eviter l'heretique & non pas à le jetter au feu. Mais je sens bien que je suis trop long, je m'en lasse & j'en ay honte. Cependant nous avons encore bien des choses à faire. Car il nous faut respondre à cet amas de difficultés, par où nous avons commencé l'examen de cette question.

CHAPITRE X.

Response aux arguments de ceux qui veulent bruler les heretiques.

DAns toutes ces difficultés qu'on nous propose, il n'y a rien de considerable que ce qui se tire de la loy de Moyse, selon laquelle les faux prophetes, les idolatres & les blasphemateurs devoient estre punis du dernier supplice. Mais à cela nous avons bien des choses à respondre. I. Premierement nous pouvons dire que ces loix sont abrogées & que les loix politiques de Moyse n'obligent point les republiques Chrestiennes. La reponse est solide, & pour l'aneantir il faudroit nous prouver tres clairement qu'il y a icy une exception, car tout le monde sçait que ni l'Eglise ni les estats Chrestiens ne se

gouvernent plus selon les anciennes loix, à moins qu'elles ne soyent renouvellées par le legislateur de l'Evangile qui est Jesus Christ. II. Nous disons outre cela que la loy conservoit dans ces punitions, ce caractere de severité qui estoit inseparable d'elle & qui estoit de son essence. La loy estoit un ministere de mort & de condamnation, c'est ainsi, que St. Paul l'appelle, elle avoit esté donnée avec un appareil terrible, au milieu des feux & des flames;& dans cette dispensation toutes ses parties parloient de la justice de Dieu & de sa vangeance. C'est pourquoy il n'est en façon du monde estonnant que dans les peines qu'elle faisoit tomber sur les coupables, elle conservast cette severité qu'on y voit regner par tout. Mais cela mesme nous persuade qu'on n'en doit pas user sous l'Evangile comme sous la loy à cet esgard parce que le caractere de l'Evangile est entierement opposé à celuy de la loy; c'est un caractere de douceur, de debonnaireté & de misericorde.

III. Il faut adjouster à cela que dans les severités de la loy & dans celles dont Dieu a usé dans les premiers temps, il y avoit quelque chose de typique qui ne doit point du tout estre tiré à consequence. Par exemple Dieu fit tomber sur la femme de Lot un terrible chastiment pour un peché qui paroist estre une infirmité inseparable du cœur de l'homme, & par consequent de celuy de la femme qui a encore moins de fermeté. Cette femme à regret de quitter Sodome, où elle avoit laissé une maison pleine, ses meubles, ses troupeaux, tous ses biens, ses gendres qui devoient espouser ses filles, ses amies, ses voisines, ses habitudes. La curiosité la prend de voir si effectivement le feu tombe sur la ville, comme les anges l'en avoient menacée. Selon les idées que nous avons des crimes atroces, c'estoit la le plus leger peché du monde; cependant pour avoir desobei au commandement qui luy ordonnoit de ne pas regarder derriere elle, Dieu la convertit en une statue de sel; & par la singularité de ce chastiment, il veut la rendre dans tous les aages de l'Eglise un exemple singulier de ses chastiments: qui doute que tout cela ne soit mysterieux & typique? Si je traittois la matiere à fond, je ferois voir que Dieu a voulu establir des types des biens comme des maux, des pechés & des peines qui devoyent arriver, aussi bien que des graces qui devoient estre dispensées sous l'occonomie de l'Evangile. La femme de Lot étoit le type de ceux qui en sortant du monde pour aller à J. Christ laisseroient leur cœur dans le monde. Et comme ce peché sous le regne de la grace est un crime capital, Dieu l'a voulu punir mesme dans son type d'une

peine capitale. Sous la loy celuy qui violoit le ſabbat eſtoit mis à mort tout de meſme que le blaſphemateur & l'idolatre. Qui ne voit qu'il y a la dedans du type? Quelle reſſemblance & quelle egalité y a-t-il entre un peché qui viole une loy purement poſitive comme eſt celle de l'obſervation du ſabat, & un crime qui viole une loy naturelle comme eſt la defenſe du blaſpheme ou de l'idolatrie? Je ne doute point auſſi qu'il n'y euſt du type dans la ſeverité de la peine infligée aux Idolatres, & que cela ne repreſentaſt ces peines eternelles que Dieu deſtine à ceux qui auront leur cœur attaché aux Idoles de vanité dont le monde fait ſes Dieux.

IV. Aprés cela nous diſons que Dieu avoit des raiſons particulieres de cette ſeverité, leſquelles ne ſubſiſtent plus aujourd'huy. Il eſtoit le Roy *immediat* de ce peuple particulierement du temps des juges, c'eſt pourquoy cette eſpece de gouvernement qui eut lieu juſqu'au temps des Roys eſt appellée *Theocratie*, *gouvernement de Dieu*. Et par conſequent l'idolatrie eſtoit proprement en ce temps là ce que ſont dans les eſtats les crimes de rebellion & de leze Majeſté, car en effect c'eſtoit une revolte formelle contre ſon Prince *immediat*. Il ne faut donc pas s'eſtonner ſi l'idolatrie a eſté punie dans ce regne de la peine dont les criminels de leze Majeſté ont eſté punis dans tous les temps & dans tous les lieux. Et ce qui fortifie cette conſideration, c'eſt que nous ne voyons pas que ſous les Roys les Idolatres ayent eſté punis de mort, excepté dans les actions d'Elie & de Jehu, ſur leſquelles il y a des conſiderations particulieres à faire. Il paroiſt par l'hiſtoire des Roys & des Chroniques qu'il n'y avoit rien ſi commun que l'Idolatrie dans ce temps la. Et en aucun lieu il ne nous eſt marqué que Dieu ait commandé qu'on puniſt les Idolatres de mort. Voicy un exemple du contraire bien formel. Les Iſraëlites des dix Tribus font ſchiſme ſous Jeroboam, non contents d'eſtre ſchiſmatiques ils deviennent Idolatres. Ils s'eſtabliſſent des Dieux & des veaux d'or en Dan & en Bethel. Ils eſtoient dans tous les termes preſcrits par la loy pour eſtre ſujets à la mort, & n'eſtoient pas moins coupables que les Iſraëlites qui firent d'un veau d'or dans le deſert d'Oreb. Car c'étoit la meſme Idolatrie eſtablie avec la meſme intention, exprimée en meſme paroles, *Voicy tes Dieux ô Iſraël qui t'ont tiré du pays d'Egypte*. Ce ſont les paroles de Jeroboam & celles des Iſraëlites quand ils fondirent un veau dans le deſert. Cependant Dieu ne donne pas ordre aux deux Tribus qui eſtoient demeurées dans l'obeiſſance de faire main baſſe ſur ces Idolatres des dix autres Tribus. Cet exemple &

plusieurs autres qu'on pourroit rapporter font voir que cette loy severe contre les Idolatres estoit du nombre de celles, sur lesquelles Dieu s'est relasché, & qu'il n'a pas données avec intention de les faire exercer dans toute leur severité ni durant toute la durée de son Eglise. On peut remarquer aussi sur ces loix severes, qu'elles ne tomboient que sur les faux Docteurs & sur les faux Prophetes, la loy le dit expressement, *Qu'on fasse mourir ce songeur de songes , ce Prophete la.* Mais la loy ne dit pas qu'on fasse mourir les peuples qui po urroient avoir esté seduits : ainsi tout au plus cela ne pourroit authoriser les Chrêtiens que pour faire mourir les heresiarques, & non pas pour bruler & esgorger indifferemment les artisants, les simples, les femmes & les enfants.

V. On peut observer aussi que Dieu avoit encore une autre raison politique d'user de cette severité contre les Idolatres & contre ceux qui abandonnoient sa loy. Il ne s'estoit reservé qu'un tres petit peuple de toutes les nations de la terre. La force des exemples est terrible, ce petit peuple environné de toutes parts de nations Idolatres eust esté facilement emporté par le torrent, si Dieu n'eust opposé des digues de terreur & de crainte. Et sans conter la force des exemples il est certain que cette nation avoit un terrible panchant à l'Idolatrie, la chose est claire par l'histoire. Ainsi Dieu alloit estre bientost un Roy sans sujets, un Dieu sans adorateurs s'il ne se fust servi de remedes forts & un peu violents pour arrester le cours & le panchant de ceste generation si encline à l'Idolatrie.

VI. Enfin nous disons qu'il y a de l'injustice à comparer l'Idolatrie & le blaspheme à l'heresie, & à vouloir punir celle cy de la mesme peine que celle la. Dans l'heresie la bonne foy & l'ignorance meritent de la compassion. Dans l'Idolatrie des Israëlites qui se revoltoient contre Dieu pour adorer d'autres Dieux & pour blasphemer leur Dieu, il n'y avoit point, & il ne pouvoit y avoir, d'ignorance, car ceux qui adoroient les Idoles ne pouvoient ignorer que le Dieu d'Israël n'eust defendu l'Idolatrie : les paroles de la loy n'estoient pas sujettes à diverses interpretations, il n'y avoit pas d'ambiguité. Ainsi leur revolte naissoit uniquement de malice & de rebellion, & pourtant elle ne meritoit pas d'indulgence. C'est pourquoy si quelques gens devoient estre encore soumis à la rigueur de ces loix, ce devroient estre ceux qui contre les ordres si precis de la loy, remplissent les temples d'images & les font adorer. Mais aussi bien à l'egard des Idolatres que des heretiques je suis persuadé que les loix sont abolies.

VII. Quant à l'action d'Elie qui tua quatre cents Prophetes de Bahal, nous respondons que les evenements extraordinaires ne sçauroient servir d'exemples. Et si nous voulions former nostre conduitte sur les actions des prophetes & des hommes inspirés en imitant de tres saintes actions, nous commettrions des crimes enormes. Le mesme Elie fit tomber le feu du ciel & consuma deux compagnies de cinquante hommes sans aucune raison apparente, car ces gens obeissoient à leur souverain & parloient au prophete tres-honnestement & tres-civilement, en le priant de descendre de la montagne pour venir parler au Roy. Nous voyons comment nostre Seigneur receut la pensée de ses disciples, qui le vouloient porter à imiter Elie, & à faire descendre le feu du ciel sur une petite ville de Samaritains qui luy fermoit les portes. *Vous ne sçavés*, dit-il, *de quel esprit vous estes menés*. En effect ces disciples ne cognoissoient pas encore que l'esprit de l'Evangile est un esprit de douceur & de misericorde. Elisée, parce que de petits enfants se mocquoient de ce qu'il estoit chauve & disoient *monte pelé*, fit sortir deux ours de la forest qui dechirerent quarante de ces enfans: cette action pourroit elle estre examinée & defendue selon les regles de la morale Chrestienne? Samson s'escrase luy mesme pour faire mourir avec luy deux ou trois mille Philistins, la morale de Jesus Christ approuveroit elle cela? Il faut donc avouer que les Prophetes ont fait des actions par des inspirations secretes qui ne doivent pas estre examinées par rapport aux prophetes mesmes, mais par esgard au saint esprit qui a produit dans les prophetes ces extraordinaires mouvements. Et alors il n'est pas malaisé de les justifier parce que Dieu n'a pas de loix que sa volonté, & il a un empire souverain sur tous les hommes, qui tous meritent la mort devant le tribunal de sa justice. Je ne doute en façon du monde que l'action d'Elie quand il tua quatre cent Prophetes de Bahal, ne fust du nombre de ces actions qui doivent estre considerées comme des actions immediates de Dieu. Il ne fit pas cette execution en vertu de la loy qui condamne les Idolatres à la mort, car il n'avoit aucune vocation pour punir les Idolatres en vertu de la loy, il n'estoit point juge. Ce fut donc un mouvement prophetique inspiré & extraordinaire qui ne peut servir d'exemple. Quant à l'action de Jehu qui fit enfermer dans le temple de Bahal tous les serviteurs de ce faux Dieu & les y fit esgorger; je ne fais pas de difficulté de dire qu'aucun homme sage ne la doit regarder comme un exemple, puis qu'aucun honneste homme ne la sçauroit imiter. Ce fut une action non seulement cruelle, mais perfide & lasche;

Il fait assembler tous les sacrificateurs de Bahal sous pretexte d'une feste solemnelle, & contre la bonne foy il les fait tous esgorger. Dieu n'approuva jamais une telle conduitte : le zele de Jehu estoit un faux zele, il tua les Idolatres & luy mesme l'estoit, car il continua d'adorer les veaux de Dan & de Bersebah, & ne se retira point des pechés de Jeroboam. Je suis trompé si ces pompeuses machines qu'on a tirées de l'ancienne loy pour soustenir cette doctrine cruelle, qu'on peut esgorger les heretiques & les bruler, ne sont presentement à bas.

Pour ce qui est des raisons & des preuves qu'on tire du N. Testament, elles sont si foibles que je me ferois une honte d'y respondre dans les formes. Jesus Christ appelle les heretiques des loups ravissants qui viennent pour ravager le troupeau, donc il les faut tuer & les poursuivre à toute outrance comme des loups. J'avoue que cette glose est extremement de l'esprit & du genie de l'Eglise Romaine. Jesus Christ disent-ils est *un pain descendu du ciel*, dont il le faut manger charnellement & corporellement : les fideles sont des brebis, *mes brebis oyent ma voix*, donc il les faut tondre, les despouiller, les escorcher mesme, & vivre de leur chair & de leur sang. C'est la Theologie de la cour de Rome qui vit des depouilles de toute la Chrestienté : selon cette methode ennemie des tropes & des metaphores, puisque les heretiques sont des loups ravissants il faut bien qu'il soit permis de les tuer. Pour ce qui est des anciens Peres & des Calvinistes qui entendent spirituellement les choses spirituelles, comme ils conçoivent que les heretiques ne sont que des loups en figure & spirituels, ils croient qu'on les doit tuer aussi spirituellement, c'est à dire qu'il les faut confondre par la condamnation & par la conviction. Le *compelle eos intrare*, force les d'entrer, du P. Maimbourg est une preuve Theologique digne d'un Theologien comme luy ; & l'interpretation qu'il donne à ce passage fait voir qu'il entend l'escriture à peu pres aussi bien que du temps qu'il se meloit de critiquer la version de Port royal. Toute preuve qui prouve trop ne prouve rien : il ne s'agit pas icy des heretiques : tous ceux qui lisent la parabole des noces & qui l'entendent, sçavent que par les premiers conviés qui s'estoient excusés de venir au festin il faut entendre les Juifs, & par les boiteux, les pauvres, les aveugles assis au coin des rues & dans les chemins, il faut entendre les payens Idolatres. Ceux que le Seigneur veut que l'on force d'entrer sont du nombre de ces derniers, c'est à dire de ces aveugles & boiteux par lesquels estoient signifiés les Payens : quant aux

Juifs

Juifs qui s'estoient excusés les uns sur ce qu'ils avoient acheté des boeufs, les autres sur ce qu'ils avoient pris des femmes en mariage, il ordonne qu'on les laisse là, & ne commande pas qu'on les aille querir à coups de baton. C'est donc des payens dont le Seigneur dit *force les d'entrer*. Ainsi selon le commentaire de Monsieur Maimbourg il faut employer le fer & le feu pour la conversion des payens & les contraindre d'abjurer le paganisme en les massacrant s'ils ne se veulent convertir. La dessus j'en appelle de Monsieur Maimbourg à Monsieur Maimbourg disant ailleurs que l'Evangile, qui s'establit par les armes, *n'est pas l'Evangile de Jesus Christ, lequel est un Dieu de paix*. Pour avoir le veritable sens de ce passage je renvoye nostre lecteur à la paraphrase de Tertullien & de Rigault; *Il faut tirer de l'Escriture sainte une armée de raisons, il faut presenter des armes celestes. Ce sont les espées avec lesquelles on doit forcer les heretiques, ce sont les croix & les tortures avec lesquelles on surmonte leur opiniastreté.* A l'esgard des Juifs Jesus Christ n'a point eu intention qu'on se donnast toute cette peine parce que c'estoit un peuple reprouvé. Aprés la premiere invitation & leur premier refus on les a laissés la, comme il paroist par l'histoire des actes, & par la conduitte de St. Paul. Il leur disoit seulement, à la verité c'étoit à vous qu'il faloit premierement annoncer l'evangile, mais puisque vous le rejettés nous nous tournons vers les gentils. Mais pour les Payens on ne leur donne point de relasche, on les presse, on leur presche, on les accable de raisons, d'exhortations, de menaces, de promesses, & c'est ainsi *qu'on les a forcés d'entrer*. Peut estre que l'action de St. Pierre qui fit mourir Ananias & Saphira sa femme, pour avoir caché une partie du prix de l'heritage qu'ils avoient vendu, en disant pourtant qu'ils le donnoient tout entier, servira d'avantage. Point du tout, car cela ne seroit bon qu'à prouver qu'il faut faire mourir tous les hypocrites, les faux devots, les dissimulateurs, les gens qui font parade d'une fausse charité. Or si cette maxime passoit & que cette loy fust observée à la rigueur, il seroit à craindre que l'eglise Romaine n'en fust fort esclaircie & fort diminuée: elle auroit bien à faire si elle vouloit bruler tous ses faux devots. Cet exemple de severité estoit juste à l'esgard de Dieu qui avoit de suffisantes raisons de punir ainsi Ananias & sa femme; & au reste St. Pierre le crut necessaire pour retenir cette eglise naissante dans son devoir par la crainte aussi bien que par la douceur.

Aux authorités empruntées du Vieu & du Nouveau Testament on ad-

adjouste des preuves tirées de la raison. On dit qu'on doit exterminer les homicides, & les empoysonneurs, & que les heretiques sont de ce rang, parce qu'ils empoisonnent les ames & leur donnent la mort. Selon ce raisonnement il faudroit aussi destruire & bruler les avares, les ambitieux, les voluptueux, les libertins, les profanes, & en general tous les mondains, car il est certain qu'ils empoisonnent les ames & d'une maniere dautant plus dangereuse que leurs poysons sont agreables, charment le cœur & favorisent toutes les passions de tous les hommes: au lieu que l'heresie n'est au goust que de quelques gens curieux & de quelques esprits superbes qui se veulent faire distinguer en prenant une route singuliere. Il y a certains maux qui sont grands, mais dont pourtant on doit attendre les remedes de Dieu, ou tout au moins n'employer que des remedes d'une grande douceur & de moderation selon l'esprit de l'Eglise. Il y a de certains crimes tres dangereux par la contagion dont pourtant il faut laisser la punition à Dieu parce qu'il se l'est reservée. Et pour la contagion il s'en faut defendre par les antidotes pris de la pieté, de la foy & de la parole de Dieu. On adjouste qu'on doit punir de *mort les perturbateurs du* repos public. Je l'avoue & si les heretiques deviennent *ennemis du* repos du public & des particuliers, on les doit punir comme tels, mais ce ne sera plus en qualité d'heretiques. Je passe plus avant, non seulement on peut punir les heretiques en qualité de perturbateurs du repos public, on peut dans la mesme qualité punir des orthodoxes & des gens qui auront raison dans le fonds. C'est pourquoy nous ne trouvons point mauvais qu'on ait pendu ces emportés qui contre l'authorité du Prince, & sans vocation ont brisé les images de l'Eglise Romaine, renversé ses autels, rasé & pillé ses Eglises. Nous mesmes avons mené ces gens là au supplice. Mais ce n'est pas cela dont il s'agit: il s'agit de sçavoir si l'on peut enlever de pauvres Vaudois ou de paisibles Huguenots qui ne font querelle à personne, pour les mener au gibet & au bucher.

Il ne nous reste plus à considerer que les loix des Empereurs & les tesmoignages de quelques anciens. Ce seroit une affaire de longue discussion si nous voulions traitter cette question en Jurisconsultes, c'est à dire examiner toutes ces loix & toutes les circonstances dans lesquelles elles ont esté faites. Mais pour abbreger, nous respondons I. Que ces authorités sont des authorités humaines, que les Empereurs ont pu se tromper, que de tout temps les Evesques ont abusé de la faveur de la cour, & qu'ainsi il n'est pas impossible que ces loix

soient

soient injustes & aillent trop loin. II. Secondement nous disons que les loix des Empereurs Chrestiens contre les heretiques ne sçauroient authoriser la cruauté de l'Eglise Romaine pour diverses raisons; les Empereurs n'ont point soumis tous les heretiques indifferemment à la severité de leurs loix & à des peines corporelles. Ils y mettent de la distinction : Theodose & Valentinien disent expressement qu'on ne doit pas punir tous les heretiques avec la mesme severité. Dans les loix qui ont este citées cy dessus il n'est parlé que des Manicheens, des Donatistes, des Apollinaristes & des Eutychiens. Quant aux Manicheens il est certain qu'on pouvoit user de severité contr'eux, car il est certain que c'estoit une secte abominable, une societé de magiciens, qui avoient commerce avec le demon & qui faisoient des assemblées dans lesquelles on celebroit des mysteres sales & honteux. Il ne faut que lire ce que Leon I. Evesque de Rome en avoit decouvert par la confession de ceux qui avoient assisté à ces horribles mysteres. Ils faisoient des sacrifices sales & impurs : ils accouploient une jeune fille de dix ans avec un garçon à peu pres de mesme aage, & leur Evesque presidoit à ces infames ceremonies. Cependant il est bon de voir comment le Pape Leon parle de ces Manicheens : il dit qu'il les faut detester, les excommunier, les fuir, & prier pour eux. Mais il ne s'est point avisé de dire qu'il les faloit bruler. Pour ce qui est des Donatistes, il y auroit lieu de s'estonner qu'on les eust joints avec les Manicheens; puis qu'ils n'estoient pas proprement heretiques, mais seulement schismatiques. Mais il faut sçavoir qu'on les soumit à des loix severes à cause de leurs fureurs, de leurs emportements & de leurs violences. Il n'y avoit pas de cruautés qu'ils n'exerceassent contre les Catholiques. Ceux d'entr'eux que St. Augustin appelle *circumcelliones* couroient de lieu en lieu, ravageoient les eglises, les pilloient & en emportoient les ornements; ils tendoient des embusches aux Evesques & aux pasteurs de l'eglise, les battoient cruellement & souvent jusqu'à la mort. Ils traisnoient les prestres dans la boüe & les menoient le long des rues, revestus d'habits ridicules pour servir de spectacle au peuple. Ils faisoient une composition de chaux & de vinaigre qu'ils mettoient sur les yeux des Catholiques pour leur faire perdre la veüe avec des tourments horribles. Ils couroient armés & en troupes pour piller les maisons, ils navroient de playes les fideles, & souvent les Evesques tout couverts de sang & de blessures s'alloient presenter aux tribunaux des Empereurs. Ils ne se contentoient pas de les navrer de coups, ils

L. hæret. 65. C. The. de hæret. lib. 16. Tit. 5.

Leon. I. Serm. 5. de Jejunio decimi mensis & Serm. 4. Epiphaniæ.

Vide August. Epist. 48. 50. & 68. Item lib. 3. contra Iulian. chap. I.

les faisoient mourir de morts cruelles. Ils entrerent un jour dans une eglise & y trouvant l'Evesque qui officioit, ils briserent les vaisseaux, ils donnerent un coup d'espée dans l'ayne à l'Evesque, ils le traisnerent dans la boue, & comme il vivoit encore ils le precipiterent du haut de la tour. Les villes estoient par leur fureur devenües des champs de carnage, la campagne estoit inhabitée, les bois des retraittes d'assassinateurs, & les chemins estoient devenus si dangereux qu'il n'y avoit plus aucune seureté à voyager. Leur cruauté alloit jusqu'à couper les mains & la langue aux Evesques & à les laisser languir en cet estat. C'est saint Augustin qui nous rapporte tout cela. Y a-t-il donc lieu de s'estonner que cet ancien ait esté d'avis qu'on repoussast la persecution par la persecution, & qu'on chastiast ces furieux? Neantmoins il est à remarquer que St. Augustin ne consentoit point à la mort des Donatistes. *La charité de l'Eglise*, dit-il, *travaille à les retirer de cette ruine en sorte pourtant qu'on n'en mette à mort pas un, mais leur fureur s'efforce de nous donner la mort, pour satisfaire leur passion, ou de se la donner à eux mesmes pour ne pas perdre le droit de tuer des hommes.* Il veut donc qu'on les chastie mais de peines moderées. Le tiltre de la lettre le porte *de moderate coërcendis hereticis.* Ce seroit estrangement definir la moderation que de dire que selon St. Augustin il seroit permis de tuer & de bruler les heretiques.

Epist. 50. ad Bonifacium.

III. Il faut donc observer en troisiesme lieu sur ces loix des Empereurs, qu'elles ne vont point jusques à la mort à l'esgard de tous les heretiques. Par la loy *Manichais*, ils ne sont condamnés qu'à la confiscation de biens & à la privation de tous les privileges dont jouissent les hommes dans la societé civile; la loy *quicunque* va jusqu'à l'exil & à la proscription. Il est vray que cette mesme loy ordonne que ceux qui enseigneront des doctrines fausses, soient chastiés du dernier supplice. Mais il est certain que cela doit estre entendu de ceux qui aprés avoir esté bannis rompent leur ban, & sont retrouvés faisant des assemblées clandestines dans les lieux d'où ils avoient esté chassés par l'authorité des Empereurs: car autrement on voit que toutes les loix des Empereurs ne soumettoient les faux docteurs qu'à la peine de l'exil. On trouve aussi quelques loix qui soumettent les Manichéens à la mort, mais ce n'estoit qu'en cas de rechute, & alors ils estoient punis comme gens qui retournant des mysteres de Jesus Christ à la communion des mysteres du demon, meritoient une plus grande peine. En un mot on ne trouvera aucune loy qui soumette les heretiques à la mort absolument & sans rapport à quelque circon-

L. Apollinar. 14. C. Th. l. Eunom. 12. C. Th. voy. l. 3. C. Th. de haeret. l. nullus 6. C. Th. L. omnes omnino 11. C. Th. l. vitior. 12. C. Th.

stance

stance particuliere avant celle de Friderich II. qui regnoit dans la naissance du furieux tribunal de l'inquisition.

En respondant aux loix que l'on cite du droit Romain nous avons respondu à l'authorité de Saint Augustin; & ce que nous avons dit suffit pour faire voir que s'il s'est retracté sur le supplice & les peines des heretiques, ce sont les fureurs des Donatistes qui en sont cause, & mesme il n'a poussé sa severité qu'à des chastiments inferieurs à celuy de la mort comme sont les amendes, la prison & l'exil. Pour conclurre j'adjouste que quand les preuves que nous venons de refuter, vaudroient quelque chose, elles ne serviroient de rien pour justifier l'Eglise Romaine de l'accusation que nous luy faisons de cruauté. Car ni les Loix de Moyse contre les Idolatres & les blasphemateurs, ni la severité des ordonnances des Empereurs ne sçauroient servir de pretexte à ces massacres inhumains, à ces supplices cruels, à ces cruautés ingenieuses; à ces barbaries outrées par lesquelles l'Eglise Romaine a fait perir des millions d'hommes dans des tourments recherchés, prolongés & horribles dans toutes leurs circonstances. L'intention des Legislateurs tout au plus a esté qu'on se servist de la severité en quelques sujets pour en faire des exemples & pour donner de la crainte aux autres, & nullement qu'on exerceast une cruelle persecution sur une populace innocente. Cela est clair parce que l'histoire ne nous apprend pas que ces Loix severes de l'Empereur Martien contre les Eutychiens, ni les autres, ayent esté exercées sur les peuples; on a banni quelques heresiarques, & c'est à quoy toute cette severité pretenduë aboutit: l'on n'a jamais ni brulé ni massacré d'Arriens, d'Eutichiens ou d'Apollinaristes.

CHAPITRE XI.

De quelle maniere on doit agir avec les heretiques. Que toutes les erreurs de creance ne doivent pas estre tolerées: trois distinctions sur la maniere dont on en doit user avec les heretiques.

JUsqu'icy nous avons bien prouvé qu'il ne faut pas bruler les heretiques. Mais quelqu'un me dira peut estre, qu'en faut-il donc faire? Et l'on voudra que je m'explique sur la maniere dont on se doit conduire avec eux. Cela n'est pas extremement necessaire, quand nous aurions dit ce que nous pensons là dessus, les choses iront

tousjours leur train, & chaquun agira selon ses principes & selon ses interests. Cependant je veux bien dire ce que je croy qu'on devroit faire. Mais pour cela il faut bien des distinctions.

Et premierement il faut bien distinguer les heretiques, car il y auroit de l'injustice à traitter esgalement tous ceux qu'on appelle de ce nom, & mesme ceux qu'on y peut appeller, parce qu'ils combattent les verités establies par un long consentement de toute l'Eglise aussi bien que par la parole de Dieu. Il n'y a personne de bon sens qui ne voye bien qu'on doit mettre une tres grande difference entre l'heresie des Pelagiens & des semi Pelagiens, & celle des Ariens & des Sociniens. Il faut assurement user de remedes plus severes contre les maladies qui sont capables de perdre & de ruiner les ames, que contre celles qui peuvent à la verité defigurer la beauté de l'Eglise, mais qui ne la ruinent pas. Il y a un principe dangereux que les esprits forts de ce siecle essayent d'establir, c'est que les erreurs de creance de quelque nature qu'elles soyent ne damnent pas. Principe dangereux disje, car il conduit infailliblement à l'indifference des religions & au libertinage. Il est faux ce principe, car nous sommes obligés de respondre à Dieu des fautes de nostre esprit aussi bien que de celles de nostre cœur. Et si toutes les heresies estoyent tolerables quand elles sont accompagnées de la bonne foy, les Apostres auroyent eu grand tort de maltraitter si fort les heretiques de

1. Cor. 15. leur temps. Saint Paul traitte ceux qui nioyent la resurrection, d'ennemis de la religion de Jesus Christ & de gens qui rendoyent vaine la foy des Chrestiens: en parlant d'Hymenée & de Philette qui estoyent

2. Thimothée Ch. 2: 18. & 19. apparemment les deux chefs de cette heresie, il dit, *Ils se sont destournés de la verité en disant que la resurrection est desja arrivée, & renversent la foy de quelques uns, toutefois le fondement de Dieu demeure ferme, Dieu cognoist ceux qui sont siens & quiconque invoque le Seigneur se retire d'iniquité.* Paroles qui signifient clairement qui ceux qui se laissoyent seduire par ces heretiques n'estoyent pas de l'election de Dieu, & s'engageoyent dans le chemin de la mort eternelle. Des mesmes gens il dit qu'ils ont *fait naufrage quant à la foy*, ce qui signifie une perte assurée & la peine de damnation. Dans la mesme Epistre à Timo-

2. Thim. Chap. 3: 8. & 9. thée il dit des heretiques, *Comme Jannes & Jambres ont resisté à Moyse, ceux cy pareillement resistent à la verité, gens entierement corrompus d'entendement, reprouvés quant à la foy. Mais ils n'avanceront pas plus outre,*

1. Thim. 4: 1. *car leur folie a esté manifestée à tous.* Il appelle la doctrine de ceux qui defendoyent le mariage & l'usage des viandes, *une doctrine de diables.*

Com-

Comment est il possible que l'on conçoive comme tolerables des doctrines qui ruinent la redemption & les plus venerables mysteres de la religion Chrestienne? Le mesme Apostre veut que nous *rejettions l'homme heretique après la premiere & la seconde admonition.* Selon cette malheureuse maxime que nous combattons, il n'y a point d'heretique à rejetter, car on doit tolerer les plus honteuses heresies; nier Dieu, sa providence, & en general l'Evangile, sont les seules choses qui damnent selon ceux qui soustiennent ce principe. Or ce n'est pas estre heretique que de nier cela : c'est estre payen ou infidele. Je voudrois donc bien que ces Messieurs voulussent nous definir l'heresie & nous apprendre qui sont ceux qu'on doit eviter. St. Jehan passe plus avant, car il appelle les faux Docteurs des *antechrists*, il est *1 Epist. Ch. 4: 3.* certain qu'il ne parle point là des Payens, des Juifs, ni des infideles. Pourquoy le Seigneur Jesus Christ appelle-t-il les faux Docteurs des loups qui viennent en habits de brebis? Peut-on appeller des loups des gens qui n'errent pas mortellement parce qu'ils sont dans la bonne foy? Si la bonne foy empesche que les erreurs ne soyent mortelles, pourquoy ne mettra-t-elle pas aussi en seureté un athée, un Juif, un idolatre, un infidele, qui croit de bonne foy que nostre Jesus est un imposteur & nostre Dieu une chimere ? Ce principe de la tolerance universelle fondé sur cette maxime qu'aucune erreur de creance ne damne, est, dit-on, la seule chose qui puisse conserver la paix de l'Eglise; parce qu'alors on ne se battroit plus sur des erreurs & sur des opinions qui sont de pure speculation. On rameneroit, disent ces Messieurs, le siecle d'or de l'Eglise, & l'on y verroit regner une parfaite tranquillité, si on laissoit à tout le monde la liberté de croire ce que l'on voudroit, sans se fraper mutuellement d'anathemes. Et un d'eux *Traitté de la raison humaine traduit de l'Anglois.* nous apporte pour preuve de cette verité, l'exemple du paganisme, dans lequel il y avoit une si parfaite paix, parce qu'on ne chicanoit point les gens sur la diversité des creances & des cultes. En respondant à l'objection, que cette tolerance generale jetteroit le Christianisme dans la confusion, il soustient au contraire que ce seroit l'unique moyen d'y establir la paix. Et pour prouver sa responsе il produit la paix qui regnoit entre les Payens sur les affaires de la religion par la tolerance mutuelle dans des choses, qui selon que nous jugeons des choses, paroissent capitales. Mais c'est une chose admirable que pour trouver un exemple de cette tolerance universelle & de ses avantages, il faille aller jusqu'au paganisme! que ne se tient on dans l'Eglise ? Qu'on nous trouve dans quelqu'un de ses aages ce bienheureux siecle d'or, auquel

on nous veut ramener : quand & où a-t-on establi cette tolerance universelle ? Est-il possible que les successeurs immediats des Apostres n'ayent rien cognu de cette voye si propre à faire de l'Eglise une image du paradis ? Pourquoy des la naissance du Christianisme s'est-on tant esmu contre les heretiques & contre les heresies ? Cette opinion est donc justement l'autre extremité opposée à celle de ceux qui veulent bruler les heretiques ; ces deux extremités sont esgalement vitieuses, on les doit eviter l'une & l'autre.

Il faut donc comme nous avions commencé de dire, agir differemment selon la diversité des heresies. L'Eglise les doit condamner toutes, mais ce n'est pas dequoy proprement il s'agit icy. Nous demandons si le Magistrat ne se doit jamais mêler de cette affaire, & s'il la doit uniquement laisser demesler à l'Eglise, dont les armes ne sont pas charnelles ? Je ne le pense pas : le Magistrat Chrestien est obligé de travailler à la paix de l'Eglise aussi bien qu'à celle de l'Estat, c'est pourquoy il doit interposer son authorité pour arrester les suittes de la division : il est obligé de conserver la verité & de la defendre, & ainsi il ne doit pas l'abandonner en proye à l'inquietude & à l'orgueil des heretiques. Quand les demélés ne sont pas de la derniere importance, il les doit assoupir par son authorité, il les doit arrester en imposant silence aux parties qui veulent esmouvoir la sedition : si les heresies sont capitales & vont à la ruine des plus augustes mysteres de la religion, il doit y apporter des remedes plus forts. Il y a bien de la difference entre donner la mort à un heretique, & l'empescher de respandre le poyson de son heresie dans un pays. Un Prince Chrêtien ne peut faire le premier selon les loix de l'Evangile : mais il est obligé de faire le dernier. Il doit imposer silence à un heretique, luy defendre de dogmatiser sur des peines ; & si l'heretique viole cette defense, il peut estre puni tres legitimement non plus comme heretique, mais comme violateur des ordres & des loix du Souverain. Le Magistrat il est vray n'a point de pouvoir sur l'esprit & sur le cœur, & il n'est non plus en droit de chastier un heretique à cause de son heresie, qu'un hypocrite à cause de son hypocrisie. Mais il a pouvoir sur la langue comme sur les mains, tellement qu'il est en droit de chastier un heretique qui dogmatise contre la defense, comme il est en droit de chastier un homme qui derobe ou qui tue. Pour demeurer convaincus de cette verité prenons un exemple tiré de la morale & des mœurs, dont on demeure d'accord que la cognoissance appartient au Magistrat. N'est il pas vray que, bien qu'un homme crût qu'on peut

peut sans crime prendre le bien d'autruy, que toutes choses sont communes, qu'on peut ravir & violer la femme de son voisin sans peché, un Magistrat n'auroit point de droit de chastier cet homme, pourvu qu'il ne fasse point passer cette theorie en pratique, & qu'il demeure dans l'observation des loix. Mais si cet homme vient à ravir le bien de son prochain & souiller son lict violemment; certainement le Magistrat sera en droit de le chastier & de le faire passer par la severité des loix. Il en est de mesme des verités speculatives. Pendant qu'un homme ne les viole que par des opinions erronées, qu'il reserve pour luy & qu'il n'essaye pas d'establir, le Magistrat n'a aucun droit de l'en chastier. Certainement l'empire sur la conscience n'appartient qu'à Dieu, il m'est permis de croire tout ce qu'il me plaira sans que les hommes soyent en droit de s'en meler. Mais il n'en est pas de la langue comme du cœur. La langue est du nombre de ces membres sur lesquels le pouvoir des hommes s'estend: & je ne voy pas pourquoy un Magistrat auroit le droit de m'empecher de faire de mes mains ce que je veux, & n'auroit pas le droit de m'empescher de faire de ma langue ce que je voudrois: quel privilege peut avoir ce membre plus que les autres? Dira-t-on qu'il a une plus estroitte liayson avec l'esprit & qu'il participe à sa liberté? Mais c'est une vision, car l'action de ma main n'est pas moins liée à mon cœur, & n'en est pas moins dependante que celle de ma langue. Il est donc clair qu'un heretique qui s'en tiendra à dire sans mystere ses opinions, ne peut estre puni comme coupable; mais s'il travaille à persuader les autres, parce que cela gaste la societé religieuse dont le Magistrat est conservateur, le Magistrat sans doute aura le droit de le chastier. Et mesme il pourra estre puni d'avoir communiqué simplement sa pensée sans travailler à la persuader si cela luy a esté defendu. Je dis si cela luy a esté defendu, car un heretique ne peut estre soumis à aucune peine civile pour avoir confessé & declaré son erreur, jusqu'à ce que cela luy ait este defendu, parce qu'il est naturel de produire ses pensées. L'on peut encore chasser le faux Docteur pour essayer de ramener le peuple qui a esté seduit, & de le remettre dans le chemin de la verité par des voyes de douceur: si pourtant ce peuple s'obstine à vouloir errer, on ne doit pas emploier la violence. Selon ces maximes, je pretens que Constantin n'a pas fait d'injustice quand il a relegué Arrius, & qu'on n'a pas eu tort de chasser Dioscorus & Eutyches des bornes de l'Empire Romain parce qu'ils dogmatisoyent contre la defense qui leur en avoit esté faite.

Voicy

Voicy une autre distinction necessaire, c'est qu'il ne faut pas user de la mesme severité contre un heresiarque seducteur & contre ceux qui ont esté seduits. Je tiens qu'on peut elogner & chasser un heresiarque d'un pays pour en bannir l'heresie. Mais il n'y auroit ni justice ni equité à bannir & à chasser de son pays toute une nation parce qu'elle auroit eu le malheur de tomber dans l'heresie. On n'est en droit d'elogner un heresiarque que pour eviter qu'un peuple ne soit infecté, mais quand une fois le mal est fait il n'y a plus de remede, c'est alors qu'on peut faire valoir la maxime de Tertullien, *la religion ne peut estre forcée, & c'est un droit naturel d'adorer ce que l'on veut.* Il est certain qu'un prince n'a pas de pouvoir sur la conscience & sur la religion de ses peuples, & si toute une nation sous un Prince orthodoxe avoit eu le malheur de tomber dans l'heresie, ce prince n'auroit pas le droit de l'en faire revenir par la violence. Mais il faut bien distinguer, dis-je, le peuple des particuliers, c'est une injustice de chasser toute une nation de ches elle pour sa religion; ce n'est point une injustice d'elogner un particulier ou quelques particuliers qui pourroient infecter toute une nation. Il peut arriver mesme quelque fois qu'un heresiarque agira avec tant d'emportement, tant de blaspheme & avec un si grand mespris des loix divines & humaines, qu'un Magistrat Chrestien se trouvera forcé d'user contre luy de la derniere severité. Et c'est sans doute ce qui obligea le Magistrat de Geneve dans le siecle passé à faire mourir Servet. Mais cela ne peut tirer à consequence contre une nation, ni mesme contre un nombre considerable d'hommes. Tant il est vray qu'on doit extremement distinguer un heresiarque qui seduit, de ceux qui se sont laissé seduire. Une severité contre un particulier peut servir à quelque chose, & bien qu'à la rigueur du droit il y eut quelque injustice à le punir, cependant *le salut du peuple estant la souveraine loy*, on peut arrester le mal en sa source par quelque remede violent. Mais pour en dire la verité je croy que les circonstances où l'on peut se servir de cette severité sont tres rares & peuvent malaisement se rencontrer.

La troisiesme distinction necessaire pour sçavoir comment on se doit conduire avec ces heretiques, c'est celle-cy. Il faut sçavoir si l'on est entré en traitté avec eux, ou non. Cela y met une si grande difference qu'on ne doit rien aux uns, & l'on doit aux autres tout ce qu'on leur a promis. Si des heretiques d'eux mesmes s'ingerent de tenir des assemblées, de bastir des eglises, d'enseigner publiquement

avant

avant la permission du souverain Magistrat, on n'est point du tout obligé de les tolerer; mais si une fois on est entré en traitté avec eux, on leur doit garder ce qu'on leur a promis: cela est si vray que ceux là mesmes qui sont interessés à soustenir la perfide doctrine du Concile de Constance sont aujourd'huy contraints de l'avouer. Ainsi pour avoir lieu de violer les traittés, qui ont esté faits en faveur de ceux que l'on appelle heretiques, on n'a pas droit de chicaner en disant qu'on a fait tel ou tel traitté avec les heretiques pour des raisons qui cessent, pour le bien de l'estat, & pour celuy de la paix, mais que les choses sont changées. Car encore qu'il y eust des raisons qui eussent cessé, il y en a une qui ne peut cesser, & qui subsiste tousiours, c'est que le nom de Dieu y est intervenu, & que la bonne foy est une divinité qui doit estre inviolable. Les heretiques sont hommes comme les autres, quand on traitte avec eux, on doit au moins leur garder la mesme fidelité qu'on doit à des Juifs & à des infideles. La cruelle persecution qui s'éleve aujourd'huy de toutes parts contre les Reformés nous donneroit bien lieu de pousser nos reflexions plus loin, pour sçavoir comment on doit agir avec les heretiques veritables ou pretendus. Mais cela nous meneroit fort loin au dela du sujet principal que nous traittons. C'est pourquoy nous finirons icy ce que nous voulions dire des supplices des heretiques, & en mesme temps nous terminerons la seconde partie de cette histoire du Papisme: c'est celle de ses cruautés.

TROISIESME RECRIMINATION:

Que le Papisme est une source inespuisable de Rebellions, & de revoltes contre les Princes.

CHAPITRE I.

Justification des Reformés contre les accusations de l'Autheur de l'Apologie pour les Catholiques. Doctrine de Buchanan & de Paræus sur le droit des Roys; l'autheur de l'Apologie escrit là dessus sans distinction & sans jugement. Response à diverses objections que nous fait l'Apologie pour prouver que nous sommes ennemis des Roys.

NOus tendons à la fin puis que de trois parties dont devoit estre composée nostre Histoire du Papisme, nous en avons fait deux, & nous en sommes à la troisiesme, qui doit traitter des attentats & des rebellions contre les souverains. C'est à propos de l'accusation que le Sieur Maimbourg nous fait dans tous les endroits de son livre, d'estre des rebelles de profession. *On ne peut gueres voir*, dit-il, *de plus horribles conspirations que celle que les Huguenots ont faites contre nos Roys: temoins les funestes journées d'Amboise & de Meaux, sans parler de leurs furieuses rebellions qui ont cousté tant de sang à la France, & les malheureux complots qu'ils ont faits avec les ennemis pour se soustraire de la monarchie, en s'erigeant tout ouvertement en republiquains comme ils ont fait plus d'une fois.* On ne peut gueres voir une plus atroce, une plus noire & une plus fausse calomnie que celle-la, que nous ayons eu dessein de nous eriger en republiquains & de nous soustraire à la Monarchie. Le Demon n'inventa jamais rien de plus faux, & l'on pourroit prouver que dans la plus grande chaleur des guerres civiles, nous avons repoussé avec indignation les propositions qui nous ont esté faites de nous donner à un autre maistre. La Rochelle auroit esté secouruë par les Anglois dans le dernier siege si elle avoit voulu se donner à eux, comme elle en fut sollicitée: mais elle aima mieux souffrir les dernieres

Livre 6. à la fin.

nieres extremités & s'exposer à la colere de son Roy irrité que de vivre heureuse sous la domination d'un autre souverain. Mais je n'ay pas dessein d'entrer plus avant dans la discussion de ce fait, ni de tous les autres de mesme espece, parce que nous attaquons dans cette troisiesme partie de nostre ouvrage, nous ne nous defendons pas, les deux premieres parties ont esté destinées à nostre defense, & nous croyons y avoir assés travaillé. Ainsi nostre affaire presentement c'est de voir si le Papisme qui est la grande source des rebellions & des attentats les plus noirs contre l'authorité & contre la vie des Princes, est fort en droit de nous attaquer là dessus; C'est bien à ces Messieurs à nous reprocher nos attentats, eux du sein desquels sont sortis les parricides des Roys, les conjurateurs & les autheurs des plus noires conspirations, qui jamais ayent esté faites. Eux disje qui enseignent une doctrine parricide: eux enfin qui enseignent une Theologie qui rend tous les souverains vassaux d'un autre maistre, lequel les peut deposer & les faire assassiner quand bon luy semble.

L'Autheur de la Politique du Clergé avoit touché quelque chose de cela d'une maniere fort modeste, il avoit essayé de monstrer que le Roy n'avoit point de sujets de la fidelité desquels il se pust plus facilement assurer que les Reformés, parce qu'ils sont attachés à leurs souverains par un principe de religion & de conscience; au lieu que les Catholiques Romains ont des maximes de religion qui les empeschent d'avoir pour leurs Roys un attachement sans reserve. Cet autheur n'avoit assurement dessein d'offenser personne, & bien que nous ne prenions aucun interest à sa gloire, nous luy devons rendre ce tesmoignage que les plus ardents ennemis des Reformés luy ont rendu, c'est qu'il a escrit sagement; Cependant sa moderation a donné lieu à un torrent d'injures versé par un Janseniste autheur du livre qui porte pour tiltre, *Apologie pour les Catholiques contre la Politique du Clergé*. On y recognoist aysement le caractere & le genie de ce vieu solitaire, qui se tenant caché depuis quelques années ressemble à ces vieux lions qui du fonds de leurs tanieres jettent des rugissemens effroyables, & qui ne se font sentir que par là. Car ce chef de parti qui s'est derobé à la veüe de l'univers, n'est plus cognu que par les emportements de son humeur chagrine qui se respand tousiours sur quelqu'un, du milieu de ces retraittes qu'il a choisies pour ses asyles. Dans cet ouvrage on le recognoist bien moins à son habilité qu'à l'emportement de son style & à son grand babil: on y voit clairement ce grand parleur & ce grand diseur d'injures, *du Renverse-*

ment de la Morale. Il ne luy faut qu'un texte bien petit pour faire un grand discours. La Politique du Clergé renfermée en deux petits dialogues qui ne contiennent pas en tout deux cents petites pages, a fourni matiere à deux gros volumes *de cette Apologie pour les Catholiques.* Mais aussi tout le monde voit de quelle methode il se sert. Jamais il n'y eut d'autheur si abondant en reflexions inutiles. Et il y a des endroits en ce livre où aprés avoir lu une vintaine & une trentaine de pages, l'on ne peut s'imaginer comment un homme qui a tant escrit, qui a du bon sens, & de l'habitude à escrire, peut se resoudre à verser autant de paroles pour si peu de choses. Vous diriés que c'est un novice qui paroist pour la premiere fois en public & qui veut faire un gros livre à quelque prix que ce soit. Il fait revenir dans son dernier livre tout ce qu'il a dit dans les autres, il remet aux yeux du public ce que ceux de son parti ou luy mesme ont debité ailleurs sur l'impossibilité du changement dans la doctrine de l'Eucharistie. Il attaque Monsieur Spanheim, il combat Monsieur Claude; tout cela venoit fort à propos de la Politique du Clergé. Mais il faloit faire un gros volume pour accabler ce petit livret: on s'y estoit engagé à Messieurs du Clergé Romain des Pays bas. Il faloit donc enfler l'ouvrage d'un million d'inutilités & de paroles perdues. Mais aussi pour bien garder son caractere il faloit verser un torrent d'injures, appeller l'autheur de la Politique du Clergé, *un fou, un ignorant, un calomniateur, un impudent, un insolent, un furieux, un enragé, un homme de paille,* un tout ce qu'il vous plaira, & tout ce qui se peut dire de plus violent, & de moins honneste. Je ne sçay si l'autheur de la Politique est fort touché de ces injures, mais je sçay bien que s'il luy prend jamais envie de se vanger, il en a la plus belle occasion du monde. Car je ne croy pas que jamais habile homme ait fait un livre où il y eust autant d'impertinences, d'illusions, de mauvaise foy & de defauts de sincerité: on ne peut gueres sortir d'avantage du caractere de l'honneste homme, & d'un sage escrivain que fait celuy cy dans cet ouvrage. En un mot il semble que l'autheur ait dessein de voir mourir sa reputation avant que de mourir luy mesme, & qu'il ait entrepris de s'establir sur le pied du plus grand & du plus infidele chicaneur qui fut jamais, n'ayant pas d'autre but que de multiplier les disputes & les livres, en contestant sans bonne foy & sans honneur les faits les plus averés & les plus constants, comme j'espere le faire voir. Le reste de son caractere s'y produit aussi, qui est d'un homme entesté & plein de luy mesme & veritablement *un animal de gloire*; amoureux de ses pensées, regar-
dant

dant le reste du genre humain avec un souverain mépris & croyant que toute la science & toute la sagesse reside en sa teste. On ne luy dispute point sa grande capacité, on souhaiteroit seulement qu'il en fist un meilleur usage; & il seroit à souhaiter pour luy qu'il crust estre moins habile & qu'il eust un peu plus de veritable humilité Chrestienne. C'est son orgueil qui l'a perdu, luy, sa famille & ses amis, par une opiniastreté de faire tout à sa fantaisie, & de debiter ses productions & ses maximes à contre temps. C'est ce qui luy a attiré cette furieuse tempeste, qui a reduit son parti dans les extremités où il est. Enfin il est si fort recognu de tout le monde pour estre d'une vertu farouche, qui n'est d'usage ni dans ce siecle ni dans l'autre, que desormais tout le mal qu'il peut dire des gens, ne leur sçauroit beaucoup nuire.

Si l'Autheur de la Politique du Clergé estoit seul interessé dans les emportements de cet escrivain on s'en mettroit fort peu en peine. Mais sa mauvaise humeur retombe sur tout le corps; c'est pourquoy bien que nous n'eussions dessein d'avoir affaire qu'au Sieur Maimbourg, nous nous trouvons obligés en cet endroit où il s'agit des attentats contre les souverains de relever les illusions de celuy qui a escrit l'Apologie pour les Catholiques, de refuter ses calomnies contre nous, & de faire voir la vanité des excuses dont il essaye de couvrir le crime, duquel nous accusons le Papisme, c'est d'estre la source des rebellions contre les Roys. Ainsi quoy que cette troisiesme partie de nostre responce semblast n'estre destinée qu'à l'histoire des faits concernants les troubles, les cruautés, & les rebellions du Papisme, il faut pourtant que nous examinions une question de droit, sçavoir laquelle des deux religions la Protestante ou la Romaine conduit plus droit à la revolte contre les Souverains. Et d'abord je m'en vai examiner brevement ce que dit cet accusateur pour prouver que nostre doctrine conduit à la rebellion. Si l'on avoit dessein de parler aussi long temps que luy, on pourroit faire de gros volumes en le refutant pied à pied & syllabe à syllabe selon sa methode. Mais afin d'eviter l'eceuil sur lequel il a fait naufrage, & ne rien dire d'inutile, on mesprisera ses longs verbiages & l'on ne s'attachera qu'à ce qui est essentiel.

Voicy le tiltre de l'un de ses Chapitres; *Que les plus mechants livres contre la Souveraineté des Roys & les plus capables de faire revolter leurs sujets contr'eux ont esté faits par des pretendus Reformés, & refutés par des Catholiques.* Et dans la premiere page de ce Chapitre, il dit, *Apologie pour les Catholiques chap. 3.*

 qu'il

qu'il a falu que les Catholiques descouvrissent le venin de ces meschants livres, *& vangeassent la parole de Dieu de l'abus qu'en faisoient ces escrivains seditieux.* J'avoüe que ces dernieres paroles m'ont fait rire; c'est une chose fort singuliere que des Autheurs Papistes soyent appellés à vanger l'Escriture sainte contre les Huguenots, eux qui maltraittent l'Escriture au souverain degré & qui en font un si pitoyable usage que souvent l'abus va jusqu'à l'impertinence & à la folie. Cela soit dit en passant. Aprés cette accusation si bien formée, que nostre doctrine est une doctrine de rebellion ou de revolte, je m'attendois que cet Apologiste nous alloit accabler de citations, & nous produire nos confessions de foy, nos synodes & nos plus graves autheurs. Mais tout cela se reduit à deux Autheurs cognus & à deux incognus. Les deux Autheurs cognus sont Buchanan & Paræus, les deux incognus sont un certain Autheur caché sous le faux nom de *Junius Brutus*, & un autre encore plus obscur dont l'ouvrage a pour tiltre, *de jure Magistratuum in subditos & officio subditorum erga Magistratus.* Quand des livres ne portent point de nom & sont desavoués de tout un parti ils n'ont pas d'authorité. Ainsi quand ces deux autheurs obscurs & cachés auroyent mis au jour les maximes du monde les plus fatales au repos des estats & à la seureté des souverains, nous ne serions pas obligés d'en respondre. Le Roy Jacques a soupçonné que ce *Junius Brutus* estoit un Papiste qui se cachoit sous ce nom pour rendre la doctrine & le parti des protestants odieux. Mais il nous importe fort peu qu'il soit protestant ou non, comme si dans un aussi grand corps il ne se pouvoit pas trouver deux ou trois hommes outrés republiquains, qui ne soyent pas trop favorables aux droits des souverains. Cela est fort plaisant, on nous accuse de mespriser l'authorité des anciens pour suivre nostre esprit particulier, & l'on veut que nous respondions de la Theologie d'un ou de deux autheurs modernes, comme si nous jurions sur la parole de quelqu'un. Ces Messieurs ont bien peu de chose à nous dire puis qu'il faut tousjours que les mesmes gens reviennent sur la scene; Barclay, la methode attribuée au Cardinal de Richelieu & le Jesuite Sylvestre *à Sancta Petra*, ont fourni cette objection à l'Apologiste. Mais comme elle a esté faite cent fois, on y a respondu autant, & on pourroit en bonne justice la mespriser, à cause du petit nombre d'authorités qu'on nous produit; trois ou quatre autheurs quelques celebres qu'ils fussent, ne font point de corps. Encore de ces quatre il n'y en a que deux dont l'authorité vaille quelque chose, car pour ces deux incognus

Junius Brutus & l'autre nous ne les cognoissons point, s'ils ont des maximes sanguinaires, ils les ont puisées dans le Papisme qui en est la source.

Buchanan & Paræus sont les seuls de la doctrine desquels on pourroit nous faire une affaire, voicy quelles sont leurs maximes selon les extraits de l'apologiste. I. Que le Roy est sujet à la loy, mais que le peuple est au dessus des loix. II. Que le peuple qui a donné l'empire à un Prince est en droit de luy prescrire de quelle maniere il doit gouverner. III. Qu'il n'y a pas de Roys legitimes que ceux qui sont soumis aux loix. VI. Que chaque particulier d'entre le peuple est inferieur au Roy, mais que tout le peuple pris ensemble luy est superieur. V. Que les peuples sont en droit d'obliger le Prince à se contenir dans les loix s'il en veut sortir & de s'opposer à sa tyrannie s'il veut devenir tyran. VI. Et enfin qu'on peut defendre par les armes la religion & les loix du pays, sous ces conditions. I. Que le Prince soit devenu tyran. II. Qu'il veuille contraindre ses sujets à une manifeste idolatrie, III. Qu'il fasse à ses sujets des injures atroces, c'est à dire qu'il exerce sa cruauté sur leurs personnes, & son avarice sur leurs biens sans garder aucune mesure. IV. Qu'il n'y ait point d'autre voye de sauver sa vie & sa conscience, parce qu'on ne doit prendre les armes qu'à la derniere extremité. V. Que ceux qui prenent les armes contre le Prince ne le fassent point sous un faux pretexte de pieté ou de justice. VI. Et enfin que l'on se conduise dans cette guerre defensive contre le Prince, de maniere qu'on ne viole point les loix de la moderation & de la douceur, mais qu'on s'en tienne precisement à ce que la raison & l'equité permettent pour obliger un Prince à faire son devoir. Voila les maximes dangereuses dont on nous fait une recrimination, & d'où l'Apologiste prend occasion de faire un grand traitté de l'authorité des Roys : auquel nous pouvons respondre en un mot que cette longue dispute est inutile : qu'il peut porter ses armes ailleurs, & que nous ne prenons point d'interest à l'honneur de ceux qui soutiennent ce qu'il combat : contre qui ce grand discours sur les droits des Roys, puis que nous n'avons pas dessein de les leur disputer ?

Mais outre cette responce generale, il est bon de faire ces observations suivantes. I. Premierement que ces maximes de Buchanan & de Paræus ne sont point nos maximes, que nous les avons diverses fois desavouées & qu'on ne les trouvera dans aucun de nos escrits authentiques. II. Que ces maximes sont innocentes si on les compare aux

prin-

principes cruels, parricides, rebelles, seditieux & sanguinaires de mille & mille autheurs Papistes, dont les livres sont dans le monde avec approbation du Pape, de la cour de Rome, de la congregation de l'inquisition, & des plus grandes societés de l'Eglise Romaine. Au moins Buchanan n'est pas allé jusqu'à dire qu'on pouvoit assassiner les Roys & les tuer quand ils ne sont pas obeissants à l'Eglise & quand ils deviennent heretiques. Selon les maximes de cet Ecossois, pourveu qu'un Prince ne fasse point de violence à la conscience, aux personnes & aux biens de ses sujets, encore qu'il tombast dans l'heresie & dans l'Idolatrie on n'est point en droit de luy oster la couronne & la vie. La Theologie de Buchanan & de Paræus n'a pas d'autre but que d'obliger les Roys à se contenir dans les bornes des loix, & à les y faire entrer quand ils en sont sortis, & ils n'enseignent pas, comme on fait dans le Papisme, qu'on se doit defaire d'un tyran sans attendre qu'il revienne à luy & renonce à la tyrannie.

III. Aprés cela nous pouvons dire au sujet de cette longue dispute sur l'authorité des Roys qu'elle est non seulement pleine d'inutilités, mais remplie d'illusions. Pour faire le bon sujet par des veües *purement de politique*, il flatte les Roys & fait une these *generale* d'une *verité particuliere*. Les maximes de Buchanan & de Paræus sont assurement fausses dans la generalité dans laquelle ces autheurs les proposent, car ils pretendent que c'est là le droit general des peuples & des Roys: ce qui n'est pas vray; Mais la Theologie de l'Apologiste, qui met tous les souverains sans distinction au dessus des loix, n'est pas moins fausse. On sçait que les droits des souverains sont aussi differents que les peuples & les nations. Chaque Royaume se gouverne selon ses loix & selon l'usage. Il y en a où les Roys sont absolument souverains, il y en a d'autres où leur authorité est bornée par les privileges des sujets. Il y a des couronnes successives, il y en a d'electives: Entre les couronnes successives, il y en a dont le premier establissement s'est fait par voye de conqueste, & d'autres où le gouvernement Monarchique a esté choisi par le consentement des peuples. Il est clair que dans les couronnes electives les droits des Roys ne peuvent pas estre les mesmes que dans les couronnes successives, car un estat qui est en pouvoir de se choisir un maistre, ne se choisit pas un tyran, & ne manque pas de borner son authorité afin qu'il n'en puisse abuser. Je voudrois bien que nostre orateur allast debiter ses maximes outrées sur l'authorité des Roys, aux dietes de Ratisbonne & à celles de Warsovie, il verroit comme il seroit receu à provuer que l'Empereur & le Roy

Roy de Pologne sont en pouvoir de disposer des vies & de la fortune des particuliers comme de leur bien propre, & que quand ils pilleroient les villes, desoleroient les Provinces, enleveroient les filles & les femmes libres pour en faire leurs concubines & leurs esclaves on ne seroit point en droit de s'opposer à leur violence, & qu'ils n'auroient à en respondre qu'à Dieu. Les Monarchies qui se sont establies par voye de conqueste sont assurement les seules où les Roys soyent au dessus de toutes les loix, parce qu'un peuple conquis n'a point de voix à l'establissement du gouvernement, & un conquerant en use comme il veut. Et mesme dans ces monarchies de conquestes qui sont les plus souveraines, on ne peut pas dire que le pouvoir des monarques soit sans bornes. Si les Empereurs Turcs qui ont establi leur gouvernement sur le droit de conqueste vouloient massacrer tous leurs sujets, je suis persuadé que ces sujets feroient tres bien de se defendre & de tuer le tyran. Car le droit de travailler à sa conservation est inseparable des hommes, & rien ne les en peut priver. Pour ce qui est des estats dans lesquels le gouvernement monarchique s'est établi par le consentement des peuples, les droits des peuples & des Roys sont differents selon qu'il a plu aux premiers fondateurs. Mais il est certain que dans toutes ces monarchies où les peuples se sont fait leurs premiers Roys avec le droit de succession, ils ont essayé de borner l'authorité des souverains par des loix qui missent la vie, l'honneur & les biens des particuliers à l'abry de la tyrannie : avec intention que si les monarques se rendoient indignes ou incapables du gouvernement, le peuple eust quelque droit & quelque moyen de se pourvoir contre leurs injustes entreprises. C'est sur ce pied là que se gouvernoit autrefois la monarchie Françoise, où les affaires se faisoient par le Roy & par les estats conjointement, & où rien n'avoit force de loy qui ne fust establi du consentement des trois ordres. Le temps a changé cela, & a rendu les Roys absolument souverains, la longue possession fait un nouveau tiltre & donne de nouveaux droits, sauf aux peuples à disputer si le temps peut prescrire leurs privileges; ce n'est pas mon affaire. C'est sur le mesme pied que sont establies les couronnes d'Ecosse & d'Angleterre, où les loix se font par les Roys & par les Parlements conjointement.

Il y a donc des lieux où les maximes de Buchanan & de Parée sont tres veritables, & il y en a d'autres où elles sont tres fausses. Il y a aussi des estats, où la Theologie de l'Apologiste doit estre suivie, & d'autres où elle seroit un crime de leze Majesté contre l'estat. Car

en cela il n'y a rien de reglé par le droit naturel. Il n'en est pas de l'authorité Royale comme de l'authorité paternelle; celle-cy est emanée immediatement de la nature, c'est pourquoy il est facile de marquer ses droits selon les loix de la nature. Mais l'authorité Royale depend de l'usage & de l'institution, & ses droits aussi. Il est du droit des gens & de la loy de la nature que les hommes vivent sous quelque espece de gouvernement, où il y ait des personnes qui commandent & d'autres qui obeissent, car l'anarchie est monstrüeuse & opposée à la nature humaine & intelligente. Mais il n'y a nulle espece de gouvernement qui soit de droit naturel; En un lieu la souveraine authorité reside dans le peuple, en un autre elle reside dans un seul, en d'autres elle est partagée entre le chef & les membres; en d'autres enfin elle reside en plusieurs membres choisis qui s'appellent un *conseil* ou un *senat*. L'authorité Royale & monarchique est donc purement de droit positif, car si elle estoit de droit naturel il s'ensuivroit que les gouvernements democratiques & aristocratiques pecheroient contre le droit de la nature; ce qui est extravagant. Escrire du droit des Roys sans ces reflexions & sans ces distinctions, c'est escrire sans jugement, comme aussi fait l'Apologiste. Je crains qu'il ne soit fort mal payé de sa complaisance, & je ne voy pas que dans cette cour qu'il a voulu flatter, les affaires se disposent fort à luy donner du contentement & à restablir l'empire de son parti. La lettre qu'il a escrite à M. l'Archevesque de Rheims, & qui court le monde manuscrite, fait bien voir qu'il a escrit pour le droit des Roys dans le dessein d'ouvrir à ses livres & à sa personne la porte de France qui luy est fermée. Mais il n'est pas encore trop assuré que cela produise quelque chose. Il a le chagrin de voir que la secte des Jesuites si ennemie des souverains, est pourtant aujourd'huy la dominante, pendant que luy en flattant les Roys est l'objet de leur hayne & de leur aversion. C'est le juste chastiment de ceux qui n'escrivent pas par un principe de conscience, mais par des veües purement humaines comme il a fait depuis longtemps.

Article 40. de la confession des Eglises Reformées de France.

Je reviens aux maximes de Buchanan & de Paræus dont cet autheur nous veut faire un article de foy : Il prouve par nostre confession de foy que c'est là nostre doctrine generale : nous disons, *qu'il faut obeir aux loix des souverains, & à leurs statuts, payer tributs & imposts & autres devoirs & porter le joug de sujettion d'une bonne & franche volonté, encore qu'ils fussent infideles, moyennant que l'empire souverain de Dieu demeure en son entier.* Ces dernieres paroles donnent lieu

à l'A-

à l'Apologiste de declamer & de dire, *si le Clergé de France devoit estre suspect au Roy à cause de l'obeissance qu'il rend au Pape, pourquoy ne le seroient ils pas à cause de l'obeissance qu'ils doivent rendre à leurs ministres? Je ne scay si c'est aveuglement ou impudence, mais je ne pense pas qu'il se soit jamais vu une pareille illusion, &c.* Apolog. pag. 70. *Qu'importe pour la sureté des Princes que les protestants ne croient pas que le Pape les puisse dispenser de la fidelité qu'ils leur doivent, s'ils sont persuadés qu'ils s'en peuvent dispenser eux mesmes quand on choque leur religion.* page 122. Je respons à sa question que ce n'est ni *aveuglement* ni *impudence* qui nous fait parler comme nous parlons, mais c'est en luy une fureur extravagante, d'escrire comme il fait. Il est faux que nous soyons persuadés que nous pouvons nous dispenser nous mesmes de la fidelité que nous devons à nos souverains quand ils choquent nostre religion. Il est vray que nous nous croyons dispensés d'obeir à nos Roys quand ils nous commandent quelque chose de contraire à nostre religion & à nostre conscience; mais il n'est pas vray que dans les autres choses qui ne sont pas contraires à la conscience, nous soyons dispensés par nostre Theologie d'obeir à nostre prince, parce qu'il nous a commandé d'ailleurs quelque chose contraire à nostre devoir envers Dieu. Nostre regle est, *il vaut mieux obeir à Dieu qu'aux hommes*, & c'est le sens de cette clause de nostre article, *moyennant que l'empire de Dieu demeure en son entier.* C'est à dire que si nostre Prince nous commande d'aller à la messe, nous sommes obligés de ne luy obeir pas; Mais s'il nous commande de luy payer des tributs & de le servir à la guerre contre ses ennemis, nous sommes obligés de faire ce qu'il nous commande, encore qu'il nous ait commandé d'aller à la messe, & que nous ayons esté contraints de luy desobeir en cela. Voila ce qui distingue nostre doctrine de celle du Papisme : quand un Prince est une fois heretique & infidele, dans l'Eglise Romaine on ne fait plus de distinction entre ses ordres, on les rejette tous, le Pape le degrade, il absout les sujets du serment de fidelité : & alors on peut luy refuser les tributs & toute obeissance à tous esgards.

L'Apologiste dechu de la preuve qu'il vouloit tirer de nostre confession de foy pour prouver que nos maximes sont opposées à l'authorité des Roys, a recours à nos synodes. Il n'y trouve rien qui favorise le moins du monde le dessein qu'il a de nous calomnier là dessus. Mais de cela mesme, c'est à dire de nostre silence, il veut fortifier ses conjectures & appuyer son accusation. *Il est bien estrange*, dit-il, *que ces pretendus restaurateurs de la doctrine Evangelique n'ayent té-*

moigné aucun zele contre tant de depravations de la parole de Dieu, dont
pag. 59. *les livres de Buchanan & de Brutus & d'autres sont remplis. S'ils improuvoyent cette doctrine, d'où vient qu'aucun d'eux n'a entrepris de les refuter & qu'ils n'ont esté condamnés en aucun de leurs synodes?* Pourquoy je vous prie aurions nous refuté les maximes de Buchanan, & pourquoy faire des arrests dans nos synodes là dessus? Qu'avons nous à faire des demelés du Royaume d'Ecosse? La doctrine de Buchanan est veritable en certains estats, elle est fausse en d'autres, il s'agissoit de sçavoir si le Royaume d'Ecosse est de ceux où cette doctrine est veritable, & dans lesquels les Roys sont sujets aux loix? Estoit-il besoin que nous entrassions dans cette controverse de politique? Pour ce qui est des maximes de *Junius Brutus*, nous n'avions que faire de nous battre contre un spectre & contre un fantosme, contre un incognu & un homme sans nom & sans authorité dans le monde, puis que nous avions des noms illustres, des noms cognus des autheurs de poids & d'authorité, ausquels nous pouvions porter nos coups. Que nostre venerable Censeur escoute donc la condamnation que nous avons faite des maximes *de Junius Brutus. Parce que la pernicieuse doctrine des Iesuites contre la vie, les estats & l'authorité des souverains se provigne & publie impudemment par les principaux de cette secte: Suares ayant depuis peu de mois encheri sur ses compagnons en l'écrit qu'il a nouvellement publié. La compagnie detestant cette abominable doctrine avec les autheurs, exhorte tous fideles de l'avoir en horreur & execration, & exhorte tous ceux qui ont charge d'enseigner, à la combattre & maintenir conjointement avec le droit de Dieu, celuy des souveraines puissances qu'il a ordonnées.* Cet autheur si instruit qui se pique de sçavoir tout, ne sçavoit peut estre pas encore cela, car il ne nous auroit pas insulté si cruellement sur le silence de nos synodes. Mais pourquoy, dira-t-il, vous prendre à Suarés & aux Jesuites & non pas à Junius Brutus? C'est que ceux qui avoient enlevé les deux Henris à la France par le poignard, & qui avoyent voulu faire sauter le Roy Jacques avec le Parlement par une mine, n'estoient pas disciples de Junius Brutus, on ne craignoit point le couteau de cet incognu, & l'on avoit fort sujet de craindre celuy des disciples & des compagnons de Suares, François, Anglois & Flamands.

Extrait des actes du synode national des Eglises de France tenu à Tonneins le 1 jour de May 1614.

L'Autheur de l'Apologie foible en preuves, croit estre bien fort en exemples, il dit, que nous avons exercé *sur deux testes couronnées, avec autant de barbarie que d'insolence, la plus damnable maxime de ces ennemis de la monarchie qui est qu'on peut faire le procés aux souverains comme à des particuliers, & les faire passer par toutes les formes de la justice*

rice jusqu'à leur faire perdre la teste sur un echaffaut par l'infame main d'un bourreau. Ces deux testes couronnées dont il veut parler sont Marie Stuart Reyne d'Ecosse & Charles I. Roy d'Angleterre. Car ce sont les deux seules testes couronnées, qui ayent esté coupées par la main d'un bourreau depuis nostre reformation. Si cet autheur avoit un peu de conscience & de bonne foy, on travailleroit à luy faire honte de son injustice, mais son front est à toute espreuve. Il veut prouver que selon nos maximes les sujets peuvent se revolter contre leur souverain, leur faire leur procés & leur faire couper la teste par les formes de la justice; pour cela il apporte l'exemple de Marie Stuart à qui Elisabeth Reyne d'Angleterre fit couper la teste. Cela ne s'appelle-t-il pas estre heureux en preuves? Elisabeth estoit elle sujette de Marie Stuart, l'a telle mise prisonniere aprés s'estre revoltée de l'obeissance qu'elle devoit à la Reyne d'Ecosse? Luy a-t-elle fait son procés en vertu de la Theologie des Calvinistes qui donne pouvoir aux sujets de faire le procés à leur Roy? Je ne touche point à la question sçavoir si Elisabeth a bien agi à l'esgard de Marie Stuart, & quel droit elle a eu de faire ce qu'elle a fait. Il me suffit de dire qu'elle a agi en Reyne maistresse de son ennemie, & qu'elle a voulu se defaire d'une personne dont la vie estoit pour elle & pour toute l'Angleterre une source inepuisable de perils.

Pour ce qui est de la mort funeste de Charles I. Roy d'Angleterre, nous sçavons bien que l'esprit calomniateur de l'Eglise Romaine en fera tousjours un crime aux protestants. Mais nous respondrons tousjours aussi que nous ne sommes pas coupables de cette mort, que nous en detestons les autheurs, que nous ne recognoissons point les parricides de ce Roy pour estre de mesme religion que nous: ce sont des Fanatiques & des Jesuites Anglois, gens à qui nous disons anatheme. C'est une chose admirable, que la conduitte de ces Messieurs; s'agit il de decrier nostre reformation en la faisant paroistre comme un monstre à plusieurs testes & à plusieurs corps, on multiplie nos religions à l'infini, le Presbyterien & l'Episcopal qui ne sont differents que sur des points de discipline sont des religions differentes. Mais a-t-on besoin de nous charger des plus noirs attentats des Fanatiques? Ces Fanatiques de Munster & d'Angleterre, qui ont joué de si sanglantes tragedies, ne sont plus des religions differentes de la nostre; il faut que nous respondions de tout ce qu'ils ont fait. Dieu soit le vangeur de ces injustices.

Il faut aussi que les mecontents de Hongrie viennent sur les rangs

pour prouver que nostre religion est une religion de revolte & de desobeissance. *Qu'importe à l'Empereur*, dit nostre Apologiste, *que ses sujets de Hongrie qui sont protestants, ne se soyent addressés à personne pour se faire absoudre du serment qu'ils ont fait, si sans se mettre en peine de leur serment, ils ont une religion qui les porte à croire qu'il leur est permis de luy faire la guerre, pour avoir leurs temples, & de se mettre sous la dependance des Turcs par les alliances qu'ils font avec eux, plus tost que de recognoistre leur Roy legitime.* Je ne sçay comment cet homme n'a point de honte d'obliger le public à se ressouvenir de ces histoires qui devroyent couvrir de confusion tous ceux qui sont dans le Papisme. S'il estoit amy de la maison d'Austriche, il la devroit d'avantage espargner, & ne nous pas obliger à dire que par ses cruelles persecutions dans la Boheme & dans la Hongrie, elle a violé tous les droits, la bonne foy, & les privileges de ces peuples pour les rendre esclaves, & pour imposer un joug insupportable à leurs personnes & à leurs consciences. On ne nous devroit pas obliger à remettre devant les yeux du public cette cruelle persecution de Hongrie, dans laquelle on a ravi à une nation ses biens & sa liberté, & on a envoyé tous leurs Pasteurs aux galeres. Si l'on traittoit ainsi en Hollande ceux pour qui l'autheur de l'Apologie escrit, que diroit-il, & qu'auroit-il sujet de dire? Il est naturel de se donner à un Prince quoy qu'infidele, qui nous permet de nous sauver & de vivre selon Dieu, plustost qu'à celuy qui estant Chrestien nous oblige pourtant à nous damner en nous forceant d'agir contre nostre conscience. Les Roys tres Chrêtiens sçavent bien ce que c'est que de faire alliance avec le Turc, pour des interêts purement humains, leurs sujets ne devroyent donc pas faire un crime à ceux qui ont recours à eux pour avoir la liberté de croire la verité & de faire profession du veritable Christianisme.

pag. 123. Les exemples de nos rebellions contre les souverains ne sont pas sous la main, il faut les aller chercher dans le fonds du Nort, & trouver dans la conduitte des protestants de Suede des preuves que nous nous dispensons du serment de fidelité quand il nous plaist sans avoir besoin du Pape: voicy l'histoire. Sigismond heritier de la couronne de Suede fut elu Roy de Pologne l'an 1587. son pere mourut l'an 1592. Il revint en Suede l'année 1593. & fut receu à la couronne par droit de succession, quoy qu'il fut Catholique Romain & que la Suede eust embrassé la reformation de Luther. Il est vray qu'on l'obligea de jurer solennellement qu'il maintiendroit dans le Royaume la religion que son grand Pere Gustave y avoit establie. Ne luy

fit

fit on pas en cela un grand tort? Les Suedois furent plus raisonnables que les François, qui dans le mesme temps ne voulurent jamais recognoistre Henri IV. pour leur Roy demeurant Huguenot, quoy qu'il leur offrist toute sorte de seureté qu'on ne donneroit aucune atteinte à la religion Romaine. Sigismond Roy de Pologne par election, & de Suede par succession, s'en retourna en Pologne, & laissa en Suede son Oncle Charles de Sudermanie pour Gouverneur & Viceroy. Charles de Sudermanie ambitieux comme sont tous les grands, durant l'absence de son neveu Sigismond sceut si bien tourner les estats du Royaume & les affaires, qu'il fit exclurre Sigismond, & se fit elire Roy. Voila selon l'Apologiste une preuve convaincante que dans les principes de nostre religion les sujets se dispensent, quand il leur plaist, du serment de fidelité. Je croy que cet homme veut rendre la religion protestante responsable de toutes les revolutions d'états qui arriveront jusqu'à la fin du monde. La religion a bien eu part à cette affaire de Suede! Quand Charles de Sudermanie auroit esté Papiste & que Sigismond eust esté ardent Lutherien, il y a bien apparence que les choses n'auroient pas esté autrement qu'elles allerent. Sigismond estoit absent, Charles avoit en main toute l'authorité Royale sous le nom de Gouverneur. Il avoit toute la naissance qui est necessaire pour estre Roy puis qu'il estoit fils de Roy; Il estoit aimé du peuple. C'est une grande merveille que l'ambition naturelle aux grands luy ait fait trouver des moyens de se rendre souverain & de s'emparer de tous les droits de son neveu absent! On peut bien croire que celuy qui va chercher des preuves si loin, n'aura pas negligé celles qui sont pres, & qu'il ne pouvoit pas manquer de faire grand bruit des guerres de religion de France sous Charles IX. & d'Allemagne sous Charles Quint. Quant à celles de France nous les avons suffisamment esclaircies. Pour ce qui est de celles d'Allemagne, outre que c'est l'affaire du Lutheranisme plus que du Calvinisme, il est clair comme le jour que l'ambition de Charles Quint & le dessein de se rendre maistre de l'empire, fut l'unique motif de la guerre, & que la pieté & la religion n'y eurent point de part. Ainsi je ne pense pas qu'il nous reste rien à faire pour nostre justification. Il faut presentement poursuivre nostre accusation. Elle doit avoir deux parties, l'une regarde le droit & l'autre les faits. Dans la premiere il faut prouver que la doctrine du Papisme est formellement une doctrine de rebellion contre les souverains: & dans la secon-

seconde nous verrons que le Papisme en agissant selon ses principes a inspiré les plus noires & les plus funestes entreprises qui ayent jamais esté faites.

CHAPITRE II.

Principes du Papisme qui sont contraires aux Roys. L'excommunication fait perdre aux Princes leur jurisdiction. La bulle unam sanctam *tournée en François. Vanité des excuses que l'autheur de l'Apologie apporte : son galimathias sur l'authorité du Pape. Sermens de fidelité faits au Pape. Maximes du Papisme contraires aux Roys prouvées par les Jansenistes eux mesmes.*

VOicy les principes du Papisme qui ruinent l'authorité des Roys. I. Que tous les fideles membres de Jesus Christ doivent au Pape qui est son vicaire un attachement inviolable, & une fidelité entiere, qui doit l'emporter sur tout autre attachement, de pere, de mere, de femme, d'enfants, de souverain & de Roy. Car si un homme estoit reduit à la necessité de renoncer à un pere, à une mere & à son Roy, ou à faire schisme avec le siege du Pape qu'on appelle le saint siege, il ne devroit point hesiter, & sans balancer il devroit se tenir attaché à ce siege Romain, parce que hors de l'Eglise il n'y a point de salut, & que sans Pape il n'y a pas d'eglise. C'est le chef, c'est le centre de l'union comme on l'appelle, c'est la partie essentielle, c'est le pivot sur lequel roule toute la machine. C'est l'oracle, c'est la bouche du St. Esprit, c'est le juge infaillible; c'est celuy qui ouvre & nul ne ferme, qui ferme & nul n'ouvre. C'est le seul Evesque, c'est le pere commun de tous les fideles; en un mot c'est celuy hors de la communion duquel il n'y a pas de salut. II. Le Pape est en droit d'excommunier tous les hommes, sans en excepter les Roys, par la vertu de sa seule puissance spirituelle, sans parler de la puissance temporelle. Or voicy l'estat dans lequel un homme est reduit par l'excommunication selon les canonistes. C'est que les excommuniés sont privés de toute Jurisdiction. *Le quatrième effect de l'excommunication,* dit Tolet, *c'est que l'excommunié ne peut exercer aucun acte de Jurisdiction sans peché, &c. Le sixiesme effect, c'est que ceux qui estoient auparavant liés à quelqu'un par le devoir de fidelité, ou par l'engagement du serment, si celuy auquel ils sont obligés encourt l'excommunication, ils sont deliés de leur serment & de leur obligation pour tout autant de temps que dure*

Tolet. instruct. Sacerd. lib. 1. cap. 13.

dure l'excommunication. En effect cela est conforme au decret de Gregoire VII. ouvrés le decret de Gratien & lisés. *En retenant les ordonnances de nos predecesseurs par nostre authorité Apostolique nous absolvons du serment de fidelité tous ceux qui sont liés aux excommuniés par serment ou par devoir, & nous leur defendons de rendre aucune obeissance aux excommuniés jusqu'à ce qu'ils ayent fait satisfaction.* Voyons la glose. *Quelques personnes estant liées du serment de fidelité à des excommuniés, on demandoit s'ils leur devoient obeir durant leur excommunication? On respond que non.* Poursuivons & lisons le canon qui suit qu'on attribue à Urbain II. *Declarés aux Soldats qui ont presté serment au Comte Hugues, qu'ils n'ayent à luy rendre aucune obeissance, pendant qu'il est excommunié. Si ces Soldats se defendent par le serment qu'ils ont fait, dites leur qu'il vaut mieux obeir à Dieu qu'aux hommes. Car ils ne sont pas obligés de tenir la promesse de fidelité qu'ils ont jurée à un Prince Chrêtien qui s'oppose à Dieu & à ses saints, & qui mesprise leurs commandements.*

Decret. Grat. caus. 15. quaest. 6. can. nos sanctor.

Ubi sup. can. Juratos milites.

III. Outre cette puissance spirituelle qui reside dans le Pape comme dans sa source, le souverain Pontife a encore une autre puissance qui s'estend actuellement sur le temporel des Roys, selon que cela est defini & expliqué fort au long dans la bulle *unam sanctam.* Cette bulle est d'un caractere si singulier que je suis tenté de la donner icy en nostre langue toute entiere, peutestre n'y a-t-elle jamais paru. Et sans doute il y a des curieux qui ne la pouvant pas lire dans l'original, ne seront pas fachés d'en voir une copie tres fidele? la voycy.

Nous sommes obligés de croire par une obligation indispensable de foy, que l'Eglise Apostolique & Catholique est seule & unique: Et nous croyons fortement que hors de l'Eglise il n'y a ni salut ni remission de pechés, car l'espoux dit dans le Cantique, ma colombe est unique à sa mere, choisie à celle qui l'a engendrée. Et c'est elle qui est le corps mystique, dont Jesus Christ est le chef, comme le chef de Jesus Christ, c'est Dieu. Dans cette eglise il y a un seul Seigneur, une seule foy, un seul baptesme. Il n'y avoit qu'une seule arche de Noë qui fut achevée en une seule coudée dans le temps du deluge. Et cette arche unique representoit que l'Eglise est une. Elle n'eut que le seul Noë pour gouverneur & conducteur, & tout le reste qui subsistoit sur la terre fut destruit. Nous la venerons comme estant unique cette eglise, parce que le Seigneur dit, delivre mon ame de l'espée ô Dieu, & mon unique de la main du chien. Car il prioit en mesme temps pour l'ame, c'est à dire pour luy mesme qui est le chef, & pour le corps qui est l'eglise, & il a appellé cette Eglise son unique à cause de l'unité de l'Espoux, de la foy, des

sacrements & de la charité. Cela estant ainsi cette eglise qui est une & unique, & un seul corps n'a qu'une teste & non deux testes ce qui seroit un monstre. Et ce chef c'est Christ & Pierre le vicaire de Jesus Christ, ou le successeur de Pierre. Car le Seigneur a dit à Pierre, pais mes brebis. Il disoit en general, mes brebis; & non pas, ces brebis, ou celles cy, afin de faire comprendre qu'il luy donnoit commission de paistre en general toutes les brebis: si donc les Grecs ou autres disent qu'ils n'ont point esté soumis à Saint Pierre, il faut qu'ils avouent qu'ils ne sont pas des brebis de Jesus Christ, car Jesus Christ dit en Saint Jehan, qu'il n'y a qu'une seule bergerie & un seul pasteur.

Or nous apprenons de l'Evangile que dans cette puissance il y a deux espées, la spirituelle & la temporelle; car les Apostres ayant dit à Jesus Christ, voicy deux espées, scavoir icy dans l'eglise, & à l'heure que les Apostres parloient, le Seigneur ne respondit pas c'est trop, mais il dit c'est assés. Certainement, celuy qui nie que le glaive temporel ne soit en la puissance de Pierre & luy appartienne, n'a pas bien pris garde à ce que le Seigneur disoit à Pierre, remets ton espée en ton fourreau. L'un & l'autre glaive & le spirituel & le materiel est donc en la puissance de l'eglise. Mais ce dernier, scavoir le glaive materiel, doit estre manié en faveur de l'eglise, & le premier scavoir le spirituel doit estre manié par l'Eglise. Le glaive spirituel doit estre manié par les prestres. Le materiel par les Roys & par les Soldats, mais par le commandement & l'ordre des prestres. Or il faut qu'un glaive soit sujet à l'autre glaive, & que l'authorité temporelle soit soumise à la puissance spirituelle. Car l'Apostre dit, il n'y a pas de puissance qui ne soit de Dieu, & celles qui sont, sont ordonnées ou mises en ordre par la main de Dieu. Or elles ne seroient pas ordonnées ni en bon ordre si le glaive temporel n'estoit sous le spirituel, & si la puissance temporelle ne se ramenoit a la spirituelle comme l'inferieur au superieur. Car selon Saint Denis, c'est une loy de la divinité, que les choses inferieures se ramenent à celles qui sont superieures en passant par celles qui sont au milieu. Ainsi selon l'ordre de l'univers toutes choses ne se rapportent pas au principe superieur egalement & immediatement, mais les basses par celles du milieu, & les inferieures par les superieures. Or comme les choses spirituelles sont infiniment plus excellentes que les choses temporelles, il faut tomber d'accord rondement que la puissance spirituelle surpasse en dignité & en noblesse toute la puissance temporelle, de quelque ordre qu'elle soit. Ce qui paroist clairement aussi parce qu'on donne les dismes à l'Eglise, & parce que l'Eglise donne la sanctification & la benediction, & parce que l'eglise donne la puissance temporelle & gouverne actuellement. Car

selon le tesmoignage de la verité c'est la puissance spirituelle qui doit establir la puissance terrestre & juger si elle est legitime & bonne. C'est donc dans l'Eglise & dans la puissance de l'eglise qu'est accompli cet oracle de Jeremie. Voicy je t'ay establi sur les nations & sur les royaumes pour planter & pour arracher, pour edifier & pour destruire; par consequent si la puissance terrestre s'esgare, elle doit estre jugée par la puissance spirituelle: si la puissance spirituelle inferieure se destourne de son devoir, elle sera jugée par la puissance spirituelle superieure. Mais si la puissance souveraine spirituelle manquoit, elle ne pourroit estre jugée par aucun homme mais par Dieu seul. Car l'Apostre assure que l'homme spirituel juge toutes choses mais qu'il ne peut estre jugé de personne. Or bien que cette authorité ait esté donnée à un homme & soit exercée par un homme, c'est pourtant une authorité non humaine mais divine, qui a été donnée à St. Pierre & à ses successeurs par une bouche divine, & qui luy a esté confirmée par la pierre qu'il avoit confessé. Car le Seigneur dit a Pierre, tout ce que tu auras lié en terre sera lié au ciel, &c. Ainsi quiconque resiste à cette puissance ordonnée de Dieu, resiste à l'ordonnance de Dieu. Il devient Manicheen, il fait deux principes, ce que nous estimons faux & heretique, parce que Moyse a dit, non in principiis, sed in principio Deus creavit cœlum & terram : *non dans des principes; mais par un seul principe Dieu crea le ciel & la terre. Au reste nous declarons, disons, definissons & prononcons qu'il est absolument necessaire à toute humaine creature pour estre sauvée, d'estre sujet au Pontife Romain. Donné à Latran de nostre Pontificat le* 8. C'est le celebre Boniface VIII. qui est le pere de cet ouvrage: & qui pour se mettre en possession des droits qu'il s'attribue dans cette bulle, voulut paroistre dans la grande ceremonie du Jubilé qu'il institua, tantost en habit pontifical & tantost en vestements imperiaux; & pour expliquer plus nettement ses intentions, il fit porter devant luy deux espées dans cette feste. Je ne sçay point de Pape qui ait renoncé à ces usurpations. Ainsi nous devons regarder cela comme le droit commun du Papisme.

Si l'on vouloit examiner cette piece avec exactitude & quelque rigueur, on feroit voir que c'est la plus ridicule production que l'Eglise ait jamais veüe, mais aussi la plus superbe & la plus insolente. C'est pourtant la Theologie de la cour de Rome. Suivant laquelle quand un Prince a esté deposé par le Pape, ses sujets ne luy doivent plus d'obeissance, au contraire ils sont obligés à prendre les armes contre luy, à obeir au nouveau souverain que le Pape leur aura donné, & à le chasser comme un miserable excommunié, reprouvé, & desja dans la possession du demon. Voila le Papisme. A quoy si l'on veut adjouster le Je-

fuitisme & les maximes de la nouvelle morale, on dira que ce Prince excommunié doit estre regardé comme destiné & condamné à la mort par la sentence de l'Eglise, tellement qu'il est permis à toute personne de luy courir sus, de le tuer, de l'assassiner, de l'empoisonner & de s'en defaire par toute voye, comme d'un tyran qu'on ne doit pas laisser vivre sur la terre.

Voyla disje le veritable Papisme, & si l'on me dit qu'il y a bien des gens dans l'Eglise Romaine qui ne veulent pas de cette Theologie, je respons premierement que ceux la ne sont pas veritables Papistes; il seroit fort aysé de leur prouver qu'ils ne sont point de la religion du Pape, & que leur Theologie implique mille contradictions. Tout de mesme que dans la reformation, il y a bien de faux reformés, il est assuré que dans le Papisme il y a bien de faux Papistes. Je dis en second lieu qu'à la verité il se trouve peut estre des gens dans l'Eglise Romaine qui paroissent n'avoir pas un grand respect pour la bulle *unam sanctam*, & qui desapprouvent cette pretention du Pape sur le temporel des Roys; mais il n'y en a pas qui ose nier le premier des trois articles ausquels nous avons reduit ce Papisme qui ruine l'authorité des Roys, sçavoir l'adherence au Pape & au saint Siege sur peine d'eternelle damnation. Or il est impossible d'adherer au Pape si on le croit heretique. Et il est impossible de ne le pas croire heretique, si l'on croit qu'il erre en la foy en s'attribuant le pouvoir de deposer les Roys, car c'est un point de foy. Ainsi pendant qu'on feint de nier l'authorité du Pape sur le temporel des Roys, on la restablit, en supposant la necessité de l'adherence au Pape, pour estre veritable membre de l'Eglise. Cet article seul nous suffit donc pour prouver que le Papisme ruine l'authorité des souverains. Car tout homme qui a serment à un autre Prince lequel il regarde comme superieur à son Prince temporel, ne peut avoir une attache inseparable à son souverain, puis que sous pretexte de conscience, il n'y a rien qu'on n'oblige un sujet à faire contre son Roy. De toute cette Theologie Papiste suivent necessairement ces maximes. I. Qu'il faut obeir au Pape preferablement à son Roy. II. Que quand le Pape commande une chose & le Roy une autre, il faut obeir au premier. III. Que quand un Prince est excommunié on ne luy doit plus aucune obeissance. IV. Que quand il plaist au Pape de deposer un Prince, ses sujets sont dispensés du serment de fidelité. Que l'on juge si cette doctrine est compatible avec l'authorité & la seureté des personnes sacrées.

L'Autheur de l'Apologie pour les Catholiques contre la Politique du

du Clergé gemit sous ce fardeau & tout avec son style insultant, triomphant & injurieux jusqu'à l'atrocité & à la fureur, il dit des extravagances qui font honte à la raison humaine, & avance des faussetés qui sont capables de le flestrir comme un homme sans sincerité & sans conscience. Ce qu'il fait de plus raisonnable, c'est qu'il semble desavouer cette Theologie Italienne sur l'authorité du Pape, & dit, *que le fils de Dieu ayant voulu que son Eglise fust une & solidement bastie sur l'unité, a establi & instiuué la primauté de St. Pierre pour l'entretenir & pour la cimenter, & que cette mesme principauté a passé aux successeurs du prince des Apostres, ausquels on doit pour cette raison la soumission & l'obeissance que les saints Conciles & les saints Peres luy ont enseigné qu'on leur devoit rendre.* C'est un petit galimathias qui est aujourd'huy extremement à la mode en France. C'est celuy de Monsieur l'Evesque de Meaux, c'est celuy de l'assemblée du Clergé de Paris. Mais que signifie cela, il faut luy rendre *l'obeissance & la soumission ordonnée par les saints Conciles & par les saints Canons?* Les saints Canons du concile de Florence & du saint Concile cinquiesme de Latran l'élevent au dessus de toute creature, & au dessus de tout nom qui se nomme, ils ordonnent qu'on luy obeisse comme à l'oracle infaillible de l'Eglise. La sainte Bulle *unam sanctam*, luy donne tout pouvoir sur le temporel des Roys, & luy met en main deux espées. Si donc l'on ne s'explique pas davantage je m'en tiendray là & je continueray à dire que l'authorité des Roys n'est plus qu'une puissance subalterne à celle des Evesques de Rome. Mais dit-on, il y a d'autres saints Conciles ausquels on se veut tenir & selon lesquels on veut expliquer cette soumission qui est dûe au Pape. Ce sont les saints Conciles de Basle & de Constance. Ouy, mais ces saints Conciles sont detestés à Rome, qui est le centre du Papisme, comme de miserables conciliabules. Dans ces termes generaux, Messieurs les Jansenistes n'enferment qu'une idée d'un respect tres mediocre pour le Pape. Un temps a esté que *la soumission & l'obeissance que les saints Peres & les saints Conciles ont enseigné de rendre au Pape*, se reduisoit à rien, selon eux. C'est du temps que les cinq propositions furent condamnées à Rome, & que les Jesuites y triomphoient. Aujourd'huy que les Jesuites ne sont pas les favoris du St. Siege, & que le bruit court que l'on veut faire mourir le Patriarche du Jansenisme sous le chapeau de Cardinal, ces termes de *soumission* & *d'obeissance* signifient beaucoup davantage. Mais il ne s'agit pas de cela. Il s'agit de sçavoir si ces termes generaux dont on estend ou restreint à port Royal la signification selon les temps & les inte-

Apologie pour les Catholiques 2. part. p. 66.

interests, mettent fort à l'abry l'authorité des souverains, & produisent dans l'esprit des peuples, la juste idée qu'ils doivent avoir de l'independance de leurs Roys. Quand on enseigne aux peuples qu'ils doivent au Pape *l'obeissance* & la *soumission* que les saints Peres ordonnent, le vulgaire determine cette idée generale par ce qu'il voit: le Marchand & l'Artisan ne lisent point les saints Peres. Ils s'en tiennent à ce qu'ils voyent faire au Pape, & à ce qu'ils entendent dire de luy ordinairement. Ils entendent tousjours parler de luy comme d'une seconde divinité. Ils lisent dans les gazettes que les Roys tiennent auprés de luy non seulement des Ambassadeurs, mais des protecteurs de leurs couronnes. Ils se souviennent avoir ouy dire qu'il a excommunié & deposé Henri VIII. Elisabeth Reyne d'Angleterre, Henri III. & Henri IV. Roys de France. Ils sçavent que de leurs jours le Royaume de Portugal a esté plusieurs années mis sous l'interdit par le Pape. Ils voyent que les pardons se vont querir à Rome, & que de là viennent les indulgences & les dispenses. Je soustiens que tout cela dispose les peuples à regarder le Pape, comme estant à tous esgards plus grand que tous les Roys, car ils ne s'appliquent pas à distinguer fort exactement le temporel du spirituel, les moynes qui possedent leurs consciences leur font aysement passer une affaire temporelle pour une spirituelle. Ainsi les termes generaux dont on se sert pour exprimer l'authorité du Pape, ne sçauroient empescher que cette authorité ne fasse un grand tort à celle des souverains dans les esprits des peuples. Mais il est temps de voir les singularités de l'Apologiste sur cette matiere, car pour le petit galimathias que nous venons d'examiner, ce n'est pas une chose qui luy soit particuliere, comme nous avons dit, il luy est commun avec bien des gens.

Voicy une de ces choses singulieres: Il y a plus d'un siecle que nous soustenons que les Princes ne sçauroient estre parfaitement assurés de la fidelité de leurs sujets, par ce qu'ils font serment à un autre souverain, c'est le Pape, qu'on leur represente comme au dessus des Roys. L'Autheur de la Politique du Clergé avoit dit cela aprés bien d'autres. Là dessus l'autheur de l'Apologie pour les Catholiques se rescrie, *quelle effronterie de supposer que tous les Catholiques fassent serment de fidelité au Pape? Où est ce serment? En quels termes est il conceu?* *Apolog. pag. 15.* *Quand les font ils?* Ce viellard est pressant dans les mouvements de sa colere; on luy respond de sang froid que le serment de fidelité au Pape se fait dans le baptesme, dans la confirmation, & dans la promotion aux dignités de l'Eglise. Dans le baptesme: n'y engage-t-on

pas

pas un homme à croire tout ce que l'Eglise a defini, ne le fait-on pas jurer sur tout ce qu'on appelle la doctrine Chrestienne? Et quand on admet un catechumene au baptesme n'est ce pas à condition qu'il recevra tous les articles de la foy? La souveraine authorité du Pape & son elevation supreme, n'est-elle pas l'un des principaux articles de foy? Voudroit-on bien donner les sacrements à un homme qui diroit, je veux bien recevoir tout ce que l'Eglise enseigne excepté l'authorité & la superiorité du Pape, je ne le veux considerer que comme Evesque de Rome? Ainsi bien que dans les interrogations on n'y exprime pas formellement l'authorité du Pape, cela ne laisse pas d'estre enfermé dans les engagements generaux dans lesquels on entre, de croire tout ce que l'Eglise croit. Qu'on ne me repete pas icy, que l'Eglise Romaine ne croit point la superiorité des Papes sur le temporel des Roys, car encore une fois l'Eglise Romaine croit cela, elle l'a defini sous peine d'anathemes. Il faut le croire avec elle ou croire qu'elle a erré dans une affaire fondamentale. L'Eglise de Rome est ce me semble l'Eglise Romaine, ou nous n'y entendons rien.

Sans tout cela, je soustiens que quand un homme naist membre d'une societé qui recognoist un tel Prince pour son souverain, encore qu'on ne fasse faire à cet homme aucun serment de fidelité, cependant il est reputé estre dans l'engagement en vertu de sa naissance. Nous a-t-on jamais fait faire serment de fidelité au Roy tres Chrêtien, le faisons nous faire à nos enfants? Point du tout: il est pourtant vray que nous avons presté serment de fidelité à ce souverain, pendant que nous vivons sous sa domination. Nous sommes entrés dans les engagements de nos peres, nos enfants entrent dans nos engagements d'une maniere tacite, & cela suffit pour dire que nous avons tous serments de fidelité à nos souverains. Le Papisme est une societé qui recognoist le Pape pour son chef & pour son souverain, au moins dans le spirituel, cela suffit pour engager tous ceux qui naissent dans cette communion. Enfin outre les engagements communs à tous les Catholiques Romains, les Prelats ne font-ils pas un nouveau serment de fidelité au Pape, ne recoivent ils pas leurs bulles de luy, & ne recognoissent ils pas que leur authorité est emanée de la sienne? Il n'y a qu'à lire les premieres lignes des ordonnances des Evesques. *Henri de Gondrin par la grace de Dieu & du saint Siege Apostolique Archevesque de Sens: François par la misericorde de Dieu, & par la grace du saint Siege Apostolique Evesque de Pamiés.* Je cite ces deux parce qu'ils ont passé pour grands Jansenistes & par consequent peu attachés au Pape.

Il ne sert de rien de redire icy que tout cela se rapporte au spirituel & point du tout au temporel ; car nous soustenons que le spirituel du Pape a des influences necessaires sur le temporel des Roys. Il peut ou les excommunier luy seul, ou du moins les excommunier dans un concile. Par ce foudre spirituel il terrasse le temporel d'un pauvre Prince, & le fait regarder par ses sujets comme un reprouvé, & comme un homme dont il faut fuir l'approche & avec lequel il ne faut avoir aucune communication. Si le Pape en qualité de Prince spirituel ordonne une chose & que le Roy en qualité de Prince temporel la defende, où en sera-t-on ? Sans aller bien loin le Roy tres Chrestien veut aujourd'huy en qualité de souverain dans le temporel, que tous les Eveschés soyent sujets à la regale, le Pape en qualité de Prince spirituel ne le veut pas : à qui doit-on obeir ? Supposons que le Pape & le Roy tiennent bon chacun pour son parti & pour ses sentiments, & que le Pape excommunie tous les adherants de sa Majesté & tous ceux qui se soumettront à la Regale, il faudra estre infidele au Pape ou au Roy. Et je soustiens que le peuple prevenu de cette pensée que le Pape a en main la clef de l'eglise, & par consequent celle du paradis, se rangera du costé du Pape plustost que de celuy du Roy ; & qu'ainsi le serment de fidelité fait au Pape l'emportera sur celuy qui a esté fait au Roy.

Voicy une autre chose fort singuliere de l'Apologiste. Nous disons que les Papistes ont des maximes de conscience & des principes de religion qui sont incompatibles avec la fidelité qu'on doit avoir
P. 65. pour les souverains. L'autheur de l'Apologie dit sur cela : *Que ne nous marque-t-il donc ces maximes de conscience si prejudiciables à la Royauté, qu'il pretend estre communes à tout le Clergé de France, il faudroit pour cela qu'on les declarast à tous ceux que l'on fait prestres, comme contenant un de leurs principaux devoirs. Dira-t-il qu'on le fait aussi, mais que c'est secretement, de peur que le Roy ne le sçache ? On ne croit pas qu'il l'osast : mais tout ce qu'il pourra faire sera de nous renvoyer encore à quelques livres de Jesuites, comme si le Clergé de France prenoit ses maximes de ces escrivains de trois jours dont il a tant de fois condamné les sentiments.* Si on vouloit respondre en style de port Royal, on diroit que c'est *la plus grande de toutes les hardiesses & la plus prodigieuse de toutes les temerités*, que de parler ainsi. Y a-t-il rien de plus surprenant que d'oser demander avec cet air de confiance *où sont ces maximes de conscience si prejudiciables à la Royauté ?* Nous les avons desja dites. Mais il faut encore les luy apprendre par la plume de ses

par-

partisants. Il y a douze ou treize ans que les Jesuites du College de Clermont soustinrent à Paris des Theses dans l'une desquelles ils defendoient l'authorité infaillible du Pape dans le droit & dans le fait en ces termes, *Nous reconnoissons Jesus Christ pour chef en sorte qu'en s'en allant aux cieux il a mis entre les mains de Pierre & en suitte de ses successeurs, toutes les fois qu'ils parleroient* ex Cathedra, *la mesme infaillibilité que luy mesme avoit. Il y a donc dans l'Eglise un juge infaillible hors le Concile General, tant dans les questions de droit que dans celles de fait. C'est pourquoy aprés les constitutions d'Innocent* X. *& d'Alexandre VII. on peut croire de foy divine que le livre intitulé* Augustinus Jansenii *est heretique, & que les cinq propositions qui en ont esté tirées sont veritablement de Jansenius, & ont esté condamnées dans le sens de Jansenius.* Ce coup tiré contre les Jansenistes reveilla leur bile, & comme ils sont abondants en responses ils opposerent à cette these plusieurs ouvrages dont le but principal estoit de prouver que cette doctrine de l'infaillibilité du Pape ruine l'authorité des Roys. Et voicy comment ils s'y prirent.

Consequence de la nouvelle heresie des Jesuites contre le Roy & contre l'Estat.

„ Qui pourra refuser de croire que les Papes ayent le pouvoir „ de deposer les Roys s'il est persuadé que les decisions des Papes „ sont autant d'articles de foy; Lors qu'on luy fait voir que Gregoi„ re VII. l'a decidé en termes exprés dans un Concile tenu à Rome en „ 1067. selon Onuphre, Baronius & tous les Jesuites: *Quod Papæ liceat Imperatores deponere, quod à fidelitate iniquorum subditos potest absolvere.* D'où Lessius infere que ce n'est pas une verité proble„ matique mais une verité constante qui ne peut se nier sans blesser la „ foy. Qui peut nier cette conclusion en demeurant d'accord du „ principe, qui est que ce qui a esté defini par le Pape est de foy?

Defence des libertés de l'Eglise Gallicane contre les theses des Jesuites.

„ Le Cardinal Bellarmin sous le faux nom de Samonius, escrivant „ contre Widrington prouve de mesme par ce decret de Gregoire „ VII. que la superiorité du Pape est un article de foy. Voicy dit il, „ la troisiesme conclusion: hæreticum est, &c.

Ensuitte le Janseniste produit un assés long passage de Bellarmin où cet autheur affirme qu'il est heretique, temeraire & erroné de nier que le Pape ait le pouvoir de deposer les Roys, ce qu'il prouve par le decret de Gregoire VII. aprés quoy le Janseniste poursuit ainsi. *Cela est bien net & il serviroit peu pour y respondre de s'inscrire en faux contre ce Concile, car puisque Gregoire VII. a tant de fois decidé ce mesme point qu'on ne peut douter qu'il n'ait eu dessein d'en faire un article de foy, puisqu'il ne reconnoist point pour enfants de l'Eglise Catholique ceux qui le nient: car que peut on desirer de plus expres dans la bulle de*

deposition de l'Empereur Henri faite aussi dans un Concile. En cet endroit le Jansenifte rapporte la definition de Gregoire VII. par laquelle il se donne le pouvoir d'oster à tous les hommes de quelque caractere qu'ils soyent, *leurs empires, leurs principautés, leurs monarchies & toutes leurs possessions.* Puis il adjouste, *Je pourrois rapporter un grand nombre de passages du mesme Pape, où il soustient la mesme doctrine comme fondée visiblement dans l'Ecriture & comme attachée à la dignité du Pape. Car il ne faut pas s'imaginer qu'il ne pretendist droit sur les Empereurs, que parce qu'il supposoit que le pouvoir de lier & delier comprenoit la superiorité temporelle, & c'est pourquoy il fit mettre sur la couronne qu'il envoya à Rodolphe usurpateur de l'Empire, ce vers Latin,*

Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho.

Pour monstrer qu'il croit avoir puissance sur tous les Royaumes dans le temporel par un droit que Jesus Christ avoit donné à St. Pierre. En suite le mesme autheur pour prouver la mesme chose rapporte la bulle *unam sanctam* de Boniface VIII. remarque qu'elle a esté approuvée par Leon X. dans le Concile 5. de Latran, fait voir que les partisants du Pape se servent de cette bulle comme estant d'une souveraine authorité, prouve que cette bulle n'a point esté revoquée par l'extravagante *Meruit* de Clement V. comme quelques uns pretendent. Apres cela il refute du Val Docteur de Sorbonne, qui a soustenu l'infaillibilité du Pape, sans vouloir avouer pourtant que le Pape eust le pouvoir de deposer les Roys. Et aprés plusieurs choses sur le mesme sujet il respond à une excuse dont quelques uns se servent pour diminuer l'aversion qu'on a pour cette doctrine. „ *Quelques escrivains interessés dans „ la grandeur de Rome pour diminuer un peu l'horreur que tous les Fran„ cois ont de cette puissance absolue que les Papes s'attribuent sur les Roys ont „ voulu persuader dans une harangue celebre imprimée depuis peu que l'on „ n'avoit pas tant sujet d'en apprehender les effects, parce disent ils que „ les Papes n'en peuvent user que dans des occasions si rares qu'elles n'ar„ rivent presque jamais. Sçavoir au cas que le Prince tombast dans „ une apostasie formelle de la foy de l'Eglise pour embrasser une fausse Re„ ligion.*

„ *Mais c'est en vain que ces autheurs tâchent de couvrir cette perni„ cieuse doctrine par cette fausse couleur, puisque ceux qu'ils pretendent de„ fendre les desavoüent hautement, & ne souffrent pas qu'on donne des bor„ nes si estroittes à cette monarchie temporelle du Pape. Je soustiens donc*

au

„ *au contraire qu'il n'y a rien de si frequent que les sujets pour lesquels les*
„ *Theologiens infaillibilaires donnent droit au Pape de deposseder les Roys,*
„ *& qu'il n'y a point de Roy en Europe qu'ils ne puissent justement deposse-*
„ *der suivant leurs maximes.*

„ *Y a-t-il rien de plus ordinaire que de ne suivre pas les intentions du*
„ *Pape en faisant la paix ou la guerre? Cela suffit au Pape pour deposseder*
„ *un Roy, lors qu'il s'imaginera que la paix ou la guerre est necessaire à*
„ *la religion. En voulés vous une preuve, la voicy dans cette matiere*
„ *mesme de Bellarmin dans son livre contre Barclay, chap.* 14. Icy l'autheur apporte un passage de Bellarmin respondant à Barclay qui avoit objecté: mais quoy si l'Empereur ne veut pas tirer l'espée aux ordres du sacrificateur, ou bien qu'il la tire contre son gré, &c. *Je respons,* dit Bellarmin, *que si l'Empereur ne veut pas tirer l'espée aux ordres du sacrificateur, ou qu'il la tire contre ses ordres, & que la chose soit necessaire pour le bien spirituel, le souverain Pontife le contraindra par l'espée spirituelle, c'est à dire par les censures ecclesiastiques, & si les censures n'y font rien & que la necessité de l'Eglise le requiere, il deliera ses sujets du serment de fidelité & luy ostera l'Empire, & ainsi il fera voir que l'espée est soumise à l'espée & que l'un & l'autre glaive appartient à l'eglise, encore que ce ne soit pas de la mesme maniere.*

Le Jansenifte passe outre & fait voir que selon cette Theologie de Gregoire VII. le Pape est en pouvoir de deposer les Roys pour les affaires de la plus petite importance. „ *Ce n'est pas*, dit-il, *une chose*
„ *de si grande consequence que de troubler les privileges d'un monastere de*
„ *religieux. Neantmoins cela suffit selon ces autheurs pour deposer un Roy*
„ *& le priver de ses estats. Car c'est ainsi que Bellarmin explique le privi-*
„ *lege de Saint Medard de Soyssons faussement attribué à St. Gregoire qui est*
„ *conceu en ces paroles*: Si quelque Roy, Prince, juge ou quelque au-
„ tre personne entreprend de violer ou de contredire cette ordonnan-
„ ce de nostre siege Apostolique & de nostre authorité, en inquietant
„ les freres ou en les troublant, ou en donnant d'autres ordres, de quel-
„ que dignité qu'il soit, qu'il demeure depouillé de ses honneurs, se-
„ paré de la communion des fideles & condamné aux peines eternelles
„ dans le jugement de Dieu.

Un peu aprés le Jansenifte adjouste. *Mais Innocent III. a ouvert une porte pour ne laisser aucune faute des princes pour laquelle il ne soit permis aux Papes de les deposseder, car il a pretendu qu'encore qu'il n'eust pas droit de se mesler des affaires temporelles en elles mesmes, neantmoins il devoit juger de toutes celles où il y avoit du peché, & comme dans toutes les contestations il y a*

peché ordinairement de costé ou d'autre, voila le Pape par ce moyen arbitre souverain de tous les differents temporels des Princes Chrestiens : Or les depositions & les privations de toute dignité marchent tousjours avec les sentences judiciaires des Papes contre ceux qui n'y obeissent pas. Ainsi voila les Roys reduits à une sorte d'obeissance envers le Pape aussi rude que celle des Religieux envers leur Abbé. Voila, Monsieur le Jansenifte autheur de l'Apologie pour les Catholiques, les maximes de religion prejudiciables à l'authorité des Roys, les voila disje exposées & prouvées par l'un de vos disciples. Ne dites donc plus, *que ne nous marque-t-il donc ces maximes de conscience?* Cette hardiesse n'est elle pas surprenante? Ne diroit-on pas que ces maximes de la Theologie Papiste fatales aux Roys sont un grand mystere? Et cependant depuis plusieurs siecles on en parle, & dans aucun siecle on n'en a plus parlé qu'en celuy cy. Et remarqués bien, je vous prie, le nom que les Jansenistes donnent à cette Theologie, selon laquelle les Papes sont infaillibles dans leurs decrets, & superieurs aux Roys jusqu'à les pouvoir deposer. Ils appellent cela une *heresie*; c'est la *nouvelle heresie des Jesuites.* Accordés cela si vous pouvés avec ce que dit le Janseniste autheur de l'Apologie pour les Catholiques, *que le Pape Innocent XI. est l'un des plus saints Papes qui se soyent assis sur la chaire de St. Pierre.* Cependant ce tres saint Pape est aussi tres zelé pour cette Theologie qui fait les Papes infaillibles, & qui leur donne le pouvoir de dethroner & de deposer les Roys. Tout le monde en est convaincu par le chagrin qu'il a receu des actes de l'assemblée du Clergé, & par la maniere dont il a respondu à leur lettre. Voila donc un Pape heretique selon Messieurs de port Royal, & cependant un tres saint Pape. Aprés cela croyés à la belle apparence de pieté dont ces Messieurs font monstre. Ils sont faits comme les plus malhonnestes gens, ils soufflent le froid & le chaud, ils parlent selon les temps & selon leurs interests.

Apologie pour les Catholiques 1 part. p. 288.

Mais voicy à mon sens quelque chose de beaucoup plus singulier, c'est ce que le Janseniste adjouste dans son Apologie, *Tout ce qu'il pourra faire sera de nous renvoyer encore à quelques livres de Jesuites, comme si le Clergé de France prenoit ses maximes de ces Escrivains de trois jours.* N'est ce pas là prostituer son honneur & sa bonne foy au souverain degré? N'est ce pas pousser la temerité au dela de tout ce qui se peut imaginer? Ceux qui enseignent que le Pape est infaillible sont des escrivains de trois jours! Avant les Jesuites personne n'a donc enseigné que les Papes peuvent deposer les Roys? Cet autheur a-t-il perdu le sens commun ou la memoire? Car il faut qu'il ait perdu l'un ou l'autre

l'autre, ou peut estre tous les deux. Gregoire VII. vivoit dans l'onziesme siecle, il a defini dans un concile que le Pape peut oster aux Roys leurs couronnes, il y a plus de six cent ans. Tous les Papes ont soustenu la mesme doctrine, on trouve quinze ou vingt Empereurs & Roys sur lesquels les Papes ont exercé actuellement ce droit pretendu & l'on nous dit aujourd'huy que pour trouver ces maximes fatales à la Royauté, nous ne pouvons renvoyer les Papistes qu'à quelques livres de Jesuites & à des escrivains de trois jours. Si ce livre n'estoit entre les mains de tout le monde, jamais on ne croiroit que l'autheur eust peu tomber dans un egarement si prodigieux.

CHAPITRE III.

Qu'il est faux que la Theologie de l'Eglise Gallicane soit plus favorable aux Roys que la Theologie Italienne. Plusieurs authorités de François à ce sujet: ce que fit la Sorbonne contre Henri III. Vanité de ce qui se dit pour sa justification. Qu'il n'y avoit point diversité d'opinions il y a cent ans en France, sur le pouvoir de l'Eglise de deposer les Roys. Harangue du Cardinal du Perron, vanité de ce que dit l'Apologie pour la justifier: que le Clergé d'aujourd'huy est dans le sentiment du Cardinal: preuves de cela tirées des escrits d'un Clerc tonsuré.

JE suis d'avis que nous suivions cet Apologiste dans son dernier retranchement. C'est que le Clergé de France ne prend point ses maximes de ces escrivains emportés, Italiens excessifs, qu'il luy plaist d'appeller des escrivains de trois jours. Cela signifie que le Clergé de France tient pour les libertés de l'Eglise Gallicane, selon lesquelles le Pape est inferieur au concile, n'est point infaillible, & n'est pas en pouvoir de deposer les Roys. Il y a diverses choses à dire là dessus. I. Premierement quand il seroit vray que l'Eglise Gallicane seroit dans ces sentimens, & que par là l'authorité & la vie des Roys de France seroient mises à couvert, que deviendront toutes les testes couronnées de l'Europe? Elles demeureront tousjours exposées aux entreprises de la cour de Rome. Les Empereurs, les Roys d'Espagne & de Pologne n'en seront pas plus en seureté, parce qu'en France on fait profession de ne pas reconnoistre le Pape pour souverain dans le temporel. Les Roys d'Angleterre, de Suede, de Dannemark, & tous les Princes Protestans de l'Empire ne laisseront pas d'estre ex-

posés au peril de se voir abandonnés & mesme assassinés par leurs sujets Catholiques Romains quand il plaira au Pape de l'ordonner. II. Secondement, je ne trouve pas que cela mette mesme la France & son Roy fort en seureté. A quoy servira que le Clergé de France definisse que le Pape n'a pas le pouvoir de deposseder les Roys, si tous les sujets du Royaume ne sont pas dans ce sentiment? Car il ne faut dans un estat qu'une centaine de seditieux pour causer de grandes revoltes & amener de grandes revolutions. Or il est certain qu'il y a encore en France des millions d'hommes qui sont persuadés que le Pape est infaillible. Et par consequent ces millions d'hommes sont aussi persuadés que le Pape peut deposer les Roys. Car les Jansenistes eux mesmes nous ont appris que ces deux propositions sont inseparables. Si les Papes ont jamais des demelés avec les Roys de France qui les obligent à passer contre eux jusqu'aux dernieres censures, on aura beau bruler les bulles & en appeller comme d'abus, tous les Jesuites, tous les Moynes & tous leurs devots maudiront leur Roy en secret, & feront éclater la rebellion tout aussitost que l'occasion s'en trouvera.

III. Enfin nous disons que cette Theologie, qu'on *dit estre celle* du Clergé de France, selon laquelle le Pape *n'est point en droit de* deposer les Roys, n'est point si fort attachée aux moelles de l'Eglise Gallicane, qu'elle ne l'abandonne quand elle juge qu'il y va de son interest. L'Autheur de la Politique du Clergé l'avoit prouvé par la conduitte du Clergé de France, par celle de la Sorbonne mesme dans l'affaire de la Ligue, & par la harangue du Cardinal du Perron aux Estats du Royaume de l'an 1616. On avoit dit que ces pretendües libertés de l'Eglise Gallicane sont proprement la Theologie des Parlements, contre laquelle les ecclesiastiques de France se sont pourvus & par actions & par paroles tout aussi souvent qu'il leur a esté possible. L'on a fait voir par plusieurs preuves de fait qu'ils croyent que les Roys peuvent estre deposés par l'Eglise, excommuniés, depouillés de leurs estats & mesme tués, au moins en une guerre ouverte. Si l'on avoit besoin de nouvelles preuves, on pourroit citer les sermons de Boucher, qui publiquement dans Paris par ordre de la Sorbonne & du Clergé de France, a soustenu comme bonne & valable la deposition de Henri IV. par Sixte V. prouvant que le Pape est le souverain de tous les Royaumes de la terre. *D'où il a fait*, dit il, *par un privilege special malgré les portes d'enfer, ajant esté establi le siege de la monarchie au lieu où estoit celle des hommes & luy assujettissant tous les Royaumes de la terre, que par une façon trop plus brave qu'auparavant.*

De la simulée conversion de Henri de Bourbon, serm. 4. n. 8.

Par

Par tout à la ronde
Le Romain long vestu seigneurie le monde.

Estant celuy en la main de qui, comme dit Saint Bernard, est le cousteau au double tranchant pour faire vangeance des nations & chastiment entre les peuples pour garotter leurs ceps de chaisnes, & les plus grands d'entr'eux aux ceps de fer. Trop plus parfaitement que jadis au sacerdoce de l'ancienne loy, qui neantmoins a jugé, commandé, voire deposé les Roys comme Samuel, Saul, Azarias, Ozias, Jojada, Athalie. On pourroit apporter en preuve un autre livre qui a pour tiltre, *de justa abdicatione Henrici III. è Francorum regno*, imprimé à Lion chez Jehan Philehote Imprimeur de la sainte Ligue : dans lequel on soustient toutes les detestables maximes prejudiciables à l'authorité des Roys. On pourroit aussi citer un autre livre fait en France & par un François, intitulé *de justa reipublicæ Christianæ in reges impios & hæreticos authoritate, justissimaque Catholicorum ad Henricum Navarræum & quemcumque hæreticum è Regno Galliæ repellendum confœderatione*; imprimé à Paris l'an 1590. Là dedans on prouve *que la republique Chrétienne a le droit & le pouvoir d'elire ses Roys, de les designer, de les tenir en bride, de les chastier & de les deposer.* Cap. 1. & 2. *Que quand un Roy demeure dans un juste & legitime usage de son authorité, il doit estre honnoré. Mais quand* Cap. 8. *il sort des bornes de son devoir, on le doit detester, abominer & traitter comme un tyran; que quand Henri de Navarre auroit esté mis sur le throne par le consentement universel & unanime de tous les François, cependant* Cap: 8. *s'il venoit a tomber dans l'heresie & à s'y opiniastrer, il pourroit estre deposé non seulement par le Pape, mais par les Evesques de l'Eglise Gallicane. Et par la vertu de cette sentence on pourroit justement armer contre luy non* Cap. 9. *seulement les estrangers, mais tous les sujets du Royaume.* Dans le Chapitre dixiesme l'autheur establit, *que chaque particulier a droit & vocation de tuer un tyran; & qu'il n'y a pas d'action plus grande, plus belle, plus illustre, plus glorieuse & plus utile à la republique.* Dans l'un de ses Chapitres, il refute *les Calvinistes qui soustenoyent que le droit de regner appartenoit au plus prochain heritier par la seule succession du sang.* Il prouve *que c'est le droit commun de tous les Royaumes d'Espagne, d'Angleterre, de France, & generalement de toute l'Europe, de pouvoir deposer leurs Roys, & les pouvoir faire tuer quand ils deviennent tyrans.* Il refute les Calvinistes modernes qui tenoient une doctrine contraire. Il loüe Clement assassin de Henri III. en ces termes; *Le tres innocent & tres illustre jeune homme qui depuis peu à l'honneur &*

à la

à la gloire non seulement de Paris & de la France, mais des pays circonvoisins, & de toute l'Eglise Catholique respandue dans l'Europe, poussé par le Saint Esprit, a entrepris & est venu à bout de tuer le plus meschant; le plus scelerat, le plus impur, le plus perfide & le plus pernicieux à l'Eglise de tous les tyrans: je veux, dis je, defendre l'honneur & la reputation de ce jeune homme, contre quelques meschants garnements de Calvinistes & certains athées qui s'appellent les politiques, lesquels ne cessent de calomnier cette action heroique & divine. En ce temps là l'on n'avoit pas decouvert comme a fait aujourd'huy l'autheur de l'Apologie, que les Calvinistes enseignassent qu'on peut tuer les Roys, car cet autheur les appelle des garnements, parce qu'ils appelloient l'assassin de Henri III. un parricide.

S'il estoit besoin d'avoir encore d'autres preuves de ce mesme fait, on les pourroit trouver, mais apparemment elles ne sont pas necessaires. Et bien que l'Autheur de l'Apologie soit l'homme du monde le plus hardi à nier des faits notoires, il y a lieu de croire qu'il ne niera pas ceux cy: Car puis qu'il avoue les esgarements de la Sorbonne, & ce qu'elle fit à l'esgard d'Henri III. qu'elle declara un tyran, il avouera bien sans doute les crimes des particuliers. *On demeure d'accord du fait*, dit-il, *& c'est un lamentable exemple de ce qui peut arriver aux plus celebres compagnies quand elles sont remuées par une faction puissante.* Mais ce qu'il dit pour justifier ou pour excuser cette conduitte criminelle du Clergé de France à l'esgard de leur Roy est assurement fort plaisant.

Prem. part. Apolog. pag. 94.

Premierement il dit que la Sorbonne dans cet esgarement estrange où elle tomba, suivit la Theologie de Buchanan & non pas du Papisme. Y a-t-il rien de plus ridicule? Peut estre que la Sorbonne ne sçavoit pas qu'il y eust eu un Buchanan au monde, encore moins qu'il eust fait un petit livret *de jure regni apud Scotos*, où il y eust des maximes prejudiciables à la souveraineté des Roys. Sans doute il n'y avoit pas d'autres sources où la Sorbonne pust puiser, les Docteurs en droit canon de Paris avoient oublié la bulle *unam sanctam*, les decrets de Gregoire VII. & ceux des autres Papes qui se sont donnés l'authorité de deposer les Roys. Mais dit l'Apologiste, Sixte V. n'avoit pas encore excommunié Henri III. quand la Sorbonne fit contre luy son decret & le declara dechu de la courone. Ainsi son action ne peut estre une suitte de cette doctrine, que quand le Pape a declaré un Prince dechu de ses estats, ses sujets luy peuvent faire la guerre. Il faut donc, dit-il, que la Sorbonne ait reglé sa conduitte sur la doctrine de Bu-

de Buchanan, qui est, que quand un Prince devient tyran ou ennemy de l'Eglise, ses sujets peuvent luy refuser obeissance. Je respons que la Sorbonne n'a pas eu besoin d'attendre une nouvelle declaration d'excommunication de Rome contre Henri III. pour le regarder comme excommunié. Parce que selon la Theologie Italienne qui estoit alors celle de Paris, un homme est excommunié *ipso facto* quand il commet les actions defenduës dans la bulle *de cœna Domini* composée par Sixte V. Par cette bulle tous les heretiques & fauteurs d'heretiques sont actuellement excommuniés *ipso facto*. Or il plut à la Sorbonne de regarder Henri III. non seulement comme un tyran mais comme un fauteur d'heretiques, & en cette qualité elle voulut croire qu'il avoit encouru cette excommunication portée par la bulle *de cœna Domini*. Et le regardant comme excommunié, elle crut en mesme temps luy pouvoir refuser toute obeissance, à cause que selon les canonistes, l'excommunié ne peut exercer aucun acte de Jurisdiction, & ses sujets sont deliés du serment de fidelité, tout autant que l'excommunication dure. Ce n'est donc pas la peine d'aller chercher dans la Theologie de Buchanan la raison de la conduitte de la Sorbonne, puisque nous la trouvons si prés.

Pour justifier la Sorbonne on dit que son decret luy fut arraché par la force de la cabale & de la faction, que les honnestes gens de ce corps s'y opposerent, & que Jehan le Fevre, leur Doyen, avoit esté d'un autre sentiment. On respond que la diversité de sentiments n'estoit que sur le fait alors present, & point du tout sur le droit. Le fait estoit si dans la circonstance il estoit permis, honneste & utile de declarer Henri de Valois dechu de la couronne. Je ne doute pas que dans la Sorbonne il n'y eust quelques membres, qui n'estoient pas d'avis qu'on procedast à la deposition de Henri III. Mais ils estoient en tres petit nombre & le reste estoit dans le sentiment contraire, avec emportement. Quand au droit, sçavoir si un Roy devenu heretique peut estre deposé & depouillé de sa couronne, l'Apologiste ne prouvera jamais qu'il y eût diversité d'opinions là dessus ni dans la Sorbonne, ni dans le Clergé de France. Il nous cite Simon Vigor Archevesque de Narbonne, & le Carme Thomas Bellamicus, lesquels ont enseigné, qu'il ne peut y avoir de juste cause de prendre les armes contre un souverain quand mesme il seroit devenu heretique, infidele & Idolatre. Mais premierement, ces deux hommes ne vivoient plus alors: de plus il faudroit avoir leurs ouvrages pour juger de leurs sentimens. Et enfin ce ne sont que deux Docteurs, qui assurement

sont tres singuliers dans leurs sentiments entre les Catholiques Romains. Et l'on ne prouvera jamais que cette Theologie ait eu cours dans le Papisme dans aucun siecle : on defie ce fier ennemy de prouver que c'est le sentiment de son eglise, qu'en cas d'heresie ou d'apostasie les sujets ne peuvent estre absous du serment de fidelité. Le Cardinal du Perron dans sa harangue au tiers estat pose en fait comme une chose notoire, *que ceux qui ont escrit en France sur cette matiere n'ont jamais pu trouver un seul Docteur, ni Theologien ni Jurisconsulte; un seul decret, un seul concile, un seul arrest de Parlement; un seul Magistrat, ni ecclesiastique ni politique, qui ait dit qu'en cas d'heresie ou d'infidelité les sujets ne peuvent estre absous du serment de fidelité qu'ils doivent à leur Prince.* Si dans le temps de la Ligue quelque livre a esté fait, qui ait soustenu qu'on n'a pas le droit de deposer les Roys tombés dans l'heresie, ce ne furent pas les ecclesiastiques qui les firent, ce furent ces gens que l'on appelloit *des politiques*, & que la Ligue appelloit des Athées & des impies.

On pretend aussi prouver qu'il y avoit diversité d'opinions dans le Clergé de France sur la question, sçavoir si l'on peut deposer les Roys heretiques & leur refuser obeissance parce qu'apres la mort de Henri III. il y eut quelques ecclesiastiques & un nombre considerable de bons Catholiques Romains, qui demeurerent dans le parti d'Henri IV. legitime heritier de la couronne, quoy qu'il fust encore Huguenot. Mais cette preuve ne vaut rien, elle suppose faux & conclut mal. Elle suppose faux, car il n'est pas vray qu'il y eust dans le parti d'Henri IV. un grand nombre d'ecclesiastiques. Tous les prestres & les moynes unanimement estoient dans le parti de la ligue & croyoient qu'on n'est point obligé d'obeir à un Roy heretique : si quelques Prelats estoient dans les interêts de Henri c'estoit par des liaysons purement humaines & point du tout par un principe de conscience. Cette preuve n'est au reste point du tout concluante, car il ne s'ensuit pas, que ceux qui demeurerent attachés à Henri IV. fussent dans la pensée qu'on est obligé d'obeir à un Prince heretique. Et il est certain qu'aprés la mort d'Henri III. ils auroient abandonné Henri IV. n'étoit qu'il leur donna l'esperance de se faire instruire & de se laisser convertir. Cela se voit par la harangue qu'il fit peu de temps aprés la mort de son predecesseur : ayant appris que sa noblesse de la Religion Romaine pensoit à se retirer & à le laisser seul avec ses Huguenots, il leur dit, *Messieurs à cette occasion je vous ay fait assembler icy pour declarer en vostre presence que je suis resolu & prie le Seigneur m'ap-*

Harang. d'Henri IV. devant Paris, lan 1589. dans le 4. tome des Memoires de la Ligue.

m'appeller plustost de ce monde que je chancele aucunement pour changer de religion & contrevenir à mes serments, premier que d'estre instruit par un saint concile auquel d'abondant je me soumets & jure l'ensuivre. C'estoit promettre asses nettement qu'il changeroit de religion, car qui pouvoit douter qu'un concile de l'Eglise Romaine, auquel il se rapportoit, ne le dust obliger à rentrer dans le Papisme? Mais ce Prince donnoit en particulier de bien plus fortes assurances de son retour, soit qu'en effect ce fust son intention, soit qu'il en usast ainsi pour retenir les Catholiques Romains dans ses interests. Nous l'apprenons des historiens de ce temps là, de qui Monsieur de Mezeray l'avoit appris. Voicy ce qu'il en dit. *La nuit suivante le Roy tint conseil avec cinq ou six de ses plus intimes amis pour faire response à la noblesse laquelle au mesme temps estoit assemblée dans le logis de François de Luxembourg Duc de Piney. Il fut resolu dans le conseil du Roy que quoy qu'il en pust arriver, il perseveroit pour lors en sa creance. Dans l'assemblée de la noblesse il fut arresté qu'on pouvoit le recognoistre avec ces conditions qu'il se fit instruire dans six mois, que cependant il deffendit l'exercice de la nouvelle religion, qu'il n'admist pas aux charges & aux employs ceux qui la professoient, & qu'il permist à la noblesse de deputer vers le Pape pour luy faire entendre & agréer les causes qui l'obligeoient de demeurer attachés à son service. Il consentit facilement à tous ces points, horsmis au second, en recompense duquel il promit de restablir par tout l'exercice de la religion Catholique, & de remettre les ecclesiastiques dans leurs biens.* Le premier de ces points que ce Prince accorda, estoit qu'il se feroit instruire dans six mois. Ce ne fut donc pas la Theologie de Vigor & du Carme Bellamy, qui retinrent les Catholiques dans le parti d'Henri IV. ce fut l'esperance certaine de sa pretenduë conversion. Et en effect le mesme Sieur de Mezeray nous apprend que dans l'assemblée de la noblesse il fut resolu aprés la mort d'Henri III. qu'on declareroit au Roy de Navarre, *que la qualité de tres Chrestien estant essentielle à un Roy de France, on le supplioit de receuillir la couronne avec cette condition.* Au reste la suitte fit assés voir que sans cela ils ne l'auroient pas voulu recognoistre pour Roy car ce fut ce qui l'obligea & le forcea enfin à changer de religion. S'il avoit pu conserver sa religion & sa couronne en mesme temps, il est certain qu'il l'auroit fait. Mais les Catholiques Romains las de ces longs delays le contraignirent à tenir la parole qu'il leur avoit donnée immediatement aprés la mort d'Henri III. Ainsi la seule difference qu'il y avoit entre les Ligueurs & les Royalistes, c'est que les Ligueurs ne vouloient point recognoistre Henri de Bourbon pour Roy,

Abbregé &c. vie d'Henri IV. au commencement.

soit qu'il demeurast Huguenot, soit qu'il cessast de l'estre: les Royalistes au contraire le vouloient bien pour Roy s'il se convertissoit. Mais tous convenoient dans ce sentiment, qu'il ne faloit pas souffrir en France un Roy Huguenot, bien qu'il eust un legitime droit à la couronne par le sang & par la succession.

Cela est si vray que mesme aprés que la Ligue fut esteinte & le Royaume paisible, le Clergé de France tenoit unanimement que les Roys heretiques & ennemis de l'Eglise pouvoient estre deposés & depouillés de leurs couronnes. Ce qui parut durant la minorité de Louis XIII. sous laquelle les chaires retentissoyent de ces maximes si funestes à la seureté des Roys. Enfin le Clergé de France en corps donna là dessus sa declaration de la maniere du monde la plus forte & la plus authentique, dans cette celebre harangue faite par le Cardinal du Perron au tiers estat dans les Estats de Paris, au commencement de l'an 1616. Là dedans le Clergé s'oppose formellement à cette proposition que le tiers estat vouloit establir, que sous quelque pretexte que ce soit, non pas mesme celuy de l'heresie, les Roys ne peuvent estre deposés. Là il pose en fait que l'Eglise de tout temps est en possession de deposseder les Roys, & de les despouiller de leurs couronnes quand ils ont esté desobeissants au saint Siege. Et conclut que l'Eglise a le pouvoir d'excommunier un souverain & de delier ses sujets de leur serment, & qu'alors ils sont en droit de prendre les armes contre leur Roy, & de le chasser par violence jusqu'à le tuer en une juste guerre. Il ne faut pas qu'on me dise que c'est le sentiment d'un particulier, car cela seroit ridicule. C'estoit une affaire de concert, c'estoit la suitte d'une resolution prise dans toutes les formes dans la chambre Ecclesiastique. Cette harangue fut prononcée par un ordre exprés de tout le Clergé. Et il est certain qu'elle fut examinée devant que d'estre prononcée. Enfin le Clergé au nom duquel le Cardinal parla, l'escouta avec un applaudissement incroyable.

Il n'y a pas d'endroit sur lequel la mauvaise foy & l'infidelité de l'autheur de l'Apologie pour les Catholiques eclate d'avantage & avec plus de honte pour luy que dans ce qu'il dit sur cette harangue du Cardinal du Perron; de laquelle il entreprend la defense. Il dit premierement que le Cardinal *parla fort bien sur l'independance des Roys à l'esgard de leur temporel.* C'est une grande illusion que celle là: comment est ce que le Cardinal du Perron put bien parler de l'independance des Roys dans leur temporel, puis qu'il prouva par tant de raisons & par tant d'authorités que les Roys pouvoyent estre privés de leur

Apologie 1. part. p. 112.

leur temporel par les Papes & par l'Eglise en cas de desobeissance? Il est vray que le Cardinal posa cela d'abord, comme une chose avouée, *C'est que les Roys estoient independants pour leur temporel,* mais c'estoit une illusion grossiere & de la poudre qu'il jettoit aux yeux pour esblouir, & pour faire patiemment escouter tout ce qu'il alloit dire de contraire.

L'Apologiste adjouste pour la justification du Cardinal du Perron & du Clergé qu'à la verité on s'estoit opposé à l'article du tiers estat, par lequel il estoit declaré que les Roys ne peuvent estre deposés en aucun cas, *mais que ce fut pour des raisons & avec des restrictions que cet autheur dissimule*; en parlant de l'autheur de la Politique du Clergé. Ces restrictions qu'il pretend qu'on dissimule, c'est que le Cardinal n'entreprit pas de prouver que les Roys peuvent estre deposés, mais il prouva seulement que la chose estoit problematique & douteuse. *Declare-t-il que la doctrine de l'Eglise est qu'ils en peuvent estre absous en ce cas là, ou au moins que c'est le sentiment du Clergé? C'est ce que cet autheur voudroit faire croire, mais s'il ne faut qu'escouter le Cardinal pour cognoistre le contraire.* Voila bien la plus prodigieuse hardiesse qu'on ait jamais veue. Le Cardinal du Perron a proposé cette doctrine comme problematique, que l'on peut deposer les Roys heretiques? est ce proposer une doctrine comme problematique, que de dire que l'Eglise l'a tousjours enseignée, & a formé sa conduitte dessus depuis mille ou onze cents ans, & qu'il n'y a pas *un seul Theologien, un seul Jurisconsulte, un seul Concile, un seul Arrest du Parlement qui ait dit le contraire. Au contraire,* dit-il, *tous ceux qui ont escrit pour defendre la puissance temporelle des Roys contre les Papes, en ont tousjours excepté le cas d'heresie & celuy de l'Apostasie de la religion Chrestienne. Comment est ce que l'on pourra sans forcer & violenter les consciences non seulement faire recevoir cette doctrine qu'en nul cas les sujets ne peuvent estre absous du serment de fidelité, qu'ils doivent à leurs Princes pour doctrine perpetuelle & universelle de l'Eglise Gallicane, mais mesme la faire jurer à tous les Evesques, Abbés & autres Ecclesiastiques comme doctrine de foy, & condamner l'opposite comme impie, perverse & detestable? Et comment fera-t-on passer pour loy fondamentale de l'estat une proposition qui est née en France plus d'onze cents ans aprés que l'estat a esté fondé?* Parle-t-on ainsi d'une doctrine problematique. Il est vray que le Cardinal dit que tout au plus ceux qui vouloient faire jurer cet article ne le pouvoient regarder que comme problematique, parce qu'il estoit disputé & contredit par bien des gens, ce qui les devoit obliger à ne reque-

Apologie pag. 114.

rir de personne qu'on prestast serment dessus, parce qu'on ne doit exiger le serment que sur des choses qu'on regarde comme certaines. Mais il ne veut point dire que luy & le Clergé au nom duquel il parloit, tinssent l'article pour problematique: au contraire il prouve qu'il ne l'estoit pas. Il va plus avant & dit nettement que cette doctrine n'a esté avancée, que par les heretiques: d'où il fait assés comprendre qu'il la regarde comme une heresie. *Vostre article*, dit il au tiers estat, *contient la negative à sçavoir qu'il n'y a nul cas auquel les sujets puissent estre absous du serment de fidelité qu'ils ont fait à leur Prince. Et au contraire toutes les autres parties de l'Eglise Catholique voire mesme toute l'Eglise Gallicane depuis que les escoles de Theologie y ont esté instituées jusqu'à la venue de Calvin, tiennent l'affirmative.* Remarqués je vous prie ces mots, *toute l'Eglise Gallicane.* Si le Cardinal avance en cela une fausseté en presence de toute l'Europe, sa hardiesse est surprenante. Il est plus equitable que l'autheur de l'Apologie, il avoüe que Calvin est opposé à cette doctrine, qu'on peut deposer les Roys pour cause d'heresie, mais cette equité à son but, c'est pour flestrir cette Theologie. Au moins sommes nous en droit d'en tirer cette avantage que l'autheur de l'Apologie est un calomniateur, & qu'il attribue aux Calvinistes une Theologie qui ne leur appartient point, de l'aveu d'un homme pour le moins aussi habile que luy.

Aprés tout ce que nous venons de dire, qui n'est pas la dixiesme partie de ce qui se pourroit tirer de cette harangue, je croy qu'il faut estre sans honneur & sans foy pour nier que dans le commencement de ce siecle l'opinion de l'Eglise Gallicane ne fust qu'on peut refuser obeissance à un Prince heretique, le deposer & luy faire une guerre ouverte. Et dans la suitte on verra quel est le sentiment de Messieurs les Jansenistes eux mesmes, sur cette harangue du Cardinal, & ce qu'ils en disent par la plume de leurs gens sous le nom de *René Clerc tonsuré.* Il paroistra dans cet endroit que selon ce Clerc tonsuré, l'Eglise Gallicane du commencement du siecle portoit l'authorité de l'Eglise sur le temporel des Roys, aussi loin qu'elle peut aller. Mais on pourra dire que ce sentiment estoit un reste de ces malheureuses impressions que les fureurs de la Ligue avoyent faites dans les ames, & que depuis cela les choses sont fort changées, que l'Eglise Gallicane est revenüe à ses veritables sentiments. Puisque tout nouvellement elle a defini dans l'assemblée du Clergé de Paris de 1682. *Que les Roys & les Princes ne peuvent ni directement ni indirectement estre deposés pas l'usage de l'authorité des clefs de l'Eglise.* Sur cela nous disons, que

Article I.

que ce ne fut jamais là, & que ce ne sera jamais le veritable sentiment des Ecclesiastiques & du Clergé de France. Cette declaration est l'ouvrage de 30. ou 40. Evesques assemblés sous les verges de la cour. Quand l'Eglise Gallicane sera assemblée en Concile national & en Concile libre, on verra comment elle raisonnera & ce qu'elle conclurra. Il n'y a point de Catholique Romain entre les Ecclesiastiques qui ne soit persuadé dans l'interieur que l'Eglise ne soit en droit d'excommunier & de deposer les Roys qui sont infideles à Jesus Christ, comme ils parlent. Et le Cardinal du Perron a eu raison de dire, que jamais aucun Docteur ni Jurisconsulte avant ce siecle n'a dit le contraire. Toute la difference qui peut estre là dessus entre les Docteurs de l'Eglise Gallicane & les autres, c'est que les Theologiens d'Italie soustiennent que ce droit d'excommunier & de deposer les Roys appartient au Pape, & l'Eglise Gallicane fait profession de croire que cela appartient au Concile. Aprés cela croyés en le Sieur Maimbourg qui nous dit d'un ton ferme, *Ce n'est point du tout nostre creance qu'un Pape puisse deposer les Princes quand mesme ils seroient heretiques, absoudre leurs sujets du serment de fidelité, & abandonner leurs estats à ceux qui s'en pourront emparer les premiers.* Je voudrois bien luy demander ce qu'il entend par ces mots *nostre creance*, & dans quel rang il se met. S'il parle encore comme Jesuite, je le renvoye à Mariana, Lessius, Suares, Guinard & autres autheurs approuvés de la societé, & qui n'ont esté condamnés par aucun acte public des Jesuites. S'il se met au nombre des Prestres François je le renvoye à la harangue du Cardinal du Perron & aux reflexions du Clerc tonsuré, lesquelles nous allons voir. S'il pretend parler des Parlements de France qui se sont en effect quelque fois opposés à cette Theologie Italienne, je le prieray de se souvenir qu'il n'est pas en droit d'appeller cette Theologie des Parlements *nostre creance*. Pour avoir quitté l'habit & le bonnet de Jesuite, il n'est pas encore revestu de la robe rouge. Enfin si par nostre creance il veut designer les sentiments de la Sorbonne qui est la depositaire de la Theologie Françoise, je le suppliray de se souvenir de ce que fait aujourd'huy la Sorbonne. Elle refuse de censurer les definitions de l'Archevesque de Strigonie. Le Pape pour aneantir ce que l'assemblée du Clergé fait à Paris contre luy, travaille à faire censurer par les Academies & par les principaux Evesques de l'Europe les decisions des Evesques François contre le Pape: l'université de Louvain la desja fait, celle de Doüay parce qu'elle est sous la domination du Roy n'oseroit le faire, mais elle a prié sa Majesté de ne

ne la point obliger à changer sa doctrine, afin qu'on ne l'accuse point d'avoir changé de Theologie en changeant de souverain. L'Eglise de Hongrie par son Primat a condamné cette nouvelle Theologie de Paris. Et par parenthese cela fait bien voir, combien ces Messieurs sont mal fondés quand ils pretendent que leur Theologie doit estre regardée comme la foy de l'Eglise Romaine entiere : car voila l'Eglise Romaine qui de toutes parts dit le contraire de ce que dit l'Eglise Gallicane. Là dessus, on a ordonné à la Sorbonne de censurer les propositions de l'Archevesque de Strigonie contraires à celles du Clergé de Paris ; elle n'en veut rien faire, & s'offre à condamner les mesmes propositions tirées d'autres autheurs avec lesquels elle ne se croit pas obligée de garder tant de mesures: que signifient ces detours, sinon qu'elle n'obeit qu'à regret, & que ses decisions sont des effects de sa complaisance?

Pour prouver que le sentiment du Clergé de France d'autrefois n'est pas autre là dessus que celuy du Clergé d'aujourd'huy, il faut emprunter les reflexions de cet autheur moderne caché sous le nom de *René Clerc tonsuré de l'Archevesché de Paris*. Cet homme a escrit plusieurs lettres sur la conduitte de l'assemblée de Paris; au sujet de la lettre que le Clergé escrivit au Roy il y a quelques années, sur ses demelés avec le Pape à l'occasion de la Regale. Cet autheur remarque une chose importante, c'est que le Clergé a fait imprimer & receuillir ses memoires par l'Abbé le Gentil auquel ces Messieurs ont donné six mille livres pour sa peine. Dans l'assemblée de 1665. & 1666. ils commirent les Evesques de Chartres, de Meaux & de Luçon, avec les Abbés de Bar, de Biscaras, & de Benjamin pour revoir ces pieces, afin que rien ne parust au public qui ne fust conforme à la Theologie, aux principes & à la discipline de l'Eglise Gallicane. Dans ces memoires reveus, corrigés & approuvés: on trouve la harangue du Cardinal du Perron, dans laquelle est la doctrine qui soumet les Roys à la

Lettre V. deposition, toutes les fois qu'ils tombent dans l'heresie. Escoutons

Tom. 5. des Memoires du Clergé, part. 8. Remonstrance 25. chez Fred. Leonard. 1675.

les observations du Clerc tonsuré.

„ Vous avés bien, *dit il*, l'insolence de faire imprimer dans vos Me-
„ moires du Clergé que si le Roy neglige de faire extirper l'heresie,
„ c'est premierement à vous de l'excommunier, & que s'il demeure en
„ obstination, ses sujets seront dispensés du serment de fidelité. Dans la sixiesme lettre, ce Clerc Tonsuré fait le systeme de la Theologie du Clergé extrait de cette remonstrance, & dit, „ que le Verbe incarné
„ venant au monde, est venu pour y accomplir la prophetie du mystere de

„ de son incarnation : laquelle Prophetie a deux parties, la premiere
„ regarde son humiliation & ses souffrances sous les Princes infideles
„ & sous les Empereurs persecuteurs de l'Eglise. La deuxiesme parle *Remon-*
„ du regne temporel qu'il devoit establir & qui a commencé depuis la *strance*
„ conversion des Roys & souverains temporels qui par leur Baptesme 25.
„ sont devenus les ministres, les vassaux, les tributaires de ce nouveau *p.* 201. & 203.
„ regne temporel, sujets à la Seigneurie temporelle & à son tribunal 226.
„ temporel Ecclesiastique, &c. II. Dans cette seconde partie les 227.
„ Royaumes y sont devenus les fiefs de son Empire à raison desquels 228.
„ les Roys doivent à J. Christ foy & hommage : en sorte que s'ils luy 229.
„ manquent de fidelité par heresie, par apostasie de la foy ou autre- 210.
„ ment, leur crime n'est plus un peché commun, mais un crime de felo- 226.
„ nie contre J. Christ, leur Seigneur temporel, pour lequel crime ils
„ peuvent estre punis selon la loy des fiefs temporels par la privation de 228.
„ leurs Royaumes, & en estre declarés indignes & incapables. III. Mais
„ pour cela il estoit besoin d'établir des personnes qui fussent juges de
„ ces crimes des Roys, & un tribunal où ils fussent jugés & dont les
„ jugements pussent estre executés, jusqu'à la depossession actuelle in- 218.
„ clusivement & en seureté de conscience.

„ Ces juges des Roys & de leurs Royaumes en qualité de Fiefs tem-
„ porels de l'Empire de Jesus Christ sont les Evesques sujets des Roys
„ mesmes. *Leur tribunal Temporel Ecclesiastique*, ce sont leurs Con-
„ ciles ; où s'il est question de juger un Roy de France, *les Evesques*
„ *de France doivent estre presens* ; en sorte que *la declaration du Pape*
„ *ne peut* estre suivie de l'effect temporel, qui est la depossession ac-
„ tuelle, que le Royaume n'y consente. Et si les sujets ont quelque
„ mauvaise volonté, il ne leur est pas permis de rien remuer sous pre-
„ texte de Religion *contre leur Prince*, que premierement l'authorité
„ de l'Eglise Universelle residente en son corps qui est le Concile, ne
„ l'ait declaré tombé en heresie ou apostasie.

„ V. Cette puissance de deposer les Roys, dites vous, & de dis-
„ penser leurs sujets du serment de fidelité, est une partie de celle des 222.
„ Clefs, qui vous a esté donnée par Jesus Christ. Elle est toute spiri-
„ tuelle, & toute de Religion : Ce n'est point aux laïques à juger de
„ ses bornes, ni à decider jusqu'où elle s'étend. S'ils entreprenoient
„ de le faire ce seroit usurper le sacerdoce, mettre la main à l'Arche, 202.
„ prendre l'Encensoir, & commettre les mesmes attentats, pour les-
„ quels les maledictions de Dieu sont anciennement tombées sur les
„ Roys mêmes.

p. 224. „VI. St. Pierre parle ainsi, dites vous; *Soyes sujets à toute crea-„ture, au Roy comme au plus excellent:* & St. Paul, *Que toute ame „soit sujette aux puissances superieures.* Que respondez vous à ces „deux passages, vous qui vous distingués *des sujets* du Roy, & qui
p. 227. „vous dites *ses juges:* ces commandemens, dites vous, n'estoient que „par provision *& à temps* pendant que le peuple Chrestien n'avoit pas „le moyen *de resister par la force*, c'est à dire au temps de l'accomplis-„sement de la premiere partie de la Prophetie.

p. 224. „Vous adjoutez que Dieu ne commande d'obeir aux Roys, *que „pendant qu'ils sont Roys:* non lors qu'ils ont commis des choses, „pour lesquelles il leur arrive d'estre *dechus de leurs droits*, lors qu'ils
p. 225. „cessent d'estre reconnus pour Roys. Par exemple, dites vous, il „estoit bien de droit divin d'obeir à Neron, *pendant qu'il estoit Em-„pereur*, mais non *aprés qu'il fut deposé* & declaré ennemy de la Re-„publique.

„Ecoutés peuples cette comparaison de *Neron* avec nos Roys dans „la bouche de vos Evesques; Elle fut autrefois trouvée escrite de la „main du Pere Guignard, Jesuite du College de Clermont le 28. De-„cembre 1595. en ces termes, Neron cruel a esté tué par un Clement, „& le moine simulé *depesché par la main du vray moine.*

„Quelle temerité effroyable pour des Evesques de repeter une „comparaison dont tant d'Autheurs ennemis de nos Roys ont cru „pouvoir tirer cette abominable consequence.

„Mais poursuivons les comparaisons de nos Seigneurs les Evesques
p. 225. „de l'Assemblée du Clergé de France. *Il estoit bien de droit divin*, di-„sent ils, *pendant qu'Antiochus estoit reconnu pour Roy*, par la com-„munauté des Juifs, que les Juifs luy obeissent *aux choses qui n'e-„toient point contre Dieu.* Mais depuis que Matathias souverain sa-„crificateur, & le reste de la nation des Juifs l'eut declaré tyran de „Religion, violateur des consciences du peuple de Dieu *& non plus „Prince legitime*; alors les Juifs particuliers ne furent plus obligés de „luy obeir.

p. 236. „VII. Mais quelle consequence ces faux Evesques tirent ils de „leur comparaison d'Antiochus? La voicy que les loix politiques „Chrestiennes permettent aux sujets, absous du serment de fidelité, „ce qui est permis par les loix militaires, & par le droit des gens, *sça-„voir la guerre ouverte.*

p. 206. „Quand l'Empereur Leon Isaurique fut tombé en l'heresie des I-„conoclastes, dit la remonstrance imprimée chez Leonard, & qu'il

se-

„ se mit à persecuter les Catholiques de l'Orient, le Pape Gregoire II.
„ assembla un Concile des Evesques d'Occident à Rome, par lequel
„ il depouilla l'Empereur de tous les droits, tributs, & pouvoirs im-
„ periaux qu'il avoit en Italie.

„ Ce fait historique est faux, comme on l'a tres bien fait voir dans
„ un escrit public en forme de Dialogue intitulé, *Second entretien*
„ *d'Eudoxe & d'Euchariste sur l'Histoire des Iconoclastes du Pere*
„ *Maimbourg* 1674.

„ Ce Pere dans son Histoire pag. 99. & 100. rapporte ce fait faux
„ comme veritable. Si ce Pere qui a pension du Roy, avoit du zele
„ pour sa Majesté, auroit il employé ce fait faux dans son Histoire.

„ Il est arrivé que le Docteur de Sorbonne qu'ils ont soupsconné
„ d'estre autheur de l'escrit contraire à celuy du P. Maimbourg, a esté
„ mis à la Bastille & n'en est sorti qu'avec obligation d'aller rendre gra-
„ ces à M. l'Archevesque & au P. Maimbourg.

„ Mais pourquoy donc, dira-t-on, les Evesques font ils les servi-
„ teurs zelés pour le service de Louis le Grand dans la lettre qu'ils es-
„ crivent à sa Majesté contre le Pape? N'est ce pas parce que Louis le
„ Grand est leur Roy? Mr. l'Archevesque ne dit pas cela dans la lettre,
„ prenés y bien garde mes Seigneurs & Messieurs, mais c'est que sa
„ Majesté, dit-il, *surpasse ses predecesseurs en authorité*, c'est à dire en
„ bon François, que le Roy est le plus fort, car si Mr. l'Archevesque
„ avec sa cabale estoit le plus fort, voicy ce qu'il croiroit pouvoir faire
„ selon son systeme en cas de besoin.

„ VIII. L'Eglise, dit-il, n'usoit pas de son droit (d'excommunier *Remonstrance* p. 228.
„ les premiers Empereurs heretiques ou apostats & de les deposer) 229.
„ non par deffaut de droit, mais par deffaut de force. Non par def- 230.
„ faut de pouvoir en elle de l'ordonner, mais par deffaut de pouvoir
„ dans les Catholiques de l'executer. Elle estimoit la chose impru-
„ dente, & pernicieuse à la Religion *de les irriter, n'ayant pas la for-*
„ *ce de les reprimer*. Ne voila-t-il pas la politique toute pure de Mr.
„ l'Archevesque.

„ IX. Il est aussi bien de droit divin, dit Mr. l'Archevesque dans sa *p.* 225.
„ remonstrance de Leonard, de rendre obeissance spirituelle aux pre-
„ lats, que de rendre l'obeissance temporelle aux Princes: St. Paul
„ l'a dit en termes plus exprés des Prelats. Neantmoins il ne s'ensuit pas
„ qu'il soit de droit divin, que les Prelats ne puissent dechoir de leurs
„ droits de prelature, & qu'il soit de droit divin de continuer de leur
„ obeir *aprés qu'ils en sont dechus*.

„ Voilà vostre pieté envers l'Eglise Catholique dont le nom est „ blasphemé par ses ennemis.

„ Le sang d'un illustre Martyr éleve sa voix contre vous.

Relat. p. 87. & 88. „ C'est le sang de l'illustre & du genereux Vicomte de Stafford, „ voicy comme il parle au peuple d'Angleterre avant que de mourir „ sur son Echafaut selon la Relation qui en a esté publiée à Paris & par „ toute la France.

„ Je n'ay point reconnu, dit ce martyr, d'autre sujet sur lequel je „ pouvois avoir esté accusé, sinon que j'estois Catholique.

„ Mais on nous reproche souvent, que selon les sentiments de nô- „ tre Eglise, les sujets peuvent faire mourir & deposer les souverains „ qui ont esté excommuniés par le Pape.

„ Dans vostre remonstrance pag. 228. vous criés à haute voix avec „ le concile de Constance contre les meurtriers des Roys.

„ Mais le Vicomte de Stafford ajoute qu'il dit ce qu'il dit *sans aucu- „ ne equivoque.* Renoncés vous à la doctrine des equivoques, aux re- „ strictions mentales &c ? nous avons sujet de croire que vous ne re- „ noncés pas à ces equivoques ou à ces restrictions, voyant la concor- „ de qui est entre vous & ces Casuistes mols, *sectateurs de la morale ef- „ feminée*, mais sur tout voyant ce que vous n'avez pu vous empescher „ de dire dans vostre Remonstrance. Car ayant rapporté ces paroles du „ grand Osius à l'Empereur Constance Heretique Arien, & qui per- „ secutoit les Catholiques pour establir l'Arrianisme, *Qui te voudroit*

p. 228. 229. „ *ravir ton Empire*, dit Osius, resisteroit *à l'ordonnance de Dieu*. „ Vous ajoutez, en expliquant ces paroles à vostre mode, qu'Osius „ parle de ceux *qui de leur Authorité particuliere*, se fussent elevez „ contre Constance, afin de luy ravir l'Empire & se rendre Tyrans.

Suarez lib. 4. def. fide. & c.c. 4. no. 14. Col. 818. Veron. Apolog. pour Chast. contre l'arrest du Parlement de 1591.

„ On ne peche donc selon vous, en s'elevant contre les Roys, que „ lors qu'on s'y eleve *de son authorité particuliere*, c'est donc en ce „ sens que vous criés à haute voix contre les meurtriers des Roys, avec „ le concile de Constance, & contre ceux qui les assassinent *de leur au- „ thorité particuliere. Nulla exspectata sententia.* Car c'est la restric- „ tion mentale ou verbale avec laquelle plusieurs professeurs de la „ Morale molle souscrivent à la decision du Concile de Constance & „ se conservent neantmoins la possession d'enseigner leur Doctrine „ damnable, que tout vassal peut sans pecher assassiner les Roys pour- „ veu qu'il ne le fasse pas *de son authorité particuliere*.

„ Mais vous allés bien plus avant car vous enseignés dans cette mê- „ me remonstrance pag. 235. *Qu'il est permis par les Loix d'extermi-*

ner

„ *ner les Tyrans d'usurpation par toutes sortes de voyes, par embuches* „ *occultes & clandestines*, ce qui est directement opposé au con- „ cile de Constance & aux Autheurs mesmes dont je viens de parler, „ qui disent en termes exprés que cela n'est permis qu'aprés que les ju- „ ges ont declaré ces Princes, tyrans d'usurpation.

Richeo. examen categorique. Le Pere Guinard.

„ Ainsi vous soutenés une doctrine plus execrable que celle qu'on a „ tant de fois reprochée aux Jesuites.

Tolet. institut. lib. 15. cap. 6. no. 17. &c.

„ M. Le Prince de Condé parlant devant Louis XIII. le 4. Janvier „ 1615. voicy les propres termes de son avis, Sire, j'estime que l'affaire „ qui se presente, est une des plus importantes, qui depuis cent ans „ se soit agitée en vostre conseil digne de vostre presence. Il s'agit de „ deux points de tres grande consequence, l'un regarde l'honneur du „ à Dieu, l'affermissement de l'Eglise Catholique Apostolique & Ro- „ maine, & l'autre la seureté & conservation de vos estats, &c. *Ceux* „ *qui sont ennemis de la puissance des Roys*, soutenant les contraires „ avis, qui ailleurs qu'en France se pourroient dire *problematiques* „ n'ont jamais esté si enragés que de dire qu'il fallust tuer les Roys, „ au contraire detestent avec nous cette pernicieuse assertion, & sera „ bien facile d'en obtenir du Pape la censure, mais ce n'est pas la ques- „ tion. Venons à l'individu; nous verrons que vostre Personne sacrée, „ Sire, peut legitimement *en quelque cas* estre tuée de ses sujets, selon „ leur doctrine. Vostre Majesté, selon leur dire, peche, on l'admonête „ jusques à la troisiesme fois, elle continue; on l'excommunie, elle ne „ se repent pas; on la depose de son Royaume; on absout vos sujets de „ la fidelité qui vous est deüe. Lors, *tandis* que Louis XIII. estoit Roy, „ il n'estoit pas permis de le tuer: mais estant devenu *de Roy non Roy*, „ un *autre legitime* prend sa place, lors continuant contre l'authorité „ du nouveau Roy à se dire Roy, *c'est un usurpateur*, criminel de leze „ Majesté divine & humaine: comme *tel permis à tous* de le tuer.

Plaidoyer de Montol. pour les Peres Jesuites en 1611. p. 383. 385.

„ Vostre doctrine est une doctrine de *gens ennemis des Roys*, qui de „ filet en aiguille nous méne à *usurpations*, rebellions & meurtres con- „ tre nos souverains.

Lettre 8. p. 53.

„ Voicy la seconde partie de la declaration du Vicomte de Stafford „ à l'egard de l'opinion qu'on peut deposer les Roys; j'avoüe, dit ce „ Martyr illustre, qu'il y a quelques Theologiens Catholiques qui „ le soutiennent.

Relation p. 88.

„ Il vous plaist de dire dans vostre remonstrance que *la vocation legi-* „ *time des Roys* de France à la royauté est dependante *de l'onction de* „ *leur* sacre qui depend de vou..

p. 235.

p. 58. „ Voyons donc Mr. l'Archevesque où vous pretendés mener la „ faculté (c'est de la Sorbone qu'il parle) en la gouvernant. Voicy où „ vous l'avés conduite l'année derniere 1679. *au prima mensis* du mois „ de Decembre. Deux Gentils-hommes Anglois s'étant adresses à „ quelques Docteurs particuliers de la faculté pour les consulter sur le „ serment d'Angleterre, que leur Roy veut obliger tous les Catholi- „ ques à luy faire pour la seureté de sa personne.

„ Ces Docteurs ayant respondu à ces Gentils-hommes que ce ser- „ ment estoit conforme à la Doctrine de la faculté, à laquelle ils pou- „ voient demander reponse sur un cas qui estoit de telle importance, „ & pour la vie des Roys & pour le salut temporel & eternel des peu- „ ples, & pour la gloire de la verité & la justification de la foy de l'E- „ glise. Que fit là dessus Mr. l'Archevesque? Il fit dire aux Doc- „ teurs de la faculté assemblée, *qu'ils ne décidassent point là dessus, & „ que c'estoit l'intention du Roy, parce que cela troubloit les Catho- „ liques Anglois & qu'il les falloit laisser agir dans leur bonne foy.*

Lettre 11. p. 86. „ L'Assemblée du Clergé dit des livres du P. Bauny, *qu'outre les fal- „ sifications ils portent les ames au libertinage & jettent des semences „ de division entre les Prelats de l'Eglise desquels ils tachent d'aneanti- „ tir toute l'authorité, & les Magistrats, desquels ils employent „ toutes les entreprises de jurisdiction, comme loix du Royaume qui „ sont neantmoins de pures usurpations*, contre lesquelles les Eves- „ ques ont tousjours esté protestants contre les Parlements & contre le „ Roy mesme.

Comme le Clergé de France prend une peine extrordinaire pour supprimer ces sortes d'ouvrages, nous avons jugé qu'il estoit à propos d'en faire des extraits un peu longs pour sauver du moins ces fragments que nous avons receuillis. Or ces extraits nous donnent lieu de faire les reflexions suivantes.

La premiere est que la Theologie du Clergé de France de l'an 1675. estoit aussi opposée à la seureté & à l'authorité des Roys qu'elle pouvoit l'estre : & que par une merveille surprenante en quatre ou cinq ans il y est arrivé une grande revolution, qu'on ne peut imputer, comme a bien remarqué l'autheur des lettres, qu'aux prosperités du Roy. Ce mesme Clergé qui fit cinq ou six ans auparavant imprimer la harangue du Cardinal du Perron, avec toutes les marques d'une approbation entiere, ordonne presentement qu'on tirera cette harangue de ses memoires. Et declare en faveur de sa Majesté que *l'usage de l'authorité des clefs ne luy sçauroit nuire ni directement ni indirecte- ment*

ment pour le temporel : parce qu'aujourd'huy il est la terreur de l'Europe, mais si la fortune changeoit, la Theologie changeroit aussi; parce qu'elle va tousjours selon le temps. L'autre raison qu'on peut rendre de la nouvelle Theologie du Clergé de France, c'est l'estat du Royaume d'Angleterre. Les Catholiques Romains sont dans une grande esperance d'y voir regner & restablir leur religion par le Duc d'York. Les protestants Anglois veulent faire exclurre ce Duc, ils pourroient dans ce dessein s'appuyer de l'exemple des Catholiques Romains & dire, Puisque les François dont la monarchie est successive comme la nostre, n'ont point voulu recognoistre Henri de Bourbon pour leur Roy qu'il ne se fust fait de la Religion dominante dans l'estat, quoy que ce fust le legitime heritier de la couronne, nous sommes en droit de ne vouloir point pour Roy un Prince d'une religion differente de la nostre. Pour leur oster ce pretexte il a esté fort à propos de definir que selon les principes de la discipline de l'Eglise Gallicane un Prince ne peut souffrir dans son temporel pour aucune raison procedante du tribunal spirituel de l'Eglise.

La seconde reflexion est que l'on ne doit pas legerement passer sur le fait que le Clerc tonsuré rapporte de l'Archevesque de Paris, qui ne voulut pas permettre à la faculté de Theologie de conseiller aux Papistes Anglois de faire le serment de fidelité, que le Roy d'Angleterre exigeoit d'eux pour la seureté de sa personne. *Ne decidés point là dessus*, dit l'Archevesque à la Sorbonne, *c'est l'intention du Roy parce que cela trouble les Catholiques Anglois, il faut les laisser agir dans leur bonne foy*. C'est à dire, laissés faire les Anglois ils refuseront le serment, ils conjureront contre leur Prince, ils se revolteront contre luy, mais n'importe, ils feront tout cela dans la bonne foy, cela ne leur sera pas imputé, & il en reviendra du bien à l'Eglise Catholique & aux estats voysins qui redoutent l'Angleterre. Cela fait bien voir dans quel esprit le Clergé de France a tant de soumission pour son Roy d'aujourd'huy, & quel est dans le fonds leur zele pour la justice & pour la verité.

L'extraict de la Lettre XI. vaut bien aussi la peine qu'on y prene garde. Car il prouve que ce que les Parlements appellent *Libertés de l'Eglise Gallicane* sont regardées par le Clergé comme des usurpations des Magistrats & des entreprises pour soustraire les laiques à la jurisdiction ecclesiastique. Entre ces libertés de l'Eglise Gallicane il y a certains articles qui garantissent les Evesques des entreprises de la

cour-

cour de Rome, qui empeschent qu'on ne les puisse juger hors du Royaume & qui ordonnent qu'ils seront jugés par leurs comprovinciaux. Cela s'appelle chés le Clergé les veritables Libertés de l'Eglise Gallicane pour la conservation desquelles il se faut croiser & escrire des lettres circulaires à tous les Evesques de France quand le Pape ou les Jesuites y veulent donner atteinte. Mais il y a d'autres articles de ces libertés qui rognent l'authorité des Evesques & de la jurisdiction ecclesiastique; contre ceux là il faut protester & ne s'y soumettre que quand on ne peut faire autrement. De ce nombre est le privilege des Roys de France de ne pouvoir estre excommuniés ni deposés. Sous Henri III. Prince foible & mesprisé on se moqua de ce privilege, sous Louis XIII. mineur on le combattit ouvertement, mais sous Louis XIV. triomphant on l'appuye, on le prouve, on en fait une declaration: c'est ainsi que font les gens prudents.

Ma derniere reflexion c'est qu'il n'y a gueres d'honnestes gens dans le monde. Ce Clerc tonsuré dont nous avons vu les extraits, comme chacun le voit, est un Jansenisté des plus echauffés & des plus irrités, du tort & des persecutions que l'Archevesque de *Paris* fait à *son parti*. Dans cette disposition & en escrivant contre le Clergé de France il prouve tres bien par la remonstrance imprimée avec l'approbation de ces Messieurs qu'ils sont & ont tousjours esté dans cette pensée que les Roys peuvent estre deposés par les Evesques & par le Pape. Mais voicy un autre Janseniste qui escrivant contre un Huguenot autheur de la Politique du Clergé pretend au contraire que le Clergé de France n'a jamais cru que dans aucun cas on pust deposer les Roys. Vous voyés encore une fois que les Jansenistes aussi bien que les Jesuites sçavent se contredire, & affirmer des choses absolument opposées, selon les temps, les lieux, & les gens ausquels ils ont à faire. L'un traduit la Harangue du Cardinal du Perron comme la piece du monde la plus scandaleuse: cela est permis quand on escrit contre le Clergé de France. Mais l'autre la defend & l'excuse parce qu'il escrit contre un heretique. A mon avis en voila suffisamment sur la question de droit, pour prouver que le Papisme est entierement prejudiciable à l'authorité Royale, contre les vaines chicaneries de l'autheur de l'Apologie pour les Catholiques. Nous pouvons presentement passer à l'Histoire des faits.

CHA-

CHAPITRE IV.

Histoire des rebellions du Papisme : les revoltes qu'il a causées dans le temps des Iconoclastes : divers attentats des Papes contre les Empereurs & leurs rebellions : pretendues immunités de l'eglise dont on voulut faire un decret au Concile de Trente sont une rebellion formelle. Rebellions que les Papes ont sollicitées & fomentées, usurpations qu'ils ont authorisées. Roys de France excommuniés comme les autres, n'en ont pas souffert grand mal.

IL faut tomber d'accord que le Papisme se soutient admirablement bien, sa pratique ne dement point sa theorie, s'il a des principes ruineux à la souveraineté des Roys il agit bien selon ses principes. Si nous voulions faire icy l'histoire complete de ses rebellions, de ses attentats contre les souverains, de ses revoltes & de ses conspirations il faudroit faire un gros livre sur ce seul sujet. Il faudroit repeter presque tout ce que nous avons dit dans la premiere recrimination, sur les troubles que le Papisme a causés dans le monde, & des guerres qu'il y a excitées; car il est certain que ces troubles & ces guerres ont esté pour la plus part des revoltes & des entreprises contre l'authorité des Roys & des Empereurs. Par exemple il faudroit reprendre l'histoire des Iconoclastes, & faire voir comme le Pape & le Papisme porterent toute l'Italie à se revolter contre les Empereurs Grecs. Jusques là qu'on renversa leurs statues, qu'on brisa leurs images, qu'on effaca toutes les marques de leur domination, qu'on deposa leurs Magistrats, qu'on leur refusa de payer les tributs, qu'on massacra leurs Ministres, leurs exarques & leurs gouverneurs de Provinces, qu'on fit alliance avec les Lombards ennemis de l'Empire, qu'on leur livra l'Italie, & qu'enfin aprés plusieurs mouvements le Papisme arracha entierement les restes de l'empire d'Occident aux Empereurs Grecs pour les donner à de nouveaux maistres. Je ne sçay s'il peut y avoir une rebellion & une revolte mieux marquée que celle là, c'est ce que fit alors le Papisme dans l'Occident. Dans l'Orient il arma Artabasde contre Constantin Copronyme, son beau frere & son Empereur, il fit proclamer ce rebelle, Empereur dans Constantinople, & reduisit Constantin à la necessité de ravager ses propres provinces, & de desoler la capitale de son Empire pour la recouvrer. Le Calvinisme dans les derniers temps a-t-il produit des rebel-

Voi cy dessus Chap. 1. Recrimin. 1.

 lions

lions plus esclatantes que celle la? Avons nous quelque part proclamé de nouveaux Roys au prejudice des maistres legitimes?

Depuis l'onziesme siecle dans lequel sous Gregoire VII. le Papisme acheva de prendre sa derniere perfection, son histoire n'est plus qu'un long & un continuel tissu de revoltes, de rebellions & d'attentats enormes contre les Empereurs & contre les Roys. La maniere dont les Papes eux mesmes agirent avec les Empereurs est une rebellion la plus criminelle qui fut jamais. Le P. Maimbourg n'oseroit le desavouer, sans se servir du privilege dont il s'est mis en possession, qui est de se contredire quand bon luy semble & de renoncer à la bonne foy quand il veut. Il nous avoüe dans son Histoire de la Decadence de l'Empire qu'originellement & naturellement le Pape n'estoit que le premier bourgeois de Rome, c'est à dire le premier sujet des Empereurs. Ainsi les Evesques de Rome n'ont peu se soustraire à la domination des Empereurs, comme nous avons vu qu'ils ont fait, sans devenir rebelles, & criminels de leze Majesté. Mais les attentats qu'ils ont faits pour devenir souverains des Empereurs, & pour les obliger à leur rendre hommage de leurs couronnes Imperiales sont encore de nouvelles felonnies qui les rendent sujets aux peines des criminels de leze Majesté selon les loix divines & humaines. Ces entreprises si criminelles par lesquelles ils ont souvent despouillé leurs Empereurs de l'Empire pour en revestir quelques uns de ces sujets ausquels ils inspiroyent l'esprit de rebellion, sont encore de nouveaux crimes d'estat, pour lesquels il est certain que les Papes seront punis devant Dieu comme des rebelles qui ont violé la majesté de leurs legitimes Souverains. Les troubles horribles que les mesmes Papes ont causés pour oster aux Roys de l'Europe le droit d'investir du temporel des benefices, est encore une nouvelle rebellion que le Papisme a causée dans tous les Royaumes Chrestiens, où il a soustrait les Ecclesiastiques à la domination de leurs Roys à cent esgards. Si le Papisme en estoit cru les Roys de l'Europe auroyent quasi la moitié moins de sujets qu'ils n'en ont, car tous les Ecclesiastiques ne recognoistroyent plus leurs Roys. Le Pape pretend que les gens d'Eglise ne peuvent estre jugés par les Magistrats seculiers establis par le Prince, non pas mesme dans les crimes qui violent les loix civiles. Si on les en croit il faut les renvoyer devant les juges Ecclesiastiques, & les faire jouir de tout ce qu'on appelle les immunités de l'Eglise.

Histoire du Concile de Trente livre 8.

On sçait bien ce que c'est que ces pretendües immunités, c'est I. Que les personnes Ecclesiastiques ne doivent pas estre jugées dans une

une cour seculiere, non pas mesme quand elles y consentiroyent & auroyent renoncé à leurs droits ; & cela en quelque crime que ce soit, meurtre, assassinat, empoisonnement, viol, adultere, sodomie, revolte, conspiration contre l'estat & tout autre. II Que dans toutes les causes spirituelles, matrimoniales, d'heresie, de dismes, de droit, de patronage, dans les causes beneficiales, civiles, criminelles & mixtes appartenantes en quelque maniere que ce soit à la cour Ecclesiastique, les juges temporels ne s'y doivent pas ingerer ni directement ni indirectement sous aucun pretexte, soit d'appel comme d'abus, d'incompetence de juge, ou de deni de justice. III. Que les juges seculiers ne peuvent jamais justement se méler d'establir des juges dans les cours Ecclesiastiques, non pas mesme en vertu d'aucun privilege emané de la cour de Rome, ou establi par une possession immemoriale. IV. Que les juges seculiers sans en excepter les souverains Magistrats, c'est à dire les Roys, ne doivent point arrester les procedures des juges Ecclesiastiques, & ne les peuvent empescher d'avoir des Sergeants, de prononcer, d'executer & de se faire obeir. V. Que ni l'Empereur, ni les Roys, ni les Princes souverains ne sçauroyent faire aucuns edits ou ordonnances concernant les affaires & les personnes Ecclesiastiques, ni s'ingerer dans les causes, dans les jurisdictions & dans les cours Ecclesiastiques, non pas mesme dans le tribunal de l'inquisition. VI. Que dans les lieux où les Ecclesiastiques ont haute, moyenne & basse justice temporelle, les sujets des dites justices ne peuvent estre tirés en cause devant les cours seculieres. VIII. Que l'Empereur, les Roys ni les Princes ne peuvent donner ni permettre par brevet, lettre ou autrement la possession d'aucun benefice situé dans leur pays & sous leur domination. VIII. Qu'ils ne doivent en façon du monde se méler des benefices vacants pour en recevoir les fruits & y establir des dispensateurs & œconomes sous pretexte de Patronage, de droit de Regale, ou tout autre. IX. Que les Ecclesiastiques doivent estre exempts de tous imposts, tributs, tailles, péages, subsides, decimes, gabelles & toute autre levée d'argent sous quelque nom que ce soit, mesme sous celuy de don gratuit. X. Que les laics ne peuvent & ne doivent pas mettre la main aux biens d'Eglise soit meubles soit immeubles, aux dismes, vasselages & autres droits. XI. Que les sentences des cours Ecclesiastiques & sur tout de la cour de Rome, tout aussi tost qu'elles sont presentées doivent estre leües, publiées, enregistrées & executées, & que les juges temporels doivent tenir la main, c'est à dire qu'ils doivent estre les Ministres du Pape

 & de

& des juges d'Eglise pour faire executer les ordres de leurs tribunaux. XII. Que l'Empereur, les Roys, ni les Princes n'ont pas de droit de loger eux mesmes, ni de loger leurs troupes, leurs esquipages, leurs chevaux, leurs chiens, & leurs gens sur les terres des Ecclesiastiques, ni mesme exiger d'eux des fourrages & des vivres.

Ce sont là les pretentions de la cour de Rome, du Papisme & de son Clergé; ce sont les immunités pour le restablissement desquelles les Evesques firent dans le Concile de Trente ce bruit si grand & si scandaleux, qui obligea du Ferrier Ambassadeur de France à protester & à se retirer; c'est la tyrannie que tous les Ecclesiastiques avoyent usurpée dans toute l'Eglise d'Occident, il y a deux & trois cents ans. Enfin c'est là ce que le Papisme fait observer dans l'Italie & par tout ailleurs où il est encore absolument le maistre. Or peut on nier que ce ne soit une formelle & une actuelle rebellion? Quel pouvoir reste-t-il à un Prince sur des sujets, qu'il ne peut chastier de leurs crimes, qu'il ne peut juger dans leurs procés, ausquels il ne peut donner des Magistrats & des Juges, dont il est obligé d'executer les sentences aveuglement, desquels il ne peut exiger aucun impost ni tirer aucun secours pour les necessités de l'Estat, sur les terres desquels il ne peut loger ni luy, ni ses gens, ni ses armées, sur les biens desquels il ne peut mettre les mains sous quelque pretexte que ce soit, sans se rendre coupable de sacrilege; & enfin qui relevent d'un autre Prince qui s'appelle le Pape; lequel sous le nom de jurisdiction spirituelle exerce actuellement une domination temporelle sur tous les Empires voisins. Si le Papisme avoit obtenu ce qu'il souhaite là dessus, en France comme en Italie, le Roy ne seroit plus maistre du tiers de son Royaume, il y auroit un Empire dans son Empire, & chaque Ecclesiastique seroit souverain & se moqueroit de l'authorité Royale. Il est clair par cette preuve que le Papisme est rebelle à ses Souverains de profession, & qu'il ne fait aucun mystere de sa rebellion.

Je reprens l'histoire des faits de la revolte du Papisme, où je l'ay laissée, c'est à dire aux procedures des Papes contre les Empereurs, & aprés avoir parlé de l'attentat qui a privé les Souverains du droit des investitures, j'adjouste celuy par lequel les Papes ont privé les Empereurs d'Occident de la souveraineté de Rome par les moyens que nous avons vus. Il est evident que c'est encore icy une rebellion insigne & punissable, d'oster à ses Souverains la capitale de leur Empire,

pour y establir un autre regne purement temporel, non seulement independant de leurs anciens & legitimes maistres, mais superieur à tout autre Empire. On peut voir la suitte de toutes ces rebellions du Papisme contre les Roys & sur tout contre les Empereurs, expliquée plus au long dans nostre premiere recrimination.

Aprés les rebellions & les revoltes des Papes contre les Souverains, nous pouvons mettre dans l'histoire des attentats du Papisme contre les Roys, tant de revoltes que les Papes ont causées, fomentées & mesme commandées selon les principes & par les pretendus droits fondés sur la damnable Theologie du Papisme, qui les eleve sur tous les Estats pour en disposer à leur fantaisie. Par exemple la revolte de ce Rodolphe de Suaube que Gregoire VII. suscita contre Henri IV. son legitime Empereur, par lequel Rodolphe engagea la plus grande partie de l'Allemagne dans une actuelle revolte contre son legitime Souverain. Mais ce qui est encore plus horrible, ces principes du Papisme firent revolter contre cet Henri IV. ses deux fils, dont le dernier reduisit son Pere aux dernieres extremités, le poursuivit jusqu'à la mort & mesme aprés la mort, car nous avons vu que ce fils denaturé fit deterrer son Pere sous pretexte qu'il estoit mort excommunié. Et Baronius loüe cette conduite comme *estant d'une grande pieté.* Enfin pour ne nous pas obliger à la repetition, qu'on se souviene de toutes les revoltes de l'Allemagne & de l'Italie causées par les Papes contre les Empereurs, que nous avons rapportées dans la premiere recrimination, & qu'on les mette hardiment sur le conte du Papisme. Car les Papes les ont excitées par les principes de leur Religion, & par cette Theologie abominable qui leur donne le pouvoir d'excommunier les Roys & de les deposer.

Voy cy dessus l'an 1077.

Aprés avoir vu l'Histoire des attentats du Papisme sur les Empereurs d'Allemagne & les rebellions qu'ils y ont causées au prejudice des Souverains, nous pourrions faire la reveüe de tous les autres Estats de l'Europe, & voir les revoltes que les Papes & le Papisme y ont produit par leurs anathemes & par leurs foudres. Si l'on vouloit imputer au Papisme tous les crimes des Papes, on pourroit bien faire voir par l'Histoire de cinq ou six siecles que les Papes ont esté des esprits remuants, seditieux & factieux, qui ont entretenu des divisions dans tous les Estats de l'Europe, qui y ont eu leurs intelligences & y ont causé mille desordres. Mais le Papisme ne voudra pas se charger de tout cela, & il respondra que les Papes en qualité de Princes temporels peuvent en avoir usé comme en usent les autres Souverains, qui essayent de

brouiller les estats de leurs voysins afin de profiter de leurs divisions & des guerres civiles; & que la religion n'est pas obligée à respondre de cette conduitte parce que dans ces occasions les Papes n'agissoyent pas comme chefs de l'Eglise. Je veux bien que nous acceptions cette excuse quoy que dans la verité nous puissions tres justement imputer au Papisme tous les maux que les Papes ont faits; puisque c'est le Papisme qui a fait les Papes, il est obligé de respondre de tous les maux que les Papes font.

Mais au moins le Papisme nous respondra s'il luy plaist de tous les desordres que les Papes ont causé dans les Estats par leurs interdits & & leurs anathemes, puis qu'ils les ont lancés en qualité de Papes & comme chefs de l'Eglise. Les maux & les revoltes que les anathemes des Papes ont produits dans tous les Royaumes Chrestiens sont sans nombre. Pour les conter il faut lire les histoires particulieres de chaque Royaume, de France, d'Angleterre, de Pologne, d'Espagne, de Portugal, de Naples. Il faut voir dans l'histoire Ecclesiastique des Papes toutes les excommunications & toutes les depositions qu'ils ont prononcées contre les Princes, examiner les suites que ces depositions & ces excommunications ont eües au prejudice des Souverains, & conter cela pour autant d'attentats & de rebellions du Papisme. C'est par ces attentats du Papisme que les Estats d'Italie, & particulierement le Royaume de Naples, ont si souvent changé de maistre; les Papes pour avoir prés d'eux des Princes esclaves de leurs passions, & ministres de leurs fureurs, deposoyent ceux qui n'avoyent pas assés de complaisance & y en mettoyent d'autres en la place. C'est à dire qu'ils inspiroyent aux peuples un esprit de revolte pour renoncer à leurs premiers Souverains & se soumettre à ces nouveaux Princes que les Papes leur donnoyent. C'est ce qui avoit introduit les François en Italie avec tant de sang & qui les en a chassés avec de nouvelles effusions de sang. C'est ce qui a enlevé la Navarre aux Roys de France pour la donner aux Roys d'Espagne. Ferdinand Roy d'Arragon n'eut point d'autre tiltre pour s'emparer de la Navarre sur Jehan d'Albret Bisayeul d'Henri le grand, qu'une bulle de Jule II. par laquelle ce Pape privoit le Roy & la Reyne de Navarre de leur Royaume, pour avoir tenu le parti de Louis XII. qui estoit schismatique selon la Theologie Papiste; & pour avoir refusé le passage à l'armée que Ferdinand d'Arragon vouloit envoyer en France pour ayder le Roy d'Angleterre à la conqueste de la Guyenne. Ainsi les Roys d'Espagne ne possedent ce Royaume sur les Roys de France

M. du Puy des droits du Roy sur le Royaume de Navarre. l'an 1512.

ce de la branche des Bourbons que par ce droit, ſelon lequel il eſt permis aux Papes de tranſporter les Royaumes à qui bon leur ſemble. C'eſt pourquoy la cour de Rome evite autant qu'elle peut de donner aux Roys de France le tiltre de Roys de Navarre. Le Cardinal Barberin vint Legat en France l'an 1625. dans les bulles de ſa legation le Roy eſtoit ſimplement appellé Roy de France, le Parlement ordonna que les bulles ne ſeroyent point verifiées que le Pape n'eût declaré que la qualité de Roy de Navarre avoit eſté omiſe par inadvertence. Dans l'affaire des cinq propoſitions de Janſenius qui furent condamnées à Rome par Innocent X. le Pape adreſſa ſa bulle au Roy par un bref dans lequel il n'appelloit le Roy que Roy de France ſans parler de la Navarre: & ce bref injurieux à la France & à toutes les teſtes couronnées fut pourtant receu par la paſſion que l'on avoit de voir le Janſeniſme condamné. Je dis donc que tous ceux qui deferent à ces excommunications & à ces depoſitions des Roys par les Papes, en ſe ſoumettant à de nouveaux ſouverains, deviennent actuellement rebelles, & que cette rebellion doit eſtre imputée au Papiſme.

Je dis de plus que ſi ces excommunications & ces depoſitions n'ont pas tousjours produit l'effect qu'on en attendoit, cela doit pourtant eſtre conté pour des actes de rebellion du Papiſme, car il n'a pas tenu à luy qu'il n'ait ſoulevé les peuples contre leurs ſouverains, & les Papes n'ont jamais lancé leurs foudres que dans l'intention d'aneantir l'authorité des Princes & de faire revolter leurs ſujets. Les Roys de France ont eſté aſſés heureux pour n'avoir pas vu dans leurs eſtats de triſtes ſuittes de ces entrepriſes du Papiſme. Philippe I. fut excommu- *L'an*
nié par le Pape Paſchal II. pour avoir abandonné Berthe ſa femme, 1100.
fille du Comte de Hollande, & avoir eſpouſé Bertrade, femme de Foulques Comte d'Anjou encore vivant. Philippe Auguſte deuxieſme du nom, fut auſſi excommunié & ſon Royaume mis ſous l'interdit par le Pape Innocent III. pour une ſemblable raiſon, c'eſt à dire parce qu'il avoit repudié ſa femme Engeberge ſœur du Roy de Dan- 1205.
nemarc pour eſpouſer la fille du Duc de Moravie. Philippe le Bel fut auſſi excommunié par Boniface VIII. pour l'affaire de l'Eveſque de Pamiers que Philippe retenoit priſonnier. Il eſt fatal aux Roys de 1300.
France d'avoir des affaires avec la cour de Rome pour les Eveſques de Pamiers. Enfin ſous Louis XII. le Royaume fut mis ſous l'interdit 1512.
par Jules II. dans ſon Concile de Latran. Il eſt vray que toutes ces foudres lancées par les Papes contre les Roys de France ont eſté des

foudres brutes & qui n'ont point porté coup à cause de la vigueur des Roys & des Parlements : les peuples sont demeurés dans l'obeïssance malgré le Clergé, mais il n'a pas tenu au Papisme qu'ils ne se soyent revoltés de l'obeïssance de leurs Roys, c'est pourquoy on luy peut tenir conte de ses bonnes intentions & les regarder comme des effects. Avant que de sortir de la France il faut remarquer que les Comtés de Thoulouse, de Beziers, de Carcassonne passerent de dessous leurs legitimes maistres en la main de Simon de Montfort tyran, persecuteur, usurpateur, par une sentence du Pape. Et je dis que les peuples qui obeirent à cette sentence d'Innocent III. devinrent formellement rebelles, excusables seulement en ce que leur rebellion doit principalement estre imputée au Papisme.

CHAPITRE V.

Histoire abbregée de la tyrannie que les Papes ont exercée sur le Royaume d'Angleterre dans l'onziesme siecle & dans les suivants.

ON feroit un juste volume de semblables histoires si l'on vouloit toutes les ramasser, mais pour ne pas escrire à l'infini il faut nous restreindre à ce qui s'est fait en Angleterre : cela ne peut estre negligé parce qu'il n'y a pas de lieu où le Papisme ait exercé sa tyrannie au prejudice de l'authorité des Roys, avec plus d'insolence. Nous l'apprendrons de Matthieu Paris, de Guillaume de Malmesbury, historiens de la nation, & de Baronius. La tyrannie du Papisme faisoit de terribles progrés, à l'oppression & à la diminution de l'authorité des souverains dans le dix & dans l'onziesme siecle : & nous avons vu plusieurs fois comment Gregoire VII. entreprit de mettre la derniere main à ce grand mystere d'iniquité. Il eut tant d'affaires avec les Empereurs pour les abbaisser qu'à peine eut il le temps de penser aux autres Monarques. Mais ses successeurs marchant sur les traces qu'il leur avoit marquées, travaillerent à opprimer aussi toutes les autres puissances de l'Europe.

Les Roys d'Angleterre estoient en pleine & paisible possession d'étre maistres chés eux & de donner l'investiture de tous les grands benefices de leur Royaume par le baston & par l'anneau. Anselme Archevesque de Cantorbery par l'instigation du Pape Urbain II. fut le premier qui les traversa dans cette possession. Guillaume II. surnommé le Roux fils de Guillaume le Conquerant, estoit alors Roy

de cette belle isle. Comme il n'estoit pas amy des moynes & qu'il s'accommodoit fort facilement du bien des monasteres, le Moyne Matthieu Paris ne luy est pas extremement favorable & le fait passer pour un cruel tyran. Ce Prince avoit donné à Anselme l'Archevesché de Cantorbery, mais il voulut luy faire payer un peu cher le present qu'il luy avoit fait, & tirer de luy de grandes sommes comme il faisoit de tout son Clergé. Ce qui obligea l'Archevesque à se retirer vers le Pape pour en estre protegé. Le Pape luy donna le manteau Archi Episcopal, & ils convinrent ensemble des moyens dont il faloit se servir pour soustraire tout le Clergé de l'Eglise Anglicane à la domination du Roy. Ainsi ce fut cet Archevesque qui le premier excita cette grande querelle sur les investitures en Angleterre, où elle fit presque autant de bruit qu'en Allemagne par l'insolence des Archevesques de Cantorbery. Anselme s'estant reconcilié avec son Roy revint en Angleterre & rentra dans tous ses benefices, mais il essaya à debaucher secretement le Clergé Anglois pour l'empecher de recevoir l'investiture du Roy, ce qui fut bien tost decouvert par Guillaume, Prince mal endurant sur la matiere, qui l'obligea encore une fois à sortir du Royaume, où tous ses biens demeurerent saysis & confisqués. Il demeura dans son exil jusques aprés la mort de Guillaume II. Henri I. ayant succedé à son frere Guillaume, rappella Anselme de son exil, & luy rendit tous ses biens. Mais cet Anselme qui durant son sejour à Rome s'estoit bien penetré des maximes de rebellion du Papisme, eut incontinent des demelés avec Henri par les entreprises qu'il fit sur son authorité. Guillaume de Malmesbury rapporte qu'Henri voulut qu'Anselme luy fit hommage de son Archevesché. Anselme n'en voulut rien faire se tenant fermement attaché au concile Romain, dans lequel il avoit esté defendu de recevoir l'investiture de la main des laiques. Henri & Anselme envoyerent à Rome pour terminer leurs differents en presence du Pape. Il estoit bien aysé de deviner qui seroit celuy qui gagneroit sa cause en ce pays là, Anselme en fit venir une condamnation bien expresse contre Henri qui fut debouté de ses pretentions. Mais ce Roy ne voulut pas s'en tenir là, & il ordonna à Anselme de luy rendre hommage où de sortir du Royaume sans delay. L'Archevesque respondit qu'il né feroit ni l'un ni l'autre, & qu'il s'en retourneroit à son eglise pour aviser à ce qu'il auroit à faire. Henri fut obligé de le rappeller & de traitter avec luy plus doucement, ils envoyerent encore une fois à Rome tous deux, Henri pour flechir le Pape Paschal,

1092.

Baronius in ann. 1100.

Baronius in ann. 1101. & Malmesburiens.

Anſelme pour l'obliger à ſe tenir ferme dans le deſſein de priver les Roys d'Angleterre auſſi bien que tous les autres, du droit des inveſtitures. Paſchal reſpondit fort aux intentions d'Anſelme, Henri n'eut aucune ſatisfaction, mais il eſſaya de ſe la procurer par un ſtratageme qui ne luy fut pas de grand uſage. Il obligea les Ambaſſadeurs qu'il avoit envoyés à Rome de publier aprés leur retour que le Pape avoit conſenti que le Roy jouît du droit des inveſtitures, pourvu qu'au reſte il ſe conduiſiſt en bon Prince. Les Moynes qu'Anſelme avoit envoyés à Rome pour playder ſa cauſe & qui eſtoient revenus publioient le contraire, & ce fut à leur rapport qu'Anſelme s'en tint, car il ne voulut donner ſa benediction à aucun de ceux qui recevoient les inveſtitures du Roy. Il envoya meſme à Rome pour eſtre eſclairci de ce fait, & en fit venir un bref par lequel les Ambaſſadeurs du Roy eſtoient excommuniés pour avoir fait ce faux rapport, & la defenſe de recevoir l'inveſtiture d'un laique eſtoit encore confirmée. Cet Anſelme armé de ces bulles Papales franchiſſant toutes les barrieres du reſpect qu'il devoit à ſon Prince, aſſembla un Con-
L'an cile à Londres l'année ſuivante, & eut *la hardieſſe d'y publier*
1102. malgré le Roy les decrets du Concile Romain contre *les inveſtitures* des laiques, & meſme de depoſer pluſieurs Prelats qui avoient receu leurs benefices des laiques en vertu du droit de patronage. Henri ſupportoit impatiemment ces entrepriſes qui eſtoyent une revolte formelle contre luy, mais la terreur du ſiege Romain s'eſtoit, dans ce ſiecle là, ſi fort emparée de toutes les puiſſances de l'Europe qu'il n'oſa ſe pourvoir contre ce rebelle Archeveſque par des voyes de rigueur & de ſeverité. Il prit le parti de l'envoyer luy meſme à Rome plaider ſa propre cauſe, & il le fit accompagner d'un Eveſque qui eut charge de plaider la cauſe du Roy. Cet Eveſque s'en acquitta avec tant de ſuccés & fit voir avec tant d'evidence le droit des Roys pour les inveſtitures que tous les aſſiſtants en demeurerent ſurpris, Anſelme luy meſme eut la bouche fermée. Mais Paſchal qui par intereſt s'étoit affermi, il y avoit long-temps, dans le deſſein de n'eſcouter aucune raiſon, refuta toutes les preuves, en ſe levant bruſquement & en reſpondant au milieu du ſilence de tous les aſſiſtants, *qu'il mouroit*
1103. *pluſtoſt que de permettre que le Roy d'Angleterre donnaſt les inveſtitures ſans qu'il l'en chaſtiaſt.* C'eſt cette reſponſe inſolente ſur laquelle Baronius & le Pere Maimbourg ſe reſcrient comme ſur une action d'une conſtance heroique & d'une fermeté de courage digne des plus grands ſaints. Henri malheureuſement pour Anſelme eut autant de fermeté

fermeté en Angleterre que le Pape en avoit à Rome, & il defendit à l'Archevesque de Cantorbery malgré la rodomontade de Paschal de remettre le pied dans le Royaume, s'il ne se vouloit soumettre, & luy rendre hommage. Anselme plus fidele au Pape qu'à son Roy se retira à Lion protegé par le Pape contre son Roy. Cela ne s'appelle-t-il pas soulever les sujets contre leur souverain Roy; & n'est-il pas clair par cette histoire que le Papisme est une religion de rebellion?

Henri eut beau faire, il falut qu'il cedât à un Prestre que luy même avoit elevé. Aprés qu'Anselme eut esté quelques années dans son exil de Lion, il fut rappellé & restabli dans ses biens en suitte d'un traitté qu'Henri fit avec Paschal II. Par lequel le Pape consentoit que le Roy receût les hommages des Evesques pourveu qu'il ne donnast pas l'investiture avec le baston & l'anneau, ce qui fut confirmé par un concile tenu à Londres l'an 1108. Ainsi Anselme demeura victorieux & mourut en possession de son Eglise l'année suivante, premier *L'an* confesseur Anglois pour l'ambition des Papes, ce qu'on appelloit en 1109. ce temps là, la cause de l'Eglise. Aprés la mort d'Anselme Henri ne jugea pas à propos de remplir le siege de Cantorbery vacant, & s'accommoda des revenus de ce gros benefice. Mais au bout de quatre ou cinq ans il se laissa vaincre & *donna cet Archevesché à Rodolphe Evesque de Londres, lequel il investit avec l'Anneau & le Baston.* Ce sont les propres paroles de Matthieu Paris, qui font voir qu'Henri rentra en possession du droit de donner l'investiture des Benefices, malgré le traitté qu'il avoit fait avec Paschal. Et en effect luy & ses successeurs se le conserverent apparemment jusqu'au temps de Henri II. Roy d'Angleterre, qui eut là dessus de terribles demelés, & contre lequel le Clergé se revolta avec une grande insolence.

Ce Prince avoit donné l'Archevesché de Cantorbery à un nommé 1162. Thomas Becket qui estoit son Chancelier, l'un des hommes du monde le plus superbe. Il ne chicana pas le Roy sur ses droits quand il falut recevoir ce grand benefice. Les Archevesques de Cantorbery soustenus par la cour de Rome faisoient en ce temps là les Papes en Angleterre, tellement que Thomas Becquet eust bien fait d'autres laschetés pour se voir revestu de cette grande dignité. Il agit justement avec Henri II. Roy d'Angleterre comme Gregoire VII. avoit agi avec Henri IV. Empereur. Gregoire demanda à l'Empereur son consentement pour la confirmation de son election afin qu'il pust estre consacré, bien resolu pourtant de priver les Empereurs

de ce droit de confirmer l'election des Papes dont ils avoyent tousjours joüy. Ainsi Thomas de Cantorbery se laissa donner par le Roy l'Archevesché, bien qu'il fût resolu d'oster aux Roys d'Angleterre le droit de disposer des benefices. Mais en mesme temps il fit venir de Rome une investiture, en demandant le manteau Archiepiscopal au Pape Alexandre III. Les autheurs de sa vie luy font un honneur d'avoir declaré franchement à Henri que s'il le faisoit Archevesque de Cantorbery, il auroit lieu de s'en repentir, parce qu'il estoit resolu de s'opposer aux entreprises qu'il faisoit sur l'Eglise. Au moins est il apparent que Thomas fit cette declaration au Pape, & qu'il luy fit concevoir une grande esperance qu'il acheveroit d'opprimer l'Eglise Anglicane pour la rendre esclave de celle de Rome. Sans doute c'est ce qui obligea Alexandre III. à luy rendre tant d'honneur l'année suivante, dans laquelle il tint un Concile à Tours, où se trouva ce Thomas de Cantorbery entre les autres Prelats. Le Pape voulut que tous les Cardinaux excepté deux qu'il retint auprés de soy, allassent au devant luy bien loin hors de la ville. Cet homme retourné en Angleterre commença à s'opposer au Roy & à le traverser principalement dans l'exercice de la justice qui regarde le chastiment des malfaiteurs, pretendant que les membres du Clergé ne peuvent estre jugés & chastiés que par des juges Ecclesiastiques, & non par les juges Royaux. Le Roy fit assembler tout son Clergé à Clarendon, là il confirma les privileges de sa Couronne, establit le droit de Regale sur les Eveschés & sur les Abbayes, ordonna que les affaires Ecclesiastiques se vuideroyent dans le Royaume sans pouvoir estre portées à Rome, soumit la jurisdiction Ecclesiastique à la connoissance du Roy & de ses juges, & obligea les Evesques à jurer qu'ils observeroient les statuts du Royaume *de bonne foy*. Thomas s'opposa autant qu'il put, & ne vouloit jurer l'observation des statuts qu'avec ces paroles *salvo meo ordine*, c'est à dire, les franchises de l'Eglise demeurant en leur entier. Enfin, il fit comme les autres & signa sans reserve: mais son obeissance n'alla pas loin, il s'en repentit incontinent, il se suspendit luy mesme de l'office de dire la messe, & demanda absolution au Pape de ce qu'il avoit fait au prejudice des immunités de l'Eglise & des droits du saint siege. Henri averti de la retractation de Thomas Becket resolut de le poursuivre, de le chastier & en mesme temps de se vanger du Pape qui favorisoit & soustenoit ce rebelle. Il chassa l'Archevesque, il confisqua ses biens, il defendit tout commerce de son Royaume avec la cour de Rome, ordonna peine corporelle contre tous les

Baronius, l'an. 1162. Matth. Paris in Henrico III.

Vita St. Thom. Cantvariensis à Christ. Lupo edita, chap. 14.

Baronius 1164.

Prestres qui refuseroyent de celebrer sous pretexte d'un interdit: en permettant de lever le denier de St. Pierre, il commanda qu'on le reservast jusqu'à une nouvelle declaration de la volonté du Roy, & defendit de porter les affaires à Rome par appel. Thomas qui s'estoit sauvé au dela de la mer en Normandie excommunia à chandeles esteintes tous ceux qui observeroyent les anciennes loix d'Angleterre au prejudice des libertés de l'Eglise; c'est à dire qu'il excommunia le Roy & tous ses sujets qui luy voudroyent obeir: se peut-il voir une rebellion plus formelle? Outre cette excommunication generale Thomas en foudroya plusieurs autres particulieres contre les plus fideles serviteurs du Roy, & particulierement sur l'Evêque de Londres.

Cette guerre entre le Roy d'Angleterre & Thomas Becket dura cinq ou six ans durant lesquels le Pape & le Roy de France firent de grands efforts pour l'accommodement, qui fut fait ou prest de l'estre l'an 1170. Henri Roy d'Angleterre s'aboucha avec l'Archevesque à Montmiral, leur traitté fut conclu, mais il se rompit sur ce que l'Archevesque en saluant le Roy, luy dit, *je vous baise à l'honneur de Dieu.* Le Roy, qui sçavoit que Thomas conservoit du ressentiment contre luy, soupsconna qu'il y avoit quelque trahison cachée sous ces paroles, parce qu'elles signifioyent naturellement que l'Archevesque ne se reconcilioit avec le Roy que pour l'amour de Dieu & point du tout par amour pour luy. Il se plaignit que Thomas avoit tousjours quelque restriction à poser quand il s'agissoit de luy rendre obeissance & de se soumettre aux loix, tantost c'estoit *salvo ordine meo*, l'honneur de mon caractere sauf, tantost c'estoit *salvo honore Dei*, sauf l'honneur de Dieu, tantost *salva fide*, la foy sauvée, & puis à la faveur de ces restrictions il se dispensoit de tenir ce qu'il avoit promis. Enfin pourtant on trouva moyen de les accorder, & Matthieu Paris nous dit une chose prodigieuse qui se fit dans cette reconciliation, c'est que le Roy tint deux fois la bride de l'Archevesque montant à cheval. Ne peut on pas dire en lisant cela que le Papisme est la plus orgueilleuse secte qui fut jamais, & la mere des plus noires rebellions? Se vit-il jamais rien de plus indigne, un sujet qui fait servir son Roy de valet de pied où de palefrenier? C'est pourtant là ce St. Thomas de Cantorbery qui durant tant de siecles a fait des miracles: l'humilité n'est pas la vertu des saints du Papisme, ils trouvent bien place sur le calendrier sans cette vertu, sans laquelle on n'en sçauroit trouver dans le Paradis.

Matth. Paris de coronatione Henrici III. l'an. M. D. LXX.

Ce saint d'un caractere si singulier revenu en Angleterre y agit en maistre,

maistre, & excommunia l'Archevesque d'York, l'Evesque de Londres & tous les plus fideles serviteurs du Roy. Enfin il en fit tant que le Roy perdit patience, il luy ordonna d'absoudre ceux qu'il avoit excommuniés, & luy fit porter cet ordre par quatre personnes, qui peut estre outrepassant la commission qu'ils avoyent, tuerent l'Archevesque sur le refus qu'il fit d'obeir aux ordres du Roy. Ainsi mourut Thomas Becket martyr des attentats des Papes sur l'authorité des Roys, autre saint du caractere de St. Anselme, canonisés uniquement pour avoir avancé la tyrannie du Papisme dans le Royaume d'Angleterre. Henri II. se purgea comme il put de cette action, protesta qu'elle avoit esté faite sans ses ordres & sans qu'il en eût rien sceu, il pleura mesme, il prit le sac & la cendre pour expier un peché qu'il disoit n'avoir pas commis. Il envoya à Rome pour se justifier auprés du Pape, mais on ne voulut pas seulement permettre à ses Ambassadeurs de baiser la pantoufle du saint Pere. Et pour conclusion, il falut qu'Henri pour obtenir son absolution, renonçast à tous les privileges de sa Couronne, sacrifiast au Pape toute son authorité, devint esclave de ses Prestres, & fust fouetté par un des Moynes de l'Abbaye de Thomas de Cantorbery. Car il repassa de Normandie où il estoit, en Angleterre, s'arresta à Cantorbery & receût plusieurs coups de fouet devant le sepulchre de ce nouveau saint. Ce sont là des attentats contre la Majesté des Roys dont il n'y avoit que le Papisme qui pust donner des exemples.

Machiavel, Hist. de Florence, liv. 1.

Voicy encore un autre exemple terrible d'entreprise contre l'authorité des Roys dans cette mesme histoire d'Angleterre. Richard successeur de Henri II. fit bastir une Citadelle à Andelis sur la Seine contre le gré de Gaultier Archevesque de Roüen: cet Archevesque mit toute la Normandie en interdit, de sorte que toutes les Eglises furent fermées, les Sacrements cesserent, excepté le baptesme. Les morts demeurerent sans sepulture, les villes & la campagne en furent empüanties, au grand prejudice des vivants. Car alors le monde Chrestien estoit plongé dans un abysme de superstition, les Royaumes se laissoient enchaisner avec des liens de paille, & l'interdit d'un Evesque insensé estoit capable de faire fermer les Eglises & de faire cesser le service Divin: on ne peut pas voir une plus grande insolence d'un sujet, ni une rebellion plus criminelle que celle de ce Gaultier Evesque de Roüen. C'est pourtant un des heros du Papisme, il fut soustenu à la cour de Rome contre son Roy, & son souverain fut obligé de traitter avec luy de pair à pair, quoy qu'alors

Matthieu Paris in Ricardo I. ann. 1197.

lors les Roys d'Angleterre fussent les plus puissants Princes de l'Europe.

A Richard succeda Jehan sous lequel le Pape acheva de soumettre l'Angleterre, & foula aux pieds toute la Majesté des Roys de cette isle. Innocent III. le plus entreprenant de tous les hommes disposoit des biens d'Angleterre comme de son bien propre, il donna l'Archevesché de Cantorbery à un de ses Cardinaux nommé Estienne Langeton sans en consulter le Roy Jehan. Ce Prince indigné de cet affront fit chasser les Moynes de Cantorbery, & escrivit au Pape d'un style un peu fier, mais il n'estoit pas capable de soustenir cette fierté, il estoit foible, imprudent dans ses affaires, & peu aimé de ses sujets. C'est pourquoy Innocent III. ne redoutant rien de sa part, le foudroya & mit tout le Royaume d'Angleterre sous un interdit qui dura six ans, quatorze semaines & deux jours. Et durant cet interdit, tous les Sacremens cesserent *en Angleterre excepté la confession, le viatique en la derniere extremité, & le baptesme des petits enfants, les corps des defunts se portoient hors des villes & on les enterroit dans les fossés comme des chiens le long des chemins sans priere & sans Prestres.* N'est ce pas là porter visiblement des sujets à la rebellion contre le Prince? Desja le Papisme mettoit tous les Ecclesiastiques dans une actuelle rebellion contre leur Roy, puis qu'ils refusoient de faire le service dans leurs Eglises: & outre cela une entreprise qui prive tout un grand peuple du service de Dieu pour la faute de son Prince, le dispose à le hayr & à se revolter contre luy: aussi estoit-ce l'intention de la cour de Rome. Mais parce qu'elle voyoit que les sujets perseveroient dans l'obeissance à leur Roy, enfin Innocent III. le deposa & dispensa ses sujets du serment de fidelité, c'est à dire leur ordonna sur peine d'eternelle damnation, d'estre rebelles. Il donna le Royaume d'Angleterre à Philippe Auguste Roy de France, & pour luy fournir des troupes il fit publier une croysade contre Jehan Roy d'Angleterre, comme s'il eût esté Roy Sarrazin, donnant pareille indulgence à ceux qui se croyseroyent pour la terre sainte. Philippe Auguste qui sentoit bien l'injustice des procedures du Pape, trouva pourtant à propos d'en profiter & leva une grande armée pour la conqueste d'un Royaume qui luy avoit esté donné, par celuy auquel il n'appartenoit pas. Le Roy Jehan ne trouvant pas d'autre moyen de conjurer cette horrible tempeste, s'humilia sous le Pape & fit la paix avec luy à des conditions honteuses, dont la honte ne tomba pas comme on croit sur ce pauvre Roy, mais sur le Pape & sur le Papisme, qui doit rece-

Westmonasteriensis, l'an 1214.

Matthieu Paris in Johanne.

Le mesme, l'an 1212.

recevoir de cet endroit de l'histoire une flestrissure ineffaceable. Innocent III. forcea ce pauvre Prince à luy resigner sa couronne, & à devenir son tributaire, son vassal, son sujet & son esclave. On en lit l'acte honteux dans tous les historiens, où l'on trouve ces termes; *Jehan par la grace de Dieu Roy d'Angleterre & Seigneur d'Irlande, voulant nous humilier devant celuy qui s'est humilié pour nous jusqu'à la mort par inspiration du St. Esprit, & non par la violence de l'interdit ou poussés par la crainte,. mais de nostre pure volonté & du consentement de tous nos Barons, nous donnons & librement accordons à Dieu, à ses saints Apostres Pierre & Paul, à la sainte Eglise Romaine nostre mere, & à nostre Seigneur le Pape Innocent & à ses successeurs Catholiques tout le Royaume d'Angleterre & tout le Royaume d'Irlande, avec tous leurs droits & appartenances pour la remission de nos pechés & de toute nostre famille, &c. Et pourtant nous avons selon la forme qui nous a esté prescrite, juré foy & homage lige à nostre susdit Seigneur le Pape Innocent.* Ce ne fut pas le zele & la passion de recevoir la remission des pechés qui l'obligea à se donner au Pape, ni le chagrin de voir son peuple privé de la messe par l'interdit. Car si l'on en croit Matthieu Paris il ne croyoit pas trop en Dieu & se soucioit fort de peu de messe. *Le Roy Jehan*, dit il, *avoit des opinions eloignées de la foy Chrestienne touchant la resurrection & sur plusieurs autres points de la Religion Chrestienne. Il arriva un jour qu'ayant pris à la chasse un grand Cerf fort gras, comme on l'escorchoit devant luy, il se mit à rire en disant, en voyla un qui a bien commodement passé sa vie quoy qu'il n'ait jamais ouy de messe.* Ce n'estoit donc pas la perte de la messe qu'il craignoit, c'estoit la perte de ses estats. Et ce fut la crainte de se les voir ravir d'une maniere encore plus facheuse qui l'obligea à les rendre tributaires du Pape. Il n'y a point d'action dans toute l'histoire des Papes qui porte le caractere de l'Antechrist au point que fait celle la. Si quelque chose est directement opposé à l'esprit de Jesus Christ c'est cecy: Jesus Christ s'est fait pauvre afin que les hommes fussent riches, il n'a pas eu où reposer sa teste, il n'a pas voulu juger entre deux freres qui le vouloient faire arbitre de leurs differents sur une succession, il s'en est fuï de ceux qui le vouloient faire Roy. Il a declaré que son regne n'estoit pas de ce monde. Il a dit à ses disciples, qui devoient estre ses successeurs, *les Roys des nations dominent sur elles il n'en sera pas de mesme de vous.* Et voicy un homme qui se dit le successeur de Jesus Christ qui reçoit des Royaumes à foy & hommage & qui a des Roys pour ses vassaux. Jesus Christ disoit des graces spirituelles, entre lesquelles

VVestmonasteriensis, ann. 1213.

quelles la remission des pechés tient le premier rang, *vous les avés receües pour rien, donnés les pour rien*, & voicy un homme qui reçoit deux grands Royaumes pour la remission des pechés d'un seul homme. Aprés cela c'est peu que de dire que le Papisme est la source des attentats contre les droits des souverains, car ces termes sont trop foibles pour exprimer l'horreur de cette action, & les expressions nous manquent.

On peut croire que le Pape ne manqua pas de proteger ce Roy Jehan contre tous, quand il se fut rendu son tributaire. En effect il defendit à Philippe Auguste Roy de France de passer outre, aprés l'avoir engagé dans une prodigieuse despense pour lever une grande armée. Philippe qui dans la verité avoit pris les armes pour satisfaire son ambition, bien plus que pour estre le ministre des passions du Pape, n'en seroit pas demeuré là n'estoit que le Comte de Flandres l'abandonna, & qu'avec ses forces seules il se trouva trop foible pour une si grande entreprise. Cette bassesse de Jehan luy avoit attiré le mespris de toute la nation & de tous les grands Seigneurs du pays, qui se revolterent contre luy. Mais le Pape soustint son vassal, maltraitta les Barons Anglois, les fit excommunier à torches esteintes & mit toutes leurs terres sous l'interdit. Le Pape faisoit payer bien cher cette protection à ce miserable Roy, car veritablement il agissoit en Angleterre comme en pays de conqueste, par des extorsions & des levées d'argent inoüyes. Il faut que ce joug fust bien pesant puis que ce Roy Jehan envoya des Ambassadeurs au Miramolin Prince Arabe & Mahometan qui regnoit alors en Afrique & en Espagne, pour luy offrir de se rendre son tributaire, & mesme d'embrasser sa Religion en renonceant à la Religion Chrestienne pour sortir de dessous la domination du Pape. *Car il sçavoit*, dit Matthieu Paris, *par experience que le Pape estoit le plus ambitieux, le plus orgueilleux, le plus insatiable d'argent de tous les hommes, & qu'il n'y avoit pas de crimes quelque atroces qu'ils fussent qu'il ne pust commettre & favoriser pourvu qu'on luy promît de l'argent.* Le succés de cet Ambassade au Miramolin d'Espagne ne fut pas heureux. Ce Prince infidele conceut tant de mespris pour un Roy qui offroit volontairement de se rendre esclave, & tant d'horreur pour un Chrestien qui pour devenir tributaire vouloit quitter sa Religion, qu'il renvoya & chassa ses Ambassadeurs avec indignation, ne voulant avoir ni pour amy ni pour vassal un homme si lasche & d'une ame si basse. Jehan digne de tous les affronts qu'il recevoit de toutes parts, fut obligé de re-

tourner au Pape, & de confirmer la donation qu'il luy avoit faite de tous ses estats.

C'est de cette maniere que ces beaux Royaumes d'Angleterre & d'Irlande devinrent le Patrimoine de St. Pierre, & c'est de là que les Papes tirerent dans la suitte des sommes immenses de deniers pour opprimer le reste de la Chrestienté. Pour premier tribut Jehan paya au Clergé huit mille Livres Sterling, que Pandolphe Legat du Pape foula aux pieds quand ce Roy Jehan se rendit tributaire du siege Romain : c'estoit pour signifier l'abaissement de cette couronne sous les pieds de son maistre, mais aprés avoir ainsi marché sur cet argent il le fit fort bien relever de terre & l'emporta avec luy au dela de la mer. Le Pape en suitte envoya en Angleterre un autre Legat nommé Nicolas de Thusculum, entre les mains duquel le Roy renouvela la donation de ses estats au Pape, & ce Legat en usa comme en un pays qui estoit à luy & à son maistre, donnant les Eveschés & les benefices à qui bon luy sembloit, ou plustost les vendant au plus offrant. L'Archevesché d'York fut vendu à un nommé *Gaultier, dix mille* Livres Sterling somme immense en ce temps là, & qui *pouvoit suffire* pour lever de grandes armées. Car Philippe Auguste pour equipper cette flotte de prés de mille vaisseaux, qui devoit conquerir l'Angleterre, n'en avoit despensé que la moitié. L'histoire dit qu'en se plaignant au Legat des depenses qu'on luy avoit fait faire pour un voyage qu'on luy defendoit alors, il disoit qu'il avoit employé soixante mille Livres françoises.

L'an 1216. Henri III. succedant à son pere Jehan, fut couronné à l'aage de dix ans aprés avoir juré sur les autels & sur les saints evangiles d'estre bon & fidele vassal du Pape toute sa vie, auquel il promit un tribut annuel de mille marcs d'argent. Ce Prince estoit justement dans un aage à estre tourné de quel costé l'on vouloit, & l'on ne manqua pas de l'elever dans un esprit d'esclavage. Sous ce regne les Italiens se rendirent si bien maistres de tout le Royaume qu'ils y possedoient tous les plus gros benefices. Et outre les tributs ordinaires que la cour de Rome en tiroit, elle y envoyoit de temps en temps des Legats pour y lever des tailles extrordinaires. L'an 1225. le Pape Honorius III. y envoya un Legat nommé Othon pour lever de l'argent. Le Roy, les Evesques & tous les grands du Royaume s'assemblerent pour recevoir en toute humilité les ordres de *mon Seigneur le Pape*, dit l'historien. Le Legat Othon fit lecture à cette venerable assemblée des lettres du Pape, qui estoient d'un caractere fort singulier ; si nous en croyons.

Matth. Paris in Henrico III ann 1226.

croyons Matthieu Paris : là dedans le Saint Pere avoüoit, *que le desir des richesses avoit esté de tout temps l'opprobre & le scandale de la sainte Eglise Romaine, ce qui paroissoit sur tout en ce qu'on ne pouvoit faire expedier aucune affaire à la cour de Rome sans despenser beaucoup d'argent & sans faire de grands presents. Mais parce que ce scandale naissoit de la pauvreté de l'Eglise, eux qui estoient ses veritables enfants devoient subvenir aux necessités de leur mere; parce que, disoit-il, si nous ne recevions des dons & des presens de vous & des autres honnestes gens nous n'aurions pas de quoy vivre : ce qui seroit honteux à l'Eglise.* Pour subvenir donc à ces pretendues necessités, le Pape proposoit qu'outre les deniers de St. Pierre, qu'on levoit annuellement, outre les mille marcs d'argent de tribut, outre les decimes & les contributions ordinaires du Clergé, on luy donnast deux prebendes dans toutes les Eglises cathedrales, l'une de l'Evesque & l'autre du chapitre. Il ne paroist pas que ces belles raisons ayent persuadé la nation, cependant il falut obeir & donner de l'argent, sans quoy le Legat ne s'en seroit jamais retourné.

Gregoire IX. succedant à Honorius III. voulut aussi piller l'Angleterre & jouir du Domaine de St. Pierre aussi bien que ses predecesseurs. Afin de pouvoir soustenir la guerre contre l'Empereur Friderich. Il envoya Etienne son Legat en ce Royaume, avec ordre de prendre la dixiesme partie de tous les biens meubles des Anglois, c'est à dire la dixiesme partie de l'argent des troupeaux, des bleds & de toute marchandise, & cette disme se devoit convertir en argent, car les armées du Pape ne se pouvoient payer en troupeaux & en denrées. Parce qu'il estoit impossible de trouver dans les maisons autant d'argent qu'il en faut pour payer la dixiesme partie des meubles, le Legat avoit mené avec luy des usuriers qui prestoient de l'argent à tous ceux qui n'en avoient pas, & recevoient leurs marchandises aux trois quarts moins qu'elles ne valoient. De sorte que l'Angleterre fut espuysée, & il falut vendre jusqu'aux calices & aux vaisseaux des Eglises; le Legat prit mesme les dismes des bleds qui estoient encore en herbe, si quelqu'un refusoit de payer il estoit excommunié sur le champ. Il n'y eut que le Comte de Chester qui fût assés vigoureux pour se moquer des foudres de ces exacteurs, lesquels reduisirent l'Angleterre & l'Irlande à la derniere povreté.

Il sembloit qu'il n'y avoit plus rien à prendre, cependant Gregoire IX. peu de temps aprés envoya encore faire de nouvelles levées par un autre Legat, qui trouva moyen de faire des extorsions sous de

beaux pretextes, *argumentosas extorsiones excogitans* dît nostre historien. Ces beaux pretextes & ces belles raisons reduisirent les Anglois à une telle extremité que plusieurs furent obligés de quitter leur pays & d'aller mendier en pays estranger. Mais aussi pour recompense le Pape faisoit mettre sur l'espaule une croix à tout homme qui s'estoit ruiné en contributions, & cette croix l'acquittoit de toutes ses dettes, car un creancier n'eust osé toucher à un croysé. Cela s'appelloit devenir homme lige du Pape & se mettre sous la protection de l'eglise; à l'abri de laquelle on n'avoit rien à craindre que le peril de mourir de faim, car pour cette protection il faloit souvent donner tout son bien.

Matth. Paris.

Il faloit que les moynes souffrissent de ces exactions comme les autres, car le Moyne de St. Alban, qui nous fait l'histoire de ces levées de deniers si frequentes & si excessives, en parle avec trop de chagrin pour n'y estre pas interessé. Un Huguenot prend bien du plaisir à luy entendre dire, *qu'en ce temps là le lumignon de la foy estoit presque esteint, de sorte qu'à peine en pouvoit on appercevoir une estincelle au milieu d'un grand amas de cendre, que la Simonie regnoit sans honte, que les usuriers de l'Eglise Romaine extorquoient des peuples de l'argent par des arguments pleins d'impudence, que la charité estoit expirée, que la liberté de l'eglise estoit aneantie & que la fille de Sion estoit devenue une fille effrontée & sans pudeur; que tous les jours des personnes de la lie du peuple & sans lettres armées des bulles de Rome ravissoient les biens destinés a la nourriture des pauvres & des religieux.* Voyla la veritable raison pourquoy ce Moyne parle si librement des Papes, ils luy arrachoient le pain de la main, & cela ne plaist pas aux bons religieux fort soigneux de conserver le bien de la maison pour en jouir.

In Henrico III. p. 423. edit. Tigur. 1606.

Ce seroit une longue affaire que de rapporter toutes les exactions que les Papes firent dans cette isle sous le regne de cet Henri III. selon que Matthieu Paris nous les a laissées par escrit dans son histoire. Il faut donc se contenter d'entendre quelques unes des lamentables exclamations que ce pauvre frere fait, ou rapporte comme ayant esté faites par d'autres, sur ce sujet. Par exemple aprés avoir rapporté que le Pape proposa de tirer la cinquiesme partie de tous les revenus d'Angleterre, il introduit les Anglois qui disent à leur Roy, *Seigneur Prince tres illustre, pourquoy souffrés vous que l'Angleterre soit abandonnée en proye à tous les passants, & comme une vigne sans closture ravagée par les sangliers, puisque vous avés de si bons moyens d'empescher ces exactions, &c. à cela le pauvre Prince respondoit, je ne veux ni n'ose m'opposer à mon Seigneur le Pape: response qui jettoit le peuple dans le*

page 507.

dernier

dernier desespoir. En parlant d'un autre exacteur envoyé par la cour de Rome appellé *Petrus Rubens* qui surpassa tous ses predecesseurs en finesses pour trouver de l'argent, il introduit les Evesques & les Abbés qui vinrent trouver le Roy, & luy dirent, *Seigneur nous sommes battus & nous n'oserions crier. on nous esgorge, & nous n'oserions nous plaindre : nostre Seigneur le Pape nous ordonne des choses impossibles, & il exerce sur nous une exaction detestable aux yeux de toute la terre. Nous tenons des Baronies & des fiefs de vous, nous ne pouvons pas les appauvrir que ce ne soit à vostre perte, & nous ne pouvons plus vous payer les redevances à quoy nous sommes obligés. Car les Papes nous tyrannisent & tous les jours il nous vient de Rome une nouvelle maletoute, de sorte que nous n'avons pas le temps de respirer entre deux exactions. C'est pourquoy au milieu de ces desolations nous cherchons un asyle sous vostre protection & nous demandons conseil & secours.* Cela se disoit tout en presence du Legat, & le Roy pour consolation à ces miserables les regardant de travers, dit au Legat, *Monseigneur ces miserables seducteurs decouvrent les secrets du Pape & ne vous veulent pas obeir, faites d'eux ce qu'il vous plaira, je vous offre la meilleure de mes citadelles pour les mettre en prison.* Tout ce regne d'Henri III. continua sur ce pied là & jamais on n'a vu une tyrannie si horrible : de dessous laquelle ce miserable Roy insensible & lasche jusqu'à la stupidité n'osa jamais se tirer, & de laquelle il n'osa mesme jamais se plaindre. Car ce que quelques autheurs trompés par celuy qui a fait les notes marginales de l'histoire de Matthieu Paris, ont pris pour une lettre de Henri au Pape est une reflexion & une plainte de l'historien luy mesme, couchée en ces termes : *Helas pourquoy la maladie du monde continue-t-elle, où sont exilées la paix & la justice par lesquelles le Roy a commencé son discours ? où sont les elections libres ? où est cette paix de l'eglise que le Roy dans son couronnement a juré de conserver ? helas on rejette les naturels du pays, hommes saints, scavants & religieux pour mettre dans les sieges des estrangers indignes des charges ; ignorants en toute science, & ne scachant pas mesme la langue Angloise, entierement incapables de vaquer aux confessions & aux predications, de mœurs dereglées, extortionnaires & mesprisants le salut des ames, &c. Toutes les eglises tant episcopales que conventuelles, quand par la vacance des sieges elles tombent dans la main du Roy, au lieu qu'elles devroient estre là en lieu de protection ; sont abandonnées au pillage & deviennent la proye des courtisants. Pape pere des peres pourquoy permettés vous que les pays des Chrestiens soyent ainsi souillés. C'est avec justice que vous avés esté chassé de vostre ville & de vostre siege, & envoyé*

p. 415.

Matth. Paris p. 775.

en exil comme un autre Cain. Vos ennemis partisants de Frederich prosperent, vous fuyés ceux qui vous chassent, & ceux qui vous poursuivent sont legers & puissants; vous foudroyés vos bulles contre ceux qui veulent bien se soumettre, mais vos foudres n'ont pas de force contre ceux qui les mesprisent & qui y resistent. Les Prelats sont privés du droit de conferer les benefices, & on en pourvoit des personnes barbares & inconnuës qui sous pretexte de chercher le lait des brebis, les tondent, les escorchent, leur arrachent les entrailles, en prenent la chair & la mangent. Il est clair que c'est une plainte de l'autheur contre le Pape & contre le Roy, sur ce que Henri III. avoit fait elire par force son frere Æthelmar pour Evesque de Winton, quoy que ce fust un sujet absolument indigne de cet honneur & pour son aage, & pour son ignorance, & pour son incapacité. En effect la face du Royaume d'Angleterre & de l'Eglise Anglicane estoit affreuse en ce temps là, les Papes pour recompenser les Roys d'Angleterre de la lascheté qu'ils avoient de se reconnoistre leurs sujets & leurs vassaux, leur permettoient tout sur les Anglois; Et si quelqu'un osoit s'opposer à la tyrannie des Roys il estoit incontinent excommunié par le Pape. D'autre part les Roys abandonnoient leurs estats en proye à la cour de Rome, se disoient leurs tres humbles sujets, & dans les assemblées des Estats du Royaume ils faisoient seoir le Legat du Pape sur le Throne, qu'eux mesmes auroient du occuper. Cette effroyable tyrannie continua dans l'Angleterre plus ou moins dans les regnes suivants à proportion de ce que les Roys furent plus ou moins infatués du Papisme. Et sans doute ce furent ces excés de la cour de Rome qui disposerent si facilement les Anglois à secoüer la domination du Pape, quand Henri VIII. leur en fit la proposition dans le siecle passé.

CHAPITRE VI.

Histoire de plusieurs parricides attentés ou commis sur Elisabeth Reyne d'Angleterre & sur Guillaume & Maurice de Nassau Princes d'Orange : la Ligue en France produite par le Papisme.

SI l'on se vouloit donner la peine de parcourir toutes les histoires des estats soumis au Papisme, on verroit qu'autant qu'il luy a esté possible il a exercé par tout la mesme tyrannie, dont nous avons vu qu'il a usé sur les Roys d'Angleterre & sur les Empereurs d'Al-

d'Allemagne. Mais il me semble que ces exemples suffisent pour prouver que de toutes les sectes il n'y en a pas qui soit ennemie des Roys, de leur authorité & de leurs personnes, comme celle là. De sorte que pour achever nos preuves sur nostre troisiesme recrimination il ne faut plus que joindre les exemples modernes aux anciens, & voir ce que le Papisme a fait contre les Princes & les Roys depuis un peu plus d'un siecle, c'est à dire depuis que plusieurs Princes & grands de l'Europe ont embrassé le parti de la reformation, l'ont protegée & l'ont fait recevoir à leurs peuples. Ce seroit encore une grande affaire si nous voulions rapporter d'une maniere estenduë toutes les horribles conspirations contre les personnes des Princes reformés & contre leurs estats: mais pour ne retarder pas la conclusion de cet ouvrage à laquelle nous aspirons, nous nous contenterons de remettre devant les yeux du public precisement ce qui peut suffire pour luy rappeler la memoire de ces actions scandaleuses. Nous suivrons l'ordre des temps & ne nous attacherons qu'aux pays qui sont fort de nostre cognoissance. Car nous aurions trop à faire s'il nous faloit consulter l'histoire du Nort & de l'Orient pour scavoir ce que le Papisme a commis d'attentats dans les Royaumes eloignés. Par ce qui s'est passé en France, en Angleterre, dans les Pays bas, & dans les autres pays voysins, nous cognoistrons assés ce que le Papisme est capable de faire contre les personnes & contre l'authorité des Princes & des souverains.

La Reyne Elisabeth d'Angleterre & Guillaume Prince d'Orange ont esté ceux qui ont travaillé avec le plus de succés à l'establissement de la religion reformée dans l'Europe. Elisabeth l'a establie ou restablie en Angleterre, & le Prince d'Orange l'a soustenuë & defenduë dans les Provinces unies. Le Papisme ne pouvoit se voir enlever ces deux belles parties de l'Europe sans entrer en fureur; c'est pourquoy c'est principalement contre ces deux illustres personnes qu'il a fait valoir ses maximes infideles, parricides & sanguinaires: Je ne m'engage point à rapporter toutes les conjurations du Papisme contre la Reyne d'Angleterre, il se peut faire que nous en oublierons quelques unes parce qu'il y en a un si grand nombre, qu'on n'oseroit se promettre de les conter toutes, à moins qu'on ne relust avec exactitude la vie de cette Princesse.

Depuis la premiere année de son regne jusqu'à l'onziesme elle eut un peu de repos. Mais depuis que Pie V. fut monté sur le siege Pontifical, elle n'eut plus de relasche & le Pape inspira à tous les Papistes

An-

Anglois un esprit de fureur & de rebellion qui pensa cent fois ravir & la couronne & la vie à cette Reyne. Pie cinquiesme se servit premierement du ministere d'un certain nommé Bidolph Florentin & d'un Anglois nommé le Docteur Nicolas Morton. Ce fut par l'intrigue de ces traistres emissaires du Pape que les Comtes de Nort-
1569. humbeland & de Westmorland se rebellerent ouvertement & parurent à la campagne avec quatre mille hommes de pied & environ six cents chevaux. Ces rebelles defaits se sauverent en Ecosse, où Northumberland fut pris, ramené à York & executé à mort suivant les loix du Royaume. Sanderus remarque dans son histoire du schisme d'Angleterre que le mauvais succés de cette entreprise venoit de ce que le Pape n'ayant pas encore excommunié & deposé la Reyne Elisabeth, la plus part des Papistes Anglois avoïent fait difficulté de
1570. se joindre au Comte de Northumbeland. C'est pourquoy Pie V. se hasta de lancer sa fulminante bulle contre cette Reyne: par laquelle Bulle il defendit à tous les Papistes d'Angleterre d'obeyr à Elisabeth. Et incontinent aprés il fit distribuer aux conspirateurs cent cinquante mille escus par Bidolph son agent, & envoya en *Espagne* pour engager le Roy d'Espagne à joindre toutes ses forces à celles des traistres Anglois, pour oster la couronne d'Angleterre à Elisabeth. Le Duc de Nortfolk estoit, ou devoit estre le chef de cette seconde partie liée contre la vie de la Reyne, & pour salaire il devoit espouser Marie Stuart & recevoir d'elle la couronne d'Angleterre. Mais cette mine faut evantée, les lettres furent surprises, les messagers arrestés, & Nortfolk pris & convaincu de crime de leze Majesté eut la teste tranchée.

Catena in vita Pii V.

1572. Gregoire XIII. qui succeda à Pie V. entra aussi dans toutes ses pensées & dans tous les desseins de son predecesseur, qui estoient d'opprimer la Reyne d'Angleterre en faisant revolter ses sujets contre elle. Et il avoit choisi un nommé Stukeley Anglois rebelle & fugitif qu'il avoit fait Marquis & Comte; il devoit entrer en Irlande pour faire revolter tous les Papistes de cette isle. Mais ce Stukeley perit
1578. en Afrique dans cette bataille contre les Mores où mourut aussi Sebastien Roy de Portugal. Cette mort ne fit que suspendre un peu le dessein, & incontinent aprés le Pape envoya en Irlande un nommé Jaques Fits Morice, avec Sanderus prestre Irlandois l'autheur de l'histoire du schisme, en qualité de Legat, chargé d'une banniere benite par le Pape, & de force indulgences pour solliciter les Irlandois à la revolte. En effect Sanderus mit sur pied une armée de rebelles qui

furent dissipés au premier choc par les troupes de la Reine, & ce Legat perit miserablement de faim & de miseres dans les bois où il fut chassé avec les restes des rebelles, à la teste desquels ils s'estoient mis. Ce fut à peu pres dans le mesme temps que le Pape establit les seminaires Anglois l'un à Douay, l'autre à Rheims, un troisiesme à Rome, & quelque temps aprés un quatriesme à Valladolid en Espagne: Et cela pour estre des sources inespuisables d'assassins, de conjurateurs & de traistres; car c'est dans ces seminaires qu'on eleve les Papistes Anglois dans ces detestables maximes, que tout Prince heretique n'est pas legitime Prince, & qu'il faut quand l'occasion s'en presente, tout employer pour le restablissement de la Religion Catholique, ou elle a esté ruinée sans espargner la vie de qui que ce soit. Ce fut de ces seminaires qu'on tira en suitte ces parricides qu'on sema *L'an*
par toute l'Angleterre. Par exemple un certain *Somervil* avec un prê- 1583.
tre nommé *Hal* & autres complices; ce Somervil fut trouvé estranglé dans la prison. Ce qui fut fait apparemment par ses compagnons afin qu'il ne descouvrit pas d'avantage des circonstances de la conspiration.

Entre ces conspirations enormes du Papisme contre la vie de cette Reine celle qu'on voulut executer par ce Guillaume Parry est notable. C'est pourquoy nous la rapporterons un peu plus au long. 1584.
Nous avons toutes les pieces de son procés dans le premier tome des Memoires de la Ligue. En peu de mots, ce Guillaume Parry, penetré de son Papisme qu'on appelle en style Romain le zele pour la Religion Catholique, conceut le dessein d'assassiner la Reyne d'Angleterre, & il s'en ouvrit à Venise à un Jesuite nommé le Pere *Beneditto Palmio*, & au Nonce du Pape nommé Campeggio; tous deux approuverent fort son dessein, & de leur avis il en escrivit au Pape. Ce parricide revenant à Paris fut confirmé dans sa pensée par Thomas Morgan & par plusieurs autres Papistes Anglois. Annibal Codret Jesuite le confirma aussi puissamment, le confessa & le communia pour l'affermir dans cette haute entreprise. Le Nonce du Pape qui estoit à Paris nommé Ragazoni fut de l'intelligence & se chargea d'envoyer au Pape la lettre de Guillaume Parry, par laquelle il demandoit d'estre authorisé dans son action, & qu'on luy accordast pleine & entiere remission de ses pechés. Le Pape respondit selon ses principes, aussi favorablement que Guillaume Parry le pouvoit esperer. Le Cardinal de Côme qui eut commission de luy respondre, luy dit en propres termes, *Que sa sainteté ne peut que louer & approuver la bonne resolution qu'il*

avoit prise pour le bien de son service & pour celuy du public: que sa sainteté le prie d'y perseverer, & afin qu'il pust estre d'autant plus aydé par le bon esprit qui l'avoit porté à cela, sa sainteté luy accorde pleine indulgence & remission de tous ses pechés, & qu'outre cela elle luy promet de grandes recompenses. Ainsi la partie fut conclue de cette maniere; que dix ou douze personnes des conjurateurs à cheval suivroient la Reyne quand elle iroit se promener au parc St. Jaques & que là on l'assassineroit à coups d'armes à feu. En mesme temps que le bruit de la mort de la Reyne seroit respandu, on se promettoit de faire sortir d'Ecosse une armée de trente mille hommes pour aller tirer Marie Stuart de sa prison & la mettre sur le throne d'Angleterre. Ce malheureux, en trahissant mesme son party, ou plustost voulant couvrir son entreprise & y reussir par une profonde dissimulation, vint en Angleterre & descouvrit la conjuration à la Reyne, comme en ayant horreur & n'y estant entré que pour mieux penetrer les desseins des conspirateurs. La Reyne le crut & le traitta avec toute sorte d'humanité, mais quelque temps aprés il fut convaincu d'avoir voulu gagner plusieurs personnes pour estre de la partie & pour assassiner la Reyne, sur quoy il fut arresté & passa par la rigueur des Loix. Par les depositions & les confessions de ce malheureux il paroist que depuis la premiere année du regne d'Elisabeth, il ne s'en estoit passé aucune dans laquelle il n'y eust eu quelque conspiration des Papistes contre la vie de la Reyne & contre l'Estat, car il avoüe, *Qu'il n'y avoit eu aucune trahison depuis la premiere année du regne de la Reyne pour le fait de la Religion, de laquelle il n'eust esté participant, excepté celle de l'agnus Dei à laquelle il dit n'avoir gueres consenti, & n'avoir pas travaillé à la persuader aux autres.*

L'an 1586. Deux ans aprés le zele Catholique lia encore une autre partie toute semblable, on induisit un nommé Jehan Sauvage à faire vœu d'assassiner la Reyne Elisabeth. On fit entrer là dedans beaucoup de noblesse: un nommé Babington homme de qualité en estoit le chef: & les Jesuites envoyés de France en estoient l'ame. On devoit assassiner la Reyne Elisabeth à coups de pistolets ou de mousquet, delivrer la Reyne Marie Stuart prisonniere & la declarer Reyne, & le jour de la St. Barthelemy fut choisi pour le massacre: parce qu'on crut que ce jour estoit fatal aux pretendus reformés, à cause du massacre de Paris. Il y eut quatorze personnes de cette conjuration qui furent arrestées & escartelées, entre les autres un Jesuite nommé Ballard: avant que de mourir elles confesserent le fait. Le Vicomte de

Staffort

Staffort qui est aujourd'huy martyr dans l'Eglise Romaine, & qui y sera apparemment bien tost un saint, l'avoüe dans la harangue qu'il a faite sur l'eschafaut. Ainsi de cecy comme de beaucoup d'autres choses le Papisme est obligé de dire ce que l'Autheur de l'Apologie dit de la revolte de la Sorbonne, contre Henri III. *On demeure d'accord du fait.* Rien ne pouvoit diminuer la rage des conspirateurs. C'est pourquoy ce coup estant manqué ils en entreprirent un autre. L'Aubespine envoyé de la Ligue homme dedié à la maison de Guyse, sollicita un Gentilhomme nommé William Stafford d'entreprendre de tuer la Reyne: Mais celuy cy ayant eu horreur de cette commission on en chargea un nommé Moody qui devoit mettre plusieurs bariques de poudre sous la chambre de la Reyne, & la faire sauter. Mais Stafford ayant revelé la conspiration, le Secretaire de l'Aubespine fut arresté & confessa tout.

L'an 1593. on gagna trois Portugais, l'un d'eux nommé *Dom Lopez* Medecin de la Reyne d'Angleterre, le second *Stephano Ferrera de Gama* & le troisiesme *Manuel Tivoco.* Ces trois hommes ayant esté saisis confesserent qu'ils avoient promis d'empoysonner la Reyne & le premier d'entr'eux devoit recevoir pour cette action cinquante mille escus du Roy d'Espagne. C'est une confession dans laquelle ils ont persisté jusqu'à la mort. A peine cette conjuration estoit elle descouverte & les conjurateurs punis qu'il s'en forma une autre dans le conseil d'Espagne, on gagna un nommé *Edmond Yorke*, & un autre appellé *Richard Williams* tous deux Anglois qui promirent d'assassiner la Reyne, sous la promesse qu'on leur fit de leur donner de grandes sommes d'argent quand ils se seroient acquittés de leur vœu, à l'un d'eux on avoit promis quarante mille escus. Les Jesuites & les Anglois Papistes qui estoient à Brusselles, aprés avoir engagé ces miserables dans cette horrible entreprise, les firent partir pour aller en Angleterre, où ils furent arrestés en debarquant, car on estoit averti de leur dessein: Ils furent menés en prison, confesserent tout & receurent la juste punition de leur attentat. Peu de temps auparavant les mesmes Jesuites & Papistes Anglois de Bruxelles, avoient aussi persuadé un nommé *Patrik Cullen* maistre d'escrime Irlandois, d'aller en Angleterre pour y assassiner la Reyne, il receut trente Livres Sterling pour son voyage avec des promesses magnifiques pour l'avenir, mais il ne fut pas plus heureux que les autres, estant pris & convaincu il confessa tout & mourut.

L'an 1593.

L'année precedente un nommé Hasquet ayant esté arresté en An-

gleterre confessa que le Cardinal *Allain* Jesuite, *Guillaume Stanley* & un prestre nommé *Worthington* l'avoient envoyé en Angleterre pour persuader au Comte de Derby de prendre le tiltre de Roy d'Angleterre avec assurance qu'il seroit secouru des forces estrangeres. Le Comte de Derby au lieu de donner dans cette proposition fit arrester l'homme, qui fut executé aprés avoir tout confessé. L'an 1598. on descouvrit un autre attentat du Papisme contre la mesme Reine, les Jesuites Anglois dont les principaux estoient *Pierre Richard Walpoele* & le Pere *Pearson* persuaderent un nommé *Edouard Squyre* d'entreprendre de tuer la Reyne par des poûdres empoysonnées, dont on devoit frotter le pommeau de sa selle quand elle monteroit à cheval & mettroit la main dessus. Cet homme fit plusieurs tentatives, qui ne reussirent pas, les Jesuites d'Espagne croyant avoir esté trompés par *Squyre*, envoyerent un assassin en Angleterre pour s'en defaire; cet assassinateur aposté decouvrit à la justice le dessein de *Squyre* afin de le perdre, & la chose ayant esté prouvée *Squyre* fut pris & executé.

Dans le mesme temps le Papisme se servoit des mesmes voyes pour se defaire de Guillaume Prince d'Orange, & enfin ses attentats contre ce Prince eurent plus de succés que ceux qui avoient esté minutés contre la Reyne Elisabeth, car aprés avoir manqué plusieurs coups, il en donna un qui porta. Le premier coup fut donné par un nommé
L'an 1582. *Jean Jauregui* de Biscaye. Il estoit serviteur chés un marchand d'Anvers Espagnol nommé *Jehan d'Anastro*, qui avoit fort mal fait ses affaires & qui se voyant prest à faire banqueroute se laissa tenter par une promesse de quatre vint mille ducats qu'on luy fit & d'une commanderie de St. Jaques qu'on luy promit, pourveu qu'il voulut tuer le Prince d'Orange. Cet homme n'eut pas asses de cœur pour l'entreprendre luy mesme, mais il proposa l'affaire à deux garçons qu'il avoit dans son comptoir, dont l'un s'appelloit *Anthoine Venero* & l'autre estoit ce *Jehan Jaureguí*. Le premier ne voulut pas entreprendre cette action hasardeuse, mais le dernier se laissa persuader par les grandes promesses qu'on luy fit pour ce monde & pour l'autre. Aprés s'estre confessé de son dessein à un moyne nommé *Anthoine Timmerman* qui l'y confirma, & avoir oüy la messe & communié il entra dans le lieu où le Prince disnoit; & comme le Prince se levoit de table pour passer dans une autre chambre, il luy tira un coup de pistolet qui luy perca la teste entrant au dessous de l'oreille droite & sortant par la joue gauche. L'assassin fut tué sur le champ, & le Prince guerit de cette grande playe par un espece de miracle.

Envi-

Environ un an aprés le Prince eschapa encore deux ou trois grands dangers de mesme nature. Le conseil d'Espagne tres Catholique, & ne se servant aussi que de moyens tres Catholiques & tres approuvés à Rome pour destruire ses ennemis & ceux de l'Eglise, envoya d'Espagne un nommé *Pierre Dordoigno* avec commission de tuer le Prince. Mais devant que de pouvoir faire le coup il fut decouvert, arresté, convaincu, condamné & mis en quartiers. L'Ambassadeur d'Espagne en France l'année suivante gagna un nommé *Hans Jansen* riche Marchand pour faire perir Guillaume de Nassau Prince d'Orange & toute sa suitte par une mine de poudre qu'on avoit preparée sous la maison de ce Prince. *Hans Jansen* eut la teste tranchée & le Prince d'Orange eschapa encore ce dernier danger.

Ce fut à peu prés dans le mesme temps que la Catholicité Espagnole des Pays-bas essaya de gagner un Capitaine François nommé le Goth prisonnier de guerre, que l'on menacea de la mort s'il ne se resolvoit à faire quelque grand coup pour le service de Dieu & du Roy d'Espagne. Ce coup estoit d'empoisonner le Prince d'Orange, ce que le Capitaine prisonnier promit de faire dans un de ces potages d'Anguille dont le Prince mangeoit souvent & qu'il aimoit fort. Le prisonnier fut relâché avec de grandes promesses, mais quand il fut en liberté il se fit un plaisir d'avoir trompé les Espagnols, il revela tout & ne fit rien de ce qu'il avoit promis.

Nous n'avons rien dit de l'attentat de Salcede Espagnol ou fils d'Espagnol: ce Salcede ayant miraculeusement eschapé le gibet qu'on luy destinoit à Roüen pour avoir fait de la fausse monoye, s'estoit sauvé en Espagne, d'où il revint quelque temps aprés en Lorraine, & s'estant mis au service du Duc de Parme Gouverneur des Pays-bas, il s'engagea à assassiner le Prince d'Orange sur mer ou sur terre, ou de quelque maniere que ce fust. Il avoit pour complices un Italien nommé *François Baza* & un Wallon nommé *Nicolas Hugot*. Le Wallon se sauva, l'Italien aprés avoir confessé son crime se tua d'un coup de couteau dans la prison & Salcede fut pendu & mis en quartiers.

Enfin le Papisme executa ce qu'il avoit diverses fois inutilement tenté; ce grand & ce glorieux Prince Guillaume de Nassau le liberateur de sa patrie & le defenseur de la veritable religion fut assassiné par le zele de la caballe Catholique, & par les mains parricides de *Balthasar Geraerts* Bourguignon. Monstre elevé dans l'escole de la nouvelle morale du Papisme qui apprend à estre fourbe & parricide, & qui promet aux assassins la couronne du martyre. Ce malheureux

se fit protestant, renia sa religion, obtint des témoignages & des lettres de recommandation des consistoires & des Eglises Reformées, vint en Hollande où il fit le bon devot, & par cette damnable dissimulation il s'ouvrit le chemin auprés du Prince, sur lequel il lascha un pistolet chargé de trois balles & le tua le 10. de Juillet de l'an 1584.

Le Prince Maurice ayant succedé à son Pere dans la conduitte des armées des Provinces unies & dans le dessein de defendre la liberté du pays & la veritable Religion, il devint aussi par droit de succession
L'an l'objet de la rage du Papisme, qui employa contre luy les mesmes ar-
1594. mes dont on s'estoit servi contre son Pere. *Michel Renichon* dit la Riviere, Prestre de Namur, fut envoyé dans les Provinces unies deguisé en habit de soldat pour assassiner le Prince, & il avoüa que plusieurs autres avec luy s'estoient chargés de la mesme commission, de tuer non seulement le Prince Maurice, mais la plus part des grands du pays.

Ce Prestre ayant manqué son coup on envoya aprés luy un soldat nommé *Pierre du Four*, à qui l'on fit de grandes promesses pourvu qu'il tuast le Prince Maurice. Il promit de le faire, le jura & signa la promesse de sa main, il fut amené devant l'Archiduc qui l'encouragea à cette action par ces paroles, *Allés, faites ce que vous m'avés promis, tués moy ce Tyran:* à quoy le Soldat respondit *je le feray*. On fit croire à ce miserable qu'en vertu d'une certaine messe qu'on luy fit ouir, il deviendroit invisible. Comme on ne luy tint pas cette promesse il ne put aussi tenir ce qu'il avoit promis. Il ne devint pas invisible car ceux qui le saisirent à Berg le virent bien, il confessa tout & persista dans sa confession jusqu'à la mort, laquelle on luy fit souffrir telle qu'il la meritoit.

1594. Quatre ans aprés un nommé *Pierre Panne* instruit dans les maximes parricides de cette societé, qui est le grand boulevart du Papisme, forma la funeste resolution de tuer le Prince pour faire service à Dieu & à l'Eglise. Quelques disciples des Jesuites commencerent la persuasion & pour l'achever on mit le futur assassin entre les mains des Jesuites de Doüay, qui ne manquerent pas de mettre ce miserable dans la disposition de commettre le plus noir de tous les crimes, avec esperance d'en estre recompensé en l'autre vie, comme s'il eust entrepris la plus heroique de toutes les actions. On l'assura que s'il mouroit dans l'execution, la couronne du martyre luy estoit preparée, & que Dieu luy espargneroit les peines de purgatoire. On adjousta de gran-
des

des promesses pour le temporel; il a confessé tout cela sans torture, & y a persisté jusqu'à la mort.

Nous pouvons sortir des Pays-bas mais sans sortir du siecle, en passant en France nous y trouverons de nouveaux attentats contre les Princes, des conspirations horribles, des revoltes, des assassins, des cruautés inouyes, & des barbaries effroyables commises par les motifs d'une fausse devotion. L'Histoire de la Ligue est une preuve convaincante de ce que nous voulons establir icy, c'est que de toutes les sectes il n'y en a pas qui soit plus ennemie des Roys que le Papisme. Car le pur Papisme estoit veritablement l'ame de la ligue, & cettte ligue a produit les plus noirs attentats qui se soyent commis dans tous les siecles passés contre la Majesté des souverains. Dans cette Ligue on a vu toute une nation revoltée contre ses Roys legitimes, les Princes excommuniés par les Prestres, bannis & condamnés par les Parlements, persecutés par leurs sujets, exclus de toutes les villes de leur Royaume, & enfin assassinés par des parricides desquels on a fait les eloges jusques dans Rome. *On demeure d'accord des faits*, nous dira-t-on *& c'est un lamentable exemple de ce qui peut arriver aux plus celebres compagnies.* Mais si l'on s'imagine en estre quittes pour cela on se trompe. Si l'on demeure d'accord des faits il faut aussi qu'on demeure d'accord de ce que nous voulons establir par les faits, c'est que le Papisme est l'ennemy des Roys. Le Sr. Maimbourg qui prepare pour le public l'histoire de la Ligue, nous donne lieu de croire par ce qu'il dit à la fin de l'histoire du Calvinisme, qu'il ne l'espargnera pas & qu'il nous la depeindra comme l'une des factions les plus criminelles qui ait jamais esté. Mais on prevoit bien par où il essayera de sauver sa religion pour la mettre à couvert, il dira qu'on ne doit pas imputer à la religion les desordres de tous ceux qui la professent. *Cette malheureuse Ligue*, dit il, *se fit sous le beau pretexte de religion*, c'est à dire que, si l'on en croit le Sr. Maimbourg, la religion ne fut point du tout la cause de la Ligue. Peut estre que la religion ne servit que de pretexte aux grands pour couvrir leurs desseins ambitieux: mais pour les peuples & le Clergé qui entrérent dans cette Ligue on peut assurer qu'ils y entrerent de bonne foy, & pour suivre les principes de la religion dans laquelle ils avoyent esté nourris. Le peuple d'alors ignoroit les belles maximes que la politique d'aujourd'huy debite avec tant de pompe que l'heresie fausse ou veritable ne sçauroit faire perdre à un Prince ses droits. On croyoit de bonne foy & fort universellement qu'un Roy heretique ne pouvoit com-

Apologie pour les Catholiques.

commander à un Royaume Chrestien. Si la maison de Guyse occupoit presentement la place que tient celle des Bourbons, on seroit encore dans ce sentiment, & l'on y retourneroit sans doute si les affaires changeoyent, car c'est la religion du cœur. Ainsi malgré tous ces desguisements nous ferons entrer dans l'histoire des attentats du Papisme contre les Roys, la revolte des ligueurs, l'assassinat d'Henri III. les arrests du Parlement de Paris, de Thoulouze & de Roüen, par lesquels Henri IV. fut declaré incapable de succeder à la couronne; & le soulevement universel des villes du Royaume contre le grand Pere de Louis le grand à present regnant. Nous y joindrons le funeste coup de Jehan Chastel qui voulut tuer Henri IV. & crut que cela luy estoit permis, parce que ce Prince n'estoit pas encore reconcilié avec le Pape, quoy qu'il eust fait abjuration du Calvinisme: selon cette Theologie Papiste qu'on ne sçauroit estre reconcilié avec l'Eglise quand on ne l'est pas avec le Pape. Il avoit appris cette belle Theologie dans l'ecole des Jesuites les zelés defenseurs du Papisme. Il *confessa qu'il avoit fait son cours au College de Clermont sous les Peres Jesuites & qu'ils l'avoyent souvent mené dans une chambre des meditations où l'enfer estoit representé avec plusieurs figures espouvantables.* On estoit alors si bien convaincu que le Papisme & l'attachement à la Theologie du Pape estoit cause de ce parricide, que par arrest du Parlement de Paris, les Docteurs de cette Theologie Papistique furent bannis de France. Et Guignard qui l'avoit enseignée par ses escrits fut pendu en France, mais il fut honnoré dans Rome de la couronne du martyre par ceux de sa societé & avec le consentement du Pape. Le Papisme voulut fermer le siecle par une action qui respondit à toute sa conduitte precedente; c'est une entreprise toute semblable à celle de Jehan Chastel. Un Capucin avoit commis en Lorraine un crime enorme qu'il confessa à un Jesuite, lequel ne luy en voulut jamais donner l'absolution qu'il ne luy eust promis de tuer Henri IV. le Capucin le promit & partit pour l'executer : mais le Duc de Lorraine en ayant appris quelque chose eut la generosité d'en advertir le Roy, par les ordres duquel on chercha ce Moyne avec tant d'exactitude qu'on le prit & il fut executé.

Mezeray vie d'Henri IV. 1593.

Meteren Histoire des Pays bas liv. 19. l'an. 1599.

CHA-

CHAPITRE VII.

La conspiration des poudres en Angleterre, & l'assassinat commis dans la personne d'Henri IV. en France.

EN changeant de siecle nous verrons que le Papisme ne change pas de conduitte & qu'il est tousjours le mesme: car dans le dix septiesme siecle dans lequel nous sommes encore, nous verrons qu'il a renouvellé les horreurs du siecle precedant. Dés la premiere année de ce siecle qui fut l'an 1601. les Pápistes conjurerent de faire sauter le Parlement d'Angleterre: mais ce coup ayant manqué la mesme partie fut reliée, & l'on pensa faire jouer quelque temps aprés la plus horrible tragedie qui ait jamais esté conceuë, c'est ce qui s'appelle la conjuration des poudres ou de la fougade. L'ouverture du Parlement d'Angleterre se devoit faire à Londres le cinquiesme de Novembre de l'an 1605. Il n'y a point de journée plus celebre dans le Royaume que ces jours, toute la Noblesse du pays & tous les grands Seigneurs du Royaume s'y trouvent, l'elite & les plus notables de la nation y doivent estre pour composer la chambre des communes. Les Evesques quittent leurs Eglises pour entrer avec tous les pairs du Royaume dans la chambre haute. Le Roy luy mesme en personne, la Reyne, toute la famille Royale, & les Officiers de la couronne se doivent trouver dans cette action. Et outre cela la foule des spectateurs est ordinairement si grande en ces occasions qu'ordinairement quelqu'un est estouffé dans la presse. Ce fut l'une de ces journées que le Papisme choisit pour faire un coup de grand esclat. C'estoit donc tout le Royaume entier qu'on entreprit de faire sauter en un seul jour, c'est à dire que le Papisme voulut faire un million de parricides tout d'un coup. Pour cela les Papistes minerent durant plusieurs nuits sous les maisons voysines de la grande salle de Westmunster dans laquelle se devoit faire l'assemblée, mais quand ils furent venus aux fondements de la muraille, ils trouverent qu'il leur estoit difficile de la percer à cause qu'elle avoit neuf ou dix pieds d'espaisseur, de sorte qu'ils jugerent plus à propos de louer la cave qui estoit sous la Salle, ils y conduisirent secretement trente six barriques de poudres qu'ils couvrirent de fagots & de charbon. Le serment du silence fut si bien observé qu'aucun des conjurés ne revela cette conjuration, de sorte que la mine estoit preste à jouer pour le

lendemain quand Dieu prit luy mesme le soin de l'evanter. Un reste de compassion dans ces ames infernales leur fit concevoir le dessein de sauver quelques uns de leurs amis de mesme Religion qu'eux, lesquels n'estant point advertis de la conspiration se seroyent trouvés au Parlement & auroient esté ensevelis sous la ruine publique. L'un d'eux escrivit au Baron de Montaigle en ces termes, *Monsieur, l'amour que j'ay pour vous & pour vos amis m'oblige à penser à vostre conservation. C'est pourquoy je vous avertis & vous conjure par l'amour que vous avés pour vostre vie de vous absenter du Parlement. Car Dieu & les hommes se sont unis pour punir les pechés de ce temps: ne mesprisés pas cet avis & vous retirés chés vous ou en quelque autre lieu de seureté, car encore qu'il n'y ait aucune apparence de trouble, si est ce qu'il se donnera un terril le coup dans le Parlement, & l'on ne verra point par qui: ce conseil n'est pas à mespriser, il peut vous faire du bien & point de mal, car ce danger passera aussi viste que vous pourriés bruler cette lettre.*

Le Baron de Montaigle porta la lettre au Comte de Salisbery Secretaire d'Estat, & sur cet avis on fit recherche au tour de la Salle, on descouvrit qu'un Papiste nommé *Percy* avoit loué la cave de dessous la Salle de Westmunster; ce qui fit deviner quel pouvoit estre le dessein. On poursuivit donc la recherche & la nuit du 4. au 5. de Novembre on surprit un valet nommé *Johnson* domestique de *Percy*, qui estoit en sentinelle à la porte de la cave tout botté & tout esperonné prest à monter à cheval, fourni de trois meches, lesquelles il devoit allumer & laisser couler jusqu'à la poudre toute la nuit durant un certain nombre d'heures, afin que la mine fist son effect precisement au temps que toute la compagnie seroit assemblée. On entra dans la cave, l'on osta le bois & le charbon, & l'on trouva les barils de poudre. Ce miserable valet qui fut arresté parut avoir dans cette occasion la constance d'un heros, tant il estoit penetré de cette opinion que ce qu'il alloit faire estoit l'action du monde la plus sainte & la plus glorieuse. Il avoüa tout, & confessa sur le champ qu'il estoit bien marri que son dessein n'eust pas reussi, dit que c'estoit le diable & non pas Dieu qui l'avoit descouvert. Les chefs des conjurateurs estoient *Catesby*, *Winter*, & le Chevalier *Everard Digby*, gens de qualité & fort riches: la plus part de la noblesse Papiste estoit aussi de cette partie; les Jesuites *Garnet*, *Hal*, *Greneway* & *Garret* avec une infinité de Prestres avoyent le soin dans les confessions d'affermir le courage de leurs penitents contre l'horreur de ces desseins, en leur persuadant que l'entreprise estoit sainte & conforme à la volonté de Dieu,

parce

parce qu'elle estoit conforme à la volonté du Pape. Et pour la seureté de ceux qui entroyent dans ces enormes conspirations on faisoit faire à tous ceux qui avoyent cognoissance de la chose, d'horribles serments de garder le secret, comme nous l'apprend M. de Mezeray luy mesme dans son abbregé de l'Histoire de France.

Les conspirateurs qui estoyent à Londres ayant appris que la conjuration estoit decouverte, se sauverent à la campagne dans la resolution de faire prendre les armes à tous leurs partisans. Mais ils furent prevenus, on les assiegea dans la maison où ils s'estoient retirés. Ils s'y defendirent & se firent tuer pour la pluspart. *Catesby* le plus determiné de tous les chefs fut de ceux qui furent tués, on prit le chevalier *Digby* & quelques autres qu'on amena à Londres. Ils confesserent toute la conjuration, sans pourtant charger les prestres, à cause de l'horrible serment qu'on leur avoit fait faire de garder le silence là dessus. Garnet & Hall furent trouvés dans la maison d'un gentilhomme nommé *Abington* cachés dans un trou entre deux cheminées. Garnet confessa parce qu'on le trompa: on le fit parler à des gens qui feignirent estre bons Catholiques, & qui l'obligerent à se descouvrir à eux. Mais sur tout on tira la verité par des tesmoins qu'on avoit fait cacher dans l'espaisseur d'une muraille d'où ils pouvoyent entendre la conversation de Garnet & de Hall, à qui l'on avoit permis d'estre dans une mesme chambre, tout exprés afin de leur donner lieu de parler. Il mourut donc comme les autres en qualité de parricide, ce Garnet. *Il mourut neantmoins comme un Martyr & passa pour tel dans l'esprit des Catholiques Anglois. Son apologiste mesme escrivit quatre ans aprés, qu'un gentilhomme qui avoit assisté à sa mort desirant avoir de ses reliques & ayant ramassé quelques brins de paille qu'il voyoit teints de son sang, avoit trouvé qu'une goutte avoit tracé son portrait sur un espi lequel estoit encore gardé precieusement par une dame.* En effect le Jesuite Rosweidus l'appelle, *gloriosissimus martyr*, & nous avons vu dans la premiere partie de cet ouvrage ce que Messieurs de Port royal ont remarqué là dessus.

Mezeray

Dissertatio de hæreticis fide servanda, pag. 4.

Ce qui me paroist le plus estrange dans l'histoire de cette horrible conspiration, c'est que la plus part de ceux qui moururent ne tesmoignerent aucun desplaisir de ce qu'ils avoient fait. Le chevalier Digby le plus honneste de la troupe avoüa sur l'eschafaut, *qu'il meritoit la mort selon les loix, mais que sa conscience estoit fort en repos parce que son dessein avoit esté conçu pour l'avancement de la religion Catholique.* Il faut une horrible prevention pour croire que Dieu trouve bon

qu'on establisse la vraye religion par la plus noire & la plus detestable de toutes les trahisons, & par le meurtre d'une infinité d'hommes tout à la fois, qui mourant dans l'heresie sans preparation sont envoyés aux enfers, selon les principes de ceux qui forment ces conjurations. Il est indubitable que de toutes les religions du monde il n'y a que le Papisme qui soit capable de gaster les esprits & les cœurs à ce point, & par consequent que c'est la secte la plus ennemie de la seureté des Roys & de la tranquillité des estats. Une religion qui instruit les hommes à commettre des crimes enormes par conscience & comme des actions du plus grand merite, est capable de produire des monstres, & de donner au monde des exemples de prodiges qu'on n'avoit pas encore vus. Cela paroist par l'histoire d'Angleterre. Ce fait est constant que la plus part de ceux qui furent surpris & convaincus dans cette conjuration des poudres, persevererent jusqu'à la mort sans confesser qu'ils eussent tort & sans se repentir. Neantmoins l'autheur de l'Apologie pour les Catholiques s'inscrit en faux contre cette notorieté publique, & soustient que tous *s'en repentirent*: Et cela sur la foy de Milord Stafford, qui par le privilege du *martyre estoit devenu infaillible* sur l'eschafaut dans les choses de *fait & de droit*. Cet exemple est remarquable pour prouver que cet Apologiste ne fait aucune conscience de mentir, & d'affirmer ce qu'il sçait fort bien estre faux, car il n'a point ignoré que ceux qui moururent dans cette affaire soutinrent qu'ils avoient eu raison d'entreprendre ce qu'ils avoient entrepris.

Depuis que le Pape Pie V. eut fulminé contre Elisabeth cette bulle, par laquelle il la devoüoit aux enfers, & l'abandonnoit elle & ses estats à la vangeance du ciel & de la terre, tous les Papistes Anglois pour l'interest de leur patrie, & tous les Espagnols parce qu'ils sont nés instruments naturels de la fureur des Papes, se crurent *obligés* par conscience & par religion à poursuivre la Reyne Elisabeth & ses successeurs heretiques pretendus, jusqu'à la mort par toutes sortes de voyes ouvertes & clandestines. Et en effet il ne se passa aucune année depuis ce temps-là dans laquelle en Espagne, à Bruxelles & à Londres il ne se formast plusieurs projets pour assassiner, pour empoysonner & pour faire sauter par la poudre la cour d'Angleterre. Sans que l'ambition, l'avarice, la colere ou quelque autre passion semblable y eust part : c'estoit le Papisme tout pur & la doctrine qu'on peut assassiner les Roys condamnés par le Pape, qui produisoit cela. Il ne faut point esperer en pouvoir descharger le

Pape

Pape & le Papisme en disant que le Pape n'avoit pas de cognoissance de ces entreprises, car cela est faux, & l'on a des preuves certaines que tous ces projets venoient originellement de la cour de Rome; l'histoire de Guillaume Parry & la lettre du Cardinal de Côme le font assés voir; cela paroist aussi assés clairement par ce que le Pape aprés que ces conjurations avoient manqué, recevoit les conjurés entre ses bras comme ses chers enfants, & leur fournissoit un asyle comme à ses martyrs. De tant de conjurateurs qui estoient entrés dans l'affaire des poudres, on n'en arresta que dix ou douze, les autres se sauverent au dela de la mer, où le Pape leur envoya deux cent mille ducats, pour les consoler du mauvais succés de l'entreprise qu'ils avoient faite pour son service. L'autheur de l'Apologie pour les Catholiques n'a osé nier cette horrible conjuration des poudres parce que son martyr & son oracle Mylord Stafford l'a confessée. Mais il dit deux choses pour justifier sa religion: la premiere que le Pape n'en eut pas de cognoissance. Nous venons de dire ce que l'on doit croire de semblables justifications. Il est si faux que les Papes se soyent opposés à ces violences que jamais aucune n'a esté entreprise ou executée que par leur aveu ou par leurs ordres. On sçait de quelle maniere le meurtre de Henri III. commis par Jaques Clement fut reçeu à Rome: nous avons vu que les assassinateurs qu'on envoyoit en Angleterre & au Pays-bas pour assassiner la Reyne Elisabeth & les Princes d'Orange estoient la plus part munis d'indulgences. Il est certain aussi que les massacreurs d'Irlande de l'an 1642. avoient leurs commissions d'Espagne & de Rome. Et comment est-ce que ces sortes d'actions se feroient sans le Pape, puisqu'elles se font suivant cette Theologie Romaine & Papiste, que le Pape peut actuellement oster le throne & la vie à un Prince excommunié & desobeissant à l'Eglise? L'autre chose que dit l'Apologiste, c'est que ce sont les Jesuites qui firent cette conjuration & que tous les Catholiques l'avoient en horreur: ces pauvres Jesuites sont bien malheureux: ils portent tout & ne s'en mettent gueres en peine. Abington, Digby & cent mille autres qui estoient de la partie, estoient ils tous Jesuites? Si les Catholiques ont en horreur ces attentats pourquoy y reviennent ils si souvent, pourquoy en quarante ans de regne d'Elisabeth s'est-il trouvé quasi autant de conjurations que d'années, pourquoy les tres Catholiques Irlandois ont ils formé la plus horrible & la plus cruelle de toutes les conjurations?

Quand je considere cette longue suitte de conspirations formées par le Papisme & par ses adherants, je ne concoy pas comment on a la

hardiesse de faire sonner si haut ce qu'on appelle la conjuration d'Amboyse & celle de Meaux, & de conclurre que le Calvinisme est la secte du monde la plus capable de concevoir de noirs attentats. Supposons qu'en effet la conjuration d'Amboyse doive estre uniquement attribuée au Calvinisme & aux Calvinistes, y a-t-il là dedans quelque chose qui soit comparable à la moindre des conjurations que le Papisme Anglois a conceus durant quarante ans? Les Huguenots à Amboyse veulent tuer le Duc de Guyse & son frere le Cardinal de Lorraine, ils veulent se rendre maistres du Roy & de la Reyne pour les obliger à changer de conduitte. Voila tout le pis: cela se peut il comparer avec le dessein de faire sauter par une mine de poudre, le Roy, la Reyne, tous les Officiers de la couronne, tous les Evesques, tous les Comtes, les Ducs, les Barons, les Deputés des communes & la fleur de tout un grand Royaume? En verité ces Messieurs feroyent bien d'entrer en composition avec nous, de faire quitte à quitte, & de promettre le silence à condition que nous le garderions aussi, je croy qu'ils gagneroyent bien à ce marché.

Peu de temps aprés la conspiration des poudres le *Papisme frapa* en France un terrible coup, ce fut le parricide *commis en la personne* d'Henri IV. Le Papisme aura beau faire, il ne se lavera jamais de cette accusation, c'est la bulle *de cœna Domini*, qui se renouvelle tous les ans le Jeudi saint à Rome, laquelle a commis & fait commettre ce parricide avec tant d'autres. Cette bulle excommunie non seulement tous les heretiques decouverts, mais tous les heretiques secrets, & tous les fauteurs d'heretiques. La cour de Rome & tous ses partisants zelés, c'est à dire tout le Papisme, estoit fort persuadé que Henri IV. conservoit des sentiments tres favorables à la reformation & qu'il estoit heretique caché; Et de plus il estoit notoirement fauteur d'heretiques par les edits avantageux qu'il avoit accordés aux Huguenots. Il estoit donc excommunié *ipso facto*, & par consequent sa teste estoit devouée & abandonnée au premier assassin, selon la Theologie Italienne & Papiste. Il ne faut que lire les historiens Catholiques Romains qui ont escrit la vie de ce Prince pour estre assuré que ce coup fut bien moins celuy de Ravaillac que celuy de la cour de Rome, de celle d'Espagne, & des Papistes François; escoutons seulement Monsieur de Mezeray qui est celuy qui en dit le moins. *Ceux qui avoyent premedité de se defaire du Roy trouvant cet instrument propre pour executer leur dessein, sceurent bien confirmer ce miserable dans ses sentiments. Ils trouverent des gens à leur poste qui l'ob-*

Voy la vie d'Henri IV. par Matth. & Mezeray.

l'obsederent continuellement sans qu'il crust estre obsedé, qui le firent instruire par leurs Docteurs, & luy enchanterent l'esprit par des visions supposes. Il est bon de remarquer en cet endroit que les Docteurs qui instruisirent Ravaillac n'estoyent point Calvinistes, il faloit donc de necessité qu'ils fussent Papistes. Nostre historien continüe ainsi: *Il y a des preuves qu'ils le menerent jusqu'à Naples, où dans une assemblée au logis du Viceroy, il s'en trouva plusieurs autres qui s'estoyent devoués à la mesme fin.* Rome est fort sur le chemin de Paris à Naples, & il est bien certain qu'en ce temps là sur tout il ne faisoit rien dans ces sortes d'entreprises que de concert entre la cour de Rome & celle d'Espagne.

Mr. de Mezeray adjouste, *on remarque deux choses dont le Lecteur tirera telle consequence qu'il luy plaira; l'une que lors qu'on eut pris Ravaillac on vit venir sept ou huit hommes l'espée a la main qui disoyent tout haut qu'il le faloit tuer, mais ils se cacherent aussitost dans la foule.* C'estoit des assassins qui venoyent au secours du premier pour sçavoir s'il avoit fait son coup, & qui voyant que le Roy estoit mort se retirerent. Cela est bon pour faire voir combien sont de mauvaise foy ceux, qui pour justifier le Papisme disent que Ravaillac estoit un fou melancholique qui s'estoit tout seul entesté de ce dessein de tuer le Roy, comme on voit les fous s'entester de quelques pensées folles ou de quelques entreprises extravagantes. Il paroist par là que c'estoit une partie faite entre plusieurs gens. L'autre chose que cet historien remarque & dont il veut bien que nous tirions nos conclusions; *C'est qu'on ne mit pas d'abord ce parricide en prison, mais entre les mains de Montigny, & qu'on le garda deux jours dans l'Hostel de Roye avec si peu de soin que toutes sortes de gens luy parloyent. Entr'autres un Religieux qui avoit de grandes obligations au Roy l'ayant abordé & l'appellant mon amy, luy dit qu'il se donnast de garde d'accuser des gens de bien.* Tout le monde sçait que ce Religieux qui avoit de grandes obligations au Roy estoit le *Pere Cotton*, & l'on devine facilement que ces *gens de bien* sont les Jesuites. Il est bon de sçavoir aussi ce que l'historien avoit dit auparavant. *On tenoit sa mort si certaine dans les pays estrangers qu'il en vint des avis d'Espagne en France, qu'on la publia à Milan presque un mois devant: que plusieurs Marchands des Pays-bas escrivant à leurs correspondants à Paris leur demandoyent si cette nouvelle estoit veritable: & que le huitiesme de May dont il fut tué le quatorze, il passa un courier par la ville de Liege disant hautement qu'il la portoit aux Princes d'Allemagne.* Cette affaire avoit donc esté conceüe en d'autres,

d'autres testes que celle de Ravaillac, puis qu'elle avoit passé par tant de bouches devant que d'estre executée.

Au reste les confessions de ce miserable font voir que la religion du Pape & la Theologie Italienne qui est le vray Papisme luy avoyent inspiré ce funeste dessein, il avoüa qu'il avoit leu le livre de Mariana & qu'il s'estoit persuadé de la verité de ses maximes, qu'il y avoit esté confirmé par les confesseurs ausquels il s'estoit addressé, que durant le caresme precedant il avoit oüy des sermons qui l'y avoyent poussé de plus en plus, que le bruit s'estoit respandu que le dessein du Roy estoit de faire la guerre au Pape, que faire la guerre au Pape c'estoit la faire à Dieu, qu'il avoit regardé le Roy comme un tyran & comme un heretique, & qu'en cette qualité il avoit jugé qu'il estoit permis de le tuer. Ce n'estoit pas le Calvinisme & la Theologie de Buchanan qui luy avoient mis cette morale dans la teste, car il n'avoit jamais lu que des autheurs tres Catholiques. Aprés la mort du Roy la Sorbonne se mit à examiner le livre de Mariana & le censura : en suitte le Parlement le fit bruler par la main du bourreau ; il estoit un peu tard, il eust falu s'en aviser devant, afin de *mettre la vie* du Roy à couvert. Pendant qu'on bruloit le livre de *Mariana* à *Paris*, l'autheur estoit en Espagne se portant fort bien, tres à son ayse & bien recompensé de ce que ses instructions produisoyent de si bons effects pour la cour de Rome & pour celle d'Espagne.

Il faut que les pauvres Jesuites portent la peine de tout cela, mais à dire la verité cela n'est pas juste, comme ils sont tres zelés Papistes il est bien vray qu'on leur peut donner une bonne partie de l'honneur qu'on doit à ces attentats. Mais parce qu'ils ne sont pas les seuls Papistes zelés, il n'est pas raisonnable qu'ils ayent tout. Et jusqu'à ce que l'Eglise Latine ait renoncé au Pape elle aura beau protester de son innocence, on aura tousjours droit, de l'accuser de Papisme, & de dire que sa religion est la mortelle ennemie des personnes & de l'authorité des Roys. Cette Eglise veut que nous jugions de ses sentiments par le Concile de Constance. Mais premierement ce Concile n'est point celuy de l'Eglise Romaine, puisque Rome le rejette comme un faux Concile : de plus ce certain decret dont on se fait un si grand honneur est un petit galimathias qui ne signifie rien & qui n'est pas du tout capable de mettre en seureté la vie & l'authorité des souverains. Le voicy: *tout tyran peut & doit estre legitimement & justement tué par chacun de ses Vassaux, mesme en trahison & par embusches secrettes en le surprenant par des hommages & des flatteries, nonobstant tout*

Session quinziesme du Concile de Constance.

tout serment de fidelité, ou alliance faite avec luy, & cela sans attendre la sentence & le commandement d'un juge. C'est la proposition de ce Jehan Petit qui avoit entrepris de defendre l'action du Duc de Bourgogne lequel avoit fait assassiner le Duc d'Orleans. Le Concile prononce, *que cette proposition est erronée, heretique, scandaleuse & donnant lieu aux tromperies, aux mensonges, aux trahisons & aux perjures.* De quoy cela guerit il je vous prie, & quelle seureté trouveront là dedans les Princes condamnés par le Pape, excommuniés par la bulle *de cœna domini,* ou deposés expressement par sentence du saint siege ? Le concile ne condamne la proposition que selon qu'elle est couchée, or la proposition parle des tyrans qui n'ont point esté condamnés. Ainsi Mariana, Suarés & tous les autres autheurs tres Catholiques auront tousjours lieu de dire que leurs sentiments ne sont point opposés à ceux du Concile de Constance, parce qu'ils n'abandonnent au couteau que les Princes condamnés par le Pape.

CHAPITRE VIII.

Conjurations contre Charles I. Roy d'Angleterre. La conspiration d'Irlande, & la derniere conjuration d'Angleterre: reflexions generales sur les moyens dont l'autheur de l'Apologie pour les Catholiques se sert, pour destruire les preuves de la verité de cette conjuration.

EN poursuivant l'histoire des conspirations du Papisme contre les personnes & contre l'authorité des Roys, il faudroit presentement retourner en Angleterre & voir l'horrible conspiration d'Irlande & des Irlandois de l'an 1642. Mais nous en avons fait l'histoire dans nostre seconde recrimination, où nous avons parlé des cruautés du Papisme. Il a esté necessaire d'en parler là, parce que c'est la plus effroiable & en mesme temps la plus cruelle de toutes les conspirations de ce siecle, puis qu'elle fit mourir trois cent mille personnes. Nous avons monstré que c'est l'ouvrage du Papisme, que la cour de Rome & celle d'Espagne en avoyent cognoissance & la favorisoyent. Nous avons vu que les prestres & les moynes en ont esté les autheurs & les promoteurs, & enfin il seroit aysé de faire voir qu'on ne la peut attribuer à autre secte qu'au Papisme, puisque ce sont les seuls Papistes qui l'ont executée, & qu'ils l'ont executée

selon les principes de la religion de Rome qui permet à tous sujets d'avancer la religion Catholique par l'expulsion des tyrans heretiques. Encore une fois je voudrois qu'on nous fit la justice de comparer cette conspiration & ces massacres d'Irlande avec les conjurations qu'on nous impute, & qu'avec un esprit d'equité on regardast si ce qu'on nous attribue de plus criminel peut approcher de ces conjurations horribles qui ont espandu tant de sang & d'une maniere si cruelle.

Au reste il faut sçavoir que cette conjuration d'Irlande n'estoit qu'une suite d'une autre effroyable conspiration formée en Angleterre contre la religion & contre la vie du Roy Charles deux ans auparavant. Elle fut revelée au Sieur Guillaume Boswel qui estoit alors Ambassadeur du Roy d'Angleterre en Hollande, & resident à la Haye. On la luy descouvrit aprés avoir pris serment de luy qu'il ne feroit part du secret qu'au Roy & à l'Archevesque de Cantorbery. En effect M. Boswel en escrivit à l'Archevesque & l'Archevesque au Roy, la lettre estoit en datte du 9. de Septembre nouveau style de l'an 1640. Quelque temps aprés, un homme appellé André d'Habernfeld Medecin de la Reyne de Boheme, lequel estoit de la conjuration, en descouvrit toute la trame & la coucha en Latin. *La declaration de* ce Medecin portoit qu'il y avoit une grande entreprise pour la subversion du gouvernement, & de la religion en Angleterre. Qu'un nommé *Cone*, nourri & elevé dans l'Eglise Romaine avec de grandes esperances de dignités avoit esté apposté par le Cardinal Barberin pour se defaire du Roy & conduire cette grande affaire: mais qu'enfin ayant eu horreur de ce dessein il s'en estoit repenti & avoit mesme quitté la Religion Romaine: qu'on avoit essayé de corrompre l'Archevesque de Cantorbery par l'esperance d'un chapeau de Cardinal: que pour parvenir au dessein, on avoit enflamé les divisions qui estoient entre les Puritains & les Episcopaux d'Angleterre: qu'aprés avoir reduit le Roy à de grandes extremités, on luy offriroit de l'argent à condition qu'il accordast libre exercice de la Religion Catholique: & que s'il le refusoit, on se deferoit de luy par le moyen d'un Indien qui sçavoit preparer un tres subtil poyson. Qu'un certain nommé *Thomas Chamberlain* avoit esté envoyé de la part du Cardinal de Richelieu, & qu'il avoit consulté six mois de suitte avec ceux de la societé, des moyens d'exciter des troubles dans le Nort d'Angleterre, afin d'en tirer quelque avantage.

Tiré d'un Livre Anglois intitulé les grands desseins des Papistes dans le temps de Charles I.

Dans la mesme relation estoient nommées plusieurs personnes de la conspiration, entr'autres un nommé *Tobie Matthieu* Jesuite, un

Capi-

Capitaine nommé *Read*. Item *Porter*, *Windebank*, *Montaigu* le jeune & divers autres. Les troubles d'Irlande qui arriverent peu de temps aprés, ceux d'Angleterre qui commenceoyent desja avec beaucoup de violence, & les mouvements d'Ecosse empescherent la cour de poursuivre les conjurateurs, outre qu'ils avoient de tres grandes intelligences à la cour. Ces mesmes troubles empescherent aussi les conjurés de pousser leurs entreprises plus loin, ils voulurent voir ce que deviendroient ces troubles, afin de se gouverner selon ce qui en arriveroit.

Ce qui arriva enfin fut la triste mort de ce Prince, à qui les fanatiques Anglois joints avec les Papistes de la mesme nation couperent la teste de la maniere que chacun sçait. M. du Moulin Chapelain du Roy d'Angleterre, personnage venerable pour son aage, pour son sçavoir & pour sa probité generalement recognuë, en respondant à un libelle Anglois intitulé *Philanax Anglicus*, nous apprend quelle part ont eu les Jesuites & les Papistes Anglois à cette sanglante tragedie, dont les Catholiques Romains veulent faire retomber toute l'atrocité sur les protestants. Il a appris au public que dans le temps que le Roy vit ses affaires dans la decadence, les Papistes deputerent des Jesuites à Rome & en France, afin de consulter le saint siege & la Sorbonne, & pour sçavoir si pour le bien de l'Eglise Catholique il ne seroit pas utile & permis aux Anglois Catholiques de pousser leur Roy du costé de sa ruine & de le perdre, afin de changer la religion en mesme temps que l'estat changeroit de gouvernement. Et à Rome & à Paris on respondit qu'ouy : sur cette responce les Papistes Anglois deguisés en fanatiques se fourrerent par tout, entrerent dans les armées & dans les conseils, & enfin porterent la teste de ce Prince sur l'eschaffaut. Cette consultation ainsi responduë a esté vuë par des personnes de la religion reformée. Le Docteur du Moulin a fait cette accusation par un livre imprimé, & s'est offert de la prouver en justice & dans les formes, car il avoit alors ses tesmoins vivants. On n'a rien respondu à ce defi, les Papistes se sont tenu coys, & se sont contentés par le credit qu'ils avoient à la cour d'Angleterre de faire defendre par le Roy au Docteur du Moulin d'escrire sur la matiere. Ce que le Roy fit pourtant d'une maniere fort honneste & fort debonnaire ; luy faisant escrire par l'un de ses Secretaires, que n'estant pas naturel Anglois il ne luy conseilloit pas d'escrire en cette langue dans laquelle il reussissoit moins bien. Ce n'estoit pas là une affaire à estouffer, si c'estoit une calomnie cela meritoit un peu d'estre esclaircy pour l'hon-

 neur

neur des Papistes. L'autheur de l'Apologie pour les Catholiques, c'est à dire M. Arnaud, ayant lu cette histoire rapportée dans la Politique du Clergé, l'a refutée non par des authorités, seules preuves valables quand il s'agit de faits, mais à son ordinaire par d'horribles emportements & par de vilaines injures. Mais cette histoire n'en est pas moins veritable pour cela, & nous ne laissons pas d'estre en droit de la mettre au rang des preuves qui font voir que l'esprit du Papisme est un detestable esprit, qui suppose que tout est permis pour avancer ce qu'on appelle la Religion Catholique. Sur tout cette histoire merite toute sorte de foy revestue des autres faits & circonstances dont le dit M. du Moulin l'a accompagnée dans la derniere edition de sa response au *Philanax Anglicus*. C'est par exemple que sur l'eschaffaut où le feu Roy Charles perdit la teste, il y avoit un Prestre nommé Sarabrass deguysé avec plusieurs autres, qui jettant son chapeau en haut s'ecria en voyant sauter cette teste Royale, *Aujourd'huy nous voila delivrés de nostre plus grand ennemy*. Ce fait est rapporté dans un livre intitulé *Fair Warning* imprimé l'an 1663. & approuvé par le chapelain de Milord Gilbert alors Evesque de Londres; *& ainsi ce n'est* point un libelle. Aprés la mort de ce Roy, dans une assemblée de devots Papistes à Rouen, où se rencontra sans qu'on le sceust un Gentilhomme d'honneur reformé, un Anglois dit, *Le Roy d'Angleterre à son mariage nous avoit promis le restablissement de la Religion Catholique, & parce qu'il differoit de jour à autre, nous l'avons souvent sommé d'accomplir sa promesse. Nous en sommes venus jusqu'à luy dire que s'il ne le faisoyt pas, nous serions contraints de nous servir de moyens qui le perdroient. Nous l'en avons bien averti; & parce qu'il n'a pas profité de cet avis, nous luy avons tenu nostre parole à cause qu'il n'a pas voulu nous tenir la sienne.*

Le mesme Docteur du Moulin produit une lettre d'un Secretaire d'estat nommé le Sieur Morice, celuy la mesme qui luy avoit escrit par ordre du Roy pour l'empescher d'escrire, homme recognu pour estre d'un tres grand merite : dans laquelle lettre il y a ces paroles; *Je puis bien vous dire en confidence qu'il y a des preuves qui font un violent soupsçon & presque une entiere conviction que la Religion des Papistes est la premiere coupable du meurtre commis sur cet excellent Prince : duquel meurtre ils veulent aujourd'huy faire tomber la hayne sur les Protestants:* Il est à remarquer que cet honneste homme estoit à la cour & en cognoissoit tous les secrets, puis qu'il estoit Secretaire d'estat. Ainsi il pouvoit sçavoir tout le fonds de l'intrigue qui avoit causé la mort

mort du Roy. Dans le mesme livre on lit qu'un protestant peu devant la mort du Roy sur le chemin de Dieppe, rencontra des Jesuites qui le prirent pour un Catholique Romain & luy dirent qu'ils alloient en Angleterre, où ils feroient bien des affaires. Là mesme on voit qu'un homme d'honneur de la Religion Romaine visitant les Moynes de Dunkerque, dans la conversation il avoit dit que les Jesuites se donnoient la gloire de la ruine du Roy & du Royaume d'Angleterre, & que l'un des Moynes avoit respondu, que les Jesuites prenoient tousjours pour eux l'honneur de tout, mais que leur ordre y avoit bien autant contribué qu'aucun autre.

L'année 1651. il fut imprimé à la Haye un Livre Anglois chés Samuel Broun, intitulé *Breve narration des mysteres d'estat maniés en Angleterre par la faction d'Espagne.* Cet autheur escrivant peu aprés la mort du Roy dit, qu'environ dans le temps qu'on traitta avec le Roy prisonnier dans l'isle de Wight, quand on commencea à parler de faire le procés à ce Prince, *ceux de la faction d'Espagne Papistes notoires, qui s'en estoient fuis au commencement des troubles, reparurent dans Londres & à Westmunster au grand estonnement de tous ceux qui les cognoissoient; c'estoient un nommé Kenelm Digby, un autre nommé Jehan Winter, Walter, Montaigu, Endymion Porter, & Edoward F. qui estoit grand & intime amy d'Ireton gendre de Cromwel commissaire general. Ces deux derniers avoient esté declarés traitres par le Parlement, & quelques uns d'entr'eux estoient de la race de ces anciens conspirateurs de la vieille conspiration de la fougade. Ces hommes parurent tout d'un coup dans une grande intelligence avec tous les principaux de l'armée.* Remarqués que ces gens qu'il nomme icy, sont justement les mesmes que le Medecin Habernfeld avoit nommés quand il descouvrit la conjuration de 1640. Le mesme adjoûte ce qui suit. *Qu'incontinent aprés que le Roy d'Angleterre se fut retiré d'Oxford entre les Ecossois, les Jesuites & la faction d'Espagne conspirerent ensemble la ruine & la perte du Roy. Ce que je tiens,* dit-il, *de la propre confession imprimée d'un Jesuite. Bernard le seul homme qui aujourd'huy a des intelligences à la cour, est celuy qui l'affirme dans son livre intitulé* Polemo-muratus; *Ce qui joint avec plusieurs autres circonstances fait que j'adjouste foy à ce qui m'a esté dit que Walter, Montagu, Endymion Porter, & les autres Papistes qui vinrent en ce temps la en Angleterre, estoient ceux qu'on avoit designés à Rome pour conduire l'affaire du procés du Roy. Et si le Roy eût voulu se defendre, ils devoient se produire comme tesmoins contre luy. Cette charge avoit esté particulierement donnée par quelques Gentilhommes Anglois à Endymion Porter & à Jean Winter.*

pag. 54.

pag. 37.

p. 74. Le mesme autheur rapporte dans le mesme lieu que cet *Endymion Porter* s'estant retiré chés luy à la campagne y mourut d'un poyson qu'il s'estoit donné à luy mesme comme l'on croit : Et que Jehan Winter se voyant regardé de tout le monde comme un traistre & un conspirateur obtint de sa cabale un logement dans la tour : faveur qui luy fut accordée pour le mettre à couvert de la mort dont on le menaceoit, mais qui porta pourtant le nom d'emprisonnement. Quant à Montagu, Digby, & autres craignant d'estre assassinés par quelques amis du Roy ils se retirerent au dela de la mer. Dans le mesme livre on trouve qu'un Seigneur Anglois, de la cognoissance d'un Gentilhomme Papiste aussi Anglois, luy avoit oüy dire que Cromwel estoit le premier homme de l'Europe, & que Bradshaw le president de la cour de Justice qui fit couper la teste au Roy, estoit un tres honneste homme. Adjoustant que ces pretendus droits hereditaires des Roys estoient un grand malheur pour les Royaumes : que par ce moyen souvent il arrivoit qu'un estat estoit gouverné par des enfants, par des fous & par des femmes. Et pour prouver par des exemples que ce droit d'heredité tomboit sur des gens incapables *de gouverner*, il disoit mille choses outrageantes contre Charles *II. qui du depuis* est remonté sur le throne de ses peres.

Il me semble qu'une chose dont on n'a pas fait preuve en justice, & dont par consequent on ne sçauroit avoir de preuves dans les formes peut à peine estre mieux soutenuë. Ainsi malgré les emportements & l'effusion de bile de l'autheur de l'Apologie, nous poserons en fait que les fanatiques & les Papistes sont coupables du parricide commis contre la personne sacrée du feu Roy d'Angleterre : Et cela servira de preuve à nostre these generale, que le Papisme est de toutes les rebellions & de tous les attentats contre l'authorité & la puissance des Roys.

Si l'on n'avoit point tant parlé dans le monde de la derniere conjuration d'Angleterre, & si elle n'estoit point si cognuë, nous en pourrions icy mettre l'histoire pour la derniere de nos preuves, que le Papisme est la secte la plus ennemie des Roys & de la tranquillité des estats. Mais nous ne pourrions rien apprendre là dessus à personne, toute l'Europe est pleine de cette affaire & je ne sçay si quelqu'un en ignore les circonstances. Les Catholiques Romains font de grands efforts pour prouver que cette histoire est un Roman, & que cette conjuration est une fausse accusation inventée exprés pour ruiner les Catholiques d'Angleterre. L'autheur de *l'Apologie pour les Catholiques*

liques contre la Politique du Clergé, s'est là dessus donné des peines prodigieuses; ou pour mieux dire il s'est procuré un plaisir singulier: car comme c'est l'homme du monde qui aime le plus à parler & à escrire, il a justement trouvé matiere à satisfaire sa passion dominante, dans la multitude de reflexions que les depositions des tesmoins de cette conjuration luy ont donné lieu de faire. A Dieu ne plaise que nous luy rendions la pareille & qu'à son exemple nous accablions le public de ces ennuyeuses observations & de ces chicanes de barreau. Il viendra un temps dans lequel il sera permis plus qu'il n'est aujourd'huy de decouvrir le fonds de cette criminelle entreprise. Presentement c'est le regne des chefs du parti; en attendant on prie le public de faire les observations suivantes pour confirmer la verité de cette conjuration.

I. Premierement on avertit l'autheur de *l'Apologie pour les Catholiques* qu'il se donne bien de la peine à prouver ce qu'on ne luy conteste pas, c'est que quelques uns des tesmoins qui ont deposé au sujet de la conjuration sont des fripons & qu'ils ont dit des choses fausses. Il est impossible qu'il ne soit entré bien des malhonnestes gens & des esprits legers dans une conjuration aussi detestable. Pour executer des desseins comme ceux qu'on avoit, il faut necessairement employer des personnes sans conscience & sans honneur, car ce sont là les gens à tout entreprendre. On veut bien croire que ce n'a pas esté l'amour de la justice & l'horreur du crime qui a porté quelques uns de ces tesmoins à descouvrir ce qu'ils sçavoient de cette grande affaire, & qu'ils ont eu des veües d'interest & d'utilité. On avoüe de plus, que ces gens pour se faire payer plus cher peuvent avoir chargé leurs depositions de plusieurs choses qui n'estoient pas veritables, & ainsi il n'est pas impossible qu'ils se soyent contredits les uns les autres, car quand on n'a pas la verité pour guide il ne se peut faire que plusieurs personnes parlant sur un mesme sujet ne s'escartent les uns des autres. Aussi declare-t-on là dessus qu'on n'a eu aucun esgard à la deposition de ces tesmoins que dans les choses dans lesquelles ils se sont accordés & dont on avoit des preuves d'ailleurs.

II. Il n'est pas impossible qu'un homme qui ment en quelque chose, dise verité quelque part: Et il n'est pas necessaire qu'un tesmoin qui avance quelques faussetés mente par tout. Et la pierre de touche pour distinguer dans ces rencontres le mensonge de la verité c'est de voir les choses, dont ces gens qui se contredisent quelque part, conviennent: on doit croire que les choses dont ils convien-

nent

nent ſont veritables, parce qu'ils n'ont point parlé de concert : ce qui ſe voit par leurs contradictions, car s'ils avoient concerté leurs depoſitions enſemble ils ne ſe contrediroient pas. S'ils ne convenoient que dans tres peu de choſes & qu'ils ſe contrediſſent preſqu'en tout, on auroit lieu de croire qu'en effect ce ſont de faux teſmoins & que le haſard ſeul les auroit fait rencontrer en quelque choſe. Cela ne ſe trouve pas icy, les teſmoins de la conjuration conviennent preſqu'en tout.

III. Il faut remarquer en ſuitte qu'il n'eſt pas impoſſible qu'un teſmoin ſoit different de l'autre, ou meſme oppoſé à un autre ſans eſtre faux teſmoin. Tous ceux qui ont part à une affaire ne la cognoiſſent pas dans la meſme eſtenduë, l'un a plus de part aux myſteres de la cabale, & l'autre en a moins. Un teſmoin dira un tel eſt de la conjuration, un autre pourra dire il n'en eſt point, & l'un & l'autre ſeront fideles teſmoins parce qu'ils parleront ſelon l'eſtenduë de leur cognoiſſance : l'un aura oüi parler d'un fait d'une maniere, l'autre en aura eu communication dans des circonſtances toutes differentes. Cela peut venir de ce que les principaux autheurs d'une conjuration ſe deſcouvrent ſelon les gens auſquels ils parlent, & ſelon les choſes auſquelles ils les veulent employer : ſans mauvaiſe foy il arrive auſſi ſouvent que la memoire rend de mauvais offices à un homme & que dans une grande multitude de faits il y en aura quelques uns, ou qu'il aura oubliés ou dont il aura confondu les circonſtances, des temps, des perſonnes & des lieux. Enfin il y a mille occaſions qui feront broncher un teſmoin & qui le rendront different ou de luy meſme ou des autres teſmoins ſans que pourtant le fonds de l'affaire dont il s'agit ſoit faux. Si l'on dit que de quelque raiſon que puiſſent venir les contradictions dans leſquelles un teſmoin tombe, cela le rend abſolument indigne de foy, & aneantit ſon teſmoignage, en ſorte que ſur de ſemblables depoſitions on ne ſçauroit faire le procés à un accuſé, je reſpondray que cela pourroit avoir lieu s'il ne s'agiſſoit que de l'intereſt d'un particulier, mais quand il s'agit du ſalut de tout un eſtat pour des formalités on ne doit pas riſquer des millions d'ames.

V. Il faut conſiderer que dans cette affaire on a tout au moins deux preuves inconteſtables qu'il y avoit une horrible conſpiration contre l'Eſtat & contre la Religion, la premiere eſt la lettre de Colman, la ſeconde le meurtre de Godefroy dont les autheurs ont eſté convaincus autant qu'on le peut eſtre. Ces deux preuves ſont telles que l'autheur de l'Apologie avec toute ſa fierté & ſon audace ne pourra jamais rien

rien dire capable de les detruire. Au sujet de la lettre de Colman il ne dit rien que ce qu'a dit Colman luy mesme, qu'il n'avoit point d'autre dessein que de procurer à ceux de sa Religion la liberté de conscience & d'exercice. S'il entend qu'il avoit dessein de leur procurer liberté de faire leurs exercices dans des lieux particuliers, nous disons qu'il n'avoit pas besoin de se donner de la peine pour leur obtenir ce qu'ils avoient desja, car on ne les troubloit point dans ces exercices particuliers. Ainsi ce n'est point cela qu'il entend: S'il veut dire qu'il vouloit obtenir à ceux de sa Religion le pouvoir de faire l'exercice de leur Religion dans des lieux publics authorisés par l'estat, il sçavoit bien que cela ne se pouvoit faire sans casser tous les actes de Parlement, qui se sont faits sur la Religion depuis le commencement du regne d'Elisabeth, c'est à dire sans aneantir les loix du Royaume. Or il ne pouvoit pretendre d'en venir là sans bouleverser entierement tout l'estat & sans massacrer une infinité de gens, car il n'ignoroit pas que jamais le Parlement ne donneroit les mains à cela. Il faloit donc que son projet fût d'obtenir cette cassation des loix du Royaume de l'authorité du Roy seul, ce qui estoit justement mettre le feu aux quatre coins & au milieu d'une nation la plus jalouse qui soit au monde, de ses privileges; & ainsi de quelque maniere qu'il exprime son dessein il est clair qu'il ne pouvoit arriver à son but que par une grande effusion de sang. Mais il est clair qu'il alloit plus loin dans ses desseins, sa lettre porte, *Que depuis la Reyne Marie on n'avoit point eu de si belles esperances de voir la ruine de cette pestilente heresie, qui avoit infecté ces trois Royaumes du Nort.* Si Colman n'avoit point d'autre dessein que d'obtenir la liberté de conscience pour ses Catholiques, pourquoy dit-il qu'il n'y eut jamais tant d'esperance de ruiner *cette pestilente heresie?* Quand le Papisme auroit en Angleterre la liberté de faire ses exercices de Religion, comme le Calvinisme fait les siens en France, la reformation de l'Eglise Anglicane seroit elle pour cela ruinée dans les trois Royaumes du Nort? Il n'y a pas en Angleterre le quart de Papistes de ce qu'il y a de Huguenots en France à proportion du reste de l'estat. Cependant les Huguenots de France par leurs presches n'ont pas ruiné le Papisme en France; & quand on diroit messe publiquement en cent ou deux cents endroits d'Angleterre, cela ne suffiroit pas pour dire, *nous avons une grande esperance de la ruine de cette pestilente heresie, &c.* si l'on n'avoit pas d'autre but. Ainsi il est plus clair que le jour que le dessein de Colman estoit d'employer le fer & le feu; les seuls moyens par lesquels on peut promptement

expedier un parti. Jamais les Papistes ne se tireront de là, quoy qu'ils fassent. Il faut estre aussi hardi & aussi destitué de pudeur, qu'est l'autheur de l'Apologie pour oser nier l'evidence de cette preuve.

IV. Au sujet de ce Colman il faut remarquer encore, qu'aprés la decouverte de la conjuration il fut un jour & demi tout entier avant que d'estre arresté, & qu'il eut tout le loysir de destourner tous ses papiers & toutes ses lettres. Il est certain que cet homme avoit un commerce de lettres prodigieux dans toutes les parties de l'Europe, on sçait qu'il payoit toutes les semaines six ou sept pistoles de ports de lettres. Le temps qu'il eut depuis la descouverte *de la conspiration* jusqu'à sa prison fut plus que suffisant pour destourner les lettres les plus nouvelles & les plus propres à le convaincre. Celles qui ont esté trouvées n'estant pas assés precises pour decouvrir le fonds de ce complot, excepté celle au Pere la Chaise, qui commenceant à estre vielle, luy estoit apparemment eschapée de la memoire ou de la main par une secrete providence: mais s'il avoit esté arresté à l'improviste, il est bien apparent que dans ses Papiers on auroit trouvé toutes les lumieres que l'on auroit pu souhaiter.

VII. Cela estant posé & prouvé, sçavoir que Colman *menageoit* une terrible affaire contre les Protestants Anglois, quand mesme les tesmoins ne feroient pas assés considerables seuls pour persuader la verité de la conjuration, nous soustenons que joints avec la lettre de Colman ils sont plus que suffisants pour assurer toute personne qui ne voudra pas chicaner, & qui cherchera de bonne foy la verité.

VIII. Il est necessaire aussi d'avertir ceux qui liront *l'Apologie pour les Catholiques*, que la plus part des observations de cet autheur sont des vetilles, & de miserables chicanes, sur de petites differences entre les tesmoins. Il y a mesme de la mauvaise foy en beaucoup d'endroits, parce que les differences qui se rencontrent entre les tesmoins viennent souvent de ce que les uns parlent de ce qu'ils *ont vu*, & les autres de ce qu'ils ont ouy dire. Par exemple: *au sujet* du meurtre de Godefroy, Bedlow ne s'accorde pas avec Prance, Bedlow ne parle point de ce qu'il a vu, mais de ce qu'il a ouy dire, & tout ce qui s'ensuit de là c'est qu'il a esté mal informé. Au reste il est certain que les reflexions de cet escrivain n'ont aucune espece de solidité, comme il seroit aisé de le faire voir si on se vouloit donner la peine de les examiner. La pluspart de ces reflexions sont fondées sur un *y a-t-il apparence, &c.* Si l'on vouloit admettre cette methode pour destruire des preuves, il n'y en a pas de si claires & si juridiques qu'on ne pust com-

combatre par là; il n'y a pas de faits si constants qu'on ne peust se donner la liberté de nier. Si on vouloit raisonner de cette maniere sur la conjuration de Catesby, qui s'appelle la conjuration des poudres, on prouveroit aussi que c'est un Roman. Y a-t-il apparence diroit on, que deux ou trois cents personnes ou bien moins entreprissent de bouleverser un estat: & pour avoir fait perir le Roy, la Reyne & autant de reformés qu'il en peut tenir dans la salle de Westmunster, n'en seroit il pas encore assés demeuré pour vanger les morts? Car il y a apparence que la partie estoit mal faite, & il est certain que ces miserables conjurateurs ayant gagné la campagne ne peurent trouver des hommes pour monter quatre vint chevaux. Quand ils se seroient trouvé quatre ou cinq mille hommes, y a-t-il apparence que leur dessein eust peu reussir, & qu'ils eussent pu se rendre maistres d'un grand Royaume armé. Les meschants sont presque tousjours fols, & leurs mesures sont souvent mal prises, ainsi c'est une voye d'illusion que de raisonner contre la verité d'un fait, sur le peu de sagesse & de prudence qu'il y auroit eu à l'entreprendre.

IX. Touchant les tesmoins dont on essaye de ruiner la bonne foy & le tesmoignage, il faut sçavoir que quelques uns sont morts à present, par exemple Bedlow & Tuberville sont morts, & en mourant ils ont esté vivement pressés de dire la verité, de ne rien deguiser de ce qu'ils sçavoient de cette affaire. & de retracter ce qu'ils pouvoient avoir dit contraire à la verité. Tous deux sont morts tres penitents & paroissant tres touchés de leurs pechés, mais en protestant de la maniere du monde la plus religieuse qu'ils n'avoient dit que la verité: excepté que Bedlow a avoué qu'il avoit faussement accusé la Reyne & le Duc d'York d'avoir eu de mauvais desseins, & cette retractation a esté mise entre les mains du grand Justicier North. Or il n'y a aucune raison de soupsconner que des gens soyent capables de trahir leur conscience jusqu'à la mort, c'est à dire de se damner de gayeté de cœur & avec certitude. Sur tout celuy qui s'est retracté sur deux articles, ne se seroit il pas retracté sur tout le reste, si les autres articles avoient esté faux? Et mesme de tres honnestes gens qui l'ont vu au lict de la mort, assurent qu'il n'a rien du tout retracté, & qu'il a persisté dans toutes ses depositions jusqu'à la fin.

X. Il faut observer aussi que si ces témoins sont faux ils ont esté subornés, & le premier suborneur doit avoir esté un nommé Mr. Tong Docteur en Theologie, que les Jesuites voulurent faire assassiner parce qu'il avoit tourné en Anglois le livre appellé la Morale des Jesui-

Jesuites. Celuy qui luy decouvrit cette conjuration contre luy, luy decouvrit en mesme temps la conspiration generale contre l'Estat. Et ce fut ce Docteur Tong qui le premier produisit Oath; aussi est celuy qu'on a accusé d'avoir tramé cette longue suitte d'accusations qu'on appelle des calomnies, & de les avoir suggerées à Oath. Si cela est, on ne peut nier que cet homme ne soit le plus scelerat de tous les hommes. Cependant on a de bonnes preuves que ce Docteur devant cette affaire à tousjours vescu en parfaitement honneste homme, & jamais les Papistes n'ont eu aucun reproche à luy faire. Il est mort depuis deux ans avec des marques d'une profonde pieté, & en mourant il a protesté & affirmé avec des serments redoublés en prenant à tesmoin Dieu devant lequel il alloit comparoistre, que jamais il n'avoit eu la pensée de suborner aucun tesmoin, & qu'il ne cognoissoit personne qui eust travaillé à de semblables subornations. Ces Messieurs veulent tirer une preuve de l'innocence des accusés, de ce que sur l'eschafaut ils ont persisté à nier les crimes dont ils estoyent accusés. Ils doivent nous permettre de conclurre aussi que ceux qui accusent les Presbyteriens d'avoir suborné les tesmoins sont des calomniateurs, parce que ceux qu'on accuse d'avoir esté les suborneurs, en mourant, dans leurs derniers moments ont protesté & juré que l'accusation qu'on avoit faite contre eux estoit fausse. Je pourrois icy retorquer tous les beaux lieux communs de ces Messieurs pris de ce que les paroles des mourants doivent estre considerées comme des oracles, parce que la terreur de l'enfer, le jugement de Dieu devant lequel ils se vont presenter, la force & les remors de la conscience, le dessein de se sauver les oblige à se descharger, & à faire penitence de leurs pechés. Ce qui ne se peut sans la confession. Je diray seulement que les Presbyteriens qu'on accuse d'avoir esté les autheurs de cette horrible accusation, pouvoient s'abstenir de confesser leur crime encore qu'ils en eussent esté coupables, c'est à dire de le confesser à des personnes publiques: ils n'avoyent qu'à s'en confesser à un directeur de conscience, & au reste donner ordre qu'aucun ne les approchast, qui les pust obliger à parler sur la matiere, afin qu'on ne pust les interroger & qu'ils n'eussent point occasion de continuer dans leurs menteries & dans leurs dissimulations jusqu'à la mort. Qui peut donc avoir obligé ces Presbyteriens accusés de subornation, de faire des protestations publiques & solemnelles de leur innocence, puisque personne n'estoit en droit de les interroger là dessus? Ce ne peut estre que la verité, & la

nette-

netteté de leur conscience qui les a portés à elogner d'eux jusqu'à la fin, le soupscon d'un si horrible crime.

IX. Puisque nous en sommes sur les surbornations dont on accuse les Presbyteriens, il faut apprendre au public les iniquités enormes & les efforts prodigieux que les Papistes ont fait pour soustenir cette horrible calomnie qu'ils ont repanduë dans le monde, que les Presbyteriens Anglois sont les autheurs de cette histoire scandaleuse & qu'ils ont inventé cette pretenduë conspiration pour perdre les Papistes du Royaume. Premierement ils ont fait des efforts extraordinaires pour obliger les tesmoins à se dedire & à declarer qu'on les avoit subornés. On a preuve qu'un nommé Jacques Netterville Papiste Irlandois a voulu corrompre deux personnes, dont l'un s'appelloit le Capitaine Guillaume Bury habitant en Irlande, & un nommé Guillaume Brooks Alderman de la ville de Dublin, pour leur dicter une deposition horrible contre Oaths & Bedlow, par laquelle les dits Oaths & Bedlow devoyent estre chargés de mille crimes, & de plus accusés de s'estre laissé suborner par les Presbyteriens.

Ce Netterville qui avoit fort connu le Capitaine *Bury* en Irlande aprés l'avoir preparé, luy declara son dessein en ces termes, *il y a un dessein sur pied pour perdre ceux qui ont accusé les Seigneurs prisonniers, pour aneantir tout ce qui se dit de la conjuration, & pour faire tourner le jeu d'un autre costé.* Adjoustant que luy *Capitaine Bury* pourroit rendre un tres grand service aux accusés en avanceant certaines choses contre Oaths & Bedlow, que pour cela on luy donneroit cinq cents pieces, c'est à dire environ deux mille escus. Le Capitaine feignit donner les mains à cette proposition afin d'en sçavoir davantage. En effet il apprit de Jacques Netterville, qu'un Irlandois nommé Russel, mary de Madame *Rowse* demoiselle de la Duchesse de Porthmouth, devoit menager cette affaire & payer cet argent. Ensuitte le Capitaine convint avec Netterville que l'argent seroit mis en main tierce, & qu'on luy donneroit un papier dans lequel seroit escrit tout ce que l'on voudroit qu'il affirmast, ce qu'il ne manqueroit pas de faire. Jacques Netterville revela aussi au Capitaine Bury qu'ils avoyent gagné un certain nommé *Brewer*, lequel jureroit que le même jour qu'on fit une proclamation pour descouvrir les autheurs du meurtre d'Edmond Godefrey, Bedlow l'estoit venu trouver dans sa chambre, & luy avoit demandé s'il n'avoit jamais vu le Sieur Edmond Godefrey, & s'il pourroit bien le luy depeindre. *Si je pouvois sçavoir*, disoit-il, *comment il estoit fait, je pourrois gagner deux mille*

escus, & quoy qu'il y ait je suis resolu d'hazarder ma teste pour les avoir; & qu'en mesme temps il avoit voulu mener *Brewer* à l'hôtel de Somerset afin de visiter les lieux où le meurtre avoit esté commis, afin de composer son histoire sur la situation des places dans cet hostel. Le Capitaine alla donner avis de tout cela à un Secretaire d'Estat.

L'an 1678. sur la fin de Decembre.

Quant à Guillaume Brooks Alderman de Dublin voicy comme la chose se passa. Netterville estoit prisonnier dans une certaine prison appellée *Marschal sea*. L'Alderman estant à Londres pour ses affaires alla voir en prison Netterville qui estoit de sa cognoissance. Cet homme le pria de porter un billet pour un prestre qui estoit aussi prisonnier avec luy, à un nommé *Pierce Butler* Papiste Anglois bourgeois de Londres. Guillaume Brooks n'ayant pas trouvé ce *Pierce Butler* garda le billet, & le leut parce qu'il n'estoit pas fermé. Il ne contenoit autre chose sinon, *que le soussigné avoit esté mis prisonnier comme refusant de faire le serment, & qu'il desiroit qu'il le vint trouver, signé Dominique Kelly*. L'Alderman de Dublin ayant appris en mesme temps par un bruit de ville que ce Kelly estoit un prestre accusé d'estre complice du meurtre d'Edmond Bury, retourna voir Netterville pour en sçavoir des nouvelles. Et ce fut alors que ce Netterville s'ouvrit entierement à luy, & luy fit la mesme proposition qu'il avoit faite au Capitaine *Guillaume Bury*, que s'il vouloit tesmoigner contre Oaths & Bedlow pour faire tomber l'origine de la calomnie au sujet de la conjuration, sur les Presbyteriens, on luy donneroit une grande somme d'argent. L'Alderman Guillaume Brooks & le Capitaine Bury se descouvrirent mutuellement ce qui leur avoit esté dit par Netterville, & alors l'Alderman de Dublin s'en alla aussi decouvrir son secret à un Secretaire d'Estat. De concert avec ce Secretaire d'Estat ils continuerent leurs intrigues avec Netterville feignant tousjours vouloir luy rendre & aux conspirateurs le service qu'on leur demandoit, dans l'esperance de tirer dans peu de temps le papier qu'on leur vouloit faire affirmer. Mais la chose manqua par cet accident. Oaths entendit quelque chose du dessein qu'avoit Netterville de suborner des tesmoins contre luy, il le vint trouver accompagné du Chevalier Waller, lequel en partie par menace en partie par promesses obligea Netterville à confesser tout ce qu'il avoit dit au Capitaine Bury; ce que Netterville fit plus aisement parce qu'il crut qu'il étoit trahi, & que le Capitaine & l'Alderman l'avoyent decouvert. Ainsi fut eventée la mine un peu trop tost. Et Russel le Mari de la Demoiselle de la Duchesse de Porthmouth ayant appris cela se sauva. La relation

lation de cette affaire a esté imprimée & publiée avec toutes ses circonstances & toutes ses preuves. Dans la mesme relation il est rapporté & prouvé que les emissaires Papistes dans le mesme temps feignant d'estre bons reformés, voulurent faire une queste à Londres dans les maisons des *Nonconformistes* & des Presbyteriens, les priant de contribuer charitablement pour l'entretien du Docteur Oaths & de Mr. Bedlow, sous le pretexte specieux que ce que le Roy leur donnoit n'estoit pas suffisant pour les entretenir & pour les encourager. Ceux ausquels ils s'adresserent se douterent incontinent de la fourbe & rebuterent rudement ces questeurs. Leur but estoit d'obliger les Presbyteriens à donner de l'argent à ces deux tesmoins, & de prendre de cela de bonnes attestations afin de pouvoir dire que les Presbyteriens payoient ces tesmoins pour leur faire dire ce qu'ils vouloyent.

XII. Devant le Parlement du commencement de l'année 1679. Bedlow declara aprés avoir presté serment qu'estant allé chés Milord Thresorier Comte de Damby pour toucher quelque argent par ordre du Conseil, le Comte l'avoit mené dans son cabinet & luy avoit demandé si le Duc de Buckingham, Milord Shaftsbury, ou quelques membres de la maison des communes n'avoyent pas requis de luy qu'il deposast quelque chose contre luy Milord Thresorier, que s'il vouloit luy reveler ce qu'il pouvoit sçavoir, & se retracter des choses qu'il avoit deposées au sujet de la conspiration contre les Seigneurs qui estoient dans la Tour, on luy donneroit une grande somme d'argent avec laquelle il pourroit aller vivre à son ayse en pays estranger à Geneve, en Suede ou dans la nouvelle Angleterre. Bedlow resistant à ces promesses le Thresorier changea de style & le menacea qu'on le jetteroit dans un vaisseau, qui le meneroit si loin qu'on n'entendroit plus parler de luy. Et en effect en suitte on donna à Bedlow des gardes qui furent des espions & qui le maltraitterent fort, jusqu'à ce que par ordre du Roy on changea de conduitte à son esgard. Dans le mesme temps Oates declara aussi au Parlement, qu'un jour comme il se promenoit dans le jardin du Roy, le Comte de Damby vint à passer auprés de luy, & le regardant d'un oeil farouche, dit, *voila un des sauveurs de l'Angleterre, mais j'espere le voir pendre dans un mois*.

XIII. On dira que l'Article precedent roule encore tout entier sur la deposition de Bedlow & d'Oates les mesmes faux tesmoins. Mais voicy quelque chose aussi bien prouvé, que chose le peut estre. Les conspirateurs se servirent du ministere d'un nommé Nathanael

nael Reading Escuyer celebre homme de loy, pour corrompre Bedlow & pour l'obliger à descharger les Seigneurs prisonniers en la Tour, particulierement Milord Peter, Milord Powis, Milord Stafford & Henri Titchborn. Bedlow se conduisit avec toute la prudence necessaire pour faire tomber cet homme dans le piege. Il parut escouter favorablement la proposition de Nathanael Reading, il prit de l'argent de luy, il eut avec luy plusieurs conferences, il receut un memoire dans lequel estoit couché ce qu'il devoit dire en faveur des Seigneurs prisonniers, escrit de la main propre de Reading. Enfin il luy donna un rendevous ches luy dans sa chambre, où il fit cacher deux hommes derriere la tapisserie & sous un lict qui furent tesmoins de la conversation. Bedlow qui avoit fait tout cela de concert avec des Commissaires du Parlement auquel il s'estoit descouvert, quand ses preuves furent en estat, fit declarer la chose à la chambre des communes, laquelle obtint du Roy un ordre de faire le procés à Nathanael Reading. Ce qui fut fait, les tesmoins deposerent que ce Nathanael Reading avoit fait à Bedlow de grandes promesses, luy disant que Milord Stafford luy establiroit une fortune considerable en la province de Glocestre. On produisit à Reading le papier escrit de sa main, il le reconnut & fut contraint de tomber d'accord du fait. Sa principale defence fut qu'en cela il n'avoit pas eu intention de porter Bedlow à rien dire contre la verité, mais seulement de l'empescher d'estre parjure. Cette defense n'empescha pas qu'il ne fust condamné par les juges à quatre mille escus d'amende, à un an de prison & à estre un heure au pillory. Le procés en est imprimé & toutes les preuves ont esté exposées à la veüe du public, & le coupable à subi la sentence.

XIV. Voicy encore une autre chose bien prouvée en justice, c'est qu'un domestique de Milord *Dumblain* fils du Comte de Damby Thresorier, par l'ordre de ses maistres corrompit deux valets du Docteur Oates, l'un nommé Guillaume Osborne, & l'autre Jehan Laine pour acccuser leur maistre de choses enormes qui fussent capables de le decrediter. Ce domestique du Comte de Damby appellé Thomas Knox ayant corrompu ces deux valets que leur maistre avoit chassés, leur dicta quatre lettres par lesquelles ils feignoient estre pressés par les mouvemens de leur conscience à declarer une conjuration qu'ils avoyent descouverte, & qui se tramoit par Bedlow & Oates contre Milord Damby. Aprés ces quatre lettres que Thomas Knox s'étoit fait escrire par ces deux fripons de valets, afin de pouvoir dire qu'il

qu'il ne les avoit ni sollicités, ni subornés, puis qu'ils s'estoyent les premiers addressés à luy, il tira d'eux diverses declarations par escrit: l'une par laquelle ils declaroyent la maniere dont ils avoyent eu cognoissance de la conjuration: une autre declaration signée des deux valets *Osborne & Luine*, comme la precedente, par laquelle ils disoyent avoir oüy dire au Docteur Oates des choses horribles contre le Roy & contre plusieurs autres personnes de qualité. Par une troisiesme declaration signée par *Osborne* seul, il estoit porté que le dit Osborne avoit esté tesmoin d'une conversation entre Oats & Bedlow, dans laquelle ils avoyent parlé des moyens de perdre le Comte de Damby, que Bedlow avoit proposé de jurer & d'affirmer par serment que le Comte luy avoit promis une grande somme d'argent pour l'obliger à se retirer au dela de la mer, ce que le Docteur Oats avoit fort approuvé. Il y avoit une quatriesme deposition signée *Osborne* & *Laine*, par laquelle ces fripons deposoyent qu'Oats les avoit voulu induire à faire cognoissance avec les Domestiques du Comte de Damby, & lier une intrigue avec eux pour tirer de l'argent d'eux, en leur disant certains mensonges qu'Oats leur mettoit à la bouche, & dont en suitte il se devoit servir pour perdre Milord Damby. Enfin il tira une autre declaration du nommé *Laine*, par laquelle il deposoit qu'Oates ayant envoyé ses autres valets à la chapelle, il l'avoit retenu & l'avoit voulu violenter pour commettre un acte de sodomie. Les machines estant ainsi preparées il n'y avoit plus qu'à les faire jouer. Mais Oates & Bedlow ayant eu le vent de cette intrigue firent arrester ces trois fripons, *Thomas Knox* domestique du Thresorier, *Osborne* & *Laine* valets d'Oates. Ces miserables furent examinés & aprés avoir long temps nié, enfin *Jehan Laine* confessa volontairement que *Knox* les avoit subornés *Osborne* & luy, pour deposer contre Oates & Bedlow en leur promettant de grandes recompenses de la part du Thresorier, & qu'il leur avoit donné de l'argent, avoit respondu pour leur logement & pour leur pension, leur avoit fait prester serment de garder le silence, en leur disant que s'ils venoyent à descouvrir l'affaire on ne manqueroit pas de les faire assassiner. Environ le mesme temps on examina l'autre tesmoin sçavoir *Guillaume Osborne*, lequel aprés avoir presté serment, nia avoir jamais rien ouy dire à Oats, ni contre le Roy, ni contre le Comte de Damby, ni contre les autres Seigneurs, quoy que cela fust couché dans ses declarations; avoua que Thomas Knox les avoit corrompus par promesses & avoit escrit de sa main les depositions telles qu'il

le 29. d'Avril. 1679.

avoit voulu, & protesta enfin qu'il n'avoit jamais recognu aucun mal dans le Docteur Oats, ni aucune conduitte malhonneste à l'esgard de ses valets. Jehan Laine protesta la mesme chose & dechargea Oats de l'enorme accusation couchée dans sa deposition touchant l'attentat de sodomie. Voila ce qui s'est passé à la face de toute l'Angleterre, l'affaire a esté traittée en justice au banc du Roy & devant des Commissaires. La relation a esté imprimée avec toutes les pieces concernantes ce procés; les depositions des deux valets & leurs retractations expresses & signées de leur main. Je souhaite qu'on fasse attention à un fait si bien prouvé, & que l'on y voye premierement l'enorme obliquité de ce parti Papiste & les efforts iniques lesquels il a faits pour ruiner la validité des tesmoignages & la reputation des tesmoins. D'où il est aisé de conclurre que leur cause ne valoit rien & qu'ils se sentoyent coupables, puisqu'ils employoient tant de voyes honteuses pour obscurcir la verité & pour se derober aux justes peines qu'ils avoyent meritées. L'autre chose qu'on doit observer, c'est que les conspirateurs Anglois & ceux qui travaillent à les justifier ne sont dignes d'aucune creance dans tous les faits odieux & infamants qu'ils ont entrepris de produire contre les tesmoins afin de les rendre infames & dignes de reproches. Par exemple ce que l'Autheur de l'Apologie pour les Catholiques pose en fait comme une chose certaine qu'Oats a esté levé parjure à Hasting pour avoir faussement accusé le Maire du lieu d'un crime dont ce Maire estoit innocent, cela dis-je est une calomnie atroce, controuvée, & dont il s'est justifié à la face de la justice, à la confusion de tous ses ennemis.

Premiere partie de l'Apologie.

XV. Si nous voulons avoir encore un autre fait bien prouvé de subornation attentée, nous en avons un considerable dans ce qui est arrivé à Dugdale l'un des tesmoins. Les conspirateurs employerent un nommé *Mr. Price* & un autre nommé *Mr. Tasbroug* pour corrompre le Sieur Dugdale. Ces gens se prevalurent de la cognoissance qu'ils avoyent avec luy depuis long temps & le voulurent induire à signer une retractation dont ils luy donnerent la copie couchée en ces termes. Moy soussigné *estant touché d'un vray remors de conscience & d'une sincere douleur pour le grand peché que j'ay commis en paroissant en tesmoignage contre les Catholiques, & en disant des choses que je sçavois en ma conscience estre tres elognées de la verité. Je m'estime obligé devant Dieu & devant les hommes & pour le salut de mon ame, de faire icy une franche confession de la maniere dont j'ay esté porté à faire ces meschantes actions. Mais estant bien persuadé qu'en ce faisant je m'attireray de*

puissants

puissants ennemis, je me suis retiré en lieu de seureté. D'où de ma propre main je descouvriray le grand tort qui a esté fait aux Catholiques, & j'espere que je trouveray creance. Je proteste semblablement devant le Dieu tout puissant que je ne suis porté à faire cette confession par aucun autre motif que par une veritable repentance des pechés que j'ay commis en cela, & dont j'espere que Dieu m'accordera le pardon. On devoit payer cette declaration quand elle seroit en bonne forme d'une grande somme d'argent, dont Dugdale convint & avec laquelle il promit de se retirer en pays estranger d'où il diroit tout ce qu'on voudroit. Mais avant que de signer cette declaration il feignit vouloir avoir des seuretés pour toucher son argent. On luy voulut donner un Ambassadeur pour sa seureté, mais il ne le voulut pas recevoir, & sur toutes les propositions il faisoit tousjours naistre des difficultés. Cela leur ouvrit les yeux & leur fit cognoistre qu'on les trompoit. Car en effect Dugdale ne traittoit avec eux que pour les engager dans des demarches qui servissent à descouvrir de plus en plus la conjuration. Et pour cet effect il rendoit conte de toute sa conduitte à plusieurs personnes d'entre les Magistrats avec lesquels il agissoit de concert. Les Papistes conjurateurs prevoyant que leurs engagements avec Dugdale leur alloyent beaucoup nuire, le voulurent prevenir & porterent plainte contre luy, comme si volontairement il leur eust offert de se dedire moyennant une grosse somme d'argent qu'il exigeoit d'eux : sur quoy ils concluoyent qu'on ne devoit adjouster aucune foy aux depositions de tels tesmoins qui estoyent tousjours prests de vendre leurs tesmoignages pour & contre, au plus offrant. Heureusement Dugdale avoit pris ses precautions, comme nous avons dit. Il produisit devant le conseil ces personnes graves & de caractere avec lesquels il avoit concerté cette affaire. Et non seulement le conseil le dechargea, mais envoya *Price & Tarborough* en prison en attendant qu'on leur fist leur procés. Les temps sont changés en Angleterre comme chacun sçait, & ces deux suborneurs emprisonnés sont sortis de prison sous caution de se representer. Voyla une si longue suitte de preuves incontestables des fourbes que les conspirateurs ont tramées pour aneantir la creance des tesmoins, ou pour les suborner eux mesmes, que jamais rien ne fut mieux prouvé, & rien par consequent ne fut plus certain, c'est qu'ils se sentent coupables, & croyent ne se pouvoir sauver que par de nouveaux crimes.

XVI. Toutes ces tentatives ayant esté inutiles, & les Papistes Anglois n'ayant pu trouver de faux tesmoins pour prouver que les

Presbyteriens avoyent suborné Oates, Bedlow, Dugdale & les autres pour soustenir l'accusation, ils se sont avisés d'une autre chose qui seroit surprenante au souverain degré, si elle n'estoit entierement conforme à la conduitte perpetuelle de ces faux zelés qui ont diverses fois entrepris de restablir la religion Romaine dans les lieux, d'où elle a esté bannie. Le premier retranchement de ces boutefeux, c'est de nier leurs conjurations aussi long temps qu'ils le peuvent, & de soûtenir que tout ce qu'on en dit est un calomnieux Roman. Quand on les force dans ce retranchement & qu'on prouve clairement qu'il y a conspiration, ils se sauvent dans une autre, & soustiennent que la conjuration a esté formée par leurs ennemis, c'est à dire par les Protestants. Lors que la conjuration de la fougade fut decouverte comme on ne put nier qu'il n'y eust conspiration, puisqu'on trouva les poudres sous le Palays de Westmunster, les conjurateurs soustinrent que cela avoit esté fait par les Protestants & par les ministres pour avoir occasion de persecuter les Catholiques. Ils en ont usé absolument de mesme dans cette affaire, ils ont nié le plus qu'il a esté possible. Ils ont essayé de faire retracter les tesmoins par menaces & par promesses, ils ont suborné de faux tesmoins contre ceux qui avoyent decouvert la conspiration. Et tout cela n'ayant pas reussi, ils se sont sauvés dans leur dernier retranchement, ont avoüé qu'il y avoit une conspiration contre la vie du Roy & contre l'estat. Mais ils soûtiennent que les Presbyteriens en estoyent les autheurs, & que le Duc de Monmouth & le Comte de Shaftsbury en estoyent les chefs. Il est bon de rapporter avec quelque ordre, la maniere dont ils se sont pris à forger cette horrible calomnie pour faire cognoistre leur esprit & pour monstrer de quoy ils sont capables. Pour cela ils se servirent principalement du ministere d'un nommé Thomas Dangerfield & d'une femme nommée la Cellier. Ce Dangerfield de la confession des deux partis, est un miserable à tout entreprendre & à tout faire, pourvu qu'on le paye bien. La Cellier est une femme d'un petit marchand François, quant à elle une infame sagefemme de prostituées, grande amie au reste de Madame Powis femme d'un des Seigneurs prisonniers à la tour de Londres. La maison de cette femme est le bureau d'adresse du parti, & le logis où l'on place les faux tesmoins qu'on aposte. Ce fut où logerent les tesmoins qu'on fit venir de St. Omer pour prouver qu'Oates estoit à St. Omer pendant qu'il se disoit avoir esté à Londres & en Espagne. Dangerfield estoit prisonnier à *Newgaite* pour sa mauvaise conduite & pour des dettes. Comme les gens

Tout cecy est publié en Anglois en deux relations, l'une de Dangerfield & l'autre du Colonel Mansel.

gens qui se ressemblent se rencontrent aisement, la Cellier s'accointa de Dangerfield & luy promit de trouver des personnes qui le tireroyent d'affaire pourveu qu'il se consacrast entierement à leur service. En effect elle le tira de prison, elle l'avouë dans sa relation, mais dit elle, elle ne le croyoit pas si meschant. C'est une revelation qui luy est venuë depuis que Dangerfield s'est brouillé avec le parti, & a descouvert la trame. Il ne fut pas long temps en liberté qu'il fut repris & remis en prison pour des debtes. La Cellier trouva moyen de le recourir encore, de luy faire avoir quelque repit en le menant à une justice qu'on appelle le banc du Roy, & durant un temps considerable elle luy donna vingt Shellings, c'est à dire douze ou treize Francs par semaine pour son entretien. Enfin il traita avec ses creanciers pour ses debtes montantes à sept cent livres sterling, qui valent pres de neuf mille livres de nostre monnoye. La Cellier luy trouva de l'argent, ses affaires se terminerent & le personnage se vit en liberté: comme il en estoit redevable au parti, aussi la devoüa-t-il entierement à son service. Il s'attacha à Madame Powis, qui promit de luy faire sa fortune & le logea dans une maison de Londres, d'où on le faisoit servir de mediateur pour porter des lettres à diverses personnes qui estoient de l'intelligence, & entr'autres à Milord Castelmaine dont il devint le principal agent. On l'envoya dans la Province de Bukingham porter un paquet à un Prestre nommé Messire Jehan, & l'un des articles de la response du Prestre fut, *qu'il faloit escrire & faire imprimer plusieurs libelles & les semer par tout, & envoyer des gens dans tous les cabarets & dans ces lieux qu'ils appellent des maisons à Coffé, pour y respandre des bruits contre les Presbyteriens.* En effect cela fut executé & de toutes parts on entendit parler d'une grande conjuration des Presbyteriens contre le Roy. Sous le nom de Presbyteriens l'on renfermoit les membres les plus sains de l'Eglise Anglicane, qui s'estoient tousjours soumis au gouvernement & à la discipline Episcopale, mais qui estoyent pourtant grands ennemis des Papistes. Ce fut dans ce temps la que le Duc de Montmouth fut disgracié & que le Roy osta au Comte de Shaftsbury la charge de President du Conseil. Ce qui fait voir que la machine commençoit à jouer efficacement, & que ces rapports firent de puissantes impressions sur l'esprit du Roy.

Comme Dangerfield commenceoit à devenir fort utile on luy augmenta ses gages & on le taxa à dix ou douze escus par semaine. Milord

lord Castelmaine l'employa à tirer de prison *Thomas Knox* & *Jehan Laine* dont nous avons parlé cy dessus ; qui avoient esté subornés pour accuser Oates de trahison & de sodomie. Il se mit à frequenter fort soigneusement tous les *Coffée houses* de Londres, & à y respandre selon le projet les bruits de la conspiration formée par les Presbyteriens. Il copia une multitude de lettres que le parti forgea sous le nom des Presbyteriens ainsi nommés : c'est à dire des principaux Seigneurs les plus eschauffés à decouvrir la conspiration des Papistes. On fit faire de faux cachets où estoient les armes de ceux sous le nom desquels on devoit faire des lettres. Dangerfield avoüe que pour une seule fois il fit vint sept fausses lettres par lesquelles il vouloit faire paroistre que les Presbyteriens tramoient entr'eux une terrible conspiration. On fit aussi jusqu'à quarante listes de noms de ceux qui devoient entrer dans cette partie, & dans chaque liste il y avoit bien huit cents noms : on devoit laisser ces listes & jetter ces lettres dans les maisons des particuliers, sur tout des grands Seigneurs qu'on vouloit perdre, & aprés dans une recherche qui se devoit faire sous pretexte d'une nouvelle conjuration decouverte, les papiers se devoient rencontrer. Se peut il rien de plus diabolique ? Enfin ce Dangerfield autrement appellé *Willougby*, fut introduit chés Monsieur le Duc d'York par Milord Peterborough. Il fit au Duc toute l'histoire de cette pretenduë conspiration des Presbyteriens. Le Duc avoit des raisons que tout le monde sçait, de croire ces sortes de fables & de les appuyer ; sur l'heure il donna vint pistoles à ce delateur & le mena au Roy. Ce fut là qu'il debita toutes les instructions qu'il avoit receuës de la Dame Powis, & chargea le Lord Gray, le Lord Howard d'Escrik, le Duc de Montmouth, le Duc de Buckingham & plusieurs autres. Il fit si bien par son discours qu'il donna au Roy des craintes & des soupscons, sa Majesté luy fit donner quarante pieces. Pour se rendre de plus en plus maistre de l'esprit du Roy il luy escrivit à New Marquet une lettre, par laquelle il luy faisoit sçavoir qu'il avoit decouvert une grande intelligence entre les Presbyteriens conspirateurs & les provinces unies des Pays bas.

C'est à peu pres l'estat où estoit cette nouvelle machination quand la providence de Dieu permit qu'elle fut decouverte de la maniere que nous allons dire. Entre les maisons que la Comtesse de Powis avoit marquées, dans lesquelles on devoit jetter les listes des conjurateurs, estoit celle du Colonel Mansel logé dans un auberge, ou dans une maison à chambres garnies. Dangerfield ayant descouvert où logeoit

logeoit ce Colonel feignit de vouloir prendre logis en la mesme maison, & sous ce pretexte visitant les chambres il mit son papier derriere le chevet d'un lit & se retira. En suitte il alla declarer aux officiers de la Doüane qu'il y avoit dans cette maison pour vint mille livres de marchandises de contrebande cachées. Les commis de la Douane se transporterent dans cette maison conduits par Dangerfield & par un nommé Bedford. On ne trouva rien, que ce que ces fripons vouloient trouver, car eux mesmes allerent remüer le lit où ils avoient caché leurs papiers, & ayant mis la main dessus, sans les ouvrir, ni lire ce qui estoit escrit dedans, s'escrierent, *trahison, trahison*. Cette circonstance qui fut observée, & qui a esté attestée par les commis de la Douane servit extremement à descouvrir toute la fourbe. Car ayant imprudemment crié *trahison* sur ces papiers devant que de les avoir examinés, cela fit cognoistre qu'ils sçavoient ce qui estoit dedans, & qui les avoit mis là. Le Colonel Mansel qui estoit absent ayant appris ce qui estoit arrivé, s'enquit exactement qui pouvoit avoir fait cette affaire, il sceut que c'estoit Willougby qui se faisoit aussi appeller Dangerfield, & l'ayant trouvé chés la Cellier il s'en saisit, & le 27. d'Octobre le mena devant le conseil du Roy : où hazardeusement se rencontra un Monsieur d'Oyley lequel avoit autrefois poursuivy *Dangerfield* pour fausse monnoye. Cet homme rendit sur le champ tesmoignage de la mauvaise conduitte de Dangerfield, lequel fut examiné devant le conseil; il persista à charger le Colonel Mansel & à protester qu'il estoit innocent. Mais sur la deposition & le rapport des commis de la Douane, & d'autres tesmoins qui apprirent comment ce papier avoit esté trouvé, le conseil ne douta point que Dangerfield ne fust un fripon. C'est pourquoy on luy donna des gardes. Il voulut apprendre à la Comtesse de Powis l'estat où il estoit, afin qu'on y pourveust, mais le billet ayant passé par la main de ses gardes on descouvrit par là l'intelligence qu'il avoit avec cette Comtesse, c'est pourquoy on le mit dans la prison de *Newgate*. Le 29. du mesme mois d'Octobre par ordre de la justice on fit recherche dans la maison de la Cellier, & Dieu par une providence toute singuliere permit qu'on trouvast dans un tonneau à farine un gros roolle de papiers lié avec des rubans rouges, dans lequel estoit escrit tout le projet de la conjuration comme il avoit esté dicté à Dangerfield par la Comtesse de Powis. Là dedans estoient marqués les noms de tous ceux qu'on devoit charger : & à chacun des grands Seigneurs on distribuoit les grands employs, pour rendre cette fausse piece semblable à la deposition d'Oats, qui mar-

quoit comment les Papistes conspirateurs devoient distribuer les charges entr'eux. Par ce papier trouvé chés la Cellier estoient nommés Milord Hallifax, le Comte de Schaftsbury, le Lord Radnor, le Comte d'Essex, Milord Wharton, le Duc de Buckingham, & plusieurs autres pour estre du conseil de la conspiration. Le Duc de Montmouth estoit General, le Lord Grey & le Lord Gerard son fils estoient nommés Lieutenants generaux, le chevalier Guillaume Waller & plusieurs autres pour Sergents Majors de bataille, le Colonel Mansel pour quartier Maistre General. - On trouva aussi là dedans ces longues listes de particuliers qui devoient estre embarassés dans l'affaire ; c'est à dire que l'on y avoit fait entrer sous le nom de Presbyteriens & de Nonconformistes, tous les plus eschauffés protestants & tous les ennemis du Duc d'York.

Jusques là Dangerfield avoit fortement nié l'accusation, mais enfin cette piece trouvée chés la Cellier le demonta & luy fit perdre esperance de se pouvoir tirer de cette mauvaise affaire. C'est ce qui le porta à faire sa confession en presence de Robert Clayton, Milord Maire de la ville de Londres,& de plusieurs autres personnes de qualité & de gros caractere. Sur cette deposition de Dangerfield jointe à celles de plusieurs autres tesmoins, & sur la lecture de plusieurs lettres & papiers on envoya le Comte de Castelmayne prisonnier à la tour, la Cellier & un nommé Rigault à la prison de *Newgaite*, un certain *Gadbury* qui de tailleur s'estoit fait Astrologue pour tirer des horoscopes, & de plus *Medecin de la Reyne*, dans une autre prison. La Comtesse de Powis fut aussi mise à la tour.

Voila une histoire bien propre à faire voir les profondeurs d'iniquité de cette cabale, & à fortifier en mesme temps les preuves de la conspiration. Des gens capables d'une aussi infernale machination sont capables de tout. On voit clairement là dedans la maxime des devots du Papisme: il faut aller à son but *per fas & nefas*, pourvu qu'il en revienne du bien à la Religion Catholique. C'est un endroit sur lequel on ne sçauroit assés faire de reflexion. Et afin qu'on ne puisse pas dire de cela que c'est une fable, comme on a dit de la precedente conspiration, il faut remarquer que les preuves en sont notoires & publiques. Il est notoire, par exemple, & public que des papiers ont esté jettés dans la maison du Colonel Mansel. Il est notoire que c'est Dangerfield qui a fait cette friponnerie. Il est notoire que ce fripon s'escria en prenant ces papiers du lieu où il les avoit mis, *trahison, trahison*, devant que de les avoir lus. Il est notoire que ce Dangerfield

gerfield s'en alla chés le Duc d'York denoncer une conspiration des Presbyteriens, & qu'il en fit le detail au Roy. Il est notoire que ce mesme homme escrivit au Roy d'Angleterre estant à Nieuwmarquet, qu'il avoit descouvert une intelligence entre les Presbyteriens Anglois & les Provinces unies. Il est notoire que la Cellier a eu une tres estroitte liayson avec Dangerfield, elle ne le cele pas. Il est notoire aussi que ce Dangerfield a tousjours esté l'un des hommes du du monde le plus decrié: la Cellier elle mesme l'affirme & le soustient. Il est notoire enfin que dans la maison de la Cellier a esté trouvé le roolle où estoit escrit le projet de la pretendue conjuration des Presbyteriens, caché dans un tonneau de farine. Tous ces faits sont notoires, car ils ne sont pas appuyés sur le tesmoignage de Dangerfield, mais ou sur les confessions des accusés, ou sur le rapport des Juges, ou sur les commis de la Doüane, & sur plusieurs autres assistans, ou sur une notorieté publique, contre laquelle toute l'impudence ne sçauroit s'inscrire en faux.

Quant aux faits appuyés uniquement sur la deposition de Dangerfield, on ne veut pas que nous y ayons aucun esgard parce que c'est un fripon recognu. Et l'autheur de l'Apologie pour les Catholiques tire un grand avantage de ce que la Cellier dans sa relation quand elle fut confrontée à Dangerfield, dit l'avoir convaincu par des actes publics d'estre un voleur, d'avoir esté levé parjure, d'avoir eu le foüet, d'avoir esté pilorié, exilé, & d'avoir eschapé la corde, uniquement par une loy d'Angleterre assés singuliere, *Qui porte qu'un clerc estant atteint de quelques crimes qui meritent la mort, peut eschaper estant marqué d'un fer chaud pourvu qu'il puisse lire. Ce qui fut establi pour obliger les Clercs à apprendre à lire, ce que fort peu faisoient de ce temps la.* Ce sont les paroles de la Cellier, telles que M. Arnaud autheur de l'Apologie les rapporte. Il faut avoüer que la passion est capable d'aveugler estrangement les esprits les plus penetrants quand il s'agit de leurs interests. M. Arnaud ne pouvoit rien produire qui fust plus contre luy & contre ceux dont il fait l'Apologie. On ne nie point que Dangerfield ne soit un miserable fripon, mais c'est cela mesme qui fait la conviction de la Cellier. D'où vient son commerce avec un tel homme? Elle ne le cognoissoit pas, dit on: Elle ne le cognoissoit pas, jusqu'au jour qu'il eut fait sa confession; Cet homme est pris chés elle quand on l'arresta prisonnier, elle demeure son amie assés longtemps depuis qu'il fut en prison, & tout aussi tost qu'il eut decouvert toute la machination elle descouvre incontinent que c'est un fripon & un homme infame:

Apolog. pour les Catholiques, seconde part. p. 539.

hé qui est assés sot pour se payer d'une aussi impertinente excuse ? Ne voit on pas bien que la Cellier & ceux qui la faisoient agir, ne pouvoient employer que des garnements dans ce ministere, puisque des gens qui eussent eu un peu de conscience de reste, n'auroient jamais voulu jouer une si longue suitte de fourbes enormes ?

Aprés cela il faut faire reflexion, sçavoir si les depositions & les confessions d'un criminel ne sont jamais d'aucun poids parce qu'il est convaincu de plusieurs crimes. D'une troupe de voleurs on en arreste un ou deux. Ceux cy descouvrent tous les autres & confessent plusieurs meurtres & assassinats commis, dont il n'y a que les complices qui ayent connoissance, s'ensuit il de ce que ces deposants sont des scelerats que leurs depositions ne valent rien contre leurs complices ? Dangerfield est pris sur le soupçon de ses crimes, il les nie, mais enfin il vient à les confesser, il avouë & decouvre ses complices, est ce donc que sa confession & sa deposition contre d'autres criminels ne sera d'aucune valeur parce que luy mesme est un meschant homme ?

De plus, il faut distinguer dans la confession de Dangerfield les choses qu'il a dites contre les autres de celles qu'il a dites contre luy mesme. Il a dit par exemple que Milord Arundel *prisonnier à la tour* l'avoit sollicité de tuer le Roy, & que sur le refus qu'il en fit avec execration, Milord Powis luy proposa de tuer au moins le Comte de Schaftsbury. Il a dit que le Comte de Castelmeyn l'avoit poussé là dessus par de grands reproches jusqu'à luy dire avec emportement, *Pourquoy refusés vous de faire ce pourquoy seul on vous a tiré de prison ?* Il a deposé contre l'Astrologue Gadbury qu'en le poussant à commettre le meurtre qu'on demandoit de luy il avoit dit qu'il avoit tiré son horoscope & qu'il trouvoit cet homme tres propre pour cette entreprise. Il a deposé contre la Cellier que sur ce qu'il avoit manqué d'assassiner le Comte de Schaftsbury, elle avoit dit : *J'iray & je feray voir au monde qu'il y a des personnes de nostre sexe aussi braves & aussi hardies que des hommes*, & qu'aprés cela elle s'estoit mis en devoir d'executer ce qu'elle avoit promis, mais l'occasion ne s'en estoit pas rencontrée. Supposons si l'on veut que sur cela & sur plusieurs autres parties de la deposition de Dangerfield, il ne merite pas d'estre cru à cause qu'il est infame, notoirement coupable de plusieurs crimes & qu'il a passé par la main d'un bourreau ; mais s'ensuit il pour cela que cet homme soit indigne de creance dans les choses qu'il dit contre luy mesme ? Il se fait faire à luy mesme une longue suitte de fourbes qui meritent mille roües. Il avouë qu'il a fait de fausses lettres, qu'il

a contrefait des cachets, qu'il a escrit des listes de pretendus Presbyteriens conjurateurs, qu'il a esté jetter ces papiers dans des maisons, qu'il y a mené les commis de la Douane, afin que sous pretexte de chercher des marchandises defenduës on trouvast les papiers qu'il avoit cachés. Il confesse qu'il a esté tromper le Roy d'Angleterre & le Duc d'York par de fausses relations, & qu'il a meschamment feint avoir connoissance d'une intelligence criminelle des Presbyteriens avec les estrangers. C'est la loy du bon sens, c'est l'usage de tous les barreaux, c'est en un mot une maxime indubitable qu'un homme doit estre cru quand il s'accuse. Car on ne concoit pas qu'il soit possible qu'un homme s'accuse, estant innocent, de crimes qui le doivent rendre infame autant qu'on le peut estre. Voila donc sur quoy est fondée l'impudente accusation de l'Astrologue *Gadbury* & de la *Cellier*, que les Presbyteriens devoient se defaire du Roy, lever une armée de soixante mille hommes, se saisir de la tour de Londres & du chasteau de Douvre, s'assurer de la personne de Milord Maire de Londres, tuer ou chasser le Duc d'York & establir une republique. Pour destruire cet impudent Roman je ne veux que la confession de l'autheur de l'Apologie pour les Catholiques. *Ne voulant rien dire que de certain*, dit-il, *je laisse les preuves qu'elle croit avoir eues, que s'il y a eu une conspiration, ç'ont esté les Presbyteriens qui l'ont faite & non pas les Catholiques.* Cet homme est devoué à soustenir toutes les faussetés les plus grandes pourvu qu'elles ayent la moindre apparence de verité, de sorte qu'il ne peut avoir parlé ainsi que parce qu'il a decouvert dans cette accusation formée contre les Presbyteriens des caracteres de supposition si evidents que tout le monde les peut voir.

XVII. Toutes les observations precedentes servent à rendre inutiles les grands efforts que Mr. Arnaud dans son Apologie fait pour aneantir les depositions des tesmoins & perdre de reputation ceux qui ont poursuivi les autheurs de cette derniere conjuration du Papisme en Angleterre. Car elles font voir quel est le caractere de ceux qui sont accusés de cette conjuration. Pour la justification de ces mesmes tesmoins j'adjouste icy deux ou trois choses. La premiere qu'aprés les efforts que l'Autheur de l'Apologie pour les Catholiques a faits pour oster toute creance aux tesmoins qui ont decouvert la conspiration, on doit croire qu'il n'a rien à dire contre ceux contre lesquels il ne produit rien, ou ne produit que des choses qui se detruisent d'elles mesmes. Par exemple contre *Prance* le principal des tesmoins qui ont descouvert les circonstances & les autheurs de la mort de Gode- *Apolog. p. 333.*

frey, pour aneantir sa deposition il produit une certaine fable de la Cellier, qui dit avoir entendu Prance jetter des cris effroyables dans la prison de *Newgate*; & ces cris venoient de ce que selon sa suppostion, on luy donnoit la geesne pour luy faire dire ce qui est dans sa deposition. Encore n'ose-t-elle affirmer que ces cris fussent de *Prance*; seulement elle dit qu'elle entendit sortir d'effroyables cris d'un cachot appellé le trou condamné; & qu'ayant demandé ce que c'estoit on luy avoit respondu que c'estoit une femme en travail d'enfant. Sur cela seul on bastit cette conjecture qu'on a tiré de Prance sa deposition, par le moyen de la torture. Premierement il faut sçavoir que selon les loix d'Angleterre on ne donne point la torture aux criminels; de *plus* c'est icy une pure conjecture qui ne fait aucune certitude. Et enfin la Cellier est une miserable dont nous avons vu la conduitte dans les articles precedents, & dont le tesmoignage par consequent, sur tout dans ces affaires, ne sçauroit faire aucune espece de preuve.

A l'esgard d'Oates dont il travaille le plus à destruire le tesmoignage, il insiste principalement sur ses contradictions, & sur les faussetés evidemment prouvées telles, qui sont dans ses depositions. *Et l'une* de ces faussetés que l'on croit bien prouvées, est en *ce que l'on* a produit des tesmoins & des attestations de St. Omer, qui assurent qu'il estoit à St. Omer, & qu'il n'en est point sorti dans le temps mesme qu'il dit avoir esté à Londres dans des conferences qui se faisoient entre les conspirateurs. Sur quoy il est à remarquer premierement que si l'on produit des tesmoins pour prouver qu'Oates estoit à St. Omer dans le temps qu'il dit avoir esté à Londres, il se trouve aussi sept tesmoins dont l'un est Catholique Romain qui attestent l'avoir vu à Londres dans le temps precisement auquel il dit y avoir esté. Il faut donc qu'il y ait du faux tesmoignage de part ou d'autre: Or il est incomparablement plus vraysemblable que des gens se laissent induire à rendre un faux tesmoignage pour sauver la vie à plusieurs gens, & l'honneur de leur religion, que d'autres se laissent persuader de faire un faux serment pour sauver l'honneur à un scelerat. Et par consequent il est plus vraysemblable que le parjure & la fausseté est *du* costé des tesmoins qui deposent contre Oats, que du costé de ceux qui deposent pour luy. Adjoustés à cela que ces tesmoins qui deposent contre Oats au sujet de son sejour à St. Omer se contredisent; quelques uns disent qu'il quitta le College des Jesuites le dixiesme du mois de Juin, les autres disent que ce fut tout à la fin de Juin, & d'autres mesmes passent jusqu'au mois de Juillet. Et comme on

disoit

disoit à ce dernier qu'il estoit different d'un mois entier des depositions des autres ; n'importe s'escria-t-il, *Je suis asseuré qu'il a esté à St. Omer jusques aprés l'assemblée qu'il dit avoir esté tenuë à Londres.* Comme l'assemblée s'estoit tenuë sur la fin d'Avril ce faux tesmoin jouoit encore plus à coup seur le faisant demeurer à St. Omer jusqu'en Juillet, que ceux qui ne l'y faysoient demeurer que jusqu'à la fin de May. Mais cela fait bien voir que ces gens là estoient venus tout exprés pour faire trouver Oates menteur à quelque prix que ce fust, & non pas pour attester la verité.

La troisiesme chose que j'ay à dire icy au sujet des tesmoins, regarde un nommé *Edmond Everard* Gentilhomme Ecossois tesmoin considerable, contre lequel l'autheur de l'Apologie pour les Catholiques ne dit rien, & par consequent on peut supposer qu'il n'a rien à dire. Ce Gentilhomme estant interessé dans les affaires des troupes Angloises qui servoient dans les armées de France l'an 1673. fut employé par le Duc de Montmouth pour solliciter à la cour le payement des troupes, ou pour quelques autres semblables affaires. Estant à Paris il fit cognoissance avec Madame Anne Gourdon sœur du Marquis de Huntley Escossois, laquelle estoit dans un couvent de filles. Cette religieuse zelée pour sa religion dit à cet Edmond Everard qu'il y avoit un grand dessein en Angleterre pour y restablir la religion Catholique, qu'on semeroit la division entre le Roy & le Parlement, qu'il y avoit un parti considerable qui travailloit à faire Roy le Duc d'York, que bien tost on se deferoit du Roy, & qu'on le mettroit en estat de ne faire mal à personne. Le mesme Everard a deposé que Talbot Archevesque Papiste de Dublin luy avoit dit que les affaires qu'il negotioit estoient tout à fait importantes pour les Catholiques d'Angleterre, & sur tout pour ceux d'Irlande, qu'on faisoit dessein de lever une armée en Irlande, & de se saisir d'un port de mer pour faire entrer les François dans l'Isle. Everard communiqua cette affaire à un nommé *Sir Robert Welsh*, luy declarant qu'il estoit resolu de la faire sçavoir au Roy d'Angleterre. *Robert Welsh* fit rapport à Talbot du dessein d'Edmond Everard. Talbot vint trouver Everard & luy dit que si jamais il entreprenoit de reveler quelque chose de ce qui luy avoit esté communiqué, le moindre mal qui luy en arriveroit seroit qu'en abordant en Angleterre il se verroit jetté dans la tour de Londres. Ce Gentilhomme persistant dans sa resolution, se deroba & passa en Angleterre avec beaucoup de peril, car on le poursuivit. Il passa pourtant la mer, mais ce qui luy avoit esté

predit luy arriva, car trois ou quatre jours aprés son arrivée on le mit dans la tour. Et le moyen dont se servirent les Anglois Papistes qui estoient en France fut, qu'ils escrivirent que cet Everard estoit retourné à dessein d'assassiner le Duc de Montmouth. On le laissa quelques mois sans luy rien dire : enfin le Lieutenant de la tour l'ayant examiné, le prisonnier descouvrit ce qu'il sçavoit de la conspiration, de la maniere que je viens de le dire. Mais le Lieutenant de la tour prit cela pour une ruse qu'il avoit inventée pour se tirer d'affaire. Au lieu de le croire il le menacea de le faire pendre, s'il ne confessoit ce qu'il avoit eu dessein de faire contre le Duc de Montmouth. Sur cela ce pauvre Gentilhomme demeura prisonnier quatre ans entiers. C'est à dire jusqu'à ce qu'Oates eust entierement decouvert la conjuration. Alors Everard mis en liberté donna sa deposition premierement à la chambre haute du Parlement & ensuitte à la chambre basse. Le fait est certain, il est averé, il est confessé, il est imprimé & personne n'a osé le contredire. Quel soupscon peut il y avoir icy de subornation ? Qui est ce qui a suborné cet homme en France pour aller faire une telle histoire en Angleterre ? *Comment cet homme* dans la tour de Londres a-t-il pu deviner que quatre ans *aprés il y* auroit des faux tesmoins subornés pour imputer aux Papistes une horrible conjuration ? & qui l'a poussé dans cette prison à estre le precurseur de ces faux tesmoins, en commenceant la fourbe qu'ils devoient continuer ? Pourquoy cet Everard se trouve-t-il prisonnier en arrivant en Angleterre ? qui peut avoir poussé les Anglois d'au dela de la mer à l'accuser faussement d'avoir voulu assassiner le Duc de Monmouth ? Et qui les pouvoit pousser à le vouloir perdre, si ce n'est qu'il sçavoit trop de leurs affaires ?

XVIII. Je ne trouve point aussi que l'Apologiste ait rien dit de l'affaire de *Guillaume Staley* Papiste Anglois orfevre à Londres : elle est pourtant considerable & sert beaucoup à confirmer la verité de la conspiration. Puis qu'il ne dit rien là dessus c'est assés pour montrer qu'il n'a rien à dire. *Guillaume Staley* avoit esté elevé dans les seminaires Anglois qui sont au deça de la mer. Son pere le destinoit à estre prestre, en suitte il tourna ses estudes du costé de la Medecine, mais quand il fut de retour en Angleterre son pere qui estoit orfevre jugea qu'il luy estoit necessaire dans sa profession, & l'y engagea. Il retint de son premier dessein d'estre prestre & de son education dans les seminaires, l'esprit de sedition & l'emportement contre la religion protestante. Un jour cet homme discourant en François avec un estran-

estranger nommé Froment, ils parloient de la conjuration assés bas & croyoient n'estre entendus de personne, parce qu'ils parloient une langue estrangere dans le pays. Froment prit la parole, & dit que le Roy *estoit un grand persecuteur du peuple de Dieu*. Staley reprit sa parole & haussant sa voix avec emportement il dit en François, *Le Roy d'Angleterre, le Roy d'Angleterre*, repetant ces mots jusqu'à trois ou quatre fois, *est le plus grand B. qui soit au monde*. Et en frapant sur son estomach & montrant sa main, il adjousta, *voicy le cœur & voicy la main qui le tueront, je le feray moy mesme*. Puis en poursuivant sur le mesme ton il dit, *Le Roy & le Parlement croyent que tout est renversé, mais les B. sont bien trompés*. Cela se disoit dans un vestibule à porte ouverte. Hazardeusement trois Gentilhommes Ecossois entendirent ce discours, deux des trois entendoient & parloient fort bien le François. Ces Gentilhommes denoncerent ce *Guillaume Staley*, on le saisit, on luy fit son procés, ses tesmoins luy furent confrontés & il n'eut rien à alleguer pour sa justification que des choses ridicules & qui servirent à sa conviction. Car il respondit qu'il parloit du Roy de France & non du Roy d'Angleterre; & que les tesmoins avoient mal entendu les dernieres paroles, qu'il n'avoit pas dit qu'il tueroit le Roy luy mesme; mais qu'il se tueroit luy mesme. Sur cela l'homme du Roy ayant remarqué que les tesmoins disoient qu'il avoit nommé le Roy d'Angleterre; & de plus, que ce qu'il l'avoit appellé *B. d'heretique*, ne pouvoit convenir, selon luy, au Roy de France: & enfin que la suitte du discours qu'il se faisoit faire à luy mesme estoit insensée, *Le Roy de France est un B. d'heretique, donc je me tueray moy mesme*: à cela il n'eut rien à respondre & fut condamné à estre pendu & ecartelé comme criminel de leze Majesté, ce qui fut executé le 26. de Novembre 1678. Le Roy eut la bonté de faire rendre ses quartiers à ses parents, & ils eurent l'audace de les faire enterrer pompeusement dans l'Eglise de St. Paul du *Convent-garden*, ce qui irrita tellement la cour que le grand justicier Scrogs eut ordre de faire deterrer ces quartiers & de les placer sur les portes de la ville. Cette affaire est cognüe, elle s'est passée à la face de toute l'Angleterre, elle est considerable, cependant on la passa sans rien dire comme si cela ne faisoit rien. On dira sans doute que c'est un fou, & que le corps des Catholiques ne doit pas respondre de ses emportements. Ouy; mais ce fou ne laisse pas de dire la verité. Que veulent dire ces paroles, *Le Roy & le Parlement croyent que tout est renversé, mais ils sont bien trompés*. N'est ce pas assés ouvertement confesser la

con-

conjuration? Qui pouvoit avoir inspiré à ce furieux le dessein qu'il avoit, ou qu'il disoit avoir de tuer le Roy, si personne avant luy n'avoit eu cette pensée?

XIX. Je ne trouve pas non plus que ces Messieurs ayent rien à dire sur l'affaire d'Elisabeth Oxley, de Nicolas Stubb & du prestre Maurice Gifford, qui n'est pourtant pas de petite importance. On voit dans la deposition d'Oates que le grand embrasement de Londres est arrivé par une horrible conspiration des prestres & des Papistes Anglois: Les depositions de Bedlow posent aussi en fait que l'an 1676. comme il estoit à Paris, des gens de la conspiration entr'autres un Benedictin, l'avoit voulu engager à mettre le feu dans Westmunster, Limehouse & autres lieux, & que le Pere Gifford s'estoit joint à ce dessein. En execution duquel on avoit reellement & de fait loué des celliers en divers endroits de la ville, qu'on avoit empli de bois, de charbon & de toute autre matiere combustible. L'histoire d'Elisabeth Oxley confirme puissamment cette deposition. Cette Elisabeth Oxley estoit en service chés un Monsieur Bird celebre Procureur demeurant en *Fetter Laine*. Cette fille aprés avoir demeuré seulement six semaines dans cette maison, le 10. d'Avril 1679. à l'heure que toute la famille estoit endormie mit le feu dans le cabinet de son maître où il y avoit beaucoup de papiers, & quand elle crut que le feu ne pouvoit plus estre esteint, elle cria au feu & eveilla son maistre & sa maistresse. Heureusement on trouva moyen d'esteindre le feu: quand cela fut fait on observa que cette creature avoit fait un paquet de ses hardes, qui paroissoit arrangé fort à loysir, cela joint à plusieurs autres circonstances fit soupsconner que cette servante avoit mis le feu à dessein: on l'emprisonna, & dans l'examen elle avoüa tout, elle dit qu'environ la St. Michel de l'année 1678. elle avoit lié commerce avec un nommé *Nicolas Stubb* Papiste Anglois, qui avoit puissamment travaillé à la pervertir & à luy faire changer de religion. Quand il crut l'avoir persuadée pour achever de l'affermir, & pour luy faire cognoistre qu'elle avoit pris le bon parti aussi bien pour ce monde que pour l'autre; il luy dit plusieurs fois, *Qu'elle verroit tous les protestants destruits en Angleterre devant la fin du mois de Juin de l'année prochaine, & que tous ceux qui voudroient se faire Catholiques vivroient bien plus heureux qu'ils n'estoient alors, estant protestants. Qu'au reste c'estoit une action meritoire de tuer un heretique, & que tous les Catholiques auroient une marque à leur chapeau pour se distinguer afin de n'estre point massacrés avec les autres.* Aprés plusieurs discours semblables

blables ce *Nicolas Stubb* ayant appris qu'elle estoit louée chés ce procureur, l'avoit à diverses fois exhortée à mettre le feu dans la maison de son maistre pour embraser le quartier, luy promettant pour cette action cinq pieces, c'est à dire 50. ou 60. Francs; & luy donnant un demi escu d'arrhe. Il l'assuroit aussi que l'on mettroit le feu en mesme temps en divers quartiers. Cette fille gagnée par ces promesses promit & fit tout ce qu'on voulut.

Sur cette confession *d'Elisabeth Oxley* la justice fit saisir *Nicolas Stubb*. Il nia au commencement avec un front d'airain, mais quand il fut confronté avec la fille il ne put resister à la force de la verité; il avoua tout ce qu'Elisabeth Oxley avoit avancé de leur commerce & de leurs complots. Il adjousta qu'il avoit fait cela à la persuasion du P. Gifford son confesseur, qui luy avoit assuré qu'il n'y a aucun crime à mettre le feu dans les maisons des heretiques. Il dit aussi qu'il y avoit deux Irlandois d'intelligence avec luy, l'un nommé *Flower* barbier, & un autre appellé *Roger Clayton*, qu'ils avoient accoustumé de s'assembler tous trois sur la brune à Saint Jaques des Champs pour aviser aux moyens d'executer leur dessein. Et que le P. Gifford avoit promis à l'accusé cent pieces pour cette execution. Aprés cela ce *Nicolas Stubb* raconta mille impertinences dont ce P. Gifford nourrissoit leurs esperances, & soustenoit les promesses qu'il leur faisoit d'un prompt changement en Angleterre. Il leur disoit qu'on leveroit une grande armée en Angleterre, qu'il y avoit assés de Catholiques pour cela, & qu'ils tireroient un secours de soixante mille hommes des pays estrangers. Enfin il adjoustoit que ce Prestre leur faisoit faire d'horribles serments de garder le secret, & les menaceoit de les faire assassiner s'il leur arrivoit de reveler ce qu'ils sçavoient.

J'avoüe que je ne comprens pas ce qu'on peut dire pour destruire des faits si importants & si bien prouvés. Voicy des gens pris sur le fait & des gens qui confessent, que veut on davantage? Il n'y a rien dont la hardiesse & le front de ces faux devots ne soit capable. C'est pourquoy l'on ne doute pas qu'ils ne trament quelque nouvelle fourbe, & qu'ils n'apostent de nouveaux tesmoins pour appuyer quelque nouveau Roman sur ces frequents embrasements. C'est une chose sans exemple, qu'une ville soit embrasée quasi tous les ans. Car depuis le grand incendie de Londres à peine s'est il passé une année qu'il n'y ait eu des embrasements de cent, de deux cents & de six cents maisons. On ne persuadera jamais que cela soit naturel. Avant que de sortir de cette histoire d'Elisabeth Oxley & de Nicolas Stubb, je souhaite

haite qu'on observe que ce Nicolas Stubb pris sur le fait & convaincu d'étre incendiaire, confesse justement ce que Bedlow avoit deposé du *P. Gifford*, sçavoir que c'estoit luy qui estoit l'instigateur des embrasements qu'on se preparoit de faire. *Nicolas Stubb* prisonnier accusé, convaincu, confessant, avoit il pris sa confession de la bouche de Bedlow, lequel il n'avoit apparemment jamais veu?

XX. L'Autheur de l'Apologie pour les Catholiques tire un grand avantage de ce que le Vicomte de Stafford & les autres conjurateurs qui ont souffert le dernier supplice, ont persisté jusqu'à la mort à soustenir leur innocence, & à nier qu'il y eust aucune conspiration. Sur cela il est bon de se ressouvenir de ce que Mr. de Mezeray nous apprend au sujet de la conjuration de la fougade en 1606. C'est que la coustume de ces conspirations est de lier les consciences de ceux qui ont connoissance des affaires, de serments horribles. On lit dans *les Derniers Efforts de l'innocence affligée*, un formulaire du serment qu'ils font faire à leurs conjurés. Et Prance nous apprend dans sa deposition que les Prestres confessoyent souvent ces malheureux conspirateurs, & leur donnoyent l'absolution, & ne la leur donnoyent jamais qu'aprés leur avoit fait reïterer leurs serments: adjoustant tousjours qu'*il n'y avoit pas de misericorde ni de Paradis pour eux, s'ils venoyent à reveler la conjuration*. Y a-t-il donc quelque chose d'estonnant que des gens qui d'une part ne peuvent rien esperer de leur confession, puis qu'ils sont condamnés à la mort, & qui craignent d'autre part avec la ruine de leur Religion leur damnation eternelle, ayent eu la force de supprimer & de nier la verité jusqu'à la mort? Tous les jours on trouve des criminels qui pour avoir le plaisir de dire qu'ils meurent innocents, nient leurs crimes jusque sur le gibet, & l'on nous veut faire une preuve du silence & de la negation de ces gens, à qui l'on avoit persuadé qu'ils seroyent damnés eternellement s'ils laissoyent eschaper le moindre mot. Tout le monde sçait que Garnet & Oldcorne qui furent convaincus d'estre de la conjuration des poudres en 1606. persevererent dans leur negation. Et sans qu'on les trompa par le moyen que nous avons rapporté cy dessus, aujourd'huy les Jesuites auroient le plaisir de prouver leur innocence par le mesme argument, par lequel ils prouvent celle du Vicomte de Stafford & des autres suppliciés. Il faut observer aussi que selon les loix d'Angleterre on ne donne point la geesne aux criminels. Ainsi les conjurés n'ont pas souffert le moindre coup de torture. C'est donc une grande merveille que des Jesuites, des Prestres, & des gens qui s'estoient affermis dans la reso-

resolution de tout nier quoy qu'on leur fist souffrir, ayent eu la force de faire ce qu'ils avoient resolu : pendant qu'on voit tous les jours des criminels condamnés, & qui n'ont plus aucune esperance de vie, resister aux plus cruelles geesnes, & persister jusqu'à la mort, à soustenir leur innocence. C'est la conscience qui est aux criminels la torture la plus efficace pour les forcer à la confession. Or bien loin que la conscience pust porter ces conjurés Anglois à la confession, au contraire c'estoit elle qui les retenoit : car elle estoit persuadée qu'ils commettroient un crime irremissible en confessant, & qu'ils faisoient une bonne action en niant la verité jusqu'à la mort.

Il est bon, qu'on sçache là dessus certains faits fort considerables. C'est par exemple, que les Confesseurs & les Directeurs de conscience de ces miserables prisonniers & accusés, avoient soin de les fortifier par eux mesmes ou par d'autres dans cette resolution de tout nier. Jusques là qu'ils fournissoient des formulaires, des harangues, & des protestations d'innocence pour le gibet, à ceux qui n'estoient pas capables d'en composer eux mesmes. On en trouva une dans la poche de Laurent Hill, qui fut supplicié pour avoir assassiné Godefrey. Le bourreau aprés que Hill fut pendu & estranglé, entre plusieurs papiers tira de la poche du mort un papier, dans lequel estoit escrite la harangue patibulaire dont il avoit recité à peu prés la substance. On trouva une piece estudiée, exprimée en beaux termes & tres forts & dont ce Laurent Hill n'estoit point du tout capable, parce qu'il n'avoit point de lettres, & que c'estoit d'ailleurs un assés petit esprit. Il est bon qu'on la voye icy toute entiere afin qu'on juge si c'est le style de la conscience d'un homme vulgaire, ou la production estudiée d'un Prestre & d'un Jesuite.

Je viens presentement à la place fatale où je dois finir ma vie, & j'espere que je la finiray avec un courage digne de mon innocence. Je m'en vais presentement comparoistre devant le grand Juge qui cognoist toutes choses, & qui juge de tout justement. J'espere que ce sera un bonheur pour moy qui suis pecheur d'avoir souffert une mort si injuste. J'appelle Dieu, les hommes & les anges à tesmoins, que je suis entierement ignorant de la maniere, des autheurs & du temps du meurtre du juge de paix, Godfrey. *C'est pourtant pour ce pretendu crime, que par la malice de quelques meschants, je suis produit à cette mort honteuse, laquelle comme j'espere me sera un prompt passage à la vie eternelle. Dans cette esperance je meurs avec joye à cause de mon innocence & du bienfait decoulant des precieuses playes de mon benit Sauveur, par les merites duquel j'espere obtenir le*

salut. Je meurs Catholique Romain & prie tous ceux qui sont de la mesme religion de prier Dieu pour mon ame. Et je supplie Dieu de vouloir par sa justice descouvrir les autheurs de cet horrible meurtre, afin que mon innocence puisse estre cognuë. Encore que je pardonne de bon cœur à mes accusateurs, je les cite pourtant devant le grand tribunal de la justice divine, comme ceux qui ont mis leurs mains dans ce sanguinaire complot, à respondre pour le tort qu'ils ont fait à un innocent. Je cite particulierement le Lord chef de la justice, qui a presidé dans ce jugement, & les freres d'Edmond Bury Godefrey, avec les jurés, les tesmoins, & tous ceux qui ont eu part en cette affaire. O Seigneur benis & preserve le Roy, aye compassion de cette pauvre nation & ne luy impute point le sang innocent. Je vous dis à tous à Dieu en Jesus Christ entre les mains duquel je remets mon esprit.

Il y a un grand art dans ce petit discours, mais je doute que ce soit de celuy dont Laurent Hill a fait profession. Afin d'estre plus assuré que cela n'estoit pas de luy, on monstra le papier à sa femme qui protesta que ce n'estoit point son escriture. Et en effect dans tout le temps qu'il fut en prison il n'eut jamais ni plume, ni papier, ni ancre. C'est ainsi que ces Messieurs affermissoyent le courage de leurs gens à mentir jusqu'au dernier soupir.

Je ne veux plus adjouster qu'un mot là dessus, c'est que pour faire davantage valoir cette perseverance de leurs gens à protester leur innocence & à soustenir la fausseté de la conjuration, ils supposent certains faits controuvés & notoirement faux. Par exemple incontinent aprés la mort de *Whitebread* Provincial des Jesuites on trouva dans la chambre d'un prestre Anglois nommé *Caryl*, ou autrement *Blunden*, une lettre escrite à une Dame de Cambray en Flandres, où ce Prestre faisoit l'histoire du martyre pretendu de *Whitebread* & de ses compagnons, comme en ayant esté tesmoin oculaire. Il dit entr'autres choses dans cette lettre que comme les patients finissoyent leur priere, un cavalier accourut depesché de Whitehal criant *grace, grace*. Il arriva, dit l'Autheur, avec bien de la peine au pied de la potence, où il fit lire le pardon que le Roy accordoit par sa clemence aux criminels moyennant qu'ils voulussent confesser la conspiration. Surquoy ils remercierent sa Majesté de sa bonté, & protesterent qu'ils n'avoyent cognoissance d'aucune conspiration, & n'estoyent aucunement coulpables. C'est une grande tentation je l'avoüe, que de pouvoir se tirer des mains de la mort dans lesquelles on est actuellement, en disant seulement la verité. Mais il faut sçavoir que de tout cela il n'y en a pas un

mot

mot de veritable. C'est une grande impudence que de feindre des faits de la fausseté desquels on peut estre convaincu par 30. ou 40. mille hommes qui assistoyent à ce spectacle. La lettre du prestre est en nature, elle est imprimée, le fait est constant : aprés cela fiés vous à ce que ces gens là produisent, ou contre les tesmoins ou en faveur de leurs martyrs.

XXI. Ces Messieurs veulent aussi tirer avantage de ce caractere de gens d'honneur & de probité, qui a brillé, disent ils, jusqu'à la mort, dans les personnes qui ont souffert pour la conjuration : pretendant que des gens d'un tel caractere n'estoyent capables, ni de concevoir un si horrible dessein, ni de mentir avec tant d'impudence. Premierement nous disons qu'on definit fort differemment l'honneur & la probité dans le monde : & les hommes sont fort sujets à s'entester de fausses idées là dessus. Ceux des conjurés dont on produit la probité comme une preuve de leur innocence, s'estoient persuadés que pour l'avancement de leur religion tout estoit permis, que des Roys heretiques ne sont que des tyrans, & ils ont fait consister l'honneur & la probité dans la pratique de ces fausses maximes. Les consciences trompées vont quelque fois plus loin que cela. Mais nous adjoustons que si l'on examinoit de prés la vie & la conduitte de ces pretendus martyrs, on verroit qu'ils ne se sont pas preparés au martyre par une vie fort innocente. Si l'on en croit ce qui se dit des avantures du Vicomte de Stafford au Palatinat, il s'en faloit beaucoup qu'il eust esté un saint. Car il y a des gens qui soustiennent qu'il y avoit esté surpris dans le plus horrible de tous les crimes, & que son procés luy avoit esté fait pour ce peché. C'est une histoire que je ne veux point garantir, & que je ne pose point comme certaine, n'en ayant fait aucune enqueste.

Mais il est bon que l'on cognoisse ce Whitebread Provincial des Jesuites en Angleterre, & l'un des principaux martyrs de cette derniere pretenduë persecution contre les Catholiques. On donna communication à Milord Maire de la ville de Londres, d'une lettre escrite il y avoit prés de dix ans par un tres honneste homme qui avoit cognu ce *Thomas White*, ou autrement *Whitebread*, depuis plus de trente ans. En substance, cette lettre disoit, qu'environ vint ans auparavant & plus, cet homme estoit venu à Oxford, se disant un Juif converti par quelques celebres Théologiens Presbyteriens de Londres. Quand il fut à Oxford de Presbyterien il se fit Independant & disciple du Docteur *Thomas Goodwin* & du Docteur *Owen*. Peu de temps

aprés il feignit d'estre Anabaptiste & enfin Quaker. Il fit un defi de dispute aux docteurs d'Oxfort sur leurs principes, & escrivit là dessus une lettre en plusieurs langues qui fut trouvée assés considerable pour estre examinée dans une convocation de sçavants. Par cet examen on descouvrit que l'autheur estoit Jesuite, ou quelque Papiste de seminaire, & sur ce'a on le mit en prison, mais il contrefit si parfaitement le fou que ses amis dans peu de jours obtinrent son elargissement. *Je l'ay veu souvent*, dit l'autheur de la lettre, *courant au milieu des rues son chapeau plein de pierres sous son bras, ruant des pierres aprés tous les petits oyseaux qu'il trouvoit. Longtemps aprés je le trouvay dans une maison Papiste où je l'entendis discourir doctement, gravement & fort sagement, & là non seulement je fis cognoissance avec luy, mais je liay un commerce tres familier, tellement que souvent il m'est venu rendre visite en differents habits au college de la Madelaine à Oxfort. Mais enfin estant derechef soupsconné & en danger d'estre pris il se retira à Londres, je le conduisis cinq miles de chemin & l'abandonnay à ses desseins. Six mois aprés, mes affaires m'ayant appellé à Londres, j'entendis parler d'un celebre predicateur entre les Quakers qui preschoit proche Chairing-crosse.* Il se trouva que ce predicateur celebre entre les Quakers estoit *Whitebread*. L'autheur de la lettre dit qu'il le recontra dans la rüe extravagamment vestu d'un habit à la vielle mode tout usé & tout rapetassé de pieces de cuir cousües sur l'etoffe, avec un foüet de chartier à la main. Il ne le recognut point en cet esquipage, mais *Whitebread* le recognut, l'aborda & aprés avoir renouvellé cognoissance il le quitta pour aller prescher à ses Quakers; Mais le lendemain il alla rendre visite à l'autheur de la Lettre, habillé honnestement comme les Pasteurs de l'eglise Anglicane: il le mena chés luy & luy fit voir une grande multitude de differents habits, sous lesquels il se desguisoit selon les diverses gens avec lesquels ils se vouloit mêler. *Je vis aussi*, dit l'autheur, *un ordre de la cour de Rome, pour luy faire recevoir d'un certain marchand une somme de cent Livres Sterling par an, outre quatrevint qu'il touchoit de son Pere.* Son Pere s'appelloit *Jehan White* & estoit de Wirtemberg, quant à luy la cour de Rome le nommoit *Johannes de Albo*. Il adjouste que peu de temps aprés, ce *Jehan d'Albo* autrement *Jehan White* fut arresté prisonnier par ordre de Cromwel le protecteur qu'il essaya d'avoir la permission de le voir en sa prison mais qu'il ne put l'obtenir. *Whitebread* fut elargi au bout de six mois & continua sa conduitte, en se mêlant avec les Quakres & les Independants. *Il parle*, dit-il, *aussi bon Anglois qu'un naturel Anglois,*

glois, & cognoist toutes les villes, bourgs, villages, & hameaux de l'Angleterre.

Cette lettre escrite plusieurs années avant qu'ont parlast de conjuration est considerable, parce qu'elle nous apprend non seulement le caractere comedien de cet homme dont on veut faire un martyr : mais aussi en general la conduitte de tous les emissaires de la cour de Rome en Angleterre. Ils ont ordre d'estre de toutes religions & de se mêler par tout. Au reste cette Lettre ne peut estre suspecte escrite longtemps avant les derniers affaires, & depuis qu'elle a esté imprimée & renduë publique, je n'ay point appris qu'elle ait esté contreditte ni accusée de faux.

XXII. L'autheur de l'Apologie pour les Catholiques establit ses reflexions sur des pieces qui ne sont pas de la nature de cette Lettre, ce sont des libelles fabuleux, calomnieux, faux dans toutes leurs parties, & qui portent sur le front les marques de leur fausseté. Par exemple il nous produit une certaine *histoire des conspirations d'Angleterre*, dont l'Autheur est un Papiste travesti en protestant; mais grossierement desguisé, & qui a escrit avec autant de folie que d'imprudence, un tissu de faits controuvés dont la fausseté est notoire à toute l'Angleterre. Telle est encore la relation de la Cellier dont Mr. Arnaud fait de longs extraits. Nous avons vu cy dessus quelle est cette creature, & quelle foy on doit adjouster à ce qu'elle dit. Si l'Autheur de l'Apologie avoit receu les memoires qu'il dit avoir attendus d'Angleterre, il auroit pu avoir quantité de semblables ouvrages. Car les Papistes ont couvert l'Angleterre de leurs libelles remplis de mensonges enormes. Par exemple pour se justifier de la mort de *Godfrey*, ils ont publié & imprimé que Godfrey *estoit extraordinairement & particulierement amy des Catholiques.* Tout le monde sçait ce qui en est, & la maniere dont il a poursuivi l'affaire de la conspiration le fait bien voir.

XXIII. Ma derniere observation, c'est qu'on ne se doit point laisser estourdir par la maniere hardie & insultante dont l'Autheur de l'Apologie pour les Catholiques traitte cette affaire. A l'entendre parler vous diriés qu'on accuse sa religion d'un crime qui est inouy entre ceux qui en font profession, & dont elle n'est pas capable. A qui cet Avocat des rebelles Anglois pense-t-il parler, & dans quel monde croit il que nous vivions? Nous ne sommes pas nouvellement venus de la Chine & du Japon, & nous sçavons ce qui s'est passé dans l'Europe depuis cent ans : les continuelles conspirations de ceux de son

son party contre les Roys d'Angleterre, la conjuration des poudres, la conspiration & le massacre d'Irlande nous font voir de quoy ces Messieurs sont capables. Nous prions l'Autheur de l'Apologie de se souvenir des railleries sanglantes que luy ou un autre de ses Jansenistes faisoit autre fois aux Jesuites sur leur martyr Garnet, dans une piece que nous avons citée dans la premiere partie de cet ouvrage. Les massacres de la St. Barthelemy & ceux de Piemont, ceux de Cabrieres, de Merindol, & un million d'autres, luy devroyent apprendre que le sang humain ne couste rien à ces devots Catholiques, quand il s'agit d'establir leur religion, & qu'ainsi il n'y a pas de conjurations sanguinaires & infernales, dont ils ne soyent capables. C'est leur methode quant ils ont formé des complots conçeus dans le sein de l'enfer, s'ils n'esclattent pas par l'execution, il les nient jusqu'à la derniere extremité.

Je m'arreste icy, c'est pousser assés loin l'Histoire du Papisme puisque nous sommes arrivés jusqu'à nos jours. Toute cette histoire peut servir d'une bonne responsе à ce que le Sieur Maimbourg presse fort sur la fin de son ouvrage. C'est la captivité dans laquelle *il* pretend que les Princes protestants tiennent les Catholiques Romains dans leurs Estats. La supposition est fausse, car il seroit aysé de prouver que le Papisme a plus de liberté en Hollande & en Angleterre que les Reformés n'en ont en France. Mais quand cette supposition seroit vraye, il est evident que les Princes reformés auroyent raison de tenir la bride courte à des gens qui sont rebelles par principe de religion, qui ont tué leurs Roys aussi souvent qu'ils ont pu, & qui tous les jours font de nouveaux efforts pour establir le regne de leur religion sur le sang & sur le massacre de leurs compatriotes. C'est là l'Histoire du Papisme que nous avions dessein d'opposer à l'Histoire du Calvinisme du Sieur Maimbourg. S'il n'estoit pas content de cette recrimination, nous pourrions luy en former une autre qui le toucheroit encore de plus prés, c'est l'Histoire du Jesuitisme. Il sçait bien que sans avoir recours aux memoires secrets, en abbregeant ce qui en a esté imprimé depuis six vint ans, on auroit dequoy faire un ample volume qui feroit plus de tort à sa societé que son livre ne nous en a fait. *Laus Deo*. 19. de Janvier, 1683.

Fin de la quatriesme Partie.

INDICE,

des Matieres, pour la Troisiesme & la Quatriesme Partie.

A.

B.

Croy-

D.

E.

H.

I.

 Sar-

L.

Ma-

M.

N.

O.

P.

T.

V.

W.

Z.

FIN.



